

NOTE D'INFORMATION

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VOLONTAIRE VISANT LE CAPITAL FLOTTANT
EN BOURSE DE LA MAROCAINE VIE S.A. A L'INITIATIVE DE SOGECAP ET DE
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**



NOMBRE D'ACTIONS VISEES : 237 555 ACTIONS

PRIX DE L'ACTION : 350 MAD

DUREE DE L'OFFRE : DU 19 JANVIER 2009 AU 13 FEVRIER 2009 INCLUS

MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION 83 144 250 MAD

**ORGANISME CONSEIL ET COORDINATEUR
GLOBAL**



**ORGANISME CO-CONSEIL ET EVALUATEUR
INDEPENDANT**

Advisory & Finance Group
Investment Bank

ORGANISME CHARGE DE L'ENREGISTREMENT DE L'OPERATION



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, et de l'article 36 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi n° 46-06, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le **08 janvier 2009** sous la référence **VI/EM001/2009**.

ABREVIATIONS

ABS	Assets Backed Securities
ADE	Assurance Décès Emprunteurs
AFG	Advisory & Finance Group
ALM	Assets Liability Management
BCM	Banque Commerciale du Maroc
CAT	Compagnie d'Assurance Transport
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNIA	Compagnie Nord Africaine et Internationale d'Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DAPS	Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DH	Dirhams
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
FCP	Fonds Commun de Placement
FFSA	Fédération Française des Sociétés d'Assurances
FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances
FNACAM	Fédération nationale des Agents et Courtiers d'Assurance du Maroc
GMAD	Milliard de dirhams
IARD	Incendie, Accidents et Risques Divers
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les sociétés
Kdh	Milliers de Dirhams
MAD	Dirham Marocain
MAV	La Marocaine Vie
MdEUR	Milliard d'Euros
Mdh	Millions de Dirhams
MMAD	Millions de Dirhams
ONA	Omnium Nord Africain
OPA	Offre Publique d'achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPR	Offre Publique de Retrait
P	Projection
PANE	Primes Acquises Non Emises
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Provision mathématique
PNB	Produit Net Bancaire
PPNA	Provisions pour primes non acquises
PSAP	Provisions pour sinistre à payer
R	Réalisé
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RC	Registre de commerce
REMAR	Réunion Marocaine d'Assurances et Réassurances
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
ROE	Return On Equity
SA	Société Anonyme
RC	Responsabilité civile
SG CIB	Société Générale Corporate & Investment Banking
SGBDR	Système de Gestion de Base de Données Relationnelles
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques = Société Générale Maroc

SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TPPRF	Taxe sur les Produits de Placement à Revenus Fixes
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
UC	Unité de compte
UPFI	Union de participations Financières et Immobilières
VARCUC	Valeurs des Actifs Représentatifs des Contrats en Unités de Compte

DEFINITIONS

<u>Agent Général</u>	L'agent général est un professionnel indépendant. Il exerce son activité en vertu d'un mandat exclusif délivré par une ou plusieurs compagnies d'assurance.
<u>Assurance</u>	Opération par laquelle l'assureur, moyennant le paiement d'une prime (ou cotisation), promet une prestation à une autre partie (le souscripteur/l'assuré) en cas de survenance d'événements déterminés.
<u>Assurance de personnes</u>	Assurances garantissant les risques dont la survenance dépend de la survie ou du décès de l'assuré ainsi que la maternité et les assurances contre la maladie, l'incapacité et l'invalidité et les accidents corporels.
<u>Assurance Non Vie</u>	Activité d'assurances comprenant les branches Accidents de Travail, Automobile, Incendie, Maritime, Aviation, Responsabilité civile, Accidents Corporels et Risques divers et transport.
<u>Assurance Vie</u>	Opération consistant à se couvrir contre les risques liés à la vie humaine.
<u>Assuré</u>	Personne dont la vie, les actes ou les biens sont garantis par un contrat d'assurance.
<u>Assureur</u>	Entreprise agréée pour effectuer des opérations d'assurances. Les opérations d'assurances sont toutes opérations portant sur la couverture du risque concernant une personne, un bien ou une responsabilité.
<u>Bénéficiaire</u>	Personne qui reçoit l'indemnité ou le capital versé par l'assureur. Ce mot est surtout utilisé pour les assurances sur la vie. Pour les autres assurances celui qui reçoit l'indemnité est soit l'assuré, soit la " victime " (en assurance de responsabilité civile).
<u>Branches</u>	Catégories d'assurance. L'administration segmente le secteur en plusieurs catégories et accorde son agrément aux assureurs par branche (Automobile, Accidents du travail, Accidents corporels, Responsabilité civile, Décès...etc.).
<u>Cautionnement</u>	Le "cautionnement" est une sûreté personnelle par laquelle une personne nommée "la caution" s'engage à l'égard d'une troisième dite "le bénéficiaire du cautionnement" à payer la dette du débiteur principal dite "la personne cautionnée", pour le cas où cette dernière faillirait à ses engagements.
<u>Chargements</u>	Somme des commissions d'acquisition (allouées aux intermédiaires à la souscription) et des frais généraux occasionnés par la gestion des polices.
<u>Commission</u>	Rémunération attribuée à l'intermédiaire d'assurances, apporteur d'affaires ou gestionnaire.
<u>Contrat d'assurance</u>	Convention passée entre l'assureur et le souscripteur pour la couverture d'un risque et constatant leurs engagements réciproques.

<u>Courtier</u>	Personne physique ou morale inscrite en cette qualité au registre du commerce et des sociétés. Le courtier exerce son activité en dehors de tout lien d'exclusivité contractuelle avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. Agissant pour le compte de ses clients, il engage sa responsabilité civile professionnelle vis-à-vis d'eux lorsqu'il commet une faute.
<u>Dommmage</u>	Une perte, une destruction, une atteinte corporelle, un manque à gagner.
<u>Garantie</u>	Ce terme désigne l'engagement, pris par l'assureur, de fournir une prestation prévue à l'avance en cas de survenance d'un évènement indiqué par la police ou à l'échéance du contrat.
<u>Indemnité</u>	Somme versée pour réparer le préjudice subi par l'assuré ou la victime.
<u>Prévoyance</u>	Garantie destinée à assurer un complément d'indemnisation au salarié en cas de maladie, d'invalidité, de décès.
Primes acquises et non émises	Primes rattachées à l'exercice considéré et qui ne seront émises qu'au cours des exercices suivants.
Prime d'assurance	Somme due par le souscripteur d'un contrat d'assurance en contrepartie des garanties accordées par l'assureur.
Primes émises	Primes comptabilisées en chiffre d'affaires (compte de produits) en contrepartie d'une garantie donnée et pour une période de couverture donnée.
<u>Provision de gestion</u>	La provision de gestion est une provision réglementaire dont la mise en place date de fin 2007. La provision de gestion devrait couvrir les coûts de gestion futurs des contrats non couverts par les chargements contractuels
<u>Provisions techniques</u>	Réserves constituées par l'entreprise d'assurance et de réassurance pour faire face à ses engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance.
<u>Provision pour primes non acquises</u>	Provision destinée à différer la quote-part de la prime émise concernant la garantie sur les exercices suivants.
<u>Provisions pour sinistres à payer</u>	Valeur estimative des dépenses nécessaires au règlement des sinistres survenus et non payés.
<u>Provisions mathématiques</u>	Différence entre la Valeur Actuelle des capitaux garantis par l'assureur et des primes payées par l'assuré. Plusieurs hypothèses sont nécessaires à l'évaluation des PM (tables de mortalité, hypothèses actuarielles etc.).
<u>Provisions pour aléas financiers</u>	Provision destinée à compenser la baisse éventuelle de rendement de l'actif dans le cas où un taux minimum est garanti.
<u>Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques</u>	La réserve pour risque d'exigibilité des engagements techniques est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

<u>Réassurance</u>	Activité par laquelle un réassureur (société spécialisée ou assureur direct) prend en charge, moyennant rémunération, tout ou partie des risques souscrits par un autre assureur (appelé “ société cédante ”).
<u>Réserve de capitalisation</u>	Lors de la vente des valeurs mobilières, si le prix de vente ou de remboursement des valeurs vendues est supérieur au prix pour lequel ces valeurs apparaissaient à l’actif, une somme égale à la différence peut être imputée à la réserve de capitalisation (cela revient à annuler la plus-value de cession au niveau du CPC par une écriture comptable). Cette réserve de capitalisation est destinée à parer à la dépréciation future des valeurs comprises dans l’actif de l’assureur et à la diminution de leur revenu. Cependant, cette réserve ne peut pas dépasser 15% des valeurs mobilières amortissables.
<u>Réserve de garantie</u>	Elle est alimentée par un prélèvement de 0,5% sur les primes jusqu’à ce que cette réserve atteigne 5% des réserves techniques.
<u>Réserve légale</u>	Fonds que les sociétés de capitaux doivent constituer à concurrence d'un certain montant. La constitution se fait sur la base de 5% du bénéfice annuel et cesse d’être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social
<u>Réserve technique</u>	Réserves constituées par l’entreprise d’assurance et de réassurance pour faire face à ses engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats d’assurance.= Provisions techniques
<u>Risque</u>	Événement incertain contre la réalisation duquel une personne s'assure. Par extension, les assureurs appellent risque, le bien sur lequel porte l'assurance : risque locatif, ou la personne assurée : un conducteur avec un gros malus est appelé risque aggravé.
<u>Sinistre</u>	Événement (incendie, décès...) qui fait jouer les garanties du contrat : indemnité, capital ou rente.
<u>Souscripteur</u>	Personne qui signe le contrat et paie les cotisations. Parfois à distinguer de l’assuré ou du bénéficiaire.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS.....	2
DEFINITIONS	4
SOMMAIRE	7
AVERTISSEMENT.....	9
PREAMBULE	10
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES	12
I. Le Président du Directoire de la Société Générale Marocaine de Banques.....	13
II. Le Président du Conseil d'Administration de SOGECAP.....	14
III. Le Président du Conseil d'Administration de La Marocaine-Vie	15
IV. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques	16
V. Le Commissaire aux Comptes de SOGECAP	20
VI. Les Commissaires aux Comptes de La Marocaine-Vie.....	31
VII. Les Organismes Conseils et coordinateurs globaux	37
VIII. Le Conseil Juridique.....	38
IX. Les garants irrévocables	39
X. L'évaluateur indépendant	41
XI. L'Actuaire Conseil	42
XII. Le responsable de l'information et de la communication financières de Société Générale Marocaine de Banques	43
XIII. Le responsable de l'information et de la communication financières de SOGECAP	43
XIV. Le responsable de l'information et de la communication financières de La Marocaine-Vie	43
PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION	44
I. Cadre de l'opération	45
II. Objectifs de l'offre.....	48
III. Intention des initiateurs	49
IV. Structure de l'offre.....	49
V. Rapport de l'Evaluateur Indépendant	51
VI. Frais de transaction.....	60
VII. Conseillers et intermédiaires financiers.....	60
VIII. Modalités de participation à l'offre	61
IX. Modalités de centralisation, d'enregistrement et de règlement livraison	63
X. Caractéristiques de cotation des titres.....	63
XI. Calendrier de l'opération	64
XII. Régime fiscal	65
XIII. Charges relatives à l'opération	66
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DES INITIATEURS	67
I. Initiateurs de l'opération.....	68
II. Présentation de Société Générale Marocaine de Banques	68
III. Présentation de Sogecap	78
PARTIE IV PRESENTATION GENERALE DE LA MAROCAINE-VIE.....	83

I.	Renseignements à caractère général	84
II.	Renseignements sur le capital La Marocaine-Vie	87
III.	Organes d'Administration et de Direction.....	90
IV.	Gouvernement d'entreprise	93
PARTIE V	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.....	97
I.	Activité de Société Générale Marocaine de Banques.....	98
II.	Situation financière de Société Générale Marocaine de Banques (comptes consolidés).....	116
III.	Perspectives de Société Générale Marocaine de Banques.....	146
PARTIE VI	SOGECAP	147
I.	Activité de SOGECAP	148
II.	Situation financière de SOGECAP - Comptes consolidés -	156
III.	Perspectives de SOGECAP	161
PARTIE VII	LA MAROCAINE VIE.....	162
I.	Activité de La Marocaine-Vie	163
II.	Situation financière de La Marocaine-Vie -Comptes Sociaux-	203
III.	perspectives de La Marocaine Vie.....	234
PARTIE VIII	RISQUES.....	251
I.	Risque lié à la réglementation du secteur des assurances	252
II.	Risque de placement / risque d'insuffisance de revenus financiers.....	252
III.	Risque lié aux changements de l'environnement concurrentiel	254
IV.	Risque de liquidité	254
V.	Risque de surmortalité	254
VI.	Risque opérationnel	254
VII.	Risque de fraude / risque lié aux actes de malveillance	255
VIII.	Risque de défaillance technique	257
IX.	Risque lié à un « homme clé »	257
X.	Risque ressources humaines	257
XI.	Risque commercial	258
XII.	Risque fiscal	258
PARTIE IX	FAITS EXCEPTIONNELS.....	260
PARTIE X	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	262
PARTIE XI	ANNEXES.....	264
I.	Etats financiers La Marocaine Vie	265
II.	Etats financiers de Société générale Marocaine de banques.....	332
III.	Etats financiers de SOGECAP.....	392
IV.	Ordre de vente	522

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du prix de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'Offre proposée aux actionnaires de La Marocaine-Vie.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'Opération, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne telle que modifiée et complétée et de l'article 36 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation des initiateurs et de la société visée, leurs situations financières et l'évolution de leurs activités, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Société Générale Marocaine de Banques et Advisory & Finance Group (AFG) en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournis par le management de La Marocaine-Vie et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note ;
- Les liasses comptables et fiscales de La Marocaine-Vie pour les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007
- Comptes semestriels sociaux de La Marocaine Vie au 30 juin 2008 ;
- Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007 et les assemblées générales ordinaires et extraordinaires pour l'exercice en cours ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et rapports de gestion pour les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ainsi que pour l'exercice en cours ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de La Marocaine Vie, de SOCEGAP et de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007.
- Les commentaires, analyses et les statistiques fournis par le management de SOGECAP et de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de celles ci;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et rapports de gestion SOGECAP et de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ainsi que pour l'exercice en cours.
- Le rapport de l'évaluateur indépendant.
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de La Marocaine Vie

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne telle que modifiée et complétée et de l'article 38 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée dans le cadre de la présente demande ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de La Marocaine-Vie, de Société Générale Marocaine de Banques, de Sogebourse, de Advisory & Finance Group et dans les établissements chargés de recueillir les ordres des actionnaires:

	Adresse	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
La Marocaine-Vie	37, Bd Moulay Youssef, Casablanca	022.43.11.00	022.29.73.07
Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca	022.43.88.88	022.29.88.09
Sogebourse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca	022.43.88.88	022.29.88.09
Advisory & Finance Group	2, Rue Honaïn, Agdal Rabat	037.67.40.23	037.67.40.24

- Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet www.casablanca-bourse.com.
- Disponible sur demande dans un délai de 48 heures auprès des points de collecte des ordres de vente

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ Société Générale Marocaine De Banque
▪ Représentant légal	▪ Albert Le Dirac'h
▪ Fonction	▪ Président du Directoire
▪ Adresse	▪ 55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
▪ Numéro de téléphone	▪ 022.43.88.48
▪ Numéro de télécopieur	▪ 022.29.88.09
▪ Adresse électronique	▪ albert.ledirach@socgen.com

Attestation

Objet : Offre Publique de retrait de La Marocaine-Vie

Le président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de La Marocaine-Vie, pour fonder leur jugement sur l'Opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Albert Le Dirac'h
Président du Directoire

II. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOGECAP

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ SOGECAP
▪ Représentant légal	▪ M. Alain de Saint-Martin
▪ Fonction	▪ Président Directeur Général
▪ Adresse	▪ 50, avenue du Général de Gaulle 92093 PARIS La Défense CEDEX - FRANCE
▪ Numéro de téléphone	▪ 00 33 (0)1 46 93 55 00
▪ Adresse électronique	▪ alain.desaintmartin@socgen.com

Attestation

Objet : Offre Publique de retrait de La Marocaine-Vie

Le président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de La Marocaine-Vie, pour fonder leur jugement sur l'Opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Alain de Saint-Martin
Président du Conseil d'Administration

III. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAROCAINE-VIE

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ La Marocaine-Vie
▪ Représentant légal	▪ Marc DUVAL
▪ Fonction	▪ Président Directeur Général
▪ Adresse	▪ 37, Bd Moulay Youssef. Casablanca
▪ Numéro de téléphone	▪ 022 43 11 00
▪ Numéro de télécopieur	▪ 022 29 73 07
▪ Adresse électronique	▪ DUVALM@lamarocainevie.co.ma

Attestation

Objet : Offre Publique de Retrait de La Marocaine-Vie

Le président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de La Marocaine-Vie, pour fonder leur jugement sur l'Opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Marc DUVAL
Président du Conseil d'Administration

IV. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	FIDAROC GRANT THORNTON	ERNST & YOUNG
Représentant légal	Faïçal MEKOUAR	Hicham BELMRAH
Adresse	47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Numéro de téléphone	022-54-48-00	022-95-79-00
Numéro de télécopieur	022-29-66-70	022-39-02-26
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2008	2008
Date d'expiration du mandat actuel	2010	2010

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos les 31/12/2005, 31/12/2006 et 31/12/2007

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités par les soins des co-commissaires aux comptes Fiduciaire de France et du Maroc et FIJUCOMPTA.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés tels que audités par les soins des co-commissaires aux comptes Fiduciaire de France et du Maroc et FIJUCOMPTA.

Hicham BELMRAH
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Faïçal MEKOUAR
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales (Groupe S.G.M.B) arrêté au 31 décembre 2007, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, du tableau de flux de trésorerie consolidé ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatif à l'exercice clos à cette date. La préparation de ces comptes consolidés relève de la responsabilité des organes de gestion de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états des comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'Audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

- Nous vous faisons remarquer cependant que la banque a fait l'objet au cours de l'exercice 2006, d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 portant sur l'IS, la T.V.A et l'I.G.R. La banque a reçu de la part de l'Administration Fiscale la première et la deuxième notification de redressement au titre des exercices contrôlés qu'elle a réfutées. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'issue finale de ce contrôle fiscal et d'apprécier son impact éventuel sur l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007.
- La Marocaine-Vie qui a également fait l'objet d'un contrôle fiscal a fait signer à l'Administration fiscale en date du 29 Mars 2007 qu'elle soumet le litige à la commission locale de taxation en contestant la totalité des chefs de redressements notifiés.

Sous réserve de ce qui précède, les comptes consolidés du Groupe S.G.M.B., cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée au 31 décembre 2007, de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidés, ci-joint.

Abdelkader BAHRI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Abdelkrim LAHRIZI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales (Groupe S.G.M.B) arrêté au 31 décembre 2006, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, du tableau de flux de trésorerie consolidé ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatif à l'exercice clos à cette date. La préparation de ces comptes consolidés relève

de la responsabilité des organes de gestion de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états des comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'Audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés du groupe S.G.M.B, cités au premier paragraphe, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés au 31 décembre 2006, de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES et La Marocaine-Vie ont fait l'objet d'un contrôle fiscal dont on ne connaît pas encore l'issue pour apprécier l'impact éventuel sur l'arrêté des comptes au 31 décembre 2006.

Abdelkader BAHRI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Abdelkrim LAHRIZI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la S.G.M.B et ses filiales (Groupe S.G.M.B) arrêté au 31 décembre 2005, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatif à l'exercice clos à cette date. La préparation de ces comptes consolidés relève de la responsabilité des organes de gestion de la S.G.M.B. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'Audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés du groupe S.G.M.B, cités au premier paragraphe, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés au 31 décembre 2005, de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Abdelkader BAHRI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Abdelkrim LAHRIZI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des comptes semestriels consolidés de Société Générale Marocaine de Banques

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels consolidés, objets d'un examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les comptes semestriels consolidés, objets de l'examen limité précité.

Hicham BELMRAH
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Faïçal MEKOUAR
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques au 30 juin 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés résumés de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, préparé en appliquant pour la première fois les normes IFRS applicables au 30 juin 2008, telles que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet durant l'année 2006 d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2002 à 2005 portant respectivement sur l'IS, la TVA et l'IR. Les notifications définitives de l'Administration Fiscale ont été adressées à la Banque courant l'exercice 2007. Ayant été réfutées en totalité par la Banque, laquelle a initié un recours devant la Commission Locale de Taxation, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade de la procédure de recours, de déterminer l'issue finale de ce contentieux et de son éventuel impact sur la situation des comptes au 30 juin 2008.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joint ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Hicham BELMRAH
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Faïçal MEKOUAR
Expert-comptable
Membre de l'ordre

V. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOGECAP

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ Deloitte & Associés	▪ Deloitte & Associés
▪ Représentant légal	▪ M. José-Luis Garcia	▪ M. François Arbey
▪ Adresse	▪ 185, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur seine. France.	▪ 185, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur seine. France.
▪ Numéro de téléphone	▪ +33 (0)1 40 88 28 15	▪ +33 (0)1 55 61 63 29
▪ Numéro de télécopieur	▪ +33 (0)0 58 37 97 55	▪ +33 (0)1 40 88 75 53
▪ Adresse électronique	▪ josgarcia@deloitte.fr	▪ farbey@deloitte.fr
▪ Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	▪ 2004	▪ 2007
▪ Date d'expiration du mandat actuel	▪ 2009 (José-Luis Garcia représentant légal pour les exercices clos aux 31/12/2004, 31/12/2005, 31/12/2006)	▪ 2009 (François Arbey, représentant légal pour les exercices clos aux 31/12/2007, 31/12/2008, 31/12/2009)

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels et consolidés pour les exercices clos les 31/12/2005, 31/12/2006 et 31/12/2007

Objet : Offre Publique de retrait de La Marocaine-Vie

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SOGECAP et à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières relatives à la société et au groupe SOGECAP, contenues dans la note d'information ci-jointe au paragraphe II de la partie VI. Cette note d'information a été établie dans le cadre de l'offre publique de retrait visant les actions de La Marocaine-Vie initiée par les sociétés SOGECAP et Société Générale Marocaine de Banques.

Cette note d'information a été établie sous votre responsabilité. Il nous appartient d'attester la concordance de ces informations comptables et financières avec les comptes annuels et consolidés des exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 que nous avons certifiés sans réserve en date des 19 mai 2008 et 15 mai 2007, et avec les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 que nous avons certifiés sans réserve en date du 5 mai 2006 et dans lesquels nous avons attiré l'attention du lecteur sur le changement de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et sur la correction, dans les comptes consolidés, du traitement comptable de la réserve de capitalisation et de l'impact de ce changement sur les capitaux propres du groupe au 1^{er} janvier 2005 et du résultat net 2005 du groupe.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit de ces comptes annuels et consolidés. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels et consolidés pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes présentés dans la note d'information. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous n'avons pas audité de comptes intermédiaires de SOGECAP postérieurs au 31 décembre 2007. En outre, nos rapports sur les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 n'ont pas été mis à jour pour des faits ou événements survenus postérieurement à leur émission.

Notre intervention pour les besoins de cette attestation, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Sur la base des travaux réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance avec les comptes annuels et consolidés audités des informations données dans la note d'information aux paragraphes III.2, III.3 et III.4 de la partie III, au paragraphe II de la partie VI et sur le paragraphe III de la partie XVII.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission, de la présente attestation ou de toute question s'y rapportant.

José Luis GARCIA
Deloitte & Associés

François ARBEY
Deloitte & Associés

Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes annuels (les comptes sur lesquels porte l'opinion ci-dessous sont ceux présentés en annexe)

Rapport du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECAP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• Comme indiqué dans la note I-1-1-9 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels, notamment en ce qui concerne les provisions techniques. Les modalités de ces estimations sont relatées dans les notes de l'annexe. Ces estimations reposent sur un ensemble d'hypothèses économiques et de méthodes de projection actuarielles propres aux différents risques couverts. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui peut prescrire, selon les cas, l'utilisation de modes de calcul prédéterminés ou d'hypothèses de données à caractère prudentiel.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés au regard de l'expérience de la Société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

• Les notes I-1-1-2 et I-1-1-4 de l'annexe décrivent les principes et modes d'évaluations des placements immobiliers et financiers ainsi que les modalités de détermination des provisions pour dépréciation.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application et du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

François ARBEY
Deloitte & Associés

Rapport du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECAP tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• comme indiqué dans la note I-1-9 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels, notamment en ce qui concerne les provisions techniques. Les modalités de ces estimations sont relatées dans les notes de l'annexe. Ces estimations reposent sur un ensemble d'hypothèses économiques et de méthodes de projection actuarielles propres aux différents risques couverts. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui peut prescrire, selon les cas, l'utilisation de modes de calcul prédéterminés ou d'hypothèses de données à caractère prudentiel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la cohérence d'ensemble des résultats compte tenu du contexte économique et réglementaire.

Nos travaux d'appréciation de ces données et hypothèses ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre globalement en cause le caractère raisonnable des estimations retenues.

• Les notes I-1-2 et I1-1-3 de l'annexe décrivent les principes et modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers et des titres de participation et les dépréciations correspondantes constatées durant l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches d'évaluation de ces actifs mises en oeuvre par la société, décrites dans les notes de l'annexe, et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la société.

Nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause les évaluations de la société. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

José Luis GARCIA
Deloitte & Associés

Rapport du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECAP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2005, du règlement CRC 2002-10 daté du 12 décembre 2002 (et modifié par le règlement CRC 2003-07 daté du 12 décembre 2003), relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note I-1-1-9 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels, notamment en ce qui concerne les provisions techniques. Les modalités de ces estimations sont relatées dans les notes de l'annexe. Ces estimations reposent sur un ensemble d'hypothèses économiques et de méthodes de projection actuarielles propres aux différents risques couverts. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui peut prescrire, selon les cas, l'utilisation de modes de calcul prédéterminés ou d'hypothèses de données à caractère prudentiel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la cohérence d'ensemble des résultats compte tenu du contexte économique et réglementaire.

Nos travaux d'appréciation de ces données et hypothèses ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre globalement en cause le caractère raisonnable des estimations retenues.

- Les notes I-1-1-2 et I-1-1-3 de l'annexe décrivent les principes et modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers et des titres de participation, et les dépréciations correspondantes constatées durant l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches d'évaluation de ces actifs mises en œuvre par la société, décrites dans les notes de l'annexe et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la société.

Nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause les évaluations de la société. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

José Luis GARCIA
Deloitte & Associés

Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes consolidés (les comptes sur lesquels porte l'opinion ci-dessous sont ceux présentés en annexe)

Rapport du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SOGECAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels, notamment en ce qui concerne les provisions techniques. Les modalités de ces estimations sont

relatées dans les notes de l'annexe. Ces estimations reposent sur un ensemble d'hypothèses économiques et de méthodes de projection actuarielles propres aux différents risques couverts. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui peut prescrire, selon les cas, l'utilisation de modes de calcul prédéterminés ou d'hypothèses de données à caractère prudentiel.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés au regard de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition, des valeurs de portefeuille et des engagements de retraite comptabilisés. Nous nous sommes assurés de la cohérence des hypothèses retenues et de la documentation des estimations comptables utilisées, conformément aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

François ARBEY
Deloitte & Associés

Rapport du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SOGECAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels, notamment en ce qui concerne les provisions techniques. Les modalités de ces estimations sont relatées dans les notes de l'annexe. Ces estimations reposent sur un ensemble d'hypothèses économiques et de méthodes de projection actuarielles propres aux différents risques couverts. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui peut prescrire, selon les cas, l'utilisation de modes de calcul prédéterminés ou d'hypothèses de données à caractère prudentiel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la cohérence d'ensemble des résultats compte tenu du contexte économique et réglementaire.

Nos travaux d'appréciation de ces données et hypothèses ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre globalement en cause le caractère raisonnable des estimations retenues.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition, des valeurs de portefeuille et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause les évaluations de la société. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

José Luis GARCIA
Deloitte & Associés

Rapport du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SOGECAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces

comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Comparabilité des comptes » du chapitre 1 de l'annexe, qui expose les changements suivants :

- le changement de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2005, du règlement CRC 2002-10 daté du 12 décembre 2002 (et modifié par le règlement CRC 2003-07 daté du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
- la correction du traitement comptable de la réserve de capitalisation et l'impact de ce changement sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2005 et sur le résultat net 2005 du Groupe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, le paragraphe « Comparabilité des comptes » du chapitre 1 de l'annexe expose la correction du traitement comptable de la réserve de capitalisation et l'impact de ce changement sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2005 et sur le résultat net du Groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette correction et de la présentation qui en a été faite.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels, notamment en ce qui concerne les provisions techniques. Les modalités de ces estimations sont relatées dans les notes de l'annexe. Ces estimations reposent sur un ensemble d'hypothèses économiques et de méthodes de projection actuarielles propres aux différents risques couverts. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui peut prescrire, selon les cas, l'utilisation de modes de calcul prédéterminés ou d'hypothèses de données à caractère prudentiel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la cohérence d'ensemble des résultats compte tenu du contexte économique et réglementaire.

Nos travaux d'appréciation de ces données et hypothèses ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre globalement en cause le caractère raisonnable des estimations retenues.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition, des valeurs de portefeuille et des engagements de retraite comptabilisés.

Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause les évaluations de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserves, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

José Luis GARCIA
Deloitte & Associés

VI. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA MAROCAINE-VIE

▪ Dénomination ou raison sociale	KPMG	Deloitte Audit
▪ Représentant légal	Fessal Kohen	Fawzi Britel
▪ Adresse	11, Avenue Bir Kacem, Souissi. Rabat	288 Boulevard Zerktouni. Casablanca
▪ Numéro de téléphone	037.63.37.02	022.22.47.34
▪ Numéro de télécopieur	037.63.37.11	022.22.40.78
▪ Adresse électronique	fkohen@kpmg.com	fbritel@deloitte.fr
▪ Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	Exercice 2002 01 janvier 2002	Exercice 2002 01 janvier 2002
▪ Date d'expiration du mandat actuel	Exercice 2010 31 décembre 2010	Exercice 2010 31 décembre 2010

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de La Marocaine Vie pour les exercices clos au 31/12/2005, 31/12/2006 et 31/12/2007

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels que audités par nos soins.

Fessal KOHEN
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Fawzi BRITEL
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 10 mai 2005, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société « La Marocaine-Vie » au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant des capitaux propres et assimilés de 221.727.524 dirhams dont une perte nette pour l'exercice de 23.857.499 dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations

contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe de ce rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de La Marocaine-Vie au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de l'état B5 de l'ETIC, tableau des provisions, le résultat de l'exercice tient compte d'une charge de provisions mathématiques importante relative à des contrats décès emprunteurs en prime unique dont la commercialisation sera arrêtée en 2008.
- Ainsi qu'indiqué au niveau du tableau B15 de l'ETIC, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 1999 à 2004 pour l'impôt sur les sociétés et des exercices 2001 à 2004 pour l'impôt général sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée. En date du 29 mars 2007, La Marocaine-Vie a fait signifier à l'Administration fiscale qu'elle soumet le litige à la commission locale de taxation en contestant la totalité des chefs de redressement notifiés. La société est à même de faire face au risque éventuel de redressement définitif et ce après épuisement de toutes les voies de recours prévues par la loi.

Vérification et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévus par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fessal KOHEN
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Fawzi BRITEL
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 10 mai 2005, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société « La Marocaine-Vie » au 31 décembre 2006, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 245,58 millions de dirhams dont un bénéfice net pour l'exercice de 21 millions de dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations

contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe de ce rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de La Marocaine-Vie au 31 décembre 2006 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Ainsi qu'indiqué au niveau du tableau B15 de l'ETIC, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 1999 à 2004 pour l'impôt sur les sociétés et des exercices 2001 à 2004 pour l'impôt général sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée. En date du 15 janvier 2007, La Marocaine-Vie a adressé un courrier à l'Administration fiscale pour contester le fondement de la totalité des chefs de redressements notifiés. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera l'impact final de ce contentieux fiscal.

Vérification et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévus par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fessal KOHEN
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Fawzi BRITEL
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 10 mai 2005, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société « La Marocaine-Vie » au 31 décembre 2005, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 224,6 millions de dirhams dont un bénéfice net pour l'exercice de 19.7 millions de dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe de ce rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de La Marocaine-Vie au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Une provision pour risque à caractère général et prudentiel comptabilisée au 31 décembre 2003 pour 75 millions de dirhams a été affectée à hauteur de 50.9 millions de dirhams au 31 décembre 2005 contre 49.2 millions de dirhams au 31 décembre 2004. Le reliquat de ladite provision non affecté à fin décembre 2005, soit 24.1 millions de dirhams, a été reporté en 2006 à titre prudentiel.
- Le résultat net de l'exercice 2005 tient compte d'une charge d'amortissement exceptionnel du droit d'exclusivité pour un montant de 20 millions de dirhams au titre de la convention conclue en 2001 avec la Société Générale Marocaine de Banques relative à l'utilisation par La Marocaine-Vie du réseau de guichets de la Banque pour la commercialisation de ses produits essentiellement d'assurances de groupe. En effet, les nouvelles dispositions réglementaires ne permettent plus à Société Générale Marocaine de Banques, en tant que souscripteur, de percevoir de rétribution, directe ou indirecte et sous quelque forme que ce soit, au titre de son intervention dans le cadre de contrat d'assurance de groupe.

Vérification et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fessal KOHEN
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Fawzi BRITEL
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des états de synthèse sociaux de La Marocaine Vie

Périodes du 1^{er} janvier au 30 juin 2007 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2008

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières semestrielles contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes sociaux semestriels, objets de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes semestriels, objets de l'examen limité précité.

Fessal KOHEN
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Fawzi BRITEL
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008

En exécution de la mission définie à l'article 17 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 modifié et complété par la loi n° 23-01, nous avons procédé, selon les normes de la profession au Maroc et les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à un examen limité de la situation provisoire du bilan et du compte de résultat de la Société La Marocaine Vie couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008.

Nos contrôles n'avaient pas pour objet la certification de cette situation provisoire.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 1999 à 2004 pour l'impôt sur les sociétés et des exercices 2001 à 2004 pour l'impôt générale sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée. En date du 29 mars 2007, La Marocaine Vie a fait signifier à l'Administration fiscale qu'elle soumet le litige à la commission locale de taxation en contestant la totalité des chefs de redressement notifiés. La société est à même de faire face au risque éventuel de redressement définitif et ce après épuisement de toutes les voies de recours prévues par la loi.

Fessal KOHEN
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Fawzi BRITEL
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007

En exécution de la mission définie à l'article 17 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 modifié et complété par la loi n° 23-01, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan au 30 juin 2007 de la Société « La Marocaine Vie » ainsi que du compte de produits et charges du premier semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 1999 à 2004 pour l'impôt sur les sociétés et des exercices 2001 à 2004 pour l'impôt générale sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée. La Marocaine Vie, ayant contesté auprès de l'Administration fiscale le fondement des chefs de redressement notifiés, a porté le contentieux fiscal devant la commission locale de taxation. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera l'impact final de ce contentieux fiscal.

Fessal KOHEN
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Fawzi BRITEL
Expert-comptable
Membre de l'ordre

VII. LES ORGANISMES CONSEILS ET COORDINATEURS GLOBAUX

- Organisme conseil - Représentant légal - Fonction - Adresse - Numéro de téléphone - Numéro de télécopieur - Adresse électronique	- Société Générale Marocaine de Banques - Mehdi BENBACHIR - Directeur de la direction du Conseil 55, Bd Abdelmoumen Casablanca 022.43.88.22 022.29.88.09 - mehdi.benbachir@socgen.com
- Organisme conseil - Représentant légal - Fonction - Adresse - Numéro de téléphone - Numéro de télécopieur - Adresse électronique	- Advisory & Finance Group - Mohammed BENSLIMANE - Président Directeur Général 2, Rue Honain, Agdal Rabat 037.67.40.23 037.67.40.24 - mohammed.benslimane@afginvestmentbank.com

L' attestation des organismes Conseils

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de La Marocaine-Vie à travers :

- Les requêtes d'informations et éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de La Marocaine-Vie;
- L'analyse des comptes sociaux, des rapports d'activité des exercices 2005, 2006 et 2007 ainsi que le rapport et la lecture des procès-verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de La Marocaine-Vie ;
- Les principales caractéristiques du métier des compagnies d'assurances.

La Société Générale Marocaine de Banques n'a pas participé à la valorisation de la Marocaine-Vie. Celle-ci a été réalisée par Advisory & Finance Group en sa qualité d'Evaluateur Indépendant.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de la société.

La direction du conseil fait partie de SGMB elle-même actionnaire de La Marocaine Vie et initiateur de l'opération. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

MEHDI BENBACHIR

MOHAMMED BENSLIMANE

VIII. LE CONSEIL JURIDIQUE

Coordonnées du Conseiller Juridique et du cabinet international

▪ Dénomination ou raison sociale	Cabinet BASSAMAT
▪ Représentant légal	Bassamat Fassi-Fihri
▪ Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
▪ Adresse	30, Rue Mohamed Ben Brahim Mourrakouchi, Casablanca
▪ Numéro de téléphone	+212 (0)22 26 68 03
▪ Numéro de télécopieur	+212 (0) 22 26 68 07
▪ Adresse électronique	bassamat.fassi@cabinetbassamat.com

Attestation des Conseillers Juridiques

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de La Marocaine-Vie, de Société Générale Marocaine de Banques, de SOGECAP et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

BASSAMAT FASSI-FIHRI

IX. LES GARANTS IRREVOCABLES

SOGECAP

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ SOGECAP
▪ Représentant légal	▪ Alain de Saint-Martin
▪ Fonction	▪ Président Directeur Général
▪ Adresse	▪ 50, avenue Général de Gaulle 92093 PARIS LA DÉFENSE
▪ Numéro de téléphone	▪ 00 33 (0)1 46 93 55 00
▪ Numéro de télécopieur	▪ 00 33 (0)1 46 93 55 00
▪ Adresse électronique	▪ alain.desaintmartin@socgen.com

Attestation

Le Président Directeur Générale de SOGECAP garantit la teneur et le caractère irrévocable de l'engagement pris par l'initiateur de la présente opération : SOGECAP.

Caractéristiques de l'Offre Publique de retrait :

Nombre de titres concernés : 237 555 actions La Marocaine-Vie ;

Prix par action : 350 dirhams ;

Durée de l'offre : du 19 janvier 2009 au 13 février 2009

Alain de Saint-Martin
Président Directeur Général

Société Générale Marocaine de Banques

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ Société Générale Marocaine De Banques
▪ Représentant légal	▪ Albert Le Dirac'h
▪ Fonction	▪ Président du Directoire
▪ Adresse	▪ 55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
▪ Numéro de téléphone	▪ 022.43.88.88
▪ Numéro de télécopieur	▪ 022.29.88.09
▪ Adresse électronique	▪ Albert.ledirach@socgen.com

Attestation

Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques garantit la teneur et le caractère irrévocable de l'engagement pris par l'initiateur de la présente opération : Société Générale Marocaine de Banques.

Caractéristiques de l'Offre Publique de retrait :

Nombre de titres concernés : 237 555 actions La Marocaine-Vie ;

Prix par action : 350 dirhams ;

Durée de l'offre : du 19 janvier 2009 au 13 février 2009

Albert Le Dirac'h
Président du Directoire

X. L'EVALUATEUR INDEPENDANT

▪ Evaluateur Indépendant	▪ Advisory & Finance Group
▪ Représentant légal	▪ Mohammed BENSLIMANE
▪ Fonction	▪ Président Directeur Général
▪ Adresse	▪ 2, Rue Honaïn, Agdal Rabat
▪ Numéro de téléphone	▪ 037.67.40.23
▪ Numéro de télécopieur	▪ 037.67.40.24
▪ Adresse électronique	▪ mohammed.benslimane@afginvestmentbank.com

Attestation de l'Evaluateur Indépendant

Dans le contexte de l'opération envisagée et après avoir mis en œuvre toutes les diligences nécessaires pour apprécier la valorisation retenue, le prix proposé de 350 DH par action nous apparaît équitable pour les actionnaires minoritaires de la société La Marocaine Vie. La valorisation de La Marocaine Vie a été établie selon des méthodes d'évaluation pertinentes et usuellement retenues. Les critères utilisés dans lesdites méthodes sont connus, exacts, objectifs, significatifs et multiples.

Mohammed BENSLIMANE

XI. L'ACTUAIRE CONSEIL

Rapport de certification des provisions techniques de La Marocaine Vie au 31/12/2007

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à la certification des réserves techniques de la société La Marocaine Vie au 31/12/2007.

Les réserves techniques objet de cette certification sont les suivantes :

- Provisions mathématiques (MAD 3 405 065 497)
- Provisions pour participation aux bénéfices (MAD 16 027 110) ;
- Provisions de gestion (MAD 22 391 177) ;
- Provisions pour primes acquises et non émises (MAD 26 946 269) ;
- Provisions pour primes non acquises (MAD 17 814 749) ;
- Provisions pour sinistres à payer (MAD 68 920 949) ;
- Autres provisions techniques (MAD 2 354 687).

Ces réserves techniques ont été arrêtées par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre revue actuarielle, d'exprimer une opinion sur la régularité de ces provisions.

1. Diligences effectuées :

Nous avons pris connaissance des méthodes de calcul utilisées par votre société pour la détermination de ses réserves techniques pour chaque branche d'activité et vérifié que ces méthodes étaient conformes à la réglementation marocaine.

Nous avons recalculé par sondage les provisions techniques de votre société.

2. Conclusion

Nous attestons que les réserves techniques brutes de réassurance de la société La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 sont adéquates et suffisantes pour la couverture des engagements de la société.

▪ Dénomination ou raison sociale	A.R.M CONSULTANTS
▪ Représentant légal	Houria BENSALTANA
▪ Fonction	Gérante
▪ Adresse	N°1, Imm. 5 Résidence Al Mansour Angle Bd Yacoub El Mansour et Bd Ghandi, CASABLANCA
▪ Numéro de téléphone	022.39.82.29 / 39.85.25
▪ Numéro de télécopie	022.39.87.97
▪ Adresse électronique	armdirection@menara.ma

XII. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ Société Générale Marocaine de Banques
▪ Responsable de la communication	▪ Fatime Zahra KHLIFATE
▪ Fonction	▪ Secrétaire du Conseil de Surveillance
▪ Adresse	▪ 55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
▪ Numéro de téléphone	▪ 022.43.88.30
▪ Numéro de télécopieur	▪ 022.29.88.09
▪ Adresse électronique	▪ fatimazahra.khlifate@socgen.com

XIII. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRES DE SOGECAP

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ SOGECAP
▪ Responsable de la communication	▪ Philippe PERRET
▪ Fonction	▪ Administrateur Directeur Général Délégué
▪ Adresse	▪ 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - France
▪ Numéro de téléphone	▪ +33 (0)1 46 93 55 00
▪ Numéro de télécopieur	▪ + 33 (0)1 49 01 94 13
▪ Adresse électronique	▪ philippe.perret@socgen.com

XIV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRES DE LA MAROCAINE-VIE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

▪ Dénomination ou raison sociale	▪ La Marocaine-Vie
▪ Responsable de la communication	▪ Taoufik Benjelloun
▪ Fonction	▪ Directeur Général Adjoint
▪ Adresse	▪ 37, Bd Moulay Youssef, Casablanca
▪ Numéro de téléphone	▪ 022 43 11 00
▪ Numéro de télécopieur	▪ 022 29 73 07
▪ Adresse électronique	▪ ComFi@lamarocainevie.co.ma

PARTIE II

PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

I.1. CONTEXTE DE L'OPERATION

En novembre 2007, La Marocaine-Vie annonçait un projet de partenariat stratégique avec la Banque Centrale Populaire (BCP) qui s'articulait autour de deux volets : un accord de distribution des produits de La Marocaine-Vie par les réseaux de la BCP d'une part et un volet capitalistique d'autre part prévoyant l'entrée de la BCP au capital de la compagnie, à parité égale avec le groupe Société Générale.

Ce projet devait être suivi d'une OPA sur les titres La Marocaine-Vie, initiée conjointement par les actionnaires majoritaires Banque Centrale Populaire, Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAP, à un prix d'environ 300 MAD par titre, soit un niveau proche du cours auquel traitait le titre La Marocaine-Vie avant l'annonce du projet de partenariat.

L'annonce, en mai 2008, de l'abandon de ce projet de partenariat renforce de fait l'ancrage de La Marocaine-Vie au groupe SG :

- Tant pour le développement de son activité à travers, essentiellement, le modèle de bancassurance développé avec le Groupe SG au Maroc; en effet, compte tenu de l'organisation actuelle du marché de la bancassurance vie du Maroc, des partenariats étroits et de formes diverses qui lient la plupart des réseaux bancaires de la place avec des compagnies marocaines en assurance vie, notamment, les perspectives d'un partenariat de distribution complémentaire de celui noué avec la SGMA apparaissent des plus réduites pour La Marocaine- Vie;
- Que pour les besoins en capital qu'exige ce développement et auquel le Groupe SG est parfaitement en mesure de répondre.

Dès lors, la cotation de La Marocaine-Vie - qui résulte d'une situation historique antérieure au rachat de la société par le groupe SG - n'a plus de fondement dans la mesure où elle ne répond pas à un besoin stratégique de la compagnie ou de ses actionnaires majoritaires.

D'autre part, pour limiter le recours à l'actionnaire, les besoins en capitaux propres nécessaires au développement futur de La Marocaine-Vie seront en priorité mobilisés par la mise en réserve des résultats de la compagnie. Cette démarche, si elle est clairement privilégiée par les actionnaires de référence - représentant 87% du capital (groupe SG) - diverge des attentes des actionnaires minoritaires de La Marocaine-Vie en matière de politique de distribution de dividendes.

La préférence du groupe SG pour la mise en réserve des résultats de La Marocaine-Vie répond à plusieurs objectifs :

- Sur le plan stratégique, la priorité est donnée au renforcement des fondamentaux de la compagnie pour lui permettre d'asseoir son développement sur des bases pérennes.
- Sur le plan financier, cela permet de piloter au plus fin l'apport en capital, l'augmentation de capital n'étant sollicitée qu'après épuisement des possibilités de financement par le résultat ;
- Et sur le plan pratique, un financement par augmentation de capital requiert un formalisme et des délais de réalisation (instruction et de préparation) importants et cela d'autant plus que la société est cotée.

Enfin, l'action La Marocaine-Vie est pénalisée par une faible liquidité associée à une visibilité de plus en plus réduite au sein de la cote de Casablanca compte tenu de sa faible capitalisation

boursière accentuée par l'introduction en bourse, ces dernières années, de sociétés à forte capitalisation et de la faible couverture du titre par les analystes.

L'intérêt du maintien de la cotation de La Marocaine-Vie est donc de plus en plus limité, d'autant plus que la cotation du titre induit des coûts supplémentaires pour la compagnie au moment où leur réduction s'impose comme une priorité.

Compte tenu de ces éléments et par souci de préserver les intérêts des actionnaires minoritaires, le groupe SG a décidé de maintenir une offre permettant à ces actionnaires de sortir du capital de la compagnie à des conditions meilleures que celles annoncées dans le cadre du projet d'OPA, et partant, permettre à La Marocaine-Vie de quitter la cote.

I.2. CADRE LEGAL

L'article 6 du Dahir n° 1-04-21 du 1er Rabii I 1425 du (21 avril 2004) portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, tel que modifié et complété, définit l'offre publique de retrait comme étant la procédure qui permet aux personnes physique ou morale, détenant, seules ou de concert au sens de l'article 10 du même dahir, la majorité des droits de vote d'une société dont les titres sont inscrits à la cote, de faire connaître publiquement qu'elles se proposent de racheter des titres, visés à l'article 2 du même dahir, de ladite société, afin de permettre aux personnes physiques ou morales détenant des titres de cette société et n'appartenant pas au groupe précité de se retirer du capital social de ladite société.

Le conseil d'administration de La Marocaine Vie qui s'est tenu le 29 octobre 2008 a ratifié à l'unanimité la décision d'initier une offre publique de retrait sur les titres de La Marocaine Vie de la Bourse de Casablanca.

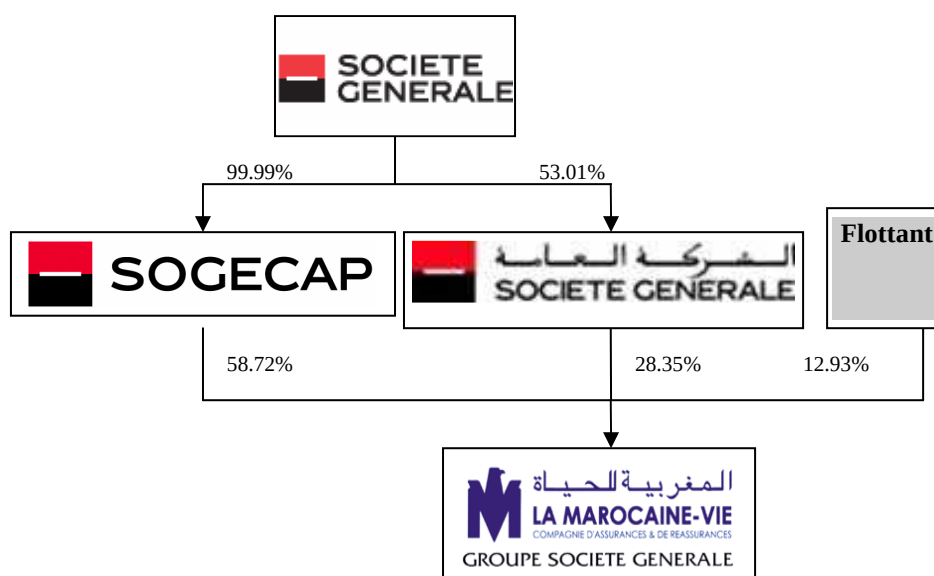
Le projet d'offre publique de retrait sur La Marocaine vie a été déposé auprès du CDVM le 21 novembre 2008. L'avis de recevabilité a été publié le 5 décembre 2008.

I.3. RECONFIGURATION DU CAPITAL DE LA MAROCAINE-VIE

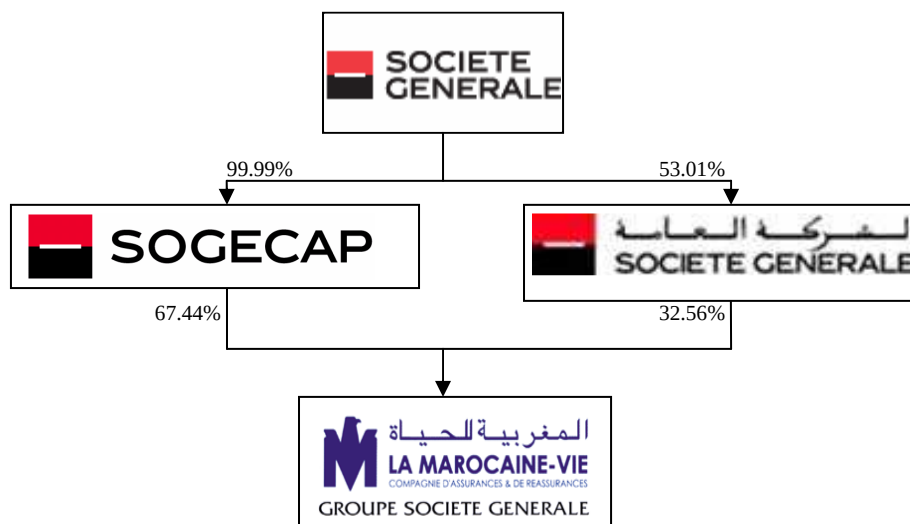
	Avant opération			Après l'opération		
	Nbre de titres	% du capital	% de droit de vote	Nbre de titres	% du capital	% de droit de vote
Bloc de contrôle	1 599 945	87.07%	87.07%	1 837 500	100%	100%
SOGECAP	1 078 960	58,72%	58,72%	1 239 210	67,44%	67,44%
Société Générale Marocaine de Banques	520 985	28,35%	28,35%	598 290	32,56%	32,56%
Minoritaires	237 555	12,93%	12,93%	0	0,00%	0,00%
TOTAL	1 837 500	100%	100%	1 837 500	100%	100%

* Sous réserve du succès total de l'opération soit le rachat de la totalité du flottant actuel par les initiateurs.

Actionnariat avant OPR - au 01-12-2008



Actionnariat après OPR¹



¹ Sous réserve du succès total de l'opération soit le rachat de la totalité du flottant actuel par les initiateurs.

I.4. ACCORDS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'OFFRE

Il n'y a, à notre connaissance, aucun accord pouvant avoir une incidence sur l'offre. Les initiateurs détiennent conjointement 87.07% de La Marocaine-Vie.

I.5. AUTORISATIONS

Le CDVM a soumis en date du 24/11/2008 le projet d'offre publique de retrait au Ministère des finances et de la privatisation, qui n'a pas formulé d'objections au projet.

I.6. AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAROCAINE-VIE

Suite à la réunion du 29 octobre 2008, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité la présente offre publique de retrait.

II. OBJECTIFS DE L'OFFRE

II.1. MOTIFS DE L'OPERATION

Afin d'offrir une opportunité aux actionnaires minoritaires d'apporter leurs titres dans les meilleures conditions, les principaux actionnaires de La Marocaine-Vie, Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAP ont initié la présente offre publique de retrait.

Cette offre sera préalable à la demande par la Marocaine Vie de la radiation de ses titres de la cote de la Bourse de Casablanca.

Etant donnée la faible part en capital constituant le flottant en bourse, il n'y aura pas de changements significatifs relatifs à la stratégie de développement de La Marocaine-Vie suite à la présente offre publique de retrait. En effet, les initiateurs de l'offre détiennent conjointement, directement 87.07% du capital.

L'OPR a été décidée par le Conseil d'Administration de La Marocaine-Vie tenu en date 29 octobre 2008.

Cette offre porte sur l'acquisition de toutes les actions soit 237 555 actions La Marocaine-Vie constituant le flottant en Bourse au prix unitaire de 350 MAD.

II.2. MODALITES DE FINANCEMENT

Concernant les titres visés par la présente opération, Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAP se porteront acquéreurs des actions constituant le flottant en bourse. Celles-ci disposent des fonds nécessaires qui leur permettent de financer l'opération en numéraire.

III. INTENTION DES INITIATEURS

Le Président du Conseil d'Administration de SOGECAP et le Conseil de Surveillance de Société Générale Marocaine de Banques ont annoncé leur volonté de lancer une Offre Publique de Retrait sur les titres de La Marocaine Vie. Suite à cette opération, la Marocaine Vie demandera la radiation de ses titres de la Bourse de Casablanca.

III.1. LIEN ENTRE LA MAROCAINE-VIE ET LES INITIATEURS

III.1.1. Lien entre La Marocaine-Vie et SOGECAP

SOGECAP détient directement 58.72% du capital de La Marocaine-Vie, qui lui octroie 58.72% des droits de vote et siège au Conseil d'Administration. Cette participation augmentera à 67.44% maximum, à l'issue de cette offre publique de retrait.

III.1.2. Lien entre La Marocaine-Vie et Société Générale Marocaine de Banques

Société Générale Marocaine de Banques détient directement 28.35% du capital de La Marocaine-Vie, qui lui octroie 28.35% des droits de vote et siège au Conseil d'Administration. Cette participation augmentera à 32.56% maximum, à l'issue de cette offre publique de retrait.

IV. STRUCTURE DE L'OFFRE

IV.1. NOMBRE DE TITRES VISES PAR L'OPR

L'OPR portera sur la totalité du capital flottant de la société La Marocaine-Vie à la Bourse de Casablanca, soit 237 555 actions, représentant 12.93% du capital et des droits de vote de La Marocaine-Vie.

IV.2. PRIX DE L'OFFRE

Les initiateurs offrent aux actionnaires de La Marocaine-Vie d'acquérir leurs actions au prix de 350 dirhams.

IV.3. DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS OBJET DE L'OPR

1^{er} janvier 2009

IV.4. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

L'offre publique de retrait porte sur un montant global maximum de 83 144 250 MAD.

IV.5. DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE

Le 19 janvier 2009.

IV.6. DATE DE CLOTURE DE L'OFFRE

Le 13 février 2009

IV.7. DUREE DE L'OFFRE

L'offre au prix unitaire de 350 DH par action est valable pendant la période de l'offre comprise entre la date d'ouverture et la date de clôture de l'opération objet de la présente note d'information.

IV.8. SEUIL DE RENONCIATION

Dans le cadre de cette opération, aucun seuil de renonciation à l'offre n'est prévu par les initiateurs. SOGECAP et Société Générale Marocaine de Banques s'engagent en effet à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées par les actionnaires de la Marocaine Vie dans le cadre de l'OPR et qui seront intégralement servies.

IV.9. DATE DE REGLEMENT

Le 04/03/2009

IV.10. ORGANISME CHARGE DE LA CENTRALISATION DES TITRES

L'organisme chargé de la centralisation des titres est Société Générale Marocaine de Banques.

V. RAPPORT DE L'EVALUATEUR INDEPENDANT

Conformément à l'article 25 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi n° 46-06 et aux instructions du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, Advisory & Finance Group, représenté par Mohammed Benslimane, a été mandaté par La Marocaine-Vie en qualité d'Evaluateur Indépendant afin de procéder à l'évaluation de La Marocaine-Vie.

Le CDVM a donné son accord sur le choix de cet Evaluateur Indépendant.

Les méthodes suivantes ont été utilisées comme base concernant les travaux d'évaluation :

- Méthode de l'actualisation des cash-flows découlant du plan d'affaires de la Société, méthode couramment dénommée 'Discounted Cash-Flow' ou 'DCF'
- Méthode des multiples de ratio adaptée au cas de La Marocaine-Vie
- Méthode d'analyse du cours boursier

Ce rapport d'évaluation a été préparé en toute bonne foi et avec le plus grand soin par Advisory & Finance Group (ce terme incluant, ses agents, administrateurs, actionnaires, associés, gérants ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs) après accomplissement des diligences d'usage. Toutefois, Advisory & Finance Group ne se porte pas garant de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations ayant servi de base aux travaux d'évaluation.

Le rapport de l'Evaluateur Indépendant fait ressortir une évaluation de l'action de La Marocaine Vie au prix de MAD 200 tel que détaillé dans la partie II de la présente note d'information et conclut ainsi au caractère équitable du prix offert aux actionnaires minoritaires.

V.1.1. Evaluation et Eléments d'appréciation des termes de l'offre

La valorisation de La Marocaine-Vie ('MAV') telle que décrite dans la présente note a été réalisée par Advisory & Finance Group ('AFG') en sa qualité d'Expert Indépendant.

La Société Générale Marocaine de Banques n'a pas participé à la valorisation de la Marocaine-Vie.

En vue de l'évaluation de MAV par les différentes méthodes développées ci-dessous, AFG a établi son propre plan d'affaires, indépendamment de celui établi par le management de la Société tel qu'il est indiqué dans la partie VII de la présente note.

Le prix proposé par les Initiateurs de la présente offre est de 350 DH par action.

AFG a établi une évaluation de MAV selon les méthodes suivantes :

- L'actualisation des flux de trésorerie ('DCF' ou 'Discounted Cash Flow') sur une période de 10 ans (de 2008 à 2017). La Valeur Terminale est quant à elle calculée suivant la méthode du taux de croissance à l'infini.
- L'analyse par les multiples comparables.
- La méthode basée sur l'analyse des cours boursiers de l'action MAV.

V.2. ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'AFFAIRES PAR AFG

Le plan d'affaires de MAV permet d'aboutir à une valorisation de la société par actualisation des cash-flows libres.

Le Résultat Net de MAV résulte de la somme de la marge opérationnelle et du résultat technique et non financier, diminuée des frais généraux et de l'impôt sur les sociétés ('IS').

Reconstitution de la Marge Brute Opérationnelle et du Résultat Technique et Financier :

La Marge Brute Opérationnelle résulte de :

- La marge nette sur primes, qui représente la somme des chargements (prélevés par la compagnie lors de la vente de contrats ou des versements sur les contrats existants) et des commissions perçues des réassureurs, le tout, minoré des commissions payées par la compagnie aux distributeurs.
- La marge nette sur encours, qui représente la différence entre les chargements sur encours prélevés par la compagnie sur les contrats en Epargne et les commissions sur encours reversées par celle-ci aux distributeurs.

Reconstitution du Résultat Technique et Financier :

Le Résultat Technique et Financier est la somme du Résultat Technique et du Résultat Financier.

Le Résultat Technique, résultat issu du cycle technique d'exploitation, est le cumul :

- Du résultat technique Prévoyance représentant l'écart entre les primes pures et la charge de sinistres.

- Du résultat technique Epargne, nul par construction¹
- Du résultat de Réassurance, nul en normatif à partir de 2011, du fait de la fin progressive de la cession légale qui devrait s'étendre à l'ensemble des garanties au plus tard en 2012
- Du résultat technique 'divers' constitué notamment des dotations et reprises à la provision de gestion, des pénalités de rachats, etc.

Le Résultat Financier est constitué par le résultat dégagé par l'activité d'investissements et de placements, net des intérêts payés aux assurés, des frais financiers divers ainsi que des chargements sur encours.

V.3. METHODES D'EVALUATION DE LA MAROCAINE-VIE

Les méthodes suivantes ont été utilisées par AFG comme base concernant les travaux d'évaluation :

- Méthode de l'actualisation des cash-flows découlant du plan d'affaires de la Société, méthode couramment dénommée 'Discounted Cash-Flow' ou 'DCF'
- Méthode d'analyse du cours boursier
- Méthode des multiples de ratio adaptée au cas de La Marocaine-Vie

V.3.1. Evaluation par la méthode DCF

L'évaluation par la méthode DCF a consisté en l'actualisation des cash-flows disponibles, découlant du plan d'affaires sur la période 2008-2017

Détermination du cash-flow disponible à actualiser

Le cash flow disponible à actualiser est calculé à partir du résultat net ('RN') diminué des investissements projetés et de la variation du Besoin en Marge de Solvabilité ('BMS') :

- Les résultats nets résultent des comptes d'exploitation prévisionnels
- Les investissements projetés sont relativement faibles et correspondent à des rénovations de matériel informatique et bureautique
- Le BMS est calculé sur la base des encours moyens (en moyenne 5,6% des encours moyens hors UC et 1% des encours moyens UC)

En KMAD	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TCAM 09-17
RN	-4 266	18 592	29 664	40 281	44 786	48 852	51 652	55 535	60 110	65 842	17%
- Investissements	-2 395	-2 183	-378	-388	-300	-300	-300	-300	-300	-300	-22%
- Variation BMS	-10 474	-13 585	-14 659	-17 603	-22 290	-23 774	-24 794	-24 921	-24 452	-24 854	7.8%
Cash-Flows dispo.	-17 135	2 824	14 627	22 291	22 196	24 777	26 559	30 314	35 357	40 688	39%
évolution			418%	52%	0%	11,6%	7,2%	14,1%	16,6%	15,1%	
Cash-Flows cumulés	-17 135	-14 311	317	22 607	44 804	69 581	96 140	126 453	161 811	202 499	

Le premier cash-flow libre considéré est celui à fin 2008.

¹ Les différentes composantes du résultat généré par l'activité Epargne se répartissant entre le PNB opérationnel, le résultat financier, et le poste 'autres produits/autres charges divers (pénalités sur rachats)'

Tous les flux suivants sont actualisés à leur valeur à fin 2008.

Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué est le coût des fonds propres étant donné que la société n'est pas endettée. Celui-ci est déterminé par la formule suivante :

$$CFP = \text{Taux Sans Risque} + \text{BETA} * (\text{Prime Risque du Marché Actions})$$

- Taux Sans Risque = taux des bons du Trésor 10 ans = 4,40%¹
- Prime de Risque du Marché Actions = rentabilité des fonds propres des sociétés cotées sur les 10 dernières années retraitées des extrêmes – taux sans risque = 12,0% - 4,4% = 7,6%
- BETA = Beta moyen du secteur des assurances au Maroc sur les deux dernières années (secteur des assurances représenté de manière significative à la cote de Casablanca sur une période relativement récente), compris dans une fourchette entre 0,9 et 1,1

Il en ressort un taux d'actualisation **compris dans une fourchette entre 11% et 13%**.

Calcul de la Valeur Terminale

La Valeur Terminale (VT) représente la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite (dans notre cas l'année 2017). Elle est généralement déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif (celui de 2017) croissant au Taux de Croissance Perpétuelle ('TCP').

La Valeur Terminale, actualisée se calcule alors suivant la formule suivante :

$$VT \text{ Actualisée} = \frac{((\text{Cash-Flow Disponible an 2017} * (1 + \text{TCP})) / (\text{CFP} - \text{TCP}))}{(1 + \text{CFP})^{(2017-2008)}}$$

Estimation du Taux de Croissance Perpétuelle

Le Taux de Croissance Perpétuelle correspond à la croissance économique à très long terme. Celle-ci se situe généralement à des niveaux relativement bas, entre 1% et 2%, en ce qui concerne les pays développés. Pour ce qui concerne le Maroc, qui se situe dans la catégorie des pays émergents, la croissance à très long terme est généralement estimée entre 2% et 3%.

En conclusion, nous utiliserons pour la méthode DCF appliquée au cas de La Marocaine-Vie les hypothèses suivantes :

- Un Coût des Fonds Propres autour de 12% et dans une fourchette [11,0% - 13,0%]
- Un Taux de Croissance Perpétuelle dans une fourchette de [2,0% - 3,0%] sur la base du cash flow normatif de 2017

¹ Source Bank Al-Maghrib - marché secondaire des bons du Trésor au 19 septembre 2008

Ci après et à titre indicatif les hypothèses de CFP et de TCP retenues dans le cadre de récentes introductions sur la Bourse de Casablanca :

Société	Secteur	Coûts Fonds Propres	Taux Perpétuel	Date d'introduction
Alliances	Immobilier	12%	2,0%	Juillet 2008
Label Vie	Grande Distribution	Entre 12,38% et 13,18%	Entre 3,22% et 3,78%	Juin 2008
Delta Holding	Conglomérat	10%	3,0%	Mai 2008
Atlanta	Assurance	11,1%	3,0%	Octobre 2007

La matrice de valorisation suivant la méthode DCF et résultant des hypothèses ci-dessus est indiquée ci-après.

Taux actualisation	Cash-flows actualisés hors VT	+	Valeur terminale actualisée à fin 2008	=	Valeur d'entreprise	-	Endett-ement net	+	Valeur des Fonds Propres
			Taux de croissance à l'infini 2,0% 2,5% 3,0%		Taux de croissance à l'infini 2,0% 2,5% 3,0%				Taux de croissance à l'infini 2,0% 2,5% 3,0%
11,0%	102 954		180 268 191 808 204 790		283 223 294 762 307 744		0		283 223 294 762 307 744
11,5%	100 029		164 010 173 971 185 103		264 039 273 999 285 131		0		264 039 273 999 285 131
12,0%	97 200		149 660 158 309 167 919		246 860 255 509 265 119		0		246 860 255 509 265 119
12,5%	94 463		136 932 144 484 152 830		231 396 238 947 247 294		0		231 396 238 947 247 294
13,0%	91 816		125 594 132 220 139 508		217 410 224 036 231 324		0		217 410 224 036 231 324

Il en résulte que la valorisation de 100% des fonds propres de La Marocaine-Vie ressort comprise entre MAD 217 millions et MAD 308 millions, soit une valeur de l'action¹ comprise dans la fourchette de [MAD 118 – MAD 167], conduisant à **une valeur centrale de MAD 139 par action.**

V.3.2. Evaluation par la moyenne des cours boursiers

Cette méthode d'évaluation consiste en l'analyse de l'évolution du cours de l'action MAV sur 18 mois en le retraitant de la période considérée comme exceptionnelle puisque liée au projet aujourd'hui avorté de partenariat de MAV avec la BCP, soit entre le 20 novembre 2007 et le 5 Mai 2008, respectivement dates d'annonce du partenariat et communiqué officiel confirmant l'annulation dudit projet.

Le cours moyen de l'action est calculé comme étant le résultat de la moyenne des moyennes pondérées des cours sur le dernier mois, les 3 derniers mois, les 6 derniers mois, les 12 derniers mois ainsi que sur les 18 mois.

Analyse cours boursier action MAV entre le 19/03/07 et le 19/09/08	Durée	Quantités échangées	Moyennes pondérées
Cours moyen de l'action entre le 19/09/2008 et le 19/08/2008	1 Mois	4 015	263
Cours moyen de l'action entre le 19/09/2008 et le 19/06/2008	3 Mois	13 850	266
Cours moyen de l'action entre le 19/09/2008 et le 19/03/2008	6 Mois	33 240	285
Cours moyen de l'action entre le 19/09/2008 et le 19/09/2007	12 Mois	65 599	303
Cours moyen de l'action entre le 19/09/2008 et le 19/03/2007	18 Mois	142 452	312
COURS MOYEN NORMATIF DE L'ACTION			286

Il en ressort **un cours moyen de MAD 286 par action MAV.**

¹ Etant entendu que le nombre total d'actions est de 1.837.500

V.3.3. Evaluation par la méthode des multiples boursiers

➤ Multiples pertinents sur le marché marocain

Pour l'évaluation de MAV, nous considérons qu'en tant que référence sur le marché de Casablanca, le secteur des assurances est peu pertinent, étant donné le profil significativement différent de l'activité des sociétés de ce secteur aujourd'hui cotées.

En effet,

- L'activité de Wafa Assurance est 60% Vie et 40% Non Vie (source : Rapport de la Fédération des Assurances – situation liminaire, Exercice 2007)
- Atlanta est en quasi-totalité Non Vie
- Alors que La Marocaine-Vie est en quasi-totalité sur la branche Vie

Rappelons également que :

- L'activité Vie consiste principalement à collecter des dépôts et à servir des rémunérations (garanties ou pas). L'activité épargne d'une compagnie d'assurance vie se rapproche de l'activité "dépôts rémunérés" d'une banque dans le sens où il s'agit dans les deux cas d'une ressource rémunérée qui est réemployée par les banques sous forme de crédits envers la clientèle ou en instruments de dette (principalement) pour les compagnies d'assurance. Elle est plus proche de ce point de vue de l'activité bancaire ; cependant l'activité Non Vie s'analyse comme consistant à collecter des primes auprès des assurés et à faire face aux risques en cas de survenance de sinistres
- De plus, l'activité Non Vie est par construction et notamment du fait de la réglementation applicable en matière de constitution de marge de solvabilité, moins consommatrice en fonds propres que l'activité Vie. En effet, pour 100 de primes Non-vie il faut 20 de FP pour la couverture de la marge de solvabilité réglementaire mais, seulement pour l'année de production, alors qu'en épargne, il faut entre 1 et 5 de l'encours pendant plusieurs années et jusqu'à extinction de l'engagement.

En conséquence, nous considérons que :

Le 'Price to Book Value' 2008 ('P/BV'), ainsi que le multiple des bénéfices 2009 ('PER') du secteur financier (incluant les banques, les sociétés de crédit à la consommation et les assurances), sont les ratios les plus pertinents pour une approche de la valeur de MAV par les multiples. Ainsi,

- Le 'Price to Book Value' 2008 ('P/BV') du secteur financier, soit le multiple des fonds propres estimés des sociétés financières à fin 2008 ressort dans une fourchette de [3,2-3,5]. (Sources : La semaine boursière de CFG Group - Attijari Intermédiation - BMCE Capital Bourse – semaine du 15 au 19 septembre 2008)
- Etant donné le caractère non significatif du Résultat Net Prévisionnel 2008 du fait que La Marocaine-Vie se situe en 2008 dans une phase transitoire marquée par le recentrage sur le segment bancassurance, le développement de nouveaux partenariats et le recul relatif de l'activité « traditionnelle », nous retiendrons par conséquent pour une meilleure pertinence, le PER estimé 2009 du secteur financier, qui ressort quant à lui dans une fourchette de [18,1-19,3]. (Sources : CFG Group - Attijari Intermédiation - BMCE Capital Bourse – semaine du 15 au 19 septembre 2008)

A noter que les niveaux des multiples P/BV 08 et PER 09 utilisés résultent des analyses d'AFG en sa qualité d'Evaluateur Indépendant ainsi que de la prise en compte du consensus du marché, tel qu'il ressort des notes de recherche publiées par les professionnels de la place.

• P/BV 08E

Le P/BV moyen 2008 estimé du secteur financier ressort à 3,4 au 19/09/2008, sur la base des prévisions de résultats 2008 des sociétés cotées du secteur financier. (Sources : CFG Group - Attijari Intermédiation - BMCE Capital Bourse –septembre 2008)

La valeur des fonds propres de MAV étant estimée à MAD 196 millions à fin 2008, la valorisation par la méthode des multiples de P/BV fait ressortir une valeur de MAD 656 millions pour 100% des fonds propres, soit MAD 357 par action MAV.

• PER 09E

Le PER moyen 2009 estimé du secteur financier ressort à 18,8 au 19/09/2008, sur la base des prévisions de résultats 2009 des sociétés cotées du secteur. (Moyenne de PER 09 finance dont la source est : CFG Group - Attijari Intermédiation - BMCE Capital Bourse – semaine du 15 au 19 septembre 2008)

Le résultat net prévisionnel de MAV étant estimé à MAD 19 millions à fin 2009 dans le plan d'affaires de la Société, la valorisation par la méthode des multiples du PER fait ressortir une valeur de MAD 350 millions pour 100% des fonds propres, soit MAD 190 par action MAV.

➤ Multiples au niveau européen

Nous utiliserons le multiple des bénéfices PER, couramment utilisé pour les compagnies d'assurances au niveau du marché européen et également utilisé au Maroc.

Nous retiendrons, comme comparable, un échantillon constitué par les principales compagnies d'assurances européennes spécialisées sur le segment de la Vie et mentionnées dans le tableau ci-dessous. Nous nous appuyons pour ce faire sur les estimations de PER 2009 publiées par le département de recherche de Société Générale France.

Evaluation par les multiples du PER 2009 Assurances Vie en Europe

PER 2009 Finance	Pays	PER 2009
Aegon	Benelux	4,9
Alleanza	Italie	14,2
CNP Assurances	France	8,7
Friends Provident	UK	11,1
Legal & General	UK	9,9
Prudential	UK	13,6
Resolution	UK	12,1
Standard Life	UK	6,6
Swiss Life	Suisse	7,0
PER 09 segment Vie Europe		8,2
Valorisation de l'action MAV par PER 09 segment Vie Europe		83

Source : note de recherche Société Générale France – Janvier 2008

Pour cet échantillon de compagnies d'assurances européennes, le PER 09 estimé moyen pondéré des capitalisations boursières ressort à 8,2.

Le résultat net prévisionnel de MAV étant estimé à MAD 19 millions à fin 2009 dans le plan d'affaires de la Société, la valorisation en retenant ce niveau de PER fait ressortir une valeur de MAD 83 par action MAV.

➤ Synthèse de valorisation par la méthode des multiples

Le multiple du PER 09 européen utilisé, relatif à un échantillon de compagnies d'assurances spécialisées sur le segment Vie, est le plus pertinent au regard de l'activité de La Marocaine-Vie.

Toutefois, étant donné une forte disparité des marchés européens et marocains, nous sous-pondérerons la méthode des multiples européens et retiendrons la pondération suivante pour la synthèse des méthodes basées sur les multiples :

	Valorisation	Pondération
P/BV 08 Finance - Maroc	357	40%
PER 09 Finance - Maroc	190	40%
PER 09 Assurances Vie - Europe	83	20%
Valorisation de l'action MAV	236	

Ainsi, la méthode de valorisation par les multiples fait **ressortir une valeur de MAD 236 par action.**

Synthèse des valorisations de La Marocaine-Vie

La méthode de valorisation la plus pertinente concernant La Marocaine-Vie est celle du DCF, les autres méthodes évoquées étant en effet principalement liées à l'état du marché boursier de Casablanca, caractérisé actuellement par une surévaluation des titres cotés, elle-même liée à une situation d'abondance relative de liquidités et de rareté de titres de placement.

Cependant, et compte tenu du fait que l'opération en cours concerne l'offre de rachat d'un titre coté sur la Bourse de Casablanca, nous considérerons également les méthodes impliquant des ratios boursiers locaux et européens.

De ce fait, des taux de pondération de 50% pour la méthode DCF et de 25% pour la méthode d'analyse du cours boursier et de celle des multiples boursiers sont appliqués.

En conclusion, il ressort des 3 méthodes d'évaluation un prix moyen pondéré de MAD 200 par action, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Valeur	Pondération
Méthode DCF	139	50%
Méthode cours moyen boursier	286	25%
Méthodes des Multiples	236	25%
Valeur de l'action MAV	200	100%

VI. Eléments d'appréciation de l'offre

Compte tenu des cours de bourse passés de MAV, l'offre proposée par les Initiateurs de 350 DH par action, est significativement supérieure à son évaluation.

Référence	Valeur de la référence en DH	Prime intégrée dans l'offre
Valeur de l'Évaluateur Indépendant	200 DH	75,0%
Cours moyen de l'action sur 3 mois (19/06/08-19/09/08)	265 DH	32,1%
Cours à la veille de la suspension de la cotation du titre suite à la publication de l'avis de dépôt du projet d'offre publique le 25/11/2008	194,30 DH	80,1%

VI. FRAIS DE TRANSACTION

Tous les frais de courtage et d'intermédiation relatifs à la présente offre, incluant les commissions prélevées par la Bourse de Casablanca et le dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de La Marocaine-Vie apportant leurs actions à l'OPR, demeureront à leur charge.

Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les apporteurs d'actions de La Marocaine-Vie se présente comme suit :

Etablissements	Commissions HT ¹
Société de bourse	0.6%
Bourse de Casablanca	0.1%
Dépositaire des actions	0.2%

Le taux de TVA en vigueur pour ce type de transaction est de 10%

VII. CONSEILLERS ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom
Organisme Conseiller et Coordinateur Global	Société Générale Marocaine De Banques
Organisme Co-Conseil et Évaluateur Indépendant	Advisory & Finance Group
Organisme Centralisateur des titres	Société Générale Marocaine de Banques
Organisme chargé d'enregistrer l'opération auprès de la Bourse de Casablanca	Sogébourne (côté acheteurs) et sociétés de bourse (côté vendeurs)

¹ Les Taux sont applicables au montant de la transaction.

VIII. MODALITES DE PARTICIPATION A L'OFFRE

Préalablement à l'offre publique de retrait objet de la présente note d'information, la valeur La Marocaine-Vie a été suspendue de la cotation le 25/11/2008. La reprise de la cotation a eu lieu le 05/12/2008.

VIII.1. DUREE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

L'offre portera sur une durée de 20 jours de bourse, du 19 janvier 2009 au 13 février 2009 inclus.

VIII.2. BENEFICIAIRES

La présente OPR s'adresse à tous les détenteurs des actions La Marocaine-Vie constituant le flottant en bourse sans aucune limitation.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'offre devront remettre aux collecteurs d'ordres les éléments suivants :

- Un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres
- Une attestation de blocage des titres (fournie par le dépositaire des titres)
- Un justificatif de l'identité

VIII.3. REMISE DES ORDRES DE VENTE

Les actionnaires souhaitant participer à la présente offre sont invités à remettre aux sociétés de bourse ou aux banques, du 19 janvier 2009 au 13 février 2009 inclus, un ordre de vente conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente note d'information.

Les ordres de vente peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la durée l'offre.

VIII.4. ATTESTATION DE BLOCAGE DES TITRES APPORTES

Une attestation de blocage des actions devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de présentation des actions à l'offre jusqu'à la date de règlement livraison. Il sera irrévocable dès la clôture de l'offre.

L'attestation de blocage devra être fournie par les dépositaires et devra comporter notamment :

- Le numéro de la carte d'identité nationale ou celui de la carte de résidence pour les personnes physiques ;
- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales ou tout autre document permettant de justifier l'identité de la personne morale ;
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport de titres dans le cadre de la présente offre publique de retrait.

VIII.5. IDENTIFICATION DES APORTEURS D' ACTIONS

Les personnes physiques ou morales désirant céder leurs actions dans le cadre de la présente OPR devront décliner leur identité en fournissant, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, les pièces suivantes :

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Personnes morales de droit marocain hors OPCVM	Photocopie du modèle des inscriptions au registre de commerce.
Personnes morales non résidentes	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou tout document faisant foi dans le pays d'origine
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément en plus : - Pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal - Pour les SICAV, le modèle de l'inscription au RC
Associations Marocaines	- Photocopie des statuts. - Récépissé de dépôts des dossiers d'admission.
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.

Les actionnaires pourront apporter leurs actions à travers les ordres de vente par l'intermédiaire d'un tiers, à condition que celui-ci présente une procuration dûment signée et légalisée

IX. MODALITES DE CENTRALISATION, D'ENREGISTREMENT ET DE REGLEMENT LIVRAISON

IX.1. CENTRALISATION ET CONSOLIDATION DES ORDRES

La structure du fichier de centralisation des ordres, établie par la Bourse de Casablanca, sera transmise par Sogébourse aux collecteurs d'ordres.

Les collecteurs d'ordres de vente devront remettre séparément à la Bourse de Casablanca sous clé USB et au plus tard le 17 février 2009 à 12h00, les fichiers des ordres de ventes de leurs clients, respectant la structure du fichier de centralisation des ordres.

Les organismes collecteurs d'ordres n'ayant pas de statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront informer la bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie, par écrit et au plus tard le jour de réception des fichiers soit le 17 février 2009.

La Bourse de Casablanca procèdera par la suite à la centralisation et la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente et à l'attribution des actions vendues.

Le 24 février 2009, la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'offre.

IX.2. ENREGISTREMENT DE L'OFFRE

Sur la base des étapes décrites précédemment, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à la présente opération sera effectué par Sogébourse (côté acheteurs) et par Sogébourse et les autres sociétés de bourse (côté vendeurs).

IX.3. PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 27 février 2009, ainsi que dans un journal d'annonces légales par les initiateurs, dans les trois jours qui suivent.

IX.4. MODALITES DE REGLEMENT/LIVRAISON

Le règlement et la livraison des titres La Marocaine-Vie seront réalisés le 04 mars 2009. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca.

X. CARACTERISTIQUES DE COTATION DES TITRES

Le Titre La Marocaine-Vie est identifié par les éléments suivants :

Mode de cotation	Continu
Libellé	La Marocaine-Vie
Ticker	MAV
Code valeur	7900
Compartiment	2 ^{ème} compartiment
Secteur d'activité	Assurances

XI. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordres	ETAPES	Au plus tard
1	Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca	08/01/2009
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'OPR	08/01/2009
3	Visa du CDVM sur la note d'information de l'OPR	08/01/2009
4	Publication au bulletin de la cote de l'avis relatif à l'OPR	09/01/2009
5	Ouverture de l'Offre Publique de Retrait	19/01/2009
6	Clôture de l'Offre Publique de Retrait	13/02/2009
7	Réception des fichiers des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	17/02/2009 A 12h00
8	Centralisation et consolidation des ordres d'apports de titres par la bourse de Casablanca	18/02/2009
9	Traitement des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	19/02/2009
10	Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres au CDVM	20/02/2009
11	Suite du CDVM sur l'OPR (positive ou sans suite)	23/02/2009
12	Annonce, au bulletin de la cote, dans le cas où le CDVM déclare l'opération sans suite	23/02/2009
13	Remise par la Bourse de Casablanca, des résultats de l'OPR aux collecteurs d'ordres	24/02/2009
14	▪ Enregistrement des transactions relatives à l'OPR ▪ Annonce des résultats de l'OPR	27/02/2009
15	Règlement / Livraison des titres objet de l'OPR	04/03/2009
16	Prélèvement de la commission d'enregistrement de l'opération	05/03/2009

XII. REGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XII.1. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES AU MAROC

Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 27 000 DH ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

XII.2. ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES RESIDENTES

Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

Imposition des dividendes

XII.2.1. Personnes morales résidentes passibles de l'IS

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS.

XII.2.2. Personnes morales résidentes passibles de l'IR

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XII.3. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XII.4. ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES NON RESIDENTES

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisés par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'IS. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession de titres des sociétés à prépondérance immobilière.

Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XIII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les initiateurs supporteront l'ensemble des charges relatives à la présente opération d'Offre Publique de retrait. Ces frais sont estimés à environ 2,5% du montant de l'opération.

Ces charges comprennent :

- les commissions liées à l'organisme conseil et coordinateur global, à l'organisme co-conseil et Evalueur Indépendant, au conseil juridique, au dépositaire des titres, à la Bourse de Casablanca et au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- les frais concernant les frais légaux, les honoraires des commissaires aux comptes, la communication et de publication etc...

PARTIE III

PRESENTATION GENERALE DES INITIATEURS

I. INITIATEURS DE L'OPERATION

Les initiateurs de l'OPR des actions La Marocaine-Vie, objet de la présente note d'information, sont les Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAP.

II. PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

II.1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

Société Générale a procédé à l'ouverture de sa première agence à Casablanca en 1913.

A l'indépendance du Maroc, en 1956, Société Générale restait une petite banque, avec 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.

En 1962, la banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.

La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de Société Générale Marocaine de Banques. Elle élargit son réseau et étend ses activités.

En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques au sein de la Société Générale Marocaine de Banques.

En 1974, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.

En 1981, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES crée SOGELEASE société de financement par crédit-bail.

En 1995, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES crée SOGEBOURSE société d'intermédiation en bourse.

En 1996, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR a été certifiée AIMR en 2002.

En 1999, Société Générale France rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans Société Générale Marocaine de Banques en détenant 51,9% des parts.

L'année 1999 a aussi été marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.

En juillet 2001, SOGECAP 4ème assureur français spécialisé en assurances de personnes et Société Générale Marocaine de Banques filiales du Groupe Société Générale, acquièrent la majorité du capital de La Marocaine-Vie.

L'année 2001 a également été marquée par le rachat d'ALD par Société Générale puis par la fusion d'Interleasing (filiale ALD) avec TEMsys et naissance d'ALD Automotive France

(spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules). Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD.

En mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale a racheté la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Ensuite, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.

En 2002, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES crée SG TANGER OFF-SHORE, banque off-shore.

Dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, Société Générale Marocaine de Banques réaménage en 2003 son réseau et met en place neuf directions régionales.

En 2004, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES crée SOGEFINANCEMENT, société spécialisée dans le crédit à la consommation.

En 2004, le Conseil de Surveillance a adopté une nouvelle organisation à quatre pôles afin d'assurer une gestion plus efficace et dynamique des principaux métiers de la banque :

- Le pôle Banque Commerciale
- Le pôle Banque de Financement et des Grandes Entreprises
- Le pôle Gestions Privée et Institutionnelle
- Le pôle Secrétariat Général

L'année 2005 a vu la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.

2006 a également été marquée par la création de SOGECONTACT, 1er centre d'appels dans le secteur bancaire.

En 2006, Société Générale France rachète des actions détenues par la Mutuelle d'assurance des transports Unis et porte sa part dans le capital de Société Générale Marocaine de Banques à 53,2%.

L'année 2007 a été marquée par la création d'ECS Maroc, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de solutions et matériels informatiques.

Au 31 décembre 2007, Société Générale Marocaine de Banques compte près de 3 200 collaborateurs répartis entre des filiales en forte croissance et un réseau en perpétuelle expansion.

Cette même année, Société Générale Marocaine de Banques adopte une nouvelle identité visuelle et la dénomination commerciale du groupe se soumet à une nouvelle appellation : Société Générale succède à Société Générale Marocaine de Banques.

En 2008, Société Générale Marocaine de Banques a procédé à une augmentation de capital de 750 millions de dh.

II.2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

▪ Dénomination sociale	▪ Société Générale Marocaine de Banques
▪ Siège social	▪ 55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca
▪ Téléphone	▪ 022.43.88.88
▪ Fax	▪ 022.29.88.09
▪ Site Web	▪ www.sgmaroc.com
▪ Forme juridique	▪ Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le dahir n° 01-05-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi 20-05.
▪ Date de constitution	▪ 21 juin 1962
▪ Durée de vie	▪ 99 ans
▪ Numéro du registre du commerce	▪ 28987 - Casablanca
▪ Exercice social	▪ Du 1er janvier au 31 décembre
▪ Capital social au 01/12/2008	▪ MAD 1.800.000.000 composés de 18 000 000 actions de valeur nominale de MAD 100.
▪ Objet social	▪ « la société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif et en aucun cas limitatif : ▪ recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables, avec préavis ou à terme ; ▪ ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tout effet de commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le trésor public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toute sorte d'engagement résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc ;

-
- faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ;
 - accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, action, obligation, parts bénéficiaires, etc ;
 - accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toute affectation hypothécaire, ou toute autre garantie ; souscrire tout engagement de garanties, caution ou aval ; opérer toute acquisition, vente immobilière ou mobilière ou toute prise à bail ou location d'immeubles ;
 - procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tout titre émis par des collectivités publiques ou privées ; soumissionner tout emprunt de ces collectivités, acquérir ou aliéner tout titre, effet public, action, part, obligation, bon ou effet de toute nature de ces collectivités ; recevoir en dépôts tout titre, valeur et bien quelconque ;
 - se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous les établissements publics ou privés ;
 - effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ;
 - effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ;
 - effectuer toute opération d'affacturage ;
 - effectuer toute opération de change ;
 - effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toute matière première ;
 - réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ;
 - fournir du conseil et de l'assistance en matière de
-

	gestion de patrimoine ; ▪ fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; ▪ agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toute autre personne physique ou morale et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; ▪ créer au Maroc ou à l'étranger toute succursale, filiale et tout autre établissement de quelle que forme qu'il soit ; prendre sous toutes ses formes, tout intérêt ou participation dans toute société, groupement ou entreprise, marocaine ou étrangère ; ▪ de manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »
▪ Régime fiscal	▪ La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.
▪ Consultation des documents juridiques	▪ Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts, peuvent être consultés au siège social de la Banque.
▪ Liste des textes législatifs applicables	▪ De par sa forme juridique, SGMB est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telles que modifiée et complétée par le dahir n° 01-05-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi 20-05 ▪ de part son activité, SGMB est régie par : Le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés ▪ le dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que modifié et complété par la loi n° 46-06 ▪ « le dahir n°1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains

	titres de créances négociables
	- le dahir n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 - le règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°822-08 du 7 rabii II 1429 (14 avril 2008)
▪ Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II.3. APPARTENANCE AU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale Marocaine de Banques est filiale à 53% du Groupe Société Générale, l'un des tous premiers groupes de services financiers de la zone euro avec MdEUR 46,2 de capitalisation boursière au 31/12/2007.

L'activité du groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers dont la complémentarité constitue un atout commercial majeur et un gage de solidité financière.

II.a. Les réseaux de détail & les services financiers

Le Groupe compte plus de 27 millions de clients particuliers en France et à l'étranger. En France, il dispose de 2 réseaux de distribution complémentaires : Société Générale et Crédit du Nord. A l'international, la Banque de détail est présente dans 37 implantations. Les activités de services financiers ont connu un fort développement sur les 5 dernières années et sont rapidement devenues un acteur majeur en Europe. A fin 2007, elles couvrent 47 pays dans le monde.

II.b. La gestion d'actifs, services aux investisseurs

Le pôle Gestions d'actifs et Services aux investisseurs regroupe la Gestion d'actifs (Société Générale Asset Management), la Banque privée (SG Private Banking), le métier Titres (Société Générale Securities Services), le courtage et la compensation sur les marchés organisés avec FIMAT, et la Banque directe (Boursorama) autour de 12 500 collaborateurs dans le monde

II.c. La Banque de financement & d'investissement

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la branche de Banque de financement et d'investissement du groupe Société Générale. Alliant expertise, conseil et innovation, SG CIB développe des solutions financières intégrées à forte valeur ajoutée en s'appuyant sur trois domaines d'excellence : marchés de capitaux en euro, produits dérivés, financements structurés. Pour les émetteurs comme pour les investisseurs, SG CIB propose des solutions de financements et d'investissements sur mesure et performantes. SG CIB offre également une analyse innovante des marchés grâce à la Recherche 'Cross-Asset'.

Dans le contexte de la crise financière, le Groupe présente en 2007 une bonne résistance de ses revenus grâce à son socle robuste d'activités et son modèle solide de développement. Les

Réseaux de détail dégagent de bonnes performances tandis que les Services Financiers, la Banque privée et les Services aux Investisseurs affichent de fortes progressions.

Au second semestre 2007, la Banque de Financement et d'Investissement a été affectée par les conséquences de la crise financière américaine, et la Gestion d'actifs par la crise de liquidité.

Par ailleurs, le Groupe a supporté les effets d'une fraude commise par un trader au sein des activités de marché. Les positions frauduleuses, découvertes en janvier 2008, ont été dénouées dans le respect de l'intégrité des marchés et des intérêts des actionnaires, et ont fait apparaître pour le Groupe une perte exceptionnelle de MdEUR 4,9. Grâce à la diversité de son portefeuille d'activités et à la solidité de ses revenus, le Groupe dégage toutefois un Résultat Net Part du Groupe positif de MEUR 947 en 2007.

<i>En millions d'EUR</i>	2005	2006	% Var	2007	% Var
Produit Net Bancaire	19 166	22 417	17%	21 923	-2%
Résultat d'exploitation	6 566	8 035	22%	1 802	-78%
Résultat Net	4 916	5 785	18%	1 604	-72%
ROE après impôts (en %)	26%	26%	1%	7%	-72%

Source : Rapport Société Générale 2007

Après la perte exceptionnelle liée à la fraude, les charges fiscales (taux effectif d'impôt du Groupe : 15,3 % contre 28,4 % en 2006) et les intérêts minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe pour l'année 2007 atteint MEUR 1 604. Hors fraude, il se serait établi à MEUR 4.167. Par ailleurs, le ROE après impôt du Groupe en 2007 se situe 7 % et à 17,1 % hors fraude, contre 25,8 % l'année dernière. Pour 2007, le Bénéfice Net par Action du Groupe s'élève à EUR 1,98. Hors fraude, il se serait établi à EUR 9,37.

II.4. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Le montant du capital social au 01 juillet 2007 est entièrement libéré et composé de 15 600 000 actions, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de cent (100) soit un total de 1 560 000 000 dirhams.

II.4.1. Structure de l'actionnariat

Le montant du capital social au 01/12/2008 est entièrement libéré et composé de 18 000 000 actions, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de 100 Dhs soit un total de 18 000 000. La répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres détenus	% du capital détenu	% des droits de vote détenus
Société Générale France	9 542 770	53.01 %	53.01 %
Groupe DEVECO SOUSS	5 644 800	31.36 %	31.36 %
Divers actionnaires	2 812 430	15.64 %	15.64 %
TOTAL	18 000 000	100 %	100 %

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

II.4.2. Organes d'administration et de surveillance

Société Générale Marocaine de Banques est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Au 31/12/2008, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut	Prénoms, Noms	Date de 1 ^{ère} nomination ¹	Date de fin du mandat en cours
Président	Abdelaziz TAZI	28 mai 2003	Juin 2009
Vice-président	Jean-Paul DELACOUR	28 mai 2003	Juin 2009
Vice-président d'honneur co-fondateur	Edouard De CAZALET	28 mai 2003	Juin 2009
Membres	Marc VIENOT	28 mai 2003	Juin 2009
	Ahmed M'ZALI	28 mai 2003	Juin 2009
	Didier ALIX	28 mai 2003	Juin 2009
	Mohamed Ben Thami TAZI	28 mai 2003	Juin 2009
	Abdellatif HAKAM	28 mai 2003	Juin 2009
	Mohamed MEKOUAR	28 mai 2003	Juin 2014
	Jean François SAMMARCELLI	25 juin 2008	Juin 2009
	Jean-Louis MATTEI	28 mai 2003	Juin 2014
	Gérard FLEURY	25 juin 2008	Juin 2009
Secrétaire du conseil	Abdeljalil CHRAIBI	28 mai 2003	
	Fatima Zahra KHLIFATE	28 mai 2003	Juin 2009

Tous les membres du Conseil de Surveillance, hormis Messieurs J.F. SAMMARCELLI et G. FLEURY, ont été mandatés le 28 mai 2003 suite au changement de statut de la Banque. Ces mandats ont une durée de 6 ans.

Messieurs J.F. SAMMARCELLI et G. FLEURY ont été mandatés le 25 juin 2008 pour une durée de six ans.

Toutes les personnes qui siègent au conseil de surveillance ont le titre de membre du conseil de surveillance excepté Edouard De CAZALET qui y assiste à titre honorifique.

La rémunération totale du Conseil de Surveillance de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES s'établit à l'issue de l'exercice 2007 à MMAD 7 bruts.

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre de tiers conseillers actionnaires ou non et peut, en outre, constituer en son sein et avec les concours de ces conseillers, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Les conseillers suivants collaborent avec le Conseil de Surveillance

Conseillers	Brahim ZNIBER
	André LAFON

¹ Date de 1^{ère} nomination : 28 mai 2003, date de mise en place du conseil de surveillance

- Moulay Mahfoud AGOUZZAL

- **Secrétaire du Conseil**
- Fatime Zahra KHLIFATE

I. Organes de direction

I.a. Organes de direction

L'article 13 des Statuts de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES stipule que : « (...) Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tout acte de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. (...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général. (...) »

I.b. Le Directoire

La liste des principaux membres du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques au 01/12/2008 se décline comme suit :

Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Albert LE DIRAC'H	Président	Juin 2008	Avril 2009
Ali ABABOU	Directeur Général	Mai 2003	Avril 2009
Khalid CHAMI	Directeur Général Adjoint	Novembre 2006	Avril 2009
Nezha HAYAT	Membre du Directoire	Octobre 2007	Avril 2009

III. PRESENTATION DE SOGECAP

III.1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

Juin 1963 : L'Union des Mutuelles Associées Centenaires pour l'Assurance sur la vie reçoit son agrément. Les fondateurs (plusieurs mutuelles régionales) veulent diversifier leur offre de produit en diffusant une gamme de produits d'assurance vie via leur réseau d'agents généraux et de salariés,

1969 – 1973 : tentative avortée d'un développement commercial autonome par la création d'un corps d'inspecteurs et de producteurs propres à la compagnie. En **1970**, la Direction des Assurances du Ministère des finances exige un plan de redressement et une augmentation de capital souscrit par les compagnies de réassurance déjà présentes au capital. Malgré une progression relative de l'activité (3,7 millions de Francs de primes encaissées en 1972), les pertes s'accumulent et les principaux actionnaires sont incités par les Pouvoirs Publics à rechercher un nouveau partenaire,

Fin 1973, la Société Générale de Valeurs mobilières prend le contrôle et la direction de la compagnie dont elle détient 83% du Capital. Les mutuelles fondatrices à l'exception de deux d'entre elles quittent le conseil d'administration.

Reprise partielle de l'assurance emprunteur de la SG donnant lieu à une forte croissance du chiffre d'affaires dès **1974**

1977 : lancement d'**Assurepargne** (un des tous premiers contrats en unités de compte adossé sur des Sicav) commercialisé par le réseau de la Société Générale qui devient le produit phare de l'UMAC VIE et qui lui permet d'atteindre l'équilibre pour la première fois en **1978**.

1978 : l'UMAC VIE reçoit l'agrément pour opérer en branche capitalisation,

1980 : La Compagnie compte désormais 25 collaborateurs dont 4 inspecteurs Vie; 400 agents généraux des Mutuelles associées oeuvrent pour la distribution des contrats "grande branche"

1981 : premier contrat phare de la gamme de la Société Générale, TOP CROISSANCE,

1984 : la participation de la SG au capital de l'UMAC VIE est portée à 98%, les sociétés de réassurance conservant les 2% restant,

Contexte général : les banques qui avaient déjà acquis 20% de part de marché en 1984 dépassent les 50% au début des années 1990.

1987 : SOGECAP crée le service animation et formation du réseau et compte onze cadres détachés de la Société Générale dans ses effectifs,

1988 : structuration du département « entreprises ». Lancement du produit PERCAP (contrat à versements libres dans le cadre du PER qui permet à la compagnie d'atteindre 3 milliards de Francs de chiffre d'affaires,

1990 : refonte de la gamme épargne avec le lancement du premier contrat multisupport moderne: TERCAP

1991 : SOGECAP dispose de 3% de part de marché, est à la 8ème place des compagnies vie et dégage un résultat net de 225 millions de F,

1993 - 1994 : Lancement d'une offre grand public, **Projectis**, et de sa version Madelin, création d'une première version de **SEQUOIA**, de **TOP Croissance Revenu** - qui vaut à SOGECAP son premier Oscar de l'Innovation,

Lancement de la première temporaire décès (GENEA) commercialisée par le réseau Société Générale

1994 : le seuil du million de contrats gérés est franchi,

1995 : 16 milliards de Francs de collecte.

2001 : création d'Oradéa vie, filiale dédiée aux partenaires extérieurs,

2006 : le chiffre d'affaires du Groupe Sogecap atteint les 9,8 Milliards d'euros et les encours gérés par Sogecap dépassent les 60 Mds d'euros

2006 à 2008 : poursuite et renforcement du déploiement du modèle bancassurance de la Société Générale à l'étranger : Luxembourg, Liban, Maroc, Egypte, République Tchèque, Russie, Roumanie, Bulgarie, Grèce, Allemagne, Serbie...pour atteindre 15 implantations fin 2008 dont un bureau de représentation en Chine.

III.2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

▪ Dénomination sociale	▪ SOGECAP
▪ Siège social	▪ 50, Avenue Générale de Gaulle 92 093 PARIS La Défense CEDEX
▪ Téléphone	▪ +33 (0)1.46.93.55.00
▪ Site Web	▪ www.sogecap.com
▪ Forme juridique	▪ Société Anonyme
▪ Date de constitution	▪ 3 octobre 1963
▪ Durée de vie	▪ 99 ans
▪ Numéro du registre de commerce	▪ 086 380 730 R.C.S. NANTERRE
▪ Exercice social	▪ Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
▪ Capital social au 20 juin 2008	▪ EUR 1 048 305 408
▪ Objet social	▪ <u>Article 3 des statuts</u> : La Société a pour objet les opérations d'assurances sur la Vie et, d'une façon générale toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la Vie Humaine. ▪ Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la Vie dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris les opérations de réassurance Vie, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. ▪ La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les Sociétés d'Assurances sur la Vie sont ou seraient autorisées à pratiquer.
▪ Régime fiscal	▪ La compagnie est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 33%. Le taux de la TVA applicable est de 19.6%.
▪ Consultation des documents juridiques	▪ Les documents sociaux (procès- verbaux des Conseils d'Administration et des Assemblées, K-bis, statuts) et comptables (états financiers) dont la communication est

prévue par la loi et les statuts, peuvent être consultés au siège social.		
▪ Textes applicables	▪ législatifs	▪ Code de Commerce et Code des Assurances français
▪ Tribunal compétent en cas de litige	▪	Tribunal de Commerce de Nanterre (92) – Hauts de Seine - France

III.3. APPARTENANCE AU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SOGECAP S.A est une filiale à 99,99 % de SG Financial Services Holding, Société Anonyme au capital de 844.083.209,90 euros dont le siège social est à PARIS (75009) – 29 boulevard Haussmann, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 325 952 190. 100% du capital social de SG Financial services holding est détenu par Société Générale SA, société anonyme au capital de 738 409 055 euros au 30 juin 2008 dont le siège social est 29, Boulevard Haussmann 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 552 120 222.

III.4. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE SOGECAP

Le capital social au 20 juin 2008 est de 1 048 305 408 euros et divisé en 30 832 512 actions de 34 euros chacune.

Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles à libérer soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, dans les limites, formes, délais et conditions fixés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, laquelle peut déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts (délégation à concurrence de 500 M€ pour 26 mois).

III.4.1. Structure de l'actionnariat au 1^{er} décembre 2008

Actionnaires	Nbre de titres détenus	% du capital détenu	% des droits de vote
SG Financial services holding	30.832.437	99,99%	99,99%
Autres Actionnaires	75	0.01%	0,01 %
Total	30.832.512	100%	100%

Source : SOGECAP

III.4.2. Composition du conseil d'administration et du Comité exécutif

SOGECAP est une Société Anonyme à comité exécutif et conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au regard des procès-verbaux du Conseil d'Administration (informations reprises dans le K-bis de SOGECAP), ce dernier est composé au 9 décembre 2008 des membres suivants

Fonction	Prénom, Nom	Date de nomination	Fin de mandat
▪ Président	▪ Alain de Saint-Martin	▪ 25/04/2002	▪ 31/12/2013
▪ Administrateurs	▪ Albert Boclé	▪ 31/03/2005	▪ 31/12/2009
	▪ Corinne Burlet	▪ 10/04/2008	▪ 31/12/2011
	▪ Alain Clot	▪ 16/10/2004	▪ 31/12/2009
	▪ Bernard David	▪ 31/05/2007	▪ 31/12/2012
	▪ Jean-François Gautier	▪ 31/03/1998	▪ 31/12/2012
	▪ Arnaud Jacquemin	▪ 04/06/2008	▪ 31/12/2013
	▪ Inès-Claire Mercereau	▪ 04/06/2008	▪ 31/12/2013
	▪ Philippe Perret	▪ 22/03/2006	▪ 31/12/2011
	▪ Hervé Saint-Sauveur	▪ 05/04/2007	▪ 31/12/2008
	▪ Jean-Francois Sammarcelli	▪ 31/03/2005	▪ 31/12/2011
	▪ Jean-Robert Sautter	▪ 14/12/1995	▪ 31/12/2012
	▪ Christian Schricke	▪ 30/06/1999	▪ 31/12/2011
	▪ SG Financial Services Holding représentée par Christian Poirier	▪ Antérieur à 1991	▪ 31/12/2010

SOURCE : SOGECAP

M. Christian Poirier n'est pas salarié de **SG FINANCIAL SERVICES HOLDING**, il n'a aucun mandat social au sein de SG Financial Services Holding.
Il est salarié du Groupe SG (conseiller du Directeur Général de la SG).

COMITE EXECUTIF

Le comité exécutif au 9 décembre 2008 se compose des membres suivants :

▪ Président Directeur Général	▪ Alain de Saint-Martin
▪ Directeur Général Délégué	▪ Philippe Perret
▪ Directeur Général Adjoint	▪ Frédéric Jacob-Péron
▪ Directeur Finance et Risques	▪ Mai Nguyen
▪ Directeur Support	▪ Valérie de Rugy

PARTIE IV

PRESENTATION GENERALE DE LA MAROCAINE-VIE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

▪ Dénomination sociale	▪ La Marocaine-Vie S.A
▪ Siège social	▪ 37, boulevard Moulay Youssef. Casablanca
▪ Téléphone	▪ +212 22 20 63 20
▪ Fax	▪ +212 22 29 73 07
▪ Adresse électronique	▪ segl@lamarocainevie.co.ma
▪ Forme juridique	▪ Société Anonyme à conseil d'administration de droit privé marocain, régie par la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux SA telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 portant promulgation de la loi 20-05 du 23 mai 2008 et par la loi 17-99 portant code des assurances
▪ Date de constitution	▪ 26 Décembre 1977
▪ Durée de vie	▪ 99 ans
▪ Numéro du registre de commerce	▪ RC N° 36 675 à Casablanca
▪ Exercice social	▪ Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
▪ Capital social à la date du 08/12/2008	▪ 183 750 000 Dh répartis en 1 837 500 d'actions de valeur nominale 100 Dh. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées.
▪ Objet social	▪ Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet : • Toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tous risques, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation, • La participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement. • La société s'interdit expressément toutes opérations autres que celles spécifiées ci-dessus ou étrangères au placement des fonds sociaux.
▪ Consultation des documents juridiques	▪ Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts, peuvent être consultés au siège social de la Société à Casablanca : ▪ Le Registre de commerce ▪ Les rapports des commissaires aux comptes

-
- Les publications financières
 - Les statuts
 - **Textes législatifs**
 - De par sa forme juridique, la société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 portant promulgation de la loi n°20-05 du 23 mai 2008, par ses statuts ainsi que par la loi 20-05 modifiant et complétant la loi 17-95.
 - De par son activité, la société est soumise aux textes et lois réglementant le secteur des assurances au Maroc, il s'agit essentiellement de
 - Dahir n° 1-02-238 du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 17-99 portant code des assurances ;
 - Dahir n° 1-04-05 du 1^{er} rabii I 1425 (21 avril 2004) portant promulgation de la loi n° 09-03 complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances ;
 - Dahir n° 1-06-17 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 39-05 modifiant et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances ;
 - Arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs n° 1548-05 du 6 ramadan 1426 (10 octobre 2005) relatif aux entreprises d'assurances et de réassurances.
 - De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :
 - Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;
 - Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et Amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1137-07;
 - Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ;

-
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 portant loi n°35-96 relatif à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs modifié et complété par la loi 43-02 ;
 - Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
 - Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi n° 46-06.
 - Le règlement général du CDVM approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 822-08 du 7 Rabii II 1429 (14 Avril 2008)

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL LA MAROCAINE-VIE

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Le montant du capital social au 1^{er} décembre 2008 est entièrement libéré et composé de 1 837 500 actions, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de cent (100) dirhams, soit un total de 183 750 000

II.2. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Montant de l'augmentation de capital en nominal	Nombre total d'actions	Montant total du capital (MAD)
26-déc-77	Constitution de la société par apports en numéraire	40 000	4 000 000	40 000	4 000 000
22-mai-91	Par incorporation de réserves (distribution d'une action gratuite pour 2 actions anciennes)	12 000	1 200 000	52 000	5 200 000
13-juin-91	Apports en numéraire	68 000	6 800 000	120 000	12 000 000
05-déc-97	Par incorporation de réserves (distribution d'une action gratuite pour 2 actions anciennes)	60 000	6 000 000	180 000	18 000 000
30-déc-97 ¹	Apports en numéraire	120 000	12 000 000	300 000	30 000 000
30-juin-00	Par incorporation de réserves (distribution d'une action gratuite pour 3 actions anciennes)	100 000	10 000 000	400 000	40 000 000
21-déc-00 ²	Augmentation de capital par souscription en numéraire	125 000	12 500 000	525 000	52 500 000
10-oct-01 ³	Augmentation de capital par souscription en numéraire	210 000	21 000 000	735 000	73 500 000
11-mars-03 ⁴	Augmentation de capital par souscription en numéraire	1 102 500	110 250 000	1 837 500	183 750 000
26-juin-04	Augmentation de capital par souscription en numéraire	2 205 000	220 500 000	2 205 000	220 500 000
26-juin-04	Réduction du capital par souscription en numéraire	2 205 000	220 500 000	2 205 000	220 500 000

¹ L'augmentation de capital n'a donné lieu à aucune prime d'émission (prix de souscription : 100MAD, 6 000 000 MAD ont été libérés le 30/12/1997)

² L'augmentation de capital a donné lieu à une prime d'émission de 36 250 000 MAD, soit une prime d'émission de 290 MAD/action.

³ Prime d'émission de 35 700 000 MAD, soit une prime d'émission de 170MAD/action.

⁴ Prime d'émission de 40 792 000 MAD, soit une prime d'émission de 37MAD/action.

II.3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE D’ACTIONNARIAT DE LA MAROCAINE-VIE

- Création de La Marocaine-Vie en 1977 avec comme principaux actionnaires M.Hamza KETTANI, M.Ahmed BENKIRANE, la Sentry Insurance International, Eagle Star, la SNA Re et la BCM.
- 1981 marque l’entrée des Mutuelles du Mans Assurances et de Prudentia, filiale de la Swiss Re, dans le capital à hauteur de 18% et 5% respectivement et la sortie de Sentry Insurance International et Eagle Star ;
- En 1996, la BCM cède sa participation (10% du capital) à MM. Hamza KETTANI et Ahmed BENKIRANE ;
- En 1997, les Mutuelles du Mans Assurances se retirent au profit de Monsieur Hamza KETTANI et Monsieur Ahmed BENKIRANE.
- Le 12 juillet 2000, la Swiss Re rachète 2% du capital à Monsieur KETTANI, 2% du capital à Monsieur BENKIRANE et 1% du capital à UPFI, filiale de La Marocaine-Vie sur la base du cours de bourse au jour de la transaction, soit 522 dirhams par action.
- Le 21 décembre 2000, augmentation du capital en numéraire d’un montant de 12 500 000 DH, donnant lieu à une prime d’émission de 36 250 000 DH soit une prime d’émission de 290 DH par action.
- Le 9 juillet 2001, SNA Re cède 8,38% du capital au Groupe KETTANI à un prix de 315 DH par action.
- Le 9 juillet 2001, SOGECAP, cinquième compagnie d’assurance Vie en France et filiale spécialisée du GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ainsi que la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES rachètent respectivement 35,05% et 14,97% du capital aux Groupes KETTANI (actions détenues par Monsieur KETTANI et par SICOREP) et BENKIRANE (actions détenues par Monsieur BENKIRANE et par ROFAPA). La transaction a été conclue à un prix de 330 DH par action.
- Le 11 juillet 2001, SICOREP cède à ROFAPA 22 000 actions (soit la moitié du bloc racheté le 09/07/01 à SNA Re) à un prix de 315 DH par action.
- Le 27 juillet 2001, le Groupe Société Générale a proposé à l’ensemble des détenteurs du titre La Marocaine-Vie de racheter leurs actions au prix de 330 DH l’action. A l’issue de cette Offre publique d’achat, le Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE détenait 60,26% du capital de la Marocaine-Vie.
- Augmentation du capital de La Marocaine-Vie en octobre 2001.
- Augmentation du capital de La Marocaine-Vie en mars 2003. La participation du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE passe ainsi à 82.8% du capital et les Groupes KETTANI et BENKIRANE à 9.15% du capital.
- Augmentation du capital de La Marocaine-Vie en mai 2004 suivie d’une réduction du capital en octobre 2004. Ces opérations, réalisées au nominal, portaient chacune sur 220,5 MMAD et avaient pour objectifs (1) de mettre la compagnie en conformité avec les dispositions réglementaires, les fonds propres étant inférieurs au quart du capital social (2) couvrir les besoins en termes de marge solvabilité (3) faire face au développement continu de l’activité (4) puis d’apurer le report à nouveau déficitaire.

II.4. STRUCTURE DE L’ACTIONNARIAT

Au 1^{er} décembre 2008, la structure de l’actionnariat de La Marocaine-Vie se présente de la manière suivante :

	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Bloc de contrôle	1 599 945	87.07%	87.07%
dont Groupe SG	1 599 945	87.07%	87.07%
SOGECAP	1 078 960	58,72%	58,72%
Société Générale Marocaine de Banques	520 985	28,35%	28,35%
Minoritaires	237 555	12.93%	12.93%
TOTAL	1 837 500	100%	100%

Source : La Marocaine Vie

II.5. PACTE D'ACTIONNAIRES

A ce jour aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de La Marocaine-Vie.

II.6. RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE NEGOCIABILITÉ

La présente opération est relative aux actions de La Marocaine Vie, cotées sur la bourse de Casablanca. Il n'existe dès lors, conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca, aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions de La Marocaine-Vie.

II.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

II.7.1. Dispositions statutaires

D'après l'article 31 des statuts de La Marocaine-Vie S.A, il est prévu que :

- « les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période, de tous amortissements et de toutes provisions généralement quelconques constituent le résultat net de l'exercice.
- En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de 5% (cinq pour cent) affecté à un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la Réserve Légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.
- Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous les fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.
- Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes
- Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition. »

II.7.2. Dividendes distribués au cours des 5 derniers exercices

Durant les cinq dernières années, La Marocaine-Vie a eu comme politique de ne pas distribuer de dividendes afin de renforcer ses fonds propres et sa trésorerie.

II.8. MARCHES DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

Les actions La Marocaine-Vie sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le ticker MAV et le code 7900.

III. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

III.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'après l'article 1 des statuts de La Marocaine-Vie, La Marocaine Vie est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

D'après l'article 13 des statuts de La Marocaine-Vie, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) à quinze (15) membres pris parmi des actionnaires,

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de six (6) ans.

D'après l'article 14 des statuts de La Marocaine-Vie, Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la société, toute décision concourant à la réalisation de son projet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de déposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi aux assemblées d'actionnaires.

Au 1^{er} décembre 2008, La composition du Conseil d'Administration se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination
▪ M. Marc Duval	Président Directeur Général	09/11/2006
▪ M. Jean Marie Stein	Administrateur	24/02/2003
▪ M. Ahmed BENKIRANE	Administrateur	27/02/2003
▪ M. Alain de SAINT-MARTIN	Administrateur	27/02/2003
▪ M. Philippe PERRET	Administrateur	02/03/2006
▪ M. Abdelaziz TAZI	Administrateur	27/02/2003
▪ M. Albert Le DIRAC'H	Administrateur	19/09/2008
▪ M. Abdeljalil CHRAIBI	Administrateur	27/02/2003
▪ Mme. Marie-France DANIEL CHESTIER	Administrateur	15/03/2007
▪ M. Kamal LAHLOU	Administrateur	27/02/2003

Source : La Marocaine Vie

M. Philippe PERRET représente SOGECAP. Il est Administrateur Directeur Général de SOGECAP.

M. Albert Le DIRAC'H représente Société Générale Marocaine de Banques. Il est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.

Kamal LAHLOU représente SICOREP. M. LAHLOU est mandaté par SICOREP.

L'ensemble des mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui examinera les comptes de l'exercice clos au 31/12/2008.

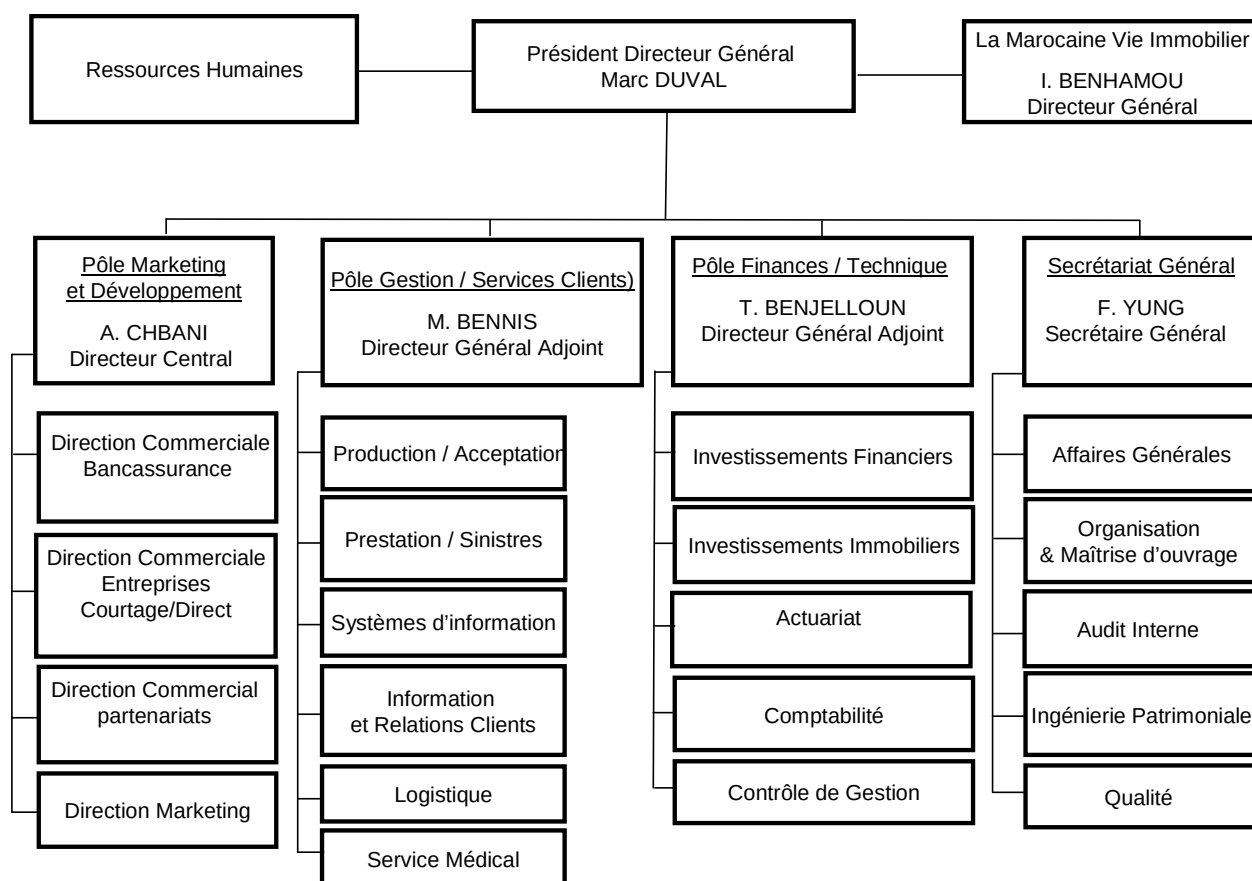
III.2. ORGANES DE DIRECTION

III.2.1. Direction générale

L'article 15 des statuts stipule que le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Président, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux lesquels doivent obligatoirement être des personnes physiques.

A l'égard de la société, les Directeurs Généraux sont investis des pouvoirs dont le Conseil d'Administration détermine, sur proposition du Président, l'étendue et la durée. A l'égard des tiers, ils disposent des mêmes pouvoirs que le président.

III.2.2. Organigramme fonctionnel de La Marocaine Vie au 31 octobre 2008.



(Source La Marocaine Vie)

III.2.3. Principaux dirigeants

Marc DUVAL (44 ans), Président Directeur Général.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et détenteur d'un DESS en Gestion des Organismes Financiers ainsi que d'un DEA en Economie et Finances Internationales, il réalise toute sa carrière au sein du groupe Société Générale en débutant par le poste d'Inspecteur Chef de Mission en 1988. En 1995, il est devenu Directeur du Marketing et du développement de SOGECAP, compagnie d'assurance du groupe Société Générale. En 1999, il est Directeur Général adjoint de SOGECAP et Président Directeur Général d'ORADEA VIE (compagnie du Groupe SOGECAP, dédiée aux courtiers). En 2004, il est nommé directeur régional au sein du réseau SG France.

En novembre 2006, il devient Président Directeur Général de La Marocaine-Vie.

Taoufik BENJELLOUN (38 ans), Directeur Général Adjoint.

Actuaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances (Lyon), il occupait avant de rejoindre La Marocaine-Vie en décembre 2003, la fonction de Directeur Délégué de CFG Gestion (société de gestion d'actifs filiale de CFG Group).

D'abord Directeur des Investissements, il est nommé en février 2005 Directeur Général Adjoint chargé du pôle Finances / Technique.

Mohammed BENNIS (42 ans), Directeur Général Adjoint.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique et d'Hydraulique de Toulouse (E.N.S.E.E.I.H.T) et d'un DEA en Génie Electrique de l'Université Paul Sabatier (Toulouse), il occupait avant de rejoindre La Marocaine-Vie en janvier 2004 la fonction de Directeur Informatique au sein de Zurich Maroc, la filiale marocaine du Groupe Zurich Financial Services.

D'abord Directeur Informatique, il est nommé en Février 2005 Directeur Général Adjoint chargé du pôle Gestion / Services Clients.

Adil CHBANI (39 ans), Directeur Central.

Titulaire d'un MBA et d'un Master, Keller Graduate School of Management, Chicago-IL, USA.

Ingénieur Civil, University of Wisconsin, Milwaukee-WI, USA, il occupait avant de rejoindre La Marocaine-Vie en février 2007, la fonction de Directeur Commercial au sein du groupe BNP PARIBAS dans sa filiale BMCI Leasing.

D'abord Directeur Commercial Entreprises au sein du pôle Marketing et Développement, il est nommé en juillet 2008 Directeur central en charge de ce pôle.

Francis YUNG (40 ans), Secrétaire Général.

Diplômé de 3ème cycle en Gestion de Patrimoine (Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Clermont-Ferrand), il occupait avant de rejoindre La Marocaine-Vie en septembre 2005 la fonction de Directeur Commercial d'ORADEA VIE (compagnie du Groupe SOGECAP, dédiée aux courtiers).

D'abord Directeur Commercial Bancassurance au sein du pôle Marketing et Développement, il est nommé en juillet 2008 Secrétaire Général.

IV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La direction de l'entreprise de La Marocaine-Vie s'exerce via:

- Des procédures ou process faisant intervenir les départements compétents de La Marocaine-Vie mais aussi de SOGECAP notamment (exemples : gestion de projet, processus de création de produits, surveillance permanente, achats, etc.);
- Des comités soit internes à l'entreprise, soit intégrant également des administrateurs ou des cadres de SOGECAP (par visioconférence dans ce cas).

Les principales instances régulières qui contribuent à ce fonctionnement sont les suivantes :

Le Comité exécutif (Comex), hebdomadaire, réunit le Président Directeur Général et les responsables de pôle de la compagnie (Cf. Organigramme).

Ce comité a pour objet de suivre très régulièrement les affaires, activités et résultats de la compagnie, l'avancée de ses projets, d'assurer une bonne circulation de l'information entre les pôles, de prendre les mesures, arbitrages et décisions importantes concernant la marche de l'entreprise. Il contribue également à la détermination des orientations stratégiques de la compagnie.

Le Comité de direction (Codir), bimensuel, outre les membres du Comex, intègre également la direction des ressources humaines, le secrétaire général adjoint, ainsi que la direction générale de La Marocaine-Vie Immobilier.

Ce comité, qui complète le Comex, permet d'assurer une bonne circulation de l'information et des décisions au sein de l'entreprise

Le Comité produits, bimensuel, réunit le Comex, la direction de l'actuariat, la direction du marketing, le département de l'organisation et de la maîtrise d'ouvrage, la direction de l'informatique et le service juridique

Il a pour objet d'évaluer l'opportunité de création ou modification de produits, d'arbitrer entre les solutions possibles, de valider ou non les orientations proposées, de suivre le déroulement des projets en la matière. Il s'intéresse également à toutes les mesures concernant la vie et la promotion des produits gérés par La Marocaine-Vie (planification et suivi des actions marketing).

Le Comité affaires, bimensuel également, réunit le Comex, la direction commerciale et la direction du marketing.

Il est consacré au suivi des affaires significatives en cours (contrats entreprises, clientèle patrimoniale, partenariats), fixe les orientations des propositions commerciales et décide des actions correctrices. Il valide et suit le plan de démarches des forces commerciales de la compagnie.

Le Comité projets, mensuel, réunit le Comex, le département de l'organisation et de la maîtrise d'ouvrage, la direction de l'informatique, la direction du marketing, la direction de l'actuariat, ainsi que les responsables de projet concernés.

Ce comité valide le plan de projets (notamment informatiques) de la compagnie, en assure le suivi de la réalisation, gère les priorités et assure les arbitrages nécessaires sur le portefeuille projets et les moyens alloués.

Le Comité actif / passif et financier (ALM), trimestriel, réunit le Comex, la direction des investissements, la direction de l'actuariat, ainsi que des responsables concernés de SOGECAP.

Cette instance examine le reporting ALM trimestriel, fixe les orientations de gestion à l'actif (investissements sur toutes les classes d'actifs) comme au passif, suit les résultats et performances de cette gestion et détermine les éventuelles actions correctrices.

Le Comité de surveillance permanente et d'Audit, trimestriel, réunit les membres du Codir, la direction de la comptabilité, la direction de l'actuariat, le responsable département de l'audit interne, ainsi que la personne coordinatrice de la surveillance permanente. Deux fois par an, il intègre également des responsables de SOGECAP.

Ce comité examine le reporting de surveillance permanente, valide et décide des mesures correctrices nécessaires pour améliorer la maîtrise des risques, notamment opérationnels ; il suit également la réalisation du plan d'audit et des préconisations formulées dans les rapports de l'audit interne, notamment.

Le Comité de suivi de l'activité et des résultats (trimestriel) réunit le Codir, le contrôle de gestion, la direction de la comptabilité, la direction de l'actuariat, la direction des investissements, ainsi que des responsables concernés de SOGECAP. Ce comité permet de faire le point sur l'activité du trimestre écoulé (difficultés rencontrées et mesures correctrices, nouvelles opportunités, etc..) et de comparer les réalisations (chiffres d'affaires, marges, résultats, etc...) par rapport au budget et à l'exercice précédent.

Le Comité clients (hebdomadaire) réunit les responsables des services de gestion et de la direction commerciale pour examiner et traiter les principales demandes ou réclamations des clients (acceptations et sinistres notamment).

Outre ces instances, se tiennent mensuellement un Comité immobilier qui suit plus spécifiquement les problématiques de gestion du parc immobilier de la compagnie et de ses filiales, et un Comité des ressources humaines qui fixe les orientations de la politique RH, en assure le suivi, et prend les principales décisions en matière de gestion du personnel.

IV.1. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé en 2007 à 750 000 dirhams sous forme de jetons de présence.

IV.2. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le montant global brut des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de La Marocaine-Vie au titre de l'année 2007 s'élève à : MAD 7 114 868.

IV.3. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES PAR LA MAROCAINE-VIE,

Convention de partenariat et de courtage conclue entre LOSTE et Cie et La Marocaine Vie

Cette convention a pour objet le placement et la gestion du contrat EQDOM.

Date de conclusion du contrat : 9 janvier 2006.

Durée du contrat : 1an, renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : les commissions comptabilisées en charges par La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 sont de 5,82 MMAD HT.

Convention de gestion conclue entre La Marocaine Vie et Marocaine Vie Immobilier

Cette convention a pour objet, la gestion et la maintenance du siège social de La Marocaine Vie et la location de divers biens immobiliers.

Date de conclusion du contrat : 2006.

Durée du contrat : 1an, renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : la commission payée par La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 est de 0,20 MMAD.

Convention de gestion conclue entre La Marocaine Vie et Athéna Courtage

Cette convention a pour objet, la diffusion de produits d'assurance sur une base exclusive.

Date de conclusion du contrat : 2005.

Durée du contrat : 15 ans.

Rémunération :

Un droit d'exclusivité valorisé à 28,5 MMAD hors taxes en contrepartie de l'engagement de la société de courtage d'accorder à La Marocaine Vie l'exclusivité des placements des contrats d'assurance de personne que lui confieraient les clients par lesquels elle est mandatée

Une commission de commercialisation comptabilisée en charge par La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 de 34 MMAD hors taxes.

Convention d'assistance technique conclue entre La Marocaine Vie et SOGECAP

Cette convention a pour objet, les prestations de services et d'assistance technique dans le cadre du développement des produits de la bancassurance.

Date de conclusion du contrat : 2 janvier 2004.

Durée du contrat : Indéterminé.

Conditions de rémunération : Prélèvement d'une commission forfaitaire de 0,05% à 0,20% HT, basée sur le chiffre d'affaires relatif aux produits de bancassurance, soit un montant total comptabilisé en charges par La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 de 0,45 MMAD HT.

Convention de prestations de services relative au flux bancaires conclue entre La Marocaine Vie et La Société Générale Marocaine de Banques

Cette convention a pour objet, les prestations de services sur les comptes bancaires de La Marocaine Vie et sur ceux domiciliés par les clients de La Marocaine Vie auprès de Société Générale Marocaine de Banques.

Date de conclusion du contrat : 2004

Durée du contrat : 1an, renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : Prélèvement d'une commission forfaitaire de 5 ou 10 MAD HT, en fonction de la nature de la prestation, soit un montant total comptabilisé en charges par La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 de 3,07 MMAD HT.

Convention de gestion du service titres conclue entre La Marocaine Vie et La Société Générale Marocaine de Banques

Cette convention a pour objet, la gestion du service titre de La Marocaine Vie.

Date de conclusion du contrat : 6 octobre 2003.

Durée du contrat : 1an, renouvelable par tacite reconduction

Rémunération : Prélèvement d'une commission forfaitaire annuelle hors taxes de :

- 0,5% du capital sociale de La Marocaine Vie pour chaque année civile,
- 0.25% de toutes émissions de titres de capital ou de titres de créances.

La commission payée par La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 est de 0,92 MMAD.

Convention de distribution conclue entre La Marocaine Vie et La Société Générale Marocaine de Banques

Cette convention a pour objet, la distribution des produits d'assurance de personnes de la Marocaine Vie.

Date de conclusion du contrat : 27 mars 2002.

Rémunération : la commission payée par La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 est de 1,48 MMAD HT.

Durée du contrat : la convention restera valable pendant une période de 15 ans. A l'issue de la 1^{ère} période, la convention pourra être prorogée par un accord tacite par période successive de 5 ans. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dix huit mois avant l'échéance de la 1^{ère} période ou de l'une des périodes successives, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Convention de conservation et de gestion des archives conclue entre La Marocaine Vie et ARCHIVEX

Cette convention a pour objet la conservation et la gestion des archives de La Marocaine Vie par ARCHIVEX.

Date de la convention : 2 septembre 1996.

Durée : un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf rupture du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'expiration de la durée annuelle.

Rémunération : la commission payée par La Marocaine Vie au 31 décembre 2007 est de 0,56 MMAD.

IV.4. PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En 2007, le montant global des prêts accordés aux organes d'administration et de direction est nul.

IV.5. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de contrats d'intéressement avec le personnel, seules sont distribuées des primes annuelles en fonction des performances.

PARTIE V

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

I. ACTIVITE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

I.1. LE SECTEUR D'ACTIVITÉ : LE SECTEUR BANCAIRE

I.1.1. Cadre réglementaire

Les établissements bancaires au Maroc sont soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leur sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la comptabilité.

La loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) en révision de la loi bancaire de 1993 a reconsidéré les statuts de Bank Al Maghrib. Les principaux apports de la nouvelle loi consistent principalement à renforcer l'autonomie de BANK AL MAGHRIB en matière de politique monétaire et ses pouvoirs en matière de contrôle et de supervision. Par ailleurs, l'élargissement du rôle des commissaires aux comptes, la révision des règles régissant la gestion des crises, le renforcement de la protection des déposants et l'institution d'une collaboration entre les autorités de contrôle du secteur financier ont également fait l'objet des modifications apportées par la révision de la loi de 1993.

Ce nouveau texte converge vers les principes fixés par le comité de Bâle dont l'esprit repose sur la différenciation des besoins en fonds propres en fonction des niveaux de risque encourus. Bank Al-Maghrib ainsi que les banques commerciales du royaume ont conjointement décidé de l'application des normes Bâle II. Dès 2007, les règles standards du premier pilier ont été appliquées et l'adoption des normes avancées ne sera pas finalisée avant 2010.

Conjointement à la transition aux normes de Bâle II et conformément aux recommandations de la Banque mondiale, Bank Al-Maghrib a lancé le passage de la comptabilité des banques vers les normes comptables IAS/IFRS. A cet effet, Bank Al-Maghrib a procédé à plusieurs travaux de préparation en délimitant en premier lieu le périmètre d'application du projet, puis en réaménager la structure du plan comptable des établissements de crédit pour obéir aux nouvelles normes. Depuis le début de l'année 2008, les banques doivent établir leurs états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS

Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio passera de 8% à 10% en 2009 puis à 12% en 2010.	≥8%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.	≥100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤20%
Réserve monétaire	Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 16,5% de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en septembre 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle de 15% depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Depuis décembre 2008 cette réserve est passée à 12%.	=12%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses=20% douteuses=50% contentieuses=100%

I.1.2. Secteur bancaire au Maroc

Les banques marocaines ont subi de nombreuses opérations de rapprochement au cours de la dernière décennie. Suite aux multiples fusions et acquisitions opérées sur le marché, de 21 banques en 2000, le Maroc n'en compte plus que 16 aujourd'hui.

i. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus lors de ces dernières années sont les suivants :

2005

Attijariwafa Bank crée une banque au Sénégal;
La BCP cède de 20% du capital du CIH à la CDG ;

2006

Attijariwafa Bank rachète en consortium avec Grupo Santander 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie ;
Le Groupe des Caisses d'Epargne France acquiert 35% du holding Massira Capital Management, qui détient 67% du CIH;

2007

La Caja de Ahorros del Mediterraneo achète 5% du capital de BMCE Bank;
Attijariwafa Bank acquiert 79,15% de la banque Sénégalaise CBAO.

2008

Attijariwafa Bank rachète 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BMI) en juillet 2008.

ii. Paysage du secteur bancaire

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de cinq et ont réalisé en 2006 plus de 60%¹ des dépôts. Attijariwafa Bank, BMCE Bank et trois filiales de banques françaises (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES, BMCI et Crédit Du Maroc) constituent ce groupement.

Le Crédit Populaire du Maroc :

Cette catégorie renvoie à un organisme public engagé aujourd'hui dans un processus de privatisation : la Banque Centrale Populaire (BCP) et son réseau de 11 Banques Populaires Régionales (BPR)

Les anciens organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit du CIH, du CAM et de la BNDE (qui n'exerce plus d'activité bancaire depuis 2005).

Diverses autres banques :

¹ Source : GPBM

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit de Bank Al Amal (financement de projets des MRE), MEDIAFINANCE, Casablanca Finance Markets (Opèrent sur le marché des titres négociables) et le Fond d'Equipement Communal (financement des collectivités locales).

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les cinq premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 65,05% par BNP Paribas ;
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est contrôlée à 53% par le groupe Société Générale.
- Le Crédit Du Maroc appartient pour 52,7% au groupe Crédit Agricole

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le CIC détient 10% du capital de BMCE Bank ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 14,60% d'AttijariWafa Bank ;
- Le Crédit Agricole détient 1,44% d'AttijariWafa Bank.

iii. Evolution des performances des établissements bancaires marocains

Sont comprises dans le secteur bancaire :

ArabBank, BankAlAmal, AWB, BCP, BMCE, BMCI, CAM, CDM, CIH, CitiBank, SGMB, UMB, CDG Capital, CFM, Fonds Equipement Communal, MédiaFinance.

Sont désignées les banques commerciales :

ArabBank, BankAlAmal, AWB, BCP, BMCE, BMCI, CDM, CitiBank, SGMB, UMB, CDG Capital, CFM, Fonds Equipement Communal, MédiaFinance.

Sont désignées les six premières banques commerciales :

AWB, BCP, BMCE, BMCI, CDM et SGMB.

Répartition du marché bancaire en 2007

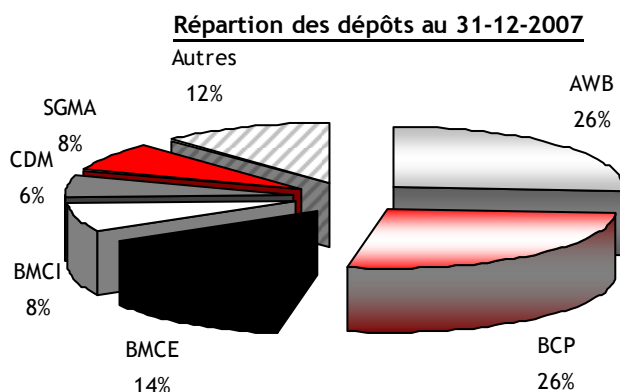
En millions de dirhams	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SGMB	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	26%	26%	14%	8%	6%	8%	12%	100%
Crédits	25%	20%	13%	10%	6%	9%	17%	100%
Engagements hors bilan	32%	15%	10%	16%	6%	11%	10%	100%

Part de marché dans le secteur bancaire
Source : GPBM

Le marché bancaire marocain est un marché très concentré. Les encours des six premières banques du royaume, dont l'une est un organisme public, deux sont des banques marocaines privées et trois sont filiales de banques françaises, représentent 88% des dépôts du marché, plus de 83% des crédits et plus de 90% des engagements hors bilan.

Répartition des dépôts

Les deux premières banques commerciales, avec Attijariwafa en tant que leader et la BCP qui s'en approche fortement, se partagent plus de la moitié des dépôts du marché bancaire marocain. La BMCE arrive en troisième place avec 14% des dépôts, suivie par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES et BMCI qui détiennent 8% des dépôts chacune.



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des dépôts:

Les parts de marchés des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suite :

	Part de marché 2005	Part de marché 2006	Part de marché 2007
ATW	25%	26%	26%
BCP	26%	25%	26%
BMCE	13%	14%	14%
BMCI	8%	8%	8%
CDM	5%	5%	6%
SGMB	7%	7%	8%
Autres	16%	15%	12%
TOTAL dépôts	100%	100%	100%

Part de marché dépôts-secteur bancaire-
Source GPBM

Les parts de marchés n'ont évolué au cours de ces trois dernières années que de manière minime.

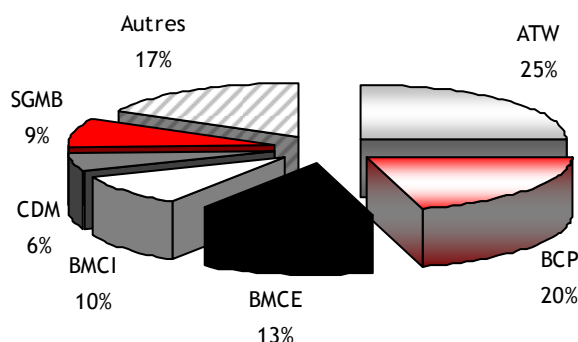
AttijariWafa Bank et la BCP affichent tout au long de la période environ 26% du marché des dépôts chacune. BMCE garde la même part de marchés (près de 14%) en 2005, 2006 et 2007. La BMCI et CDM stabilisent leurs parts de marché à respectivement, 8% et 5% sur toute la période.

Société Générale Marocaine de Banques qui détenait en 2005 et 2006 7% des parts de marché en possède 8% en 2007.

Répartition des crédits

Les parts de marchés de chacune des six banques précédemment citées et relatives aux encours des crédits se rapprochent clairement de celles relatives aux dépôts. En effet, Attijariwafa Bank détient 25% du total des encours crédits, suivie de la BCP qui en détient 20%.

Répartition des crédits au 31-12-2007



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des crédits:

Les parts de marchés détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suite :

	Part de marché 2005	Part de marché 2006	Part de marché 2007
ATW	23%	25%	25%
BCP	18%	19%	20%
BMCE	12%	13%	13%
BICI	10%	10%	10%
CDM	6%	6%	6%
SGMB	8%	9%	9%
Autres	22%	19%	17%
TOTAL dépôts	100%	100%	100%

Part de marché crédit- secteur bancaire-
Source GPBM

AttijariWafa Bank a renforcé sa position en passant de 23% des parts de marché crédit en 2005 à 25% en 2006 et 2007. La BCP gagne également des parts de marché dans le secteur au cours de ces trois dernières années puisque, de 18% des crédits en 2005, elle affiche 19% en 2006 et 20% en 2007.

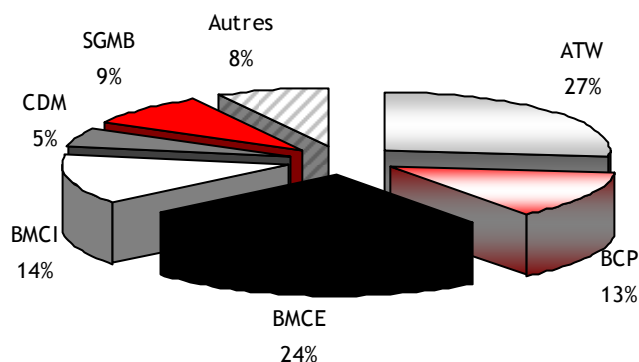
BMCE, BICI et CDM gardent le même positionnement sur la période en confirmant respectivement 13%, 10% et 6% des crédits du secteur bancaire.

Société Générale Marocaine de Banques passe de 8% des parts de marché en 2005 à 9% en 2006 et 2007.

Engagements hors bilan

90% des engagements hors bilan sont donnés par les six plus grandes banques commerciales marocaines. Attijariwafa Bank détient une part de 32% dans ces engagements. La BMCI, la BCP, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES et BMCE disposent respectivement de 16%, 15%, 11% et 10% des parts de marché des engagements hors bilan.

Répartition des engagements hors bilan au 31-12-2007



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des engagements hors bilan:

Les parts de marchés des engagements hors bilan détenues par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suite :

	Part de marché 2005	Part de marché 2006	Part de marché 2007
ATW	29%	30%	32%
BCP	13%	15%	15%
BMCE	18%	13%	10%
BMCI	15%	17%	16%
CDM	6%	6%	6%
SGMB	10%	9%	11%
Autres	9%	11%	10%
TOTAL dépôts	100%	100%	100%

Part de marché engagements hors bilan- secteur bancaire-
Source GPBM

AttijariWafa Bank s'impose tout au long de la période en tête du classement. En effet, elle affiche 29% des engagements hors bilan du secteur bancaire marocain en 2005, 30% en 2006 et à 32% en 2007.

La BCP détient 13% des parts de marché en 2005 et progresse à 15% en 2006 et 2007.

BMCE détient 18% de part de marché en 2005, régresse à 13% en 2006 puis à 10% en 2007.

La BMCI qui disposait de 15% du marché en 2005 a marqué une progression à 17% en 2006 pour revenir à 16% des parts de marchés en 2007.

Le CDM ainsi que Société Générale Marocaine de Banques ont gardé des positionnements plus ou moins stables au cours de la période observée.

Evolution des ressources des banques commerciales

Au cours de ces trois dernières années les ressources des banques commerciales marocaines ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En millions de dirhams	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	Part 2005	Part 2006	Part 2007
Dettes envers les Sociétés de Financement	523	661	26,56%	1 696	156,45%	0,16%	0,17%	0,37%
Dépôts de la clientèle	325 654	378 035	16,08%	443 222	17,24%	99,33%	98,60%	96,82%
Comptes chèques	135 465	157 555	16,31%	191 152	21,32%	41,32%	41,09%	41,75%
Comptes courants	45 795	55 759	21,76%	73 103	31,10%	13,97%	14,54%	15,97%
Comptes d'épargne	43 718	47 932	9,64%	52 864	10,29%	13,33%	12,50%	11,55%
Dépôts à terme	91 304	105 855	15,94%	111 922	5,73%	27,85%	27,61%	24,45%
Autres dépôts et comptes créditeurs	9 372	10 933	16,66%	14 182	29,71%	2,86%	2,85%	3,10%
Emprunts Financiers Extérieurs	735	404	-44,98%	642	58,70%	0,22%	0,11%	0,14%
Titres de créances émis	938	4 316	360,20%	12 240	183,61%	0,29%	1,13%	2,67%
Total Ressources Banques commerciales	327 850	383 416	16,95%	457 800	19,40%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : GPBM

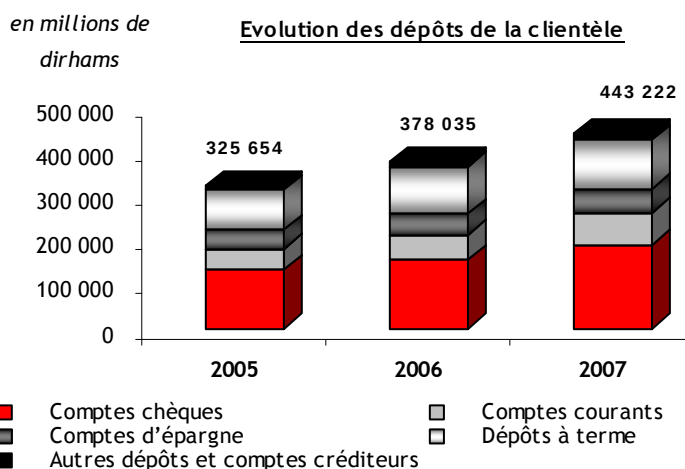
Au terme de l'exercice 2006, le montant total des ressources collectées par les banques commerciales marocaines s'élève à près de MdMAD 383, s'améliorant ainsi de 16.9% par rapport à 2005 et profitant principalement de l'augmentation de 16% des Dépôts à la clientèle.

En 2007, ces ressources passent à près de MdMAD 458, suite à une progression de 19.4% par rapport à 2006.

Les ressources obtenues par les banques commerciales émanent principalement des dépôts de la clientèle, et accessoirement des dettes envers les établissements de crédit, des emprunts financiers extérieurs et des titres de créance émis. En effet, en 2007, 96.8% des ressources proviennent des dépôts à la clientèle.

Les comptes chèques ont enregistré une hausse de 21.32% entre 2006 et 2007 pour s'établir à plus de MdMAD 191. Les comptes courants ont marqué un bond de 31.1% pour s'établir à MdMAD 73.

Par ailleurs, tout au long de la période observée, les dépôts de la clientèle ont constitué la plus grande partie des ressources des banques. En effet, en 2005, 99.33% des ressources étaient des dépôts de la clientèle, en 2006, 98.60% et en 2007 avec 96.82%, ils marquent un léger recul. Faisant partie des dépôts de la clientèle, les comptes chèques ont représenté près de 41% des ressources durant les trois dernières années.



Source : GPBM

Evolution des emplois

Au cours de ces trois dernières années les emplois des banques commerciales marocaines ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En millions de dirhams	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	Part 2005	Part 2006	Part 2007
Créances sur les Sociétés								
Financement	22 134	27 640	24,88%	42 560	53,98%	10,07%	10,31%	12,03%
Comptes ordinaires des SF	1 378	2 562	85,98%	3 255	27,02%	0,63%	0,96%	0,92%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	6 044	10 823	79,07%	12 222	12,92%	2,75%	4,04%	3,45%
Prêts financiers des SF	14 702	14 244	-3,11%	27 080	90,11%	6,69%	5,31%	7,65%
Créances en souffrance sur clients nettes de provisions et d'agios réservés	6	6	0%	0	-100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Provisions sur les créances en souffrances sur SF	4	4	0%	3	-25%	0,00%	0,00%	0,00%
Créances sur la clientèle	197 602	240 501	21,71%	311 318	29,45%	89,93%	89,69%	87,97%
Crédits de trésorerie	74 167	93 647	26,26%	118 217	26,24%	33,75%	34,92%	33,41%
Crédits à l'équipement	41 313	50 462	22,15%	66 083	30,96%	18,80%	18,82%	18,67%
Crédits à la consommation	10 257	13 238	29,07%	18 710	41,33%	4,67%	4,94%	5,29%
Crédits immobiliers	43 763	57 797	32,07%	84 239	45,70%	19,92%	21,55%	23,80%
Autres crédits	4 642	4 746	2,25%	4 999	5,30%	2,11%	1,77%	1,41%
Créances en souffrance brutes	23 461	20 611	-12,1%	19 070	-8,10%	10,68%	7,69%	5,39%
Total Emplois	219 736	268 141	22,03%	353 878	31,70%	100,00%	100,00%	100,00%
Banques commerciales								

Source : GPBM

A fin 2006, le montant total des crédits accordés par les banques commerciales marocaines s'élève à près de MdMAD 268, augmentant ainsi de 22% par rapports à 2005.

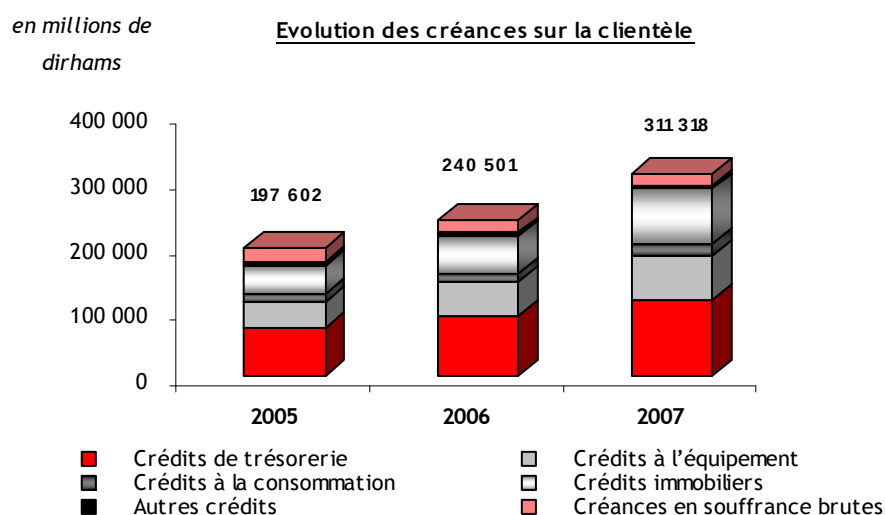
En 2007, les crédits octroyés passent à plus de MdMAD 353, progressant ainsi de 31,7% par rapport à 2006. Cette évolution est principalement due à l'évolution positive de 26.2% des crédits de la trésorerie qui représentent à eux seuls plus de 30% de l'ensemble des emplois.

Les crédits immobiliers qui, pour leur part, contribuent à près de 20% des encours de crédits, ont augmenté en 2007 de plus de 45%. Les créances en souffrance ont continué leur déclin, en reculant de 8% entre 2006 et 2007.

Les emplois des banques marocaines sont principalement constitués des créances sur la clientèle tout au long de la période observée. En 2005, 2006 et 2007, les créances sur la clientèle ont constitué respectivement 89.9%, 89.7% et 87.8% des emplois du secteur bancaire.

Parmi les créances sur la clientèle, les crédits à la trésorerie représentent environ 33% des emplois au cours des trois dernières années et les crédits à l'équipement un peu moins de 20% chaque année.

Les crédits immobiliers qui représentaient 19.9% des emplois en 2005 ont connu une progression durant les deux dernières années puisqu'ils représentaient 21.5% des emplois en 2006 et 23.8% en 2007.



Source : GPBM

Evolution des opérations hors bilan

A fin 2007, les engagements de financement donnés par les banques commerciales s'élèvent à plus de 54 milliards de dirhams, augmentant ainsi de plus de 22,4% par rapport à 2006.

Les engagements de garantie donnés par les banques commerciales marocaines ont quant à eux progressé en 2007 de plus de 24,6% par rapport à 2006 et s'établissent ainsi à plus de MdMAD 65.

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation des banques commerciales

Les indicateurs principaux des performances réalisées sur les trois dernières années par les six plus importantes banques marocaines se présentent comme suit :

En millions de dirhams	2005	2006	Var 06/05	2007	Var 07/06
Produits d'exploitation bancaires	23 845,3	26 636,0	11,7%	32 720,0	22,8%
Charges d'exploitation bancaires	6 188,2	7 422,3	19,9%	9 985,4	34,5%
PNB	17 657,2	19 213,8	8,8%	22 734,6	18,3%
Charges générales d'exploitation	8 728,0	9 266,8	6,2%	10 484,1	13,1%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	49,43%	48,23%	-1.2 pts	46,12%	-2.11pts
Dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance	1 521,0	826,8	-45,6%	2 330,7	181,9%
Résultat net	4 580,2	6 088,1	27,0%	7 284,0	19,6%

Source : GPBM

PNB :

Profitant essentiellement du renforcement des marges d'intérêts ainsi que des marges sur commission, le produit net bancaire s'est amélioré en 2006 de 8,8% par rapport à 2005 et s'est ainsi établi à plus de MdMAD 19.

En 2007, le PNB progresse de 18,3% par rapport à 2006 pour s'établir à MdMAD 22,7. Cette hausse s'explique par une amélioration des produits d'exploitation bancaires de 22,8% à MdMAD 32,7 et des charges d'exploitation bancaire de 34,5% à MdMAD 998.

Charges générales d'exploitation :

Au terme de l'exercice 2006, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6,2% à plus de MdMAD 9. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 48,23% en 2006 suite à une baisse de 1,2 point par rapport à 2005.

En 2007, les charges générales d'exploitation, en hausse de 13,1% par rapport à 2006, s'élèvent à MdMAD 10,5.

Provisions :

En 2006, les banques commerciales ont vu leurs provisions pour créances en souffrance reculer de 46% par rapport à 2005. En 2007, ces dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance ont marqué une hausse importante pour s'établir à MdMAD 2,33.

Résultat net :

Les évolutions constatées se sont traduites par une augmentation de 27% du résultat net des six premières banques commerciales marocaines en 2006. En effet, le résultat net s'est établi à plus de MdMAD 6 en 2006 tandis qu'il s'élevait à MdMAD 4,78 en 2005.

En 2007, le résultat net enregistre une progression de 19,6% pour atteindre 7,2 MdMAD.

IV.a. Activité de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

IV.a.1. Pôle Banque des particuliers et des professionnels

En 2007 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES a connu un renforcement de son fonds de commerce et la consolidation de ses positions.

Entre 2006 et 2007, le portefeuille clientèle des particuliers de la Banque s'est accru de 15% en termes de nombre de clients grâce à de nouvelles entrées en relations. Avec des volumes en hausse de 19% par rapport à 2006, les ressources de cette clientèle constituent la principale composante des dépôts. Les décaissements ont, quant à eux, progressé de plus de 44% en 2007 par rapport à 2006.

IV.a.2. Pôle PME-PMI

Le pôle PME-PMI a été créé en 2006. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES a poursuivi en 2007 son engagement de développement de ce segment de clientèle. Ainsi, avec la mise en place d'une nouvelle organisation dédiée, la Banque marque sa volonté de consolider son audience auprès des PME clientes et d'élargir sa présence à d'autres acteurs de ce marché stratégique.

Par ailleurs, la Banque a engagé de nombreuses actions de réorganisation, tant des structures intervenant au contact de la clientèle que des fonctions support, afin d'améliorer son dispositif.

IV.a.3. Pôle Banque de Financement et des Grandes Entreprises

Dans un contexte national de croissance soutenue, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES a accompagné ses clients à travers sa Direction des Grandes Entreprises et a, de ce fait, contribué au financement de nombreux projets économiques nationaux.

Grâce à son expertise multi-métiers et à un service hautement personnalisé de gestion de flux, d'e-banking, d'activité internationale, ... SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES a su répondre aux besoins spécifiques et pointus de cette clientèle. La Direction des Grandes Entreprises a continué de multiplier ses relations avec les grands groupes marocains et les multinationales présentes ou nouvellement installées au Maroc. La progression enregistrée s'établissait à fin 2007 à plus de 43% par rapport à l'exercice 2006.

L'organisation de cette Direction s'articule autour d'une équipe commerciale dédiée au portefeuille des grandes entreprises. Cette équipe est structurée par domaine de compétence et assure un suivi sur mesure des relations dont elle a la charge. Conscients de la diversité des besoins de financements, ces équipes accompagnent leurs clients dans leurs relations avec les autres entités et filiales du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES. Une synergie est ainsi créée pour aider les clients à accéder aux diverses formes de financement qu'offre le groupe Société Générale au Maroc.

IV.a.4. Pôle Gestions Privée et Institutionnelle

Le pôle Gestions Privée et Institutionnelle regroupe les activités de gestion d'actifs (obligataires à court et long terme, actions, diversifiés et monétaires), d'intermédiation boursière, de

placement en valeurs mobilières, de gestion de patrimoine ainsi que de conseil aux investisseurs institutionnels.

L'année 2007 a vu SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES multiplier les initiatives sur le segment de la clientèle patrimoniale, jugée stratégique. Ainsi, afin de mieux répondre aux besoins d'une clientèle patrimoniale de plus en plus exigeante et courtisée par la concurrence, Société Générale a profondément renforcé son dispositif commercial et son offre de produits et services dédiés à ce segment de marché, avec par exemple le lancement de la gamme Vital Multi-Support (assurance investie sur divers supports, dont des OPCVM), en lien avec La Marocaine Vie et Gestar.

En 2007, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES a poursuivi ses efforts d'extension des Espaces de Gestion de Patrimoine (EGP) lancés en 2006 et dotés des compétences nécessaires à la valorisation, l'optimisation et la pérennisation des actifs de la clientèle patrimoniale, par l'ouverture d'un EGP à Rabat le 15 novembre 2007. Au 30 Septembre 2007, Société Générale Marocaine de Banque compte 9 EGP.

Les autres structures dédiées à la clientèle patrimoniale que sont le département de la Gestion Privée et les Agences des Clientèle Patrimoniale (ACP) ont également été dotées de ressources humaines et de compétences additionnelles.

IV.a.5. Pôle Secrétariat Général

Le pôle Secrétariat Générale regroupe les fonctions support de la banque, à savoir La Direction des Systèmes d'Information, La Direction des Projets et de l'Organisation, La Direction des Moyens Généraux, La Direction des Affaires juridiques, La Direction de la production bancaire, La Direction des flux domestiques, La Direction des flux à l'international, Le Département qualité et Le Département achat.

Il a pour principales missions de :

- Promouvoir l'efficacité opérationnelle à travers :
 - o L'optimisation des processus,
 - o Le développement et l'exploitation des Systèmes d'informations
 - o L'amélioration de la qualité de service
 - o La maîtrise du Risque opérationnel
- Assurer l'allocation optimale des moyens nécessaires au développement et au fonctionnement pérenne de la Banque
- Développer la Banque de Flux
- Veiller à la sécurité juridique de la banque
- Promouvoir la culture qualité au sein de la Banque

IV.b. Evolution des indicateurs

IV.b.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06	Part 2005	Part 2006	Part 2007
CLICOM	3 903	3 999	7 042	2%	76%	67%	61%	63%
▪ CMT	3 518	3 863	5 974	10%	55%	61%	59%	54%
▪ CLT	385	136	1 069	-65%	686%	7%	2%	10%
CLIPRI	1 911	2 547	4 099	33%	61%	33%	39%	37%
▪ PPO	134	211	545	57%	158%	2%	3%	5%
▪ SGF	417	718	869	72%	21%	7%	11%	8%
▪ PPI	1 360	1 618	2 686	19%	66%	23%	25%	24%
TOTAL crédits	5 814	6 546	11 142	13%	70%	100%	100%	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES – Comptes consolidés

Au cours des trois dernières années, la production de crédits a connu une forte évolution. Le total de la production qui a été de MMAD 5 814 en 2005, est passée à MMAD 6 546 en 2006, progressant ainsi de 13% entre les deux années. En 2007, l'augmentation des crédits a connu une augmentation très importante (+70%)

En effet en 2007, ce bond est dû à la progression des crédits octroyés à la clientèle commerciale en premier lieu (+76%) et plus particulièrement sous forme de crédit à long termes (+686%) tandis que l'année 2006 avait affiché une baisse de 65% de ce poste.

Les crédits accordés à la clientèle privée, ont eux, marqués une hausse de 33% entre 2005 et 2006 puis une hausse de 61% entre 2006 et 2007. Ces évolutions sont principalement liées à la hausse des prêts personnels immobiliers (+19%) entre 2005 et 2006 et (+66%) entre 2006 et 2007.

Par ailleurs, la production des crédits a affiché tout au long de la période observée une structure plus ou moins stable. En effet, la clientèle commerciale représente respectivement 67%, 61% et 63% des crédits octroyés pour l'année 2005, 2006 et 2007.

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années l'encours des crédits clientèle, nets du provisionnement, a connu les évolutions suivantes :

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06	Part 2005	Part 2006	Part 2007
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 796	5 157	7 602	187%	47%	8%	18%	20%
Créances nettes sur la clientèle	19 704	23 612	30 415	20%	29%	92%	82%	80%
▪ crédits de trésorerie et à la consommation	8 290	10 148	13 950	22%	37%	39%	35%	37%
▪ crédits à l'équipement	4 809	5 830	7 429	21%	27%	22%	20%	20%
▪ crédits immobiliers	4 320	5 388	7 341	25%	36%	20%	19%	19%
▪ autres crédits	2 285	2 245	1 695	-2%	-24%	11%	8%	4%
▪ Dont Créances en souffrance	702	649	1 174	-8%	81%	3%	2%	3%
▪ Dont Intérêts courus à recevoir	0	95	131		38%	0%	0%	0%
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	21 500	28 764	38 017	34%	32%	100%	100%	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES – Comptes consolidés

En hausse de 20% par rapport à 2005, l'ensemble des créances sur la clientèle s'est élevé à plus de MdMAD 23.6 en 2006. en 2007, cette évolution s'est confirmée puisque les créances sur la clientèle ont marqué une hausse de 29% pour s'établir à plus de MdMAD 30.4.

Notons que les crédits de trésorerie et à la consommation qui représentent plus de 37% du total des créances sur la clientèle en 2007, ont augmenté de 37% entre 2006 et 2007.

Par ailleurs, la Banque a vu ses créances en souffrance augmenter entre 2006 et 2007 passant de MMAD 649 à MMAD 1 174, progressant ainsi de 81%.

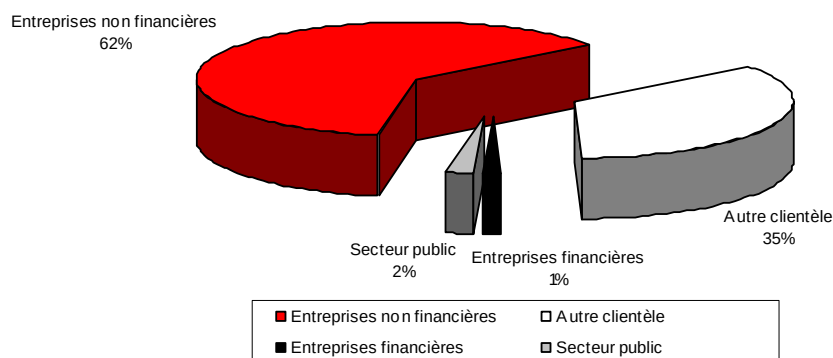
Au 31décembre 2007, les créances clientèles sont réparties entre les segments suivants :

Clientèle	Montant des crédits en millions de dirhams
Entreprises non financières	19 346
Autre clientèle	10 986
Entreprises financières	419
Secteur public	626
Total¹	31 377

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES – Comptes consolidés

¹ Total crédits hors crédit bail

Répartition des créances sur la clientèle



Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES – Comptes consolidés

Il apparaît clairement que les entreprises non financières absorbent la part la plus importante des créances émises par la Banque envers ses clients.

IV.b.2. Evolution des dépôts

Au cours des trois dernières années l'encours des dépôts clientèle a connu les évolutions suivantes :

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06	Part dans 2005	Part dans 2006	Part dans 2007
Comptes à vue créditeurs	15 607	18 713	22 617	20%	21%	57%	59%	59%
Comptes d'épargne	3 710	4 025	4 361	8%	8%	14%	13%	11%
Dépôts à terme	6 818	7 576	9 025	11%	19%	25%	24%	23%
Autres comptes créditeurs	1 151	1 480	2 431	29%	64%	4%	5%	6%
Dont Intérêts courus à payer	62	72	96	16%	33%	0%	0%	0%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	27 286	31 794	38 434	17%	21%	100%	100%	100%

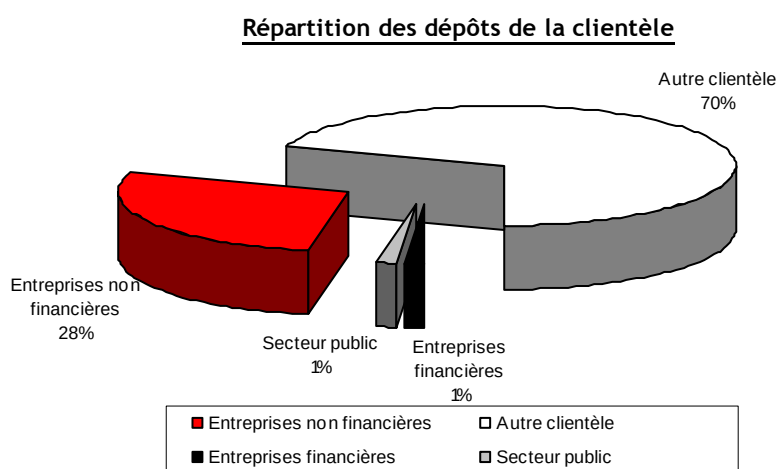
Source : Société Générale Marocaine de Banques

A fin 2006, l'encours des dépôts clientèle s'élève à plus de MdMAD 31,7 suite à une augmentation de 17% par rapport à l'année 2005. En 2007, cette évolution s'est accentuée, les encours de dépôts clientèle progressant de +21% à MdMAD 38,4. Les comptes à vue créditeurs constituent près de 59% de ces dépôts à fin 2007.

Par ailleurs, la structure de la clientèle relative aux dépôts s'établit comme suit :

Clientèle	Montant des dépôts en millions de dirhams
Entreprises non financières	10 614
Autre clientèle	26 743
Entreprises financières	5454
Secteur public	533
Total	38 434

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES



Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES – Comptes consolidés

Du fait de l'importance des dépôts des particuliers, le poste Autres clientèle accapare la grande majorité des dépôts de la clientèle. En effet, ce poste inclut la clientèle des particuliers (90% du total) et les MRE (6% du total), le reste de la clientèle étant formé par des entrepreneurs individuels et autres institutions.

Les entreprises non financières quant à elles sont très fortement représentées et constituent 28% des dépôts clientèle. En revanche, le secteur public ainsi que les entreprises financières ne correspondent qu'à 1% chacune de l'ensemble des dépôts clientèle.

IV.b.3. Evolution des engagements donnés par signature

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 05/06	Var 06/07	Part dans total 2005	Part dans total 2006	Part dans total 2007
Engagements par signature en faveur de la clientèle	5 949	6 487	8 235	9%	27%	94%	89%	80%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	378	812	2 072	115%	155%	6%	11%	20%
Engagements donnés	6 327	7 299	10 306	15%	41%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de banques

Profitant essentiellement des engagements en faveur de la clientèle, et des engagements en faveur d'intermédiaires financiers qui ont progressé de 115% entre 2005 et 2006 et de 155% entre 2006 et 2007, l'ensemble des engagements donnés par signature poursuivent leur progression. En effet, après avoir augmenté de 15% de 2005 à 2006, ils ont enregistré un bond de 41% en 2006 à 2007 pour s'établir à plus de Md MAD 10,3. Les crédits documentaires (CREDOC) affichent une progression de 1030 MMAD et les avals et cautions une progression de 694 MMAD, et forment la majeure partie de ces engagements.

IV.b.4. Evolution des engagements reçus par signature

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 05/06	Var 06/07	Part dans total 2005	Part dans total 2006	Part dans total 2007
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	2299	1908	4674	-17%	145%	100%	100%	100%
Engagements par signature reçus de l'état et organismes de garantie financiers	4	6	15	72%	132%	0%	0%	0%
Engagements reçus	2303	1914	4689	-17%	145%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de banques

L'ensemble des engagements reçus proviennent essentiellement des intermédiaires financiers. Ceux-ci ont connu une très forte augmentation en 2007 par rapport à 2006 (+145%), après avoir marqué une baisse de 17% en 2006 par rapport à 2005.

IV.b.5. Réseau de distribution

A fin 2007, le réseau commercial de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES compte 246 agences réparties à travers 9 directions régionales et une direction des Grandes Entreprises. Pour un meilleur service à la clientèle, les agences commerciales ont été segmentées entre agences de proximité, agences multi-marché et agences principales.

Les agences de proximité ont vocation à servir une clientèle composée en très grande majorité de particuliers personnes physiques et de professionnels. Les agences multi-marchées opèrent au service de l'ensemble des clientèles, personnes physiques, professionnels et entreprises. Les agences principales ont vocation à servir toutes les clientèles et ont une orientation plus affirmée sur les entreprises de taille plus importante, et mettent en œuvre des ressources importantes (notamment un plus grand nombre de collaborateurs), elles sont implantées dans l'ensemble des grandes villes du Royaume.

Cette organisation est dotée d'un effectif et de moyens adaptés à la mission confiée par type d'agence. L'extension du réseau fait partie des objectifs stratégiques de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES. Il se poursuivra donc sur les prochaines années.

Au cours des trois dernières années, le réseau de distribution de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES s'est étendu :

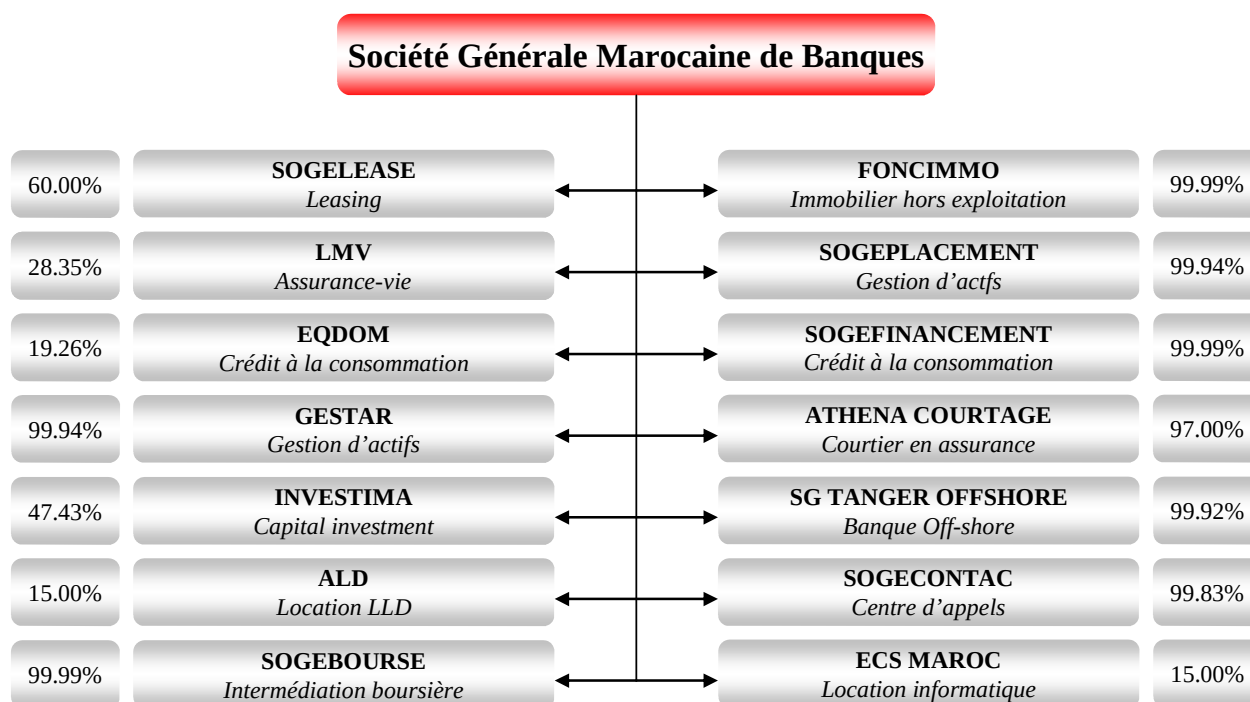
Réseau	2005	2006	2007
Guichets permanents	204	221	246
DAB et GAB	178	231	272
Bureaux de représentation à l'étranger	4	4	4

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les guichets permanents, DAB et GAB sont en constante progression entre 2005 et 2007. Les bureaux de représentation à l'étranger, n'ont quant à eux pas connu de variation au cours de la période étudiée.

I.2. FILIALES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES EN 2008

Le Groupe Société Générale au Maroc est le premier groupe financier privé avec un actionnaire de référence internationale. Composé de 14 filiales en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.



II. SITUATION FINANCIERE DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (COMPTES CONSOLIDES)

II.1. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

II.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION DES TROIS DERNIERS EXERCICES

II.2.1. Périmètre de consolidation 2007

Société	Capital social en MAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	1 560 000 000			Mère
SOGEBOURSE	20 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	1 000 000	99,94%	99,94%	Intégration Globale
INVESTIMA	105 000 000	47,43%	47,43%	Mise en équivalence
SOGEPLACEMENT	1 000 000	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	100 000 000	60,00%	60,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	50 000 000	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
SG TANGER OFFSHORE	500 000 USD	99,92%	99,92%	Intégration Globale
LMV	183 750 000	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
SOGEFINANCEMENT	30 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	300 000	96,93%	96,93%	Intégration Globale
EQDOM	167 025 000	18,07%	18,07%	Mise en équivalence
SOGECONTACT	300 000	99,83%	99,83%	Intégration Globale
ALD AUTOMOTIVE	20 000 000	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

II.2.2. Périmètre de consolidation 2006

Société	Capital social en MAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	1 170 000 000			Mère
SOGEBOURSE	20 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	1 000 000	99,94%	99,94%	Intégration Globale
INVESTIMA	105 000 000	47,43%	47,43%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	1 000 000	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	100 000 000	60,00%	60,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	50 000 000	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
SG TANGER OFFSHORE	500 000 USD	99,92%	99,92%	Intégration Globale
LMV	183 750 000	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
SOGEFINANCEMENT	30 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	300 000	96,93%	96,93%	Intégration Globale
EQDOM	167 025 000	18,67%	18,67%	Mise en équivalence
SOGECONTACT	300 000	99,83%	99,83%	Intégration Globale
ALD AUTOMOTIVE	20 000 000	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

II.2.3. Périmètre de consolidation 2005

Société	Capital social en MAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	1 170 000 000			Mère
SOGEBOURSE	15 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	1 000 000	99,94%	99,94%	Intégration Globale
INVESTIMA	105 000 000	47,43%	47,43%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	1 000 000	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	100 000 000	60,00%	60,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	50 000 000	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
SG TANGER OFFSHORE	500 000 USD	99,92%	99,92%	Intégration Globale
LMV	183 750 000	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
SOGEFINANCEMENT	30 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	300 000	96,93%	96,93%	Intégration Globale
EQDOM	167 025 000	18,67%	18,67%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

II.3. COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉ

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Produits d'exploitation bancaire	2 633	2 782	3 430	6%	23%
Charges d'exploitation bancaire	629	583	899	-7%	54%
Produit net bancaire	2 004	2 199	2 531	10%	15%
Produits d'exploitation non bancaire	64	115	363	80%	216%
Charges d'exploitation non bancaire	13	2		-85%	-100%
Charges générales d'exploitation	997	1 067	1 179	7%	10%
Charges de personnel	501	518	589	3%	14%
Impôts et taxes	25	36	38	45%	6%
Charges externes	316	353	403	12%	14%
Autres charges générales d'exploitation	0	0	0	0%	0%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	155	160	148	3%	-8%
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	12	12	12	0%	0%
Reprises sur écarts d'acquisition	0	0	0	0%	0%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	623	715	967	15%	35%
Dot. aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	434	465	410	7%	-12%
Pertes sur créances irrécouvrables	35	58	211	65%	265%
Autres dotations aux provisions	154	193	346	25%	80%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	284	348	487	23%	40%
RAP pour créances et engagements par signature en souffrance	150	332	398	121%	20%
Récupération sur créances amorties	10	7	3	-30%	-55%
Autres reprises de provisions	123	9	86	-93%	>100%
Résultat courant	707	865	1 224	23%	41%
Produits non courants	31	29	41	-5%	38%
Charges non courantes	62	90	54	46%	-41%
Résultat avant impôts sur les résultats	676	804	1 210	19%	50%
Impôts sur les résultats	247	320	443	30%	38%
Résultat net des entreprises intégrées	430	484	767	13%	58%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	36	41	108	13%	165%
<i>Dont entreprises à caractère financier</i>		0	0	0%	0%
<i>Dont autres entreprises</i>	36	41	108	13%	165%
Résultat net du groupe	466	526	875	13%	66%
Part du groupe	427	492	843	15%	71%
Part des intérêts minoritaires	39	34	31	-14%	-9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

II.3.1. Produits d'exploitation bancaire

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	80	142	242	77%	71%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 442	1 592	1 901	10%	19%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	123	110	77	-11%	-30%
Produits sur titres de propriété	48	17	7	-64%	-53%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	446	383	563	-14%	47%
Commissions sur prestations de service	337	358	429	6%	20%
Autres produits bancaires	156	179	211	15%	18%
Produits d'exploitation bancaire	2 633	2 782	3 431	6%	23%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

À l'issue de l'année 2006, les produits d'exploitation bancaire se sont appréciés de 6% à MMAD 2.782. Cette évolution se justifie par une hausse de 10% des intérêts et produits assimilés sur clientèle, ainsi qu'une progression de 77% des intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit.

Les commissions sur prestation de service se sont également améliorées de 6% et les autres produits bancaires de 15%.

Au titre de l'exercice 2007

Au terme de l'année 2007, les produits d'exploitation bancaire s'élèvent à MMAD 3.431, marquant ainsi une hausse de 23%.

Cette évolution résulte principalement de :

- La poursuite de l'augmentation des intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit qui ressort à 71% grâce à l'amélioration des concours octroyés à des sociétés de financement spécialisés.
- La hausse de 19% des intérêts et produits assimilés sur clientèle en raison de la hausse des encours moyens des crédits par décaissement malgré la baisse des taux de rendement.
- L'amélioration des produits sur immobilisations en crédit-bail et location (+47%) justifiée par les bonnes performances de la filiale SOGELEASE.

Il est à noter que le recul des intérêts et produits sur titres de créance de 30% du à l'arrivée à échéance d'une partie du portefeuille de titres à revenu fixe, non complètement renouvelée en 2007 (baisse de l'encours de 34%), ainsi que celui des produits sur titres de propriété de 53% affecté par la vente d'une partie du portefeuille n'a pas freiné l'évolution globale des

produits d'exploitation bancaire compte tenu de la part marginale de ces deux postes dans le produit d'exploitation bancaire.

II.3.2. Charges d'exploitation bancaire

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	116	130	161	12%	24%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	284	315	391	11%	24%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	0	0	67		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	168	57	187	-66%	228%
Autres charges bancaires	61	81	93	32%	15%
Charges d'exploitation bancaire	629	583	899	-7%	54%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

Avec une régression de 7%, les charges d'exploitation bancaire de Société Générale Marocaine de Banques s'établissent à MMAD 583 en 2006. Ce recul résulte d'un effet de compensation s'illustrant de la façon suivante :

- Un retrait de 66% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location corrélé à l'évolution des produits sur immobilisations en crédit bail et en location qui ont baissé de manière moins importante (-14%) en raison de l'amélioration des marges.
- Une augmentation des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit de 12%.
- Une hausse de 11% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.
- Une hausse de 32% des autres charges bancaires.

Au titre de l'exercice 2007

A l'issue de l'année 2007, les charges d'exploitation augmentent de 54% et ne représentent toujours que 26% des produits d'exploitation bancaire. La hausse significative de toutes les charges se justifie par l'augmentation du besoin de refinancement nécessaire pour accompagner l'expansion des activités crédit et leasing couplé à la cherté de la collecte des ressources.

II.3.3. Produit net bancaire

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Intérêts et produits assimilés	1 646	1 844	2 220	12%	20%
Intérêts et charges assimilées	400	445	619	11%	39%
Marge d'intérêt	1 246	1 399	1 601	12%	14%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	446	383	563	-14%	47%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	168	57	187	-66%	228%
Résultat des opérations de crédit bail et location	278	326	376	17%	15%
Commissions perçues	377	403	482	7%	19%
Commissions servies	6	12	5	99%	-60%
Marge sur commissions	371	391	478	5%	22%
Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0	0		
Résultat des opérations sur titres de placement	5	4	-6	-20%	NS
Résultat des opérations de change	108	111	136	3%	22%
Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0	0		
Résultat des opérations de marché	112	115	129	2%	11%
Divers autres produits bancaires	48	17	7	-64%	-53%
Diverses autres charges bancaires	51	50	59	-2%	17%
Produit net bancaire	2 004	2 199	2 531	10%	15%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Marge d'intérêt

En passant à MMAD 1.399, la marge d'intérêt augmente de 12% en 2006 et garde sa proportion de 64% dans le PNB.

En 2007, malgré une hausse de 39% des intérêts et charges assimilées, la marge d'intérêt poursuit son ascension en s'améliorant de 14% par rapport à 2006 s'établissant ainsi à MMAD 1.601. Cette croissance est expliquée par :

- La hausse de la marge d'intérêts avec la clientèle (+MMAD 233).
- La hausse de la marge d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (+MMAD 69).

Résultat des opérations de crédit bail et location

Suite à une progression de 17% par rapport à 2005, le résultat des opérations de crédit bail et location s'établit au terme de l'exercice 2006 à MMAD 326, correspondant ainsi à 15% du PNB global.

En 2007, le niveau du résultat des opérations de crédit bail et location s'améliore de 15% pour avoisiner les MMAD 376 en raison de la bonne contribution de SOGELEASE, qui se positionne parmi les sociétés les plus actives en matière de financement par leasing.

Marge sur commissions

Au terme de l'année 2006, la marge sur commission s'établit à MMAD 391, marquant une hausse de 5% par rapport à 2005. Cette progression est due aux éléments suivants :

- Hausse des commissions sur opérations sur titres de +MMAD 14, soit + 109% par rapport à 2005.
- Hausse des commissions sur opérations de change de +MMAD 5 en raison de l'évolution des flux étrangers.

En atteignant un total de MMAD 477, la marge sur commission de 2007 s'est renforcée de 22%. Cette performance est due principalement à la hausse des commissions relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres sur produits dérivés (+64%) et les commissions sur opérations de change (+18,4%) en raison du nombre important des opérations MRE et à l'expansion touristique.

Résultat des opérations de marché

Le résultat des opérations de marché, principalement constitué du résultat sur opérations de change, laisse apparaître un montant de MMAD 115 en 2006 en hausse de 2% par rapport à 2005.

En 2007, le résultat des opérations de marché a connu une évolution positive de 11% suite à la bonne progression du résultat sur opérations de change (+20%).

PNB

Au terme de l'exercice 2006, le PNB s'établit à MMAD 2.199 en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2005. La marge d'intérêt contribue à 64% du PNB; suivie de la marge sur commissions avec 18% et du résultat des opérations de crédit bail et location avec 15%.

Le produit net bancaire réalisé par le groupe à fin 2007 s'établit à MMAD 2.531 en hausse de 15% par rapport à 2006. La marge d'intérêt contribue à 63% de cette évolution; suivie de la marge sur commissions avec 20% et du résultat des opérations de crédit bail et location avec 15%.

Contribution des filiales au PNB consolidé :

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
	1	1	1		
SGMB	650	726	940	5%	12%
SOGEBOURSE	7	16	23	129%	44%
GESTAR	36	46	55	28%	20%
INVESTIMA	14	12	0	-14%	-100%
SOGELEASE	224	294	339	31%	15%
TANGER OFFSHORE	3	6	19	100%	217%
SOGEFINANCEMENT	41	76	119	85%	57%
ATHENA courtage	29	22	36	-24%	64%
SOGCONTACT	0	2	0		-100%
TOTAL	2	2	2		
	004	199	531	10%	15%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Au cours des trois exercices, la contribution de Société Générale Marocaine de Banque dans le PNB consolidé est passée de 82% en 2005, à 78% en 2006 et 77% en 2007.

Coefficient d'exploitation bancaire

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
	2	2	3		
Produits d'exploitation bancaire	633	782	430	6%	23%
Charges d'exploitation bancaire	629	583	899	-7%	54%
Produit net bancaire (1)	2	2	2		
	004	199	531	10%	15%
Charges de personnel	501	518	589	3%	14%
Impôts et taxes	25	36	38	45%	6%
Charges externes	316	353	403	12%	14%
Autres charges générales d'exploitation	0	0	0		
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	155	160	148	3%	-8%
		1	1		
Charges générales d'exploitation (2)	997	067	179	7%	10%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	50%	49%	47%	-1 pt	-2pt

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

A fin 2006, le coefficient d'exploitation s'établit à 49%, s'améliorant ainsi de 1 point par rapport à 2005. Ce niveau de coefficient s'explique par :

- Une augmentation du PNB de 10%.
- Une hausse de 7% des charges générales d'exploitation.

Au titre de l'exercice 2007

Au terme de l'année 2007, le coefficient d'exploitation est de l'ordre de 47% contre 49% en 2006. Cette amélioration de 2 points se justifie par une croissance du PNB plus importante que celle des charges d'exploitation. En effet :

- Le PNB a marqué une hausse de 15%
- Les charges d'exploitation se sont renforcées de 10% sous l'effet de la progression des charges de personnel du groupe, à cause des recrutements opérés au sein des différentes entités du groupe Société Générale Marocaine de Banques en 2007.

II.3.4. Résultat brut d'exploitation et résultat courant

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Produit net bancaire	2 004	2 199	2 531	10%	15%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	129	110	296	-15%	>100%
Autres produits d'exploitation non bancaire	41	11	12	-72%	7%
Autres charges d'exploitation non bancaire	3	-	-	-100%	
Charges générales d'exploitation	996	1 067	1 179	7%	10%
Résultat brut d'exploitation	1 177	1 253	1 660	7%	32%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, et pertes nettes sur créances irrécouvrables	308	184	219	-40%	19%
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	150	191	205	27%	7%
Dotation nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	12	12	12	0%	0%
Résultat courant	707	866	1 223	23%	41%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

Au terme de l'année 2006, suite à une hausse de 7%, le résultat brut d'exploitation s'établit à MMAD 1.253. Cette évolution résulte des effets compensés suivants :

- Augmentation du PNB de 10%.
- Recul de 15% du résultat des opérations sur immobilisations financières.
- Baisse des autres produits d'exploitation non bancaire de 72% en raison des plus values dégagées en 2005 suite à la cession de certaines immobilisations corporelles.
- Evolution positive de 7% des charges générales d'exploitation.

Pour sa part, en s'établissant à MMAD 866, le résultat courant progresse de 23% sous l'effet d'une compensation entre l'évolution des charges suivantes :

- Diminution de 40% des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, et pertes nettes sur créances irrécouvrables.
- Augmentation des autres dotations nettes des reprises aux provisions de 27%.

Au titre de l'exercice 2007

Au terme de l'année 2007, le résultat brut d'exploitation s'établit à MMAD 1.660, en progression de 32% par rapport à l'exercice 2006. Cette performance est due au renforcement de 168% du résultat des opérations sur immobilisations financières illustrant la vente d'un portefeuille important de titres malgré l'augmentation des charges générales d'exploitation de 10% due en grande partie à l'extension du réseau.

L'évolution du résultat brut d'exploitation s'est traduite par l'ascension de 41% du résultat courant en 2007 malgré une hausse de 19% des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements en souffrance, en raison de l'évolution des dossiers contentieux et l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions en matière de provisionnement (décote sur garanties : La décote prudentielle des garanties détenues en face d'engagements en souffrance doit être effectuée par chaque établissement de crédit en application des articles 21 et 22 de la circulaire BAM 2002/G/19. Cette décote s'entend comme l'application d'une valeur résiduelle nulle à toutes les garanties sur engagements déclassés depuis plus de 5 ans, et d'une décote progressive annuelle sur les garanties existantes.).

II.3.5. Rentabilité

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Résultat courant	707	866	1223	22%	41%
Résultat non courant	-31	-61	-13	-97%	79%
Impôts sur les résultats	247	320	443	30%	38%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	36	41	108	14%	163%
Résultat net du groupe	465	526	875	13%	66%
Part du groupe	427	492	843	15%	71%
Part des intérêts minoritaires	39	34	31	-13%	-9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

Au terme de l'année 2006, le résultat non courant accuse un déficit de MMAD 61, fléchissant ainsi de 97% par rapport à 2005 ; cela s'explique par l'augmentation de charges non courantes de +MMAD 28.

En revanche, le résultat net du groupe augmente pour la même période de 13% en s'établissant à MMAD 526, la capacité bénéficiaire part du groupe s'établit à MMAD 492 (+15% par rapport à 2005), après le paiement de MMAD 320 d'impôts.

Au titre de l'exercice 2007

En 2007, le résultat net consolidé a enregistré une forte augmentation de l'ordre de 66% pour s'établir à MMAD 875. Cette évolution est liée à l'augmentation du résultat courant de MMAD 357 sous l'effet d'une évolution du résultat brut d'exploitation qui dépasse celle du risque. Aussi, l'année 2007 a connu une amélioration du résultat non courant (MMAD -13 contre MMAD -61 en 2006). Cette amélioration est due principalement à des plus values sur cessions de terrains qui ont compensé des pertes exceptionnelles.

Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Résultat net consolidé	465	526	875	13%	66%
Fonds propres	3 515	3 783	4 162	8%	10%
Actifs	35 056	43 353	51 652	24%	19%
Return On Equity (ROE)	13%	14%	21%	+1 pt	+7 pts
Return On Assets (ROA)	1,33%	1,21%	1,69%	-0.12 pts	+0.48 pts

Source: Société Générale-comptes consolidés-

Les fonds propres de la banque sont en constante augmentation puisqu'ils ont connu une hausse de 8% entre 2005 et 2006 puis une hausse de 10% entre 2006 et 2007. Ces évolutions sont dues à l'intégration de résultats non distribués d'une année sur l'autre.

Les actifs de la banque ont également enregistré des hausses continues sur la période. En effet, les actifs augmentent de 24% entre 2005 et 2006 puis de 19% entre 2006 et 2007.

La rentabilité des fonds propres (ROE) est en croissance constante sur la période étudiée et passe de 13% en 2005 à 14% en 2006 pour atteindre 21% en 2007. Cette évolution s'explique par la progression soutenue du résultat net entre 2005 et 2007.

La rentabilité des actifs (ROA) passe de 1,33% en 2005 à 1,21% en 2006 pour atteindre 1,69% en 2007. Cette évolution s'explique par une progression plus rapide du résultat net entre 2005 et 2007 que celle des actifs sur la même période.

II.4. ANALYSE DU BILAN

II.4.1. Bilan résumé

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Actif	35 056	43 353	51 652	24%	19%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 413	5 107	3 444	16%	-33%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 796	5 157	7 602	187%	47%
Créances sur la clientèle	19 705	23 612	30 415	20%	29%
Opérations de crédit-bail et de location	3 408	3 587	5 342	5%	49%
Créances acquises par affacturage	-	-	-		
Titres de transaction et de placement	2 589	2 334	1 617	-10%	-31%
Autres actifs	515	633	1 026	23%	62%
Titres d'investissement	-	-	-		
Titres de participation et emplois assimilés	699	455	69	-35%	-85%
Titres mis en équivalence	323	337	487	4%	44%
Immobilisations incorporelles	152	150	150	-1%	0%
Immobilisations corporelles	1 234	1 770	1 304	43%	-26%
Ecart d'acquisition	222	209	197	-6%	-6%
Passif	35 056	43 353	51 652	24%	19%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 033	5 556	2 476	173%	-55%
Dépôts de la clientèle	27 287	31 794	38 435	17%	21%
Titres de créances émis	578	338	3 915	-41%	>100%
Autres passifs	1 102	1 281	1 852	16%	45%
Provisions pour risques et charges	542	601	812	11%	35%
Titres mis en équivalence		-	-		
Fonds publics affectés		-	-		
Dettes subordonnées		-	-		
Fonds propres	3 515	3 783	4 162	8%	10%
<i>Dont capital</i>	1 170	1 170	1 560	0%	33%
<i>Dont primes liées au capital</i>	1 335	1 497	1 319	12%	-12%
<i>Dont réserves consolidées</i>	544	590	408	8%	-31%
<i>Dont résultat net consolidé</i>	465	526	875	13%	66%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

II.4.2. Analyse des principaux postes du bilan

Crédits

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 796	5 157	7 602	187%	47%
Créances sur la clientèle	19 704	23 612	30 415	20%	29%
Crédit de trésorerie et à la consommation	8 290	10 148	13 950	22%	37%
Crédits à l'équipement	4 809	5 831	7 429	21%	27%
Crédits immobiliers	4 319	5 388	7 341	25%	36%
Autres crédits	2 286	2 245	1 695	-2%	-25%
Total crédits	21 500	28 770	38 016	34%	32%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

En 2006, les créances sur les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à MMAD 5.157 soit une hausse de 187%.

Les créances sur la clientèle s'établissent quant à elles à MMAD 23.612 après une progression de 20%. Cette situation s'explique par :

- Une hausse des crédits de trésorerie et à la consommation de 22%.
- Une amélioration de 21% des crédits à l'équipement.
- Une évolution positive de 25% des crédits immobiliers.
- Un léger recul des autres crédits.

L'ensemble de ces évolutions a contribué à la performance en matière de distribution des crédits qui, suite à une hausse de 34% s'élèvent à MMAD 28.770 au 31/12/2006.

Au titre de l'exercice 2007

Au 31/12/2007, en progressant de 32%, le total des crédits s'est établi à MMAD 38.016. Cette évolution s'explique par les effets cumulés suivants :

- Hausse de 47% des créances sur les établissements de crédit et assimilés en raison de l'augmentation des crédits octroyés aux filiales des confrères.
- Hausse de 29% des créances sur la clientèle suite à la progression de :

- o 37% des crédits de trésorerie et à la consommation sous l'effet de la forte demande des besoins des ménages à cette catégorie de crédit et l'augmentation des besoins de fonctionnement des entreprises clientes.
- o 27% des crédits à l'équipement lié aux crédits accordés principalement au segment de la grande entreprise et l'élan d'investissement observé au niveau national.
- o 36% des crédits immobiliers s'expliquant par les facilités d'accès (taux, garantie de l'état).
- o Et ce malgré le recul de 25% des autres crédits (notamment les crédits restructurés et dans une moindre mesure les créances en souffrance).

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Créances pré-douteuses	40	80	115	99%	44%
Créances douteuses	171	176	201	3%	14%
Créances compromises	2 513	2 633	3 113	5%	18%
Total des créances en souffrance	2 724	2 888	3 429	6%	19%
Crédits bruts à la clientèle	21 726	25 852	32 670	19%	26%
Taux de contentieux	12,54%	11,17%	10,50%	- 1,37 pts	- 0,67 pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Le taux de contentieux, exprimé comme le rapport entre les créances en souffrance brutes et le total des crédits à la clientèle évolue favorablement sur la période 2005-2007. En effet, le taux de contentieux passe de 12.54% en 2005 à 11.17 % en 2006 pour se replier à 10.50% en 2007 et ce raison de la hausse moins soutenue des créances en souffrance par rapport aux crédits bruts à la clientèle.

Le taux de couverture des créances en souffrance de Société Générale Marocaine de Banques évolue de la manière suivante :

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Créances brutes en souffrance	2 724	2 888	3 429	6%	19%
Provisions	2 022	2 240	2 255	11%	1%
Taux de couverture¹	74,23%	77,56%	65,77%	+ 3.33 pts	- 11.79 pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les créances en souffrance ont connu une hausse de 6% entre 2005 et 2006 et 19% entre 2006 et 2007. Les provisions quant à elles sont restées quasiment stables entre 2006 et 2007 alors qu'elles avaient progressés de 11% entre 2005 et 2006.

Ces évolutions se sont traduites par une appréciation du taux de couverture de 3.33 points entre 2005 et 2006 et sa dépréciation de 11.79 points entre 2006 et 2007. La baisse importante du taux de couverture en 2007 s'explique par l'augmentation des créances brutes

¹ Le taux de couverture des créances en souffrance se mesure comme le rapport entre les provisions constituées au titre des créances en souffrance et l'encours brut de ces créances en souffrance.

en souffrance de 19% entre 2006 et 2007 en raison de la prise en compte en 2007, et pour la première fois, dans ce compte de créances compromises relatives au crédit bail .

Dépôts

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Comptes à vue créditeurs	15 607	18 713	22 617	20%	21%
Comptes d'épargne	3 710	4 025	4 361	8%	8%
Dépôts à terme	6 818	7 577	9 025	11%	19%
Autres comptes créditeurs	1 151	1 480	2 431	29%	64%
Total dépôts	27 286	31 794	38 435	17%	21%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

En hausse de 17%, le montant global des dépôts s'élève à MMAD 31.794 au terme de l'exercice 2006.

Cette situation se traduit par l'augmentation de :

- 20% des comptes à vue créditeurs.
- 11% des dépôts à terme.
- 8% des comptes d'épargne.
- 29% des autres comptes créditeurs.

Au titre de l'exercice 2007

En 2007, les dépôts de Société Générale Marocaine de Banques s'élèvent à MMAD 38.435, en progression de 21% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se justifie par la hausse de :

- 21% des comptes à vue créditeurs suite à l'accroissement des ouvertures de comptes des particuliers.
- 19% des dépôts à terme liée à la révision des conditions tarifaires clientèle du groupe.
- 64% des autres comptes créditeurs expliqué par les dépôts souscrits au titre de l'activité titre suite aux différentes introductions en bourse.

Ratio de transformation de la Banque

Après la quasi-stagnation en 2006 (+0,38 points), le ratio de transformation consolidé des dépôts en crédits s'est amélioré de +6,01 points. Ainsi, l'année 2007 a connu une progression rapide des ressources collectées (+21%) mais à un niveau inférieur à celui des crédits octroyés (+29%).

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Encours crédits bruts ¹	25 601	29 949	38 517	17%	29%
<i>Dont créances sur la clientèle</i>	19 705	23 612	30 415	20%	29%
<i>Dont provisions sur créances sur la clientèle et créances sur crédit bail</i>	2 488	2 750	2 760		
<i>Dont agios réservés</i>	0	0	0		
<i>Dont opérations de crédit bail et de location</i>	3 408	3 587	5 342	5%	49%
Encours dépôts	27 286	31 794	38 435	17%	21%
Encours crédits bruts/ Encours dépôts	93,82%	94,20%	100,21%	+0,38 pts	+6,01 pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Structure des ressources de la Banque

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Fonds propres et assimilés	3 515	3 783	4 162	8%	10%
Dettes subordonnées	0	0	0		
Capital	1 170	1 170	1 560	0%	33%
Réserves et primes liées au capital	1 335	1 497	1 320	12%	-12%
Résultat net de l'exercice	465	526	875	13%	66%
Réserves consolidée, écart de réévaluation et différence sur mise en équivalence	545	590	408	8%	-31%
Ressources	29 898	37 688	44 826	26%	19%
Etablissement de crédit	2 033	5 556	2 476	173%	-55%
<i>Comptes à vue</i>	1 053	1 237	122	17%	-90%
<i>Emprunts trésorerie à terme</i>	980	4 319	2 354	341%	-45%
Dépôts de la clientèle	27 287	31 794	38 435	17%	21%
Titres de créances émis	578	338	3 915	-42%	>100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

¹ Encours crédits bruts = Créances sur la clientèle (hors créances acquises par affacturage) + provisions sur créances sur la clientèle + agios réservés + opérations de crédit-bail et de location.

Au titre de l'exercice 2006

A l'issue de l'année 2006, les fonds propres et assimilés avoisinent MMAD 3.783, en progression de 8% par rapport à 2005. Cette situation se justifie principalement par l'augmentation de 12% des réserves et primes liées au capital et de la hausse du résultat net de 13%.

Avec une proportion de 84%, les dépôts de la clientèle constituent l'essentiel des ressources de la Banque.

Au titre de l'exercice 2007

Les fonds propres et assimilés progressent de 10% en 2007 pour s'établir à MMAD 4.162. Cette évolution est due essentiellement à l'impact du résultat non distribué.

II.4.3. Analyse du hors bilan

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Engagements donnés	6 327	7 299	10 306	15%	41%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1	25	88	>100%	253%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 255	1 606	2 709	28%	69%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	377	787	1 984	109%	152%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 694	4 881	5 526	4%	13%
Titres achetés à réméré	0	0	0		
Autres titres à livrer	0	0	0		
Engagements reçus	2 303	1 914	4 690	-17%	145%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	1 135		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 299	1 908	3 539	-17%	85%
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	4	6	15	50%	>100%
Titres vendus à réméré	0	0	0		
Autres titres à recevoir	0	0	0		

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

Au terme de l'année 2006, les engagements donnés de Société Générale Marocaine de Banques se sont établis à MMAD 7.299, augmentant ainsi de 15% profitant essentiellement de :

- La hausse de 4% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle.
- La hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 28%.

Les engagements reçus par Société Générale Marocaine de Banques ont enregistré un recul de 17% en 2006 à MMAD 1.914. Cette situation se justifie par le fléchissement de 17% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

En 2007, les engagements donnés ont marqué une hausse de MMAD 3.007, pour s'élever à MMAD 10.306. Cette évolution est principalement due à la hausse de :

- MMAD 1.103 des engagements de financement d'ordre de la clientèle en raison des Credoc importants octroyés à une grande entreprise.
- MMAD 1.197 des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés suite à l'évolution de credocs confirmés.
- MMAD 645 des engagements de garantie d'ordre de la clientèle justifié par l'évolution des cautions marché.

Pour leur part, les engagements reçus par la Banque ont signé un bond de près de 145% pour s'établir à MMAD 4.690 en 2007. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 85% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés, consécutive à la demande de contre garantie d'établissements de crédit.

II.5. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS SEMESTRIELS

A compter du 30 juin 2008, le Groupe Société Générale Marocaine de Banques publie ses comptes consolidés conformément aux normes IAS/IFRS

II.5.1. Périmètre de consolidation au 30 juin 2007 (Normes comptables Marocaines)

Société	Capital social en MAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	1 170 000 000			Mère
SOGEBOURSE	20 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	1 000 000	99,94%	99,94%	Intégration Globale
INVESTIMA	105 000 000	47,43%	47,43%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	1 000 000	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	100 000 000	60,00%	60,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	50 000 000	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
SG TANGER OFFSHORE	500 000 USD	99,92%	99,92%	Intégration Globale
LMV	183 750 000	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
SOGEFINANCEMENT	30 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	300 000	96,93%	96,93%	Intégration Globale
EQDOM	167 025 000	18,67%	18,67%	Mise en équivalence
SOGECONTACT	300 000	99,83%	99,83%	Intégration Globale
ALD AUTOMOTIVE	20 000 000	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

II.5.2. Périmètre de consolidation au 30 juin 2008 (normes IFRS)

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Banque	100%	100%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGEBOURSE	Intermédiation bourse en	100%	100%	Intégration Globale
GESTAR	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	Leasing	60,00%	60,00%	Intégration Globale
SG TANGER OFFSHORE	Banque	99,92%	99,92%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100%	100%	Intégration Globale
ATHENA courtage	Courtier d'assurance	97,00%	97,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100%	100%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration Globale
LMV	Assurance	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
EQDOM	Crédit à la consommation	18,07%	18,07%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Mouvements relatifs au passage aux normes IFRS

Changement de méthode de consolidation de INVESTIMA, FONCIMMO ET SOGEPLACEMENT de mise en équivalence en intégration globale.

II.5.3. Compte de résultat consolidé IFRS

En millions de dirhams	30.06.07	30.06.08	Var 08/07
+ Intérêt et produits assimilés	1 246	1 460	17%
- Intérêts et charges assimilées	308	326	6%
MARGE D'INTERET	938	1 134	21%
+ Commissions (Produits)	204	220	8%
- Commissions (Charges)			
MARGE SUR COMMISSIONS	204	220	8%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments Financiers à la juste valeur par résultat	6	4	-33%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	69	-33	<-100%
+ Produits des autres activités	154	233	51%
- Charges des autres activités	75	69	-8%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 297	1 489	15%
Charges générales d'exploitation	521	589	13%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	82	71	-13%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	695	830	19%
- Coût du risque	51	67	31%
RESULTAT D'EXPLOITATION	644	763	18%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	22	21	-5%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs			
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	6	6	0%
RESULTAT AVANT IMPOT	672	791	18%
- Impôt sur les résultats	249	304	22%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	423	487	15%
Intérêts minoritaires	17	25	47%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	406	462	14%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Commentaires

Evolution du PNB

Au titre du 1er semestre 2008, le PNB a enregistré une évolution de 15% pour s'établir à MMAD 1.489 suite essentiellement aux éléments suivants :

- une progression de la marge d'intérêt (+21%) expliquée par La hausse de la marge d'intérêts sur les opérations avec la clientèle (+247MDH)
- une hausse de la marge sur commissions (+8%) tirée principalement par la hausse des commissions sur opérations de change (+15%) en raison de l'évolution des flux étrangers, et la progression des commissions sur prestation de service (+22%).

Les produits des autres activités s'établissent à MMAD 233 en progression de 51% par rapport au 30 juin 2007. Cette hausse s'explique principalement par des gains sur opérations de change (+33%), et plus-value sur cession des immobilisations ; alors que les charges des autres activités reculent de 8% pour s'établir à MMAD 69.

Résultat Brut d'Exploitation

Les charges générales d'exploitation se sont établies à MMAD 589, en progression de 13% par rapport au premier semestre 2007. Cette évolution s'explique par l'augmentation des charges du personnel (+12%) expliquée par les recrutements massifs opérés au sein des différentes entités du Groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Le coefficient d'exploitation ressort à 39,5% à fin juin 2008 contre 40.1% à fin juin 2007. Cette amélioration s'explique par une bonne maîtrise des charges (hausse des charges générales d'exploitation 13% moins rapide que la hausse du PNB 15%).

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations s'établissent à MMAD 71 en baisse de 13% par rapport au 30/06/2007. Cette évolution s'explique essentiellement par la sortie d'une partie des logiciels informatiques du périmètre d'amortissement.

Le résultat brut d'exploitation s'inscrit au 30/06/2008 en progression de 19% à MMAD 830.

Résultat net part du groupe

Après déduction d'une charge d'impôt de MMAD 304, le résultat net de Société Générale Marocaine de Banques au titre du 1^{er} semestre 2008 s'établit à MMAD 487, en progression de 15% par rapport à la même période 2007.

Pour sa part, le résultat net part du groupe affiche une croissance de 14% à MMAD 462.

II.5.4. Bilan consolidé IFRS

Principes des retraitements :

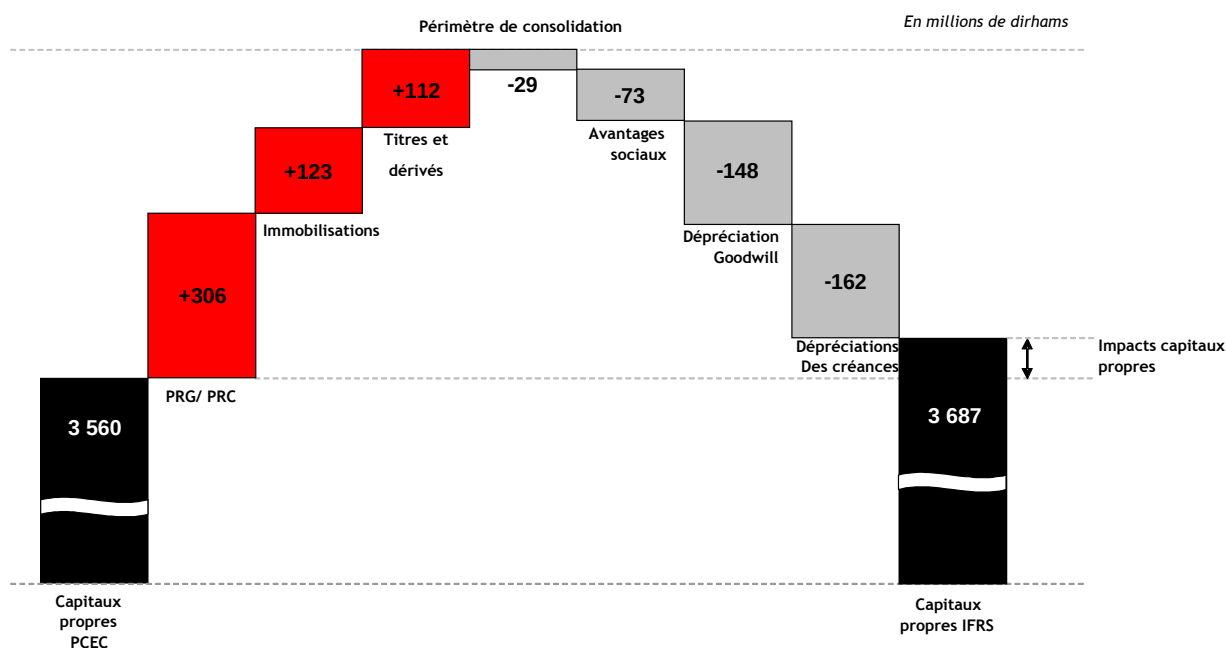
L'application des normes IAS/IFRS nécessite :

- Lors de la première application « First Time Adoption (FTA) », le retraitement rétrospectif des différentes rubriques du bilan d'ouverture en impactant les capitaux propres au niveau des réserves consolidées ;
- Lors des clôtures semestrielles et annuelles ultérieures, l'enregistrement de la contrepartie des corrections observées sur les différentes rubriques en impactant, en fonction des options retenues, les réserves consolidées ou le résultat du groupe.

Impacts FTA sur les Capitaux Propres Part du Groupe au 31/12/2006

Le passage aux normes IFRS a induit une hausse de 3.5% des capitaux propres consolidés part du groupe qui s'établissent à MMAD 3.687 en normes IFRS contre MMAD 3.560 en normes PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit).

Le graphique ci-dessous reprend les principaux impacts capitaux propres part du groupe par norme:



Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Tableau de passage des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2006 au 30/06/2008 se présente comme suit :

MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2006	1 170	1 497		873	147	3 687	210	3 897
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture corrigés au 01.01.2007	1 170	1 497		873	147	3 687	210	3 897
Opérations sur capital	390	-177		- 213				
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				- 234		- 234	- 31	- 265
Résultat de l'exercice				841		841	64	904
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					- 35	- 35	- 13	- 47
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)				1		1		1
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				1	-35	- 34	-13	-46
Divers				36		36		36
Variation de périmètre				-19		-19		-19
Capitaux propres clôture 31.12.2007	1 560	1 320		1 285	112	4 277	230	4 507
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2007 corrigés	1 560	1 320		1 285	112	4 277	230	4 507
Opérations sur capital		666		- 666				
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes							- 41	- 41
Résultat de l'exercice				462		462	25	487
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					27	27	2	29
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					27	27	2	29
Divers				-42		-42	-13	-42
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 30.06.08	1 560	1 985		1 040	139	4 724	216	4 940

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse du bilan consolidé IFRS

En millions de dirhams	31.12.2007	30.06.2008	Var 08/07
Actif	51 975	57 827	11%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 444	4 731	37%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15	17	13%
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 746	1 607	-8%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	8 094	7 401	-9%
Prêts et créances sur la clientèle	34 894	40 824	17%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible	490	408	-17%
Actifs d'impôt différé	192	186	-3%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 073	622	-42%
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	287	276	-4%
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	1 529	1 529	0%
Immobilisations incorporelles	150	164	9%
Ecarts d'acquisition	61	61	0%
Passif	51 975	57 827	11%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6	5	-17%
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 476	3 478	40%
Dettes envers la clientèle	38 435	40 943	7%
Titres de créance émis	3 915	6 199	58%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible	738	465	-37%
Passifs d'impôt différé	207	276	33%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 207	1 039	-14%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions Techniques des contrats d'assurance			
Provisions	484	481	-1%
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres	4 507	4 940	10%
Capitaux propres part du groupe	4 277	4 724	10%
Capital et réserves liées	2 879	3 545	23%
Réserves consolidées	444	577	30%
Gains ou pertes latents ou différés	112	139	24%
Résultat de l'exercice	841	462	-45%
Intérêts minoritaires	230	216	-6%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse des principaux postes de l'actif

Au terme du premier semestre 2008, le total actif consolidé s'est élevé à MMAD 57.827, en progression de 11% par rapport au 31 décembre 2007. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- Hausse de 37% du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » qui passe de MMAD 3.444 au 31 décembre 2007 à MMAD 4.731 au 30 juin 2008, cette variation s'explique par l'évolution du compte BAM en raison de la contrainte réglementaire de la réserve monétaire.
- Augmentation de 17% des prêts et créances sur la clientèle (MMAD 40.824 au 30/06/2008 contre MMAD 34.894 au 31/12/2007) expliqué par la dynamique des crédits sur tous les segments (prêts immobiliers, consommation, équipement...)

Analyse des principaux postes du passif

Au terme du premier semestre 2008, le total passif consolidé s'est élevé à MMAD 57.827, en progression de 11% par rapport au 31 décembre 2007. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- Hausse de 40% du poste « dettes envers les établissements de crédit et assimilés » qui passe de MMAD 2.476 au 31 décembre 2007 à MMAD 3.478 au 30 juin 2008, cette variation s'explique par le besoin en ressources de la banque suite à l'évolution importante des crédits clientèle.
- Augmentation de 7% des dettes envers la clientèle (MMAD 40.943 au 30/06/2008 contre MMAD 38.435 au 31/12/2007) en raison de l'augmentation des dépôts à terme et les comptes d'épargne;
- Progression de 10% des capitaux propres qui s'établissent à MMAD 4.940 au 30 juin 2008 suite à l'affectation de la totalité du résultat 2007 en réserves.

Analyse du hors bilan consolidé IFRS

Engagement de financement (En millier de DH)	30/06/2008	31/12/2007
Engagement de financements donnés		
Aux établissements de crédit	142 016	87 937
A la clientèle	2 631 797	2 708 504
Ouverture de crédit ouvert	-	
Autre engagement en faveur de la clientèle		
Total des engagements de financement donnés	2 773 813	2 796 441
Engagement de financement reçus		
des établissements de crédits	1 148 550	1 135 200
de la clientèle		
Total des engagements de financement recus	1 148 550	1 135 200

Engagement de garantie	30/06/2008	31/12/2007
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit	1 270 510	1 983 591
D'ordre de la clientèle	7 165 422	5 526 002
Cautions administratives et fiscal et autres cautions	-	
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	
Total des engagements de garantie donnés	8 435 932	7 509 593
Engagement de garantie reçus		
des établissements de crédit	4 039 704	3 539 090
de l'état et d'autres organismes de garantie	14 584	15 263
Total des engagements de garantie reçus	4 054 288	3 554 353

III. PERSPECTIVES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

III.1. PRÉVISIONS DE DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Société Générale Marocaine de Banques s'est fixée un plan de développement ambitieux sur ses métiers, où elle se positionne aujourd'hui parmi les tous premiers groupes financiers au Maroc, seule ou par le biais de ses filiales.

L'accroissement des fonds de commerce constitue un axe central de la stratégie de Société Générale Marocaine de Banques, dans un contexte de développement rapide de la population bancarisée, de créations d'entreprises, et de mise en œuvre de grands projets au niveau national. Société Générale Marocaine de Banques ambitionne de dépasser en 2010 les chiffres de 600 000 clients particuliers (contre 430 000 à fin 2007) et de 65 000 clients entreprises (contre 40 000 à fin 2007).

Le maintien d'un haut niveau de rentabilité (mesuré par la croissance du PNB et le niveau du ROE) et l'amélioration de la productivité sont un autre axe essentiel de la stratégie de développement de Société Générale Marocaine de Banques.

Pour ce faire, Société Générale Marocaine de Banques a mis en œuvre une politique de croissance ciblée sur les marchés et segments les plus porteurs.

La croissance organique, par le développement ou la création de nouvelles activités et le développement du réseau commercial, est le vecteur privilégié de la croissance sur les prochaines années.

Toutes les activités de Banque universelle seront donc développées au cours des années à venir, en propre ou par le biais des filiales du Groupe Société Générale.

Les activités en fort développement et dans lesquelles Société Générale Marocaine de Banques compte accroître son investissement sont le marché des PME, par la mise en œuvre d'un dispositif dédié, les services financiers spécialisés, par le biais du développement des structures et offres produits existants (ALD Automotive, ECS, LMV, notamment), la gestion d'actif et la Banque privée, par le renforcement des équipes et des moyens du Pôle Gestion Privée et Institutionnelle au sein de la Banque.

Un ambitieux programme d'ouverture d'agences a été établi, pour porter le réseau de Société Générale Marocaine de Banques à 400 agences à l'horizon 2010 (contre 246 agences à fin 2007). Celui-ci a été doté de moyens humains en matière de logistique (équipes dédiées au Siège) et d'un budget de plus de MMAD 350 sur 3 ans.

Les investissements informatiques et de structure seront poursuivis au rythme actuel. Les investissements consentis par Société Générale Marocaine de Banques en matière d'informatique et de techniques innovantes lui permettent d'ores et déjà de proposer à ses clients particuliers la première offre de Banque multi canal complète (agence / téléphone transactionnel / Internet transactionnel) au Maghreb.

PARTIE VI

SOGECAP

I. ACTIVITE DE SOGECAP

I.1. METIERS DE SOGECAP

I.1.1. Le secteur d'activité : L'assurance

I.1.1.1 L'assurance en France

Le métier de l'assurance en France:

Plusieurs familles d'entreprises, régies par trois codes de droit distincts, peuvent opérer sur le marché français de l'assurance. Il s'agit :

- des entreprises d'assurances – soit sociétés anonymes (S.A.), soit sociétés d'assurances mutuelles (S.A.M.), soit sociétés mutuelles d'assurances (S.M.A.) - qui relèvent du Code des assurances ;
- des mutuelles (groupements) régies par le Code de la mutualité ;
- des institutions de prévoyance, dont les activités sont réglementées par le Code de la sécurité sociale ou bien par le Code rural (opérations d'assurance effectuées dans le domaine rural).

Néanmoins, le champ "d'assurance" auquel il est fait référence ici recouvre :

- Les métiers qui s'exercent dans les entreprises dont les activités sont régies par le Code des assurances. Ce sont donc :
- les sociétés anonymes (SA) ;
- les sociétés d'assurances mutuelles (SAM.) ;
- les sociétés mutuelles d'assurances (SMA).
- Les métiers d'intermédiaires tels que les agents généraux d'assurances et courtiers ;
- Les métiers des auxiliaires d'assurances représentés par les experts d'assurances.

ASSURANCES "NON VIE"			ASSURANCES "VIE"
Assurance de Biens (Appartenant à l'assuré)	Assurances de Responsabilité (de l'assuré envers les tiers)	Assurances Santé (Accidents, maladie, invalidité, incapacité, frais médicaux)	Assurances vie (Vie, décès, épargne, retraite...)
ASSURANCES IARDT		ASSURANCES DE PERSONNES	

Au niveau européen, les directives communautaires établissent une distinction entre deux types d'assurances (voir tableau ci-avant) :

- les assurances "vie" (vie, décès, épargne, retraite) ;
- les assurances "non vie" c'est-à-dire les assurances santé (maladie, accident, invalidité) auxquelles s'ajoutent les assurances de dommages aux biens et de responsabilité qui sont, principalement, réparties en plusieurs types de contrats :

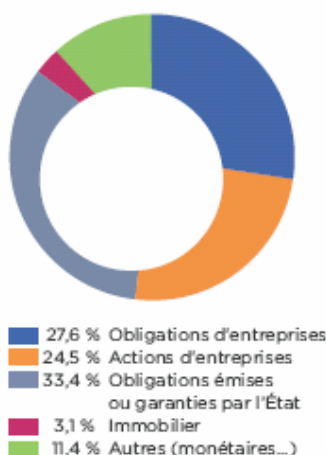
- Incendie, Accidents, Risques Divers, Transport (IARDT) pour les particuliers (exemple : multirisques habitation) ou bien pour les professionnels (entreprises, artisans et professions libérales, exploitations agricoles, commerces, collectivités locales, etc.) ; ces assurances professionnelles peuvent aussi couvrir des risques spécifiques tels que le "bris de machines", les "risques informatiques", les "pertes d'exploitation", la "grêle et tempête pour les récoltes", etc. ;
- automobile (dommages au véhicule, responsabilité civile et assurance personnelle du conducteur) ;
- transport (ferroviaire, maritime ou fluvial, aérien, marchandises transportées) ;
- construction (responsabilité civile décennale des professionnels, assurance dommages-ouvrage des propriétaires) ;
- responsabilité civile professionnelle pour les risques inhérents à différentes activités de production ou de services et, notamment, pour couvrir les responsabilités liées à l'atteinte à l'environnement (pollution) ou aux pratiques médicales ;
- crédit pour les risques d'impayés ;
- protection juridique ;
- assistance.

Le secteur de l'assurance française en chiffres :

Evolution du secteur de l'assurance en France

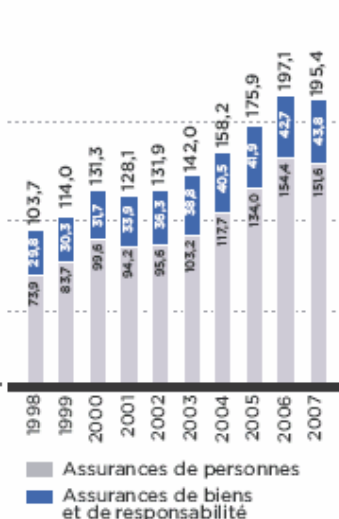
Le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés d'assurance en France est en légère baisse en 2007. En effet, après une évolution positive depuis 2001, le chiffre d'affaires assurance française est passé de 197.1 milliards d'euros en 2006 à 195.4 milliards d'euros en 2007, reculant faiblement de 0,9%.

Répartition de l'encours, en valeur de marché, des placements des sociétés d'assurances fin 2007



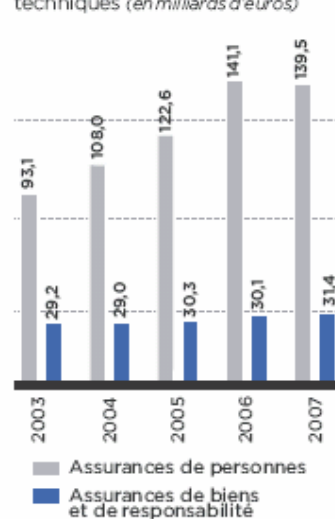
Source : FFSA.

Évolution du chiffre d'affaires de l'assurance française
Affaires directes
(en milliards d'euros)



Source : FFSA.

Évolution des sommes attribuées aux assurés
Affaires directes, prestations et dotations aux provisions techniques (en milliards d'euros)



Source : FFSA.

Classement des dix premiers groupes d'assurances en France en 2007

En 2007, les filiales et succursales de sociétés étrangères exerçant une activité d'assurance ou de réassurance détiennent 21,1% du marché français : 25,4% en dommages et 19,2% en vie.

Cotisations en milliards d'euros - estimations	Consolidé	En France	
		Vie	Dommage
AXA	93,6	15	6,5
CNP	31,5	25,2	1,9
Crédit Agricole Assurances (Prédica/Pacifica)	24,3	18,2	2
AGF	19,2	7,7	4
BNP Paribas Assurance	17,9	10,7	0,3
Generali France	15,5	11,4	4,1
Groupama	14,9	6,3	5,3
Covéa (GMF-MAAF-MMA)	12,1	3,4	8,7
Sogecap	8,8	8,5	0
ACM	7,8	6,1	1,7

Source : FFSA

Répartition du chiffre d'affaires 2007 en France selon les modes de distribution

En %	Vie-capitalisation	Dommages
Réseaux de bancassurance	62	9
Agents généraux	7	35
Courtiers	13	18
Salariés	16	2
Sociétés sans intermédiaires	-	33
Autres modes	2	3

Source : FFSA

La France se caractérise par la variété de ses réseaux de distribution : agents généraux et courtiers d'assurances, réseaux salariés, bureaux des sociétés sans intermédiaires, réseaux de bancassurance... La vente directe (publipostage, vente par téléphone, par Internet...) et les autres modes de distribution (par de grands distributeurs, des constructeurs automobiles...) se développent également.

En France, agents généraux et bureaux de sociétés sans intermédiaires dominent la vente des assurances de dommages, suivis des courtiers, plus spécialisés dans les assurances des entreprises. En risques de particuliers, les sociétés sans intermédiaires ont accru leur part de marché depuis 1995, part qui s'est stabilisée en 2004. En revanche, en assurances des entreprises ou de transports de marchandises, les sociétés avec intermédiaires restent très largement prédominantes.

L'assurance vie est distribuée majoritairement par les réseaux de bancassurance. Puis viennent les réseaux salariés des sociétés d'assurances.

Les assurances de personnes en 2007

	Cotisations affaires directes en milliards d'euros	Variation en %
Les assurances en cas de vie et les bons de capitalisation	128,1	-3,2
Les assurances en cas de vie	122,8	-3,8
Contrats à adhésion individuelle	115,2	-4,7
Contrats collectifs	7,6	12,9
Les bons de capitalisation ¹	5,3	10,4
Les assurances en cas de décès, de maladie ou d'accident corporel	23,5	6,6
Les assurances en cas de décès	8,6	10,5
Contrats à adhésion individuelle	2,6	7,2
Contrats collectifs	6	12
Les assurances en cas de maladie ou d'accident corporel	14,9	4,4
Contrats à adhésion individuelle	7,7	5,4
Contrats collectifs	7,2	3,4
Total assurances de personnes	151,6	-1,8
L'assurance vie et les bons de capitalisation	136,7	-2,5
Dont supports euros	103	-2,3
Dont supports unités de compte	33,7	-2,9
Les assurances en cas de maladie ou d'accident corporel	14,9	4,4
Dont soins de santé	7,9	6,9
Dont incapacité-invalidité	7	5
Total assurances de personnes	151,6	-1,8

Source : FFSA

En 2007, le montant des cotisations en affaires directes (136,7 milliards d'euros) est en baisse de 3 % par rapport à l'année 2006.

Les supports euros (103 milliards d'euros), fortement impactés par la concurrence des liquidités, enregistrent également un recul de 2 %. Malgré une progression sur les neuf premiers mois de l'année (+ 3 %), la collecte des supports unités de compte (33,7 milliards d'euros) est également en diminution (- 3 %) en 2007 compte tenu du retournement boursier au second semestre.

Les prestations ayant progressé à un rythme soutenu en 2007 (+ 10 %), la collecte nette (cotisations-prestations), qui s'établit à 53,7 milliards d'euros, enregistre également une baisse significative (- 17 %). Elle reste néanmoins à l'un des niveaux les plus élevés de toute l'histoire de l'assurance vie.

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation (total des provisions mathématiques et de la provision pour participation aux bénéfices) continue de progresser (+ 8 %) en 2007 et atteint 1 146,4 milliards d'euros.

I.1.2. Positionnement de SOGECAP

En matière d'assurance-vie, SOGECAP propose aux particuliers clients de la Société Générale en France, une large gamme de produits d'assurance - épargne, d'assurance retraite et de prévoyance. Pour l'assurance épargne, sa gamme est principalement constituée

¹ Produit d'épargne à taux garanti.

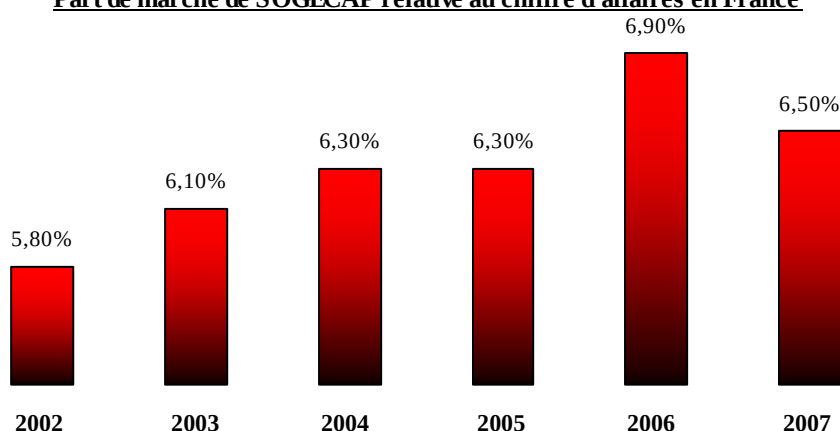
de produits d'assurance vie épargne multi supports, contrats de capitalisation multi supports, plans d'épargne retraite populaires multi supports; en matière de prévoyance, l'offre proposée couvre l'assurance des emprunteurs, des contrats de prévoyance individuelle toute cause ou décès accidentel - généralement sous forme de temporaires décès-, des contrats de couverture des frais d'obsèques, des contrats de rentes viagères.

Sogecap est également active sur le marché des entreprises - en direct ou via les réseaux de distribution de la Société Générale en France- et propose des solutions de couverture/financement de leur passifs sociaux (notamment des indemnités de fin de carrière) et de leurs engagements de retraite complémentaires vis à vis de leurs salariés.

En 2007, SOGECAP détient 6.5% du marché de l'assurance en France en terme de chiffre d'affaires.

En 2007, SOGECAP maintient sa position de 6^{ème} assureur vie en France et 4^{ème} bancassureur en termes de chiffre d'affaires.

Part de marché de SOGECAP relative au chiffre d'affaires en France



Source : Rapport d'activité SOGECAP

Ses produits sont distribués en France très majoritairement dans les agences du réseau Société Générale : plus marginalement, via sa filiale Oradéa vie, SOGECAP diffuse également des contrats d'assurance vie multi support et des plans d'épargne retraite populaire par des " partenaires extérieurs " (courtiers, conseils en gestion de patrimoine, etc.). A noter que SOGECAP est régulièrement récompensée depuis de nombreuses années par la presse financière pour la performance de ses contrats et la qualité de ses services. Au cours de cette année 2008, 22 distinctions lui ont été décernées dont le label d'excellence des *Dossiers de l'Epargne* (notamment pour Séquoia, Erable Evolutions et Andante Multi supports), les Oscars décernés par le magazine *Gestion de Fortune* à Génée / Génée Premier (meilleur contrat de prévoyance), Sogécapi Patrimoine (meilleur contrat de capitalisation), Erable Evolutions Support Sécurité (meilleur contrat de moins de 8 ans à versements libres), et aussi l'Oscar de l'innovation-produits individuels pour Ebène.

Enfin, dans le domaine de la prévoyance l'année, l'année 2008 a vu se poursuivre l'internalisation au sein du Groupe des activités d'assurance emprunteur des crédits à la consommation et des prêts personnels immobiliers.

Sous la marque Société Générale Insurance, le Groupe intervient à l'international dans quatre domaines, l'assurance des emprunteurs, la prévoyance individuelle et collective, l'assurance épargne et l'épargne retraite. Société Générale Insurance est implantée dans quatorze pays : Luxembourg, Liban, Maroc, Egypte, République tchèque, Grèce, Bulgarie, Russie, Allemagne, Portugal, Roumanie, Serbie, en Chine sous la forme d'un bureau de

représentation, et enfin en Inde en partenariat avec « Indiabulls » une société indienne de distribution de produits financiers. La filiale commune, « Indiabulls Société Générale Insurance Co Ltd » est en cours de constitution.

Le développement de ces activités s'opère en collaboration avec les implantations des Réseaux de Détail et des filiales de crédits à la consommation, ou encore au travers de partenariats de distribution développés avec des acteurs extérieurs au Groupe.

Encadrée par des règles prudentielles et comptables strictes, l'assurance vie est moins exposée que d'autres activités à la crise financière. Le Groupe SOGECAP du fait de la qualité des ses actifs et de ses règles prudentielles de gestion, y a bien résisté. Sa solidité financière constitue une garantie pour les clients.

I.2. ORGANISATION SOGECAP

Organigramme Sogécap au 1^{er} décembre 2008



Source : SOGECAP

L'entité "Finances et Risques" est responsable :

- du suivi des risques financiers et techniques de SOGECAP et de ses filiales,
- de la tenue de la comptabilité générale et analytique, de la consolidation des comptes et du reporting,
- de la gestion actif-passif et de la politique d'investissement du Groupe SOGECAP.
- de l'élaboration et du suivi des frais généraux.

L'entité "Développement France" est responsable :

- de la définition, de la conception et de la mise en œuvre de la politique produits, en liaison avec la Société Générale,
- de l'accompagnement et de l'assistance des réseaux de distribution en France,
- de la gestion de la relation clients.

L'entité "International" est responsable :

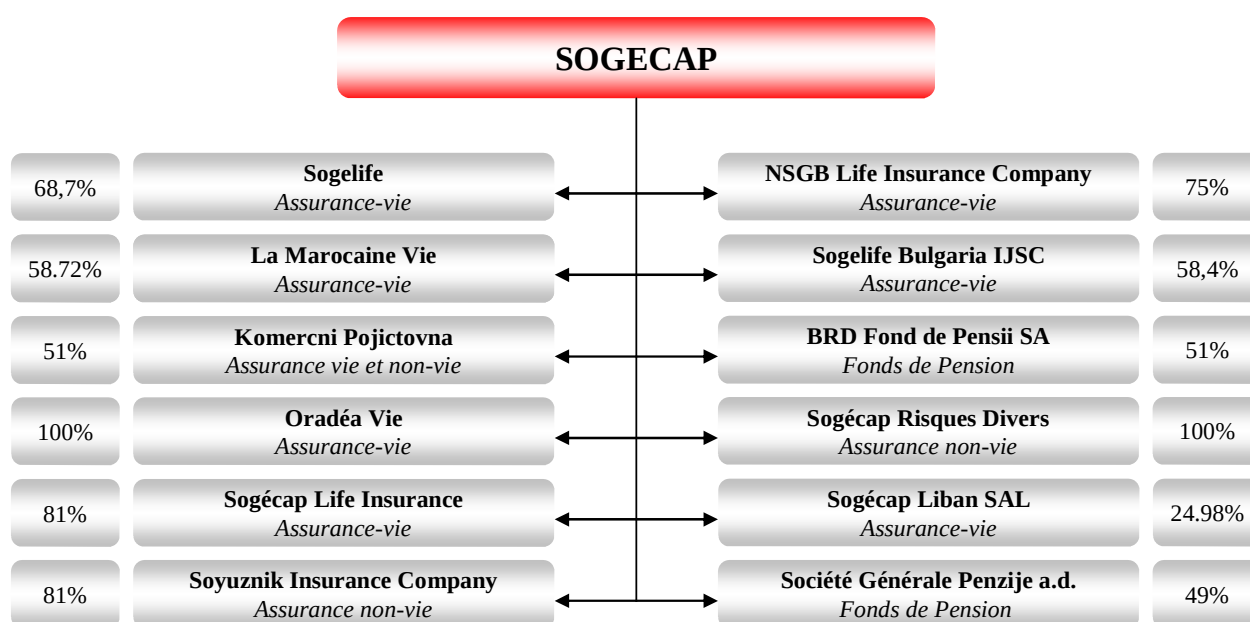
- de la définition de la stratégie et des objectifs du groupe SOGECAP à l'étranger,
- de la supervision et du développement des filiales de SOGECAP à l'étranger,
- du développement des activités en partenariat avec les autres lignes métiers du groupe SG en France et à l'étranger.

L'entité "Support" est responsable :

- de l'organisation de la compagnie et de la conduite des projets,
- de la maintenance et de l'évolution des systèmes informatiques

I.3. FILIALES DE SOGECAP

Composé de 12 filiales en plus de SOGECAP, l'organigramme du groupe SOGECAP se présente comme suit en décembre 2008 :



Source : SOGECAP

II. SITUATION FINANCIERE DE SOGECAP - COMPTES CONSOLIDES -

II.1. CHIFFRES CLES CONSOLIDES SOGECAP

En millions d'Euros	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07
Chiffre d'affaires	7982	9680	21%	8885	-8%
Résultat Brut d'Exploitation	191	234	23%	302	29%
Résultat Net Part du Groupe	85	151	78%	195	29%

Source : Rapport de gestion SOGECAP

II.2. RAPPORTS DE GESTION

Rapport de Gestion 2005

Les primes de l'exercice du Groupe SOGECAP s'élèvent à 7 982 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 17% par rapport à 2004 (6 816 millions d'euros).

Les principales filiales ont connu des développements soutenus en 2005 :

- *Après un exercice 2004 en légère progression, SOGELIFE enregistre une croissance de 27% en 2005 avec une collecte à 149 millions d'euros contre 118 millions d'euros en 2004,*
- *La Marocaine Vie, après un exercice 2004 en retrait, a vu sa collecte progresser de 65% à 592 millions de dirhams (54 millions d'euros) contre 360 millions de dirhams en 2004;*
- *ORADEA VIE, comme en 2004, a connu un très fort développement en 2005 avec +38% de collecte à 111 millions d'euros*

Par ailleurs, il convient de noter l'entrée de la Komerčni Pojistovna dans le périmètre de consolidation de SOGECAP. Acquise par le Groupe à hauteur de 51% en septembre 2005, cette entité est consolidée par intégration globale. La part de ses primes dans le chiffre d'affaires consolidé est celle du 4^{ème} trimestre 2005 et s'élève à 22 millions d'euros.

Enfin, la filiale SG Life Guernsey a été cédée fin décembre 2005 et n'est plus intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005.

L'encours de provisions techniques du Groupe SOGECAP atteint 51 489 millions d'euros au 31 décembre 2005, en hausse de 17% par rapport à fin 2004.

La part des supports en unités de comptes dans la collecte totale s'établit à 33%, en très nette progression par rapport au niveau atteint fin 2004 (19%). Ces supports représentent 34% des encours de provisions mathématiques fin 2005 contre 32% fin 2004.

le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 191 millions d'euros, en progression de 4% par rapport au RBE de 2004 (184 millions d'euros).

Le résultat exceptionnel fait apparaître une perte due au retraitement comptable opéré sur la réserve de capitalisation de SOGECAP courant 2005. Jusqu'en 2004, la réserve de capitalisation constituée dans les comptes sociaux était ventilée entre provisions techniques et fonds propres consolidés à partir d'un modèle estimant le risque de réalisation de moins-values sur titres à taux fixes.

Par prudence, il est désormais considéré que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pourra être reprise et doit donc être classée en Provision pour Participation aux Bénéfices Différée. Ce changement comptable, qui renforce significativement les réserves financières du Groupe SOGECAP, est traité comme une correction d'erreur dont l'impact sur le résultat est de -42 millions d'euros en 2005.

Au total, après impôt, le résultat net consolidé part du Groupe atteint 85,1 millions d'euros fin 2005 contre 121,5 millions d'euros fin 2004. La contribution de chaque entité est la suivante :

- SOGECAP : 84,8 millions d'euros,
- La Marocaine Vie : -0,4 million d'euros,
- Sogelife : 0,8 million d'euros,
- Komerčni Pojistovna : 0,2 million d'euros,
- Oradéa Vie : -0,1 million d'euros,
- SOGECAP Liban : 0,3 million d'euros,
- NSGB Life : -0,4 million d'euros

Rapport de gestion 2006

Les primes de l'exercice du Groupe SOGECAP s'élèvent à 9 681 millions d'euros au 31 décembre 2006, en progression de 21% par rapport à 2005 (7 982 millions d'euros).

Les principales filiales ont connu des développements soutenus en 2006 :

- *La collecte de SOGELIFE atteint le niveau élevé de 215 millions d'euros, en progression de 44% par rapport à 2005 (149 millions d'euros). Le budget est dépassé de 62%. La part des UC dans la production est de 61%.*
- *La Marocaine Vie affiche une collecte de 560 millions de dirhams (51 millions d'euros) en ligne avec les prévisions budgétaires (-2%). Cette performance est atteinte malgré l'enregistrement d'annulations de primes sur exercices antérieurs pour environ 36 millions de dirhams constatées en début d'exercice.*
- *ORADEA VIE poursuit sa forte croissance puisque son chiffre d'affaires atteint 148 millions d'euros en 2006 (dont 72% en UC) en hausse de 34% par rapport à 2005. Pour la première fois depuis sa création, la filiale a atteint son point mort en terme de résultat et dégage une contribution positive au résultat consolidé du groupe SOGECAP (+90 milliers d'euros).*
- *Dans un marché de l'assurance vie atone en 2006 en République Tchèque, le chiffre d'affaires de la Komerčni Pojistovna atteint 2 656 millions de couronnes (97 millions d'euros) fin 2006, en hausse de 1% par rapport à 2005. Ces bons chiffres sont d'autant plus remarquables qu'ils sont tirés par les activités prévoyance et non-vie, en progression de 51% par rapport à 2005.*

L'encours de provisions techniques du Groupe SOGECAP atteint 59 446 millions d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 15% par rapport à fin 2005.

La part des supports en unités de comptes dans la collecte totale s'établit à 30%. Leur part dans les encours de provisions mathématiques fin 2006 est voisine de 35% contre 34% fin 2005.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 234 millions d'euros, en progression de 22% par rapport au RBE de 2005 (191 millions d'euros).

Au total, après impôt, le résultat net consolidé part du Groupe atteint 151 millions d'euros fin 2006 contre 85 millions d'euros fin 2005. La contribution de chaque entité est la suivante :

• SOGECAP :	148,1	millions d'euros,
• La Marocaine Vie :	-1,4	million d'euros,
• Sogelife :	1,1	million d'euros,
• Komerčni Pojistovna :	2,1	million d'euros,
• Oradéa Vie :	0,1	million d'euros,
• SOGECAP Liban :	0,3	million d'euros,
• NSGB Life :	0,4	million d'euros,
• SOGECAP Risques divers :	-0,1	million d'euros,
• ALD Ré :	+0,1	million d'euros.

Rapport de gestion 2007

La collecte du Groupe SOGECAP s'élève à 8 885 M€ au 31 décembre 2007, en diminution de 8% par rapport à 2006 (9 680 M€).

Sur l'activité Epargne, le bilan sur l'exercice 2007 est contrasté selon les filiales.

- *Si la collecte brute de Sogelife atteint 165 M€ en 2007 contre 215 M€ en 2006, soit une baisse de l'ordre de 23%, les encours de provisions mathématiques ont connu une progression significative (+9%) et s'élèvent à 1034 M€ en fin d'année avec une part de contrats en unité de comptes stable à 43%. Autre indicateur positif, le nombre de contrats en portefeuille progresse de +3%.*
- *La Komerčni Pojistovna exerce sur un marché où la concurrence des autres produits d'épargne est vive, c'est le cas notamment des fonds de pension fiscalement plus avantageux. Dans ce contexte, son chiffre d'affaires est en repli de 25% et atteint 1 670 M CZK (60 M€) fin 2007. Ses encours de provisions mathématiques croissent toutefois de 3% à 10 146 M CZK (381 M€) et le nombre de contrats en portefeuille est stable.*
- *La Marocaine Vie affiche pour sa part d'excellents chiffres sur 2007 puisque sa collecte croît de 63% à 716 M MAD (64 M€). Cette performance est à mettre au crédit du lancement réussi de l'assurance multisupports pour laquelle La Marocaine Vie a été le premier acteur à se voir accorder une licence de commercialisation par les autorités*

marocaines. Ses encours de provisions mathématiques progressent de 19% à 3 328 M MAD (293 M€), dont 8% sur les contrats en unités de compte, et le nombre de contrats gérés de 18%.

- Oradéa-Vie, après avoir affiché une forte progression en 2006, marque le pas en 2007. Sa collecte est en repli de 11% par rapport à 2006 à 131 M€. Ses encours de provisions mathématiques (556 M€ en fin d'année dont 68% sur les contrats en unités de compte) et le nombre de contrats en portefeuille restent bien orientés puisqu'ils sont tous deux en hausse de 25%.
- NSGB Life confirme les performances affichées depuis sa création avec une collecte qui croît de 49% en 2007 pour atteindre 33 M EGP (4,3 M €). Ses provisions mathématiques ont doublé et totalisent 58 M EGP au 31 décembre 2007 (7 M€).
- Sogecap Liban, dans un contexte difficile, poursuit son développement avec un chiffre d'affaires en hausse de 17% à 5,8 M€ et des encours de provisions mathématiques en progression de 15% à 28 M€.

Sur l'activité Prévoyance, lorsqu'elles sont présentes sur cette activité, les filiales affichent toutes des performances soutenues en 2007.

- A 541 M CZK (19,5 M€) le chiffre d'affaires sur l'assurance prévoyance et non-vie de la Komerční Pojistovna est en progression de 23% par rapport à 2006. Cette activité représente désormais 24% de son chiffre d'affaires global contre 16% fin 2006. Son portefeuille de contrats est en forte hausse (+39%).
- La Marocaine Vie a collecté 153 M MAD (14 M€) de primes en 2007 soit 16% de plus qu'en 2006. Son portefeuille de contrats est en hausse de 24%.
- Les filiales NSGB Life et Sogecap Liban ont également connu de bonnes performances puisque la filiale égyptienne a vu sa collecte progresser de 43% (3 M€) et Sogecap Liban poursuit son développement à un bon rythme (+7% à 3 M€).

Par ailleurs, le Groupe SOGECAP poursuit sa stratégie de développement à l'international puisqu'ont été nouvellement intégrées dans le périmètre de consolidation les entités suivantes :

- Sogecap Life Insurance et Soyuznik Insurance Company : filiales d'assurance en Russie,
- Sogelife Bulgaria : filiale d'assurance-vie en Bulgarie,
- BRD Pension Fund : fonds de pension en Roumanie.

L'encours de provisions techniques du Groupe SOGECAP atteint 64 836 M€ au 31 décembre 2007, en hausse de 9% par rapport à fin 2006.

La part des supports en unités de comptes dans la collecte totale s'établit à 30%. Leur part dans les encours de provisions mathématiques fin 2007 est voisine de 33% contre 35% fin 2006.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 302 M€, en progression de 29% par rapport au RBE de 2006 (234 M€).

Au total, après impôt, le résultat net consolidé part du Groupe atteint 195 M€ fin 2007 contre 151 M€ fin 2006. Les contributions de chaque entité sont les suivantes :

• SOGECAP :	191,3 millions d'euros,
• La Marocaine Vie :	-3,3 million d'euros,
• Sogelife :	1,4 million d'euros,
• Komerčni Pojistovna :	5,1 million d'euros,
• Oradéa Vie :	0,3 million d'euros,
• SOGECAP Liban :	0,2 million d'euros,
• NSGB Life :	0,4 million d'euros,
• SOGECAP Risques divers :	-0,1 million d'euros,
• ALD Ré :	+0,5 million d'euros.
• SOGECAP life Insurance :	-0,5 million d'euros.
• SOYUZNİK Insurance Company :	0,1 millions d'euros
• Sogelife Bulgaria :	-0,1 millions d'euros.
• BRD PENSION FUND :	-0,2 millions d'euros

III. PERSPECTIVES DE SOGECAP

III.1. PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT DE SOGECAP

En France, la production assurance-vie de SOGECAP en 2008 accusera une baisse sensible, probablement supérieure à celle du marché (-7% à -9%). La baisse a été forte dès le début de l'année à la suite de l'affaire Kerviel et dans le contexte délicat de crise mondiale des marchés financiers et de ralentissement économique. Cet écart initial a néanmoins été atténué dans le réseau Société Générale par une campagne de relance au printemps et a été en partie compensé par une belle activité avec les autres circuits de distribution, qui permet au Groupe SOGECAP de surperformer par rapport à ses concurrentes filiales de banques.

En 2009, SOGECAP ambitionne une croissance de son activité supérieure à celle du marché, ce qui devrait permettre de récupérer une partie du terrain concédé en 2008. La prévoyance continue de progresser à un rythme soutenu, notamment du fait de l'accélération en 2008 de l'internationalisation au sein de SOGECAP de certaines couvertures d'assurance emprunteur (crédit consommation, prêts immobiliers) d'entités du Groupe SG historiquement confiées jusqu'ici à d'autres assureurs

A l'international, en dépit d'un contexte économique mondial difficile, les performances commerciales des filiales "historiques" (Luxembourg, Liban, Maroc, République Tchèque, Egypte) restent très satisfaisantes avec une croissance de l'activité en Egypte, en République Tchèque et surtout au Luxembourg, une performance plus mitigée au Maroc (l'année 2007 constituant un record en matière de collecte épargne) et au Liban; au global le résultat des cinq filiales historiques de SOGECAP enregistre une forte progression et la rentabilité sur fonds propres demeure globalement très satisfaisante. La contribution de quatre filiales internationales consolidées (Luxembourg, Maroc, République Tchèque, Russie) progresse également de manière très significative, en dépit de l'effet négatif de l'intégration dès 2008 de la filiale russe dans ce périmètre de consolidation.

Outre ces cinq filiales, la déclinaison du business-model de la ligne-métier Assurance à l'étranger s'est traduite par la création de 11 implantations au cours de ces 24 derniers mois dont 4 sont actuellement en cours de déploiement. Ce développement qui a pour objectif d'accroître les synergies Groupe se traduit par un enrichissement de la gamme des produits distribués par le Groupe à l'étranger (banque de détail et filiales de crédits spécialisées) et par une internalisation au sein du Groupe d'une activité d'assurance jusqu'alors confiée à des assureurs externes.

En 2009, le développement devrait se poursuivre à un rythme soutenu avec la finalisation des projets en Croatie, en Serbie, en Algérie, en Inde, et la concrétisation de certaines opportunités identifiées au Brésil, en Italie, en Ukraine, en Pologne ou dans les Pays Baltes. En outre, la recherche de réseaux de distribution extérieurs au groupe devrait progressivement porter ses fruits.

Ainsi, les chiffres de l'activité 2008 et les prévisions d'activité pour les prochaines années traduisent sur le plan quantitatif le déploiement par SOGECAP de son métier de bancassurance en renforçant sur le plan qualitatif la présence du Groupe Société Générale en France et à l'international.

PARTIE VII

LA MAROCAINE VIE

I. ACTIVITE DE LA MAROCAINE-VIE

I.1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DE LA MAROCAINE-VIE

- 1977 : Création par Messieurs Hamza KETTANI et Ahmed BENKIRANE, principaux fondateurs aux côtés d'actionnaires étrangers tels que la Sentry Insurance International et Eagle Star Group, qui opèrent dans le secteur de l'assurance Vie.
- 1978 : Dotée dès sa création d'une force de vente d'une dizaine de commerciaux répartis principalement entre Casablanca et Rabat. La Marocaine-Vie est alors la première compagnie d'assurance marocaine, hors CIMR, à proposer un contrat de capitalisation, appelé Plan Eagle.
- 1991 : La compagnie lance un produit d'assurance médicale complémentaire avec une couverture globale de 2,5 MDh.
- 1992 : La Marocaine-Vie déménage au nouveau siège sis au 37, boulevard Moulay Youssef.
- 1995 : La Marocaine-Vie est la première compagnie d'assurances à lancer un produit de rente éducation : UNIVERSITAS.
- 1996 : La compagnie décide de prolonger les couvertures d'assurance décès et hospitalisation jusqu'au soixante dixième anniversaire de l'assuré.
- 1997 : En deux ans, la force de vente de La Marocaine-Vie double et atteint 85 commerciaux.
- 1998 : La Marocaine-Vie est la 1^{ère} compagnie d'assurances à s'introduire à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Les actionnaires réalisent une cession de 60 000 actions au prix de 594 DH l'action.
- 1999 : La Marocaine-Vie introduit un nouveau concept d'assurance : GENETIS. Ce dernier est une assurance Vie entière dont le capital est payable aux bénéficiaires quelle que soit la date de décès de l'assuré. Cette couverture permet à La Marocaine-Vie d'enrichir sa gamme de produits.
- 2000 : La Marocaine-Vie se lance dans une nouvelle étape de son évolution et procède à une augmentation de capital en numéraire à l'issue de laquelle le capital de la compagnie passe de 40 000 000 DH à 52 500 000 DH. Cette augmentation de capital permet d'une part de doter la société des moyens nécessaires à la réalisation d'un plan de développement et d'autre part d'anticiper la réglementation qui vise à imposer un capital social minimum de 50 MDh. L'année 2000 a également vu l'extension des garanties à l'âge terme de 75 ans pour les assurances décès et hospitalisation ainsi que l'ouverture de nouveaux points de vente à El Jadida (avril 2000), Casablanca (agence Mohamed V en juillet 2000 et agence Racine en décembre 2000) et Meknès (octobre 2000).
- 2001 : SOGECAP, cinquième compagnie d'assurance Vie en France et filiale spécialisée du GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ainsi que la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES prennent le contrôle de La Marocaine-Vie dans le but de développer l'activité de cette dernière grâce à l'expertise et le savoir-faire de SOGECAP dans le

domaine de l'assurance Vie. L'année 2001 a vu le lancement de la gamme d'assurance VITAL, nouveaux produits d'assurance Vie de Société Générale Marocaine de Banques, qui sont garantis et gérés par La Marocaine-Vie. La gamme VITAL offre plusieurs types de produits d'assurance qui couvrent la retraite, l'hospitalisation, l'éducation, la protection et le patrimoine.

2002 : Refonte de l'environnement législatif et réglementaire du secteur des assurances :

- Promulgation du nouveau Code des assurances ;
- Adoption d'une nouvelle circulaire relative aux méthodes d'évaluation des réserves techniques notamment avec l'introduction de la Provision pour Aléas Financiers (PAF) et de la Réserve pour Risque d'Exigibilité ;
- Généralisation de la garantie pour «accidents de travail » avec l'introduction d'une majoration du barème d'indemnisation entraînant une augmentation de la prime de 132%. Cette hausse considérable a amené les pouvoirs publics à différer l'entrée en vigueur de cette loi à 2004.
- Baisse du taux technique Vie de 4,5% à 3,25% à compter du 01/01/2003.
- Institutionnalisation de la bancassurance qui a été mise en œuvre par la signature entre La Marocaine-Vie et Société Générale Marocaine de Banques d'une convention de partenariat commercial. En vertu de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à distribuer auprès de sa clientèle de manière exclusive des contrats d'assurance relevant des branches Vie ou d'assurance de personnes, lesquels contrats sont gérés et garantis par La Marocaine-Vie ; ces produits d'assurance demeurant toutefois la propriété exclusive de Société Générale Marocaine de Banques.

2003 : Le changement de l'organisation de La Marocaine-Vie en société anonyme à conseil d'administration et la nomination de M. Jean Marie STEIN en qualité de Président-directeur Général et M. Ahmed BENKIRANE en qualité de vice-président.

2004 : Augmentation du capital de La Marocaine-Vie en juin suivie d'une réduction du capital en octobre. Ces opérations, réalisées au nominal, portaient chacune sur 220,5 MMAD et avaient pour objectifs (1) de mettre la compagnie en conformité avec les dispositions réglementaires, les fonds propres étant inférieurs au quart du capital social (2) couvrir les besoins en termes de marge solvabilité (3) faire face au développement continu de l'activité (4) puis d'apurer le report à nouveau déficitaire.

2005 : Mise en place d'une nouvelle organisation articulée autour de trois pôles opérationnels (les pôles existants actuellement hors pôle Secrétariat Générale) et trois directions fonctionnelles :

- Pôle Marketing et Développement
- Pôle Gestion et Services Clients
- Pôle Finances/Technique
- Direction Ressources Humaine
- Direction Secrétariat Général
- Direction Audit/Qualité/Organisation

2006 : Mise en œuvre du partenariat dans l'assurance emprunteur avec EQDOM, filiale du Groupe Société Générale.

Mise en place, en collaboration avec Société Générale Marocaine de Banques, d'Athéna Courtage (détenue à hauteur de 2,99% par La Marocaine Vie), structure de courtage principalement dédiée à l'activité de bancassurance de Société Générale Marocaine de Banques.

Campagne Media pour la promotion des solutions Epargne Retraite et couverture du Passif Social des entreprises.

Conclusion de partenariat assurance d'emprunteurs avec ASSALAF CHAABI. Ce contrat a été résilié le 31 décembre 2008.

Nomination de Mr Marc Duval en qualité de Président Directeur Général de La Marocaine-Vie en remplacement de M. Jean Marie STEIN.

2007 : Lancement du 1^{er} contrat multi supports en unité de compte au Maroc dans le cadre de l'assurance vie et de l'assurance retraite individuelle complémentaire. Annonce en novembre 2007 du partenariat avec le groupe BCP. Organisation du pôle commercial de la compagnie.

2008 : Annonce en mai 2008 de l'abandon du partenariat avec la BCP et projet d'offre publique de retrait en vue de la radiation de La Marocaine Vie de la cote.

I.2. APPARTENANCE AU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

La Marocaine Vie est une filiale à 87,07% du Groupe Société Générale. En effet, Sogécap, elle-même filiale à 100% du Groupe Société Générale, détient 58,72% de La Marocaine Vie et Société Générale Marocaine de Banques, filiales à 53,01% du Groupe Société Générale, détient 28,35% de La Marocaine Vie.

I.3. FILIALES DE LA MAROCAINE-VIE

La Marocaine-Vie contrôle deux filiales : Marocaine-Vie Immobilier et UPFI :

I.4. MAROCAINE-VIE IMMOBILIER

Informations générales :

▪ Dénomination sociale	▪ Marocaine-Vie Immobilier
▪ Siège social	▪ 37, boulevard Moulay Youssef à Casablanca
▪ Forme juridique	▪ Société Anonyme, régie par les dispositions de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le dahir N°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi 20-05
▪ Date de création	▪ 24 avril 1987
▪ Durée de vie	▪ 99 ans
▪ Exercice social	▪ Du 1 ^{er} octobre au 30 septembre
▪ Objet social	▪ la promotion immobilière et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cette activité
▪ Capital social	▪ 250 000 000 Dh se répartissant en 2 500 000 actions de 100 Dh chacune

- Répartition du capital de Marocaine-Vie Immobilier au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital	% des droits de vote
La Marocaine-Vie	2 499 986	99,9984 %	99,9984 %
Autres actionnaires	14	0,0016 %	0,0016 %
Total	2 500 000	100%	100%

Source : La Marocaine Vie

Historique de Marocaine Vie Immobilier

La société « Les Œillets » créée en avril 1987 a fusionné en décembre 1996 avec différentes SCI détenues par La Marocaine-Vie.

A cette occasion, la société « Les Œillets » a changé de dénomination pour devenir « Marocaine-Vie Immobilier » (MVI).

En décembre 1998, différents actifs que détenait LMV ont été apportés à MVI.

MVI est un véhicule dont l'objet est de porter et gérer le parc immobilier de LMV, aussi bien d'un point de vue administratif (contrat de bail...), financier (perception des loyers) que technique (maintenance, syndic, gardiennage...).

Le parc immobilier détenu par MVI est diversifié et se compose d'habitations de haut et moyen standings, de terrains, de bâtiments industriels et de locaux à usage de bureaux.

A noter que MVI est intégralement affectée à la couverture des engagements techniques de LMV envers ses assurés.

Chiffres clés

(en dirhams)	2005	2006	Variations 06/05	2007	Variations 07/06
Chiffre d'affaires	16 801 861	14 479 812	-14%	14 989 356	4%
REX	- 732 515	- 5 524 319	654%	-694 758	87%
RNC	101 363	18 391 768	>100%	2 869 545	-84%
Résultat net	-599 556,75	10 972 450,62	NS	2 249 270	-80%

Evolution du CA

En 2006, les revenus locatifs ont enregistré une baisse de 2,3 MMAD, à 14,4 MMAD contre 16,8 MMAD.

Ce recul est dû essentiellement à la perte de 3.5 MMAD de loyers qui fait suite à la cession d'un immeuble en décembre 2005 et la fermeture de délégations en mars 2005. Cette perte de revenus locatifs a été en partie compensée par les loyers générés par un nouveau local d'archivage livré à partir de mai 2006 (+721 KMAD) et la mise en location d'une Villa (+320 KMAD).

En 2007, le chiffre d'affaires a enregistré une augmentation de +0,5 MMAD pour s'établir à 14,9 MMAD sous l'effet de l'amélioration du taux d'occupation des immeubles (+1,2 MMAD) et de l'effet en année pleine du local d'archivage livré en mai 2006 (0,7 MMAD de chiffres d'affaires supplémentaire par rapport à 2006).

Par ailleurs, le chiffre d'affaires a été impacté à la baisse de 1,4 MMAD par l'effet en année pleine de la perte de revenus sur l'immeuble cédé en 2006 et la cession en 2007 de la villa.

Evolution du résultat

L'exercice 2006, a enregistré une baisse des revenus locatifs par rapport à 2005. A cette baisse globale du chiffre d'affaires de 2,3 MMAD s'ajoute une progression des charges d'exploitation et financières de 4,8 MMAD liée principalement aux éléments suivants :

- le versement d'une Indemnité de Fin de Carrière de 2,2 MMAD au Directeur Général à l'occasion de son départ en retraite ;
- et le provisionnement d'un prêt à hauteur de 2,0 MMAD.

La réalisation d'une plus-value de cession de 19,3 MMAD sur l'immeuble « Les Œillets » a permis à Marocaine Vie Immobilier de réaliser un bénéfice net après impôts de 11,0 MMAD.

En 2007, l'exercice a été marqué principalement par les éléments suivants :

- la diminution des charges d'exploitation et des charges financières compte tenu d'une part du caractère non récurrent des charges qui ont pesé sur l'exercice 2006 (Indemnités de Fin de Carrière et provisionnement du prêt) ;
- la baisse des charges d'entretien et réparation des immeubles, suite notamment aux cessions d'actifs intervenues depuis 2006 ;
- et la réalisation de 2,9 MMAD de plus-values sur la cession d'actifs, en recul de 17,0 MMAD par rapport à 2006.

Compte tenue de ce qui précède le résultat net de l'exercice ressort à +2,2 MMAD, en baisse de 8,8 MMAD par rapport à 2006.

Dividendes distribués en N+1 relatifs à l'exercice N

2005 : 51,1 MMAD ;
 2006 : néant ;
 2007 : néant.

Stratégie de Marocaine Vie Immobilier

La stratégie de Marocaine-Vie Immobilier s'articule autour des quatre axes suivants :

- employer les liquidités excédentaires en actifs immobiliers ;
- diversifier le parc immobilier en renforçant l'immobilier de bureau ;
- vendre certains actifs pour dégager des plus-values ;
- optimiser la gestion locative en améliorant notamment les taux d'occupations et en réduisant les coûts de gestion.

Flux entre la Marocaine Vie immobilier et La Marocaine Vie

Date	Montant	Nature du flux
Exercice 2005 (01/10/2004 au 30/09/2005)		
	451 749,33	
07/04/2005	- 2 093 985,00	dividende au titre de 2004
06/05/2005	- 49 069 970,46	dividende exceptionnel
06/05/2005	32 631 000,74	Remboursement prêt accordé à LMV
06/05/2005	15 000 000,00	Apport en compte courant d'associés de LMV chez MVI
17/05/2005	6 400 000,00	Apport en compte courant d'associés de LMV chez MVI
30/05/2005	1 000 000,00	Apport en compte courant d'associés de LMV chez MVI
14/06/2005	- 4 015 295,95	Remboursement partiel apport en compte courant
27/07/2005	600 000,00	Apport en compte courant d'associés de LMV chez MVI
Exercice 2006 (01/10/2005 au 30/09/2006)		
	36 589 418,24	
06/05/2005	- 1 600 000,00	jetons de présence 2005
10/10/2005	2 000 000,00	Apport en compte courant d'associés de LMV chez MVI
14/11/2005	1 200 000,00	Apport en compte courant d'associés de LMV chez MVI
22/12/2005	- 4 227 252,30	Remboursement partiel apport en compte courant
30/12/2005	57 900 000,00	Vente immeuble les œillets
30/12/2005	- 18 683 329,46	Remboursement reliquat apport en compte courant
Exercice 2007 (01/10/2006 au 30/09/2007)		
	- 2 000 000,00	
25/12/2007	- 1 600 000,00	jetons de présence 2007
25/12/2007	- 400 000,00	dividende au titre de 2007

SOURCE : LA MAROCAINE VIE

UNION DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES (UPFI)

Informations générales :

▪ Dénomination sociale	▪ Union de Participations Financières et Immobilières (UPFI)
▪ Siège social	▪ 37, boulevard Moulay Youssef à Casablanca
▪ Forme juridique	▪ Société Anonyme, régie par les dispositions de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le dahir N°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi 20-05
▪ Date de création	▪ 20 Septembre 1982
▪ Durée de vie	▪ 99 ans
▪ Exercice social	▪ Du 1 ^{er} octobre au 30 septembre
▪ Objet social	▪ gestion immobilière et maîtrise d'ouvrage déléguée
▪ Capital social	▪ 850 000 Dh se répartissant en 8 500 actions de 100 Dh chacune

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 Mai 2008, une augmentation du capital de 2.700.000 MAD à 5.550.000 MAD par émission de 28.500 actions nouvelles de 100 MAD chacune, a été suivie d'une réduction de capital social en réduisant les 55.500 actions de 100 MAD à 8500 actions de 100 MAD chacune.

Répartition du capital de L'Union de Participations Financières et Immobilières au 30/06/2008 :

	Nombre d'actions	Part dans le capital	% des droits de vote
La Marocaine-Vie	8 496	99,9529%	99,9529%
Personnes physiques	4	0,0471%	0,0471%
Total	8 500	100%	100%

Source : UPFI

Historique UPFI

La société a été créée par LMV en septembre 1982 dans le but d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée et gérer le parc immobilier de LMV.

UPFI perçoit en contrepartie de la gestion du parc immobilier, une rémunération indexée sur les loyers encaissés par MVI.

A partir d'octobre 2002, MVI décide de gérer en propre son parc immobilier et limite ainsi l'activité d'UPFI à quelques opérations ponctuelles de maîtrise d'ouvrage déléguée.

(en dirhams)	2005	2006	Variations 06/05	2007	Variations 07/06
Chiffres d'affaires	33 505	256 752	666%	-	-100%
REX	- 67 116	108 869	-262%	- 67 721	-162%
RNC	- 2 236 890	- 117 938	-95%	- 93	-100%
Résultat net	- 2 340 069	- 103 923	-96%	- 160 954	55%

Evolution du CA

Sur les trois derniers exercices, le chiffre d'affaires réalisé par UPFI concerne une seule mission de maîtrise d'ouvrage déléguée réalisée en partie en 2005 et pour l'essentiel en 2006.

Depuis, cette société n'a plus d'activité.

Evolution du résultat

Le résultat de l'exercice 2005 est déficitaire de 2,3 MMAD en raison d'un redressement fiscal auquel a fait face la société et dont le coût s'élève à 2,3 MMAD. Ce redressement fiscal concerne les exercices 2001 à 2004 et a porté sur la TVA pour un montant 683 KMAD et un rappel sur l'IS de 1 563 KMAD

Le résultat 2006 est la conséquence d'un chiffre d'affaires de 0,3 MMAD, des charges financières et d'une charge exceptionnelle au titre des créances clients.

Dividendes distribués

Aucun dividende distribué par UPFI au titre des exercices 2005 à 2007.

Opération d'accordéon

Cette opération avait pour objectif de rétablir la situation des capitaux propres de UPFI qui étaient négatifs de 2,0 MMAD au 30 septembre 2007.

Stratégie :

Néant. La Société n'a plus d'activité depuis 2007.

METIERS DE LA MAROCAINE-VIE

I.5. LE SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ASSURANCE

I.5.1. Secteur de l'assurance dans le monde¹

Panorama des primes des primes Vie et Non-vie dans le monde

Le tableau ci-dessous présente la répartition et l'évolution des primes émises par continent :

En Millions USD	2005			2006			2007		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Amérique	556 121	690 520	1 246 641	600 078	733 513	1 333 591	659 759	757 703	1 417 462
Var%				8%	6%	7%	10%	3%	6%
Europe	812 226	522 830	1 335 056	881 806	573 703	1 455 509	1 035 942	644 751	1 680 693
Var%				9%	10%	9%	17%	12%	15%
Asie	578 567	186 644	765 211	579 043	198 637	777 680	623 469	217 132	840 601
Var%				0%	6%	2%	8%	9%	8%
Afrique	29 676	13 042	42 718	35 688	14 186	49 874	38 111	15 183	53 294
Var%				20%	9%	17%	7%	7%	7%
Océanie	26 968	29 222	56 190	29 176	29 062	58 238	35 807	33 011	68 819
Var%				8%	-1%	4%	23%	14%	18%
Monde	2 003 558	1 442 258	3 445 816	2 125 791	1 549 101	3 674 892	2 393 089	1 667 780	4 060 868
Var%				6%	7%	7%	13%	8%	11%

Source : Swiss Re, sigma n° 3/2008

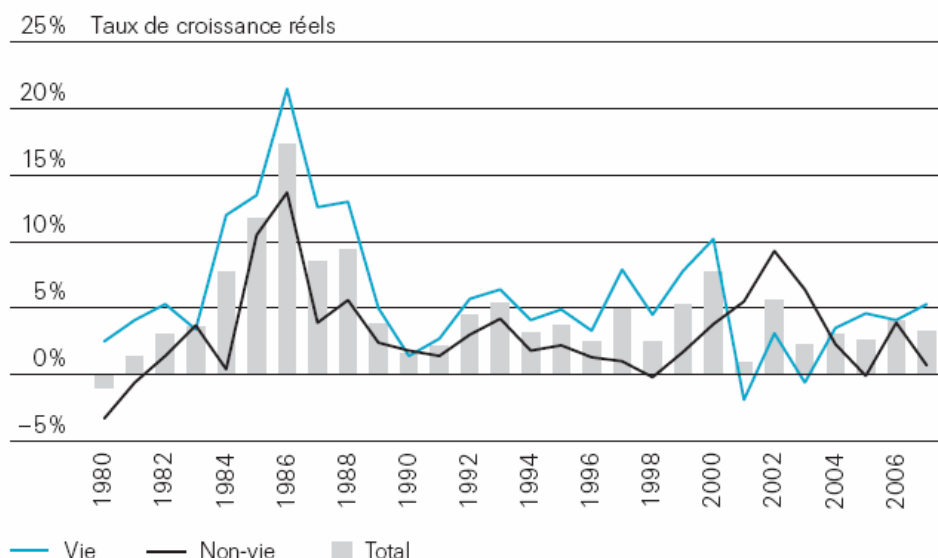
En augmentation de 11% par rapport à 2006, le total des primes émises dans le monde s'est établi à plus de 4 060 milliards USD. Ce montant est principalement composé des primes émises en Amérique (1 417 USD en 2007) et en Europe (1 681 USD en 2007).

Evolution des primes dans le monde :

En 2007, le volume des primes vie et non-vie dans le monde a continué à augmenter fortement. À un rythme de 3,3 % (2006: 4 %), un chiffre inférieur à la tendance à long terme. Les primes non-vie dans le monde n'ont progressé que de 0,7 % en 2007, contrairement aux primes vie, qui ont augmenté de 5,4 %. En 2006, les primes non-vie et vie avaient respectivement augmenté de 3,9 % et 4,1 %. L'encaissement des primes dans le monde a progressé et atteint 4061 milliards USD. L'assurance vie représente 2 393 milliards USD de ce montant total et l'assurance non-vie 1 668 milliards USD. Le tableau ci-dessous présente la croissance des primes en 2007 dans les pays industriels et les marchés émergents.

¹ Source : Swiss Re sigma n° 3/2008

Le graphique ci-dessous décrit la croissance réelle des primes sur la période 1980-2007.



Source : rapport Swiss Re, sigma n° 3/2008

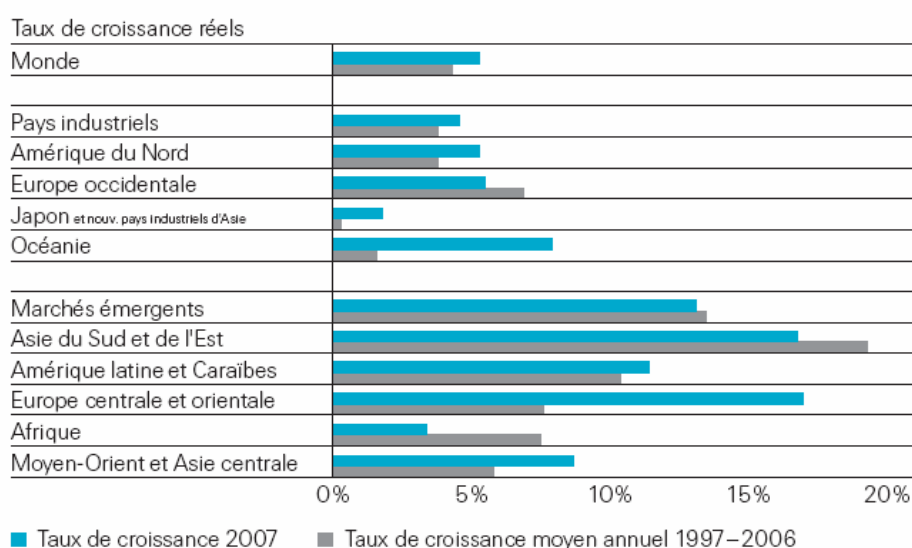
Impact de la crise des subprimes

Le secteur de l'assurance est exposé à la crise des subprimes sur deux plans. D'abord, en tant qu'investisseurs institutionnels importants, les assureurs peuvent détenir des titres hypothécaires et/ou des titres couverts par des assureurs monobranche dans leur base d'actifs. Ensuite, les assureurs peuvent être exposés en tant que fournisseurs d'une couverture d'assurance. L'étendue des pertes côté actifs et côté assurance est encore inconnue. Côté assurance, les polices de garantie de crédit hypothécaire, les polices d'assurance financière, et les polices d'assurance RC des mandataires et RC professionnelle sont les plus touchées. Côté actifs, seule une faible part du portefeuille total de placements est liée à du crédit à risque. Ces pertes ne commenceront à toucher le secteur qu'en 2008. La crise réduira le capital du secteur de l'assurance, et certaines entreprises seront durement atteintes. Cependant, le secteur de l'assurance dans son ensemble n'est pas en crise, à la différence du secteur bancaire.

Evolution des primes de l'assurance Vie

En 2007, les primes vie dans le monde ont augmenté de 5,4 %, représentant un montant de 2 393 milliards USD et distançant le taux de croissance de l'encaissement de primes à long terme dans les pays industriels, sauf en Europe occidentale et au Japon. En Europe occidentale, les évolutions négatives en Allemagne, France et Italie ont annihilé les bonnes performances du plus gros marché, le Royaume-Uni. De façon similaire, la forte accélération des économies nouvellement industrialisées d'Asie a partiellement compensé les performances une nouvelle fois décevantes du Japon. Sur les marchés émergents, en dépit de différences régionales marquées, la croissance est globalement significative, avec 13,1 %, mais légèrement inférieure au taux à long terme, qui est de 13,5 %. L'Europe centrale et orientale, quant à elle, poursuit sa croissance supérieure au taux à long terme, grâce à un environnement économique solide, à une forte demande de produits en unités de compte et au redressement du marché de l'assurance vie en Russie.

Le graphique ci-dessous présente la croissance réelle des primes vie en 2007 en comparaison au taux de croissance moyen des primes vie sur la période 1997-2006.



Source : rapport Swiss Re, sigma n° 3/2008

Les affaires nouvelles des plus grands marchés affichent les mêmes tendances que l'ensemble du secteur. Les taux de croissance sont désormais à deux chiffres au Royaume-Uni, grâce à une forte hausse des produits d'épargne retraite et hors retraite. Aux Etats-Unis, la croissance a été élevée également stimulée par le succès croissant des produits retraite et des produits immobiliers, et de ceux présentant des garanties attrayantes. A l'opposé, la croissance en France et en Allemagne a été négative, après avoir été stimulée par des facteurs exceptionnels en 2006. Au Japon et en Italie, les affaires nouvelles ont été très négatives, poursuivant une évolution entamée il y a quelques années au Japon, et plus récemment en Italie, renversant ainsi une tendance de 20 ans de ventes soutenues de produits vie. Dans ces deux pays, le durcissement de l'environnement économique et des facteurs locaux continuent à peser sur le moral des consommateurs et les conditions de vente.

En dépit de différences régionales marquées, de nombreux facteurs expliquent la croissance:

- La tendance aux affaires à prime unique, aux produits de retraite et aux produits de rente continue à soutenir les ventes dans les pays où une population âgée d'une part, les réductions des prestations sociales publiques d'autre part, sont la cause d'un passage d'un modèle d'assurance vie traditionnel à un modèle fondé sur les retraites.
- Sur les marchés émergents, la croissance économique, une population relativement jeune et une classe moyenne en expansion sont les moteurs des ventes, tous produits confondus.
- En 2007, la sévère crise du crédit et la turbulence des marchés financiers n'ont pas réellement nui aux ventes d'assurance vie. Les garanties du marché financier ancrées dans de nombreux produits en unités de compte ont soutenu les ventes lorsque la volatilité du marché a augmenté. La crise a été la cause d'un abandon des produits liés au profit de produits non liés dans les pays ne présentant pas de garanties.
-

Solidité financière

Les assureurs américains et internationaux ont souffert de l'exposition à des actifs liés au crédit à risque, bien que dans la plupart des cas, cette exposition ait été très limitée. Dans l'ensemble, la rentabilité de l'assurance vie dans le monde n'a presque pas été touchée par la crise du crédit, et la majorité des entreprises d'assurance vie ont de nouveau enregistré de très bons résultats annuels. De façon similaire, malgré la chute de la valeur boursière de certains actifs, l'assise

financière du secteur demeure très saine, à la différence d'autres secteurs financiers. La France et l'Allemagne sont les seuls pays dans lesquels le capital-risque des assureurs a diminué depuis 2005. Cette baisse est due au déclin des plus-values latentes des placements, principalement composés de valeurs à revenu fixe à long terme, étant donnée la hausse des taux d'intérêt. Comme la plupart des actifs seront détenus jusqu'à échéance, le déclin du capital-risque est exagéré

Perspectives dans la branche vie

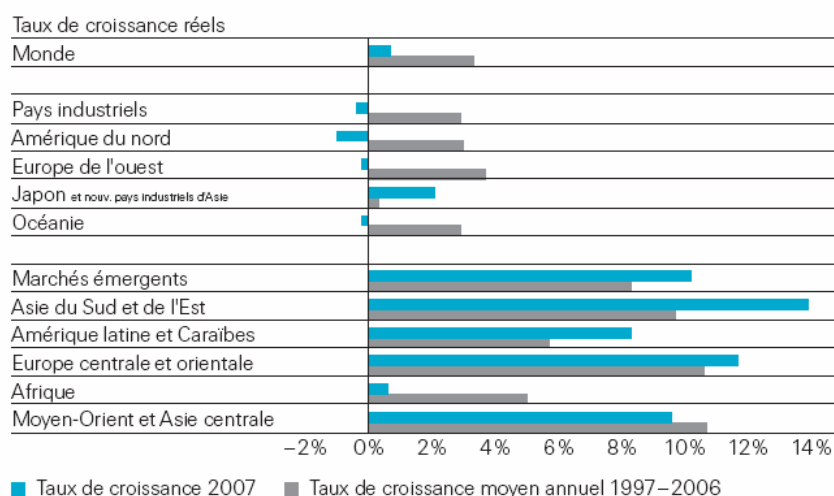
Le marché de l'assurance vie va probablement souffrir d'une baisse de la demande en 2008, car la propagation de l'incertitude des marchés boursiers diminue la demande de produits en unités de compte. Mais avec la stabilisation de l'environnement économique et des marchés financiers, l'assurance vie devrait renouer avec ses bonnes performances à moyen terme, tant sur le plan de la croissance que sur celui de la rentabilité. Dans les pays industriels, le besoin de prestations vieillesse continuera à alimenter la vente de produits de retraite et de rente. Sur de nombreux marchés émergents, l'important potentiel de développement conjugué à la hausse des revenus disponibles et à la jeunesse de la population stimulera les ventes de produits d'épargne et de prévoyance dans les années à venir.

Evolution des primes de l'assurance non-vie

La croissance mondiale des primes non-vie a ralenti, s'établissant à 0,7 % en termes réels, soit un total de 1 668 milliards de dollars en 2007. Les primes ont diminué dans toutes les régions industrielles, sauf dans les pays asiatiques nouvellement industrialisés. La faiblesse de la croissance des pays industriels, due à une pression continue sur les prix, s'oppose à la forte expansion des marchés émergents, dont la croissance très légèrement inférieure à celle de 2006, dépasse encore la tendance à dix ans.

La croissance des primes a été particulièrement molle en Amérique du Nord (-1,0 %) et en Europe occidentale (-0,2 %). En Europe, la croissance forte et continue (12 %) en Europe centrale et orientale a compensé le déclin des pays développés. Parmi les marchés émergents, seule l'Afrique a connu une importante détérioration de la croissance des primes, qui n'ont progressé que de 0,6 % (2006: 6,2 %). Enfin, le Moyen-Orient et l'Asie centrale ont continué à progresser au fort taux de 9,6 % en ligne avec la tendance à long terme, qui est d'environ 10%.

Le graphique ci-dessous présente la croissance des primes Non-vie en 2007 en comparaison au taux de croissance moyen annuel des primes sur la période 1997-2006.



Source : rapport Swiss Re, sigma n° 3/2008

Rentabilité et solidité financière

La branche non-vie a affiché de solides résultats en 2007. Les résultats de six grands marchés de l'assurance directe indiquent que le ratio combiné s'est légèrement détérioré, s'établissant à 97%, en raison de la pression continue sur les tarifs. Les sinistres catastrophiques, qui se sont situés dans la moyenne, et les développements des provisions des années antérieures, ont contribué de façon positive aux résultats techniques. La marge brute d'exploitation du résultat des investissements n'a été que très légèrement inférieure à celle de 2006. Mais la rentabilité de ce secteur a décliné; le rendement des capitaux propres était de 9,4% (2006 :12 %)

Grâce à la rigueur des années passées en matière de souscription, les assureurs ont pu distribuer des provisions pour sinistres à payer. Les fonds propres ont continué à augmenter. En 2007, les plus-values ont progressé plus rapidement que les primes directes en 2006. Le ratio de solvabilité a poursuivi sur la voie de l'amélioration. Après avoir atteint son plus bas point en 2002, elle retrouve maintenant les hauts niveaux connus à la fin des années 90

Perspectives dans la branche non-vie

L'année 2008 sera difficile dans l'assurance non-vie, en raison de l'atonie du marché. A cause de la pression constante sur les tarifs et du ralentissement de l'activité économique, la croissance des primes sur le marché non-vie va probablement s'orienter, au mieux, vers la stagnation. Dans les pays industriels, on s'attend à une baisse des primes, et dans les économies émergentes, la croissance devrait ralentir. Quant aux résultats techniques, ils pourraient se détériorer davantage. Une forte hausse de l'inflation aurait un impact fortement négatif sur les résultats techniques de l'assurance de responsabilité civile et sur les autres sinistres à développement lent. Une économie ralentie devrait pourtant aussi contenir l'inflation.

I.5.2. Secteur de l'assurance au Maroc

Le chiffre d'affaire global du secteur de l'assurance au Maroc a atteint 17.6 milliards de dirhams en 2007, et enregistre une croissance de l'ordre de près de 20 % par rapport à 2006. Le secteur contribue pour près de 3% au PIB national. La branche Vie et Capitalisation accentue la dynamise qu'elle a connu en 2006 puisqu'elle améliore son poids dans le chiffre d'affaires global du secteur de 5.1 pts en passant de 28% à 33% en 2007.

L'année 2007 a, par ailleurs, connu de nombreux événements liés à l'assurance au Maroc :

- Organisation de l'examen professionnel des intermédiaires d'assurance ;
- Nomination d'une nouvelle Direction Générale à la tête de la FMSAR ;
- Introduction en bourse d'Atlanta ;
- Rédaction d'un projet de loi relatif aux accidents de travail et maladies professionnelles ;
- Signature d'un protocole d'accord entre le fond de Garantie Automobile et la FMSAR ;
- Loi de finance 2008 :
 - o Revalorisation du taux de taxe sur les contrats d'assurance (3,50% pour la capitalisation au lieu de 3,45% 7% pour les facultés maritimes au lieu de 6,90% et 14% pour les autres assurances IARD au lieu de 13,80%).
 - o Suppression de la déductibilité de l'impôt sur le revenu des versements exceptionnels sur salaire au titre des contrats d'assurance retraite
 - o Réduction du taux de l'IS pour le secteur financier, qui passe de 39,6% à 37% dès 2007.

Historique et faits marquants du secteur de l'assurance au Maroc :

- Les premières sociétés d'assurances au Maroc sont des sociétés d'assurances maritimes (la Espagnola en 1879, la Centrale et la Réparation en 1883, The Calpean maritime Insurance Ltd en 1887, la Manheim en 1886 et le Lloyd Alleman en 1893) et émanent du régime des concessions étrangères en vertu du traité du 9 décembre 1856
- après de la 2ème guerre mondiale, il y a eu création de 23 compagnies d'assurances entre 1941 et 1951 dont le capital était en majorité étranger exception faite de la Royale Marocaine d'Assurances, créée en 1950 avec la participation de capitaux marocains et la création en 1960 de deux compagnies "C.N.I.A." (la Compagnie Nord africaine et Intercontinentale d'Assurances) et "S.C.R." (Société Centrale de Réassurance) avec la participation de l'État par l'intermédiaire de la Caisse de Dépôt et de Gestion (C.D.G.).
- En 1958, 315 compagnies dont 25 de nationalité marocaine se partageaient un montant global de primes de l'ordre de 150 M.Dh. Dès 1962 on ne comptait plus que 219 unités.
- Fusion par absorption de la société "l'Entente" par "Al Amane" en 1993, avec l'obligation d'augmenter le capital social à hauteur de 10% au moins de son chiffre d'affaires. Plus tard, la société "Al Amane" a été autorisée à continuer son activité sous la nouvelle dénomination sociale "Axa Al Amane".
- Liquidation de cinq sociétés d'assurances (Arabia Insurance Company Morocco S.A., la Compagnie Atlantique d'Assurances, la Réunion Marocaine d'Assurances et de Réassurances, la Renaissance et la Victoire) en vertu des arrêtés du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs du 12 septembre 1995.
- Mise en place d'un plan de redressement de la CAT.
- En 1999, le secteur entre dans un processus de concentration, encouragé par l'Etat, afin de faire face aux contraintes de solvabilité inscrites au niveau du Code des assurances (adopté fin 2002) :
 - Le groupe HOLMARCOM, à travers Atlanta et CPA (cabinet de courtage du groupe), prend une participation (26% et 73% respectivement) du capital de la compagnie SANAD.
 - Le groupe BENJELLOUN détenant déjà la RMA rachète les parts détenues par Groupama dans Al Wataniya et l'Alliance Africaine.
 - Le phénomène de concentration a également touché le sous-secteur des intermédiaires d'assurances, les courtiers notamment avec la fusion des deux cabinets de courtage AGMA et LAHLOU TAZI.
- En 2000, Al Watanya (groupe Benjelloun) absorbe la compagnie l'Alliance Africaine ; AXA ASSURANCE MAROC née après la fusion d'AXA Al Amane (Née de la fusion entre Al Amane et l'Entente) et la Compagnie Africaine d'Assurances (filiale de l'ONA). La Nouvelle entité est détenue à 51% par le groupe AXA et 49% par l'ONA. Cette restructuration a également donné lieu au contrôle de la société de courtage AGMA-LAHLOU par le groupe ONA (51%) et par le groupe français AXA (49%).
- En 2001, le groupe SOCIETE GENERALE prend le contrôle de la Marocaine-Vie par l'intermédiaire de ses deux filiales, SOGECAP et la Société Générale Marocaine des Banques
- En 2002, le nouveau Code des Assurances est promulgué et institutionnalise notamment la bancassurance.
- En 2003, réforme de la CIMR et récupération de la gestion de la part salariale de chez les compagnies d'assurances.

- En 2005, naissance RMA-Watanya suite à la fusion des deux compagnies d'assurances du groupe Finance.com. Le groupe HOLMARCOM, à travers Atlanta, acquiert le reste du capital de SANAD (73% du capital). Le Groupe HOLMARCOM cède 40% de ses actions dans Atlanta à la CDG. Atlanta et Sanad, détiennent ensemble 12,4% de part de marché en 2005.
- En 2006, La CNIA rachète la compagnie Es-Saada ce qui permet au groupe Saham de contrôler 15% du marché à fin 2006. cette même année, le groupe mutualiste MAMDA/MCMA (4,80% de part de marché en 2006) envisage une fusion à l'horizon 2007-2008. A noter également que la tendance est plutôt à la démutualisation, i.e. que les mutuelles deviennent progressivement des SA.
- En 2007, le groupe AXA achète la totalité des parts de l'ONA dans Axa Assurance Maroc. Par ailleurs, Atlanta s'introduit sur la bourse de Casablanca par cession de 17% de son capital.

I.5.3. Le secteur des assurances : un important rôle dans le financement de l'économie

L'Assurance est définie comme la technique de transfert des conséquences financières de l'occurrence d'un événement appelé «risque». Ce transfert s'opère moyennant le paiement d'une prime de l'assuré à l'assureur, qui lui promet le versement d'une prestation, en cas de survenance de ce risque. L'acceptation et l'appréciation de ces risques par l'assureur se base sur son expérience et son savoir-faire, sur la mutualisation et sur l'utilisation des techniques statistiques et probabilistes.

Il est très courant de marquer la distinction entre :

Les assurances de personnes :

- les produits d'**épargne assurance** (assurance Vie ou assurance retraite) qui permettront grâce à la capitalisation des primes versées de faire face à des dépenses futures (études des enfants, retraite, projet immobilier, etc.) ; cette épargne assurance existe aujourd'hui sous des formes très modernes offrant aux assurés une grande liberté dans le choix des formules de placement (contrats offrant l'accès à des supports garantis ou à des supports à capital variable libellés en unités de compte représentatives d'OPCVM) ainsi des garanties de prévoyance « incorporées » permettant aux bénéficiaires désignés en cas de décès, de ne pas subir les éventuelles moins-values (garantie dite « plancher »)
- Les produits de **prévoyance** pour pouvoir faire face à la survenance de risques graves (décès, invalidité absolue et définitive, etc..) et qui, grâce à des cotisations « à fonds perdus », permettent de soulager financièrement l'assuré, ou ses ayants-droit s'il s'agit d'un décès
- Les produits **de prise en charge des frais d'hospitalisation**
- Les **assurances-maladie** (ou « complémentaire santé ») qui complètent souvent l'indemnisation des régimes de base
- Les **assurances de prêts** qui permettent en cas de décès ou d'invalidité de solder auprès de l'établissement prêteur les capitaux restant dus, assurant ainsi la mise en sécurité de la famille

Les contrats d'épargne assurance (notamment d'assurance retraite) peuvent être individuels ou collectifs. Lorsqu'ils sont collectifs, le souscripteur du contrat représente les adhérents.

Les assurances de responsabilité et de dommage aux biens

- Les assurances de biens couvrent l'indemnisation des dommages causés au patrimoine de l'assuré.
- Les assurances de responsabilités couvrent, quant à elles, les dépenses incombant à l'assuré ou à une personne dont il est juridiquement responsable, à la suite de dommages causés à autrui.

Permettant aux individus et aux entreprises de neutraliser certains risques, le secteur de l'Assurance joue également un rôle important dans l'accompagnement de l'essor économique d'un pays, et ce à travers :

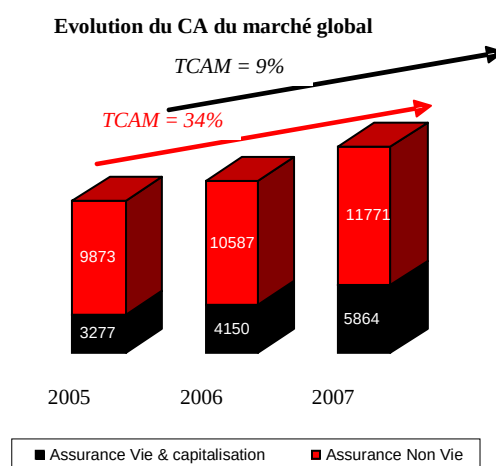
- La collecte de l'épargne intérieure, en particulier à travers les produits d'assurance Vie et d'assurance retraite
- L'acheminement de cette collecte vers le financement des besoins de l'économie, à travers les placements effectués par les compagnies d'assurance.

I.5.4. Structure du marché actuel de l'assurance au Maroc

i. Evolution récente chiffrée du secteur de l'assurance au Maroc

Le secteur de l'assurance connaît depuis quelques années une croissance continue. Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires s'est établi depuis 2005 à près de 16%. Le chiffre d'affaires du secteur de l'assurance a connu l'évolution détaillée ci-dessous pour s'établir à 17.6 milliards de dirhams en 2007:

Répartition Vie, Non Vie des primes émises par les assureurs au Maroc



Source : FMSAR

En 2006, les primes liées à l'activité Vie ont progressé de 27% tandis que les primes liées à l'activité Non Vie ont connu une hausse de 7%.

Cette tendance s'est accrue l'année suivante, puisqu'en 2007, la croissance du chiffre d'affaire est principalement due à l'assurance Vie et celle-ci enregistre une augmentation de 41% contre 11.2% pour l'assurance Non Vie.

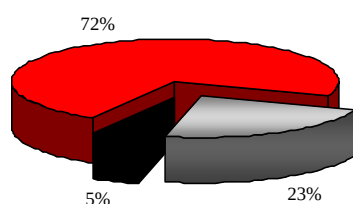
Cependant, le secteur de l'assurance au Maroc reste en grande partie dominé par les produits de l'assurance Non Vie qui constituent 67% des primes émises en 2007 contre 72% en 2006 et 75% en 2005.

• Assurance Vie :

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'assurance Vie est répartie entre l'assurance Individuelle (72%) et de l'assurance de Groupe (23%). Le reste, 5% est représenté par les contrats d'acceptation de Vie.

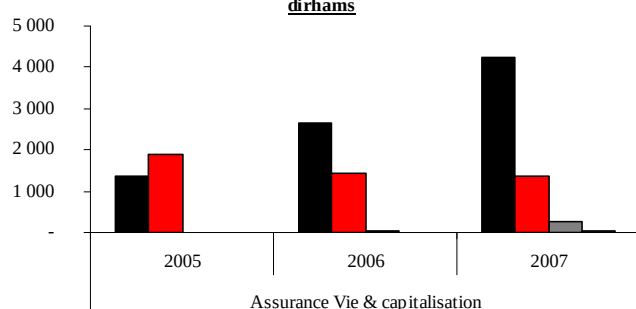
Répartition de l'assurance Vie et Capitalisation au Maroc par type de contrat

Assurance Vie & capitalisation 2007 en pourcentage



■ Assurances individuelles ■ Assurances de Groupe ■ Acceptation Vie

Evolution de la répartition de l'assurance vie en millions de dirhams



■ Assurances individuelles ■ Assurances de Groupe ■ Acceptation Vie □ Autre

Source : FMSAR

En millions de dirhams	2005	2006	Var 06/05	2007	Var 07/06
Assurances individuelles	1 381,90	2 669,50	93,2%	4 238,4	58,8%
Assurances de Groupe	1 877,50	1 453,00	-22,6%	1 351,8	-7,0%
Acceptation Vie				20,7	
Autres	17,70	27,90	57,6%	273,7	>100%
Total	3 277	4 150	26,6%	5 885	41,8%

Source : FMSAR

La répartition par type de contrats d'assurance Vie a connu en 2007 un remaniement important. En effet, les produits « Assurance de Groupe » qui représentaient 57% et 35% de l'assurance Vie en 2005 et 2006, ne représentent plus en 2007 que 23% de la branche Assurance Vie; tandis que les produits « Assurance individuelle » qui ne constituaient que 42% et 64% en 2005 et 2006, correspondent en 2007 à 72% du chiffre d'affaire global engendré par l'assurance Vie.

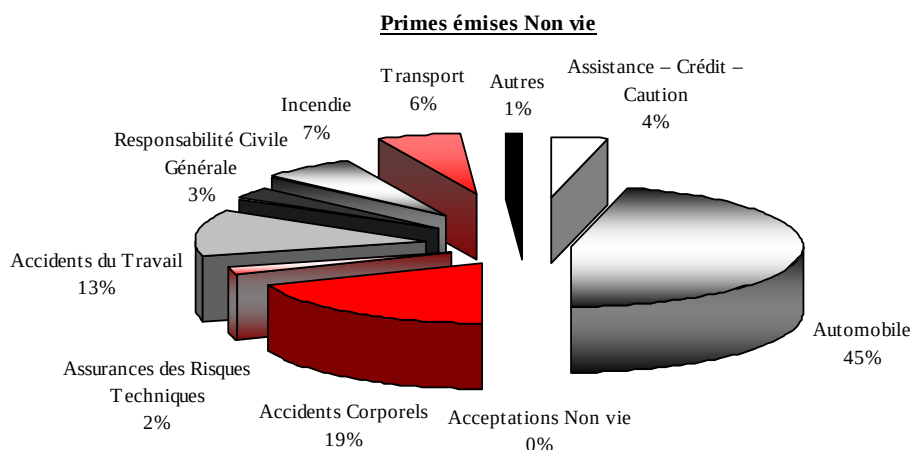
• Assurance Non Vie :

La branche de l'assurance Non Vie enregistre un chiffre d'affaires global 11 783 MDH en 2007 contre 10 587 MDH en 2006 et 9 872 MDH en 2005. La croissance annuelle moyenne s'établit donc à 9% sur cette période. Par ailleurs, la part des contrats « Automobile », « Accidents corporels » et « Accidents du travail » est significative puisque ces trois éléments constituent près de 78% du total des primes Non Vie en 2007. Aussi, la répartition détaillée par type de contrats se présente comme suit :

Répartition des primes Non Vie émises par les assureurs Marocains

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Evolution 2005/2006	Evolution 2006/2007
Accidents Corporels	1 750	1 932	2 228,00	10%	15%
Accidents du Travail	1 223	1 384	1 477,00	13%	7%
Automobile	4 651	4 887	5 428,00	5%	11%
Responsabilité Civile Générale	231	280	342,80	21%	22%
Incendie	690	770	799,80	12%	4%
Assurances des Risques Techniques	158	212	235,00	34%	11%
Transport	626	588	682,20	-6%	16%
Autres Opérations Non Vie	111	112	124,20	1%	11%
Assistance – Crédit – Caution	399	417	453,70	5%	9%
Acceptations Non Vie	33	5	11,80	-85%	136%
Assurances Non Vie	9 872	10 587	11 783	7%	11%

Source FMSAR



Source : FMSAR

L'évolution des composants de l'assurance Non Vie s'est faite de façon homogène au cours des dernières années. En effet, les produits d'assurances Automobile représentent tout au long de cette période près de 45% des revenus des produits Non Vie. Les contrats d'assurance « Accidents corporels » et « Accidents de travail » représentent ensemble, près du tiers de cette branche. Le reste constitue de 22% des primes émises non vie.

ii. Les intervenants du marché de l'assurance

▪ Principaux acteurs :

Le secteur de l'assurance au Maroc est composé de :

- 10 compagnies d'assurance, 3 mutuelles et 1 compagnie de réassurance, regroupées au sein d'une fédération, à fin 2007 ;
- 822 intermédiaires d'assurances¹ (603 agents et 219 courtiers), distribuant les produits d'assurance, regroupés au sein d'une autre fédération ; et
- Une autorité de tutelle, la DAPS
- Un fonds de solidarité des assurances
- Un comité consultatif des assurances

▪ Le réseau de distribution

Au Maroc, l'offre de produits d'assurances repose principalement sur deux modes de distribution:

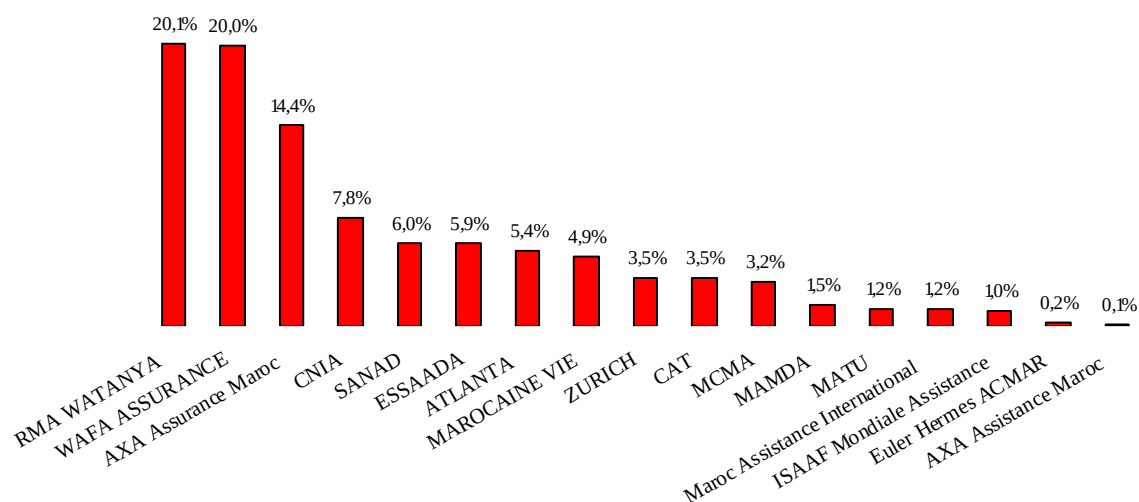
- Les réseaux dits «liés» tels que les agents généraux qui sont les mandataires d'une compagnie d'assurances qu'ils représentent dans une région déterminée en vertu d'un traité de nomination. Le nouveau Code des Assurances autorise désormais les agents généraux à représenter deux compagnies d'assurance.
- Les réseaux dits «non liés» tels que les courtiers qui sont les mandataires de l'assuré. Le réseau de distribution marocain comprend 822 intermédiaires répartis entre 603 agents généraux et 219 courtiers.
- La bancassurance : Commercialisation des produits d'assurance par une banque. Au Maroc, les banques ne peuvent commercialiser que les produits d'assurance Vie ainsi que les produits d'assurance directement liés aux opérations bancaires.

▪ Répartition par acteur du secteur

Suite aux différentes opérations de fusions-acquisitions qu'a connues le marché de l'assurance depuis 1999, le marché actuel est devenu très concentré. En effet, les 7 premières compagnies accaparent plus de 80% de parts de marché.

¹ Chiffres à fin 2005.

Répartition des parts de marché de l'assurance au Maroc en 2007



Source : FMSAR

Les compagnies d'assurances qui détiennent la majeure partie du marché, RMA Watanya AXA Assurance Maroc, Wafa Assurance, CNIA et SANAD, ESSADA et ATLANTA sont pour la plupart adossées à de grands groupes nationaux et internationaux. Ces compagnies détiennent par ailleurs 80% du marché et contribuent de manière significative à la croissance du secteur.

▪ Répartition par acteur du secteur et par catégorie de produits

Par branche d'activité, les primes émises, par les différentes compagnies d'assurance, ainsi que leurs parts de marché respectives ont évolué comme suit :

• Assurance Vie :

Répartition du marché Marocain de l'assurance Vie (y compris les acceptations en réassurance)

En millions de dirhams	Chiffre d'affaires			Variation %		Part de Marché		
	2005	2006	2007	2005/2006	2006/2007	2005	2006	2007
ATLANTA	132	70	46	-46,97%	-34,29%	4,03%	1,69%	0,79%
AXA Assurance Maroc	655	586	464	-10,53%	-20,82%	19,99%	14,12%	7,89%
CNIA	505	490	527	-2,97%	7,55%	15,41%	11,81%	8,95%
ESSAADA	36	26	-	-27,78%		1,10%	0,63%	0,00%
La Marocaine-Vie	543	517	824	-4,79%	59,38%	16,57%	12,46%	14,01%
MCMA	89	163	293	83,15%	79,75%	2,72%	3,93%	4,98%
RMA WATANYA	772	1 061	1 511	37,44%	42,41%	23,56%	25,57%	25,68%
SANAD	36	53	57	47,22%	7,55%	1,10%	1,28%	0,96%
Wafa Assurance	497	1 171	2 143	135,61%	83,01%	15,17%	28,22%	36,41%
ZURICH	13	14	19	7,69%	35,71%	0,40%	0,34%	0,32%
Total	3 277	4 150	5 885	27%	41,81%	100 %	100%	100%

Source : FMSAR

En 2007, la variation du chiffre d'affaires global de la branche Vie a été beaucoup plus importante que la variation enregistrée une année auparavant.

En effet, deux compagnies sont à l'origine de cette forte stimulation. D'une part, Wafa Assurance a augmenté son chiffre d'affaires de 83% en passant de 1 171 millions de dirhams en 2006 à 2 143 millions de dirhams en 2007. D'autre part, RMA Watanya a connu une progression de 42.44% de son chiffre d'affaires en 2007.

Par ailleurs, le marché de l'assurance Vie apparaît comme étant concentré puisqu'en 2007, plus de 93% des parts de marché de cette branche ont été réalisés par cinq compagnies : Wafa Assurance, RMA Watanya, Axa Assurances Maroc, La Marocaine-Vie et la CNIA.

Description du contexte concurrentiel

Le marché de l'Épargne-Assurance-Vie au Maroc se caractérise par la forte concurrence d'autres formes de placement :

- Placements à plus court terme (DAT) aux rendements intéressants et offrant une contrainte de durée moins sensible que l'assurance Vie (10 ans pour l'assurance Vie et la retraite par capitalisation).
- Le marché actions, qui enregistre depuis quatre ans des performances attractives (MASI 2003 : 32% ; 2004 : 15% ; 2005 : +22% ; 2006 : +71% ; 2007 : +33%), alimentées par les introductions en bourse, notamment.
- Les OPCVM obligataires qui bénéficient de la forte baisse des taux depuis deux ans (10 ans : 12/2005 : 4,72 ; 12/2006 : 3,38).
- L'immobilier, marché dont le fort développement attire en premier lieu l'épargnant marocain.

Perspectives et évolution attendue à court et moyen terme du contexte concurrentiel

L'Assurance Vie/Retraite pourrait toutefois bénéficier d'éléments plus favorables, susceptibles de la faire « décoller ».

- Les déséquilibres croissants des régimes de retraite par répartition (CNSS, CIMR...) alimentent aujourd'hui des réflexions actives de pouvoirs publics et une prise de conscience croissante de la part des entreprises comme des particuliers aisés (taux de remplacements entre 30 et 50%). L'Assurance Retraite Complémentaire par capitalisation est d'ailleurs fiscalement favorisée de manière substantielle.
- Le développement de la bancassurance qui reste à ses prémices : toutes les banques commercialisent aujourd'hui des contrats d'assurance Vie (y compris Poste Maroc) et celles qui ont adopté un schéma intégré d'inspiration française connaissent un essor remarquable (Wafa Assurance en 2006 : 80% de la croissance du marché)
- L'ouverture du marché à de nouveaux produits, plus attractifs (multisupport en UC, notamment)
- Le faible poids relatif de l'assurance Vie épargne dans le patrimoine des ménages

Données sur la distribution de produits d'assurance Vie

A noter une forte évolution de l'activité de bancassurance depuis le début des années 2000. Le mouvement s'est accentué il y a deux ans à commencer par la fin du partenariat entre ONA et Axa Assurance Maroc qui s'est traduite par un retrait des produits de la compagnie du réseau Attijariwafa bank au profit de Wafa Assurances.

L'offre assurance des banques est aujourd'hui dominée par les branches Vie et capitalisation dont les caractéristiques techniques se rapprochent le plus des produits bancaires. Les primes émises en bancassurance ont totalisé 3 milliards de DH en 2006, en hausse de 30% par rapport à l'année précédente. Les deux tiers de ce montant sont issus de la branche Vie et capitalisation. La bancassurance représentait à cette date 67,3% du chiffre d'affaires global en assurance Vie.

Le courtage n'intervient sur ces 2 branches que sur le marché des entreprises.

Le milliard restant est issu des branches assistance, maladies et accidents corporels et assurances crédit. A noter que le code des assurances interdit la commercialisation des autres branches par le biais des guichets bancaires. Les compagnies d'assurance utilisent donc des cabinets pour commercialiser ces polices d'assurances Non Vie. Cela étant, compte tenu de cette contrainte réglementaire, la part de marché des bancassureurs progresse aujourd'hui moins facilement sur ces dernières.

Les organismes de micro crédit qui viennent d'obtenir l'autorisation de présenter des opérations d'assurance, devraient également pouvoir à l'avenir influencer globalement sur le marché par la proposition de produits spécifiques (faible cotisation) à très forte diffusion sur une vaste cible encore non bancarisée.

• **Assurance Non Vie :**

La branche de l'assurance Non Vie a connu l'évolution suivante durant la période 2005-2007 :

Répartition du marché Marocain de l'assurance Non vie (y compris les acceptations en réassurance)

En millions de dirhams	Chiffres d'affaires			Variation %		Part de Marché		
	2005	2006	2007	2005/2006	2006/2007	2005	2006	2007
ATLANTA	654	775	905,9	19%	17%	6,60%	7,30%	7,69%
AXA Assistance Maroc	14	18	16,9	29%	-6%	0,10%	0,20%	0,14%
AXA Assurance Maroc	1539,4	1 807	2 073	17%	15%	15,60%	17,10%	17,59%
CAT	562,2	589	616,1	5%	5%	5,70%	5,60%	5,23%
CNIA	638,4	717	848	12%	18%	6,50%	6,80%	7,20%
ESSAADA	852	904	1050,8	6%	16%	8,60%	8,50%	8,92%
Euler Hermes ACMAR	26	29	38,4	12%	32%	0,30%	0,30%	0,33%
ISAAF Mondial								
Assistance	166	167	183,9	1%	10%	1,70%	1,60%	1,56%
MAMDA	288	273	271,8	-5%	0%	2,90%	2,60%	2,31%
MAROCAINE-VIE	49	39	47,5	-20%	22%	0,50%	0,40%	0,40%
Maroc Assistance	193	203	214,4	5%	6%	2,00%	1,90%	1,82%
MATU	208	210	218,9	1%	4%	2,10%	2,00%	1,86%
MCMA	220	249	268,8	13%	8%	2,20%	2,40%	2,28%
RMA WATANYA	2115	1 995	2 044	-6%	2%	21,40%	18,80%	17,35%
SANAD	758	904	996,1	19%	10%	7,70%	8,50%	8,45%
Wafa ASSURANCE	1125	1 219	1 386	8%	14%	11,40%	11,50%	11,76%
ZURICH	465	490	602,3	5%	23%	4,70%	4,60%	5,11%
Total	9872	10 587	11782,8	7%	11%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : FMSAR

RMA Watanya, AXA assurance ainsi que Wafa Assurance détiennent près de 47% du marché de la Non Vie. L'évolution de CNIA, d'Atlanta, AXA Assurance et Wafa Assurance est par ailleurs très intéressante puisque ces compagnies affichent un taux de croissance respectif de 18%, 17%, 15% et 14% en 2007.

iii. L'environnement légal et réglementaire de l'assurance au Maroc

▪ **L'Autorité de tutelle : La Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale**

La Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS) est chargée de la réglementation et du contrôle de l'activité des organismes d'assurances, de la réassurance et de capitalisation. Elle surveille le placement des fonds recueillis par ces organismes et contrôle leur gestion technique et financière. Elle veille au respect des droits des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances. Elle participe à l'élaboration de la réglementation et au contrôle des organismes de prévoyance sociale.

Ainsi, la DAPS est chargée de:

- L'élaboration et de l'application de la réglementation relative à l'activité des entreprises d'assurances, de réassurances et de capitalisation ainsi qu'à celle des intermédiaires d'assurances ;
- Participer à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière de prévoyance sociale;
- L'octroi ou le retrait d'agrément, de l'autorisation des transferts de portefeuille, de transformation ou de liquidation des entreprises et des intermédiaires d'assurances et de réassurances;

mener des enquêtes et études actuarielles en vue d'évaluer et de déterminer les tarifs et cotisations des différentes branches d'assurances et des régimes de prévoyance sociale;

- Veiller, conformément aux lois et règlements en vigueur, à l'application des tarifs autorisés, arrêtés ou homologués en matière d'assurance;
- Surveiller l'application des plans de réassurances;
- Contrôler des entreprises et des intermédiaires d'assurances et de réassurances, ainsi que des documents et contrats utilisés;
- Assurer un contrôle technique des organismes ou services de prévoyance sociale, qu'ils soient publics, semi-publics ou privés;
- S'assurer de la solvabilité des entreprises et intermédiaires d'assurances et de réassurances, et de la pérennité des organismes de prévoyance sociale ;
- Veiller au respect des droits des assurés, bénéficiaires de contrats d'assurances et de réassurances, et de la pérennité des organismes de prévoyance sociale ;
- Veiller au respect des droits des assurés, bénéficiaires de contrats d'assurances, des affiliés aux organismes de la prévoyance sociale et de leur ayants cause, et d'instruire leurs réclamations ;
- Surveiller le placement des fonds recueillis par les entreprises d'assurances et de réassurances et les organismes de prévoyance sociale, ainsi que le suivi de leur intervention sur les marchés financiers et monétaires, en vue de promouvoir l'épargne à long terme ;
- Assurer le suivi des comptes spéciaux des assurances;
- Représenter le Ministère des Finances et de la Privatisation en matière de coopération bilatérale, multilatérale et régionale dans les domaines de l'assurance et de la prévoyance sociale ;
- Élaborer et publier annuellement un rapport sur le secteur des assurances et des régimes de retraite et de prévoyance sociale ;
- Représenter le Ministère des Finances et de la Privatisation au sein des commissions ou comités techniques créés par les organismes professionnels d'assurances et de réassurance ou de prévoyance sociale ;
- Assurer la gestion des ressources humaines qui lui sont rattachées et des ressources matérielles qui lui sont affectées ainsi que de concevoir et de gérer ses systèmes d'information en harmonie avec la politique de gestion des ressources et de l'information développée par le ministère.

▪ ***Le comité consultatif des assurances***

Le Comité consultatif des assurances examine toutes les questions relatives aux opérations d'assurances et de réassurance qui lui sont soumises pour avis par le ministre chargé des finances ou par la majorité de ses membres. Il donne son avis, chaque fois qu'il est saisi par le ministre chargé des finances, sur tout projet de loi ou de textes réglementaires régissant les conditions d'exercice, de gestion et de commercialisation des opérations d'assurances, ainsi sur toute autre question qui doit lui être soumise en vertu des dispositions de la loi n° 17-99 portant code des assurances.

Les membres du Comité consultatif sont :

- 5 représentants au plus de l'administration ;
- 12 à 16 représentants des entreprises d'assurance et de réassurance ;
- 4 représentants des intermédiaires d'assurance.

Il comprend en outre le DG de la CDG, un représentant du Comité National de la Prévention contre les accidents de la route, un magistrat ayant grade de conseiller versé dans le domaine économique et financier désigné par le premier président de la Cour Suprême

▪ **Les Fédérations**

➤ La FMSAR

La Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance a pour objet :

- de défendre les intérêts professionnels des sociétés d'assurances et de réassurance et de coordonner à cet effet l'action des sociétés adhérentes ;
- D'œuvrer en faveur de l'amélioration du service rendu au public par les sociétés adhérentes, des techniques professionnelles et de la formation du personnel désirant exercer une activité en relation avec les assureurs. A cet effet, la Fédération peut créer tout organisme nécessaire à la réalisation de cet objectif ;
- D'entreprendre toute action de communication et d'information auprès du public et dans la profession ;
- L'organisation des relations professionnelles, administratives, comptables, statistiques entre les adhérentes et le contrôle du respect du bon déroulement de ces relations.
- L'arbitrage dans les problèmes et litiges qui intéressent certains de ses membres.

➤ La FNACAM

La Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurance au Maroc qui a été créée par les intermédiaires d'assurance a pour objet de :

- Veiller à la protection des intérêts de la profession et à la sauvegarde de ses acquis ;
- Assurer la cohésion entre ses membres via l'adoption d'un code moral ;
- Contribuer et concourir à l'amélioration de l'image de marque de la profession à travers des articles de presse et entretiens accordés aux médias ;
- Créer pour ses membres des opportunités de réflexion et de concertation sur le présent et l'avenir du secteur via des colloques et des séminaires ;
- Véhiculer l'information utile à l'exercice de la profession à travers des circulaires et des communiqués

▪ **Fonds de Solidarité des Assurances¹**

Le Fonds de Solidarité des Assurances a été créé le 1er janvier 1984, en vue de pallier aux situations de déséquilibre des sociétés d'assurance et de permettre de financer, en tout ou en partie, leurs plans de redressement. Ce fonds est un compte d'affectation spéciale dont le ministre des finances est l'ordonnateur.

Le Fonds est alimenté, entre autres, par une contribution des entreprises d'assurance fixée, globalement, à 10% du montant des charges annuelles dudit fonds. Cette contribution est calculée sur les primes ou cotisations émises, nettes d'annulations et de taxes, par toute entreprise d'assurance à l'exclusion de celles qui bénéficient du concours du fonds et, ce, pendant toute la période d'exécution de leur plan de redressement. Ce compte retrace :

Au crédit :

- La moitié du produit de la taxe sur les assurances ;
- Le produit de la contribution des entreprises d'assurance mentionnée ci-dessus ;
- Le montant éventuel des cautions déposées par les dirigeants responsables de l'entreprise d'assurance ;

¹ Article 39 du Dahir portant loi n° 1-84-7 du 6 rebia II 1404 (10 janvier 1984), édictant des mesures d'ordre financier.

- Des produits divers ;
- Les excédents d'actif résultant de la liquidation des entreprises d'assurances et de réassurance.

Au débit :

- Les aides et subventions attribuées aux entreprises d'assurances en difficulté ou en état de liquidation ;
- La restitution des montants des cautions personnelles constituées par les administrateurs gestionnaires.

La loi de finances relative à l'exercice 1992 a instauré une autre contribution des compagnies d'assurances au Fonds de Solidarité des Assurances. En effet selon l'article 19 de cette loi, les compagnies d'assurances sont tenues de verser une part de leurs bénéfices au Fonds. Cette contribution est calculée comme suit : 10% du bénéfice net annuel après déduction de l'IS, avec un minimum de perception de 100 Kdh et un maximum de 500 Kdh. Elle est due même en cas d'exercice déficitaire ; dans ce cas le fonds perçoit un montant minimum de 100 Kdh.

▪ ***Le texte de référence : le code des assurances***

Le dernier code des assurances a été voté en novembre 2002 (loi n° 17-99). Ce texte dote le secteur de l'assurance d'un dispositif réglementaire qui répond globalement aux standards internationaux. Le code confirme l'obligation pour les risques situés au Maroc d'être assurés par des contrats souscrits et gérés par des entreprises d'assurance agréées au Maroc. L'agrément n'est accordé qu'aux entreprises ayant leur siège social au Maroc. Tout changement de majorité, toute cession de plus de 10% du capital et toute prise de contrôle direct ou indirect supérieur à 30% du capital doivent avoir l'accord préalable de la DAPS. Par ailleurs, le code réglemente la bancassurance et a donné aux banques et à la Poste marocaine l'autorisation de commercialiser les assurances de personnes, d'assistance et de crédit.

Le code des assurances (loi n° 17-99) a été modifié et complété par le dahir n° 1-06-17 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 39-05. Ce dahir met les assurances dans l'obligation de :

- mettre en place un système de contrôle interne pour évaluer, identifier et gérer les risques ;
- se doter d'une structure d'audit interne pour évaluer l'efficacité du système de contrôle interne ;
- établir un rapport de solvabilité à la clôture de chaque exercice.

Aussi, cette nouvelle loi a apporté de nouveaux changements relatifs aux provisions techniques des sinistres, à l'évaluation des placements ainsi qu'à un nouveau mode de calcul de la marge de solvabilité. Ces changements s'établissent de la façon suivante :

Provisions techniques :

- Application de nouvelles tables de mortalité (Vie TV 88-90, Décès TD 88-90) pour évaluer les provisions mathématiques Vie ;
- Constitution d'une provision de gestion destinée à couvrir les charges futures des contrats non couverts ;
- Constitution d'une provision pour fluctuation de sinistralité destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité des catégories groupe décès, AT et RC Auto.
- Suppression du blocage des primes des catégories AT et Auto.

Evaluation des placements :

- Evaluation des actions cotées à la valeur de marché moyenne des 3 derniers mois précédant la date de l'inventaire ;
- Répartition de la surcote et de la décote sur la durée résiduelle des titres.
- Mise en place d'un nouveau mode de provisionnement pour non recouvrement des créances sur les assurés et intermédiaires ;
- Provision de 25% lorsque la prime impayée a 6 mois d'âge, elle est de 50% lorsque son âge est supérieur à 12 mois et passe à 75%, lorsque son ancienneté dépasse les 18 mois. Au-delà, la provision est égale à 100% de la prime impayée.
- Nouveau mode de calcul de la marge de solvabilité
 - Vie : Calcul par rapport aux provisions techniques et aux capitaux propres
 - Non vie : Calcul par catégorie : AT, RC Auto et autres catégories ;
Calcul par rapport aux primes, sinistres, PSAP et PPNA
Minimum de la marge de solvabilité à constituer : 70% sans plus values.

De plus, ce dahir a mis les assurances dans l'obligation de :

1. Mettre en place un système de contrôle interne pour évaluer, identifier et gérer les risques ;
2. Se doter d'une structure d'audit interne pour évaluer l'efficacité du système de contrôle interne ;
3. Établir un rapport de solvabilité à la clôture de chaque exercice.

En outre, selon les dispositions du nouveau dahir, les commissaires aux comptes ne sont plus astreints au secret professionnel vis-à-vis de l'administration. Cette dernière peut ainsi disposer de toutes les informations qu'elle juge utile pour un meilleur contrôle du secteur.

▪ **Contrôle relatif à l'activité des entreprises d'assurance**

L'agrément :

L'article 165 du code des assurances tel que modifié et complété par le dahir n° 1-06-17 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 39-05, stipule que l'agrément n'est accordé, sur leur demande, qu'aux entreprises régies, sous réserve des accords de libre échange, passés par le Maroc avec d'autres pays, dûment ratifiés et publiés au «Bulletin officiel», par le droit marocain ayant leur siège social au Maroc et après avis du comité consultatif des assurances prévu à l'article. Cet agrément est accordé par catégories d'opérations d'assurances.

Les éléments pris en compte pour l'octroi ou le refus d'agrément sont les suivants :

- les moyens techniques et financiers dont la mise en œuvre est proposée et leur adéquation au programme d'activité de l'entreprise ;
- l'honorabilité et la qualification des personnes chargées de la conduire ;
- la répartition du capital et la qualité des actionnaires ou, pour les sociétés d'assurances mutuelles, les modalités de constitution du fonds d'établissement ;
- la contribution économique et professionnelle que l'entreprise peut apporter ;
- l'impact sur la stabilité et les conditions concurrentielles du marché.

L'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05 du 6 ramadan 1426 (10 octobre 2005), dans ses articles 1 à 5, spécifie de façon plus précise les modalités d'octroi d'agréments aux assurances.

Communication des documents et comptes rendus financiers :

Ce type de contrôle exercé par l'Etat a été prévu par les articles 64 à 75 de l'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05, du 6 ramadan 1426 (10 octobre 2005).

En vertu de cette réglementation, la loi impose aux sociétés d'assurance de :

- Etablir à la fin de chaque exercice, les états financiers et statistiques suivant la forme fixée par le ministre des finances ;
- Etablir à la fin de chaque exercice, un rapport de solvabilité qui doit contenir une analyse des conditions dans lesquelles l'entreprise est en mesure de faire face à l'ensemble de ses engagements ;
- Remettre un dossier relatif aux opérations effectuées au cours de l'exercice qui comporte :
 - Etats financiers et statistiques ;
 - Rapport du conseil d'administration ;
 - Rapport des commissaires aux comptes à l'assemblée des actionnaires ou associés.
- Tenir les comptes divisionnaires et sous comptes dans les états financiers ;
- Adresser au ministre des finances, avant le premier avril de chaque année, un état des primes émises au cours de l'exercice écoulé et un état détaillé des soldes des intermédiaires d'assurance conformément au modèle fixé.

Les entreprises opérant à l'étranger doivent également livrer ces états financiers et statistiques et un dossier comportant les opérations réalisées à l'étranger.

Ainsi l'entreprise doit communiquer aux agents de contrôle tout document ou registre concernant le fonctionnement et la gestion de la société.

Réglementation des provisions, des placements et de la marge de solvabilité :

L'article 238 du code des assurances stipule que toute entreprise d'assurance doit constituer et représenter des réserves techniques (engagements des assureurs envers les assurés).

Ces dernières sont placées au passif et représentées à l'actif par des valeurs dans des conditions et limitations définies et ce afin d'assurer une dispersion par émetteur et une diversification du risque suffisante.

Par ailleurs, les actifs doivent être cantonnés : les assureurs gèrent des actifs séparés pour chaque branche (vie, non-vie, Gestion Spéciale des Rentes AT).

L'article 239 ajoute que les entreprises d'assurance et de réassurance doivent, en complément des provisions techniques, justifier, à tout moment, de l'existence d'une marge de solvabilité destinée à faire face aux risques de l'exploitation propres au caractère aléatoire des opérations d'assurance.

L'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05 fixe les modalités d'application de la loi concernant la réglementation des provisions, des placements et de la marge de solvabilité. Il précise ainsi:

- Les règles de constitution et d'évaluation des provisions techniques (les articles 15 à 26);
- Les règles de représentation et composition (les articles 27 à 36 synthétisés dans le tableau ci-dessous) ;
- Les règles de changements d'affectation (l'article 37 synthétisé dans le tableau ci-dessous);

- Les règles d'évaluation des placements admis en couverture (les articles 38 à 47).
- Les éléments constitutifs et du montant minimum de la marge de solvabilité (les articles 52 et 53)

Limites réglementaires des valeurs admises en représentation des provisions techniques

Placements affectés	Limites					
	% par émetteur de l'actif représentatif des PT	% de l'actif représentatif des PT	% de sa prov math	% des prov tech	% des prov pour primes non acquises	Les droits réels en % de leur valeur au moment de leur affectation
1°- Valeurs de l'Etat	Sans limite (SL)	SL	SL	SL	SL	SL
2°- Valeurs jouissant de la garantie de l'Etat	SL	SL	SL	SL	SL	SL
3°- Créance sur le Fonds de solidarité des assurances dans le cadre des subventions accordées au titre des transferts d'office prévus à l'article 258 de la loi n° 17-99	-	-	-	-	-	-
4°- Créance sur la SCR correspondant à des provisions afférentes aux cessions légales non déposées auprès des cédants	-	-	-	-	-	-
5°- Obligations émises par les banques	5,00%					
6°- Avances sur contrats vie			80,00%			
7°- Immeubles urbains bâtis, situés au Maroc		10,00%		30,00%		50,00%
8°- Autres immeubles urbains situés au Maroc		10,00%		30,00%		50,00%
9°- Parts et actions de sociétés immobilières y compris les avances en compte courant				30,00%		
10°- Prêts en première hypothèque sur des immeubles situés au Maroc, dans les limites et conditions fixées par le ministre chargé des finances, sans que l'ensemble des hypothèques inscrites en premier rang sur un même immeuble ne puisse excéder 75% de sa valeur estimative		2,50%		10,00%		
11°- Prêts sur les valeurs énumérées aux 1° et 2°				15,00%		
12° TCN (Certificats de dépôts)	5,00%			50,00%		
13°- Titres de créances négociables (bons des sociétés de financement)	2,50%			10,00%		
14°- TCN (billets de trésorerie) garantis par des avals bancaires	2,50%			10,00%		
15°- Obligations cotées à la bourse des valeurs	5,00%			50,00%		
16°- Autres obligations dont l'émission a reçu le visa du CDVM	2,50%			5,00%		
17°- Actions cotées à la bourse des valeurs	10,00%			50,00%		
18°- Actions des SICAV ou parts de FCP dont l'objet est limité à la gestion d'un portefeuille de valeurs mentionnées aux 1° et 2°						
19°- Actions des SICAV ou parts de FCP dont l'objet n'est pas limité seulement à la gestion d'un portefeuille de valeurs mentionnées en 1° et 2°				50,00%		
20° Obligations émises par les FPCT	10,00%				20,00%	
21°- Primes ou cotisations à recevoir, afférentes à des opérations d'assurances vie, de deux mois de date au plus, nettes de taxes et de charges d'acquisition						
22°- Primes ou cotisations à recevoir, afférentes à des opérations d'assurances non-vie, de deux mois de date au plus, nettes de taxes et de charges d'acquisition				10,00%		
23°- Créances sur les entreprises d'assurances et de réassurances visées à l'article 158 de la loi n° 17-99 correspondant à des provisions afférentes aux cessions facultatives non déposées auprès des cédants						
24°- Créances nettes sur les cédants au titre des acceptations en réassurance						
25°- Espèces en caisse				10,00%		
26°- Charges d'acquisition reportées				20,00%		
27°- Autres placements, sur autorisation, pour chaque cas, par le ministre chargé des finances				15,00%		

NB 1 : Les titres de créances subordonnées non cotés ne peuvent pas être admis en représentation des provisions techniques.

NB 2 : Outre les valeurs énumérées ci-dessus, les entreprises d'assurances et de réassurance peuvent représenter les engagements afférents aux opérations réalisées par leurs succursales situées à l'étranger, par les éléments d'actif admis par les législations des pays où elles opèrent et localisés sur le territoire de ces pays.

NB 3 : l'ensemble des valeurs Visées aux 7° à 17°, 19°, 20°, 22°, 23° et 25 à 27 ne doivent pas dépasser 70% des provisions techniques.

Conditions de changements d'affectation des actifs représentatifs

	Changement vers	Autorisation du ministre chargé des finances	Autres conditions	Considéré comme
Assurances vie et capitalisation	Assurances vie et capitalisation à capital variable	Non	Constatation d'une plus ou moins values	Cession d'actif
	Autres Affectations	oui	-	-
Assurances vie et capitalisation à capital variable	Toutes autres affectations	Non	-	-
Gestion spéciale des rentes accidents du travail	Assurances vie et capitalisation à capital variable	Non	Constatation d'une plus ou moins values	Cession d'actif
	Autres Affectations	oui	-	-
Autres opérations d'assurances directes	Assurances vie et capitalisation à capital variable	Non	Constatation d'une plus ou moins values	Cession d'actif
	Autres Affectations	oui	-	-
Réassurance	Assurances vie et capitalisation à capital variable	Non	Constatation d'une plus ou moins values	Cession d'actif
	Autres Affectations	Non	-	-
Autres affectations	Assurances vie et capitalisation à capital variable	Non	Constatation d'une plus ou moins values	Cession d'actif
	Autres Affectations	Non	-	-

▪ Cession Légale et comptes correspondants :

L'arrêté du ministre des finances et de la privatisation du 10 octobre 2005 a modifié les conditions de la réassurance légale et a fixé les modalités d'établissement des comptes correspondants.

Le taux de cession légale est fixé à :

- 0% pour les assurances en cas de vie, de capitalisation, d'assurances Vie et capitalisation à capital variable, d'assurances mixtes, d'acquisition d'immeubles au moyen de la constitution de rente viagère et pour les opérations d'assurances « crédits et cautions » ;
- 10% pour les assurances en cas de décès, de nuptialité, natalité, et pour les autres opérations d'assurances non vie.

L'arrêté définit les comptes à adresser à la SCR et au ministère des Finances et de la privatisation.

I.5.5. Positionnement de La Marocaine-Vie

Dans le segment de l'assurance Vie, qui correspond à l'orientation stratégique de la compagnie, La Marocaine-Vie a vu sa part de marché reculer en 2006 puisqu'elle passe de 16,57% en 2005 à 12,46% en 2006. En 2007, La Marocaine-Vie a repris des parts de marchés, ces dernières atteignant 14%.

Par ailleurs, La Marocaine-Vie profite du réseau de Société Générale Marocaine de Banques (246 agences) pour la commercialisation des produits d'assurance conçus et gérés par la compagnie pour le compte de Société Générale Marocaine de Banques.

En millions de dirhams	2005	2006	2007
Primes émises Vie de La Marocaine-Vie	542,6	516,9	824
Primes émises Vie du secteur	3 277	4 150	5 885
Part de marché de La Marocaine-Vie	16,57%	12,46%	14,01%

Source : FMSAR

La Marocaine-Vie est spécialisée dans les assurances de personnes et plus particulièrement les assurances individuelles, même si les contrats collectifs continuent de représenter une part non négligeable de l'activité. Elle est la seule compagnie à avoir choisi cette orientation et a mis en place une organisation adéquate pour connaître les besoins des clients en matière d'assurance individuelle et pouvoir y répondre par une gamme de produits spécifiques.

Positionnement de La Marocaine-Vie sur le marché de l'assurance vie et capitalisation

Assurance Vie et Capitalisation	La Marocaine-Vie	Total Maroc
Assurances Individuelles et Capitalisation	427 805	4 238 355
En cas de décès	107 798	866 283
En cas de vie	304 308	3 353 048
Mixtes	15 699	19 024
Assurances Groupes et Capitalisation	122 744	1 351 847
En cas de décès	2 353	790 679
En cas de vie	109 474	550 251
Mixtes	10 917	10 917
Contrats à capital variable	273 727	273 727
Contrats de groupe en cas de vie	273 727	273 727

Source : FMSAR

Positionnement de La Marocaine-Vie sur le marché de l'assurance non vie

Assurances	La Marocaine-Vie	Total Maroc
Accidents corporels – Maladies – Maternité	47 494	2 228 258
Individuelles accidents	16 390	169 395
Invalidité	6 960	239 439
Maladie-maternité	24 144	1 729 007
Personnes transportées en automobile	0	90 418

Source : FMSAR

I.5.6. Gamme de produits de La Marocaine-Vie:

Des produits aux particuliers :

- L'épargne retraite individuelle qui permet de compléter une pension de retraite de base par une épargne en bénéficiant des incitations fiscales qui lui sont réservées.
- L'épargne assurance Vie individuelle pour la constitution d'une épargne projet ou de prévoyance dans un cadre fiscal avantageux.
- L'épargne éducation pour préparer l'avenir des enfants des assurés.
- La prévoyance individuelle et l'assurance des emprunteurs, par des couvertures adaptées aux risques découlant d'une disparition prématurée d'une personne.
- L'assurance maladie et hospitalisation.

Des produits aux entreprises :

- Produits d'épargne retraite collective qui permet de faire bénéficier certains salariés d'une rémunération complémentaire différée.
- Produits d'indemnités de fin de carrière faisant bénéficier l'entreprise et le salarié de l'ensemble des avantages fiscaux réservés à la retraite complémentaire.

La répartition entre les produits Vie et Non Vie se présente par ailleurs comme suit :

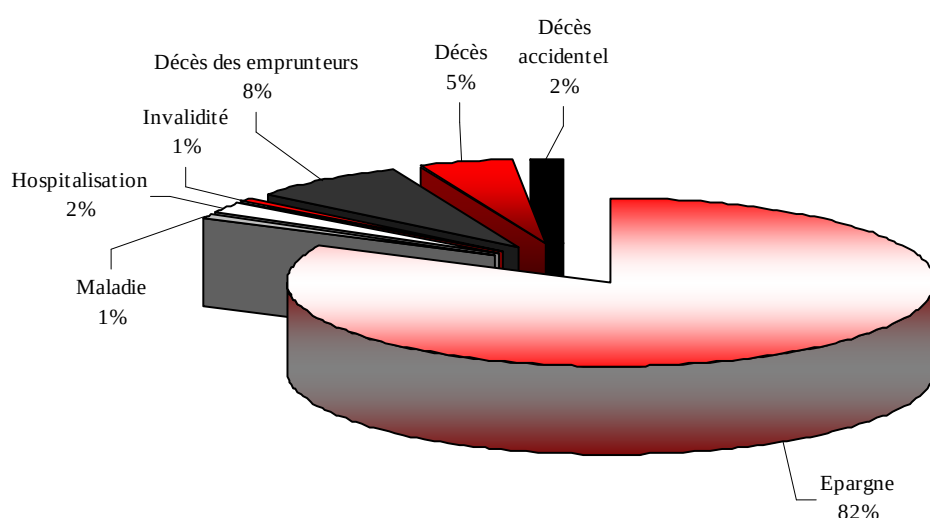
En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 05/06	Var 06/07
Primes émises Vie	543	517	824	-4,79%	59,38%
Primes émises Non Vie	49	39	47	-20,41%	20,51%
Total des Primes émises	592	556	871	-6,08%	56,29%
Part Vie	92%	93%	95%	1,09%	2,15%

Source : FMSAR

L'assurance Vie représente près de 95% des primes émises par La Marocaine-Vie en 2007.

▪ Répartition du chiffre d'affaires 2007 par catégorie de produits

Répartition du chiffres d'affaires 2007 par catégorie de produits



Source : La Marocaine Vie

Chiffre d'affaires en millions de dirhams par produits

Produits	Epargne	Maladie	Hospitalisation	Invalidité	Décès des emprunteurs	Décès	Décès accidentel	Total
Chiffre d'affaires	714	7	16	7	68	42	14	869

Avec une part de 82% des primes globales, les contrats Epargne constituent de loin la plus importante composante du chiffre d'affaires de La Marocaine-Vie.

Par ailleurs, depuis le partenariat de bancassurance réalisé avec Société Générale Marocaine de Banques, les contrats d'assurance décès ont renforcé le chiffre d'affaires de la compagnie d'assurance qui représentent aujourd'hui 8% du chiffre d'affaires global de l'entreprise.

Les canaux de distribution

Dans un souci d'efficacité, de productivité et de rentabilité, La Marocaine-Vie a réorganisé en 2003 ses modes de distribution. C'est ainsi qu'elle a pratiquement arrêté la commercialisation, par ses propres équipes, de produits destinés à une clientèle de particuliers: les volumes collectés étant trop faibles pour couvrir les frais liés à cette activité.

La distribution des produits a été recentrée sur le réseau de Société Générale Marocaine de Banques. A moindre degré, La Marocaine-Vie distribue également ses produits en direct ou via des courtiers en assurance.

En revanche, les produits destinés aux Entreprises (retraite du personnel et prévoyance collective) sont commercialisés par des spécialistes salariés de La Marocaine-Vie.

Par ailleurs, depuis 2006, afin de renforcer sa position sur le marché de l'assurance emprunteur, La Marocaine-Vie a développé un partenariat avec EQDOM, société de crédit à la consommation leader sur son marché.

Le réseau de Société Générale Marocaine de Banques

La Marocaine-Vie a développé pour Société Générale Marocaine des Banques de nouveaux produits d'assurances Vie. Les produits sont gérés par La Marocaine-Vie et commercialisés par Société Générale Marocaine des Banques qui dispose à cet effet d'un réseau de 246 agences à fin 2007 en expansion dans toutes les villes du Royaume.

Les commerciaux de Société Générale Marocaine des Banques sont animés et suivis par les équipes de La Marocaine-Vie et bénéficient de séminaires de formation spécifiques aux produits commercialisés.

Le réseau des courtiers

La Marocaine-Vie a des accords de collaboration avec 91 courtiers à travers le Maroc qui génèrent une part minime de son chiffre d'affaires. Une équipe commerciale réduite a pour mission d'animer ce réseau de distribution.

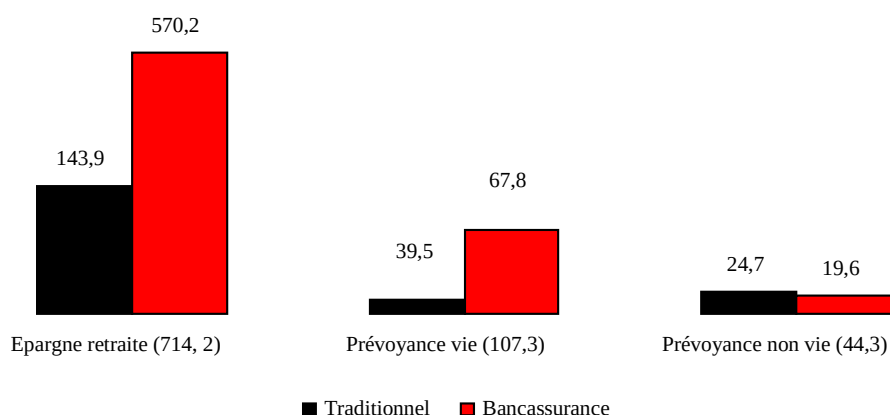
- Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution

En millions de dirhams	EPARGNE RETRAITE			PREVOYANCE VIE			PREVOYANCE NON VIE			TOTAL			
	Primes	Traditionnel	Bancassurance	Total	Traditionnel	Bancassurance	Total	Traditionnel	Bancassurance	Total	Traditionnel	Bancassurance	Total
2005		116,9	372,6	489,5	8,4	44,7	53,1	33,9	15,4	49,3	159,2	432,7	591,9
Répartition par canal		24%	76%	100%	16%	84%	100%	69%	31%	100%	27%	73%	100%
2006		99	324,5	423,5	39,4	53,9	93,3	24,8	18,1	42,9	163,2	396,5	559,7
Répartition par canal		23%	77%	100%	42%	58%	100%	58%	42%	100%	29%	71%	100%
2007		143,9	570,2	714,1	39,5	67,8	107,3	24,7	19,6	44,3	208,1	657,6	865,7
Répartition par canal		20%	80%	100%	37%	63%	100%	56%	44%	100%	24%	76%	100%

Source : La Marocaine-Vie

Répartition des produits par réseau de distribution en 2007 (millions de dirhams)

Répartition du chiffre d'affaires 2007 par canal de distribution



Source : La Marocaine Vie

Le partenariat avec Société Générale Marocaine de Banques permet à La Marocaine-Vie de réaliser en 2007, 79% de son chiffre d'affaires global.

En 2006, le chiffre d'affaires réalisé en direct et par les courtiers de La Marocaine-Vie a considérablement baissé. L'augmentation du chiffre d'affaires réalisé par le réseau de bancassurance n'a pas été assez importante (seulement 0.5%) pour compenser le déficit réalisé par les autres canaux de distribution. Le chiffre d'affaires global de La Marocaine-Vie a de ce fait diminué de 5.4%.

En 2007, le chiffre d'affaires réalisé en direct et par les courtiers de La Marocaine-Vie a enregistré une hausse de plus de 47%. La bancassurance a progressé de 66%. Au total, près de 76% de la hausse de chiffre d'affaires est réalisé par la bancassurance

I.6. ORGANISATION DE LA MAROCAINE-VIE

La Marocaine Vie est organisée en quatre pôles, dont les responsables sont membres du comité exécutif de la Compagnie.

I.6.1.1 Le Pôle "Marketing et Développement commercial"

Il regroupe les directions et services à vocation commerciale de la Compagnie et a pour mission générale d'assurer le développement et le suivi de l'activité et des affaires. Il regroupe :

- La Direction Commerciale Bancassurance qui a en charge la formation, l'animation et le suivi de l'activité de la force de vente du Réseau de Société Générale Marocaine de Banques dans son activité de distribution des produits de la compagnie sur les différents types de clientèles (particuliers, professionnels, entreprises).
- La Direction Commerciale Entreprises Courtage/Direct dont la mission est la distribution de contrats dédiés aux entreprises (retraite et prévoyance collective) via le courtage ou en direct.
- La Direction Commerciale des Partenariats qui a pour vocation de développer et de renforcer les relations avec des partenaires distributeurs autres que Société Générale Marocaine de Banques sur le marché de la clientèle individuelle : sociétés de crédits, courtiers, réseaux alternatifs, etc.
- La Direction Marketing qui conçoit et met en œuvre le plan marketing transversal annuel et pilote la conception des produits et l'évolution de l'offre. Il a également en charge la communication commerciale de la compagnie.

I.6.1.2 Le Pôle " Finances / Technique"

Il a pour responsabilité de gérer le bilan de la compagnie, d'optimiser la gestion actif/passif, de coter et suivre les risques en portefeuille et d'aider au pilotage global du compte d'exploitation ; il est également principalement en charge du reporting réglementaire destiné aux autorités de contrôle et regroupe :

- La Direction de l'Actuariat qui a principalement en charge la tarification des garanties, le montage technique des produits, le suivi des risques d'assurance en portefeuille et des engagements de taux de la compagnie. Elle participe également à l'établissement des documents réglementaires et contribue à la gestion ALM de la compagnie en liaison avec les autres entités du pôle.
- La Direction des Investissements Financiers qui a en charge la gestion des actifs de la compagnie et de sa trésorerie. En liaison avec l'actuariat, elle contribue également à la gestion ALM de la compagnie.
- La Direction Comptable qui a la responsabilité de la tenue des comptes de la compagnie et de ses filiales.
- Le Contrôle de Gestion qui a la responsabilité de l'établissement du Budget annuel de la compagnie et de l'optimisation de son suivi.

Le Pôle assure également le suivi des investissements immobiliers de la compagnie, logés ou non dans La Marocaine Vie Immobilier (cf. infra).

I.6.1.3 Le Pôle "Gestion et Services clients"

Il a en charge les services après-vente et le développement du système d'information de la compagnie.

- La Direction de la Production et de l'Acceptation qui est responsable de la gestion des contrats et de tous les événements liés à la couverture des garanties ainsi que de l'acceptation des risques d'assurance.
- La Direction des Prestations et des Sinistres qui est responsable de la gestion des sinistres et des prestations à servir durant la vie courante des contrats jusqu'à leur terme.
- L'Informatique qui assure la conception, le développement et la maintenance des applications et l'intégration des logiciels acquis, la gestion des bases de données et veille à la qualité et l'adaptation et à l'évolutivité sécurisée de l'infrastructure matérielle et du parc informatique.
- Le Département Information et Relations Clients qui prend en charge et traite toutes les demandes d'informations, réclamations et actes simples de gestion émanant des clients comme des intermédiaires.
- Le Service médical coordonne l'ensemble des formalités médicales que doivent accomplir les assurés dans le cadre de notre acceptation des risques : visites médicales, analyses, etc..
- Le Service Logistique s'occupe des achats et des contrats de service informatiques et bureautiques.

I.6.1.4 Le Secrétariat Général

Constituant un « pôle support », le Secrétariat Général renforce la transversalité des projets au sein de la compagnie, veille à la maîtrise des risques et à l'optimisation des coûts ; il supervise :

- Les Affaires Générales qui gèrent :
 - le Service des Affaires Juridiques et Fiscales, qui assure le suivi de la vie sociale de la compagnie et de ses filiales, la sécurité juridique et fiscale, la veille juridique et fiscale et la gestion des affaires contentieuses ;
 - le Service des Moyens Généraux, qui s'occupe de la gestion des moyens de la compagnie.
- L'Organisation et de la Maîtrise d'Ouvrage qui a en charge la conduite et le suivi des différents projets transversaux de la compagnie.
- L'Audit Interne, qui dans le cadre d'un Comité Audit rend compte directement au Conseil d'administration.
- Le Service d'Ingénierie Patrimoniale qui apporte son soutien aux démarches à l'égard de la clientèle patrimoniale et de fortune.
- Le Service Qualité qui a en notamment en charge l'élaboration et la mise en œuvre du plan qualité de la compagnie, la Surveillance permanente, la Lutte anti-blanchiment, le Plan de continuité des opérations et la Collecte des pertes opérationnelles.

Le Secrétariat Général est par ailleurs chargé de la Sécurité et de la Conformité.

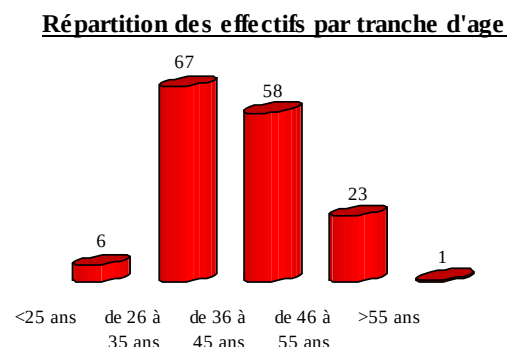
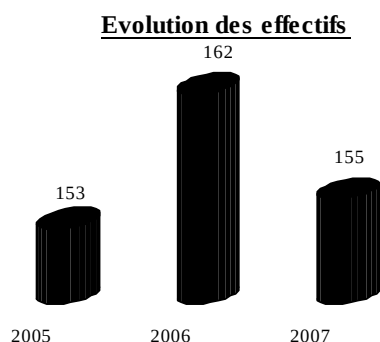
Sont par ailleurs directement rattachées à la Direction générale :

- **La Direction des ressources humaines** qui assure la gestion du personnel de la compagnie et de ses filiales et met en œuvre la politique développement des ressources humaines (politique de rémunération, suivi des performances, formation).
- **La Marocaine Vie immobilier** qui gère une grande partie du parc immobilier en représentation des engagements de la compagnie (recherche d'investissements/désinvestissements, maintenance des immeubles, recouvrement des loyers...).

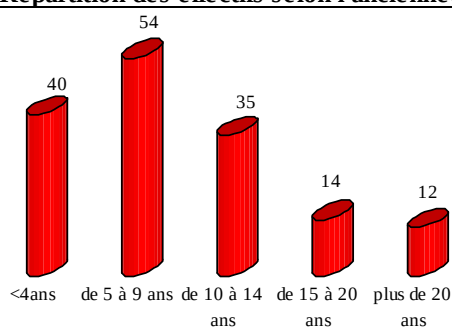
I.6.2. Moyens humains

La Marocaine-Vie qui comptait un effectif de 162 personnes en 2006, en compte 155 à fin 2007.

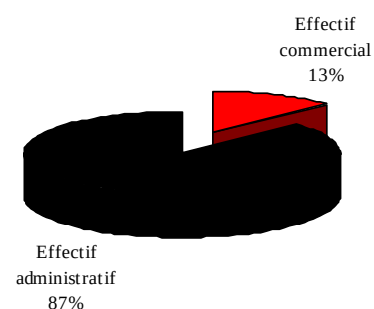
Répartition des effectifs de La Marocaine Vie au 31/12/2007



Répartition des effectifs selon l'ancienneté



Répartition des effectifs par métier



Source : La Marocaine Vie

La Marocaine-Vie s'est employée depuis 2002 à réduire puis à stabiliser ses effectifs pour une meilleure maîtrise des coûts, tout en renforçant ses compétences et moyens sur des fonctions clé de l'entreprise, par réallocation des ressources disponibles ou par l'embauche de jeunes cadres. Cette politique a pu être menée grâce à l'amélioration sensible des outils de gestion (automatisation) et la standardisation des process, comme le permet le modèle de bancassurance. De fait :

- La fermeture en 2004 du réseau d'agents salariés de la Compagnie (conséquence du recentrage de l'activité de La Marocaine-Vie sur la Bancassurance) a conduit à la fois une réduction sensible des effectifs et une importante réallocation des ressources humaines vers des postes d'organisation/ maîtrise d'ouvrage, de gestion et d'administration, en conformité avec les objectifs poursuivis (amélioration de la qualité, maîtrise des risques...) ;
- Les départs (retraite, arrivée à terme des contrats à durée déterminée, démissions) n'ont pas été remplacés en totalité et à l'identique.

- Depuis, les recrutements se sont concentrés sur les postes d'encadrement, à haute technicité et valeur ajoutée (actuaire, financiers, juristes, auditeurs, informaticiens) et plus récemment sur des fonctions commerciales spécialisées.

Ainsi, le taux de rotation de l'effectif, très élevé au début des années 2000 du fait de l'instabilité des équipes commerciales propres de la Compagnie, s'est progressivement stabilisé (12% en 2006 et 7% en 2007).

I.6.3. Moyens informatiques

➤ Un système d'information à deux volets :

- Un système de gestion qui permet une bonne couverture fonctionnelle du cœur de métier de l'assurance :
 - Gestion des informations clients ;
 - Gestion des contrats et des avenants aux contrats ;
 - Gestion des prestations et des sinistres.

Les applications de gestion ont été développées en interne et s'appuient sur une architecture « Client / Serveur » se basant sur un système de gestion de base de données relationnelles (SGBDR).

La Marocaine-Vie dispose d'un outil de gestion de son activité bancassurance assez souple et pseudo-modulaire. Celui-ci permet le paramétrage générique des produits ainsi que la réutilisation de programmes sources. Aussi, le parc applicatif est stable et pérennisé pour la gestion de ses produits hors bancassurance.

- Les applications non centrées sur le cœur de métier d'assurance sont des solutions acquises par la compagnie auprès fournisseurs notoirement connus aussi bien sur le marché local qu'international. Ces acquisitions sont accompagnées par des contrats de maintenance garantissant leur pérennité.

Le système de gestion et le progiciel comptable de la compagnie sont interfacés à différents niveaux permettant ainsi au système d'information de disposer d'un niveau d'intégration optimal.

➤ Développement du système d'information :

Sur les exercices 2006 et 2007, La Marocaine-Vie a engagé un ensemble de projets pour renforcer la sécurité de son système d'information et garantir la pérennité des services de la compagnie selon les normes et les standards en vigueur :

- Sécurisation du siège (câblage informatique/téléphonique, contrôle d'accès, ...);
- Mise en œuvre d'une nouvelle salle blanche informatique;
- Modernisation de l'infrastructure informatique sécurisée avec plusieurs niveaux de "pare-feu";
- Mise en place d'un site de secours informatique délocalisé.

Ces projets ont permis au Système d'Information d'atteindre un bon niveau de sécurité.

Par ailleurs, La Marocaine-Vie dispose d'une architecture informatique assez souple permettant à ses partenaires l'accès à travers le net aux services offerts par la plate-forme de gestion de la compagnie de manière sécurisée.

En définitive, le système d'information de La Marocaine-Vie permet de :

- Fournir une bonne qualité de service afin de satisfaire ses clients et partenaires en leur assurant des délais de traitement des demandes et des prestations satisfaisants ;
- S'adapter à la vision de développement commercial par le biais de la simplification des canaux de distribution;
- Développer un Infocentre permettant de gérer toutes les données relatives à la gestion et à la surveillance des portefeuilles d'affaires, ainsi que certaines données financières de l'entreprise;
- Mettre en place un « Plan de Continuité d'Activité » en capitalisant sur le site de secours informatique déjà opérationnel.

I.6.4. Stratégie de développement de La Marocaine Vie

Canaux de distribution.

Comme indiqué précédemment, l'abandon du projet de partenariat avec la Banque Centrale Populaire renforce l'ancrage de La Marocaine-Vie au Groupe Société Générale et donc le développement de son activité à travers le modèle de bancassurance mis en place avec la Société Générale Marocaine de Banques.

Ceci étant, La Marocaine-Vie ambitionne également de développer ses partenariats avec les courtiers.

Offre produits.

Depuis plus d'un an maintenant, La Marocaine-Vie propose des solutions d'épargne avec des contrats à capital variable libellés en unités de compte (contrats « multi-supports »). Ces solutions sont commercialisées par la Société Générale Marocaine de Banques et par le courtier Dar Tawfir. Il s'agit là de solutions réservées aux particuliers.

La Marocaine-Vie enrichira cette offre (nouveaux supports, nouvelles fonctionnalités), et proposera également à moyen terme des solutions réservées aux entreprises.

Par ailleurs, dans le domaine de la prévoyance, après avoir travaillé en 2008 sur le lancement des offres « packagées » de la Société Générale Marocaine de Banques, La Marocaine-Vie proposera en 2009 de nouvelles solutions permettant aux assurés de mettre en sécurité leur famille et leur patrimoine.

Offre de services

La Marocaine-Vie souhaite accompagner son offre produits d'un haut niveau de service.

Pour cela, elle poursuivra dans les prochains mois le renforcement de ses procédures de contrôle en terme de qualité de service et la mise en place de structures idoines permettant de répondre aux exigences de la clientèle

Par exemple, son service « Ingénierie Patrimoniale », créé en 2008, devra concevoir des réponses sur-mesure.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA MAROCAINE-VIE -COMPTES SOCIAUX-

II.1. ANALYSE DU COMPTE PRODUITS ET CHARGES – NET DE REASSURANCE

	En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/ 2007	30/06/ 2008	Var
VIE	Primes nettes de réassurance	508 590	485 678	-4,5%	793 298	63,3%	341 908	375 594	9,9%
	Produits techniques d'exploitation	3 212	9 396	192,5%	2 462	-73,8%	1 245	2 025	62,7%
	Charges de sinistre - net de réassurance	541 300	528 547	-2,4%	871 712	64,9%	339 973	399 346	17,5%
	Charges techniques d'exploitation	86 277	113 323	31,3%	122 345	8,0%	63 276	70 286	11,1%
	Produits des placements affectés aux opérations d'assurance	161 697	154 441	-4,5%	151 935	-1,6%	67 134	79 438	18,3%
	Charges des placements affectés aux opérations d'assurance	30 761	8 230	-73,2%	9 151	11,2%	4 426	4 586	3,6%
NON VIE	Primes nettes de réassurance	40 479	35 835	-11,5%	37 145	3,7%	17 304	20 969	21,2%
	Produits techniques d'exploitation	64	38	-41,2%	378	907,8%	381	11	-97,1%
	Charges de sinistre - net de réassurance	17 048	16 799	-1,5%	12 762	-24,0%	8 054	8 663	7,6%
	Charges techniques d'exploitation	13 885	21 381	54,0%	12 336	-42,3%	9 195	7 117	-22,6%
	Produits des placements affectés aux opérations d'assurance	1 793	10 001	457,8%	9 317	-6,8%	1 508	3 262	116,3%
	Charges des placements affectés aux opérations d'assurance	158	286	81,0%	98	-65,7%	99	37	-62,5%
VIE ET NON VIE	Primes nettes de réassurance	549 069	521 513	-5,0%	830 443	59,2%	359 212	396 564	10,4%
	Produits techniques d'exploitation	3 276	9 434	188,0%	2 840	-69,9%	1 626	2 036	25,2%
	Charges de sinistre - net de réassurance	558 348	545 346	-2,3%	884 474	62,2%	348 026	408 009	17,2%
	Charges techniques d'exploitation	100 162	134 704	34,5%	134 681	0,0%	72 471	77 403	6,8%
	Produits des placements affectés aux opérations d'assurance	163 490	164 442	0,6%	161 252	-1,9%	68 642	82 700	20,5%
	Charges des placements affectés aux opérations d'assurance	30 919	8 516	-72,5%	9249	8,6%	4 525	4 623	2,2%
	Résultat technique Vie	15 159	-585	-103,9%	-55 512	NA	2 612	-17 160	NS
	Résultat technique Non Vie	11 246	7 408	-34,1%	21 643	192,2%	1 845	8 426	356,6%
	Résultat technique Vie et Non Vie	26 405	6 823	-74,2%	-33 869	NS	4 457	-8 735	-296,0%
	Résultat non technique courant	18 794	13 450	-28,4%	12 032	-10,5%	4 579	5 044	10,1%
	Résultat non technique non courant	-21 857	4 308	NS	3 126	-27,4%	-383	3 009	NS
	Résultat non technique	-3 064	17 758	NA	15 158	-14,6%	4 196	8 053	91,9%
	Résultat avant impôts	23 341	24 581	5,3%	-18 711	NS	8 653	-682	NS
	Impôts sur les résultats	3 654	3 576	-2,1%	5 146	43,9%	2 171	2 459	13,3%
	Résultat Net	19 688	21 004	6,7%	-23 857	-214,0%	6 483	-3 141	NS

Source : La Marocaine-Vie

II.1.1. Primes

II.1.2. Primes émises brutes

Le tableau suivant présente la croissance des primes émises de La Marocaine-Vie :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/07	30/06/08	Var
Primes émises brutes Vie	542 641	516 887	-4,70%	824 276	59,50%	358 570	393 935	9,86%
Dont Epargne	489 502	423 481	-13,50%	716 817	69,30%	286 496	312 988	9,25%
Dont Prévoyance	53 139	93 405	75,80%	107 459	15,00%	72 074	80 947	12,31%
Primes émises brutes Non Vie	48 962	39 160	-20,00%	47 494	21,30%	25 979	28 268	8,81%
Total des primes émises brutes Vie et Non Vie	591 603	556 047	-6,00%	871 769	56,80%	384 549	422 203	9,79%

Source : La Marocaine-Vie

NB : les primes émises s'entendent y compris variation de PANE (primes acquises non émises)
Le total des primes brutes Vie et Non Vie enregistre une croissance annuelle moyenne de 21,4% sur la période (2005-2007).

- **Primes émises brutes Vie :**

En 2006, les primes émises brutes Vie s'établissent à 516,9 MMAD en repli de 4,7%. Cette consolidation intervient après une progression très soutenue en 2005 de l'activité bancassurance et tout particulièrement en épargne. Cette performance n'a pas été reconduite en 2006 induisant une baisse de l'activité bancassurance. Toutefois, la prévoyance Vie a progressé de 76% soutenue principalement par l'activité décès emprunteurs suite au partenariat conclu avec EQDOM.

L'activité Vie de l'exercice 2006 a été aussi impactée par l'annulation de 22,6 MMAD de chiffre d'affaires consécutive à l'apurement des primes impayées sur les exercices antérieurs à 2005.

En 2007, l'activité Vie enregistre une forte progression (+59%). Cette forte croissance est alimentée par la branche Epargne (+69% de progression) qui profite du succès du lancement de la première offre en contrats multisupports sur le marché marocain. Cette offre, commercialisée en octobre 2007, a généré à elle seule un volume de primes émises brutes de 274 MMAD sur l'exercice 2007. Le segment « entreprises » affiche pour sa part une bonne performance en 2007, avec la conquête de plusieurs « grands comptes » par la Compagnie.

Au 30 juin 2008, les primes émises brutes Vie s'établissent à 394 MMAD, en hausse de 35,4 MMAD par rapport au premier semestre 2007. L'activité épargne alimente cette croissance à hauteur de 26,5 MMAD et l'activité Prévoyance y contribue à hauteur de 9 MMAD environ.

- En Epargne, la croissance semestrielle est soutenue par la bancassurance avec les contrats multisupports lancés fin 2007, mais également par l'activité entreprise;
- En prévoyance vie, l'activité est soutenue principalement par la dynamique de production des crédits de la SGMA ainsi que par la réduction du délai de renouvellement des anciennes adhésions, la majorité des renouvellements étant intervenue au cours du premier semestre.

Primes émises brutes Non Vie :

En 2006, Les primes émises brutes Non Vie reculent de 20%. Cette baisse s'explique principalement par l'apurement début 2006, des primes impayées des années 2005 et antérieures, et qui s'est traduit par l'annulation de 13 MMAD de primes.

L'exercice 2007 se solde par une croissance de 21%, ramenant le niveau des primes émises Non Vie à celui de l'exercice 2005. Cette croissance intervient après un exercice 2006 marqué par un effort d'apurement des primes impayées.

Le premier semestre 2008 se solde par une croissance de 2,3 MMAD des primes émises brutes non Vie par rapport au S1 2007.

Primes acquises nettes de cession

Les primes acquises nettes de cession évoluent comme suit :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2007	30/06/2008	Var
Primes acquises brutes Vie	542 641	516 887	-4,70%	824 276	59,50%	358 570	393 935	9,86%
Primes acquises Vie - nettes de réassurance	508 590	485 678	-4,50%	793 298	63,30%	341 908	375 594	9,85%
Ecart (Primes brutes – primes nettes)	34 051	31 209	-8,35%	30 978	-0,70%	16 662	18 341	10,08%
Primes acquises brutes Non Vie	49 272	42 837	-13,00%	44 256	3,30%	20 327	24 630	21,17%
Primes acquises Non Vie nettes de réassurance	40 479	35 835	-11,50%	37 145	3,70%	17 304	20 969	21,18%
Ecart (Primes brutes – primes nettes)	8 483	3 325	-60,80%	7 111	113,90%	3 023	3 661	21,10%
Total Primes acquises nettes de réassurance Vie et Non Vie	549 069	521 513	-5,00%	830 443	59,20%	359 212	396 563	10,40%

Source : La Marocaine-Vie

L'écart constaté entre le montant des primes acquises brutes et des primes acquises nettes correspond au montant des primes cédées aux réassureurs (qui viennent en diminution du montant brut) et aux commissions reçues des réassureurs au titre de ces primes cédées (qui viennent en augmentation du montant brut).

L'année 2006 a vu la fin de la cession légale sur les affaires nouvelles en épargne¹ se traduisant par une réduction importante des primes cédées Vie nettes des commissions de réassurance reçues (les primes cédées Vie sont passées de 34 MMAD en 2005 à 31 MMAD en 2006).

¹ Les compagnies d'assurances marocaines ont l'obligation de céder dans la cadre de la cession dite "légale", une fraction de toutes les primes qu'elles collectent et des engagements correspondant (prestations et provision). En contrepartie, les compagnies reçoivent des commissions de réassurance.

Depuis le 01/01/2006, cette obligation n'existe plus pour les affaires nouvelles en épargne (nouveaux contrats épargne). Ce changement s'est traduit pour les compagnies d'assurance par une réduction sensible des commissions de réassurance qu'elles perçoivent.

II.1.3. Produits techniques d'exploitation

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/ 2007	30/06 /2008	Var
Autres produits d'exploitation vie et non vie	1 693	2 599	53,5%	2 462	-5,3%	1 245	1 415	13,6%
Reprises d'exploitation, transferts de charges vie et non vie	1 519	6 798	347,5%	0	-100,0%	0	610	NS
Produits techniques d'exploitation Vie	3 212	9 397	192,6%	2 462	-73,87%	1 245	2 025	62,7%
Autres produits d'exploitation	0	17		11	-35,3%	13	0	-99,7%
Reprises d'exploitation, transferts de charges	64	20	-68,8%	367	1735,0%	367	11	-97,0%
Produits techniques d'exploitation Non Vie	64	37	-42,2%	378	921,6%	381	11	-97,1%
Autres produits d'exploitation	1 693	2 616	54,5%	2 473	-5,5%	1 259	1 415	12,4%
Reprises d'exploitation, transferts de charges	1 583	6 818	330,7%	367	-94,6%	367	622	69,1%
Produits techniques d'exploitation Vie et Non Vie	3 276	9 434	188,0%	2 840	-69,9%	1 626	2 036	25,2%

Source : La Marocaine-Vie

On observe une progression des produits techniques d'exploitation à 9,4 MMAD en 2006. Cette croissance est essentiellement alimentée par des reprises d'exploitation en augmentation de 331% (Vie et Non Vie) et notamment la reprise d'une provision de 6,4 MMAD relative à une créance douteuse concernant la branche Vie et dont l'apurement est intervenu courant 2006.

Compte tenu des éléments non récurrents qui avaient impactés l'exercice 2006 et qui n'ont pas été reconduits en 2007, les produits techniques d'exploitation Vie et Non Vie de l'exercice 2007 s'établissent à 2,8 MMAD, en repli de 70% soit 6,6 MMAD.

- Les produits d'exploitation Vie 2007 s'établissent ainsi à 2,5 MMAD (en repli de 74% sous l'effet de la non reconduction des éléments non récurrents de 2006).
- Les produits d'exploitation Non Vie de 2007 représentent une plus faible part des produits techniques d'exploitation (moins de 13%). Ils ressortent pour leur part à 378 KMAD en progression de près de 340 KMAD par rapport à 2006.

Au 30 juin 2008, les produits techniques d'exploitation vie et non vie ressortent à 2 MMAD, en hausse de 410 KMAD par rapport au S1 2007. Cette évolution provient essentiellement de la branche Vie, qui bénéficie de l'effet conjugué

- d'une hausse des produits d'exploitation (découlant de l'accroissement de l'activité sur la période) ;
- d'une reprise d'exploitation de 0,6 MMAD correspondant principalement à une reprise de provision relative à une avance sur police.

II.1.4. Prestations et frais payés nets de cession

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/ 2007	30/06/ 2008	Var
Prestations et frais payés – net de cession	151 475	190 201	25,6%	218 957	15,1%	112 422	196 604	74,9%
Variation des provisions pour sinistre à payer net de réassurance	7 364	6 361	-13,6%	14 448	127,1%	-1 956	-1 602	-18,1%
Variation des provisions mathématiques –net de cession	382 462	308 511	-19,3%	372 643	20,8%	226 579	309 765	36,7%
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	0	0	0,0%	1381	NA	0	907	NA
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	0	23 474	NA	12 569	-46,5%	2 927	4 173	42,5%
Variation des provisions des contrats en unités de comptes	0	0	NA	251 714	NA	0	-110 501	NA
Charges de sinistre Vie	541 301	528 547	-2,4%	871 712	64,9%	339 973	399 346	17,5%
Prestations et frais payés – net de cession	16 787	15 684	-6,6%	13 580	-13,4%	7 907	7 506	-5,1%
Variation des provisions pour sinistre à payer net de cession	721	2 539	252,1%	-904	-135,6%	-3	922	NA
Variation des provisions techniques	-460	-1 425	209,8%	86	NS	150	235	56,7%
Charges de sinistre Non Vie	17 048	16 798	-1,5%	12 762	-24,0%	8 054	8 663	7,6%
Charges de sinistre Vie et Non Vie	558 349	545 345	-2,3%	884 474	62,2%	348 026	408 009	17,2%

Source : La Marocaine-Vie

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2007	30/06/2008	Var
Charge de sinistres Vie –brut (y compris variation des provisions por sinistre à payer)	183 423	224 082	22,0%	258 673	15,0%	121 206	214 500	78,0%
Primes acquises brutes Vie	542 642	516 887	-5,0%	824 276	59,0%	358 570	393 935	9,9%
Ratio S/P Vie (Prestations et frais payés Vie/ Primes acquises brutes Vie)	34%	43%		31%		34%	54%	
Charge de sinistres Non Vie –brut (y compris variation des provisions por sinistre à payer)	23 136	23 017	-1,0%	14 501	-37,0%	9 743	8 178	-16%
Primes acquises brutes Non Vie	49 271	42 837	-13,0%	44 256	3,0%	20 327	24 630	21,2%
Ratio S/P Non Vie (Prestations et frais payés Non Vie/ Primes acquises brutes Non Vie)	35%	39%		33%		48%	33%	
Charge de sinistres Vie et Non Vie –brut (y compris variation des provisions por sinistre à payer)	206 559	247 099	20,0%	273 174	11,0%	130 949	222 678	70%
Primes acquises brutes Vie et Non Vie	591 913	559 723	-5,0%	868 532	55,0%	378 897	418 565	10,5%
Ratio S/P Vie et non Vie	35%	44%	+9 points	37%	+7 points	35%	53%	+18 points

Source : La Marocaine-Vie

NB : la charge de sinistres est la somme des prestations et frais payés de l'exercice et de la variation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice.

Précision : le ratio Sinistres / Primes reflète l'évolution de la sinistralité sur l'exercice. Dans le tableau ci-après, le ratio est calculé sur la base des primes acquises brutes et de la charge de sinistre brute de l'exercice (sinistres réglés augmentés de la variation des provisions pour sinistres à payer).

- **Charges de sinistres Vie :**

Au titre de l'exercice 2006, la charge de sinistre Vie est restée relativement stable par rapport à 2005 (-2%) malgré des prestations payées en hausse de près de 39 MMAD et cela en raison du recul de 50 MMAD de la charge de provisions mathématiques sur l'exercice (dont provisions pour participations aux bénéfices) sous l'effet conjugué de la baisse de la collecte et de la fin de la cession légale sur les affaires nouvelles en épargne. Ainsi, au cours de l'exercice 2005 le montant des provisions mathématiques cédées était de 35,3 MMAD puis s'est établi à 11,5 MMAD en 2006 – soit une baisse de 23,7 MMAD.

A noter que depuis 2006, la variation de provision pour participation aux bénéfices n'est plus intégrée dans les variations de provisions mathématiques mais figure explicitement au poste « variation des provisions pour participation aux bénéfices ».

A noter également que, si l'on rapporte la charge de sinistres Vie aux Provisions mathématiques d'ouverture, le ratio obtenu reste stable sur la période 2005-2006, traduisant la stabilité de la sinistralité en Vie par rapport aux engagements Vie.

L'exercice 2007 se traduit par l'augmentation importante de la charge de sinistres Vie (+343 MMAD en 2007). Cette augmentation est la conséquence directe du regain d'activité. En effet :

- La variation des provisions mathématiques Vie voit son niveau quasiment doubler en 2007 : Si cette évolution s'explique largement par le développement de l'activité Vie et notamment l'offre multisupport en unités de comptes, elle est également impactée par des charges techniques non récurrentes importantes enregistrées sur l'exercice, et notamment :
 - Sur les contrats d'assurance emprunteurs à prime unique, la variation de provision mathématique est de 45,7 MMAD alors que le chiffre d'affaires de l'exercice sur ce portefeuille ressort à 27 MMAD. Cette évolution est consécutive à la décision d'arrêter la commercialisation en prime unique suite à la dérive d'âge de la production par rapport à l'âge de la tarification ;
 - La constitution d'une provision de gestion¹ de 22,4 MMAD, dont l'impact net sur les provisions mathématiques est de 8,8 MMAD ;
- La constitution pour la première fois d'une provision pour fluctuation de sinistralité de 1,4 MMAD, en raison des nouvelles obligations des entreprises d'assurances ;
- Les sinistres réglés et la variation des provisions pour sinistre à payer enregistrent une augmentation de 37 MMAD sur 2007, soit une hausse 19%. Cette évolution reste modérée eu égard à l'accroissement de l'activité Vie (primes émises brutes Vie en hausse de 59% soit 306 MMAD) et au fait que les provisions pour sinistre à payer Vie de l'exercice, tiennent compte d'une provision pour sinistres survenus non déclarés de 4,6 MMAD ;
- La variation de la provision pour participation aux bénéfices affiche pour sa part un repli de 11 MMAD sur l'exercice pour s'établir à 12,6 MMAD. Cette évolution découle de la non reconduction en 2007 des produits non récurrents enregistrés en 2006, qui avaient permis d'alimenter la Provision pour la participation aux bénéfices de 2006 pour la porter à 23,5 MMAD.

Au terme du premier semestre 2008, la charge de sinistres Vie ressort à 399 MMAD, en progression de 59 MMAD par rapport au S1 2007, avec les évolutions suivantes :

- Les prestations sont en augmentation de 84 MMAD en raison de rachats sur les contrats d'épargne essentiellement (départs à la retraite anticipés sur plusieurs contrats

¹ La provision de gestion est une provision réglementaire dont la mise en place date de fin 2007. La provision de gestion devrait couvrir les coûts de gestion futurs des contrats non couverts par les chargements contractuels

entreprises et quelques rachats importants sur des contrats individuels de clients « patrimoniaux »)

- la variation de provisions mathématiques progresse de 84 MMAD environ, ce poste étant impacté à la hausse à fin juin 2008 par le renforcement en S1-2008, des provisions mathématiques sur les contrats d'assurance emprunteurs à prime unique adossés à des crédits à la consommation (cf. commentaire précédent sur l'exercice 2007)
- La baisse de 110 MMAD des provisions sur les contrats en unités de comptes s'explique pour sa part par les opérations d'arbitrage intervenus au premier semestre sur les contrats multisupport, des supports en UC vers le support en dirhams (i.e. de provision des contrats en UC vers provisions mathématiques).
- **Charges de sinistre Non Vie:**

La charge annuelle de sinistres Non Vie nette de réassurance est relativement stable sur la période 2005-2006 et marque un repli plus sensible en 2007 (-24%).

Le ratio S/P Non Vie a enregistré des variations qui s'analysent comme suit :

- En 2006, l'augmentation du ratio S/P de 4 points s'explique par une diminution des primes acquises de 13% (impact des annulations de primes impayées sur exercices antérieurs) ;
- En 2007, le montant de la charge de sinistres en Non Vie Nettes'inscrit en baisse de 4 MMAD. Ce recul concerne notamment l'activité « maladie ». Cette baisse de la charge de sinistres, associée à la relative stabilité des primes acquises Non Vie conduit à une diminution de près de 6 points du ratio S/P sur l'exercice.

La charge de sinistres Non Vie enregistre une augmentation de 0,6 MMAD sur le 1er semestre 2008. Compte tenu de l'évolution de l'activité Non Vie sur la période (les primes acquises brutes non vie augmentent de 4,3 MMAD sur la période), la sinistralité s'est améliorée puisque le ratio S/P ressort en baisse de 15 points par rapport au premier semestre 2008, à 33%.

II.1.5. Charges techniques d'exploitation

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2007	30/06/2008	Var
Charges d'acquisition des contrats	9 810	32 910	235,5%	43 247	31,4%	28 037	30 735	9,6%
Taux de commissionnement moyen Vie (charges d'acquisition Vie/primes émises brutes Vie)	1,80%	6,40%		5,20%		7,8%	7,8%	
Achats consommés de matières et fournitures	5 967	3 883	-34,9%	5 041	29,8%	1 992	2 338	17,3%
Autres charges externes	19 529	17 381	-11,0%	17 092	-1,7%	7 908	8 768	10,9%
Impôts et taxes	3 031	2 680	-11,6%	2 661	-0,7%	1 655	1 734	4,8%
Charges de personnel	40 662	41 275	1,5%	44 245	7,2%	19 727	23 075	17,0%
Autres charges d'exploitation	0	3 875	NA	1 239	-68,0%	688	527	-23,5%
Dotations d'exploitation	7 279	11 320	55,5%	8 820	-22,1%	3 269	3 109	-4,9%
Charges techniques d'exploitation -Vie	86 278	113 324	31,3%	122 345	8,0%	63 276	70 286	11,1%
Charges d'acquisition des contrats	2 175	6 529	200,2%	4 364	-33,2%	1 717	2 791	62,6%
Taux de commissionnement moyen Non Vie (charges d'acquisition Non Vie/primes émises brutes Non Vie)	4,40%	16,70%		9,20%		6,61%	9,87%	
Achats consommés de matières et fournitures	959	802	-16,4%	519	-35,3%	411	241	-41,5%
Autres charges externes	3 140	3 588	14,3%	1 761	-50,9%	1 633	903	-44,7%
Impôts et taxes	248	553	123,0%	274	-50,5%	342	179	-47,7%
Charges de personnel	6 538	8 521	30,3%	4 558	-46,5%	4 072	2 377	-41,6%
Autres charges d'exploitation	0	0	NS	128	NA	142	54	-61,8%
Dotations d'exploitation	825	1 388	68,2%	733	-47,2%	879	572	-34,8%
Charges techniques d'exploitation -Non Vie	13 885	21 381	54%	12 337	-42,3%	9 195	7 117	-22,6%
Charges d'acquisition des contrats	11 985	39 439	229,1%	47 611	20,7%	29 753	33 526	12,7%
Taux de commissionnement moyen Vie et Non Vie (charges d'acquisition/primes émises brutes)	2,00%	7,10%		5,50%		7,74%	7,94%	
Achats consommés de matières et fournitures	6 926	4 685	-32,4%	5 560	18,7%	2 404	2 579	7,3%
Autres charges externes	22 669	20 969	-7,5%	18 853	-10,1%	9 541	9 671	1,4%
Impôts et taxes	3 279	3 233	-1,4%	2 935	-9,2%	1 996	1 913	-4,2%
Charges de personnel	47 200	49 796	5,5%	48 803	-2,0%	23 799	25 452	6,9%
Autres charges d'exploitation	0	3 875	NA	1 366	-64,7%	830	581	-30,0%
Dotations d'exploitation	8 104	12 708	56,8%	9 553	-24,8%	4 147	3 681	-11,2%
Charges techniques d'exploitation -Vie et Non Vie	100 163	134 705	34,5%	134 681	0,0%	72 471	77 403	6,8%

Source : La Marocaine-Vie

En 2006, les charges techniques d'exploitation Vie et non Vie enregistrent une évolution de 34,5% et s'établissent à 135 MMAD en raison d'une :

- Hausse des charges d'acquisition des contrats de 27,4 MMAD s'expliquant par l'effet en année pleine de la reprise du commissionnement des affaires Société Générale Marocaine de Banques. Ceci explique l'augmentation significative du taux de commissionnement, qui passe de 2% en 2005 à 7% en 2006 ;
- Hausse des dotations d'exploitation de 4,6 MMAD, principalement en raison d'un amortissement accéléré d'immobilisations en non valeurs.

Les charges techniques d'exploitation Vie et Non Vie concernant l'exercice 2007 restent stables par rapport à 2006 (135 MMAD) et ceci dans un contexte de forte croissance de l'activité Vie. Le taux de commissionnement moyen (Vie et Non Vie) est en repli de 1,5 point à 5,5%, sous l'effet de la forte croissance de l'activité Vie, dont le taux de commissionnement moyen est inférieur à celui de la Non Vie.

Entre le 1^{er} semestre 2007 et le 1^{er} semestre 2008, les charges techniques d'exploitation Vie et Non Vie augmentent de 5 MMAD. Cet accroissement découle essentiellement de l'évolution des charges d'acquisition des contrats (+4MMAD), conséquence de l'augmentation de l'activité sur la période.

Sur la branche non vie, on notera l'accroissement sensible du taux de commissionnement apparent des contrats entre le S1 2007 et le S1 2008 (celui-ci passe de 6,6% à 9,9%). Cette augmentation découle de la progression de l'activité « prévoyance non vie » en bancassurance sur la période. Cette gamme de produit étant commissionnée « forfaitairement », les commissions ont augmenté plus rapidement que le chiffre d'affaires (primes acquises en hausse de 43% sur la période alors que les commissions sont en augmentation de 63%).

II.1.6. Résultat des opérations

Au total, le résultat des opérations reste négatif sur toute la période d'analyse, avec les principales évolutions qui se résument comme suit :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2007	30/06/2008	Var
Primes acquises nettes de cession	508 590	485 678	-4,5%	793 298	63,3%	341 908	375 594	9,9%
Produits techniques d'exploitation	3 212	9 396	192,5%	2 462	-73,8%	1 245	2 025	62,7%
Prestation et frais nets de cession	541 300	528 547	-2,4%	871 712	64,9%	339 973	399 346	17,5%
Charges techniques d'exploitation	86 277	113 323	31,3%	122 345	8,0%	63 276	70 286	11,1%
Résultat des opérations-Vie	-115 775	-146 796	26,8%	-198 297	35,1%	-60 096	-92 012	53,1%
Primes acquises nettes de cession	40 479	35 835	-11,50%	37 145	3,70%	17 304	20 969	21,18%
Produits techniques d'exploitation	64	38	-41,8%	378	-907,8%	381	11	-97,1%
Prestation et frais nets de cession	17 048	16 799	-1,5%	12 762	-24,0%	8 054	8 663	7,6%
Charges techniques d'exploitation	13 885	21 381	54,0%	12 336	-42,3%	9 195	7 117	-22,6%
Résultat des opérations-Non Vie	9 610	-2 307	-124,0%	12 425	638,6%	436	5 201	1091,6%
Primes acquises nettes de cession Vie et Non Vie	549 069	521 513	-5,0%	830 443	59,2%	359 212	396 564	10,4%
Produits techniques d'exploitation Vie et Non Vie	3 276	9 434	188,0%	2 840	-69,9%	1 626	2 036	25,2%
Prestation et frais nets de cession Vie et Non Vie	558 348	545 346	-2,3%	884 474	62,2%	348 026	408 009	17,2%
Charges techniques d'exploitation Vie et Non Vie	100 162	134 704	34,5%	134 681	0,0%	72 471	77 403	6,8%
Résultat des opérations-Vie et Non Vie	-106 165	-149 103	40,4%	-185 872	24,7%	-59 659	-86 811	45,5%

Source : La Marocaine-Vie

- Le résultat des opérations s'est dégradé en 2006 sous l'effet conjugué du « tassement » du chiffre d'affaires 2006, de la fin de la cession légale sur les affaires nouvelles en épargne et de la reprise du commissionnement en année pleine des contrats groupe souscrits par Société Générale Marocaine de Banques à travers le dispositif de courtage Athéna¹. Les résultats des opérations Vie se sont établis ainsi à -146,8 MMAD en 2006, en baisse de 31 MMAD par rapport à 2005. Le résultat des opérations Non vie ressort pour sa part à -2,3 MMAD fin 2006. Il enregistre un repli de 11,9 MMAD par rapport à 2005 sous l'effet conjugué du recul des primes nettes de cession et de l'accroissement des charges techniques d'exploitation non Vie entre 2005 et 2006 (cf.I.4 pour détails).
- .

¹ Pour rappel le commissionnement Athéna a débuté à partir du 3^{ème} trimestre 2005. Il a été suspendu en 2004 et durant les 3 premiers trimestres de 2005. Le commissionnement n'a repris à travers Athéna qu'au dernier trimestre 2005.

- Cette dégradation s'est poursuivie en 2007 (-36,8 MMAD) sous l'effet de l'accroissement sensible du poste « prestations et frais Vie » et notamment des provisions mathématiques. (cf. partie I.3 pour détails).

Le résultat des opérations Vie 2007 ressort à -198,3 MMAD, en recul de 51,5 MMAD par rapport à 2006, principalement sous l'effet de l'augmentation des prestations Vie sur la période (+343,2 MMAD alors que les primes nettes ont augmenté de 307 MMAD).

Le résultat des opérations non vie de 2007 ressort à 12,4 MMAD, en augmentation de près de 14,7 MMAD par rapport à 2006, principalement sous l'effet du recul des charges techniques d'exploitation sur l'exercice (-9,1 MMAD). Ce recul est analysé dans la partie I.3

Au 30 juin 2008, le résultat des opérations s'établit à -86,8 MMAD, en repli de 27 MMAD par rapport au 30 juin 2007. Cette baisse s'expliquant principalement par l'accroissement des prestations sur la branche Vie. .

II.1.7. Produits des placements affectés aux opérations d'assurance

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/ 2007	30/06/ 2008	Var
Revenus des placements	147 425	117 352	-20,4%	133 873	14,1%	63 281	72 667	14,8%
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	0	275	NA	260	-5,5%	129	347	> 100%
Profits sur réalisation de placements	6 040	16 152	167,4%	17 278	7,0%	3 404	2 271	-33,3%
Ajustements de VARCUC (plus-values non réalisées)	0	0	0,0%	204	NA	0	4 153	
Intérêts et autres produits de placements	7 580	56	-99%	0	-100%	0	0	NA
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	652	20 606	>100%	320	-98%	320	0	NA
Produits des placements affectés aux opérations d'assurance Vie	161 697	154 441	-4,5%	151 935	-1,6%	67 134	79 438	18,3%
Revenus des placements	1 491	1 758	17,9%	1 700	-3,3%	838	754	-10,0%
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	0	1	NA	1	0,0%	0	0	
Profits sur réalisation de placements	0	8 242	NA	7 615	-7,6%	670	2 508	274,4%
Intérêts et autres produits de placements	302	0	-100%	0	0,0%	0	0	
Produits des placements affectés aux opérations d'assurance Non Vie	1 793	10 001	NA	9 316	-6,8%	1 508	3 262	116,3%
Produits des placements Vie et Non Vie	163 490	164 442	0,6%	161 251	-1,9%	68 642	82 700	20,5%

Source : La Marocaine-Vie

Les produits de placement restent stables en 2006 par rapport à 2005. En effet, malgré l'absence de dividende exceptionnel, les produits des placements affectés à la Vie n'ont finalement enregistré qu'une baisse modérée (-7,3 MMAD) grâce aux éléments suivants :

- L'amélioration des revenus récurrents sur le portefeuille obligataire et l'accroissement des revenus issus des avances sur police ;
- la réalisation de plus values en forte hausse sur le portefeuille technique Vie ;
- La reprise de la provision de 20 MMAD pour dépréciation de titres constituée en 2005 ;
- L'amélioration des produits des placements affectés à la Non Vie, qui s'améliorent de 8,3 MMAD en 2006 grâce à la réalisation de plus-values action à hauteur de 8,2 MMAD. source comptabilité LMV

L'exercice 2007 se caractérise par une relative stabilité des revenus des placements affectés aux engagements par rapport à 2006 (-2%) alors même que les éléments non récurrents ayant impacté l'exercice 2006 (reprise de provision de 20 MMAD) n'ont pas été reconduits en 2007. L'absence de produits exceptionnels a été compensée par :

- La croissance enregistrée sur les revenus récurrents issus des placements obligataires, en augmentation de 16,4 MMAD sous l'effet conjugué de la remontée de taux long et de l'augmentation de l'encours ;
- La stabilité des plus-values actions : l'augmentation enregistrée sur le portefeuille Vie (+1,1 MMAD) compensant le léger repli des plus values actions sur le portefeuille technique Non Vie (0,6 MMAD de moins qu'en 2006).

Au 30 juin 2008, les produits des placements enregistrent une progression de 14 MMAD par rapport au 1er semestre 2007. Cette évolution concerne essentiellement l'activité Vie (+12

MMAD), dont les revenus des placements sont en hausse de 9 MMAD sous l'effet de l'accroissement des revenus du portefeuille obligataire (conséquence de l'augmentation des encours), les plus-values réalisées au S1 2008 restent pour leur part stables par rapport au 30/06/2007.

II.1.8. Charges des placements affectés aux opérations d'assurance

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06 /2007	30/06/ 2008	Var
Charges d'intérêts	324	548	68,8%	865	57,8%	383	21	-94,4%
Frais de gestion des placements	9 134	1 782	-80,5%	1747	-2,0%	700	1 153	64,8%
Amortissements des différences sur prix de remboursement	0	4 492	NA	5 454	21,4%	2 743	2 897	5,6%
Pertes sur réalisation de placements	862	0	NA	0	0,0%	0	0	
Dotations sur placements	20 441	1 408	-93,1%	1 083	-23,1%	600	398	-33,7%
Ajustements de VARCUC	0	0	NA	0	NA	0	116	NA
Charges des placements affectés aux opérations d'assurance Vie	30 761	8 230	-73,2%	9 149	11,2%	4 426	4 586	3,6%
Frais de gestion des placements	158	180	13,9%	25	-86,1%	57	9	-84,2%
Amortissements des différences sur prix de remboursement	0	106	NA	73	-31,1%	42	28	-33,5%
Charges des placements affectés aux opérations d'assurance Non Vie	158	286	81,0%	98	-65,7%	99	37	-62,5%
Charges d'intérêts	324	548	69,1%	865	57,8%	383	21	-94,4%
Frais de gestion des placements	9 292	1 962	-78,9%	1772	-9,7%	757	1 163	53,6%
Amortissements des différences sur prix de remboursement	0	4 598	NA	5527	20,2%	2 785	2 925	5,0%
Pertes sur réalisation de placements	862	0	-100%	0	NA	0	0	NA
Dotations sur placements	20 441	1 408	-93,1%	1083	-23,1%	600	398	-33,8%
Ajustements de VARCUC	0	0	NA	0	NA	0	116	NA
Charges des placements affectés aux opérations d'assurance Vie et Non Vie	30 919	8 516	-72,5%	9 247	8,6%	4 525	4 623	2,2%

Source : La Marocaine-Vie

Les charges des placements affectés aux opérations d'assurance Vie et Non Vie ont baissé en 2006 de l'ordre de 72,5%. On note d'autre part la diminution des frais de gestion des placements s'expliquant par l'impact en 2005 de 3,8 MMAD de charges non récurrentes liées aux droits d'enregistrements d'un immeuble acquis au cours de l'exercice.

A noter également que les frais de gestion des placements sont impactés par un effet de présentation comptable : en 2005, l'amortissement des surcotes/ décotes du portefeuille obligataire étaient regroupées dans le poste « frais de gestion des placements » (4,3 MMAD en 2005). L'adoption en 2006 du nouveau plan comptable des assurances s'est traduit par un reclassement des « surcotes/ décotes » vers une rubrique spécifique « amortissement des différences sur prix de remboursement » (dotation de 4,6 MMAD en 2006).

Les charges de placement affectées enregistrent une augmentation modérée en 2007 (+ 0,7 MMAD) pour s'établir à 9,2 MMAD. Cette augmentation découle principalement de l'augmentation de la charge d'amortissement¹ des surcotes /décotes sur l'exercice (+1 MMAD).

¹ Les évolutions de la charge d'amortissement des surcotes/décotes dépendent uniquement de la variation de la taille du portefeuille obligataire.

Au 30 juin 2008, les charges affectées aux placements restent globalement stables par rapport au premier semestre 2008 (+100 KMAD).

II.1.9. Résultat des placements affectés aux opérations d'assurance

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06 /2007	30/06 /2008	Var
Produits des placements affectés aux opérations d'assurance Vie	161 697	154 441	-4,49%	151 935	-1,62%	67 134	79 438	18,33%
Charges des placements affectés aux opérations d'assurance Vie	30 761	8 230	-73,25%	9 151	11,19%	4 426	4 586	3,62%
Résultat des placements affectés aux opérations d'assurance Vie	130 936	146 211	11,67%	142 784	-2,34%	62 708	74 852	19,37%
Produits des placements affectés aux opérations d'assurance Non Vie	1 793	10 001	457,78%	9 317	-6,84%	1 508	3 262	116,31%
Charges des placements affectés aux opérations d'assurance Non Vie	158	286	81,01%	98	-65,73%	99	37	-62,63%
Résultat des placements affectés aux opérations d'assurance Non Vie	1 635	9 715	494,19%	9 219	-5,11%	1 409	3 225	128,89%
Résultat des placements affectés aux opérations d'assurance Vie et Non Vie	132 571	155 926	17,62%	152 003	-2,52%	64 117	78 077	21,77%

Source : La Marocaine-Vie

L'exercice 2006 se solde par un résultat des placements d'environ 156 MMAD, en augmentation de 23,4 MMAD par rapport à 2005. Cette évolution tient principalement à la diminution sensible des charges des placements affectés à la Vie qui affichent un repli de 22,6 MMAD après un exercice 2005 marqué par le poids des charges non récurrentes sur ce poste.

Le résultat des placements affectés à la Non Vie s'inscrit également en hausse en 2006 pour un montant de 8,1 MMAD sous l'effet de l'augmentation des plus values action affectées.

L'exercice 2007 se solde par un résultat des placements affectés vie et non vie relativement stable (-0.4 MMAD) par rapport à 2006 en l'absence de produits exceptionnels en 2007 (contre 20 MMAD en 2006) et compte tenu de la faible augmentation des charges des placements sur l'exercice (9,2 MMAD en 2007 contre 8,5 en 2006).

Sous l'effet conjugué de l'accroissement des produits des placements affectés et de la relative stabilité des charges des placements affectés, le résultat semestriel des placements affectés s'inscrit en hausse de près de 14 MMAD par rapport au S1 2007.

II.1.10. Résultat technique net de cessions

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06 /2007	30/06 /2008	Var
Résultat des opérations Vie	-115 775	-146 796	26,8%	-198 296	35,1%	-60 096	-92 012	53,1%
Résultat des placements affectés aux opérations d'assurance Vie	130 936	146 211	11,7%	142 784	-2,3%	62 708	74 852	19,4%
Résultat technique Vie	15 159	-585	NA	-55 512	NA	2 612	-17 160	-756,9%
Résultat des opérations Non Vie	9 610	-2 307	-	12 425	NA	436	5 201	1091,6%
			124,0%					
Résultat des placements affectés aux opérations d'assurance Non Vie	1 635	9 715	>100%	9 218	-5,1%	1 409	3 225	128,9%
Résultat technique Non Vie	11 245	7 408	-34,1%	21 643	NA	1 845	8 426	356,6%
Résultat technique Vie et Non Vie	26 405	6 823	-74,2%	-33 869	NA	4 457	-8 735	NS

Source : La Marocaine-Vie

Le résultat technique net de cession se réduit sensiblement en 2006 (-74%) principalement sous l'effet de la fin de la cession légale obligatoire sur les affaires nouvelles Epargne et de la reprise en année pleine du commissionnement Athéna. Pour rappel la fin de la cession légale s'est traduite pour La Marocaine-Vie par la diminution sensible du montant des commissions reçues.

L'exercice 2007 se solde par un repli important du résultat technique, en baisse de 40,7 MMAD par rapport à 2006. Les principaux ressorts de ce repli s'analysant comme suit :

- La dégradation du résultat des opérations Vie, sous l'effet des charges qui ont pesé sur l'exercice 2007 pour un montant d'environ 122,3 MMAD. Ce mécanisme est détaillé au I.3
- Le léger repli des revenus des placements (-3.4 MMAD). Ce mécanisme est détaillé au I.7

Le résultat technique (net des cessions) du premier semestre 2008 ressort à -8,7 MMAD, en recul de 13,2 MMAD par rapport au S1 2007. Cette évolution concerne principalement le résultat des opérations de la branche Vie, en baisse de 31,9 MMAD sur la période. Pour rappel celui-ci est impacté par une charge de sinistres en augmentation de près de 59 MMAD sur la période. L'accroissement du résultat des placements Vie de 12 MMAD et du résultat technique non-vie de 6,6 MMAD ne compense que partiellement..

II.1.11. Résultat non technique

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06 /2007	30/06 /2008	Var
Produits non techniques courants	20 124	14 954	-25,7%	13 449	-10,1%	5 291	8 048	52,1%
Charges non techniques courantes	1 330	1 504	13,1%	1 418	-5,7%	712	3 005	322,1%
Résultat Non Technique courant	18 794	13 450	-28,4%	12 032	-10,5%	4 579	5 044	10,1%
Produits non techniques non courants	644	6 914	NA	3 324	-51,9%	83	3 720	NS
Charges non techniques non courantes	22 502	2 606	-88,4%	198	-92,4%	466	711	52,5%
Résultat Non Technique non courant	-21 858	4 308	-119,7%	3 126	-27,4%	-383	3 009	NS
Résultat Non Technique	-3 064	17 758	NA	15 158	-14,6%	4 196	8 053	91,9%

Source : La Marocaine-Vie

Le résultat non technique est redevenu positif en 2006 et ressort à 17,7 MMAD en raison de :

- La nette amélioration des produits non techniques non courants, impactés à hauteur de 3,2 MMAD par une reprise de provision devenue sans objet.
- Un produit net de 2,9 MMAD consécutif à l'apurement des suspens bancaires ;

On note également en 2006 la diminution importante des charges non techniques non courantes (-88,4%), compte tenu de la charge exceptionnelle comptabilisée en 2005. Pour l'exercice 2006 les charges non techniques non courantes sont alimentées par :

- Une charge de 1,2 MMAD au titre d'un redressement CNSS ;
- Une charge de 0,8 MMAD au titre de l'apurement de suspens bancaires ;
- Des charges non courantes diverses à hauteur de 0,6 MMAD

Le résultat non technique 2007 s'inscrit en recul de 15% par rapport à 2006 (- 2,6 MMAD). Ce recul découle à la fois de la baisse du résultat non technique courant de 1,5 MMAD et de la baisse du résultat non technique non courant de 1,2 MMAD, compte tenu des éléments non récurrents qui avaient impacté l'exercice 2006 et qui n'ont pas été reconduits en 2007.

Au 30 juin 2008, le résultat non technique enregistre une croissance de 3,9 MMAD alimentée pour l'essentiel par le résultat non technique non courant dont les produits progressent de 3,6

MMAD sur la période sous l'effet de corrections comptables - créances passées à tort en pertes en 2003 - pour un montant de 2,9 MMAD.

On note également l'accroissement du résultat non technique courant (+0,4 MMAD par rapport au 1^{er} semestre 2007) avec les évolutions suivantes :

- Augmentation des produits non techniques courants de 2,7 MMAD sous l'effet de la perception d'un dividende exceptionnel de 2,4 MMAD début 2008 issu d'une participation dans un fonds de capital risque.
- Accroissement concomitant des charges non techniques courantes (+2,3 MMAD) suite à la constitution d'une provision de 2,3 MMAD sur des titres de participation.

II.1.12. Synthèse du Compte de Produits et Charges – net de cession

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06 /2008	Var
Résultat technique Net	26 406	6 823	-74,2%	-33 869	NA	-8 735	-296,0%
Résultat Non Technique courant	18 794	13 450	-28,4%	12 032	-10,5%	5 044	10,1%
Résultat Non Technique non courant	-21 858	4 308	NA	3 126	-27,4%	3 009	-885,3%
IS	3 654	3 576	-2,1%	5 146	43,9%	2 459	13,3%
Résultat net	19 688	21 005	6,7%	-23 857	NA	-3 141	-148,4%
Capitaux propres	224 581	245 585	9,4%	221 728	-9,7%	218 587	-13,3%
ROE (Résultat net/Capitaux propres)	8,8%	8,6%		-10,8%		-1,4%	-154,4%

Source : La Marocaine-Vie

Sur la période 2006-2007, la charge d'IS payée par la Compagnie correspond à la cotisation minimale. L'augmentation de la charge d'IS en 2007 (+44%) découle donc de l'élargissement de l'assiette de calcul de la cotisation minimale, provenant de l'augmentation du chiffre d'affaires en 2007.

Le résultat net a progressé de 6,7% en 2006 pour s'établir à 21 MMAD. L'exercice 2007 se solde par un recul important du résultat net qui s'établit à -23,8 MMAD consécutivement aux charges de provisionnement techniques enregistrées en 2007.

Au 30 juin 2008, le résultat net s'établit à -3,1 MMAD, en baisse de 9,5 MMAD par rapport au premier semestre 2007 principalement sous l'effet du repli enregistré par le résultat technique (en recul de 13 MMAD) et de l'amélioration de 3,9 MMAD du résultat non technique.

II.2. ANALYSE DU BILAN DE LA MAROCAINE-VIE

Le bilan de La Marocaine-Vie est résumé ci-dessous :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/ 2008	Var
Immobilisations en non valeurs	28 530	21 123	-26%	17 227	-18%	16 680	-3%
Immobilisations incorporelles	28 698	27 667	-4%	25 546	-8%	24 318	-5%
Immobilisations corporelles	7 301	9 691	33%	16 050	66%	14 957	-7%
Immobilisations financières	18 073	17 941	-1%	18 627	4%	14 359	-23%
Placements affectés aux opérations d'assurance	2 184 963	2 437 865	12%	3 010 324	23%	3 322 675	10%
Actif immobilisé	2 267 565	2 514 288	11%	3 087 773	23%	3 392 989	10%
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	263 934	280 269	6%	295 810	6%	296 510	0%
Créances de l'actif circulant	160 099	194 345	21%	194 137	0%	187 668	-3%
Titres et valeurs de placement	164 863	227 843	38%	169 282	-26%	213 310	26%
Actif circulant	588 896	702 456	19%	659 229	-6%	697 488	6%
Trésorerie actif	19 852	39 712	100%	221 449	NA	45 768	-79%
TOTAL ACTIF	2 876 313	3 256 456	13%	3 968 451	22%	4 136 245	4%

Source : La Marocaine-Vie

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 05/06	30/06/2008	Var
Capitaux propres	224 581	245 585	9%	221 728	-10%	218 587	-1%
Capitaux propres assimilés	0	0	NS	0	NS	0	NS
Dettes de financement	0	0	NS	0	NS	0	NS
Provisions pour risques et charges	24 052	22 215	-8%	22 215	0%	22 215	0%
Total provisions techniques brutes	2 539 994	2 891 244	14%	3 561 547	23%	3 770 680	6%
Financement permanent	2 788 626	3 159 044	13%	3 805 490	20%	4 011 482	5%
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	0	178	>100%	6 389	NA	6 389	0
Dettes du passif circulant	80 291	73 808	-8%	126 489	71%	90 556	-28%
Autres provisions pour r & c	0	0	NS	0	NS	0	NS
Passif circulant	80 291	73 987	-8%	132 878	80%	96 946	-27%
Trésorerie passif	7 396	23 425	>100%	30 084	28%	27 818	-8%
TOTAL PASSIF	2 876 313	3 256 456	13%	3 968 451	22%	4 136 245	4%

Source : La Marocaine-Vie

II.2.1. Emplois et ressources permanents

• Actif Immobilisé

L'actif immobilisé de La Marocaine-Vie a évolué comme suit sur la période 2005-2007 :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Immobilisations en non valeurs	28 530	21 123	-26%	17 227	-18%	16 680	-3%
Immobilisations incorporelles	28 698	27 667	-4%	25 546	-8%	24 318	-5%
Immobilisations corporelles	7 301	9 691	33%	16 050	66%	14 957	-7%
Immobilisations financières	18 073	17 941	-1%	18 627	4%	14 359	-23%
Placements affectés aux opérations d'assurance	2 184 963	2 437 865	12%	3 010 324	23%	3 322 675	10%
En % du total Actif Immobilisé	96%	97%		97%		98%	
En % du total Bilan	76%	75%		78%		80%	
Actif immobilisé	2 267 565	2 514 288	11%	3 087 773	23%	3 392 989	10%

Source : La Marocaine-Vie

Les immobilisations en non valeurs sont composées des frais d'augmentation de capital immobilisés d'une part et de la charge de zillmer (charges d'acquisition reportées sur les contrats Vie)

Les immobilisations incorporelles sont constituées des droits d'exclusivité SGMA (jusque fin 2005) et Athéna et dans une moindre mesure des logiciels.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de matériel informatique, de matériel de bureau et d'aménagements divers

Les immobilisations financières sont pour leur part composées des prêts consentis au personnel, des titres de participation de LMV dans un fonds de capital développement, de titres de participation dans diverses sociétés (MSIN, Impression presse directe,...).

Les placements affectés aux opérations d'assurance représentent plus de 95% de l'actif immobilisé et près des 3/4 du total bilan et forment ainsi le poste d'actif le plus significatif de La Marocaine-Vie, à l'image des autres compagnies d'assurance.

A fin 2006, l'actif immobilisé net s'élève à 2,51 milliards de dirhams contre 2,27 en 2005, correspondant à un taux de croissance de 11%.

A fin 2007, l'actif immobilisé de la compagnie enregistre une croissance de 23% et dépasse le seuil des 3 milliards de dirhams sous l'effet d'une activité soutenue qui a permis d'accroître les placements affectés de 23%. Sur la période 2005-2007, l'actif immobilisé de la Compagnie s'est ainsi accru aux taux annuel moyen de 17%.

Les immobilisations corporelles enregistrent une augmentation de 6,3 MMAD par rapport à 2006 suite aux travaux de réaménagement du siège social entrepris fin 2006 et aux investissements de mise en place d'un site de secours distant dans la cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Au 30 juin 2008, l'actif immobilisé enregistre une progression de 10% (+ 305 MMAD) par rapport à la situation d'ouverture (31/12/2007). Cette évolution concerne principalement les placements affectés, en augmentation de 312 MMAD sous l'effet de la collecte semestrielle. Les autres postes de l'actif immobilisé enregistrant globalement un léger repli (-7 MMAD) sur la période, sous l'effet conjugué des amortissements de la période et de la baisse des immobilisations financières (-4 MMAD) suite à la réduction d'une participation dans un fonds de capital risque.

Placements affectés aux opérations d'assurance

Le tableau suivant relate l'évolution et la répartition des placements affectés aux opérations d'assurance par principal catégorie sur la période 2005-2007 :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 05/06	30/06/2008	Var
Placements immobiliers	344 963	364 288	6%	363 496	0%	363 100	0%
En % du total Placements	16%	15%		12%		11%	
Obligations et bons	1 578 089	1 753 109	11%	1 998 461	14%	2 162 709	8%
En % du total Placements	72%	72%		66%		65%	
Actions et parts sociales	88 192	77 621	-12%	120 481	55%	110 020	-9%
En % du total Placements	4%	3%		4%		3%	
Prêts et effets assimilés	171 896	190 574	11%	246 552	29%	282 234	14%
En % du total Placements	8%	8%		8%		8%	
Dépôts en comptes indisponibles	1 822	52 273	NA	197 923	NA	269 074	36%
En % du total Placements	0%	2%		7%		8%	
Autres placements	0	0	0%	83 412	NA	135 538	62%
En % du total Placements	0%	0%		3%		4%	
Placements affectés aux opérations d'assurance	2 184 963	2 437 865	12%	3 010 324	23%	3 322 675	10%

Source : La Marocaine-Vie

Les placements de La Marocaine-Vie ont atteint 2,44 Milliards MAD à fin 2006 et ont dépassé le seuil des 3 milliards de MAD en 2007, correspondant à un TCAM 2005-2007 de 17,4%.

Cette hausse a porté principalement sur les Obligations et Bons qui sont passés de 1,6 Milliards MAD en 2005 à 1,75 Milliards MAD en 2006 et ont quasiment atteint 2 milliards fin 2007, représentant 66% des placements de La Marocaine-Vie.

En 2007, on note l'accroissement important du poste « dépôts en comptes indisponibles » (+145,6 MMAD). Il s'agit en fait d'opérations de placements en « Dépôts à Terme », sur des périodes relativement courtes (6 mois) réalisées par la Compagnie à partir de 2007, dans un contexte de taux favorable à ce genre de placements (taux longs moins élevés que les taux courts).

A fin juin 2008, la composition globale du portefeuille des placements affectés n'enregistre pas d'évolution significative au niveau de la structure des actifs. On notera toutefois les évolutions suivantes :

- 1) Le poids des actions est en légère baisse par rapport à fin décembre 2007(-1 point) ;
- 2) Les « Dépôts en comptes indisponibles » augmentent de 71,1 MMAD par rapport à la situation d'ouverture suite à la souscription, courant février 2008, de 70 MMAD de DAT. ;
- 3) « Autres placements » : ce poste enregistre une augmentation de 52,1 MMAD par rapport à la situation d'ouverture sous l'effet de l'accroissement sur la période de l'activité en unités de compte, les placements affectés à ces contrats étant inscrits à ce poste.

Immobilisations

L'actif immobilisé, hormis les Placements affectés aux opérations d'assurance, se présente comme suit :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 05/06	30/06/2008	Var
Immobilisations en non valeurs	28 530	21 123	-26%	17 227	-18%	16 680	-3%
Immobilisations incorporelles	28 698	27 667	-4%	25 546	-8%	24 318	-5%
Immobilisations corporelles	7 301	9 691	33%	16 050	66%	14 957	-7%
Immobilisations financières	18 073	17 941	-1%	18 627	4%	14 359	-23%
Total des immobilisations	82 602	76 422	-7%	77 450	1%	70 314	-9%
En % du total Actif Immobilisé	4%	3%		3%		2%	

Source : La Marocaine-Vie

Sur la période 2005-2007, les immobilisations ont subi les évolutions suivantes :

- La baisse des immobilisations en non valeur est mécanique : elle découle de l'augmentation des amortissements cumulés ;
- Les immobilisations incorporelles sont pour leur part composées du droit d'accès exclusif au réseau de Société Générale Marocaine de Banques et dans une moindre proportion des immobilisations de logiciels ;
- Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement du matériel, des agencements et des aménagements divers. La croissance enregistrée sur ce poste entre 2006 et le 2007 s'expliquant principalement par les travaux de réaménagement du siège social entrepris fin 2006 ainsi que par la mise en place d'un site de secours distant dans la cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Au 30/06/08, les immobilisations ressortent à 70,3 MMAD, en baisse de 7,1 MMAD par rapport à la situation d'ouverture. Cette évolution s'expliquant par :

- l'impact des amortissements de la période sur les immobilisations en non valeur, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles.
- La baisse des immobilisations financières de 4,3 MMAD environ par rapport à la situation d'ouverture. Cette baisse découle principalement de la réduction de la participation dans un fonds de capital développement au cours du premier semestre 2008 (suite à un rachat d'actions par ce fonds pour un montant d'environ 4,9 MMAD).

• Financement permanent

L'évolution du financement permanent de La Marocaine-Vie sur la période 2005-2007 se présente comme suit :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Capitaux propres	224 581	245 585	9%	221 728	-10%	218 587	-1%
En % du total Financement Permanent	8%	8%	0 pts	6%	-2 pts	5%	
En % du total Bilan	8%	8%	0 pts	6%	-2 pts	5%	
Provisions pour risques et charges	24 052	22 215	-8%	22 215	0%	22 215	0%
Total provisions techniques brutes	2 539 994	2 891 244	14%	3 561 547	23%	3 770 680	6%
En % du total Financement Permanent	91%	92%	+1 pts	94%	+2 pts	94%	
En % du total Bilan	88%	89%	+1 pts	90%	1pts	91%	
Financement permanent	2 788 626	3 159 044	13%	3 805 490	20%	4 011 482	5%
En % du total Bilan	97%	97%		96%		97%	

Source : La Marocaine-Vie

Le financement permanent de La Marocaine-Vie en 2006 représente 97% du total bilan. Il est principalement constitué de provisions techniques brutes à hauteur de 91% et de fonds propres à hauteur de 8%.

A fin 2007, on notera la baisse des capitaux propres pour un montant équivalent aux pertes de l'exercice 2007 (24 MMAD). La part des capitaux propres dans le bilan recule ainsi d'un point en 2007 pour s'établir à 7%.

Au 30/06/08, le financement permanent franchit le seuil des 4 GMAD (soit une progression de 206 MMAD par rapport à la situation d'ouverture) sous l'effet de la progression des provisions techniques brutes sur la période. A noter que les capitaux propres enregistrent un repli de 3,1 MMAD sur la période, correspondant au montant du résultat net semestriel.

Provisions techniques

Sur la période 2005-2007, les provisions techniques¹ de La Marocaine-Vie ont évolué comme suit :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Provisions pour primes non acquises	20 280	16 603	-18%	19 841	20%	23 478	18%
En % du total Provisions techniques	1%	1%		0,60%		0,62%	
Provisions pour sinistres à payer	42 070	56 225	34%	68 921	23%	68 058	-1%
En % du total Provisions techniques	2%	2%		1,90%		1,80%	
Provisions des assurances Vie	2 452 050	2 793 990	14%	3 202 689	15%	3 529 638	10%
En % du total Provisions techniques	97%	97%		90%		93,61%	
Provisions pour fluctuations de sinistralité	0	0		1 381		2 288	66%
En % du total Provisions techniques	0%	0%		0%		0,06%	
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0		251 714		141 213	-44%
En % du total Provisions techniques	0%	0%		7%		3,75%	
Provisions pour participations aux bénéfices	21 902	23 474	7%	16 027	-32%	4 827	-70%
En % du total Provisions techniques	1%	1%		0,50%		0,13%	
Provisions techniques des placements	652	652	0%	652	0%	652	0%
En % du total Provisions techniques	0%	0%		0%		0,02%	
Autres provisions techniques	3 040	300	NA	322	7%	524	63%
En % du total Provisions techniques	0%	0%		0%		0,01%	
Total provisions techniques brutes	2 539 994	2 891 244	14%	3 561 547	23%	3 770 680	6%

Source : La Marocaine-Vie

De par la nature de son activité, les provisions des assurances Vie représentent la majeure partie des provisions techniques brutes de La Marocaine-Vie et du total bilan (90% et 81% respectivement pour l'exercice 2007).

Sur la période 2005-2007, les provisions techniques brutes ont augmenté en moyenne de 18,4%. Cette évolution trouve son origine dans :

- L'accroissement des provisions assurance Vie, en hausse de 14,3% par an sur la période et s'explique principalement par le développement rapide de l'activité Vie à travers le canal de la Bancassurance ;
- Le lancement de l'offre multisupports en 2007, qui a contribué significativement à l'augmentation des provisions des assurances Vie.

Les provisions techniques brutes progressent de 209 MMAD au premier semestre 2008 sous l'effet de la progression de l'activité. La baisse enregistrée sur le poste des provisions techniques de contrats en UC (-110 MMAD) découle des opérations d'arbitrages réalisées au cours du semestre par certains clients ayant souscrits des contrats en unités de comptes et qui sont passés du support « UC » vers le support Dirhams.. Ces arbitrages ont pour effet d'alimenter la

¹ Compte tenu de l'inversion du cycle de production en assurance (perception des primes avant le paiement des prestations –prestations qui peuvent intervenir plusieurs années après en assurance vie), il en résulte une dette de l'assureur envers les assurés : cet engagement est matérialisé/couvert par les provisions techniques.

progression des provisions des assurances Vie (sur la période les provisions techniques des assurances Vie augmentent de 327 MMAD)

Par ailleurs, l'affectation, à l'ouverture de l'exercice, de la participation aux bénéfices au titre de l'exercice précédent explique principalement la baisse de 11 MMAD du poste « provision pour participation aux bénéfices ».

Couverture des engagements techniques

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Total provisions techniques (1)	2 539 994	2 891 244	14%	3 561 547	23%	3 770 680	6%
Placements affectés aux opérations d'assurance (2)	2 184 963	2 437 865	12%	3 010 324	23%	3 322 675	10%
Taux de couverture (2)/(1)	86%	84%	-2pts	84%	-0pts	88%	+4pts

Source : La Marocaine Vie

L'observation du taux de couverture tel qu'ils ressortent du tableau ci-dessus n'est pas pertinente pour apprécier la couverture des engagements techniques. En effet, la réglementation des assurances accorde un délai de 5 et 4 mois après l'inventaire pour déposer ou inscrire les titres et valeurs en couverture des engagements techniques respectivement au 31 décembre et au 30 juin.

Capitaux propres

Le tableau, ci-après, relate l'évolution des fonds propres de La Marocaine-Vie sur la période 2005-2007 :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Capital social	183 750	183 750	0%	183 750	0%	183 750	0%
Réserve légale	3 007	3 991	33%	5 041	26%	5 041	0%
Report à nouveau	18 136	36 839	103%	56 794	54%	32 936	-42%
Résultat net de l'exercice	19 688	21 004	7%	-23 857	-214%	-3 141	-87%
Total capitaux propres	224 581	245 585	9%	221 728	-10%	218 587	-1%

Source : La Marocaine-Vie

Les fonds propres de La Marocaine-Vie se sont dépréciés à un TCAM de 0,6% sur 2005-2007 et ce, à cause de la constatation de pertes en 2007.

Return On Assets :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008
Résultat net de l'exercice	19 688	21 004	7%	-23 857	-214%	-3 141
Total actifs	2 876 313	3 256 456	13%	3 968 451	22%	4 136 245
ROA = RN/Total actifs	0,68%	0,64%		-0,60%		-0,08%

Source : La Marocaine Vie

Le ROA de La Marocaine Vie qui était approximativement stable en 2005 et en 2006, s'est établie négativement en 2007 à -0.60%. A fin juin 2008, le ROA est de -0.08%.

II.2.2. Actif et Passif circulants

• Actif circulant

Le tableau, ci-après, relate l'évolution de l'actif circulant de La Marocaine-Vie sur la période 2005-2007 :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	263 934	280 269	6%	295 810	6%	296 510	0%
En % de l'actif circulant	45%	40%	- 5 pts	45%	5 pts	43%	
En % du total Bilan	9%	9%	0 pts	7%	- 2 pts	7%	
Créances de l'actif circulant	160 099	194 345	21%	194 137	0%	187 668	-3%
En % de l'actif circulant	27%	28%	+ 1 pts	29%	+ 1 pts	27%	
En % du total Bilan	6%	6%	0 pts	5%	- 1 pts	5%	
Titres et valeurs de placement	164 863	227 843	38%	169 282	-26%	213 310	26%
En % de l'actif circulant	28%	32%	+ 4 pts	26%	- 6 pts	31%	
En % du total Bilan	6%	7%	- 1 pts	4%	- 3 pts	5%	
Total actif circulant	588 896	702 456	19%	659 229	-6%	697 488	6%
En % du total Bilan	20%	22%		17%		17%	

Source : La Marocaine-Vie

A fin 2006, l'actif circulant s'établit à 702 MMAD représentant 22% du total bilan. Il a évolué sur la période 2005-2007 à un TCAM de 5.8%.

L'actif circulant à fin 2007 est constitué des trois postes suivants :

- à hauteur de 45% de la part des cessionnaires dans les provisions techniques provenant de la cession d'une partie des engagements en réassurance ;
- à hauteur de 29% des créances de l'actif circulant ;
- et à hauteur de 26% des titres et valeurs de placement.

A fin 2007, l'actif circulant ressort à 659,2 MMAD, en repli de 43,3 MMAD sur l'exercice sous l'effet du recul enregistré sur le poste « titres et valeurs de placement », en baisse de 58,6 MMAD sur l'exercice.

A fin juin 2008, le poids de l'actif circulant dans le bilan reste stable par rapport à la situation d'ouverture. En montant, l'actif circulant s'inscrit en progression de 6% (+38 MMAD) par rapport à la situation d'ouverture. Cette augmentation se concentre principalement sur le portefeuille "libre" (rubrique "titres et valeurs de placements"), qui enregistre une progression de 44 MMAD sur le semestre.

Part des cessionnaires dans les provisions techniques

Le tableau suivant décrit l'évolution de la part des cessionnaires par type de provision sur la période 2005-2007 :

En milliers de dirhams	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Provisions pour primes non acquises	3 199	2 837	-11%	3 250	15%	2 353	-28%
Provisions pour sinistres à payer	8 561	13 816	61%	12 968	-6%	12 786	-1%
Provisions des assurances Vie	251 994	263 520	5%	279 560	6%	281 372	1%
En % de la part des cessionnaires	95%	94%		95%		95%	
En % des provisions assurances Vie brutes	10,30%	9,40%		8,73%		7,97%	
Autres provisions techniques	181	97	-47%	32	-67%	0	NA
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	263 934	280 269	6%	295 810	6%	296 510	0%
En % des provisions techniques brutes	10,40%	9,70%		8,30%		7,86%	

Source : La Marocaine-Vie

Compte tenu de la spécialisation de La Marocaine-Vie dans l'assurance Vie, la part des cessionnaires dans les provisions techniques est à 95% en Vie.

La part des cessionnaires dans les provisions des assurances Vie s'établit à 279,6 MMAD en 2007, soit un taux de croissance annuel moyen sur la période 2005-2007 de 5,3%.

Au total, la part des cessionnaires dans les provisions techniques s'établit à 295,8 MMAD en 2007, soit un taux de croissance annuel moyen de 6% sur la période 2005-2007.

Sur la période 2005-2007, leur part dans les provisions techniques brutes a diminué, passant de 10,4% en 2005 à 8,3% en 2007. La fin de la cession légale sur les affaires nouvelles en épargne intervenue début 2006 explique cette érosion.

Au 30 juin 2008, la part des cessionnaires dans les provisions techniques ressort à 296,5 MMAD, en hausse de 0,7 MMAD par rapport à la situation d'ouverture. Leur part dans les provisions techniques brutes s'établit à 7,97% au 30 juin, en baisse de 0,76 points par rapport à la situation d'ouverture.

Actif circulant

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var S1/31/12/2007
Part des réassureurs dans les provisions techniques	263 934	280 269	6,2%	295 810	6%		0%
* Cessionnaires et compte rattaché	-	-		-		496	NS
* Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés (net de Provisions pour dépréciation des créances sur les intermédiaires)	63 777	27 119	-57,4%	26 849	-1%	37 158	36%
* Personnel	433	907	109,5%	351	-61%	281	-20%
* Etat	23 696	43 372	83,5%	63 968	47%	80 838	26%
* Compte d'associés	-	-		-		0	NA
* Autres débiteurs	0	655	NS	575	-12%	888	54%
* Comptes de régularisation-actif	72 192	122 291	69,4%	102 394	-16%	68 006	-34%
Actif circulant	430 693	475 298	10,4%	490 384	3%	484 178	1%

Source : La Marocaine-Vie

Sur la période 2005-2007, les créances de l'actif circulant ont augmenté à un TCAM de 6,7%.

La part des réassureurs a augmenté de façon constante sur la période : 6.2% entre 2005 et 2006, puis 6% entre 2006 et 2007.

Le poste Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés qui avait reculé de -56% entre 2005 et 2006 à marqué une légère baisse (-1%) entre 2006 et 2007.

Le poste Personnel, qui avait augmenté de 109% entre 2005 et 2006, a reculé de 61% entre 2006 et 2007.

A fin juin 2008, le montant de créances de l'actif circulant s'inscrit en baisse de plus de 6 MMAD par rapport au 31 décembre 2007, avec les évolutions suivantes :

- Augmentation des créances des "intermédiaires, cédants et comptes rattachés" de 10 MMAD sous l'effet de l'augmentation de l'activité sur le semestre écoulé
- Accroissement des créances de l'Etat de 17 MMAD. Ce poste est essentiellement alimenté par les créances au titre de la TPPRF.
- baisse des créances "compte de régularisation - Actif" (-34 MMAD) en raison notamment de la baisse de 25 MMAD enregistrée sur les "produits à recevoir" (coupons courrus non échus). Cette dernière évolution s'expliquant par l'effet du calcul "prorata temporis"

- *Assurés, intermédiaires et comptes débiteurs*

En milliers de dirhams	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2007	30/06/2008	Var
Créances clients (TTC)	63 778	27 120	-57%	26 849	-1%	38 850	37 158	-4%
Primes émises brutes (HT) *	591 603	556 047	-6%	871 770	57%	384 548	422 203	10%
Délai moyen en nombre de jours de primes émises brutes	39	18		11		37	32	

Source : La Marocaine-Vie

* Impact TVA négligeable

Le poste « créances clients » est essentiellement composé des PANE (primes acquises non émises)

Les créances nettes sur les intermédiaires se sont sensiblement réduites en 2006, sous l'effet notamment de l'apurement des créances impayées relatives aux exercices 2005 et antérieurs.

A fin 2007, le montant des créances clients est quasi-stable par rapport à l'année 2006 alors que le chiffre d'affaires enregistre une croissance de 57%. La stabilisation du volume des créances combinée à un chiffre d'affaires en forte augmentation conduit à une diminution du délai moyen des créances clients. De 39 jours de primes émises brutes en 2005, elles n'en représentent plus que 11 fin 2007.

A fin juin 2008, le délai moyen s'établit à 32 jours, en baisse de 5 jours par rapport au 30 juin 2007, bénéficiant de l'effet conjugué de l'accroissement de l'activité et de la relative stabilité du volume des créances clients sur la période.

Primes impayées

En milliers de dirhams	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2007	30/06/2008	Var
Primes impayées (1)	40 146	10 441	-74%	8 057	-23%	25 168	12 776	-49%
Primes émises brutes (2)	591 603	556 047	-6%	871 770	57%	384 548	422 203	10%
Taux d'impayés (1)/(2)	7%	2%		1%		7%	3%	

Source : La Marocaine-Vie

Le taux d'impayés s'est amélioré de 6 points sur la période passant de 7% en 2005 à 1% en 2007. Cette évolution découle des procédures internes de gestion mises en place début 2006

visant à améliorer le suivi et la prévention des impayés. Le taux d'impayés est de 3% au 30 juin 2008.

Provisionnement

Suite à l'application de l'Arrêté n° 1548-05 relatif aux entreprises d'assurances et de réassurance, la méthode de provisionnement appliquée aux primes impayées Non Vie s'établit comme suit :

Classification des créances	Durée des impayés	Provisionnement
Créances pré-douteuses	> 6 mois après émission	25%
Créances douteuses	> 12 mois après émission	50%
Créances contentieuses	> 18 mois + Action judiciaire déclenchée	75%
Créances compromises	Créances contentieuses >12 mois après déclenchement de l'action judiciaire en recouvrement (sans jugement)	100%

Source : DAPS

L'évolution du taux de provisionnement moyen sur 2005-2007 s'établit comme suit :

En milliers de dirhams	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/ 2007	30/06/ 2008	Var
Provisions pour dépréciation des créances sur les intermédiaires (1)	318	685	115%	438	-36%	671	595	-11%
Créances nettes sur les intermédiaires ¹ (2)	63 777	27 119	-57%	26 848	-1%	38 850	37 158	-4%
Taux de provisionnement moyen (1)/(2)	0,50%	2,50%	+2 pts	1,64%	-0,86 points	1,73%	1,60%	-0,13 points

Source : La Marocaine-Vie

Sur la période 2005-2007, le taux de provisionnement moyen a évolué dans une fourchette comprise entre 0,5% et 2,5%. A noter que les créances brutes incluent des primes Vie et Non Vie alors que le provisionnement ne concerne que la partie Non Vie. A fin juin 2008, ce taux reste globalement stable par rapport à fin 2007.

Il est à noter qu'un changement relatif au mode de provisionnement a eu lieu à partir de 2005. En effet, depuis 2005, les provisions qui étaient calculées sur les primes brutes se calculent sur les primes nettes des charges d'acquisition.

Au 30 juin 2008, le taux de provisionnement moyen ressort à 1,6% (contre 1,73% au 30 juin 2007 et 1,64% à fin 2007). Par rapport au 30/06/2007, la provision pour dépréciation de créances sur les intermédiaires est en baisse de 76 KMAD et le montant des créances nettes sur les intermédiaires est en baisse de 1,7 MMAD environ.

- *Etat*

L'Etat débiteur est passé de 24 MMAD en 2005 à 43 MMAD en 2006. En 2007, ce poste augmente pour atteindre 64 MMAD. Il est pour l'essentiel constitué par la Taxe sur les Produits de Placement à Revenus Fixes (TPPRF)².

L'augmentation de la créance enregistrée en 2007 s'explique par l'effet conjugué de l'accroissement du portefeuille obligataire et de l'allongement du délai de remboursement par l'Etat. Cet allongement du délai de remboursement de la TPPRF par l'Etat est concomitant au redressement fiscal notifié à la Compagnie en 2007. Dans l'attente du règlement de ce litige fiscal, l'Etat a ralenti la cadence de restitution de la TPPRF à la Marocaine Vie.

¹ Nettes de primes à émettre, effets à recevoir, quittances retournées et primes à annuler.

² Cas où l'Etat devient redevable vis-à-vis de la société de la TPPRF : du fait que le TPPRF est un prélèvement sur les coupons de titres financiers à revenus fixes, opéré à la source par les établissements de crédit, elle est imputable (en déduction) de l'IS de l'exercice. Quand l'IS est insuffisant pour absorber toute la TPPRF, le reliquat de TPPRF devient une créance sur l'Etat remboursable à la société.

Au 30 juin 2008, on note l'accroissement des créances de l'Etat de 17 MMAD par rapport à la situation d'ouverture. Ce poste, qui s'établit à 80,8 MMAD au 30/06/08, est essentiellement alimenté par les créances au titre de la TPPRF.

- *Compte de régularisation-Actif*

Le compte de régularisation actif est passé de 72 MMAD en 2005 à 122 MMAD en 2006. En 2007, le compte de régularisation actif présente un solde de 102,4 MMAD. Ce niveau s'expliquant par :

- Des produits à recevoir pour 86,6 MMAD (coupons courus et non échus)
- Une opération en attente de 14,4 MMAD (souscription de titres intervenue en fin d'exercice pour un règlement livraison intervenu au début de l'exercice suivant).

A fin juin 2008, le compte de régularisation actif s'établit à 68 MMAD, soit une baisse de 34,4 MMAD par rapport à la situation d'ouverture, cette évolution s'expliquant principalement par l'effet « temps » sur le calcul des « produits à recevoir » (coupons courus non échus calculés prorata temporis 12 mois sur 2007 contre 6 mois à juin 2008)

- *Comptes Personnel débiteur & Autres débiteurs*

Les comptes Personnel débiteur et Autres débiteurs s'élèvent respectivement à 433 et 0 KMAD en 2005 907 et 655 KMAD en 2006 et 351 et 575 KMAD en 2007 et restent marginaux dans les créances de l'actif circulant.

Le compte « personnel débiteur » a enregistré une baisse de 556 KMAD en 2007 alors que le compte « autres débiteurs » a enregistré une baisse de 80 KMAD en 2007 par rapport à 2006.

A fin juin 2008 le poste « personnel débiteur » ressort à 281 KMAD (en baisse de 70 KMAD par rapport à la situation d'ouverture) et le poste autres débiteurs s'établit à 888 KMAD (soit une hausse de 313 KMAD par rapport à la situation d'ouverture).

Titres et valeurs de placement

En Milliers de Dhs	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Titres et valeurs de placement	164 863	227 843	38%	169 282	-26%	213 310	26%
En % de l'actif circulant	28%	32%	-4 pts	26%	-6 pts	31%	
En % du total Bilan	6%	7%	- 1 pts	4%	- 3 pts	5%	

En 2005 ce poste ressort à 164,8 MMAD et augmente de 63 MMAD en 2006 pour atteindre 227,8 MMAD fin 2006. Cette évolution est corrélée à la croissance de la collecte en 2006 (cf. I.1 primes émises)

A fin 2007, les titres et valeurs de placement représentent 169,3 MMAD, soit 26% de l'actif circulant Pour rappel, ceux-ci sont constitués principalement par les obligations (146 MMAD) et les OPCVM monétaires (23 MMAD).

Au 30 juin 2008 ce poste s'établit à 213,3 MMAD, en croissance de 44 MMAD par rapport à la situation d'ouverture.

• Passif circulant

Le tableau, ci-après, relate l'évolution du passif circulant de La Marocaine-Vie sur 2005-2007 :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	0	178	NA	6 389	>100%	6 389	0%
Dettes du passif circulant	80 291	73 808	-8%	126 489	71%	90 556	-28%
En % du passif circulant	100%	100%	0pts	95%	- 5pts	93%	
En % du total Bilan	3%	2%	- 1 pts	3%	+ 1 pts	2%	
Passif circulant	80 291	73 987	-8%	132 878	80%	96 946	-27%

Source : La Marocaine-Vie

Au titre de l'exercice 2006, le passif circulant de La Marocaine-Vie s'établit à 74 MMAD, représentant 2% de son total bilan. Il est principalement constitué des dettes du passif circulant. En 2007, le passif circulant enregistre une croissance importante (+ 59 MMAD) pour atteindre près de 133 MMAD. Cette augmentation concerne :

- Les dettes pour espèces remises par les cessionnaires (+6 MMAD). Ce poste correspond à « un dépôt de garantie » versé par les cessionnaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan de réassurance de la compagnie.
- Les dettes du passif circulant sont pour leur part en augmentation de près de 53 MMAD : cet accroissement concerne en premier lieu les postes de régularisation du passif (fonds reçus non affectés, commissions à payer, surcote/ décote, etc..) pour un montant d'environ 42 MMAD. A noter l'inscription d'une dette au passif circulant de 11,5 MMAD relative à une opération financière d'acquisition de titres intervenue en fin d'année et pour lesquels les titres ont été livrés au début de l'exercice 2008.

Au 30 juin 2008, le passif circulant s'inscrit en baisse de 36 MMAD par rapport à la situation d'ouverture. Cette baisse concerne essentiellement les dettes du passif circulant, et plus particulièrement le poste « compte de régularisation du passif » qui enregistre un repli de 44,7 MMAD sur la période. Pour rappel, à fin 2007 ce poste était "exceptionnellement impacté" par la comptabilisation de 49 MMAD de solde créditeur en trésorerie suite à une opération d'achat de titres pour lequel le débit en comptabilité n'a été enregistré que début 2008.

Dettes du passif circulant

Sur la période 2005-2007, les dettes du passif circulant de La Marocaine-Vie ont évolué comme suit :

En Milliers de MAD	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07	30/06/2008	Var
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	12 949	4 722	-64%	2 909	-38%	0	-100%
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	30 938	23 299	-25%	30 273	30%	43 229	43%
Personnel créditeur	1 054	4 742	>100%	3 749	-21%	2 098	-44%
Organismes sociaux créditeurs	863	41	-95%	0	-100%	0	NA
Etat créditeur	1 968	2 884	47%	2 383	-17%	4 613	94%
Autres créanciers	7 158	0	-100%	7 558	100%	5 727	-24%
Comptes de régularisation-passif	25 361	38 120	50%	79 616	109%	34 889	-56%
Dettes du passif circulant	80 291	73 808	-8%	126 489	71%	90 556	-28%

Source : La Marocaine-Vie

- *Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs*

Il s'agit de comptes courants des réassureurs dans lesquels transitent les opérations relatives à la réassurance (primes cédées, sinistres cédés et commissions).

Le montant net des Cessionnaires et comptes rattachés s'est établi à 2,9 MMAD en 2007 contre 4,7 MMAD en 2006 et 12,9 MMAD en 2005. Cette évolution baissière sur la période coïncide avec la fin de la cession légale sur les affaires nouvelles en épargne, intervenue début 2006, se traduisant par la diminution du volume des primes cédées et des commissions reçues sur les primes cédées.

- *Personnel créditeur*

Ce poste, correspond principalement aux éléments suivants :

- Provision pour congés payés
- Charges sociales (intéressement)
- Indemnité départ

Ce poste ressort à 1,05 MMAD en 2005 puis s'établit à 4,7 MMAD en 2006 (soit une augmentation de 3,7 MMAD en 2006). Fin 2007 il ressort à 3,7 MMAD. Fin juin 2008 il s'établit à 2,1 MMAD.

- *Autres créanciers*

Les Autres créanciers sont les créances « fournisseurs », « prestataires de biens et services »... Le poste « Autres créanciers » a légèrement augmenté en 2006 puisqu'il est passé de 7.2 MMAD en 2005 à 7.6 MMAD en 2006. En juin 2008, avec un recul de -24%, ce poste s'élève à 5.7MMAD

- *Etat créditeur*

En 2007, ce poste s'élève à 2,4 MMAD. Il est composé des rubriques suivantes :

- Taxe sur assurances : 0,5 MMAD
 - IR à payer : 1,7 MMAD
 - TVA sur commissions : 0,2 MMAD
- En hausse de 94%, au 30 juin 2008, ce poste s'élève à 4,6 MMAD

- *Comptes de régularisation-passif*

Le compte de régularisation passif est passé de 25,4 MMAD en 2005 à 38,1 MMAD en 2006. Ce niveau élevé s'explique par :

- Cumul des surcotes sur titres à revenus fixes : 17,7 MMAD
- Charges à payer : 14,6 MMAD
- Reclassement d'écritures fournisseurs : 4,4 MMAD

A fin 2007, les comptes de régularisation du Passif affichent un solde de 79,6 MMAD en augmentation de 109% par rapport à fin 2009 et se décomposent comme suit :

- Cumul des surcotes sur titres à revenus fixes: 20,4 MMAD
- Charges à payer : 8,7 MMAD

- Opérations de trésorerie (solde créditeur) : 49 MMAD correspondant à l'achat d'OPCVM en fin d'année (inscrites à l'actif) mais dont le débit effectif n'a été comptabilisé qu'au début de l'exercice 2008.

En baisse de 56%, au 30 juin 2008, ce poste s'élève à 34,9 MMAD

II.2.3. Marge de solvabilité

La constitution et l'évolution de la marge de solvabilité¹ pour la période 2005-2007 est présentée comme suit :

En milliers de dirhams	2005	2006	2007
Capital social versé ou fonds d'établissement constitué (1)	183 750	183 750	183 750
Réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres ne correspondant pas aux engagements (2)	3 007	3 991	5 041
Provision de capitalisation ² (3)	652	652	652
Emprunt pour augmentation du fonds d'établissement (4)			
Bénéfices reportés (5)	18 136	36 839	56 794
Pertes cumulées (y compris, éventuellement, celle de l'exercice) (6)	-	-	23 857
Immobilisations en non valeurs restant à amortir (7)	28 530	21 123	17 227
Charges d'acquisition reportées (8)	3 268	1 768	2 669
Actions propres détenues (9)	-	-	-
Placements dans les filiales autres que les sociétés immobilières non cotées (10)	-	-	-
Sous total = (1) à (5) - (6) à (10)	173 746	202 341	202 484
Plus values latentes Vie ³ * 20% (11)	25 384	60 100	29 928
Plus values latentes Non Vie et autres affectations * 60% (12)	802	1 576	591
Total = (1) à (5) - (6) à (10) + (11) + (12)	199 932	264 016	233 003
Montant minimum de la marge de solvabilité⁴	130 371	153 474	187 185
Marge de solvabilité Marocaine-Vie (sans plus values latentes) / Marge minimale réglementaire	133,3%	131,8%	108,2%
Marge de solvabilité Marocaine-Vie (avec plus values latentes) / Marge minimale réglementaire	153,4%	172,0%	124,5%

Source : La Marocaine-Vie

La marge de solvabilité de La Marocaine Vie (hors impact des plus-values latentes) s'est établie à 133% en 2005. Ce ratio a légèrement diminué en 2006 pour s'établir à 132%. A fin 2007, la marge de solvabilité s'inscrit en recul et ressort à 108% sous l'effet de la dégradation des capitaux propres et assimilés rentrant dans le calcul de la couverture. Cette baisse est la conséquence du résultat négatif de l'exercice 2007 (-24 MMAD)

¹ La marge de solvabilité n'est pas calculée semestriellement.

² Les provisions de capitalisation correspondent aux provisions techniques sur placement.

³ Plus value latente = Prix à la date d'inventaire – Prix d'acquisition

⁴ Marge minimum de solvabilité = Capital social versé ou fonds d'établissement constitué + Réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres ne correspondant pas aux engagements + Provision de capitalisation + Emprunt pour augmentation du fonds d'établissement + Bénéfices reportés - Pertes cumulées - Immobilisations en non valeurs restant à amortir - Charges d'acquisition reportées - Placements dans les filiales autres que les sociétés immobilières non cotées + Plus values latentes Vie * 20% + Plus values latentes Vie * 60%.

II.3. ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT DE LA MAROCAINE-VIE

FLUX DE LA MAROCAINE-VIE 2005-2006-2007¹

	En milliers de dirhams	2005	2006	Var	2007	Var
1	Financement permanent net de provisions techniques brutes	248 632	267 800	7,7%	243 943	-8,9%
2	- Actif immobilisé net des placements affectés aux opérations d'assurance	82 602	76 422	-7,5%	77 449	1,3%
3	Fond de roulement fonctionnel (1-2) (A)	166 030	191 378	15,3%	166 494	-13,0%
4	Provisions techniques nettes de cessions	2 276 060	2 610 975	14,7%	3 265 737	25,1%
5	Placements moins dépôts des réassureurs	2 184 963	2 437 687	11,6%	3 003 935	23,2%
6	Besoin en couvertures (4-5) (B)	91 097	173 288	90,2%	261 802	51,1%
7	Actif circulant net de la Parts des cessionnaires dans les provisions techniques	324 962	422 187	29,9%	363 419	-13,9%
8	- Moins passif circulant net des dépôts des réassureurs	80 291	73 808	-8,1%	126 489	71,4%
9	Besoin de financement (7-8) (C)	244 671	348 379	42,4%	236 931	-32,0%
10	Trésorerie nette (Actif-Passif) = (A+B-C)	12 456	16 287	31%	191 365	>1000%

Source : La Marocaine-Vie

La trésorerie nette de la compagnie enregistre une très forte augmentation entre 2006 et 2007 (+175,1 MMAD). Cette augmentation s'explique par les souscriptions importantes (près de 200 MMAD) reçues en fin d'exercice 2007 (dernière semaine de décembre 2007) sur les contrats multisupports. Les fonds versés étant parvenus après l'arrêt des chaînes de production, ces fonds ont été comptabilisés en augmentation de la trésorerie.

¹ La Marocaine Vie n'établit pas de tableau de financement semestriel.

En millier de dirhams		2005	2006	2007
Résultat net		19 688	21 004	- 23 857
Variation des provisions techniques nettes de cessions	+	389 879	334 915	654 762
Variation frais d'acquisitions reportées	-	- 102	- 1 500	900
Variation des amortissements et provisions	-	- 14 354	15 911	- 8 001
Variation des ajustements VARCUC (736 – 636)	-	-	-	204
+ ou – values provenant de la réévaluation d'éléments d'actif	+	-	-	-
+ ou – values réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	-	-	-	-
Variations des créances et dettes techniques	-	- 936	- 20 603	- 16 942
Variation des créances pour espèces ou titres déposées	-	-	-	-
Variation des débiteurs et créditeurs divers	-	17 871	17 776	19 390
Autres variations	-	6 230	38 841	- 62 695
A – flux d'exploitation		400 859	305 494	698 047
Acquisitions - cessions d'immeubles (261)	-	57 900	-	-
Acquisitions - cessions d'obligations (262)	-	385 948	175 020	245 352
Acquisitions - cessions d'actions (263)	-	52 405	- 10 561	42 831
Autres Acquisitions - cessions du (26)	-	- 75 576	68 832	284 835
Autres Acquisitions - cessions (23 24 25 35)	-	- 37 805	68 372	- 50 048
B – flux d'investissement		- 382 872	- 301 663	- 522 969
Dividendes versés	-	-	-	-
Emissions/(remboursement) nets d'emprunts	+	-	-	-
Augmentation /(réduction) de capital et fonds d'établissement	+	-	-	-
Augmentation /(réduction) d'actions auto-détenues	+	-	-	-
C – flux de financement		-	-	-
D - Impact de change (+17- 27-37+47)	-	-	-	-
E -Variation nette de la trésorerie		17 987	3 832	175 078
F - Trésorerie au 1 ^{er} janvier	-	- 5 531	12 456	16 288
G - Trésorerie en fin de période		12 456	16 288	191 365

Sur la période 2005-2007, Les flux d'exploitations progressent au TCAM de 32% alors que les flux d'investissements enregistrent une progression annuelle moyenne de 17% et les flux de financement sont nuls sur toute la période. Dans la mesure où les flux d'exploitations sont supérieurs aux flux d'investissements sur la période 2005-2007, la trésorerie nette est positive et en croissance. Toutefois, l'utilisation d'un taux de croissance annuel moyen n'est pas pertinente. En effet, le niveau élevé de la trésorerie nette à fin 2007 s'explique par les souscriptions importantes (près de 200 MMAD) reçues en fin d'exercice 2007 (dernière semaine de décembre 2007) sur les contrats multisupports. Les fonds versés étant parvenus après l'arrêt des chaînes de production, ces fonds ont été comptabilisés en augmentation de la trésorerie.

III. PERSPECTIVES DE LA MAROCAINE VIE

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain.

Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées.

Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de La Marocaine Vie.

III.1. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA MAROCAINE VIE

La stratégie de développement de La Marocaine-Vie, dont découle le plan d'affaires prévisionnel s'articule autour des 4 axes suivants :

- **Le renforcement de la rentabilité des opérations & de la maîtrise des risques et la modernisation de la gamme de produits.**
 - Concernant l'assurance des emprunteurs : la refonte en 2008 du dispositif de couverture des prêts à la consommation (arrêt des contrats à prime unique) sera complétée par la mise en place d'une nouvelle assurance des prêts immobiliers de la SGMA.
 - Concernant l'assurance santé : dans une première phase (2008/2009), l'offre hospitalisation doit être modernisée, puis dans une seconde phase, une relance de l'activité de couverture des frais de santé sera engagée.
 - Concernant l'épargne individuelle : le lancement des contrats en UC permet à La Marocaine-Vie de disposer d'une gamme de produits d'épargne individuelle moderne, rentable et moins consommatrice de fonds propres.
- **L'approfondissement et l'optimisation de la gestion de la clientèle du réseau SGMA.**
 - Sur le segment de la clientèle patrimoniale : poursuite de l'innovation, plus grande proximité avec les animateurs de la gestion privée et des Espaces de Gestion de Patrimoine.
 - Concernant la clientèle grand public : développement de l'épargne programmée et de la vente de produits de prévoyance de base via les offres « packagées » de la Banque (début 2009).
 - Concernant la clientèle de professionnels : outre la poursuite de la promotion de l'offre retraite individuelle, il est prévu en 2009 de mettre en place une nouvelle offre prévoyance d'entrée de gamme; et une nouvelle offre de prévoyance familiale.
 - Concernant le marché des entreprises : l'activité devrait profiter du renforcement des liens entre La Marocaine-Vie et SGMA en ce domaine et de l'optimisation récente de l'organisation de l'animation commerciale de La Marocaine-Vie.
- **La poursuite de la démarche de diversification des canaux de distribution.**
 - Développement et consolidation de certains partenariats (contrats multisupports notamment).
 - Intensification des relations avec le courtage, notamment sur le marché des entreprises
- **Le maintien d'une politique de maîtrise et d'optimisation des coûts de structure.**

III.2. SITUATION PREVISIONNELLE DE LA MAROCAINE VIE

III.2.1. Prévision du niveau d'activité 2008 à 2011

<i>Chiffre d'affaires par nature</i>	Réalisé		Prévisions LA MAROCAINE-VIE				TCAM
<i>En millions de MAD</i>	2006	2007	2008p	2009p	2010p	2011 ^p	
Chiffre d'affaires épargne (A)	423,5	714,1	662,6	740,0	846,1	927,5	12%
<i>Variation</i>		69%	-7%	12%	14%	10%	
-Dont branche bancassurance	324,5	570,2	461,1	505,0	565,0	620,0	10%
<i>Variation</i>		76%	-19%	10%	12%	10%	
- Dont autres canaux de distribution	99,0	143,9	201,5	235,0	281,0	307,1	15%
<i>Variation</i>		45%	40%	17%	20%	9%	
Chiffre d'affaires prévoyance (B)	136,2	154,5	163,1	160,4	229,6	278,4	20%
<i>variation</i>		13%	6%	-2%	43%	21%	52%
-Dont branche bancassurance	72,0	87,4	98,0	114,1	131,7	149,6	15%
<i>Variation</i>		21%	12%	16%	15%	14%	
-Dont autres canaux de distribution	64,2	67,1	65,1	46,3	97,9	128,8	26%
<i>Variation</i>		5%	-3%	-29%	111%	32%	
Chiffre d'affaires total (A) + (B)	559,7	868,6	825,7	900,4	1 075,7	1 205,9	13%
Variation		55%	-5%	9%	19%	12%	

Source : La Marocaine Vie

Estimation de l'activité pour l'année 2008

Les prévisions d'activité pour l'année 2008 s'appuient sur les réalisations au 30 juin 2008 d'une part, et les prévisions réactualisées pour le second semestre 2008.

Ainsi, pour l'estimation du chiffre d'affaires 2008, l'activité de La Marocaine-Vie s'analyse comme suit :

En millions de MAD	Réalisé au 30.06.08	S2 2008	2008p	Taux de réalisation au 30.06.08
Chiffre d'affaires épargne (A)	313,0	349,6	662,6	47%
-Dont branche bancassurance	204,7	256,4	461,1	44%
- Dont autres canaux de distribution	108,3	93,2	201,5	54%
Chiffre d'affaires prévoyance (B)	105,6	57,5	163,1	65%
-Dont branche bancassurance	60,9	37,1	98	62%
-Dont autres canaux de distribution	44,7	20,4	65,1	69%
Chiffre d'affaires total (A) + (B)	418,6	407,1	825,7	51%

Source : La Marocaine Vie

III.2.2. Principales hypothèses

III.2.3. Hypothèses d'activité sur la branche Epargne – perspectives 2009

Prévision d'activité pour 2009

- Progression de l'activité de 12% par rapport à 2008 (estimé), avec les principales évolutions suivantes :

a. Evolution modérée en bancassurance

Augmentation de 10% en 2009 pour un objectif de chiffre d'affaires de 505 MMAD, principalement sous les effets suivants :

- progression modérée de l'épargne à versements libres (stabilité de la production sur l'épargne en dirhams, la croissance provenant essentiellement des produits multisupports libellés en Unités de compte) ;
- maintien du rythme de croissance historique sur les produits d'épargne à versements programmés (produits de la gamme Vital Retraite et Vital retraite complémentaire, Vital Education). Grâce à l'effet « empiement des générations antérieures » et aux affaires nouvelles, La Marocaine-Vie table sur une croissance de 15% sur ce segment.

b. Un objectif de Chiffres d'affaires 2009 à 208 MMAD sur l'activité entreprises
(Soit une croissance 18% par rapport à l'attendu 2008) grâce notamment à la montée en régime des partenariats de distribution et à la poursuite de l'activité « épargne entreprises ».

c. La branche Epargne individuelle (courtage et vente directe à la clientèle individuelle)
Contribue à l'activité à hauteur de 3% du chiffre d'affaires Epargne en 2007 et pour 4% environ attendus pour 2008. Les projections tablent néanmoins sur une croissance annuelle de 7% /an

sur ce segment pour 2009, afin de prendre en compte les effets de la politique commerciale visant à relancer l'offre retraite auprès de la clientèle individuelle.

III.2.4. Hypothèses d'activité sur la branche Prévoyance –perspectives 2009

a. Prévoyance individuelle

La contribution de ce segment au chiffre d'affaires de la branche prévoyance est modérée (22,6 MMAD de chiffres d'affaires en 2007 soit 14,6% du chiffre d'affaires Total Prévoyance). Si l'estimé 2008 prévoit une croissance modeste (+4%), le business plan intègre en 2009 l'impact d'un redressement tarifaire¹ de l'offre maladie et hospitalisation (augmentation des primes afin de tenir compte du vieillissement de la clientèle sur ce produit), se traduisant par une croissance du chiffre d'affaires sur ce segment de 7% en 2009 et de 8% en 2010.

b. Le segment d'activité « Prévoyance groupe »

Ce groupe englobe l'ensemble de l'offre Prévoyance (couverture décès / invalidité / hospitalisation) à l'adresse de la clientèle des entreprises d'une part, et les partenariats conclus avec les organismes de crédit. Pour rappel, à travers ces partenariats, La Marocaine-Vie propose aux clients des sociétés de crédits des couvertures en cas de décès sur les prêts qu'elles accordent.

Les projections pour 2009 et les années suivantes intègrent notamment l'arrêt de la commercialisation de l'offre assurance décès emprunteurs en primes uniques et le passage à une offre en primes échelonnées, cette modification de l'offre se traduisant logiquement par une contraction du chiffre d'affaires en 2008 et 2009 sur cette branche (-6%, soit un recul du CA sur cette branche d'environ 3 MMAD en 2009 par rapport à 2008 E)

c. Bancassurance - prévoyance non vie

- **L'intégration pour fin 2008 d'une offre prévoyance de base dans une offre bancaire packagée** devrait permettre d'atteindre un objectif de production de 15 MMAD en 2009 et de tabler sur une croissance soutenue en 2009 (+16%). Au-delà de 2009, la croissance annuelle visée s'établit à 11% en 2010 et 8,6% en 2011
- **Le redressement de l'offre Hospitalisation**, avec des ambitions de croissance de +15% en 2009 et +20% en 2010,
- **La mise en place fin 2008 d'un nouveau produit**

d. Bancassurance – prévoyance vie (Assurance Des Emprunteurs SGMA)

Les principales hypothèses retenues s'appuient sur le stock des crédits en cours ainsi que les prévisions de production de crédit (crédits immobiliers et crédits à la consommation) établies par la direction commerciale de SGMA.

Cette branche devrait enregistrer une progression de 14% en 2009 et générer un chiffre d'affaires d'environ 81,8 MMAD.

¹ En assurances, le redressement tarifaire est une augmentation du niveau de la prime assureur.

III.2.5. Hypothèses d'activité sur la branche Epargne - Perspectives 2010-2011

Sur l'activité Epargne, les tendances décrites en 2009 devraient se prolonger avec toutefois les nuances suivantes, par rapport à 2009 :

- Ralentissement de la croissance de l'activité en épargne individuelle. Les projections 2010 et 2011 tablent sur une progression de l'activité de +7% et +10%, respectivement.
- Une montée en régime des partenariats de distribution en 2010 qui devraient atteindre leur maturité en 2011 : les projections 2010 sont de 120 MMAD et s'établissent à 144 MMAD en 2011. l'activité épargne groupe étant par ailleurs soutenue par l'activité épargne entreprise.
- Maintien de la croissance sur l'activité bancassurance, mais à un rythme plus modéré. A horizon 2011, le business plan table sur un chiffre d'affaires de 620 MMAD sur cette branche (soit une croissance annuelle moyenne de 10,4% sur la période 2008 estimé à 2011).

III.2.6. Hypothèses d'activité sur la branche Prévoyance - Perspectives 2010-2011

Sur l'activité Prévoyance, les tendances décrites en 2009 devraient perdurer au-delà de 2009 :

- Maintien du rythme de croissance sur la prévoyance individuelle, l'essentiel de la croissance découlant de la refonte des offres santé. En 2009 et 2011, le taux de croissance sur cette branche ressort à 8% et 11% respectivement. Le chiffre d'affaires sur ce segment devrait atteindre 30 MMAD à horizon 2011.
- **La poursuite de la croissance sur le segment « Prévoyance Groupe »,** sous l'effet de la montée en régime de la nouvelle offre en assurance Décès emprunteurs à primes échelonnées, découlant du phénomène « d'empilement » des affaires nouvelles et du renouvellement des affaires des années précédentes, à partir de 2009.
- **Le maintien du rythme de croissance en prévoyance non vie –bancassurance** sous l'effet de la refonte de l'offre. Le business plan table sur une croissance annuelle moyenne de 21% sur la période 2008-2011. A horizon 2011, le chiffre d'affaires sur ce segment devrait atteindre 47 MMAD.
- Poursuite de la croissance de l'activité d'assurance emprunteurs (adossée aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers SGMA). Le business plan table sur un taux de croissance annuel moyen de 13% sur la période 2008 (estimé) – 2011 pour atteindre 103 MMAD à l'horizon 2011.

III.2.7. Présentation du plan d'affaires 2008e-2011p

I.1.1. Méthodologie générale

a. Premier niveau de formation du résultat : la marge brute opérationnelle

La marge brute opérationnelle de la compagnie résulte de deux composantes :

- **La marge nette sur primes**, qui représente la différence entre les chargements prélevés par la compagnie sur les primes à l'occasion de la vente ou des versements sur les contrats et la fraction reversées sous forme de commissions aux distributeurs.
- **La marge nette sur encours**, représente la différence entre les chargements prélevés par la compagnie sur les encours représentatifs des contrats Epargne et la fraction reversée sous forme de commissions aux distributeurs.

b. Second niveau de formation du résultat : le résultat technique et financier

Le résultat technique d'une première part, est le résultat issu du cycle technique d'exploitation. Il est donc le cumul :

- Du résultat technique de la prévoyance soit, les primes acquises pures diminuées de la charge de sinistres (y.c variation de PM);
- Du résultat technique Epargne soit, les primes acquises pures diminuées de la charge de sinistres (y.c variation de PM hors intérêts revenant aux assurés et chargements prélevés sur les encours);
- Du résultat de réassurance soit, les primes acquises pures cédées aux réassureurs diminuées de la charge de sinistres cédées (hors commissions reçues des réassureurs qui sont intégrées dans la marge brute sur primes);
- Du résultat technique « divers », constitué notamment des dotations et reprises à la provision de gestion, des pénalités de rachats, etc.

Le résultat financier d'autre part est constitué par le résultat dégagé par l'activité d'investissements et de placements (sur le portefeuille technique Vie et Non Vie ainsi que sur le portefeuille non technique), net des intérêts payés aux assurés, des frais financiers divers et des chargements sur encours.

Le résultat brut opérationnel (RBE) est ensuite obtenu en déduisant les frais généraux du montant cumulé du résultat financier et technique et de la marge brute opérationnelle.

I.1.2. Etat de synthèse prévisionnel

2006 R	En millions MAD	2007R	2008e	2009P	2010P	2011P	TCAM 2008/e- 2011P
68,87	Chargements sur Primes acquises	89,9	94,9	102,5	129,3	149,3	16%
5,23	Dont commissions de réassurance reçues	10,3	5,5	5,4	6,6	7,4	10%
-39,3	Commissions sur Primes acquises	-47,1	-46,4	-48	-74,4	-93,2	26%
29,55	MARGE NETTE SUR PRIMES	42,8	48,4	54,5	54,8	56,1	5%
8,6	Chargements sur Encours	15,2	19,8	23,5	27,9	32,9	18%
-0,1	Commissions sur Encours ¹	-0,5	-3,1	-7,3	-8,8	-10,5	50%
8,49	MARGE NETTE SUR ENCOURS	14,7	16,7	16,2	19,1	22,4	10%
38,04	Marge brute opérationnelle (A)	57,5	65,1	70,7	73,9	78,5	6%
	variation		+13%	+ 9%	+5%	+6%	
40,2	Résultat financier technique et non technique (1)	31,3	20,5	-0,8	1,3	3,4	-45%
30,98	RESULTATS TECHNIQUES et DIVERS (2)	-24,9	7,2	45,5	57,1	69,1	113%
17,29	Dont Résultat technique de la Prévoyance	2,8	6,6	38,7	54,1	63,9	113%
-1,18	Dont Résultat de réassurance	-5,3	2,9	-1,5	-4,6	-6,6	NS
1,28	Dont Résultat technique brut Epargne	-4,3	1,5	2,4	2,9	1,8	6%
13,58	Dont Autres produits/ charges divers	-18,1	-3,8	6	4,7	9,9	NS
71,19	Résultat Technique et Financier	6,4	27,7	44,7	58,4	72,5	38%
109,23	(B)= (1) +(2)	63,9	92,8	115,4	132,4	151,0	18%
109,23	Sous-total marge brute opérationnelle et résultat technique et financier (A) +(B)	63,9	92,8	115,4	132,4	151	18%
-81,7	FRAIS GENERAUX	-79,8	-87,4	-85,2	-86,8	-87,6	0%
	Coefficient d'exploitation (frais gé. / (A) +(B))	125%	94%	74%	66%	58%	-15%
27,51	Résultat Brut d'exploitation (RBE)	-15,9	5,4	30,2	45,5	63,3	127%
-2,9	Eléments extraordinaires /	-2,9	-2,5	-1,9	-1,9		
(3,6)	amortissement des non valeurs	(5,1)	(4,8)	(10,5)	(16,1)	(1,9)	-27%
24,58	RN AVI	-18,8	2,9	28,3	43,6	61,4	177%
-3,6	IS	-5,1	-4,8	-10,5	-16,1	-22,7	68%
21	RN API	-23,9	-1,9	17,8	27,5	38,7	NS

Source : La Marocaine Vie

¹ Nettes des abandons de commissions SGMA (pour 2008)

a. Evolution prévisionnelle de la marge nette sur primes

En millions MAD	2007R	2008E	2009P	2010P	2011P	TCAM 2008/2011P
Chargements sur Primes acquises (A)	89,9	94,9	102,5	129,3	149,3	16%
<i>Dont commissions de réassurance reçues</i>	10,3	5,5	5,4	6,6	7,4	10%
<i>Dont chargements sur primes acquises Epargne (Dh et UC)</i>	15,7	15,3	16,8	19,0	20,9	11%
<i>Dont chargements sur primes acquises Prévoyance</i>	63,9	74,1	80,3	103,6	121,0	18%
Commissions sur Primes acquises (B)	(47,1)	(46,4)	(48,0)	(74,4)	(93,2)	26%
<i>Dont commissions sur primes acquises Epargne (Dh et UC)</i>	(7,5)	(7,6)	(9,2)	(10,7)	(12,1)	17%
<i>Dont commissions sur primes acquises Prévoyance</i>	(39,6)	(38,8)	(38,8)	(63,7)	(81,1)	28%
MARGE NETTE SUR PRIMES (A)- (B)	42,8	48,4	54,5	54,8	56,1	5%
Taux de marge nette sur primes – hors commissions reçues des réassureurs (en %)	41%	48%	51%	39%	34%	
Taux de marge nette sur primes Epargne (Dh & UC) (hors commissions reçues des réassureurs)	52%	50%	45%	43%	42%	
Taux de marge nette sur primes Prévoyance (hors commissions reçues des réassureurs)	38%	48%	52%	39%	33%	

Source : La Marocaine Vie

Sur la période 2008-2011P, les postes de la marge nette sur primes évoluent de la façon suivante :

- Les chargements sur primes acquises enregistrent une croissance moyenne annuelle de 16%, due à l'augmentation des chargements sur prime acquises Epargne qui passent de 15,3 MMAD en 2008P à 20,9 MMAD en 2011P, des chargements sur primes acquises Prévoyance qui passent de 74,1 MMAD en 2008P à 121 MMAD en 2011P.
- Les commissions sur primes acquises affichent une croissance moyenne annuelle de 26% sur la période compte tenu de l'augmentation des commissions sur primes acquises Epargne de 4,5 MMAD entre 2008P et 2011P, et de celle des commissions sur primes acquises Prévoyance de 42,3 MMAD.
- Par conséquent, la marge nette sur prime, croît annuellement, en moyenne de 5% sur la période.

Sur la période 2008^e-2011p, l'évolution décroissante du taux de marge nette sur primes en épargne s'explique par la montée en régime de l'épargne en unité de compte, qui offre un taux de marge nette sur primes moins élevé que sur l'épargne classique en dirhams.

En prévoyance on note une amélioration de la marge nette sur primes entre 2007et 2008, puis un tassement du taux de marge nette sur la période 2009-2011. Cette évolution s'explique par la refonte d'une partie de l'offre ADE (passage en primes échelonnées sur Eqdom, lancement d'une nouvelle offre ADE Société Générale Marocaine de Banques) entre le second semestre 2008 et début 2009.

La montée en régime de cette production « rénovée » à partir de 2009 se traduit par un taux de marge nette sur prime « moindre », compensée toutefois par une amélioration du résultat technique sur ce produit.

b. *Evolution prévisionnelle de la Marge nette sur encours*

En millions MAD	2007R	2008E	2009P	2010P	2011P	TCAM 2008/2011P
Chargements sur Encours	15,2	19,8	23,5	27,9	32,9	18%
Commissions sur Encours	-0,5	-3,1	-7,3	-8,8	-10,5	50%
MARGE NETTE SUR ENCOURS	14,7	16,7	16,2	19,1	22,4	10%
PM moyennes épargne (encours moyen)	3 032	3 574	4 064	4 619	5 237	14%

Source : La Marocaine Vie

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle de la collecte (décrite au I.2.1), l'encours moyen Epargne devrait progresser de +14% /an en moyenne sur la période 2008-2011. De fait, la marge nette sur encours devrait progresser pour sa part au taux moyen de 10% /an sur la période 2008-2011.

c. *Evolution prévisionnelle du résultat technique et financier*

Le résultat financier du business plan se détaille comme suit :

en millions MAD	2007R	2008e	2009P	2010P	2011P	TCAM 2008/2011P
Produits financiers du portefeuille technique et non techniques nets des chargements sur encours (A)	148,9	153,4	147,1	161,4	177,3	5%
Intérêts servis aux clients (IC+ PB) ¹ (B)	(117,6)	(135,7)	(147,9)	(160,1)	(173,8)	9%
Résultat financier (A) - (B)	31,3	17,7	-0,8	1,3	3,4	-45%

Source : La Marocaine Vie

Les revenus financiers du portefeuille technique pour 2009 et au-delà ont été modélisés en retenant les hypothèses suivantes :

- Stabilité des taux de remplacement de la collecte et des tombées de portefeuille sur la période à 4,5%.
- Absence de plus values supplémentaires sur le portefeuille technique Vie et sur le portefeuille technique non vie, étant précisé que le poids des actions dans le portefeuille technique reste faible (environ 2 % du portefeuille total).

¹ Interets servis aux clients nets de reprise de provision pour excédent.

NB : les revenus des fonds propres sont essentiellement alimentés par les coupons (le portefeuille fonds propres est quasi intégralement investi en produits obligataires) et les tombées de portefeuille (réinvestis au taux de 4,5% tout au long de l'horizon de projection).

➤ « Résultat technique et divers »

En MMAD	2007R	2008e	2009P	2010P	2011P	TCAM 2008e/2011P
Résultat technique et DIVERS (2)	-24,9	7,2	45,5	57,1	69,1	113%
<i>Dont Résultat technique de la Prévoyance</i>	2,8	6,6	38,7	54,1	63,9	113%
<i>Dont Résultat de réassurance</i>	(5,3)	2,9	(1,5)	(4,6)	(6,6)	NS
<i>Dont Résultat technique brut Epargne</i>	(4,3)	1,5	2,4	2,9	1,8	6%
<i>Dont Autres produits / autres charges divers (yc dotations /reprises à la Provision de Gestion)</i>	(18,1)	(3,8)	6	4,7	9,9	NS

Source : La Marocaine Vie

Le poste « résultat technique et divers » enregistre une hausse très sensible sur la période 2007-2011. Cette évolution découle principalement de la variation du résultat technique de prévoyance sur la période et, dans une moindre mesure (pour les années 2007 et 2008) des variations enregistrées sur le poste « autres produits divers ».

Pour rappel, en 2007, ce poste était impacté négativement par :

- Une charge de provisions mathématiques de 45,7 MMAD au titre de contrats décès emprunteurs en prime unique adossés à des crédits à la consommation dont la commercialisation sera arrêtée courant 2008 en raison de l'augmentation de l'âge à la production par rapport à l'âge de tarification. Le chiffre d'affaires de l'exercice pour ce portefeuille est de 27 MMAD.
- La constitution d'une provision de gestion de 22,4 MMAD, dont le coût net sur l'exercice est de 8,8 MMAD ;
- La constitution d'une provision pour sinistres survenus non déclarés (en Vie) de 4,6 MMAD.

L'amélioration du résultat technique de la prévoyance à partir de 2008 est une conséquence directe de la refonte de l'offre ADE de La Marocaine-Vie avec :

- L'arrêt de la commercialisation de l'offre ADE Eqdom en prime unique et le passage en primes échelonnées sur ce contrat dès le 1^{er} juillet 2008. Cette reconfiguration de l'offre se traduit notamment par une reprise de provisions mathématiques sur ce contrat en 2008 (6,7 MMAD attendus en 2008), à comparer à un effort de dotation de 44,3 MMAD en 2007.
- L'arrêt de la commercialisation de l'offre ADE en prime unique résiduelle à partir de janvier 2009. Le résultat technique s'améliore en l'absence de la charge de provisions mathématiques que généraient ces affaires.
- La montée en régime de la nouvelle offre ADE crédit consommation en primes échelonnées à laquelle vient s'ajouter l'impact positif en termes de résultat technique, de l'écoulement des provisions mathématiques constituées sur ce contrat (au titre des émissions en primes uniques antérieures à juin 2008). Cet « écoulement » des provisions mathématiques représente près de 45 MMAD en 2009.

Enfin, la stratégie de maîtrise des risques mise en avant par La Marocaine-Vie (tarification adaptée des risques couverts, sélection médicale rigoureuse sur la branche assurance décès emprunteurs et maladie,...), permet de maintenir un niveau de sinistralité satisfaisant eu égard à la progression du chiffre d'affaires sur la branche Prévoyance.

On note également l'amélioration du poste « autres produits/autres charges divers » à partir de 2009.

En 2007 ce poste avait été impacté par le coût d'amorçage d'une nouvelle provision réglementaire (provision de gestion – cf. paragraphe précédent).

L'effort de renforcement de cette provision se poursuit en 2008 avec une dotation supplémentaire de 8 MMAD. Le solde de -3,8 MMAD en 2008 découle de cette dotation supplémentaire, partiellement compensée par les produits issus des pénalités sur les rachats anticipés sur les contrats épargne et du résultat technique sur les contrats en UC.

Le résultat technique Epargne : reste relativement stable sur la période 2008-2011 : il est de 1,5 MMAD en 2008 et s'établit à 1,8 MMAD en 2011.

d. Frais généraux et Résultat Brut d'exploitation

En millions MAD	2007	2008e	2009p	2010p	2011p	TCAM 2008e/2011P
Marge brute opérationnelle (1)	57,5	65,1	70,7	73,9	78,5	6%
<i>variation</i>		13%	9%	5%	6%	
Résultat Technique et Financier (2)	3,4	27,7	44,7	58,4	72,5	38%
<i>Variation</i>		>100%	61%	31%	24%	
Sous-Total (1) +(2)	63,9	92,8	115,4	132,4	151,0	18%
<i>Variation</i>		45%	24%	15%	14%	
FRAIS GÉNÉRAUX	(79,8)	(87,4)	(85,2)	(86,8)	(87,6)	0%
<i>Variation</i>		10%	-3%	2%	1%	
<i>Coefficient d'exploitation (frais gé. / PNB)</i>	125%	94%	74%	66%	59%	
Résultat Brut d'exploitation (RBE)	-15,87	5,4	30,2	45,5	63,3	127%

Source : La Marocaine Vie.

Les frais généraux enregistrent une croissance de 10% entre 2007 et 2008 (soit une augmentation de 7,6 MMAD), devraient rester globalement stables sur la période 2008-2011.

L'augmentation des frais généraux de 2008 s'explique principalement par l'accroissement des charges des contrats de prestations liés à l'activité (contrat de prestations pour la gestion des sinistres du contrat décès emprunteurs, contrat de prestation pour le service titres de La Marocaine-Vie auprès de SGMA et contrat de prestation lié au traitement des flux bancaires entre La Marocaine-Vie et SGMA).

Pour les années 2009 à 2011, les prévisions concernant les frais généraux tablent sur les évolutions suivantes :

- Une diminution graduelle de l'effectif (157 personnes fin 2008 à 152 personnes fin 2011), sous l'effet des départs en retraite prévus sur la période et de l'arrivée à expiration des contrats pour le personnel détaché. Il n'est pas prévu de remplacer ces départs.
- La masse salariale est revalorisée au taux moyen de 2,5% /an afin de tenir compte d'un effet « inflation ».

- Le maintien d'une politique de gestion rigoureuse des coûts de structure
- Intégration d'un « effet inflation » sur les différents autres coûts de structure d'environ 2,5% /an sur la période

Au total, sous l'effet conjugué de la croissance de la marge brute opérationnelle, et surtout du redressement très sensible du résultat technique et financier dans un contexte de relative stabilité des frais généraux, le résultat brut d'exploitation et le résultat net de la compagnie devraient s'inscrire selon la chronique suivante :

En millions MAD	2007R	2008E	2009P	2010P	2011P	TCAM 2008e- 2011p
Résultat Brut d'exploitation (RBE)	-15,87	5,4	30,2	45,5	63,3	127,2%
Eléments extraordinaires / amortissement des non valeurs	(2,9)	(2,5)	(1,9)	(1,9)	(1,9)	
RN AVI	-18,8	2,9	28,3	43,6	61,4	
IS	(5,1)	(4,8)	(10,5)	(16,1)	(22,7)	68%
RN API	-23,9	-1,9	17,8	27,5	38,7	NA

Le passage du résultat brut d'exploitation au résultat net intègre :

Les charges relatives aux amortissements de non valeurs (amortissements des frais liés aux augmentations de capital, ...). Le plan d'affaires n'intègre pas d'éléments exceptionnels sur la période 2008-2011.

L'IS de 2008 correspond encore à la cotisation minimale. A partir de 2009, le business plan intègre le passage à l'IS en taux plein (37%).

Le résultat net devrait rester déficitaire d'environ 2 MMAD en 2008 pour se redresser sensiblement à partir de 2009 sous l'effet conjugué du redressement du PNB technique et financier et de frais de structure maîtrisés.

III.3. BILAN PREVISIONNEL DE LA MAROCAINE VIE

ACTIF En KMAD	2007R	2008Pe	2009P	2010P	2011P	TCAM 08/11
Actif immobilisé	3 087 774	3 692 922	4 170 163	4 740 112	5 402 182	13,5%
Immobilisations en non valeurs	17 227	14 655	12 572	10 368	8 036	-18,1%
Immobilisations incorporelles	25 546	23 697	21 178	18 834	16 720	-11,0%
Immobilisations corporelles	16 050	13 649	10 846	8 581	6 884	-20,4%
Immobilisations financières	18 627	18 627	18 627	18 627	18 627	0,0%
Placements affectés aux opérations d'assurance	3 010 324	3 634 123	4 094 209	4 665 295	5 327 952	14%
Actif circulant	659 229	682 413	723 859	761 021	774 262	4,3%
Part des cessionnaires dans les prov. Techniques	295 810	315 961	332 316	350 159	368 693	5,3%
créances de l'actif circulant	194 137	192 942	208 353	216 222	197 409	0,8%
Titres et valeurs de placement	169 282	173 510	183 190	194 640	208 160	6,3%
Trésorerie actif	221 449	0	0	0	0	
Total Actif	3 968 452	4 387 164	4 881 291	5 482 727	6 152 483	12%
PASSIF En KMAD	2007R	2008Pe	2009P	2010P	2011P	TCAM 08/11
Financement permanent	3 805 490	4 247 752	4 735 062	5 330 111	5 993 650	12,2%
Capitaux propres	221 728	219 809	237 633	265 121	303 806	11,4%
<i>Dont capital</i>	183 750	183 750	183 750	183 750	183 750	0%
<i>Dont Réserves</i>	61 834	37 978	36 058	53 884	81 370	29%
<i>Dont résultat net</i>	-23 858	-1 919	17 825	27 487	38 686	NS
Provisions pour risques et charges	22 215	22 215	22 215	22 215	22 215	0,0%
Provisions techniques brutes	3 561 547	4 005 728	4 475 214	5 042 776	5 667 629	12,3%
Passif circulant	132 878	139 411	146 229	152 615	158 832	4%
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	6 389	6 201	7 009	7 720	8 381	11%
Dettes du passif circulant	126 489	133 210	139 220	144 895	150 451	4%
Trésorerie Passif	30 084	0	0	0	0	
Total Passif	3 968 452	4 387 164	4 881 291	5 482 727	6 152 483	12%

Actif immobilisé

L'actif immobilisé progresse de 13,2% par an en moyenne entre 2008 et 2011. Les placements affectés aux opérations d'assurance, qui constituent la part la plus importante de l'actif immobilisé, évoluent à un TCAM de 13,6% sur la période étudiée. Ces placements atteignent 5 328 KMAD en 2011 contre 3 010 KMAD en 2007.

La couverture des engagements techniques s'améliore tout au long de la période étudiée. En effet, les placements représenteront 94,0% des provisions techniques brutes en 2011 contre 84,5% en 2007, en raison d'une croissance plus rapide des placements (13,6% de TCAM) par rapport aux provisions techniques brutes (12,3% de TCAM).

A noter que ce taux de couverture ne tient pas compte de la créance sur la Société Centrale de Réassurance, également admise en couverture des engagements techniques. Cette créance est incluse dans le poste « part des cessionnaires dans les provisions techniques ».

Actif circulant

L'actif circulant atteint 774 MMAD en 2011 contre 682 MMAD en 2008 soit un taux de croissance annuel moyen de 4,3 % tiré principalement par les hausses des titres et valeurs de placement ainsi que par la part des cessionnaires dans les provisions techniques.

Trésorerie Actif

Pour la construction du bilan prévisionnel, l'hypothèse de travail selon laquelle la trésorerie de La Marocaine-Vie est placée en totalité a été retenue. La trésorerie non nulle en 2007 s'explique principalement par les éléments de cut-off suivants :

- Des souscriptions reçues le 31 décembre 2007 dont la société n'a pris connaissance qu'en début janvier à la réception du relevé. Par conséquent, ces fonds n'ont été placés qu'en janvier 2008.
- Des placements effectués par la société en fin d'année mais pour lesquels les comptes bancaires de l'entreprise n'ont été mouvementés qu'en janvier 2008 sous bonne date de valeur.

Passif permanent

Le passif permanent augmente de 12,2% par an en moyenne sur la période étudiée en raison des éléments suivants :

- La hausse des capitaux propres à un TCAM de 11,4% en raison de l'amélioration des résultats et de leur mise en réserves.
- Evolution des provisions techniques à un TCAM de 12,3%.

Ainsi, la part des capitaux propres et des provisions techniques dans le total Financement Permanent sont quasi stables sur toute la période et se situent respectivement à 5% et 95%.

Passif circulant

Les dettes du passif circulant évoluent à un TCAM de 12,7% sur la période en progression plus rapide que l'actif circulant. Cette évolution s'explique par l'accroissement sur la période du cumul d'amortissement des surcotes, qui évoluent comme décrit au tableau ci dessous sous l'effet du « vieillissement du portefeuille obligataire », soit un TCAM de 18% sur la période 2008-2011 (étant précisé que les investissements obligataires futurs sont supposée réalisés au pair, ne générant par conséquent ni surcote ni décote à amortir).

Les autres postes de l'actif circulant (hors effet des surcotes à amortir) étant supposés stables sur la période 2007-2011).

III.4. MARGE DE SOLVABILITE PREVISIONNELLE

En milliers de dirhams	2007	2008 e	2009 p	2010 p	2011p
Capital social versé ou fonds d'établissement constitué (1)	183750	183 750	183750	183 750	183750
Réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres ne correspondant pas aux engagements (2)	5 041	3 991	4 882	6 257	8 191
Provision de capitalisation [1] (3)	652	652	652	652	652
Emprunt pour augmentation du fonds d'établissement (4)					
Bénéfices reportés (5)	56 794	54 970	71 904	98 017	134 768
Pertes cumulées (y compris, éventuellement, celle de l'exercice) (6)	23 857	26 177	0	0	0
Immobilisations en non valeurs restant à amortir (7)	17 227	15 509	12 245	9 545	6 085
Charges d'acquisition reportées (8)	2 669	0	0	0	0
Actions propres détenues (9)	-	0	0	0	0
Placements dans les filiales autres que les sociétés immobilières non cotées (10)	-	0	0	0	0
Sous total = (1) à (5) - (6) à (10)	202 484	201 678	248 943	279 130	321 276
Plus values latentes Vie[2] * 20% (11)	29 928	29 557	29 557	29 557	29 557
Plus values latentes Non Vie et autres affectations * 60% (12)	591	2733	2733	2733	2733
Total = (1) à (5) - (6) à (10) + (11) + (12)	233 003	233 968	281 233	311 420	353 567
Montant minimum de la marge de solvabilité[3]	187 185	213 640	230 515	249 400	272 562
Marge de solvabilité Marocaine-Vie (sans plus values latentes) / Marge minimale réglementaire	108,20%	109,51%	122,00%	124,87%	129,72%
Marge de solvabilité Marocaine-Vie (avec plus values latentes) / Marge minimale réglementaire	124,50%	94,40%	108,00%	111,90%	117,90%

Source : La Marocaine Vie

En 2008 :

Le besoin en marge de solvabilité augmente fortement. Cette évolution émane principalement du fait que la production 2007 Multisupport était plus orientée "Unité de compte »" que " Dirhams " mais aussi du fait de capitaux sous risque en décès à prime unique plus forte en 2008 qu'en 2007 (production plus importante et ajout d'une nouvelle génération de capitaux sous risque).

Ces deux phénomènes ont pour effet d'accroître le besoin minimum en marge.

Par ailleurs, le résultat 2008 est déficitaire, les Fonds Propres diminuent, ce qui dégrade le taux de couverture en dur.

Enfin, la baisse des plus values latentes entre 2007 et 2008, impacte également la baisse du taux de couverture.

A partir de 2009 :

- la marge minimum réglementaire progresse moins vite en raison du changement de la structure de la production.
- Augmentation rapide des produits qui nécessitent une moindre mobilisation de fonds propres (UC et contrats décès annuels).

- Parallèlement, les fonds propres se renforcent avec la mise en réserve des résultats qui redeviennent positifs.

III.5. TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER DE LA MAROCAINE VIE

En KMAD	2007R	2008E	2009P	2010P	2011P	TCAM 08/11
Financement permanent net de provisions techniques brutes (1)	243 943	242 024	259 848	287 336	326 021	10,4%
Actif immobilisé net des placements affectés aux opérations d'assurance (2)	77 450	70 628	63 223	56 411	50 268	-10,7%
Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	166 493	171 396	196 625	230 925	275 753	17,2%
Provisions techniques nettes de cessions (4)	3 265 737	3 689 767	4 142 897	4 692 617	5 298 935	12,8%
Placements moins dépôts des réassureurs (5)	3 003 935	3 627 922	4 087 200	4 657 575	5 319 571	13,6%
Besoin en couvertures (4-5) (B)	261 802	61 846	55 697	35 042	-20 635	NS
Actif circulant net de la Parts des cessionnaires dans les provisions techniques (7)	363 419	366 452	391 543	410 862	405 569	3,4%
Passif circulant net des dépôts des réassureurs (8)	126 489	133 210	139 220	144 895	150 451	4,1%
Besoin de financement (7-8) (C)	236 930	233 242	252 323	265 967	255 118	3,0%
Trésorerie nette (Actif-Passif) = (A+B-C)						

Le fonds de roulement fonctionnel croît à taux annuel moyen de 17,2% pour atteindre 275,7 MMAD en 2011.

Le besoin en couverture diminue de manière significative en passant de 261 MMAD en 2007 à - 20,6 MMAD en 2011 du fait d'une progression des placements affectés aux opérations d'assurance (5) plus forte que celle des provisions techniques (4).

Le besoin en financement est relativement stable sur la période (TCAM de 3%). La trésorerie résultant des éléments ci-dessus est nulle sur toute la période prévisionnelle.

PARTIE VIII

RISQUES

I. RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION DU SECTEUR DES ASSURANCES

Sur le plan fiscal, le principal risque susceptible d'affecter l'activité de La Marocaine-Vie serait une évolution de la fiscalité de l'assurance Vie ou retraite qui soit défavorable aux assurés qui épargnent dans ce cadre.

Une telle évolution pourrait provoquer un ralentissement de la production/collecte ou encore une accélération des rachats des contrats d'assurance Vie ou retraite.

La libéralisation tarifaire de certaines catégories d'assurances, pourrait se traduire par un renforcement de la concurrence engendrant une baisse des tarifs et un resserrement de la marge.

Par ailleurs, une évolution de la réglementation des assurances ou des textes pris pour son application visant à renforcer les mesures prudentielles, en particulier en ce qui concerne les règles de provisionnement ou de solvabilité, pourrait être susceptible de contraindre le développement de l'activité ou de la rentabilité des opérations d'assurance.

Afin de maîtriser ce risque, La Marocaine-Vie a mis en place une politique de veille réglementaire et s'appuie notamment sur une participation active aux différents groupes de travail chargés d'étudier l'évolution du cadre réglementaire du secteur au sein de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance.

II. RISQUE DE PLACEMENT / RISQUE D'INSUFFISANCE DE REVENUS FINANCIERS

Les résultats d'une compagnie d'assurance sont sensibles aux produits des placements que peuvent générer les actifs affectés à la représentation des engagements techniques.

Dans le cas particulier d'une compagnie spécialisée dans l'assurance de personnes, comme La Marocaine-Vie, le risque d'insuffisance ou de faiblesse de rendement des actifs est d'autant plus important que les engagements de taux contractés par la compagnie vis-à-vis de ses assurés sont élevés et les rendements obligataires bas.

Plusieurs dispositifs permettant de gérer ce risque sont prévus par la réglementation ou spécifiquement mis en place par la compagnie :

- Sur le plan réglementaire, une insuffisance de produits financiers sur un exercice donné peut activer la constitution de provisions réglementaires telles que la provision pour aléas financiers – compte tenu du niveau de rendement des actifs affectés à la représentation des engagements de la compagnie une telle provision n'est pas requise aujourd'hui ;
- Par ailleurs, La Marocaine-Vie s'emploie à prévenir le risque d'insuffisance de rendement par une action conjointe sur l'actif et le passif :
 - La Marocaine-Vie met en œuvre une gestion de ses actifs rationnelle, rigoureuse et prudente, dans le cadre d'un dispositif ALM faisant l'objet d'un suivi régulier aussi bien en interne qu'au niveau du groupe SOGECAP (comité ALM tenu trimestriellement avec les équipes de SOGECAP) ;
 - La Marocaine-Vie détient, à fin 2007, un portefeuille diversifié, faiblement exposé aux actions et composé essentiellement de produits de taux ainsi que de placements immobiliers eux mêmes diversifiés en bureaux, locaux industriels et habitations. Cette diversification permet à La Marocaine-Vie de conjuguer à la fois les impératifs de rendement à court terme (annuels) et la nécessité de tenir ses engagements dans la durée ;

- Enfin, une action spécifique sur l'offre produit permet de réduire progressivement les contraintes de taux en orientant la production nouvelle en épargne sur des produits innovants libellés en Unités de Comptes.

III. RISQUE LIÉ AUX CHANGEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

L'intérêt croissant de certaines compagnies pour l'assurance Vie pourrait affecter la situation de La Marocaine-Vie.

Le marché marocain se caractérise également par une concurrence s'exerçant principalement sur les prix (tarifs), ce qui peut avoir pour effet de fragiliser à long terme la situation financière des intervenants du secteur.

La Marocaine-Vie a développé en la matière une stratégie de diversification selon deux axes : canaux de distributions et produits.

En matière de diversification de ses produits, La Marocaine-Vie a confirmé en 2007 sa capacité d'innovation en déployant pour la première fois sur le marché marocain une offre épargne libellée en unités de comptes.

IV. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'un assureur ne dispose pas de liquidité pour faire face à ses engagements vis-à-vis de ses assurés (terme du contrat ... rachats anticipés...). Pour faire face à ce risque, La Marocaine-Vie a mis en place une gestion actif-passif permettant d'avoir une bonne adéquation entre les flux générés par son actif et ceux générés par son passif.

V. RISQUE DE SURMORTALITÉ

L'activité d'assurance décès expose les compagnies d'assurances à un risque de surmortalité provenant de la différence entre la mortalité théorique retenue pour quantifier le risque et la mortalité effectivement constatée a posteriori.

Les dispositifs mis en œuvre pour gérer ce risque sont les suivants :

- Des procédures d'acceptation et de sélection médicale rigoureuses ;
- Une politique de réassurance auprès de réassureurs locaux et internationaux de premier rang permettant à la compagnie de se prémunir contre la survenance de risques qui excéderaient les capacités de la compagnie ainsi que des risques catastrophe, la part de risque conservée par la compagnie étant elle-même couverte par un traité catastrophe¹ qui permet de plafonner le cumul des risques ;
- La surveillance du portefeuille qui permet d'identifier et corriger, a posteriori, toute dérive du risque ;
- La provision pour fluctuation de sinistralité qui permet de lisser dans le temps l'incidence comptable d'une éventuelle dérive de la sinistralité.

VI. RISQUE OPERATIONNEL

¹ Le traité catastrophe vient s'ajouter aux autres traités de réassurance. Il permet de protéger la rétention de la compagnie conservée dans le cadre des autres traités. Ce traité catastrophe fait intervenir les réassureurs lorsque la compagnie enregistre au moins 3 sinistres décès ou invalidité consécutifs à un même événement et dont le montant unitaire dépasse la rétention.

Risques liés aux erreurs d'exécution, Erreurs de saisie, traitements hors délais, erreurs d'exécution des arbitrages,...

Plusieurs mesures visant à réduire ce risque existent :

- Automatisation des outils de traitement qui permettent de réduire les saisies manuelles (traitement automatisé des adhésions, interfaçage entre les outils de gestion et les outils comptables, automatisation des procédures de gestion récurrentes, automatisation des calculs, etc...)
- Procédures internes de contrôle et de suivi : mise en place de procédures de contrôle interne (contrôles croisés, vérifications systématiques) et de suivi à travers la « surveillance permanente » (comité se réunissant selon une fréquence mensuelle et au cours duquel l'ensemble des opérations « sensibles » ainsi que les défaillances relevées sont examinées et analysées afin d'y apporter une réponse adaptée pour que celles-ci ne se reproduisent pas) ;
- La mise en œuvre régulière de plan d'audit interne.

VII. RISQUE DE FRAUDE / RISQUE LIÉ AUX ACTES DE MALVEILLANCE

Accès aux données confidentielles : modification des données (caractéristiques des contrats, malversations diverses). Afin de minimiser ces risques, La Marocaine-Vie a instauré un dispositif spécifique visant à prévenir et repérer toute tentative de fraude :

Sensibilisation des collaborateurs aux risques de fraude

- Charte déontologique
- Clauses de confidentialité

Des outils de contrôle

- Au niveau des activités sensibles : séparations des tâches, procédures de « double validation »
- Suivi des écarts : travaux de rapprochement entre la comptabilité et la gestion, remontée des « anomalies »; traçabilité totale des opérations de gestion et des écritures comptables
- Contrôle d'accès aux locaux et aux données informatiques ; droits d'accès nominatifs aux informations sensibles,
- Sécurisation du système informatique (tests anti-intrusion)
- Mise en place d'un dispositif de surveillance permanente pour le suivi et surveillance des comptes & opérations sensibles
- Séparation des environnements informatiques (développements, productions, ...)
- Analyse et justification des soldes de tous les comptes de bilan
- Rapprochements bancaires
- Une gestion sécurisée des carnets de chèques et des lettres chèques
- Inventaire physique régulier de la caisse
- Mission audit de révision comptable périodique dont le principal objectif est de vérifier les justificatifs économiques des écritures comptables
- Nouvelles procédure d'achat avec un contrôle budgétaire a priori
- Mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent (déclaration à l'audit interne de toute action suspecte de blanchiment d'argent conformément à l'instruction de lutte anti-blanchiment d'argent mise en place
- Pour se conformer à l'article 3 du circulaire N°01/05 relative aux règles déontologiques devant encadrer l'information au sein des sociétés cotées en bourse; La Marocaine-Vie

a élaboré son code déontologique. Ledit code a été transmis au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le 13 mars 2006, et un rapport annuel est transmis au CDVM.

VIII. RISQUE DE DEFAILLANCE TECHNIQUE

Ces risques sont caractérisés par les pannes informatiques (défaillances matérielles ou logicielles), susceptibles de se traduire par la perte de données sensibles, par l'indisponibilité de l'information et dans des cas extrêmes, par l'impossibilité de poursuivre normalement l'exploitation.

Compte tenu de la gravité potentielle induite par de tels risques, La Marocaine-Vie a réalisé des investissements significatifs en vue d'assurer la pérennité et la sécurisation de son système d'information en renforçant son infrastructure matérielle d'une part et en mettant en œuvre les procédures adéquates pour la gestion des processus de sauvegarde et de restauration des données d'autre part afin de garantir la continuité de l'exploitation informatique en cas d'occurrence d'une défaillance de son système d'information, en cohérence avec la politique du groupe Société Générale en ce domaine :

- Procédures de sauvegarde quotidiennes des données de production avec stockage dans un lieu externe sécurisé ;
- Mise en place d'un « Plan de secours informatique » en 2007 s'appuyant sur un site de secours informatique distant, bien équipé et capable d'assurer la continuité de l'exploitation informatique et la restauration des données sauvegardées en cas d'incident majeur au siège de la compagnie (inondations, incendie partiel des locaux par exemple) ;
- Mise en œuvre d'une sélection rigoureuse des prestataires-partenaires informatiques (maintenance informatique matérielle et logicielle) en liaison avec les services centraux de SOGECAP et du groupe Société Générale. Infrastructure informatique moderne, évolutive et sécurisée en parfaite adéquation avec les normes du groupe Société Générale en matière de sécurité ;

IX. RISQUE LIE A UN « HOMME CLÉ »

La centralisation de connaissances et/ou de compétences spécifiques sur une seule personne au sein d'un département constitue un risque dans la mesure où le départ de cet « homme clé » peut se traduire par de la perte d'informations / de compétences sensibles, et peut éventuellement perturber la poursuite de l'exploitation.

Pour pallier ce risque, La Marocaine-Vie a automatisé un certain nombre de processus clés et adopté une organisation privilégiant la délégation et la polyvalence des collaborateurs.

X. RISQUE RESSOURCES HUMAINES

Turn-over, erreurs de recrutement, risque de dégradation du climat social.

- Politique de recrutement sélective (sélection rigoureuse des dossiers de candidature et série de plusieurs entretiens : RH, opérationnels, managers...). De plus, le recours à des cabinets de recrutement est systématique pour les fonctions managériales ;
- Afin de maîtriser le taux de rotation du personnel, La Marocaine-Vie, a récemment mis en place un « Comité de carrières » pour un suivi individualisé du parcours professionnel des collaborateurs. A cet égard l'outil d'EAE (Entretien Annuel

d'Evaluation) a été systématisé pour chaque collaborateur : il permet de fixer les objectifs et de suivre leur réalisation sur la base d'indicateurs objectifs ;

- Enfin, la Politique sociale d'ouverture et de dialogue permanent avec le personnel et ses représentants a permis d'entretenir un climat social apaisé.

XI. RISQUE COMMERCIAL

Cette catégorie de risques peut se caractériser, notamment, de la manière suivante :

- Les risques associés au réseau de distribution (par exemple : risque de « cannibalisation des produits La Marocaine-Vie par la propre offre de produits d'épargne bancaire du réseau distributeur)

Une coordination des efforts marketing entre le réseau distributeur et La Marocaine-Vie permet d'établir à l'avance le calendrier des différentes actions commerciales réservées à l'offre de La Marocaine-Vie. Ainsi, La Marocaine-Vie et son réseau distributeur veillent à ne pas se faire chevaucher des actions commerciales évitant ainsi de « brouiller » l'image de leurs produits respectifs auprès de la clientèle ;

- Les risques associés à l'insuffisance de connaissance des produits d'assurance par les animateurs commerciaux des réseaux distributeurs ;

La formation des conseillers en agence bancaire à l'offre de La Marocaine-Vie et aux caractéristiques des produits constitue un axe essentiel de la mission assignée aux animateurs commerciaux de La Marocaine-Vie. Les équipes d'animateurs commerciaux assurent un soutien technique permanent aux conseillers en agence à travers leurs déplacements réguliers dans les agences bancaires où ils proposent des séminaires sur l'offre de La Marocaine-Vie;

- Les risques liés à la conception d'un produit non rentable :
Le lancement d'un nouveau produit est systématiquement précédé d'études approfondies (étude de marché, analyse de la rentabilité, projections ...).

XII. RISQUE FISCAL

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS pour les exercices 1999 à 2004 et de l'IR et TVA de l'exercice 2001 à 2004. Un premier redressement relatif à l'IR et à la TVA a été notifié en 2005 à la compagnie au titre de l'exercice 2001. Un second redressement a été notifié à la compagnie en 2006 au titre des exercices 2002 à 2004 pour l'ensemble des impôts contrôlés (IS, IR et TVA).

L'ensemble des redressements notifiés par l'administration fiscale au titre de la TVA ressort à 10,4 MMAD et à 29,9 MMAD au titre de l'IR.

En ce qui concerne l'IS, l'administration fiscale a redressé la base imposable des exercices 1999 à 2004 de 203 millions de dirhams sur déficit cumulé initial de 267 millions de dirhams. A noter que compte tenu des déficits fiscaux reportables, ces chefs de redressement n'ont pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice 2007. Au courant de l'exercice 2007, la société a décidé de soumettre ce litige devant la commission locale de taxation. A ce stade, les recours entamés par La Marocaine vie n'ont pas encore abouti.

Une réponse a été adressée à l'administration fiscale pour apporter des justificatifs et des compléments d'informations attendus ainsi que les arguments techniques qui justifient aux yeux de la compagnie l'abandon des chefs de redressements.

PARTIE IX

FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement de la présente note d'information, il n'existe pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative la situation financière de La Marocaine Vie.

PARTIE X

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

La Marocaine Vie a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 1999 à 2004 pour l'impôt sur les sociétés et des exercices 2001 à 2004 pour l'impôt général sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée. En date du 29 mars 2007, La Marocaine-Vie a fait signifier à l'Administration fiscale qu'elle soumet le litige à la commission locale de taxation en contestant la totalité des chefs de redressement notifiés. La société est à même de faire face au risque éventuel de redressement définitif et ce après épuisement de toutes les voies de recours prévues par la loi.

PARTIE XI

ANNEXES

I. ETATS FINANCIERS LA MAROCAINE VIE

Bilan

Bilan 30/06/2008

ACTIF	1er Semestre 2008			Exercice 2007
	Brut	Amort.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	3 460 863 905,41	67 875 033,55	3 392 988 871,86	3 087 773 177,81
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	39 384 405,02	22 704 661,06	16 679 743,96	17 226 764,09
* Frais préliminaires	9 636 241,02	9 334 711,91	301 529,11	603 058,20
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	29 748 164,00	13 369 949,15	16 378 214,85	16 623 705,89
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 638 955,29	8 321 019,60	24 317 935,69	25 545 961,49
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	32 638 955,29	8 321 019,60	24 317 935,69	25 545 961,49
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 743 913,72	25 786 855,77	14 957 057,95	16 049 676,84
* Terrains				
* Constructions	500 000,00	58 333,33	441 666,67	451 666,67
* Installations techniques, matériel et outillage	14 744 841,43	4 953 444,93	9 791 396,50	9 731 245,27
* Matériel transport	861 344,00	771 101,25	90 242,75	823 037,86
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	24 637 728,29	20 003 976,26	4 633 752,03	5 043 727,04
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 647 304,50	5 288 000,00	14 359 304,50	18 626 803,90
* Prêts immobilisés	6 743 829,68		6 743 829,68	6 469 773,08
* Autres créances financières	287 230,82		287 230,82	292 230,82
* Titres de participation	5 550 000,00	5 100 000,00	450 000,00	0,00
* Autres titres immobilisés	7 066 244,00	188 000,00	6 878 244,00	11 864 800,00
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	3 328 449 326,88	5 774 497,12	3 322 674 829,76	3 010 323 971,49
Placements immobiliers	366 078 106,95	2 978 333,33	363 099 773,62	363 495 973,62
Obligations, bons et titres de créances négociables	2 162 708 809,55		2 162 708 809,55	1 998 460 875,61
Actions et parts sociales	111 858 878,05	1 839 076,03	110 019 802,02	120 480 725,21
Prêts et effets assimilés	283 191 586,86	957 087,76	282 234 499,10	246 551 587,89
Dépôts en comptes indisponibles	269 074 149,63		269 074 149,63	197 922 626,93
Placements affectés aux contrats en unités de compte	135 537 795,84		135 537 795,84	83 412 182,23
Dépôts auprès des cédantes				0,00
Autres placements				0,00
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF				
* Diminution des créances immobilisées et des placements				
* Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	698 083 426,14	595 313,26	697 488 112,88	659 229 002,13
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	296 510 498,00		296 510 498,00	295 809 619,00
* Provisions pour primes non acquises	2 352 936,00		2 352 936,00	3 249 503,00
* Provisions pour sinistres à payer	12 785 922,00		12 785 922,00	12 968 161,00

* Provisions des assurances Vie	281 371 640,00		281 371 640,00	279 559 775,00
* Autres provisions techniques	0,00		0,00	32 180,00
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	188 262 874,04	595 313,26	187 667 560,78	194 137 018,01
* Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	496 000,30		496 000,30	0,00
* Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	37 753 545,24	595 313,26	37 158 231,98	26 848 707,12
* Personnel débiteur	281 128,41		281 128,41	351 378,46
* Etat débiteur	80 838 398,08		80 838 398,08	63 967 655,47
* Comptes d'associés débiteurs				
* Autres débiteurs	888 029,53		888 029,53	575 410,34
* Comptes de régularisation-Actif	68 005 772,48		68 005 772,48	102 393 866,62
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés...)	213 310 054,10		213 310 054,10	169 282 365,12
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Eléments circulants)				
TRESORERIE	45 768 198,75	0,00	45 768 198,75	221 449 019,21
TRESORERIE-ACTIF	45 768 198,75		45 768 198,75	221 449 019,21
* Chèques et valeurs à encaisser	236 956,27		236 956,27	233 648,17
* Banques, TGR et C.C.P.	45 470 396,87		45 470 396,87	221 160 863,52
* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	60 845,61		60 845,61	54 507,52
TOTAL GENERAL	4 204 715 530,30	68 470 346,81	4 136 245 183,49	3 968 451 199,15

PASSIF	1er Semestre 2008	Exercice 2007
FINANCEMENT PERMANENT	4 011 481 849,61	3 805 489 501,26
CAPITAUX PROPRES	218 586 930,30	221 727 523,95
* Capital social ou fonds d'établissement à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	183 750 000,00	183 750 000,00 0,00
* Capital appelé, (dont versé)		0,00
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		0,00
* Ecart de réévaluation		0,00
* Réserve légale	5 041 407,07	5 041 407,07
* Autres réserves		0,00
* Report à nouveau (1)	32 936 116,88	56 793 615,91
* Fonds social complémentaire		0,00
* Résultat nets en instance d'affectation (1)		0,00
* Résultat net de l'exercice (1)	-3 140 593,65	-23 857 499,03
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS		
* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
* Emprunts obligataires		
* Emprunts pour fond d'établissement		
* Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	22 215 372,31	22 215 372,31
* Provisions pour risques	22 215 372,31	22 215 372,31
* Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	3 770 679 547,00	3 561 546 605,00
* Provisions pour primes non acquises	23 478 259,00	19 840 914,00
* Provisions pour sinistres à payer	68 058 457,00	68 920 950,00
* Provisions des assurances Vie	3 529 637 752,00	3 202 688 961,00
* Provisions pour fluctuations de sinistralité	2 288 306,00	1 381 139,00
* Provisions pour aléas financiers		
* Provisions techniques des contrats en unités de compte	141 213 240,00	251 713 983,00
* Provisions pour participations aux bénéfices	4 827 441,00	16 027 110,00
* Provisions techniques des placements	651 744,00	651 744,00
* Autres provisions techniques	524 348,00	321 804,00
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF		
* Augmentation des créances immobilisées et des placements		
* Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	96 945 715,39	132 877 753,49
DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	6 389 232,29	6 389 232,29
* Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	6 389 232,29	6 389 232,29
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	90 556 483,10	126 488 521,20
* Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs		2 908 758,25
* Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	43 229 411,84	30 272 551,17
* Personnel créancier	2 097 979,00	3 749 376,00
* Organismes sociaux créanciers	0,00	0,00
* Etat créancier	4 613 184,49	2 383 086,02
* Comptes d'associés créanciers		0,00
* Autres créanciers	5 726 734,67	7 558 476,59
* Comptes de régularisation-passif	34 889 173,10	79 616 273,17

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)

TRESORERIE	27 817 618,49	30 083 944,40
TRESORERIE-PASSIF	27 817 618,49	30 083 944,40
* Crédits d'escompte		
* Crédits de trésorerie		
* Banques	27 817 618,49	30 083 944,40
TOTAL GENERAL	4 136 245 183,49	3 968 451 199,15

Bilan 2007

ACTIF	Exercice 2007			Exercice 2006
	Brut	Amort.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	3 150 721 529,32	62 948 351,51	3 087 773 177,81	2 514 287 628,74
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	39 384 405,02	22 157 640,93	17 226 764,09	21 123 230,45
* Frais préliminaires	9 636 241,02	9 033 182,82	603 058,20	1 635 749,32
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	29 748 164,00	13 124 458,11	16 623 705,89	19 487 481,13
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 638 955,29	7 092 993,80	25 545 961,49	27 667 200,53
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	32 638 955,29	7 092 993,80	25 545 961,49	27 667 200,53
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 981 061,04	24 931 384,20	16 049 676,84	9 691 269,50
* Terrains				
* Constructions	500 000,00	48 333,33	451 666,67	471 666,67
* Installations techniques, matériel et outillage	14 094 206,98	4 362 961,71	9 731 245,27	1 820 302,72
* Matériel transport	2 293 995,68	1 470 957,82	823 037,86	1 230 943,20
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	24 092 858,38	19 049 131,34	5 043 727,04	6 168 356,91
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 514 803,90	2 888 000,00	18 626 803,90	17 940 538,09
* Prêts immobilisés	6 469 773,08		6 469 773,08	5 680 408,82
* Autres créances financières	292 230,82		292 230,82	395 329,27
* Titres de participation	2 700 000,00	2 700 000,00	0,00	0,00
* Autres titres immobilisés	12 052 800,00	188 000,00	11 864 800,00	11 864 800,00
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	3 016 202 304,07	5 878 332,58	3 010 323 971,49	2 437 865 390,17
Placements immobiliers	366 078 106,95	2 582 133,33	363 495 973,62	364 288 373,62
Obligations, bons et titres de créances négociables	1 998 460 875,61		1 998 460 875,61	1 753 108 890,16
Actions et parts sociales	122 318 201,68	1 837 476,47	120 480 725,21	77 620 835,10
Prêts et effets assimilés	248 010 310,67	1 458 722,78	246 551 587,89	190 574 062,79
Dépôts en comptes indisponibles	197 922 626,93		197 922 626,93	52 273 228,50
Placements affectés aux contrats en unités de compte	83 412 182,23		83 412 182,23	
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements				
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF				
* Diminution des créances immobilisées et des placements				
* Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	659 666 726,28	437 724,15	659 229 002,13	702 455 857,97
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	295 809 619,00		295 809 619,00	280 268 586,00
* Provisions pour primes non acquises	3 249 503,00		3 249 503,00	2 836 715,00
* Provisions pour sinistres à payer	12 968 161,00		12 968 161,00	13 815 554,00
* Provisions des assurances Vie	279 559 775,00		279 559 775,00	263 519 814,00
* Autres provisions techniques	32 180,00		32 180,00	96 503,00
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	194 574 742,16	437 724,15	194 137 018,01	194 344 571,65
* Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs				

* Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	27 286 431,27	437 724,15	26 848 707,12	27 119 651,91
* Personnel débiteur	351 378,46		351 378,46	907 128,44
* Etat débiteur	63 967 655,47		63 967 655,47	43 371 582,95
* Comptes d'associés débiteurs				
* Autres débiteurs	575 410,34		575 410,34	654 709,78
* Comptes de régularisation-Actif	102 393 866,62		102 393 866,62	122 291 498,57
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés...)	169 282 365,12		169 282 365,12	227 842 700,32
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Eléments circulants)				
TRESORERIE	221 449 019,21	0,00	221 449 019,21	39 712 244,69
TRESORERIE-ACTIF	221 449 019,21		221 449 019,21	39 712 244,69
* Chèques et valeurs à encaisser	233 648,17		233 648,17	248 952,15
* Banques, TGR et C.C.P.	221 160 863,52		221 160 863,52	39 354 413,43
* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	54 507,52		54 507,52	108 879,11
TOTAL GENERAL	4 031 837 274,81	63 386 075,66	3 968 451 199,15	3 256 455 731,40

PASSIF	Exercice 2007	Exercice 2006
FINANCEMENT PERMANENT	3 805 489 501,26	3 159 044 269,29
CAPITAUX PROPRES	221 727 523,95	245 585 022,98
* Capital social ou fonds d'établissement à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	183 750 000,00	183 750 000,00
* Capital appelé, (dont versé)		
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation		
* Réserve légale	5 041 407,07	3 991 190,36
* Autres réserves		
* Report à nouveau (1)	+ 56 793 615,91	+ 36 839 498,45
* Fonds social complémentaire		
* Résultat nets en instance d'affectation (1)		
* Résultat net de l'exercice (1)	-23 857 499,03	+ 21 004 334,17
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS		
* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
* Emprunts obligataires		
* Emprunts pour fond d'établissement		
* Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	22 215 372,31	22 215 372,31
* Provisions pour risques	22 215 372,31	22 215 372,31
* Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	3 561 546 605,00	2 891 243 874,00
* Provisions pour primes non acquises	19 840 914,00	16 603 390,00
* Provisions pour sinistres à payer	68 920 950,00	56 224 730,00
* Provisions des assurances Vie	3 202 688 961,00	2 793 989 853,00
* Provisions pour fluctuations de sinistralité	1 381 139,00	
* Provisions pour aléas financiers		
* Provisions techniques des contrats en unités de compte	251 713 983,00	
* Provisions pour participations aux bénéfices	16 027 110,00	23 474 358,00
* Provisions techniques des placements	651 744,00	651 744,00
* Autres provisions techniques	321 804,00	299 799,00
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF		
* Augmentation des créances immobilisées et des placements		
* Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	132 877 753,49	73 986 759,10
DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	6 389 232,29	178 390,90
* Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	6 389 232,29	178 390,90
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	126 488 521,20	73 808 368,20
* Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	2 908 758,25	4 721 963,81
* Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	30 272 551,17	23 299 396,53
* Personnel créditeur	3 749 376,00	4 741 641,10
* Organismes sociaux créditeurs		41 441,44
* Etat créditeur	2 383 086,02	2 884 103,53
* Comptes d'associés créditeurs		
* Autres créanciers	7 558 476,59	
* Comptes de régularisation-passif	79 616 273,17	38 119 821,79

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)

TRESORERIE	30 083 944,40	23 424 703,01
TRESORERIE-PASSIF	30 083 944,40	23 424 703,01
* Crédits d'escompte		
* Crédits de trésorerie		
* Banques	30 083 944,40	23 424 703,01
TOTAL GENERAL	3 968 451 199,15	3 256 455 731,40

Bilan 2006

ACTIF	Exercice 2006			Exercice 2005
	Brut	Amort.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 568 987 753,22	54 700 124,48	2 514 287 628,74	2 267 564 984,90
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	39 384 405,02	18 261 174,57	21 123 230,45	28 530 192,44
* Frais préliminaires	9 636 241,02	8 000 491,70	1 635 749,32	2 668 440,44
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	29 748 164,00	10 260 682,87	19 487 481,13	25 861 752,00
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 286 806,78	4 619 606,25	27 667 200,53	28 697 633,00
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	32 286 806,78	4 619 606,25	27 667 200,53	28 697 633,00
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 507 617,05	23 816 347,55	9 691 269,50	7 300 889,44
* Terrains				
* Constructions	500 000,00	28 333,33	471 666,67	491 666,67
* Installations techniques, matériel et outillage	5 486 209,61	3 665 906,89	1 820 302,72	600 445,35
* Matériel transport	2 284 755,68	1 053 812,48	1 230 943,20	1 668 204,54
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	25 236 651,76	19 068 294,85	6 168 356,91	4 540 572,88
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 828 538,09	2 888 000,00	17 940 538,09	18 073 332,56
* Prêts immobilisés	5 680 408,82		5 680 408,82	6 082 103,29
* Autres créances financières	395 329,27		395 329,27	285 329,27
* Titres de participation	2 700 000,00	2 700 000,00	0,00	0,00
* Autres titres immobilisés	12 052 800,00	188 000,00	11 864 800,00	11 705 900,00
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	2 442 980 386,28	5 114 996,11	2 437 865 390,17	2 184 962 937,46
Placements immobiliers	366 078 106,95	1 789 733,33	364 288 373,62	344 963 373,62
Obligations, bons et titres de créances négociables	1 753 108 890,16		1 753 108 890,16	1 578 088 727,13
Actions et parts sociales	79 487 375,10	1 866 540,00	77 620 835,10	88 191 906,30
Prêts et effets assimilés	192 032 785,57	1 458 722,78	190 574 062,79	171 896 470,69
Dépôts en comptes indisponibles	52 273 228,50		52 273 228,50	1 822 459,72
Placements affectés aux contrats en unités de compte				
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements				0,00
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF				
* Diminution des créances immobilisées et des placements				
* Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	703 141 141,31	685 283,34	702 455 857,97	588 896 393,79
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	280 268 586,00		280 268 586,00	263 934 248,00
* Provisions pour primes non acquises	2 836 715,00		2 836 715,00	3 198 910,00
* Provisions pour sinistres à payer	13 815 554,00		13 815 554,00	8 560 786,00
* Provisions des assurances Vie	263 519 814,00		263 519 814,00	251 993 677,00
* Autres provisions techniques	96 503,00		96 503,00	180 875,00

CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	195 029 854,99	685 283,34	194 344 571,65	160 099 143,22
* Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs			0,00	0,00
* Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	27 804 935,25	685 283,34	27 119 651,91	63 777 592,01
* Personnel débiteur	907 128,44		907 128,44	433 395,79
* Etat débiteur	43 371 582,95		43 371 582,95	23 696 466,14
* Comptes d'associés débiteurs				
* Autres débiteurs	654 709,78		654 709,78	0,00
* Comptes de régularisation-Actif	122 291 498,57		122 291 498,57	72 191 689,28
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés...)	227 842 700,32		227 842 700,32	164 863 002,57
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Eléments circulants)				
TRESORERIE	39 712 244,69	0,00	39 712 244,69	19 852 087,35
TRESORERIE-ACTIF	39 712 244,69		39 712 244,69	19 852 087,35
* Chèques et valeurs à encaisser	248 952,15		248 952,15	316 467,79
* Banques, TGR et C.C.P.	39 354 413,43		39 354 413,43	19 481 465,99
* Caisse, Régie d'avances et accréditifs	108 879,11		108 879,11	54 153,57
TOTAL GENERAL	3 311 841 139,22	55 385 407,82	3 256 455 731,40	2 876 313 466,04

PASSIF	Exercice 2006	Exercice 2005
FINANCEMENT PERMANENT	3 159 044 269,29	2 788 626 298,03
CAPITAUX PROPRES	245 585 022,98	224 580 688,81
* Capital social ou fonds d'établissement à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	183 750 000,00	183 750 000,00
* Capital appelé, (dont versé)		
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation		
* Réserve légale	3 991 190,36	3 006 804,36
* Autres réserves		
* Report à nouveau (1)	36 839 498,45	18 136 155,83
* Fonds social complémentaire		
* Résultat nets en instance d'affectation (1)		
* Résultat net de l'exercice (1)	21 004 334,17	19 687 728,62
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS		
* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
* Emprunts obligataires		
* Emprunts pour fond d'établissement		
* Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	22 215 372,31	24 051 525,22
* Provisions pour risques	22 215 372,31	24 051 525,22
* Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	2 891 243 874,00	2 539 994 084,00
* Provisions pour primes non acquises	16 603 390,00	20 279 771,00
* Provisions pour sinistres à payer	56 224 730,00	42 069 974,00
* Provisions des assurances Vie	2 793 989 853,00	2 452 050 168,00
* Provisions pour fluctuations de sinistralité		
* Provisions pour aléas financiers		
* Provisions techniques des contrats en unités de compte		
* Provisions pour participations aux bénéfices	23 474 358,00	21 902 330,00
* Provisions techniques des placements	651 744,00	651 744,00
* Autres provisions techniques	299 799,00	3 040 097,00
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF		
* Augmentation des créances immobilisées et des placements		
* Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	73 986 759,10	80 291 022,54
DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	178 390,90	0,00
* Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	178 390,90	
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	73 808 368,20	80 291 022,54
* Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	4 721 963,81	12 949 028,88
* Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	23 299 396,53	30 938 481,86
* Personnel créditeur	4 741 641,10	1 054 345,33
* Organismes sociaux créditeurs	41 441,44	862 988,87
* Etat créditeur	2 884 103,53	1 967 536,97
* Comptes d'associés créditeurs		
* Autres créanciers		7 157 857,65
* Comptes de régularisation-passif	38 119 821,79	25 360 782,98

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)

TRESORERIE	23 424 703,01	7 396 145,47
TRESORERIE-PASSIF	23 424 703,01	7 396 145,47
* Crédits d'escompte		
* Crédits de trésorerie		
* Banques	23 424 703,01	7 396 145,47
TOTAL GENERAL	3 256 455 731,40	2 876 313 466,04

Bilan 2005

ACTIF	Exercice 2005			Exercice 2004
	Brut	Amort.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 330 304 599,72	62 739 614,82	2 267 564 984,90	1 848 802 202,82
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	39 384 405,02	10 854 212,58	28 530 192,44	32 090 658,56
* Frais préliminaires	9 636 241,02	6 967 800,58	2 668 440,44	4 078 701,56
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	29 748 164,00	3 886 412,00	25 861 752,00	28 011 957,00
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 889 120,40	2 191 487,40	28 697 633,00	22 435 107,12
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 889 120,40	2 191 487,40	28 697 633,00	22 435 107,12
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 278 555,95	21 977 666,51	7 300 889,44	6 730 158,01
* Terrains				
* Constructions	500 000,00	8 333,33	491 666,67	
* Installations techniques, matériel et outillage	4 024 794,07	3 424 348,72	600 445,35	1 372 499,10
* Matériel transport	2 284 755,68	616 551,14	1 668 204,54	540 127,39
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	22 469 006,20	17 928 433,32	4 540 572,88	4 817 531,52
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 063 332,56	2 990 000,00	18 073 332,56	4 592 907,33
* Prêts immobilisés	6 082 103,29		6 082 103,29	3 545 778,06
* Autres créances financières	285 329,27		285 329,27	407 129,27
* Titres de participation	2 700 000,00	2 700 000,00	0,00	640 000,00
* Autres titres immobilisés	11 995 900,00	290 000,00	11 705 900,00	
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	2 209 689 185,79	24 726 248,33	2 184 962 937,46	1 782 953 371,80
Placements immobiliers	366 078 106,95	21 114 733,33	344 963 373,62	307 268 773,62
Obligations, bons et titres de créances négociables	1 501 038 727,13		1 501 038 727,13	1 192 140 941,69
Actions et parts sociales	46 148 406,30	1 856 500,00	44 291 906,30	35 371 316,40
Prêts et effets assimilés	173 651 485,69	1 755 015,00	171 896 470,69	127 197 106,37
Dépôts en comptes indisponibles	1 822 459,72		1 822 459,72	25 233,72
Placements affectés aux contrats en unités de compte				
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	120 950 000,00		120 950 000,00	120 950 000,00
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF				
* Diminution des créances immobilisées et des placements				
* Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	595 616 951,22	6 720 557,43	588 896 393,79	609 434 909,10
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	263 934 248,00		263 934 248,00	223 280 365,20
* Provisions pour primes non acquises	3 198 910,00		3 198 910,00	3 300 733,00
* Provisions pour sinistres à payer	8 560 786,00		8 560 786,00	3 016 763,00
* Provisions mathématiques	251 993 677,00		251 993 677,00	216 730 863,00
* Provisions des assurances Vie	180 875,00		180 875,00	232 006,20

* Autres provisions techniques				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	166 819 700,65	6 720 557,43	160 099 143,22	168 802 141,57
* Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs			0,00	3 933 540,53
* Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	64 095 417,44	317 825,43	63 777 592,01	61 457 273,50
* Personnel débiteur	433 395,79		433 395,79	4 511 271,65
* Etat débiteur	23 696 466,14		23 696 466,14	36 221 806,77
* Comptes d'associés débiteurs				
* Autres débiteurs	6 402 732,00	6 402 732,00	0,00	375 353,42
* Comptes de régularisation-Actif	72 191 689,28		72 191 689,28	62 302 895,70
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés...)	164 863 002,57		164 863 002,57	217 352 402,33
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Eléments circulants)				
TRESORERIE	19 852 087,35	0,00	19 852 087,35	6 535 238,11
TRESORERIE-ACTIF	19 852 087,35		19 852 087,35	6 535 238,11
* Chèques et valeurs à encaisser	316 467,79		316 467,79	349 222,97
* Banques, TGR et C.C.P.	19 481 465,99		19 481 465,99	6 143 609,79
* Caisse, Régie d'avances et accréditifs	54 153,57		54 153,57	42 405,35
TOTAL GENERAL	2 945 773 638,29	69 460 172,25	2 876 313 466,04	2 464 772 350,03

PASSIF	Exercice 2005	Exercice 2004
FINANCEMENT PERMANENT	2 788 626 298,03	2 340 189 275,83
CAPITAUX PROPRES	224 580 688,81	204 892 960,19
* Capital social ou fonds d'établissement à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	183 750 000,00	183 750 000,00
* Capital appelé, (dont versé)		
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		0,00
* Ecart de réévaluation		
* Réserve légale	3 006 804,36	2 194 340,58
* Autres réserves		
* Report à nouveau (1)	18 136 155,83	2 699 343,97
* Résultat nets en instance d'affectation (1)		
* Résultat net de l'exercice (1)	19 687 728,62	16 249 275,64
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS		
* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
* Emprunts obligataires		
* Emprunts pour fond d'établissement		
* Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	24 051 525,22	25 835 448,22
* Provisions pour risques	24 051 525,22	25 835 448,22
* Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	2 539 994 084,00	2 109 460 867,42
* Provisions pour primes non acquises	20 279 771,00	20 589 425,00
* Provisions pour sinistres à payer	42 069 974,00	28 440 346,42
* Provisions mathématiques vie	2 473 952 498,00	2 056 227 940,00
* Provisions d'équilibrage		
* Provisions techniques des contrats en unités de compte		
* Autres provisions techniques	3 691 841,00	4 203 156,00
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF		
* Augmentation des créances immobilisées et des placements		
* Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	80 291 022,54	112 516 784,51
DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	0,00	421 378,34
* Dettes pour espèces remises par les cessionnaires		421 378,34
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	80 291 022,54	112 095 406,17
* Cessionnaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	12 949 028,88	5 618 830,77
* Assurés, intermédiaires et comptes rattachés créditeurs	30 938 481,86	38 984 655,18
* Personnel créditeur	1 054 345,33	987 221,14
* Organismes sociaux créditeurs	862 988,87	460 236,54
* Etat créditeur	1 967 536,97	7 480 953,11
* Comptes d'associés créditeurs		
* Autres créanciers	7 157 857,65	36 963 814,98
* Comptes de régularisation-passif	25 360 782,98	21 599 694,45
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)		
TRESORERIE	7 396 145,47	12 066 289,69
TRESORERIE-PASSIF	7 396 145,47	12 066 289,69
* Crédits d'escompte		
* Crédits de trésorerie		
* Banques	7 396 145,47	12 066 289,69
TOTAL GENERAL	2 876 313 466,04	2 464 772 350,03

1. Comptes de produits et de charges

Compte de produits et de charges au 30/06/2008

Compte Technique Assurance Vie au 30/06/2008

Libellé	1 ^{er} Semestre 2008			1 ^{er} Semestre 2007
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	393 935 453,87	18 341 005,90	375 594 447,97	341 907 675,76
Primes émises	393 935 453,87	18 341 005,90	375 594 447,97	341 907 675,76
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	2 025 257,41		2 025 257,41	1 245 140,73
Autres produits d'exploitation	1 414 920,81		1 414 920,81	1 245 140,73
Reprises d'exploitation, transferts de charges	610 336,60		610 336,60	0,00
PRESTATIONS ET FRAIS	420 655 553,73	21 309 444,39	399 346 109,34	339 972 869,37
Prestations et frais payés	215 729 740,73	19 125 418,39	196 604 322,34	112 422 011,37
Variation des provisions pour sinistres à payer	-1 229 733,00	372 161,00	-1 601 894,00	-1 955 749,00
Variation des provisions des assurances Vie	311 576 379,00	1 811 865,00	309 764 514,00	226 579 220,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	907 167,00		907 167,00	0,00
Variation des provisions pour aléas financiers			0,00	0,00
Variation des provisions techniques des contrats en unités de comptes	-110 500 743,00		-110 500 743,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéfices	4 172 743,00		4 172 743,00	2 927 387,00
Variation des autres provisions techniques			0,00	0,00
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	70 285 548,08		70 285 548,08	63 275 723,83
Charges d'acquisition des contrats	30 734 978,40		30 734 978,40	28 036 737,84
Achats consommés de matières et fournitures	2 337 768,55		2 337 768,55	1 992 411,73
Autres charges externes	8 768 038,79		8 768 038,79	7 908 436,75
Impôts et taxes	1 733 980,52		1 733 980,52	1 654 678,00
Charges de personnel	23 075 182,84		23 075 182,84	19 726 764,56
Autres charges d'exploitation	526 708,35		526 708,35	688 058,12
Dotations d'exploitation	3 108 890,63		3 108 890,63	3 268 636,83
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	79 437 680,77		79 437 680,77	67 133 584,20
Revenus des placements	72 666 827,88		72 666 827,88	63 280 641,32
Gains de change			0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	347 355,65		347 355,65	128 809,96
Profits sur réalisation de placements	2 270 742,28		2 270 742,28	3 404 092,92
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)	4 152 754,96		4 152 754,96	0,00
Profits provenant des réévaluations des placements affectées			0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements			0,00	0,00
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges			0,00	320 040,00
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	4 585 950,99		4 585 950,99	4 425 668,09
Charges d'intérêts	21 421,09		21 421,09	382 557,63
Frais de gestion des placements	1 153 224,30		1 153 224,30	699 692,37
Pertes de change			0,00	0,00
Amortissements des différences sur prix de remboursement	2 897 224,41		2 897 224,41	2 742 936,27
Pertes sur réalisation de placements			0,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées			0,00	0,00
Ajustements de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)	116 281,63		116 281,63	0,00
Autres charges de placements			0,00	0,00
Dotations sur placements	397 799,56		397 799,56	600 481,82
RESULTAT TECHNIQUE VIE	- 20 128 660,75	- 2 968 438,49	- 17 160 222,26	+ 2 612 139,40

▪ Compte Technique Assurance Non Vie au 30/06/2008

Libellé	1 ^{er} Semestre 2008			1 ^{er} Semestre 2007
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	24 630 176,95	3 660 803,95	20 969 373,00	17 304 309,42
Primes émises	28 267 521,95	2 764 236,95	25 503 285,00	22 187 400,42
Variation des provisions pour primes non acquises	3 637 345,00	-896 567,00	4 533 912,00	4 883 091,00
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	11 236,96		11 236,96	380 942,26
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	39,82		39,82	13 484,35
Reprises d'exploitation, transferts de charges	11 197,14		11 197,14	367 457,91
PRESTATIONS ET FRAIS	8 380 291,98	-282 493,41	8 662 785,39	8 053 623,33
Prestations et frais payés	7 810 507,98	304 086,59	7 506 421,39	7 906 600,33
Variation des provisions pour sinistres à payer	367 240,00	-554 400,00	921 640,00	-2 735,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité			0,00	0,00
Variation des provisions pour aléas financiers			0,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéfices			0,00	0,00
Variation des autres provisions techniques	202 544,00	-32 180,00	234 724,00	149 758,00
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	7 117 240,40		7 117 240,40	9 195 198,62
Charges d'acquisition des contrats	2 791 013,30		2 791 013,30	1 716 552,90
Achats consommés de matières et fournitures	240 808,96		240 808,96	411 318,87
Autres charges externes	903 178,53		903 178,53	1 632 639,09
Impôts et taxes	178 613,94		178 613,94	341 596,21
Charges de personnel	2 376 929,45		2 376 929,45	4 072 446,68
Autres charges d'exploitation	54 255,20		54 255,20	142 044,58
Dotations d'exploitation	572 441,02		572 441,02	878 600,29
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	3 262 342,85		3 262 342,85	1 508 105,88
Revenus des placements	753 685,64		753 685,64	837 779,99
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	386,53		386,53	384,40
Profits sur réalisation de placements	2 508 270,68		2 508 270,68	669 941,49
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements			0,00	0,00
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges			0,00	0,00
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	37 266,39		37 266,39	99 382,65
Charges d'intérêts			0,00	0,00
Frais de gestion des placements	9 346,08		9 346,08	57 366,93
Pertes de change			0,00	0,00
Amortissements des différences sur prix de remboursement	27 920,31		27 920,31	42 015,72
Pertes sur réalisation de placements				
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées			0,00	0,00
Autres charges de placements				
Dotations sur placements			0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	+ 12 368 957,99	+ 3 943 297,36	+ 8 425 660,63	+ 1 845 152,96

▪ Compte non technique au 30/06/2008

Libellé	Opérations Propres à l'exercice	Opérations Concernant les exercices précédents	1 ^{er} Semestre 2008	1 ^{er} Semestre 2007
PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	8 048 230,89	0,00	8 048 230,89	5 291 173,23
Produits d'exploitation non techniques				
Intérêts et autres produits financiers	7 694 480,89		7 694 480,89	5 286 823,23
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	0,00		0,00	0,00
Autres produits non techniques	353 750,00		353 750,00	4 350,00
Reprises non techniques, transferts de charges			0,00	0,00
CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	3 004 689,60	0,00	3 004 689,60	711 812,95
Charges d'exploitation non techniques	11 085,50		11 085,50	12 316,10
Charges financières non techniques	69 059,91		69 059,91	79 230,86
Amortissements des différences sur prix de remboursement	514 544,19		514 544,19	610 265,99
Autres charges non techniques			0,00	0,00
Dotations non techniques	2 410 000,00		2 410 000,00	10 000,00
Résultat non technique courant			5 043 541,29	4 579 360,28
PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	676 035,97	3 044 264,82	3 720 300,79	82 862,80
Produits des cessions d'immobilisations	665 111,10		665 111,10	0,00
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	10 924,87	3 044 264,82	3 055 189,69	82 862,80
Reprises non courantes, transferts de charges			0,00	0,00
CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	697 298,10	13 664,00	710 962,10	466 066,32
V N C des immobilisations cédées	684 875,64		684 875,64	8 616,67
Subventions accordées			0,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif			0,00	0,00
Autres charges non courantes	12 422,46	13 664,00	26 086,46	457 449,65
Dotations non courantes			0,00	0,00
Résultat non technique non courant			3 009 338,69	-383 203,52
RESULTAT NON TECHNIQUE			8 052 879,98	4 196 156,76

▪ Récapitulation

	1 er Semestre 2008	1 er Semestre 2007
I	RESULTAT TECHNIQUE VIE	- 17 160 222,26 + 2 612 139,40
II	RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	+ 8 425 660,63 + 1 845 152,96
III	RESULTAT NON TECHNIQUE	+ 8 052 879,98 + 4 196 156,76
	RESULTAT AVANT IMPOTS	- 681 681,65 + 8 653 449,12
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	2 458 912,00 2 170 832,00
IV	RESULTAT NET	- 3 140 593,65 + 6 482 617,12

TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	457 057 386,15	410 286 400,69
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON VIE	24 242 952,81	19 193 357,56
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	11 768 531,68	5 374 036,03
TOTAL DES PRODUITS	493 068 870,64	434 853 794,28
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	474 217 608,41	407 674 261,29
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON VIE	15 817 292,18	17 348 204,60
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	3 715 651,70	1 177 879,27
IMPOTS SUR LES RESULTATS	493 750 552,29	426 200 345,16
TOTAL DES CHARGES	2 458 912,00	2 170 832,00
RESULTAT NET	- 3 140 593,65	+ 6 482 617,12

Compte de produits et de charges Vie et Non Vie au 30/06/2008

Libellé	1 ^{er} Semestre 2008			1 ^{er} Semestre 2007
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	418 565 630,82	22 001 809,85	396 563 820,97	359 211 985,18
Primes émises	422 202 975,82	21 105 242,85	401 097 732,97	364 095 076,18
Variation des provisions pour primes non acquises	3 637 345,00	-896 567,00	4 533 912,00	4 883 091,00
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	2 036 494,37		2 036 494,37	1 626 082,99
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	1 414 960,63		1 414 960,63	1 258 625,08
Reprises d'exploitation, transferts de charges	621 533,74		621 533,74	367 457,91
PRESTATIONS ET FRAIS	429 035 845,71	21 026 950,98	408 008 894,73	348 026 492,70
Prestations et frais payés	223 540 248,71	19 429 504,98	204 110 743,73	120 328 611,70
Variation des provisions pour sinistres à payer	-862 493,00	-182 239,00	-680 254,00	-1 958 484,00
Variation des provisions des assurances Vie	311 576 379,00	1 811 865,00	309 764 514,00	226 579 220,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	907 167,00	0,00	907 167,00	0,00
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des provisions des contrats en unités de comptes	-110 500 743,00	0,00	-110 500 743,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéfices	4 172 743,00	0,00	4 172 743,00	2 927 387,00
Variation des autres provisions techniques	202 544,00	-32 180,00	234 724,00	149 758,00
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	77 402 788,48		77 402 788,48	72 470 922,45
Charges d'acquisition	33 525 991,70		33 525 991,70	29 753 290,74
Achats consommés de matières et fournitures	2 578 577,51		2 578 577,51	2 403 730,60
Autres charges externes	9 671 217,32		9 671 217,32	9 541 075,84
Impôts et taxes	1 912 594,46		1 912 594,46	1 996 274,21
Charges de personnel	25 452 112,29		25 452 112,29	23 799 211,24
Autres charges d'exploitation	580 963,55		580 963,55	830 102,70
Dotations d'exploitation	3 681 331,65		3 681 331,65	4 147 237,12
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	82 700 023,62		82 700 023,62	68 641 690,08
Revenus des placements	73 420 513,52		73 420 513,52	64 118 421,31
Gains de change	0,00		0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	347 742,18		347 742,18	129 194,36
Profits sur réalisation de placements	4 779 012,96		4 779 012,96	4 074 034,41
Ajustements de VARCUC	4 152 754,96		4 152 754,96	0,00
Profits provenant de la réévaluation des placements affectées	0,00		0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	0,00		0,00	0,00
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	0,00		0,00	320 040,00
CHARGES DES PLACEMENTS AUX OP. D'ASS	4 623 217,38		4 623 217,38	4 525 050,74
Charges d'intérêts	21 421,09		21 421,09	382 557,63
Frais de gestion des placements	1 162 570,38		1 162 570,38	757 059,30
Pertes de change	0,00		0,00	0,00
Amortissements des différences sur prix de remboursement	2 925 144,72		2 925 144,72	2 784 951,99
Pertes sur réalisation de placements	0,00		0,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées	0,00		0,00	0,00
Ajustements de VARCUC	116 281,63		116 281,63	0,00
Autres charges de placements	0,00		0,00	0,00
Dotations sur placements	397 799,56		397 799,56	600 481,82
RESULTAT TECHNIQUE VIE & NON VIE	- 7 759 702,76	+ 974 858,87	- 8 734 561,63	+ 4 457 292,36

Compte de produits et de charges 2007

Compte Technique Assurance Vie 2007

Libellé	Exercice 2007			Exercice 2006
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	824 275 733,88	30 977 301,50	793 298 432,38	485 677 526,92
Primes émises	824 275 733,88	30 977 301,50	793 298 432,38	485 677 526,92
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	2 462 274,13		2 462 274,13	9 396 048,54
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	2 462 274,13		2 462 274,13	2 598 541,61
Reprises d'exploitation, transferts de charges			0,00	6 797 506,93
PRESTATIONS ET FRAIS	913 019 932,64	41 307 870,85	871 712 061,79	528 547 091,22
Prestations et frais payés	242 648 587,64	23 691 198,85	218 957 388,79	190 200 825,22
Variation des provisions pour sinistres à payer	16 024 363,00	1 576 711,00	14 447 652,00	6 360 690,00
Variation des provisions des assurances Vie	388 683 279,00	16 039 961,00	372 643 318,00	308 511 218,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	1 381 139,00		1 381 139,00	0,00
Variation des provisions pour aléas financiers			0,00	0,00
Variation des provisions techniques des contrats en unités de comptes	251 713 983,00		251 713 983,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéfices	12 568 581,00		12 568 581,00	23 474 358,00
Variation des autres provisions techniques			0,00	0,00
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	122 344 917,29		122 344 917,29	113 322 616,67
Charges d'acquisition des contrats	43 247 378,88		43 247 378,88	32 909 674,74
Achats consommés de matières et fournitures	5 040 621,35		5 040 621,35	3 883 077,59
Autres charges externes	17 092 026,54		17 092 026,54	17 381 230,99
Impôts et taxes	2 660 804,08		2 660 804,08	2 679 705,53
Charges de personnel	44 245 252,47		44 245 252,47	41 274 612,54
Autres charges d'exploitation	1 238 526,47		1 238 526,47	3 874 550,00
Dotations d'exploitation	8 820 307,50		8 820 307,50	11 319 765,28
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	151 934 929,72		151 934 929,72	154 440 991,15
Revenus des placements	133 872 813,63		133 872 813,63	117 352 101,34
Gains de change			0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	259 754,89		259 754,89	274 833,51
Profits sur réalisation de placements	17 278 371,05		17 278 371,05	16 151 981,53
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)	203 950,15		203 950,15	0,00
Profits provenant des réévaluations des placements affectées			0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements			0,00	56 074,77
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	320 040,00		320 040,00	20 606 000,00
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	9 150 636,53		9 150 636,53	8 229 773,72
Charges d'intérêts	865 453,25		865 453,25	547 606,04
Frais de gestion des placements	1 747 492,16		1 747 492,16	1 781 946,32
Pertes de change			0,00	0,00
Amortissements des différences sur prix de remboursement	5 454 314,65		5 454 314,65	4 491 781,36
Pertes sur réalisation de placements			0,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées			0,00	0,00
Ajustements de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)			0,00	0,00
Autres charges de placements			0,00	0,00
Dotations sur placements	1 083 376,47		1 083 376,47	1 408 440,00
RESULTAT TECHNIQUE VIE	- 65 842 548,73	- 10 330 569,35	- 55 511 979,38	- 584 915,00

▪ Compte Technique Assurance Non Vie 2007

Libellé	Exercice 2007			Exercice 2006
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	44 256 228,04	7 110 798,24	37 145 429,80	35 834 869,05
Primes émises	47 493 752,04	7 523 586,24	39 970 165,80	32 520 683,05
Variation des provisions pour primes non acquises	3 237 524,00	412 788,00	2 824 736,00	-3 314 186,00
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	378 017,23		378 017,23	37 509,10
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	10 559,32		10 559,32	17 178,06
Reprises d'exploitation, transferts de charges	367 457,91		367 457,91	20 331,04
PRESTATIONS ET FRAIS	14 522 556,66	1 760 315,23	12 762 241,43	16 799 090,00
Prestations et frais payés	17 828 694,66	4 248 742,23	13 579 952,43	15 684 368,00
Variation des provisions pour sinistres à payer	-3 328 143,00	-2 424 104,00	-904 039,00	2 539 298,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité			0,00	0,00
Variation des provisions pour aléas financiers			0,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéfices			0,00	0,00
Variation des autres provisions techniques	22 005,00	-64 323,00	86 328,00	-1 424 576,00
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	12 336 177,72		12 336 177,72	21 381 007,97
Charges d'acquisition des contrats	4 363 588,18		4 363 588,18	6 528 678,98
Achats consommés de matières et fournitures	519 224,54		519 224,54	801 633,05
Autres charges externes	1 760 616,22		1 760 616,22	3 588 228,37
Impôts et taxes	274 084,22		274 084,22	553 205,66
Charges de personnel	4 557 616,91		4 557 616,91	8 520 842,75
Autres charges d'exploitation	127 578,19		127 578,19	0,00
Dotations d'exploitation	733 469,46		733 469,46	1 388 419,16
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	9 316 500,62		9 316 500,62	10 001 206,66
Revenus des placements	1 700 408,57		1 700 408,57	1 758 330,39
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	775,18		775,18	775,18
Profits sur réalisation de placements	7 615 316,87		7 615 316,87	8 242 101,09
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements			0,00	0,00
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges			0,00	0,00
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	98 449,00		98 449,00	285 507,61
Charges d'intérêts			0,00	0,00
Frais de gestion des placements	25 136,90		25 136,90	179 785,44
Pertes de change			0,00	0,00
Amortissements des différences sur prix de remboursement	73 312,10		73 312,10	105 722,17
Pertes sur réalisation de placements				
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées			0,00	0,00
Autres charges de placements				
Dotations sur placements			0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	+ 26 993 562,51	+ 5 350 483,01	+ 21 643 079,50	+ 7 407 979,23

▪ Compte non technique 2007

Libellé	Opérations Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	Exercice 2007	Exercice 2006
PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	13 449 428,13	0,00	13 449 428,13	14 953 699,05
Produits d'exploitation non techniques				
Intérêts et autres produits financiers	13 434 128,13		13 434 128,13	12 827 546,14
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir			0,00	0,00
Autres produits non techniques	15 300,00		15 300,00	0,00
Reprises non techniques, transferts de charges			0,00	2 126 152,91
CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	1 417 712,47	0,00	1 417 712,47	1 504 080,42
Charges d'exploitation non techniques	12 316,10		12 316,10	8 721,65
Charges financières non techniques	214 022,23		214 022,23	188 906,01
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 171 374,14		1 171 374,14	1 098 452,76
Autres charges non techniques			0,00	0,00
Dotations non techniques	20 000,00		20 000,00	208 000,00
Résultat non technique courant			12 031 715,66	13 449 618,63
PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	69 952,89	3 253 568,30	3 323 521,19	6 913 778,57
Produits des cessions d'immobilisations	13 300,00		13 300,00	46 686,20
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	56 652,89	3 253 568,30	3 310 221,19	6 867 092,37
Reprises non courantes, transferts de charges			0,00	0,00
CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	77 289,94	120 232,06	197 522,00	2 605 791,26
V N C des immobilisations cédées	12 274,54		12 274,54	100 208,79
Subventions accordées			0,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif			0,00	0,00
Autres charges non courantes	65 015,40	120 232,06	185 247,46	2 505 582,47
Dotations non courantes			0,00	0,00
Résultat non technique non courant			3 125 999,19	4 307 987,31
RESULTAT NON TECHNIQUE			15 157 714,85	17 757 605,94

■ Récapitulation

		Exercice 2007	Exercice 2006
I	RESULTAT TECHNIQUE VIE	- 55 511 979,38	- 584 915,00
II	RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	+ 21 643 079,50	+ 7 407 979,23
III	RESULTAT NON TECHNIQUE	+ 15 157 714,85	+ 17 757 605,94
	RESULTAT AVANT IMPOTS	- 18 711 185,03	+ 24 580 670,17
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	5 146 314,00	3 576 336,00
IV	RESULTAT NET	- 23 857 499,03	+ 21 004 334,17

	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	947 695 636,23	649 514 566,61
	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON VIE	46 839 947,65	45 873 584,81
	TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	16 772 949,32	21 867 477,62
	TOTAL DES PRODUITS	1 011 308 533,20	717 255 629,04
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	1 003 207 615,61	650 099 481,61
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON VIE	25 196 868,15	38 465 605,58
	TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	1 615 234,47	4 109 871,68
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	5 146 314,00	3 576 336,00
	TOTAL DES CHARGES	1 035 166 032,23	696 251 294,87
	RESULTAT NET	- 23 857 499,03	+ 21 004 334,17

▪ Compte de produits et de charges Vie et Non Vie

Libellé	Exercice 2007		Exercice 2006	
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	868 531 961,92	38 088 099,74	830 443 862,18	521 512 395,97
Primes émises	871 769 485,92	38 500 887,74	833 268 598,18	518 198 209,97
Variation des provisions pour primes non acquises	3 237 524,00	412 788,00	2 824 736,00	-3 314 186,00
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	2 840 291,36		2 840 291,36	9 433 557,64
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	2 472 833,45		2 472 833,45	2 615 719,67
Reprises d'exploitation, transferts de charges	367 457,91		367 457,91	6 817 837,97
PRESTATIONS ET FRAIS	927 542 489,30	43 068 186,08	884 474 303,22	545 346 181,22
Prestations et frais payés	260 477 282,30	27 939 941,08	232 537 341,22	205 885 193,22
Variation des provisions pour sinistres à payer	12 696 220,00	-847 393,00	13 543 613,00	8 899 988,00
Variation des provisions des assurances Vie	388 683 279,00	16 039 961,00	372 643 318,00	308 511 218,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	1 381 139,00	0,00	1 381 139,00	0,00
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des provisions des contrats en unités de comptes	251 713 983,00	0,00	251 713 983,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéfices	12 568 581,00	0,00	12 568 581,00	23 474 358,00
Variation des autres provisions techniques	22 005,00	-64 323,00	86 328,00	-1 424 576,00
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	134 681 095,01		134 681 095,01	134 703 624,64
Charges d'acquisition	47 610 967,06		47 610 967,06	39 438 353,72
Achats consommés de matières et fournitures	5 559 845,89		5 559 845,89	4 684 710,64
Autres charges externes	18 852 642,76		18 852 642,76	20 969 459,36
Impôts et taxes	2 934 888,30		2 934 888,30	3 232 911,19
Charges de personnel	48 802 869,38		48 802 869,38	49 795 455,29
Autres charges d'exploitation	1 366 104,66		1 366 104,66	3 874 550,00
Dotations d'exploitation	9 553 776,96		9 553 776,96	12 708 184,44
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	161 251 430,34		161 251 430,34	164 442 197,81
Revenus des placements	135 573 222,20		135 573 222,20	119 110 431,73
Gains de change	0,00		0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	260 530,07		260 530,07	275 608,69
Profits sur réalisation de placements	24 893 687,92		24 893 687,92	24 394 082,62
Ajustements de VARCUC	203 950,15		203 950,15	0,00
Profits provenant de la réévaluation des placements affectées	0,00		0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	0,00		0,00	56 074,77
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	320 040,00		320 040,00	20 606 000,00
CHARGES DES PLACEMENTS AUX OP. D'ASS	9 249 085,53		9 249 085,53	8 515 281,33
Charges d'intérêts	865 453,250		865 453,25	547 606,04
Frais de gestion des placements	1 772 629,060		1 772 629,06	1 961 731,76
Pertes de change	0,000		0,00	0,00
Amortissements des différences sur prix de remboursement	5 527 626,750		5 527 626,75	4 597 503,53
Pertes sur réalisation de placements	0,000		0,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées	0,000		0,00	0,00
Ajustements de VARCUC	0,000		0,00	0,00
Autres charges de placements	0,000		0,00	0,00
Dotations sur placements	1 083 376,470		1 083 376,47	1 408 440,00
RESULTAT TECHNIQUE VIE & NON VIE	- 38 848 986,22	- 4 980 086,34	- 33 868 899,88	+ 6 823 064,23

Compte de produits et de charges 2006

Compte Technique Assurance Vie 2006

Libellé	Exercice 2006			Exercice 2005
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	516 886 728,75	31 209 201,83	485 677 526,92	508 589 993,47
Primes émises	516 886 728,75	31 209 201,83	485 677 526,92	508 589 993,47
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	9 396 048,54		9 396 048,54	3 211 528,82
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	2 598 541,61		2 598 541,61	1 692 869,04
Reprises d'exploitation, transferts de charges	6 797 506,93		6 797 506,93	1 518 659,78
PRESTATIONS ET FRAIS	567 593 770,53	39 046 679,31	528 547 091,22	541 300 486,19
Prestations et frais payés	215 297 394,53	25 096 569,31	190 200 825,22	151 474 532,61
Variation des provisions pour sinistres à payer	8 784 662,00	2 423 972,00	6 360 690,00	7 364 209,58
Variation des provisions des assurances Vie	320 037 356,00	11 526 138,00	308 511 218,00	362 749 647,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité			0,00	
Variation des provisions pour aléas financiers			0,00	
Variation des provisions techniques des contrats en unités de comptes			0,00	
Variation des provisions pour participations aux bénéfices	23 474 358,00		23 474 358,00	19 712 097,00
Variation des autres provisions techniques			0,00	0,00
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	113 322 616,67		113 322 616,67	86 277 357,91
Charges d'acquisition des contrats	32 909 674,74		32 909 674,74	9 809 683,73
Achats consommés de matières et fournitures	3 883 077,59		3 883 077,59	5 966 816,75
Autres charges externes	17 381 230,99		17 381 230,99	19 528 972,80
Impôts et taxes	2 679 705,53		2 679 705,53	3 030 609,45
Charges de personnel	41 274 612,54		41 274 612,54	40 661 884,86
Autres charges d'exploitation	3 874 550,00		3 874 550,00	0,00
Dotations d'exploitation	11 319 765,28		11 319 765,28	7 279 390,32
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	154 440 991,15		154 440 991,15	161 696 689,29
Revenus des placements	117 352 101,34		117 352 101,34	154 649 668,02
Gains de change			0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	274 833,51		274 833,51	285 075,00
Profits sur réalisation de placements	16 151 981,53		16 151 981,53	6 039 619,98
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)			0,00	
Profits provenant des réévaluations des placements affectées			0,00	
Intérêts et autres produits de placements	56 074,77		56 074,77	70 370,05
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	20 606 000,00		20 606 000,00	651 956,24
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	8 229 773,72		8 229 773,72	30 761 123,50
Charges d'intérêts	547 606,04		547 606,04	324 490,31
Frais de gestion des placements	1 781 946,32		1 781 946,32	4 924 552,63
Pertes de change			0,00	
Amortissements des différences sur prix de remboursement	4 491 781,36		4 491 781,36	4 208 951,00
Pertes sur réalisation de placements			0,00	861 729,56
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées			0,00	
Ajustements de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)			0,00	
Autres charges de placements			0,00	
Dotations sur placements	1 408 440,00		1 408 440,00	20 441 400,00
RESULTAT TECHNIQUE VIE	- 8 422 392,48	- 7 837 477,48	- 584 915,00	+ 15 159 243,98

▪ Compte Technique Assurance Non Vie 2006

Libellé	Exercice 2006			Exercice 2005
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	42 836 664,42	7 001 795,37	35 834 869,05	40 479 247,70
Primes émises	39 160 283,42	6 639 600,37	32 520 683,05	40 271 416,70
Variation des provisions pour primes non acquises	- 3 676 381,00	- 362 195,00	- 3 314 186,00	- 207 831,00
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	37 509,10		37 509,10	63 769,48
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	17 178,06		17 178,06	27,89
Reprises d'exploitation, transferts de charges	20 331,04		20 331,04	63 741,59
PRESTATIONS ET FRAIS	21 507 581,60	4 708 491,60	16 799 090,00	17 047 916,33
Prestations et frais payés	17 646 435,60	1 962 067,60	15 684 368,00	16 786 705,13
Variation des provisions pour sinistres à payer	5 370 094,00	2 830 796,00	2 539 298,00	721 395,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité			0,00	
Variation des provisions pour aléas financiers			0,00	
Variation des provisions pour participations aux bénéfices			0,00	
Variation des autres provisions techniques	-1 508 948,00	-84 372,00	-1 424 576,00	-460 183,80
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	21 381 007,97		21 381 007,97	13 884 716,65
Charges d'acquisition des contrats	6 528 678,98		6 528 678,98	2 174 616,48
Achats consommés de matières et fournitures	801 633,05		801 633,05	959 359,30
Autres charges externes	3 588 228,37		3 588 228,37	3 139 915,74
Impôts et taxes	553 205,66		553 205,66	248 425,53
Charges de personnel	8 520 842,75		8 520 842,75	6 537 716,71
Autres charges d'exploitation			0,00	0,00
Dotations d'exploitation	1 388 419,16		1 388 419,16	824 682,89
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	10 001 206,66		10 001 206,66	1 793 229,09
Revenus des placements	1 758 330,39		1 758 330,39	1 792 520,09
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	775,18		775,18	709,00
Profits sur réalisation de placements	8 242 101,09		8 242 101,09	
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	0,00		0,00	0,00
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	0,00		0,00	0,00
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	285 507,61		285 507,61	157 752,88
Charges d'intérêts	0,00		0,00	0,00
Frais de gestion des placements	179 785,44		179 785,44	11 466,88
Pertes de change			0,00	
Amortissements des différences sur prix de remboursement	105 722,17		105 722,17	146 286,00
Pertes sur réalisation de placements				
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées	0,00		0,00	0,00
Autres charges de placements				
Dotations sur placements	0,00		0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	+ 9 701 283,00	+ 2 293 303,77	+ 7 407 979,23	+ 11 245 860,41

▪ Compte non technique 2006

Libellé	Opérations Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	Exercice 2006	Exercice 2005
PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	14 953 699,05	0,00	14 953 699,05	20 123 913,22
Produits d'exploitation non techniques				
Intérêts et autres produits financiers	12 827 546,14		12 827 546,14	16 484 667,82
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir			0,00	0,00
Autres produits non techniques			0,00	16 666,67
Reprises non techniques, transferts de charges	2 126 152,91		2 126 152,91	3 622 578,73
CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	1 504 080,42	0,00	1 504 080,42	1 330 226,03
Charges d'exploitation non techniques	8 721,65		8 721,65	19 100,35
Charges financières non techniques	188 906,01		188 906,01	128 217,68
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 098 452,76		1 098 452,76	542 908,00
Autres charges non techniques			0,00	0,00
Dotations non techniques	208 000,00		208 000,00	640 000,00
Résultat non technique courant			13 449 618,63	18 793 687,19
PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	208 999,47	6 704 779,10	6 913 778,57	644 460,37
Produits des cessions d'immobilisations	46 686,20		46 686,20	58 805,75
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	162 313,27	6 704 779,10	6 867 092,37	585 654,62
Reprises non courantes, transferts de charges			0,00	0,00
CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	1 778 951,42	826 839,84	2 605 791,26	22 501 793,34
V N C des immobilisations cédées	100 208,79		100 208,79	565 778,09
Subventions accordées			0,00	
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif			0,00	
Autres charges non courantes	1 678 742,63	826 839,84	2 505 582,47	1 686 015,25
Dotations non courantes			0,00	20 250 000,00
Résultat non technique non courant			4 307 987,31	-21 857 332,97
RESULTAT NON TECHNIQUE			17 757 605,94	-3 063 645,78

■ Récapitulation

		Exercice 2006	Exercice 2005
I	RESULTAT TECHNIQUE VIE	- 584 915,00	+ 15 159 243,98
II	RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	+ 7 407 979,23	+ 11 245 860,41
III	RESULTAT NON TECHNIQUE	+ 17 757 605,94	- 3 063 645,78
	RESULTAT AVANT IMPOTS	+ 24 580 670,17	+ 23 341 458,62
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 576 336,00	3 653 730,00
IV	RESULTAT NET	+ 21 004 334,17	+ 19 687 728,62

	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	649 514 566,61	673 498 211,58
	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON VIE	45 873 584,81	42 336 246,27
	TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	21 867 477,62	20 768 373,59
	TOTAL DES PRODUITS	717 255 629,04	736 602 831,44
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	650 099 481,61	658 338 967,60
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON VIE	38 465 605,58	31 090 385,86
	TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	4 109 871,68	23 832 019,37
	TOTAL DES CHARGES	692 674 958,87	713 261 372,83
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 576 336,00	3 653 730,00
	RESULTAT NET	+ 21 004 334,17	+ 19 687 728,62

▪ Compte de produits et de charges Vie et Non Vie

Libellé	Exercice 2006		Exercice 2005	
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	559 723 393,17	38 210 997,20	521 512 395,97	549 069 241,17
Primes émises	556 047 012,17	37 848 802,20	518 198 209,97	548 861 410,17
Variation des provisions pour primes non acquises	-3 676 381,00	-362 195,00	-3 314 186,00	-207 831,00
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	9 433 557,64		9 433 557,64	3 275 298,30
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	2 615 719,67		2 615 719,67	1 692 896,93
Reprises d'exploitation, transferts de charges	6 817 837,97		6 817 837,97	1 582 401,37
PRESTATIONS ET FRAIS	589 101 352,13	43 755 170,91	545 346 181,22	558 348 402,52
Prestations et frais payés	232 943 830,13	27 058 636,91	205 885 193,22	168 261 237,74
Variation des provisions pour sinistres à payer	14 154 756,00	5 254 768,00	8 899 988,00	8 085 604,58
Variation des provisions des assurances Vie	320 037 356,00	11 526 138,00	308 511 218,00	362 749 647,00
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des provisions des contrats en unités de comptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des provisions pour participations aux bénéfices	23 474 358,00	0,00	23 474 358,00	19 712 097,00
Variation des autres provisions techniques	-1 508 948,00	-84 372,00	-1 424 576,00	-460 183,80
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	134 703 624,64		134 703 624,64	100 162 074,56
Charges d'acquisition	39 438 353,72		39 438 353,72	11 984 300,21
Achats consommés de matières et fournitures	4 684 710,64		4 684 710,64	6 926 176,05
Autres charges externes	20 969 459,36		20 969 459,36	22 668 888,54
Impôts et taxes	3 232 911,19		3 232 911,19	3 279 034,98
Charges de personnel	49 795 455,29		49 795 455,29	47 199 601,57
Autres charges d'exploitation	3 874 550,00		3 874 550,00	0,00
Dotations d'exploitation	12 708 184,44		12 708 184,44	8 104 073,21
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	164 442 197,81		164 442 197,81	163 489 918,38
Revenus des placements	119 110 431,73		119 110 431,73	156 442 188,11
Gains de change	0,00		0,00	0,00
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	275 608,69		275 608,69	285 784,00
Profits sur réalisation de placements	24 394 082,62		24 394 082,62	6 039 619,98
Ajustements de VARCUC	0,00		0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation des placements affectées	0,00		0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	56 074,77		56 074,77	70 370,05
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	20 606 000,00		20 606 000,00	651 956,24
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	8 515 281,33		8 515 281,33	30 918 876,38
Charges d'intérêts	547 606,040		547 606,04	324 490,31
Frais de gestion des placements	1 961 731,760		1 961 731,76	4 936 019,51
Pertes de change	0,000		0,00	0,00
Amortissements des différences sur prix de remboursement	4 597 503,530		4 597 503,53	4 355 237,00
Pertes sur réalisation de placements	0,000		0,00	861 729,56
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectées	0,000		0,00	0,00
Ajustements de VARCUC	0,000		0,00	0,00
Autres charges de placements	0,000		0,00	0,00
Dotations sur placements	1 408 440,000		1 408 440,00	20 441 400,00
RESULTAT TECHNIQUE VIE & NON VIE	+ 1 278 890,52	- 5 544 173,71	+ 6 823 064,23	+ 26 405 104,39

Compte de produits et de charges 2005

Compte Technique Assurance Vie 2005

Libellé	Exercice 2005			Exercice 2004
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	542 641 228,47	34 051 235,00	508 589 993,47	295 234 971,17
Primes émises	542 641 228,47	34 051 235,00	508 589 993,47	295 234 971,17
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	3 211 528,82		3 211 528,82	7 365 051,62
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	1 692 869,04		1 692 869,04	5 727 930,56
Reprises d'exploitation, transferts de charges	1 518 659,78		1 518 659,78	1 637 121,06
PRESTATIONS ET FRAIS	601 147 957,19	59 847 471,00	541 300 486,19	344 480 210,67
Prestations et frais payés	171 008 848,61	19 534 316,00	151 474 532,61	145 862 092,47
Variation des provisions pour sinistres à payer	12 414 551,58	5 050 342,00	7 364 209,58	-47 881,97
Variation des provisions mathématiques	417 724 557,00	35 262 813,00	382 461 744,00	208 016 702,00
Variation des provisions techniques			0,00	-9 350 701,83
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	86 277 357,91		86 277 357,91	85 115 482,62
Charges d'acquisition des contrats	9 809 683,73		9 809 683,73	9 916 352,66
Achats consommés de matières et fournitures	5 966 816,75		5 966 816,75	4 588 019,14
Autres charges externes	19 528 972,80		19 528 972,80	20 369 185,54
Impôts et taxes	3 030 609,45		3 030 609,45	2 082 889,69
Charges de personnel	40 661 884,86		40 661 884,86	40 402 139,35
Autres charges d'exploitation	0,00		0,00	923 339,00
Dotations d'exploitation	7 279 390,32		7 279 390,32	6 833 557,24
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	161 696 689,29		161 696 689,29	107 671 905,80
Revenus des placements	147 425 079,18		147 425 079,18	86 032 675,70
Gains de change				
Profits sur réalisation de placements	6 039 619,98		6 039 619,98	4 028 362,18
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)				
Intérêts et autres produits de placements	7 580 033,89		7 580 033,89	16 251 440,24
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	651 956,24		651 956,24	1 359 427,68
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	30 761 123,50		30 761 123,50	12 616 043,09
Charges d'intérêts	324 490,31		324 490,31	787 358,45
Frais de gestion des placements	9 133 503,63		9 133 503,63	9 915 355,96
Pertes de change				
Pertes sur réalisation de placements	861 729,56		861 729,56	819 001,60
Ajustements de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)				
Autres charges de placements				
Dotations sur placements	20 441 400,00		20 441 400,00	1 094 327,08
RESULTAT TECHNIQUE VIE	- 10 636 992,02	- 25 796 236,00	+ 15 159 243,98	- 31 939 807,79

▪ Compte Technique Assurance Non Vie 2005

Libellé	Exercice 2005			Exercice 2004
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	49 271 782,70	8 792 535,00	40 479 247,70	33 907 498,51
Primes émises	48 962 128,70	8 690 712,00	40 271 416,70	35 716 338,51
Variation des provisions pour primes non acquises	309 654,00	101 823,00	207 831,00	-1 808 840,00
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	63 769,48		63 769,48	1 132 330,42
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	27,89		27,89	879 164,03
Reprises d'exploitation, transferts de charges	63 741,59		63 741,59	253 166,39
PRESTATIONS ET FRAIS	22 624 674,13	5 576 757,80	17 047 916,33	16 621 677,02
Prestations et frais payés	21 920 913,13	5 134 208,00	16 786 705,13	18 830 585,15
Variation des provisions pour sinistres à payer	1 215 076,00	493 681,00	721 395,00	-1 366 369,93
Variation des provisions mathématiques				
Variation des provisions techniques	-511 315,00	-51 131,20	-460 183,80	-842 538,20
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	13 884 716,65		13 884 716,65	19 227 015,30
Charges d'acquisition des contrats	2 174 616,48		2 174 616,48	348 017,31
Achats consommés de matières et fournitures	959 359,30		959 359,30	1 194 068,11
Autres charges externes	3 139 915,74		3 139 915,74	5 301 240,95
Impôts et taxes	248 425,53		248 425,53	542 088,45
Charges de personnel	6 537 716,71		6 537 716,71	10 514 974,94
Autres charges d'exploitation	0,00		0,00	
Dotations d'exploitation	824 682,89		824 682,89	1 326 625,54
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	1 793 229,09		1 793 229,09	1 537 767,99
Revenus des placements	1 491 097,16		1 491 097,16	1 228 716,94
Gains de change				
Profits sur réalisation de placements	0,00		0,00	57 532,99
Ajustements de VARCUC				
Intérêts et autres produits de placements	302 131,93		302 131,93	232 102,74
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	0,00		0,00	19 415,32
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	157 752,88		157 752,88	180 182,07
Charges d'intérêts	0,00		0,00	11 245,04
Frais de gestion des placements	157 752,88		157 752,88	141 610,91
Pertes de change				
Pertes sur réalisation de placements	0,00		0,00	11 696,96
Ajustements de VARCUC				
Autres charges de placements				
Dotations sur placement	0,00		0,00	15 629,16
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	+ 14 461 637,61	+ 3 215 777,20	+ 11 245 860,41	+ 548 722,53

▪ Compte non technique 2005

Libellé	Opérations Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	Exercice 2005	Exercice 2004
PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	20 123 913,22	0,00	20 123 913,22	55 749 308,28
Produits d'exploitation non techniques				
Intérêts et autres produits financiers	16 484 667,82		16 484 667,82	5 571 245,60
Autres produits non techniques	16 666,67		16 666,67	16 666,67
Reprises non techniques, transferts de charges	3 622 578,73		3 622 578,73	50 161 396,01
CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	1 330 226,03	0,00	1 330 226,03	3 601 870,61
Charges d'exploitation non techniques	19 100,35		19 100,35	
Charges financières non techniques	671 125,68		671 125,68	413 214,88
Autres charges non techniques			0,00	0,00
Dotations non techniques	640 000,00		640 000,00	3 188 655,73
Résultat non technique courant			18 793 687,19	52 147 437,67
PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	64 318,67	580 141,70	644 460,37	383 183,66
Produits des cessions d'immobilisations	58 805,75		58 805,75	134 950,00
Subventions d'équilibre				
Autres produits non courants	5 512,92	580 141,70	585 654,62	248 233,66
Reprises non courantes, transferts de charges			0,00	0,00
CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	21 391 505,34	1 110 288,00	22 501 793,34	2 642 502,43
V N C des immobilisations cédées	565 778,09		565 778,09	620 285,42
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	575 727,25	1 110 288,00	1 686 015,25	2 022 217,01
Dotations non courantes	20 250 000,00		20 250 000,00	0,00
Résultat non technique non courant			-21 857 332,97	-2 259 318,77
RESULTAT NON TECHNIQUE			-3 063 645,78	49 888 118,90

■ Récapitulation

		Exercice 2005	Exercice 2004
I	RESULTAT TECHNIQUE VIE	+ 15 159 243,98	- 31 939 807,79
II	RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	+ 11 245 860,41	+ 548 722,53
III	RESULTAT NON TECHNIQUE	- 3 063 645,78	+ 49 888 118,90
	RESULTAT AVANT IMPOTS	+ 23 341 458,62	+ 18 497 033,64
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 653 730,00	2 247 758,00
IV	RESULTAT NET	+ 19 687 728,62	+ 16 249 275,64
	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	673 498 211,58	410 271 928,59
	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON VIE	42 336 246,27	36 577 596,92
	TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	20 768 373,59	56 132 491,94
	TOTAL DES PRODUITS	736 602 831,44	502 982 017,45
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	658 338 967,60	442 211 736,38
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON VIE	31 090 385,86	36 028 874,39
	TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	23 832 019,37	6 244 373,04
	TOTAL DES CHARGES	713 261 372,83	484 484 983,81
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 653 730,00	2 247 758,00
	RESULTAT NET	+ 19 687 728,62	+ 16 249 275,64

▪ Compte de produits et de charges Vie et Non Vie

Libellé	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Brut	Cessions	Net	Net
PRIMES	591 913 011,17	42 843 770,00	549 069 241,17	329 142 469,68
Primes émises	591 603 357,17	42 741 947,00	548 861 410,17	330 951 309,68
Variation des provisions pour primes non acquises	309 654,00	101 823,00	207 831,00	-1 808 840,00
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	3 275 298,30		3 275 298,30	8 497 382,04
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	1 692 896,93		1 692 896,93	6 607 094,59
Reprises d'exploitation, transferts de charges	1 582 401,37		1 582 401,37	1 890 287,45
PRESTATIONS ET FRAIS	623 772 631,32	65 424 228,80	558 348 402,52	361 101 887,69
Prestations et frais payés	192 929 761,74	24 668 524,00	168 261 237,74	164 692 677,62
Variation des provisions pour sinistres à payer	13 629 627,58	5 544 023,00	8 085 604,58	-1 414 251,90
Variation des provisions mathématiques	417 724 557,00	35 262 813,00	382 461 744,00	208 016 702,00
Variation des provisions techniques	-511 315,00	-51 131,20	-460 183,80	-10 193 240,03
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	100 162 074,56		100 162 074,56	104 342 497,92
Charges d'acquisition	11 984 300,21		11 984 300,21	10 264 369,97
Achats consommés de matières et fournitures	6 926 176,05		6 926 176,05	5 782 087,25
Autres charges externes	22 668 888,54		22 668 888,54	25 670 426,49
Impôts et taxes	3 279 034,98		3 279 034,98	2 624 978,14
Charges de personnel	47 199 601,57		47 199 601,57	50 917 114,29
Autres charges d'exploitation	0,00		0,00	923 339,00
Dotations d'exploitation	8 104 073,21		8 104 073,21	8 160 182,78
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	163 489 918,38		163 489 918,38	109 209 673,79
Revenus des placements	148 916 176,34		148 916 176,34	87 261 392,64
Gains de change	0,00		0,00	0,00
Profits sur réalisation de placements	6 039 619,98		6 039 619,98	4 085 895,17
Ajustements de VARCUC	0,00		0,00	0,00
Intérêts et autres produits de placements	7 882 165,82		7 882 165,82	16 483 542,98
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	651 956,24		651 956,24	1 378 843,00
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASS	30 918 876,38		30 918 876,38	12 796 225,16
Charges d'intérêts	324 490,31		324 490,31	798 603,49
Frais de gestion des placements	9 291 256,51		9 291 256,51	10 056 966,87
Pertes de change	0,00		0,00	0,00
Pertes sur réalisation de placements	861 729,56		861 729,56	830 698,56
Ajustements de VARCUC	0,00		0,00	0,00
Autres charges de placements	0,00		0,00	0,00
Dotations sur placement	20 441 400,00		20 441 400,00	1 109 956,24
RESULTAT TECHNIQUE VIE & NON VIE	+ 3 824 645,59	- 22 580 458,80	+ 26 405 104,39	- 31 391 085,26

2. Etat des Soldes de Gestion

Etat des Soldes de Gestion 2007

- Tableau de formation des résultats

	Exercice 2007	Exercice 2006
Primes acquises	868 531 961,92	559 723 393,17
Primes émises	871 769 485,92	556 047 012,17
Variation des provisions pour primes non acquises	3 237 524,00	-3 676 381,00
Variation des provisions mathématiques (60311+60317+ 6032 + 6033 + 60261+60267)	535 404 594,00	224 791 690,00
Ajustement VARCUC	203 950,15	
Charges des prestations	274 576 646,30	245 589 638,13
Prestations et frais payés	260 477 282,30	232 943 830,13
Variation des provisions pour prestations et diverses	14 099 364,00	12 645 808,00
A - Solde de souscription (Marge brute)	58 754 671,77	89 342 065,04
Charges d'acquisition	47 610 967,06	39 438 353,72
Autres charges techniques d'exploitation	87 070 127,95	95 265 270,92
Produits techniques d'exploitation	2 840 291,36	9 433 557,64
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	131 840 803,65	125 270 067,00
C - Marge nette d'exploitation	-73 086 131,88	-35 928 001,96
Produits nets des placements	151 798 394,66	155 926 916,48
Participations aux résultats et intérêts crédités (60115, 60316, 60266, 6071)	117 561 249,00	118 720 024,00
D - Solde financier	34 237 145,66	37 206 892,48
E - Résultat technique brut	-38 848 986,22	1 278 890,52
Part des réassureurs dans les primes acquises	38 088 099,74	38 210 997,20
Part des réassureurs dans les prestations payées	27 939 941,08	27 058 636,91
Part des réassureurs dans les provisions	15 128 245,00	16 696 534,00
F - Solde de réassurance	4 980 086,34	5 544 173,71
G - Résultat technique net	-33 868 899,88	6 823 064,23
Résultat non technique courant	12 031 715,66	13 449 618,63
Résultat non technique non courant	3 125 999,19	4 307 987,31
H - Résultat non technique	15 157 714,85	17 757 605,94
I - Résultat avant impôts	-18 711 185,03	24 580 670,17
Impôts sur les sociétés	5 146 314,00	3 576 336,00
J - Résultat net	-23 857 499,03	21 004 334,17
C' - Marge nette d'exploitation nette de réassurance	-68 106 045,54	-30 383 828,25

Capacité d'autofinancement

Résultat net de l'exercice	2007	2006
Bénéfice +	-23 857 499,03	21 004 334,17
Perte -		
Dotations d'exploitation	9 433 878,24	12 340 726,53
Dotations sur placements	1 083 376,47	1 408 440,00
Dotations non techniques courantes	20 000,00	208 000,00
Dotations non techniques non courantes	0,00	0,00
Reprises d'exploitation	0,00	415 105,97
Reprises sur placements	320 040,00	20 606 000,00
Reprises non techniques courantes		2 126 152,91
Reprises non techniques non courantes		0,00
Profits provenant de la réévaluation		0,00
Pertes provenant de la réévaluation		0,00
Produits des cessions d'immobilisations	13 300,00	46 686,20
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	12 274,54	100 208,79
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-13 641 309,78	11 867 764,41
Distribution de bénéfices	0	0
AUTOFINANCEMENT	-13 641 309,78	11 867 764,41

Etat des Soldes de Gestion 2006

Tableau de formation des résultats

	Exercice 2006	Exercice 2005
Primes acquises	559 723 393,17	591 913 011,17
Primes émises	556 047 012,17	591 603 357,17
Variation des provisions pour primes non acquises	-3 676 381,00	-309 654,00
Variation des provisions mathématiques (60311+60317+ 6032 + 6033 + 60261+60267)	320 037 356,00	395 822 227,30
Ajustement VARCUC		
Charges des prestations	245 589 638,13	206 048 074,32
Prestations et frais payés	232 943 830,13	192 929 761,74
Variation des provisions pour prestations et diverses	12 645 808,00	13 118 312,58
A - Solde de souscription (Marge brute)	-5 903 600,96	-9 957 290,45
Charges d'acquisition	39 438 353,72	11 984 300,21
Autres charges techniques d'exploitation	95 265 270,92	88 177 774,35
Produits techniques d'exploitation	9 433 557,64	3 275 298,30
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	125 270 067,00	96 886 776,26
C - Marge nette d'exploitation	-131 173 667,96	-106 844 066,71
Produits nets des placements (73 - 63)	155 926 916,48	132 571 042,00
Participations aux résultats et intérêts crédités (60115, 60316, 60266, 6071)	23 474 358,00	21 902 329,70
D - Solde financier	132 452 558,48	110 668 712,30
E - Résultat technique brut	1 278 890,52	3 824 645,59
Part des réassureurs dans les primes acquises	38 210 997,20	42 843 770,00
Part des réassureurs dans les prestations payées	27 058 636,91	24 668 524,00
Part des réassureurs dans les provisions	16 696 534,00	40 755 704,80
F - Solde de réassurance	5 544 173,71	22 580 458,80
G - Résultat technique net	6 823 064,23	26 405 104,39
Résultat non technique courant	13 449 618,63	18 793 687,19
Résultat non technique non courant	4 307 987,31	-21 857 332,97
H - Résultat non technique	17 757 605,94	-3 063 645,78
I - Résultat avant impôts	24 580 670,17	23 341 458,62
Impôts sur les sociétés	3 576 336,00	3 653 730,00
J - Résultat net	21 004 334,17	19 687 728,62
C' - Marge nette d'exploitation nette de réassurance	-125 629 494,25	-84 263 607,91

Capacité d'autofinancement

Résultat net de l'exercice	2006	2005
Bénéfice +	21 004 334,17	19 687 728,62
Perte -		
Dotations d'exploitation	12 340 726,53	8 104 073,21
Dotations sur placements	1 408 440,00	20 441 400,00
Dotations non techniques courantes	208 000,00	640 000,00
Dotations non techniques non courantes	0,00	0,00
Reprises d'exploitation	415 105,97	1 122 213,52
Reprises sur placements	20 606 000,00	651 956,24
Reprises non techniques courantes	2 126 152,91	3 622 578,73
Reprises non techniques non courantes	0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation	0,00	0,00
Pertes provenant de la réévaluation	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	46 686,20	58 805,75
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	100 208,79	565 778,09
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	11 867 764,41	43 983 425,68
Distribution de bénéfices	0	0
AUTOFINANCEMENT	11 867 764,41	43 983 425,68

Etat des Soldes de Gestion 2005

Tableau de formation des résultats

	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Brut	Cessions	Brut	Cessions
Primes (701)	591 913 011,17	42 843 770,00	358 157 649,68	29 015 180,00
Produits des placements (732 à 739))	163 489 918,38		109 209 673,79	
Chiffre d'affaires global	755 402 929,55	42 843 770,00	467 367 323,47	29 015 180,00
Prestations et frais payés (601)	192 929 761,74	24 668 524,00	187 808 570,62	23 115 893,00
Variation des provisions techniques (602 à 608)	+ 430 842 869,58	+ 40 755 704,80	+ 199 212 205,27	+ 2 802 995,20
Charges d'acquisition des contrats (611)	11 984 300,21		10 264 369,97	
Achats consommés de matières et fournitures (612)	6 926 176,05		5 782 087,25	
Autres charges externes (613/614)	22 668 888,54		25 670 426,49	
Charges de placements (631 à 639)	30 918 876,38		12 796 225,16	
Total charges de sinistres et consommations (3 à 8)	696 270 872,50		441 533 884,76	
Valeur ajoutée (avant réassurances)	59 132 057,05		25 833 438,71	
Solde de réassurance		- 22 580 458,80		+ 3 096 291,80
Valeur ajoutée (après réassurances)	81 712 515,85		22 737 146,91	
Subventions d'exploitation (716)				
Impôts et taxes (616)	3 279 034,98		2 624 978,14	
Charges de personnel (617)	47 199 601,57		50 917 114,29	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	31 233 879,30			
INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION			-30 804 945,52	
Autres produits d'exploitation (718)	1 692 896,93		6 607 094,59	
Autres charges d'exploitation (618)	0,00		923 339,00	
Reprises d'exploitation (719)	1 582 401,37		1 890 287,45	
Dotations d'exploitation (619)	8 104 073,21		8 160 182,78	
RESULTAT TECHNIQUE	+ 26 405 104,39		- 31 391 085,26	
Résultat non technique (74 +75 -64 - 65)	-3 063 645,78		49 888 118,90	
Impôts sur les résultats (670)	3 653 730,00		2 247 758,00	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	+ 19 687 728,62		+ 16 249 275,64	

Capacité d'autofinancement

Résultat net de l'exercice	2005	2004
Résultat net de l'exercice	+ 19 687 728,62	+ 16 249 275,64
Dotations d'exploitation	8 104 073,21	8 160 182,78
Dotations financières		
Dotations sur placements	20 441 400,00	1 109 956,24
Dotations non techniques	640 000,00	3 188 655,73
Dotations non courantes	20 250 000,00	
Reprises d'exploitation	1 122 213,52	
Reprises financières		
Reprises sur placements	651 956,24	1 378 843,00
Reprises non techniques	3 622 578,73	50 161 396,01
Reprises non courantes		
Produits des cessions d'immobilisations	58 805,75	134 950,00
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	565 778,09	620 285,42
Profits sur réalisation de placement	6 039 619,98	4 085 895,17
Perte sur réalisation de placement	861 729,56	830 698,56
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	59 055 535,26	-25 602 029,81
Distribution de bénéfices	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	59 055 535,26	-25 602 029,81

3. Tableau de financement & tableau de flux

Tableau de financement 2007

<u>Synthèse des masses du bilan</u>	<u>Exercice 2007</u>	<u>Exercice 2006</u>	<u>Variations (a-b)</u>	
	(a)	(b)	emplois (c)	ressources (d)
Financement permanent (moins rubrique 16)	243 942 896,26	267 800 395,29	23 857 499,03	
Moins Actif immobilisé (moins rubrique 26)	77 449 206,32	76 422 238,57	1 026 967,75	
= Fond de roulement fonctionnel (1-2) (A)	166 493 689,94	191 378 156,72	24 884 466,78	
Provisions technique nettes de cessions (16-32)	3 265 736 986,00	2 610 975 288,00		654 761 698,00
Placements moins dépôts des réassureurs (26-42)	3 003 934 739,20	2 437 686 999,27	566 247 739,93	
= Besoin en couverture (4-5) (B)	261 802 246,80	173 288 288,73		88 513 958,07
Actif circulant (moins rubrique 32)	363 419 383,13	422 187 271,97		58 767 888,84
Moins Passif circulant (moins rubrique 42)	126 488 521,20	73 808 368,20		52 680 153,00
= Besoins de financement (7-8) (C)	236 930 861,93	348 378 903,77		111 448 041,84
Trésorerie nette (actif - passif) = (A+ B-C)	191 365 074,81	16 287 541,68	175 077 533,13	

Tableau de flux 2007

		<u>Exercice 2007</u>	<u>Exercice 2006</u>
Résultat net		-23 857 499,03	21 004 334,17
Variation des provisions techniques nettes de cessions	+	654 761 698,00	334 915 452,00
Variation frais d'acquisitions reportées	-	900 440,40	-1 500 135,00
Variation des amortissements et provisions	-	-8 000 667,84	15 910 917,34
Variation des ajustements VARCUC (736 – 636)	-	203 950,15	
+ ou – valeurs provenant de la réévaluation d'éléments d'actif	+	0,00	
+ ou – valeurs réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	-	0,00	
Variations des créances et dettes techniques	-	-16 942 393,15	-20 602 722,69
Variation des créances pour espèces ou titres déposées	-	0,00	
Variation des débiteurs et créditeurs divers	-	19 390 369,26	17 776 369,99
Autres variations	-	-62 694 523,73	38 840 905,48
A – flux d'exploitation		698 047 023,88	305 494 451,05
Acquisitions - cessions d'immeubles (261)	-		
Acquisitions - cessions d'obligations (262)	-	245 351 985,45	175 020 163,03
Acquisitions - cessions d'actions (263)	-	42 830 826,58	-10 561 031,20
Autres Acquisitions - cessions du (26)	-	284 835 155,61	68 832 068,66
Autres Acquisitions - cessions (23 24 25 35)	-	-50 048 476,89	68 371 650,76
B – flux d'investissement		-522 969 490,75	-301 662 851,25
Dividendes versés	-		
Emissions/(remboursement) nets d'emprunts	+		
Augmentation /(réduction) de capital et fonds d'établissement	+		
Augmentation /(réduction) d'actions auto-détenues	+		
C – flux de financement		0,00	0,00
D - Impact de change (+17- 27-37+47)	-		
E -Variation nette de la trésorerie		175 077 533,13	3 831 599,80
F - Trésorerie au 1 ^{er} janvier		16 287 541,68	12 455 941,88
G - Trésorerie en fin de période		191 365 074,81	16 287 541,68

Tableau de financement 2006

Synthèse des masses du bilan	Exercice 2006	Exercice 2005	Variations (a-b)	
	(a)	(b)	emplois (c)	ressources (d)
Financement permanent (moins rubrique 16)	267 800 395,29	248 632 214,03		19 168 181,26
Moins Actif immobilisé (moins rubrique 26)	76 422 238,57	82 602 047,44		6179808,87
= Fond de roulement fonctionnel (A)	191 378 156,72	166 030 166,59		25 347 990,13
Provisions technique nettes de cessions (16-32)	2 610 975 288,00	2 276 059 836,00		334 915 452,00
Placements moins dépôts des réassureurs (26-42)	2 437 686 999,27	2 184 962 937,46	252 724 061,81	
= Besoin en couverture (B)	173 288 288,73	91 096 898,54		82 191 390,19
Actif circulant (moins rubrique 32)	422 187 271,97	324 962 145,79	97 225 126,18	
Moins Passif circulant (moins rubrique 42)	73 808 368,20	80 291 022,54	6 482 654,34	
= Besoins de financement (C)	348 378 903,77	244 671 123,25	103 707 780,52	
Trésorerie nette (actif - passif)	16 287 541,68	12 455 941,88	3 831 599,80	

Tableau de flux 2006

		Exercice 2006	Exercice 2005
Résultat net		21 004 334,17	19 687 728,62
Variation des provisions techniques nettes de cessions	+	334 915 452,00	389 879 333,78
Variation frais d'acquisitions reportées	-	-1 500 135,00	-102 109,00
Variation des amortissements et provisions (1)	-	15 910 917,34	-14 354 108,48
Variation des ajustements VARCUC (736 - 636)	-		
+ ou - values provenant de la réévaluation d'éléments d'actif	+		
+ ou - values réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	-		
Variations des créances et dettes techniques	-	-20 602 722,69	-936 056,32
Variation des créances pour espèces ou titres déposées	-		
Variation des débiteurs et créditeurs divers	-	17 776 369,99	17 870 927,04
Autres variations	-	38 840 905,48	6 229 814,05
A - flux d'exploitation		305 494 451,05	400 858 595,11
Acquisitions - cessions d'immeubles (261)	-		57 900 000,00
Acquisitions - cessions d'obligations (262)	-	175 020 163,03	385 947 785,44
Acquisitions - cessions d'actions (263)	-	-10 561 031,20	52 404 633,66
Autres Acquisitions - cessions du (26)	-	68 832 068,66	-75 575 623,20
Autres Acquisitions - cessions (23 24 25 35)	-	68 371 650,76	-37 805 194,25
B - flux d'investissement		-301 662 851,25	-382 871 601,65
Dividendes versés	-		
Emissions/(remboursement) nets d'emprunts	+		
Augmentation /(réduction) de capital et fonds d'établissement	+		
Augmentation /(réduction) d'actions auto-détenues	+		
C - flux de financement		0,00	0,00
D - Impact de change (+17- 27-37+47)	-		
E -Variation nette de la trésorerie (A + B + C + D)		3 831 599,80	17 986 993,46
F - Trésorerie au 1 ^{er} janvier		12 455 941,88	-5 531 051,58
G - Trésorerie en fin de période (E + F)		16 287 541,68	12 455 941,88

Tableau de financement 2005

<u>Synthèse des masses du bilan</u>	Exercice 2005	Exercice 2004	Variations (a-b)	
	(a)	(b)	emplois (c)	ressources (d)
Financement permanent (moins rubrique 16)	2 788 626 298,03	2 340 189 275,83		448 437 022,20
Moins Actif immobilisé (moins rubrique 26)	2 267 564 984,90	1 848 802 202,82	418 762 782,08	
= Fond de roulement fonctionnel (1-2) (A)	521 061 313,13	491 387 073,01		29 674 240,12
Actif circulant (moins rubrique 32)	588 896 393,79	609 434 909,10		20 538 515,31
Moins Passif circulant (moins rubrique 42)	80 291 022,54	112 516 784,51	32 225 761,97	
= Besoins de financement global (4-5) (B)	508 605 371,25	496 918 124,59	11 687 246,66	
Trésorerie nette (actif - passif) = (A- B)	12 455 941,88	-5 531 051,58	17 986 993,46	

Tableau de flux 2005

<u>EMPLOIS ET RESSOURCES</u>	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
	0,00	602 050 773,23	25 602 029,81	582 205 536,03
· AUTOFINANCEMENT	0,00	59 055 535,26	25 602 029,81	
· Capacité d'autofinancement		59 055 535,26	25 602 029,81	
· Distribution de bénéfices				
· CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS		112 462 021,39		151 040 444,93
· Cessions d'immobilisations incorporelles				
· Cessions d'immobilisations corporelles		58 805,75		134 950,00
· Cessions d'immobilisations financières		121 800,00		631 055,43
· Récupérations sur créances immobilisées				
· Cessions des placements affectés...		112 281 415,64		150 274 439,50
· AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES				220 500 000,00
· AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT				
· AUGMENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES		430 533 216,58		210 665 091,10
	572 376 533,11		346 395 809,51	
· ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS	34 728 967,72		3 413 479,85	
· Acquisition d'immobilisations incorporelles	28 728 525,12		266 192,51	
· Acquisition d'immobilisations corporelles	3 464 117,37		1 447 287,34	
· Acquisition d'immobilisations financières	2 536 325,23		1 700 000,00	
· Augmentation de créances immobilisées				
· AUGMENTATION DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPE D'ASS	537 647 565,39		310 218 874,76	
· REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES				
· REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT				
· EMPLOIS EN NON-VALEURS	0,00		32 763 454,90	
III - VAR. BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)	11 687 246,66		212 343 842,01	
IV - VARIATION DE LA TRESORERIE	17 986 993,46			2 136 145,30
TOTAL GENERAL	602 050 773,23	602 050 773,23	584 341 681,33	584 341 681,33

4. Les informations complémentaires

Les principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE		
I. ACTIF IMMOBILISE		
A. Evaluation à l'entrée		
1. Immobilisation en non-valeurs		
* Frais préliminaires		Coût d'acquisition
* Charges à répartir sur plusieurs exercices (FAR)		Coût d'acquisition
2. Immobilisation incorporelles		Coût d'acquisition
3. Immobilisations corporelles		Prix d'achat
4. Immobilisations financières		Prix d'achat
5. placements affectés aux opérations d'assurances		Prix d'achat
B. Corrections de valeurs		
1. Méthodes d'amortissements		
* Frais préliminaires		Amortissement sur 5 exercices
* Charges à répartir sur plusieurs exercices (FAR)		Amortissement sur la durée de vie des contrats
* Autres immobilisations corporelles		Amortissement lineaire
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation		
* Titres cotés		En fonction du cours boursier
* Titres non cotés		En fonction de la situation nette
* primes impayées		methode réglementaire selon la durée
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif		Cours de change
II. ACTIF CIRCULANT		
A. Evaluation à l'entrée		
1. Part des réassureurs dans les provisions techniques		En fonction des traités de réassurance
2. Créances et autres actifs circulants		Valeur nominale
3. Titres et autres valeurs de placement		prix d'achat
B. CORRECTIONS DE VALEUR		
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation		
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif		Cours de change
III. FINANCEMENT PERMANENT		
1. Méthodes de réévaluation		
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées		
3. Dettes de financement permanent		
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges		En fonction du risque
5. Méthodes d'évaluation des provisions techniques		Méthodes réglementaires
6. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif		Cours de change
IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)		
1. Dettes du passif circulant		Valeur nominale
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges		En fonction du risque
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif		Cours de change
V. TRESORERIE		
1. Trésorerie - Actif		Montant nominal
2. Trésorerie - Passif		Montant nominal
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation		

Etat des dérogations 2007

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Etat des changements de méthodes 2007

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

Tableau des immobilisations

	Montant Brut	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant
NATURE	Début Exercice	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement -ent	Cession	Retrait	Virement	Fin Exercice
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS								
* Frais préliminaires	9 636 241,02							9 636 241,02
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	29 748 164,00							29 748 164,00
* Primes de remboursement obligations								
	39 384 405,02	0,00					0,00	39 384 405,02
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	32 286 806,78	352 148,51						32 638 955,29
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles								
	32 286 806,78	352 148,51					0,00	32 638 955,29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
* Terrains								
* Constructions	500 000,00							500 000,00
* Installat. techniques, matériel et outillage	5 486 209,61	9 915 410,46				1 307 413,09		14 094 206,98
* Matériel de transport	2 284 755,68	35 000,00			25 760,00			2 293 995,68
* Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	25 236 651,76	1 145 324,14			1 955 502,22		333 615,30	24 092 858,38
* Autres immobilisations corporelles								
* Immobilisations corporelles en cours								
	33 507 617,05	11 095 734,60			1 981 262,22	0,00	1 641 028,39	40 981 061,04
PLACEMENTS IMMOBILIERS								
* Terrains	22 680 000,00							22 680 000,00
* Constructions	37 420 000,00							37 420 000,00
* Autres placements immobiliers	305 978 106,95							305 978 106,95
	366 078 106,95	0,00			0,00	0,00	0,00	366 078 106,95

Tableau des amortissements

NATURE	Cumul début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Virement Reprises	Cumul Fin exercice
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS					
* Frais préliminaires	8 000 491,70	1 032 691,12			9 033 182,82
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 260 682,87	2 863 775,24			13 124 458,11
* Primes de remboursement obligations					
	18 261 174,57	3 896 466,36		0,00	22 157 640,93
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
* Immobilisation en recherche et développement					
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 619 606,25	2 473 387,55			7 092 993,80
* Fonds commercial					
* Autres immobilisations incorporelles					
	4 619 606,25	2 473 387,55	0,00	0,00	7 092 993,80
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
* Terrains					
* Constructions	28 333,33	20 000,00			48 333,33
* Installat. techniques, matériel et outillage	3 665 906,89	697 054,82			4 362 961,71
* Matériel de transport	1 053 812,48	434 288,67	17 143,33		1 470 957,82
* Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	19 068 294,84	1 932 680,84	1 951 844,34		19 049 131,34
* Autres immobilisations corporelles					
* Immobilisations corporelles en cours					
	23 816 347,54	3 084 024,33	1 968 987,67	0,00	24 931 384,20
PLACEMENTS IMMOBILIERS					
* Terrains					
* Constructions	1 789 733,33	792 400,00			2 582 133,33
* Autres placements immobiliers					
	1 789 733,33	792 400,00		0,00	2 582 133,33

Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
12/01/2007	2355	98 280,00	98 280,00	0,00	0,00	+ 0,00	+ 0,00
29/01/2007	2340	25 760,00	17 143,33	8 616,67	0,00		- 8 616,67
03/08/2007	2355	1 600 398,00	1 599 598,00	800,00	6 000,00	+ 5 200,00	
07/10/2007	2351	256 824,22	253 966,34	2 857,87	7 300,00	+ 4 442,13	
TOTAL		1 981 262,22	1 968 987,67	12 274,54	13 300,00	9 642,13	- 8 616,67

Tableau des titres de participation 2007

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	% Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
<u>I - Immobilisations Financières</u>									
- Union des participations financière (UPFI)	Services	2 700 000,00	100,00%	2 700 000,00	0,00	30/09/2007	-1 964 808	-160 954	
<u>II - Placements Affectés Aux Opérations D'Assurances</u>									
- Compagnie des Assurances de Transport (CAT)	Assurances	162 656 000,00	0,77%	1 250 500,00	0,00	31/12/2005	-463 038 808	+ 15 921 372	
TOTAL				3 950 500,00	0,00				0,00

Tableau des titres de participation 2006

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	% Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
<u>I - Immobilisations Financières</u>									
- Union des participations financière (UPFI)	Services	2 700 000,00	100,00%	2 700 000,00	0,00	30/09/2006	-1 803 854	-103 923	
<u>II - Placements Affectés Aux Opérations D'Assurances</u>									
- Compagnie des Assurances de Transport (CAT)	Assurances	162 656 000,00	0,77%	1 250 500,00	0,00	31/12/2005	-463 038 808	+ 15 921 372	
TOTAL				3 950 500,00	0,00	0,00			

Tableau des titres de participation 2005

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	% Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
<u>I - Immobilisations Financières</u>									
- Union des participations financière (UPFI)	Services	2 700 000,00	100,00%	2 700 000,00	0,00	30/09/2005	-1 699 931	-2 340 069	
<u>II - Placements Affectés Aux Opérations D'Assurances</u>									
TOTAL				2 700 000,00	0,00				0,00

Tableau des provisions B 5

Provisions Techniques 2007

NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	16 603 390	2 836 715	13 766 675	3 237 524	412 788	2 824 736	19 840 914	3 249 503	16 591 411
Provisions pour sinistres à payer	56 224 730	13 815 554	42 409 176	12 696 220	-847 393	13 543 613	68 920 950	12 968 161	55 952 789
Provisions des assurances vie (*)	2 814 005 682	263 519 814	2 550 485 868	388 683 279	16 039 961	372 643 318	3 202 688 961	279 559 775	2 923 129 186
Provisions pour fluctuations de sinistralité				1 381 139	0	1 381 139	1 381 139		1 381 139
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en unités de comptes				251 713 983	0	251 713 983	251 713 983		251 713 983
Provisions pour participations aux bénéfices	3 458 529			12 568 581	0	12 568 581	16 027 110		16 027 110
Provisions techniques sur placements	651 744		651 744	0	0	0	651 744		651 744
Autres provisions techniques	299 799	96 503	203 296	22 005	-64 323	86 328	321 804	32 180	289 624
Total	2 891 243 874	280 268 586	2 606 865 015	670 302 731	15 541 033	654 761 698	3 561 546 605	295 809 619	3 265 736 986

(*) Ces provisions mathématiques comprennent notamment une dotation sur l'exercice de 45,7 MMAD au titre de contrats décès emprunteurs en prime unique adossés à des crédits à la consommation dont la commercialisation sera arrêtée courant 2008 en raison de la dérive constatée de l'âge de la production par rapport à l'âge de la tarification. A noter que le chiffre d'affaires de l'exercice pour ce portefeuille est de 27 MMAD.

Autres provisions 2007

Nature	Montant au début de l'exercice	D'exploitation	Dotations		non courantes	Reprises			Montant fin d'exercice
			Financières			d'exploitation	financières	non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	6 213 262,78		290 976,47				320 040,00		6 184 199,25
Provisions réglementées	0,00								0,00
Provisions durables pour risques et charges	22 215 372,31								22 215 372,31
SOUS TOTAL (A)	28 428 635,09	0,00	290 976,47		0,00	0,00	320 040,00	0,00	28 399 571,56
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	685 283,34	119 898,72				367 457,91			437 724,15
autres provisions pour risques et charges	0,00								0,00
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00								0,00
Sous Total (B)	685 283,34	119 898,72	0,00		0,00	367 457,91	0,00	0,00	437 724,15
Total (A+B)	29 113 918,43	119 898,72	290 976,47		0,00	367 457,91	320 040,00	0,00	28 837 295,71

■ Provisions Techniques 2006

NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	20 279 771	3 198 910	17 080 861	-3 676 381	-362 195	-3 314 186	16 603 390	2 836 715	13 766 675
Provisions pour sinistres à payer	42 069 974	8 560 786	33 509 188	14 154 756	5 254 768	8 899 988	56 224 730	13 815 554	42 409 176
Provisions des assurances vie	2 473 952 497	251 993 677	2 221 958 821	320 037 356	11 526 138	308 511 218	2 793 989 853	263 519 814	2 530 470 039
Provisions pour fluctuations de sinistralité									
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en unités de comptes									
Provisions pour participations aux bénéfices				23 474 358	0	23 474 358	23 474 358		23 474 358
Provisions techniques sur placements	651 744			0	0	0	651 744		651 744
Autres provisions techniques	1 808 747	180 875	1 627 872	-1 508 948	-84 372	-1 424 576	299 799	96 503	203 296
*Autres provisions techniques	1 231 350						0	0	0
Total	2 539 994 084	263 934 248	2 274 176 742	352 481 140	16 334 339	336 146 802	2 891 243 874	280 268 586	2 610 975 288

* Reprise du montant de 1231 350 par le poste "autres produits d'exploitation"

■ Autres provisions 2006

Nature	Montant au début de l'exercice	Dotations		non courantes	d'exploitation	Reprises		Montant fin d'exercice
		D'exploitation	Financières			financières	non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	26 601 515,00		616 040,00	188 000,00	296 292,22	20 606 000,00	290 000,00	6 213 262,78
Provisions réglementées	0,00							0,00
Provisions durables pour risques et charges	24 051 525,22						1 836 152,91	22 215 372,31
SOUS TOTAL (A)	50 653 040,22	0,00	616 040,00	188 000,00	296 292,22	20 606 000,00	2 126 152,91	28 428 635,09
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	6 720 557,43	367 457,91			6 402 732,00			685 283,34
autres provisions pour risques et charges								0,00
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
Sous Total (B)	6 720 557,43	367 457,91	0,00	0,00	6 402 732,00	0,00	0,00	685 283,34
Total (A+B)	57 373 597,65	367 457,91	616 040,00	188 000,00	6 699 024,22	20 606 000,00	2 126 152,91	29 113 918,43

■ Provisions Techniques 2005

NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
* Provisions pour primes non acquises	20 589 425,00	3 300 733,00	17 288 692,00	-309 654,25	-101 822,71	-207 831,54	20 279 770,75	3 198 910,29	17 080 860,46
* Provisions pour sinistres à payer	28 440 346,42	3 016 763,00	25 423 583,42	13 629 627,99	5 544 023,13	8 085 604,85	42 069 974,41	8 560 786,13	33 509 188,27
* Provisions mathématiques	2 056 227 940,00	216 730 863,00	1 839 497 077,00	417 724 558,40	35 262 813,87	382 461 744,54	2 473 952 498,40	251 993 676,87	2 221 958 821,54
* Interêts Crédités à la charge SCR									
* Provisions d'équilibrage									
* Provisions des contrats en unités de comptes									
* Autres provisions techniques	4 203 156,00	232 006,20	3 971 149,80	-511 315,00	-51 131,20	-460 183,80	3 691 841,00	180 875,00	3 510 966,00
- reprise Reserve de garantie									
Total	2 109 460 867,42	223 280 365,20	1 886 180 502,22	430 533 217,14	40 653 883,09	389 879 334,05	2 539 994 084,56	263 934 248,29	2 276 059 836,27

■ Autres provisions 2005

Nature	Montant au début de l'exercice	D'exploitation	Dotations		d'exploitation	Reprises		Montant fin d'exercice
			Financières	non courantes		financières	non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	8 009 684,76		20 876 000,00		1 122 213,52	1 161 956,24		26 601 515,00
Provisions réglementées	0,00							0,00
Provisions durables pour risques et charges	25 835 448,22						1 783 923,00	24 051 525,22
SOUS TOTAL (A)	33 845 132,98	0,00	20 876 000,00	0,00	1 122 213,52	1 161 956,24	1 783 923,00	50 653 040,22
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	8 509 401,01				460 187,85	1 328 655,73		6 720 557,43
autres provisions pour risques et charges	0,00							0,00
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00							0,00
	0,00							0,00
Sous Total (B)	8 509 401,01	0,00	0,00	0,00	460 187,85	1 328 655,73	0,00	6 720 557,43
Total (A+B)	42 354 533,99	0,00	20 876 000,00	0,00	1 582 401,37	2 490 611,97	1 783 923,00	57 373 597,65

Tableau des créances

Tableau des créances 2007

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Org -Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
<u>Immobilisations financières</u>								
* Prêts immobilisés	6 469 773,08	6 469 773,08						
* Autres créances financières	292 230,82	292 230,82						
<u>Placements affectées aux opérations d'assurances</u>								
* Obligations et bons	1 998 460 875,61	1 998 460 875,61						
* Prêts et effets assimilées	248 010 310,67	248 010 310,67						
* Créances pour dépôts auprès des cédantes								
Total	2 253 233 190,18	2 253 233 190,18						
DE L'ACTIF CIRCULANT								
* Part des réassureurs dans les provisions techniques	295 809 619,00	279 559 775,00	16 249 844,00					
* Cessionnaires et comptes rattachés			0,00					
* Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	27 286 431,27		27 286 431,27					
* Personnel	351 378,46		351 378,46					
* Etat	63 967 655,47		63 967 655,47			63 967 655,47		
* Compte d'associés								
* Autres débiteurs	575 410,34		575 410,34					
* Comptes de régularisation-actif	102 393 866,62		102 393 866,62					
Total	490 384 361,16	279 559 775,00	210 824 586,16			63 967 655,47		
TOTAL	2 743 617 551,34	2 532 792 965,18	210 824 586,16			63 967 655,47		

■ Tableau des créances 2006

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Org -Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
<u>Immobilisations financières</u>								
* Prêts immobilisés	5 680 408,82	5 680 408,82						
* Autres créances financières	395 329,27	395 329,27						
<u>Placements affectées aux opérations d'assurances</u>								
* Obligations et bons	1 753 108 890,16	1 753 108 890,16						
* Prêts et effets assimilés	192 032 785,57	192 032 785,57						
* Créances pour dépôts auprès des cédantes								
Total	1 951 217 413,82	1 951 217 413,82						
DE L'ACTIF CIRCULANT								
* Part des réassureurs dans les provisions techniques	280 268 586,00	263 519 814,00	16 748 772,00					
* Cessionnaires et comptes rattachés			0,00					
* Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	27 804 935,25		27 804 935,25					
* Personnel	907 128,44		907 128,44			43 371 582,95		
* Etat	43 371 582,95		43 371 582,95					
* Compte d'associés								
* Autres débiteurs	654 709,78		654 709,78					
* Comptes de régularisation-actif	122 291 498,57		122 291 498,57					
Total	475 298 440,99	263 519 814,00	211 778 626,99			43 371 582,95		
TOTAL	2 426 515 854,81	2 214 737 227,82	211 778 626,99			43 371 582,95		

■ Tableau des créances 2005

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Org -Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
<u>Immobilisations financières</u>								
* Prêts immobilisés	6 082 103,29	6 082 103,29						
* Autres créances financières	285 329,27	285 329,27						
<u>Placements affectées aux opérations d'assurances</u>								
* Obligations et bons	1 501 038 727,13	1 501 038 727,13						
* Prêts et effets assimilées	173 651 485,69	173 651 485,69						
* Créances pour dépôts auprès des cédantes								
Total	1 681 057 645,38	1 681 057 645,38						
DE L'ACTIF CIRCULANT								
* Part des réassureurs dans les provisions techniques	263 934 248,00	251 993 677,00	11 940 571,00					
* Cessionnaires et comptes rattachés	0,00		0,00					
* Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	64 095 417,44		64 095 417,44					
* Personnel	433 395,79		433 395,79					
* Etat	23 635 590,73		23 635 590,73			23 635 590,73		
* Compte d'associés								
* Autres débiteurs	6 402 732,00	6 402 732,00	0,00					
* Comptes de régularisation-actif	72 191 689,28		72 191 689,28					
Total	430 693 073,24	258 396 409,00	172 296 664,24			23 635 590,73		
TOTAL	2 111 750 718,62	1 939 454 054,38	172 296 664,24			23 635 590,73		

Tableau des dettes

Tableau des dettes 2007

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et org.Pub	Montants sur des entreprises liées	Montants représentés par des
DE FINANCEMENT	NEANT							
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DES AUTRES PASSIF CIRCULANT								
Dettes pour dépôts des réassureurs	6 389 232,29		6 389 232,29					
Cessionnaires et comptes rattachés	2 908 758,25		2 908 758,25					
Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	30 272 551,17		30 272 551,17					
Personnel	3 749 376,00		3 749 376,00					
Organismes sociaux								
Etat	2 383 086,02		2 383 086,02			2 383 086,02		
Compte d'associés								
Autres créanciers	7 558 476,59		7 558 476,59				398 864,25	
Comptes de régularisation-passif	79 616 273,17		79 616 273,17					
	132 877 753,49	0,00	132 877 753,49			2 383 086,02	398 864,25	
TOTAL	132 877 753,49	0,00	132 877 753,49			2 383 086,02	398 864,25	

Tableau des dettes 2006

DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et org.Pub	Montants sur des entreprises liées	Montants représentés par des
DE FINANCEMENT	NEANT							
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DES AUTRES PASSIF CIRCULANT								
Dettes pour dépôts des réassureurs	178 390,90		178 390,90					
Cessionnaires et comptes rattachés	4 721 963,81		4 721 963,81					
Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	23 299 396,53		23 299 396,53					
Personnel	4 741 641,10		4 741 641,10					
Organismes sociaux	41 441,44		41 441,44			41 441,44		
Etat	2 884 103,53		2 884 103,53			2 884 103,53		
Compte d'associés								
Autres créanciers			0,00				0,00	
Comptes de régularisation-passif	38 119 821,79		38 119 821,79					
	73 986 759,10	0,00	73 986 759,10			2 925 544,97	0,00	
TOTAL	73 986 759,10	0,00	73 986 759,10			2 925 544,97	0,00	

■ Tableau des dettes 2005

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et org.Pub	Montants sur des entreprises liées	Montants représentés par des
DE FINANCEMENT	NEANT							
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DES AUTRES PASSIF CIRCULANT								
Cessionnaires et comptes rattachés	12 949 028,88		12 949 028,88					
Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	30 938 481,86		30 938 481,86					
Personnel	1 054 345,33		1 054 345,33					
Organismes sociaux	862 988,87		862 988,87			862 988,87		
Etat	1 967 536,97		1 967 536,97			1 967 536,97		
Compte d'associés								
Autres créanciers	7 157 857,65		7 157 857,65				0,00	
Comptes de régularisation-passif	25 360 782,98		25 360 782,98					
	80 291 022,54	0,00	80 291 022,54			2 830 525,84	0,00	
TOTAL	80 291 022,54	0,00	80 291 022,54			2 830 525,84	0,00	

Tableau des sûretés réelles données ou reçues

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet(2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés reçues					

NEANT

(1) Gage : 1 Hypothèque : 2 Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	NEANT	
* Valeurs remises aux cédants		
* Autres engagements donnés		
Total (1)		

a. Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	NEANT	
* Autres engagements reçus		
Total (1)		

Etat de répartition du capital social

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Part %		MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel	Exercice précédent	Exercice actuel	Souscrit	Appelé	libéré
SOGECAP	50, Avenue du Général de Gaulle 92093 Paris - France	1 078 960	1 078 960	58,72%	58,72%			107 896 000
SGMB	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca	522 335	520 985	28,43%	28,35%			52 098 500
PATRIMOINE DE GESTION & PLACEMENT	BP, 16 Mohammedia Maroc	30 000	27 000	1,63%	1,47%			2 700 000
HAMDI DRISS	Maroc	25 913	25 913	1,41%	1,41%			2 591 300
RCAR	Ryad Business Center, Avenue Annakhil Rabat Maroc	25 482	25 482	1,39%	1,39%			2 548 200
MEKKI BERRADA ABDELHAK	Rue soldat Parisi Chanlilly Longchamps Casablanca Maroc	12 676		0,69%	0,00%			0
PRUDENTIA	Arthestrasse 6 - 6300 ZUG - SUISSE	11 930	11 930	0,65%	0,65%			1 193 000
SWISS RE	50-60, Mythenquai CH 8022 Zurich BP 164 - SUISSE	11 930	11 930	0,65%	0,65%			1 193 000
MBARECHE MOHAMED			8 000		0,44%			800 000
SOGEBOURSE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca		2 927		0,16%			292 700
FAMILLE BARGACH	2, rue des Trembles Anfa, Casablanca		2 500		0,14%			250 000
HAMDI MOSTAPHA	c / grands moulins fassi angle rue Emille brunet et louis ferre FES		1 653		0,09%			165 300
MAROC VALEURS	140 Avenue Hassan II Casablanca Maroc	3 056		0,17%	0,00%			0
CHAMI HASSAN	Maroc	2 000		0,11%	0,00%			0
Autres actionnaires		113 218	120 220	6,16%	6,54%			12 022 000
TOTAL		1 837 500	1 837 500	100,00%	100,00%			183 750 000

Tableau d'affectation des résultats

Tableau d'affectation des résultats 2007

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du 29 MAI 2007		- Réserve légale	1 050 216,71
- Report à nouveau 2006	36 839 498,45	- Autres réserves	
- Résultats nets en instance d'affectation		- Tantièmes	
- Résultat net de l'exercice 2006	21 004 334,17	- Dividendes	
- Prélèvements sur les réserves		- Autres affectations	
- Autres prélèvements (Appurement pertes)		- Report à nouveau	56 793 615,91
TOTAL A	57 843 832,62	TOTAL B	57 843 832,62

Tableau d'affectation des résultats 2006

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du 20 JUIN 2006		- Réserve légale	984 386,00
- Report à nouveau 2005	18 136 155,83	- Autres réserves	
- Résultats nets en instance d'affectation		- Tantièmes	
- Résultat net de l'exercice 2005	19 687 728,62	- Dividendes	
- Prélèvements sur les réserves		- Autres affectations	
- Autres prélèvements (Appurement pertes)		- Report à nouveau	36 839 498,45
TOTAL A	37 823 884,45	TOTAL B	37 823 884,45

Tableau d'affectation des résultats 2005

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du 10 MAI 2005		- Réserve légale	812 463,78
- Report à nouveau 2004	2 699 343,97	- Autres réserves	
- Résultats nets en instance d'affectation		- Tantièmes	
- Résultat net de l'exercice 2004	16 249 275,64	- Dividendes	
- Prélèvements sur les réserves		- Autres affectations	
- Autres prélèvements (Appurement pertes)		- Report à nouveau	18 136 155,83
TOTAL A	18 948 619,61	TOTAL B	18 948 619,61

Datations et événements postérieurs au dernier exercice clos

▪ Datations

Date de clôture (1)

31 DECEMBRE 2007

Date d'établissement des états de synthèse (2)

27 MARS 2007

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire prévu pour l'élaboration des états de synthèses

▪ Événements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la première communication externe des états de synthèse

Dates	Indication des événements
	* Favorables
	* Défavorables

Tableau des actions et parts sociales autres que titres de participation affectés aux opérations d'assurance 2007

ELEMENTS D'ACTIF	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins value latente
Terrains (2611, 2311, 2312, 2316)	22 680 000,00	22 680 000,00	22 680 000,00	
Constructions (2612, 2313, 2321, 2322, 2325, 2327)	37 420 000,00	34 837 866,67	34 837 866,67	
Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	305 978 106,95	305 978 106,95	305 978 106,95	
Autres placements immobiliers (2618, 2318, 2328)	500 000,00	451 666,67	451 666,67	
Placements immobiliers en cours (2619, 2392)				
Total placements immobiliers	366 578 106,95	363 947 640,29	363 947 640,29	
Obligations d'Etat (26211 26221)				
Bons du Trésor (26213, 26223)	1 470 594 953,29	1 470 594 953,29	1 618 424 603,59	147 829 650,30
Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)	55 523 154,33	55 523 154,33	58 871 504,23	3 348 349,90
Titres hypothécaires (2623)				
Titres de créances négociables (2624)	230 000 000,00	230 000 000,00	222 895 566,23	-7 104 433,77
Titres de créances échus (2625)				
Autres obligations et bons (26218 26228, 2481 3504 3506 3508)	388 628 415,42	388 628 415,42	386 240 911,05	-2 387 504,37
Total Obligations, bons et titres de créances négociables	2 144 746 523,04	2 144 746 523,04	2 286 432 585,10	141 686 062,06
Titres de participation (2635 2510)	3 950 500,00	0,00	0,00	0,00
Actions cotées	70 869 219,57	70 578 243,10	76 078 019,71	5 499 776,61
OPCVM Obligations				
OPCVM Actions	5 298 482,12	5 298 482,12	6 083 295,36	784 813,24
OPCVM Divers	22 996 717,74	22 996 717,74	23 001 279,14	4 561,40
Autres actions et parts sociales	56 952 800,00	56 468 800,00	60 282 793,09	3 813 993,09
Total actions et titres de participation	160 067 719,44	155 342 242,97	165 445 387,30	10 103 144,33
Prêts en première hypothèque (2641,2411)	4 654 056,37	4 654 056,37	4 654 056,37	
Avances sur polices vie (2643)	248 010 310,67	246 551 587,89	246 551 587,89	
Prêts nantis par des obligations (2644)				
Autres prêts (2648 2415 2416 2418 2483 2487 2488 2683 2688)	1 944 947,53	1 944 947,53	1 944 947,53	
Total prêts et créances immobilisés	254 609 314,57	253 150 591,79	253 150 591,79	
Dépôts à terme (2651)	180 850 000,00	180 850 000,00	184 281 594,17	3 431 594,17
OPCVM Monétaires (2653)	16 923 884,10	16 923 884,10	16 924 261,20	377,10
Autres dépôts (2658 2486)	311 742,83	311 742,83	311 742,83	
Valeurs remises aux cédantes (2672)				
Créances pour espèces remises aux cédantes (2675)				
Total Dépôts	198 085 626,93	198 085 626,93	201 517 598,20	3 431 971,27
Placements immobiliers (2661)				
Obligations et bons (2662)				
Actions et parts autres que les OPCVM (2263)				
Parts et actions OPCVM (2664)	63 956 602,96	63 956 602,96	63 956 602,96	0
Parts et actions autres OPCVM (2665)	19 455 579,27	19 455 579,27	19 455 579,27	0
Autres placements (2668)				
Total Placements unités de comptes	83 412 182,23	83 412 182,23	83 412 182,23	
TOTAL	3 207 499 473,16	3 198 684 807,25	3 353 905 984,90	155 221 177,65

■ Valeur de réalisation au 31 décembre de l'exercice (cours de bourse, valeur de marché, valeur d'expertise...)

Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
* Financement permanent		
* Immobilisations brutes		
* Rentrées sur immobilisations		
* Remboursement des dettes de financement		
* Dépôts auprès des cédantes		
* Dépôts constitués		
* Dépôts libérés		
* Intérêts sur dépôts		
* Dépôts Reçus des réassureurs		
* Dépôts constitués		
* Dépôts libérés		
* Intérêts sur dépôts		
* Affaires directes et acceptations		
* Primes		
* Sinistres payés		
* Cessions en réassurances		
* Primes nettes cédées		
* Sinistres payés		
* Autres Produits		
* Autres charges		
TOTAL DES ENTREES		
TOTAL DES SORTIES		
BALANCE DEVICES		
TOTAL		

NEANT

Etat des litiges fiscaux : B 15

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS pour les exercices 1999 à 2004 et de l'IGR et TVA de l'exercice 2001 à 2004. Un premier redressement relatif à l'IGR et à la TVA a été notifié en 2005 à la compagnie au titre de l'exercice 2001. Un deuxième redressement a été notifié en 2006 à la compagnie au titre des exercices 2002 à 2004 pour l'ensemble des Impôts contrôlés (IS, IGR et TVA).

L'ensemble des redressements notifiés par l'administration fiscale au titre de la TVA et l'IGR est détaillé ci-dessous :

Exercices	Rappels TVA en DH	Rappels IGR en DH
2001	331 751,57	1 475 972,14
2002	3 535 054,86	5 779 874,20
2003	4 307 840,15	10 376 559,26
2004	2 176 191,25	12 346 505,13

En ce qui concerne l'IS, l'administration fiscale a redressé la base imposable des exercices 1999 à 2004 de 203 millions de dirhams sur déficit cumulé initial de 267 millions de dirhams. A noter que compte tenu des déficits fiscaux reportables, ces chefs de redressements n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice 2007.

Une réponse a été adressée à l'administration fiscale pour apporter des justificatifs et des compléments d'informations attendus ainsi que les arguments techniques qui justifient aux yeux de la compagnie l'abandon des chefs de redressements.

Au courant de l'exercice la société a décidé de soumettre ce litige devant la commission locale de taxation.

II. ETATS FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

II.1. ETATS ANNUELS CONSOLIDÉS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

BILAN			
ACTIF (en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 444 286	5 107 025	4 413 172
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 601 643	5 157 295	1 796 357
. A vue	2 969 068	1 270 719	860 734
. A terme	4 632 575	3 886 576	935 623
Créances sur la clientèle	30 414 638	23 612 428	19 704 764
. Crédits de trésorerie et à la consommation	13 949 698	10 147 919	8 289 916
. Crédits à l'équipement	7 429 000	5 830 659	4 809 601
. Crédits immobiliers	7 341 099	5 388 460	4 319 608
. Autres crédits	1 694 841	2 245 390	2 285 639
Opérations de CB et de location	5 341 795	3 586 825	3 408 114
Créances acquises par affacturage			
Titres de transaction et de placement	1 616 718	2 334 218	2 588 473
. Bons du trésor et valeurs assimilées	1 213 775	1 737 916	1 417 303
. Autres titres de créance	383 233	589 368	1 142 179
. Titres de propriété	19 710	6 934	28 991
Autres actifs	1 026 045	633 414	515 424
Titres d'investissements			
. Bons du trésor et valeurs assimilées			
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	69 138	454 984	698 614
Titres mis en équivalence	487 002	337 419	323 059
. Entreprises à caractère financier			
. Autres entreprises	487 002	337 419	323 059
Créances subordonnées			
Immobilisations incorporelles	150 021	149 859	152 144
Immobilisations corporelles	1 304 120	1 770 437	1 234 381
Ecarts d'acquisition	196 958	209 443	221 928
Total de l'actif	51 652 364	43 353 347	35 056 430

BILAN (Suite)

PASSIF (en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 476 174	5 556 445	2 032 827
. A vue	121 810	1 237 275	1 053 223
. A terme	2 354 364	4 319 170	979 604
Dépôts de la clientèle	38 434 848	31 793 828	27 286 530
. Comptes à vue créditeurs	22 616 801	18 712 617	15 606 774
. Comptes d'épargne	4 361 135	4 024 639	3 709 869
. Dépôts à terme	9 025 595	7 576 511	6 818 378
. Autres comptes créditeurs	2 431 317	1 480 061	1 151 509
Titres de créance émis	3 914 697	338 276	578 323
. Titres de créance négociables	3 570 862	23 279	76 238
. Emprunts obligataires	343 835	314 997	502 085
. Autres titres de créance émis	0	0	0
Autres passifs	1 852 273	1 280 874	1 101 586
Ecarts d'acquisition			
Provisions pour risques et charges	811 677	600 910	541 703
Provisions réglementées			
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées			
Primes liées au capital	1 319 553	1 496 967	1 335 170
Capital	1 560 000	1 170 000	1 170 000
Actionnaires, capital non versé (+/-)			
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	408 369	590 432	544 866
. Part du groupe	297 916	400 844	370 527
. Part des intérêts minoritaires	110 453	189 588	174 339
Résultat de l'exercice (+ / -)	874 773	525 615	465 425
. Part du groupe	843 386	491 928	426 732
. Part des intérêts minoritaires	31 387	33 687	38 693
Total du passif	51 652 364	43 353 347	35 056 430

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 430 934	2 781 965	2 633 256
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	242 105	141 944	80 066
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 900 684	1 592 305	1 442 930
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	77 051	110 097	123 257
Produits sur titres de propriété	6 980	17 233	47 651
Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	562 906	383 392	446 194
Commissions sur prestations de service	429 635	358 181	337 399
Autres produits bancaires	211 573	178 813	155 759
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	899 417	582 980	629 142
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	161 134	130 136	116 264
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	390 818	314 974	283 995
Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	67 038	0	0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	187 276	57 112	167 898
Autres charges bancaires	93 151	80 758	60 985
PRODUIT NET BANCAIRE	2 531 517	2 198 985	2 004 114
Produits d'exploitation non bancaire	363 041	115 297	63 788
Charges d'exploitation non bancaire		1 758	13 072
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 179 074	1 067 420	996 512
Charges de personnel	589 492	518 339	500 853
Impôts et taxes	38 451	36 226	25 360
Charges externes	402 800	348 593	315 655
Autres charges générales d'exploitation		4 625	
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	148 331	159 637	154 644
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	12 485	12 485	12 485
Reprises sur écarts d'acquisition			
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURABLES	966 564	715 373	622 764
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	410 049	465 123	433 598
Pertes sur créances irrécouvrables	210 680	57 718	35 206
Autres dotations aux provisions	345 835	192 532	153 960
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	487 157	348 486	284 141
RAP pour créances et engagements par signature en souffrance	398 131	332 217	150 322
Récupération sur créances amorties	3 187	7 045	10 408
Autres reprises de provisions	85 839	9 224	123 411
RESULTAT COURANT	1 223 592	865 732	707 210
Produits non courants	40 614	29 481	30 975
Charges non courantes	53 907	90 348	61 772
RESULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RESULTATS	1 210 299	804 865	676 413
Impôts sur les résultats	443 711	320 071	246 602
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	766 588	484 794	429 811
QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	108 185	40 821	35 614
Entreprises à caractère financier			
Autres entreprises	108 185	40 821	35 614
RESULTAT NET DU GROUPE	874 773	525 615	465 425
. Part du groupe	843 386	491 928	426 732
. Part des intérêts minoritaires	31 387	33 687	38 693

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
+ Intérêts et produits assimilés	2 219 840	1 844 346	1 646 253
- intérêts et charges assimilées	618 990	445 110	400 259
MARGE D'INTERET	1 600 850	1 399 236	1 245 994
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	562 906	383 392	446 194
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	187 276	57 112	167 898
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	375 630	326 280	278 296
+ Commissions perçues	482 877	403 163	377 165
- Commissions servies	4 839	11 965	6 401
Marge sur commissions	478 038	391 198	370 764
+/- Résultat des opérations sur titres de transaction	-282		
+/- Résultat des opérations sur titres de placement	-6 425	4 413	4 827
+/- Résultat des opérations de change	135 562	110 761	107 510
+/- Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	128 855	115 174	112 337
+ Divers autres produits bancaires	6 980	17 233	47 651
- Diverses autres charges bancaires	58 836	50 136	50 928
PRODUIT NET BANCAIRE	2 531 517	2 198 985	2 004 114
+/- Résultat des opérations sur immobilisations financières	295 595	110 267	129 342
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	12 064	11 251	40 833
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	3
- Charges générales d'exploitation	1 179 074	1 067 420	996 512
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 660 102	1 253 083	1 177 774
+/- Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	219 411	183 579	308 074
+/- Autres dotations nettes des reprises aux provisions	204 614	191 287	150 005
+/- Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	12 485	12 485	12 485
RESULTAT COURANT	1 223 592	865 732	707 210
RESULTAT NON COURANT	-13 293	-60 867	-30 797
- Impôts sur les résultats	443 711	320 071	246 602
Résultat net des entreprises intégrées			
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	108 185	40 821	35 614
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	874 773	525 615	465 425

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

LIBELLE	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
+/- Résultat net du groupe	874 773	525 615	465 425
- Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	108 185	40 821	35 614
+/- RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES	766 588	484 794	429 811
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations Corporelles et incorporelles	148 331	159 637	154 644
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	60 829	1 245	1 668
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	132 158	0	143 292
+ Dotations aux provisions réglementées	0	15 000	9 000
+ Dotations non courantes	0	0	0
- Reprises de provisions	5 447	9 224	123 411
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	9 548	8 754	38 209
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	3
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	350 977	104 046	22 955
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		1 758	13 069
- Reprises de subventions d'investissement reçues			
+ Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12 485	12 485	12 485
- Reprises sur écarts d'acquisition			
- Charges (produits) nettes d'impôts différés de l'exercice	2 779	-5 653	-3 754
+/- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	751 640	558 548	583 151
- Bénéfices distribués	248 806	199 637	197 476
+/- AUTOFINANCEMENT	502 834	358 911	385 675

HORS BILAN

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
ENGAGEMENTS DONNES	10 306 034	7 299 185	6 327 100
Engagements de financement donnés en faveur d'E.C. et assimilés	87 937	24 938	1 126
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 708 504	1 606 011	1 255 194
Engagements de garantie d'ordre d'E.C. et assimilés	1 983 591	787 060	376 794
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 526 002	4 881 176	4 693 986
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
ENGAGEMENTS RECUS	4 689 553	1 914 484	2 303 058
Engagements de financement reçus d'E.C. et assimilés	1 135 200	0	0
Engagements de garantie reçus d'E.C. et assimilés	3 539 090	1 908 005	2 299 298
Engts de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	15 263	6 479	3 760
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de MAD)	2007	2006	2005
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	3 257 236	2 671 266	2 585 605
2.(+) Récupérations sur créances amorties	3 187	7 045	10 408
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	35 426	53 577	25 224
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	1 082 445	643 353	693 665
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	0	1 758	86 483
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	1 022 824	910 312	841 868
7.(-) Impôts sur les résultats versés	440 932	325 724	250 356
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	749 648	850 741	748 865
Variation des :			
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 444 348	-3 360 938	80 539
9.(+) Créances sur la clientèle	-6 802 210	-3 907 664	-3 449 018
10.(+) Titres de transaction et de placement	717 500	254 255	34 378
11.(+) Autres actifs	-391 351	-117 990	-125 282
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-1 080 519	-397 513	-619 331
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-3 080 271	3 523 618	674 564
14.(+) Dépôts de la clientèle	6 641 020	3 907 664	4 147 164
15.(+) Titres de créance émis	3 576 421	-240 047	-222 754
16.(+) Autres passifs	535 107	179 288	-239 929
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 328 651	-159 327	280 331
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-1 579 003	691 414	1 029 196
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	810 058	377 527	284 619
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16 179	13 463	60 208
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières	498 215	27 580	51 743
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	169 932	178 567	131 299
21.(+) Intérêts perçus	0	0	0
22.(+) Dividendes perçus	6 980	17 233	47 651
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	165 070	202 076	209 436
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
24.(+) Emission de dettes subordonnées			

25.(+) Emission d'actions			
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27.(-) Intérêts versés			
28.(-) Dividendes versés	248 806	199 637	197 476
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-248 806	-199 637	-197 476
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	-1 662 739	693 853	1 041 156
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 107 025	4 413 172	3 372 016
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3 444 286	5 107 025	4 413 172

ETAT DES DEROGATIONS

AU 31/12/2007

INDICATIONS DEROGATIONS	DES	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de des états de synthèse		Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

DU 1ER JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2007

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de DH

Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Maroc au Banques	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
Comptes ordinaires débiteurs	2 984 960	-	103 451	421 253	3 509 664	5 372 881
Valeurs reçues en pension						
- Au Jour Le Jour						
- A Terme						
Prêts de trésorerie	2 034 056		3 229 646	1 055 391	6 319 093	2 400 808
- Au Jour Le Jour	2 000 000		568	427 014	2 427 582	568 148
- A Terme	34 056		3 229 078	628 377	3 891 511	1 832 660
Prêts financiers	314 432		119 836	155 749	590 017	1 859 714
Autres créances	-	74 927	-	726	75 653	131 316
Intérêts courus à recevoir	1 030		92 177		93 207	74 559
Créances en souffrance						
Total	2 985 990	2 423 415	3 545 110	1 633 119	10 587 634	9 839 277

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2007

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2007	31/12/2006
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	217 796	60 296	9 912 884	1 625 963	11 816 939	8 784 433
- Comptes à vue débiteurs	217 796	60 296	6 383 760	768 168	7 430 020	5 061 106
- Créances commerciales sur le Maroc			1 593 870		1 593 870	1 224 254
- Crédits à l'exportation			1 935 254	7 553	1 942 807	190 419
- Autres crédits de trésorerie				850 242	850 242	2 308 654
CREDITS A LA CONSOMMATION			830 190	1 268 118	2 098 308	1 347 959
CREDITS A L'EQUIPEMENT	210 000		6 698 006	450 282	7 358 288	5 775 286
CREDITS IMMOBILIERS	1 438		790 722	6 524 298	7 316 458	5 365 541
AUTRES CREDITS	192 127	358 790	818 716	112 471	1 482 104	1 595 583
OPERATIONS DE CR2DIT-BAIL ET DE LOCATION			4 379 136		4 379 136	3 586 825
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR			6 295	125 016	131 311	94 652
CREANCES EN SOUFFRANCE	4 780		289 342	879 767	1 173 889	648 974
- Créances pré-douteuses	336		20 791	66 009	87 136	21 469
- Créances douteuses	4 356		66 854	48 838	120 048	96 682
- Créances compromises	88		201 697	764 920	966 705	530 823
TOTAL	626 141	419 086	23 725 291	10 985 915	35 756 433	27 199 253

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2007

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2007	31/12/2006
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	349 074	32 452	7 910 634	492 273	8 784 433	7 898 176
- Comptes à vue débiteurs	349 074	32 452	4 190 883	488 697	5 061 106	4 099 454
- Créances commerciales sur le Maroc			1 224 254		1 224 254	1 000 326
- Crédits à l'exportation			190 419	0	190 419	1 074 951
- Autres crédits de trésorerie			2 305 078	3 576	2 308 654	1 723 445
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 347 959	1 347 959	902 146
CREDITS A L'EQUIPEMENT	144 735		5 030 388	600 163	5 775 286	4 728 459
CREDITS IMMOBILIERS			481 710	4 883 831	5 365 541	4 302 782
AUTRES CREDITS		922 273	544 843	128 467	1 595 583	1 255 063
OPERATIONS DE CR2DIT-BAIL ET DE LOCATION			3 586 825		3 586 825	3 324 008
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				94 652	94 652	0
CREANCES EN SOUFFRANCE	85 916	0	314 019	249 039	648 974	702 244
- Créances pré-douteuses	0		15 029	6 440	21 469	33 428
- Créances douteuses	3 473		58 534	34 675	96 682	176 466
- Créances compromises	82 443		240 456	207 924	530 823	492 350
TOTAL	579 725	954 725	17 868 419	7 796 384	27 199 253	23 112 878

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2006

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2006	31/12/2005
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	217 796	60 296	9 912 884	1 625 963	11 816 939	8 784 433
- Comptes à vue débiteurs	217 796	60 296	6 383 760	768 168	7 430 020	5 061 106
- Créances commerciales sur le Maroc			1 593 870		1 593 870	1 224 254
- Crédits à l'exportation			1 935 254	7 553	1 942 807	190 419
- Autres crédits de trésorerie				850 242	850 242	2 308 654
CREDITS A LA CONSOMMATION			830 190	1 268 118	2 098 308	1 347 959
CREDITS A L'EQUIPEMENT	210 000		6 698 006	450 282	7 358 288	5 775 286
CREDITS IMMOBILIERS	1 438		790 722	6 524 298	7 316 458	5 365 541
AUTRES CREDITS	192 127	358 790	818 716	112 471	1 482 104	1 595 583
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION			4 379 136		4 379 136	3 586 825
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR			6 295	125 016	131 311	94 652
CREANCES EN SOUFFRANCE	4 780		289 342	879 767	1 173 889	648 974
- Créances pré-douteuses	336		20 791	66 009	87 136	21 469
- Créances douteuses	4 356		66 854	48 838	120 048	96 682
- Créances compromises	88		201 697	764 920	966 705	530 823
TOTAL	626 141	419 086	23 725 291	10 985 915	35 756 433	27 199 253

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2005

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2005	31/12/2004
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	247 569	625 072	6 109 024	916 511	7 898 176	6 794 772
- Comptes à vue débiteurs	239 398	3 939	3 025 152	830 965	4 099 454	3 997 402
- Créances commerciales sur le Maroc			946 521	53 805	1 000 326	787 683
- Crédits à l'exportation			1 074 951	0	1 074 951	268 371
- Autres crédits de trésorerie	8 171	621 133	1 062 400	31 741	1 723 445	1 741 316
CREDITS A LA CONSOMMATION				902 146	902 146	815 763
CREDITS A L'EQUIPEMENT	170 146		4 483 357	74 956	4 728 459	3 163 985
CREDITS IMMOBILIERS			4 287 196	15 586	4 302 782	3 390 646
AUTRES CREDITS	45 171		1 203 380	6 512	1 255 063	1 163 694
OPERATIONS DE CR2DIT-BAIL ET DE LOCATION				3 324 008	3 324 008	3 026 329
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR					0	2 000
CREANCES EN SOUFFRANCE	88 990	0	151 150	462 104	702 244	999 689
- Créances pré-douteuses	59		20 389	12 980	33 428	42 939
- Créances douteuses	53 847		67 784	54 835	176 466	313 834
- Créances compromises	35 084		62 977	394 289	492 350	642 916
TOTAL	551 876	625 072	16 234 107	5 701 823	23 112 878	19 356 878

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS 2007

AU 31 DECEMBRE 2007

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice		Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées				846 405	768 518			0	
EUROPE COMPUTER SYSTEM INTERNATIONAL MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	3 901	15,00%	585	585				
BANK AL AMAL	ACTIVITES FINANCIERES	500 000	0,16%	791	791	31/12/2006	567 599		
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,52%	392	392	31/12/2006	207 657		
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	0,32%	224	224				
ONA	ACTIVITES FINANCIERES	1 739 195	1,15%	4 104	4 104	31/12/2005	14 101 000		
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772	0,77%	38 998	33 043	31/12/2005	1 459 680		
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	520	31/12/2005	1 220 326		
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749	0	31/12/2006	320 486		
EUROCHEQUES MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	50	50				
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	1 480	1 480				
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2005	12 197		
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500	10,00%	250	250	31/12/2006	4 976		
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	0	-	22	22				
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	4,09%	1 229	1 229	31/12/2005	111 090		
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	10 000	11,00%	11 000	11 000	31/12/2006	103 494		
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	10,00%	2 000	0				
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2006	8 116		
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	4 675	31/12/2005	46 660		
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			156	156				
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999				
F.C.P SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999				
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			1 233	1 020				
C/C MAROC TELECOMMERCE				688	0				
SBVC	ACTIVITES FINANCIERES			1 312	1 312				
FCP GESTAR SOLIDARITE	ACTIVITES FINANCIERES			1 000	1 000				
Autres participations					2 196	2 196			
Total Général					87 645	69 138			

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS 2006

AU 31 DECEMBRE 2006

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
									CPC de l'exercice
ONA	Holding	1 739 195		241 553	241 553				6 471
MANAGEM	Mines	850 772		48 431	37 079				933
CELLULOSE DU MAROC	Industrie du Papier	650 484		22 326	-				
CIOR	Industrie	421 000		11 261	11 261				802
LESIEUR AFRIQUE	Industrie	276 315		2 058	1 408				60
CIMENTS DU MAROC	Ciments	797 569		2 765	2 765				588
JET 4 YOU	Aéronautique	48 000		12 000	12 000				
SICAV SG VALEUR	OPCVM	10 400		200	200				
MAPHAR	Pharmaceutique	5 430		6 431	6 431				722
NEXANS MAROC	technologie	112 176		2 119	2 119				169
SICAV PERSPECTIVE	OPCVM	30 000		500	500				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Activité Financière	10 000		11 000	11 000				
SONASID	Matériaux de construction	390 000		175	175				90
COPLAN MAROC				5	-				
SICAV SG EXPANSION	OPCVM	5 000		30	30				
AIR LIQUIDE	Industrie			4 524	4 524				3 746
SBIM		20 000		3 685	-				-
ACMAR	Activité Financière	50 000		5 339	4 675				
ELECAM									1 405
MAROC TELECOMMERCE	Service	20 000		2 000	-				
INTERBANK	Activité Financière	11 500		1 840	1 813				
SEDEC		1 000		1 836	1 836				222
GPBM SCI	Activité Financière			1 480	1 267				
SMAEX	Activité Financière	30 000		1 229	1 229				
COFIMAR									250
CEMA		1 000		1 167	1 167				73
SBVC	Activité Financière	14 546		1 312	1 312				168
FCP SG ACTION PLUS	OPCVM	1 000		1 000	1 000				
FCP SG TRESOR PLUS	OPCVM			1	1				
SOGEPB		18 000		900	900				
BANK AL AMAL	Activité Financière	500 000		791	791				
FONDERIES DES TABORS				749	-				

SICAV OBLIG PLUS	OPCVM	100	100	
AUTRES PARTICIPATIONS		110 306	107 848	1 534
TOTAL		499 113	454 984	17 233

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS 2005

AU 31 DECEMBRE 2005		en milliers de DH						
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Produits inscrits au CPC de l'exercice
ONA	Holding	1 739 195		488 264	488 264			17 619
MANAGEM	Mines	850 772		56 706	36 366			-
CELLULOSE DU MAROC	Industrie du Papier	650 484		22 326	-			
CIOR	Industrie	421 000		13 493	13 493			941
LESIEUR AFRIQUE	Industrie	276 315		2 058	1 729			322
CIMENTS DU MAROC	Ciments	797 569		3 192	3 192			683
SICAV SG VALEUR	OPCVM	10 400		300	300			
MAPHAR	Pharmaceutique	5 430		6 431	6 431			506
NEXANS MAROC	technologie	112 176		2 159	2 159			180
SICAV PERSPECTIVE	OPCVM	30 000		5 501	5 501			
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Activité Financière	10 000		11 000	11 000			
SONASID	Matériaux de construction	390 000		1 400	1 400			316
COPLAN MAROC				5	-			
SICAV SG EXPANSION	OPCVM	5 000		6 706	6 706			
AIR LIQUIDE	Industrie			4 524	4 524			5 068
SBIM		20 000		3 685	-			-
LOC ALLIANCE	Activité Financière	20 000		3 000	3 000			
ACMAR	Activité Financière	25 000		5 339	4 675			
ELECAM				2 446	2 446			1 353
MAROC TELECOMMERCE	Service	20 000		2 000	-			
INTERBANK	Activité Financière	11 500		1 840	813			
SEDEC		1 000		1 836	1 836			222
GPBM SCI	Activité Financière			1 480	1 267			
MAROC LEASING	Leasing			-	-			28
SMAEX	Activité Financière	30 000		1 229	1 229			
COFIMAR								250
CEMA		1 000		1 167	1 167			73
SBVC	Activité Financière	14 546		1 422	1 422			168
FCP SG ACTION PLUS	OPCVM	1 000		1 000	1 000			

FCP SG TRESOR PLUS	OPCVM		1 000	1 000	
SOGEPB		18 000	900	900	
BANK AL AMAL	Activité Financière	500 000	791	791	
FONDERIES DES TABORS			749	-	
SICAV OBLIG PLUS	OPCVM		600	600	
AUTRES PARTICIPATIONS			238 066	94 403	19 922
TOTAL			892 615	698 614	47 651

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2007 AU 31/12/2007 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et										
En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31/12/2007

en
milliers
de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Autres Mouvements au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ ou provisions				Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
						Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	au cours de l'exercice		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 165	33 138	-	- 23	483 280	300 306	32 973	-	- 22	333 257	150 023
- Droit au bail	82 770	11 692			94 462	-				-	94 462
- Brevets et marques	620			- 21	599	288			- 21	267	332
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	366 575	21 446		- 2	388 019	300 018	32 973		- 1	332 990	55 029
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	200				200						200
- Immobilisations incorporelles prises en crédit-bail et en location											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 357 514	120 878	161 932	-3 200	2 313 260	810 777	100 154	161 932	478 596	1 227 595	1 085 665
Immeubles d'exploitation											
- Terrain d'exploitation	103 259	1 666			104 925						104 925
- Immeubles d'exploitation, Bureaux	990 079	35 516		- 1	1 025 594	305 354	38 741			344 095	681 499
- Immeubles d'exploitation, logements de fonction	7 321				7 321						7 321
- Immeubles d'exploitation pris en crédit-bail et en location											
Mobilier et matériel d'exploitation											
- Mobilier de bureau d'exploitation	175 535	11 084			186 619	127 135	9 523			136 658	49 961
- Matériel de bureau d'exploitation	-				-						-
- Matériel informatique	265 043	17 541	156 781	- 1	125 802	209 462	18 671	156 781	1	71 353	54 449
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	4 850				4 850	3 811				3 811	1 039

- Autres matériels d'exploitation													
- Mobilier et matériel d'exploitation pris en crédit-bail et en location													
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	811 427	55 071	5 151	- 3 198	858 149		165 015	33 219		5 151	478 595	671 678	186 471
Autres immobilisations prises en crédit-bail et en location													
Immobilisations corporelles hors exploitation	344 539	16 581	13 781	-	347 339		120 839	15 199		7 150	- 2	128 886	218 453
- Terrain hors exploitation	25 317				25 317								25 317
- Immeubles hors exploitation	171 885	12 438	13 781		170 542		56 730	6 764		7 150		56 344	114 198
- Mobiliers et matériel hors exploitation	18 271	178		-1	18 448		12 993	942				13 935	4 513
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	129 066	3 965		1	133 032		51 116	7 493			- 2	58 607	74 425
TOTAL	3 152 218	170 597	175 713	- 3 223	3 143 879		1 231 922	148 326		169 082	478 572	1 689 738	1 454 141

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

DU : 01/01/2007 AU: 31/12/2007

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
IMMO CORPORELLE HORS EXPLOITATION	13 781	7 151	6 631	16 179	9 548	
TOTAL	13 781	7 151	6 631	16 179	9 548	-

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Etablissements de crédits et assimilés au Maroc				Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger		
Comptes ordinaires créditeurs		0	2 961	41 232	44 193	84 623
Valeurs données en pension	338 718	0	0	0	338 718	1 235 567
- au jour le jour						
- à terme	338 718				338 718	1 235 567
Emprunt de trésorerie	0	508 851	0	0	508 851	3 644 208
- au jour le jour						1 150 000
- à terme		508 851			508 851	2 494 208
Emprunts financiers	52 866	997 714	157 128	229 107	1 436 815	566 153
Autres dettes		98 252	0	0	98 252	21 395
- au jour le jour		98 252			98 252	21 395
- à terme						
DETTES OPERATIONS DE CREDIT BAIL						
Intérêts courus à payer	1 813	39 419	8 113	0	49 345	4 499
- au jour le jour						
- à terme	1 813	39 419	8 113		49 345	4 499
TOTAL	393 397	1 644 236	168 202	270 339	2 476 174	5 556 445

DEPOTS DE LA CLIENTELE AU 31/12/2007			en milliers de DH	
DEPOTS	AU MAROC	A L'ETRANGER	Total au 31/12/07	Total au 31/12/06
COMPTES A VUE CREDITEURS	22 616 801		22 616 801	18 712 617
COMPTES D'EPARGNE	4 361 135		4 361 135	4 024 639
DEPOTS A TERME	9 025 595		9 025 595	7 576 511
AUTRES COMPTES CREDITEURS	2 431 317		2 431 317	1 480 061
TOTAL	38 434 848		38 434 848	31 793 828

PROVISIONS 2007

PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 810 935	469 886	399 770	- 14 945	2 866 106
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 239 668	370 231	360 224	5 230	2 254 905
Titre de transaction	-				-
Titres de placement	493	9 222	262		9 453
Titres de participation et emplois assimilés	61 188	60 829	5 446	- 20 175	96 396
Titre d'investissement	-				-
Créance sur crédit-bail en location	509 586	29 604	33 838		505 352
Immobilisation incorporelles et corporelles	-				-
Autre actifs	-				-
Créances subordonnées	-				-
Immobilisation données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	600 910	295 209	84 441	- 1	811 677
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	46 420	4 343	4 048	-1	46 714
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	302 409	132 158			434 567
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-				-
Provisions pour autres risques et charges	252 081	158 708	80 393		330 396
Provisions réglementées	-				-

PROVISIONS 2006					
PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 810 935	469 886	399 770	- 14 945	2 866 106
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 239 668	370 231	360 224	5 230	2 254 905
Titre de transaction	-				-
Titres de placement	493	9 222	262		9 453
Titres de participation et emplois assimilés	61 188	60 829	5 446	- 20 175	96 396
Titre d'investissement	-				-
Créance sur crédit-bail en location	509 586	29 604	33 838		505 352
Immobilisation incorporelles et corporelles	-				-
Autre actifs	-				-
Créances subordonnées	-				-
Immobilisation données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	600 910	295 209	84 441	- 1	811 677
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	46 420	4 343	4 048	-1	46 714
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	302 409	132 158			434 567
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-				-
Provisions pour autres risques et charges	252 081	158 708	80 393		330 396
Provisions réglementées	-				-

PROVISIONS 2005					
PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/06
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 392 005	434 149	268 901	162	2 557 415
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	1 772 176	377 161	127 533	163	2 021 967
Titre de transaction	-				-
Titres de placement	1 063		507		556
Titres de participation et emplois assimilés	187 431	1 667	119 931		69 167
Titre d'investissement	-				-
Créance sur crédit-bail en location	431 335	55 321	20 930	- 1	465 725
Immobilisation incorporelles et corporelles	-				-
Autre actifs	-				-
Créances subordonnées	-				-
Immobilisation données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	393 635	152 292	4 224	-	541 703
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	358 409	89 000		- 230 000	217 409
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-				-
Provisions pour autres risques et charges	35 226	63 292	4 224	230 000	324 294
Provisions réglementées	-			-	-

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE

AU 31 /12/2007

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	358 790		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	358 790		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	338 718		
Autres titres	15 500		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	354 218		

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU 31 DECEMBRE 2007

Montant du capital: 560 000 000 MAD

Montant du capital social souscrit et non appelé -

Valeur nominale des titres : 100 MAD

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	3 669 116	4 892 154	31,36%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	6 202 789	8 270 389	53,02%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	1 828 095	2 437 457	15,62%
Total		11 700 000	15 600 000	100,00%

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2007

I - DATATION

. Date de clôture (1)

31 DECEMBRE 2007

. Date d'établissement des états de synthèse (2)

31 MARS 2008

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2006

I - DATATION

. Date de clôture (1)

31 DECEMBRE 2006

. Date d'établissement des états de synthèse (2)

31 MARS 2007

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2005

I - DATATION

. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2005
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 MARS 2006
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

II.2. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - IFRS -

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES PAR LE GROUPE :

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 10, et par les autres normes du référentiel IFRS. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007 Publiés selon les anciennes dispositions du PCEC ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS aux fins de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2008 publiés en normes IFRS.

1.1 CONSOLIDATION :

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Type de contrôle :

Les IFRS identifient 3 degrés de contrôle exerçables sur une entité :

Contrôle exclusif :

Le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Ce contrôle résulte soit du pouvoir:

Sur plus de la moitié des droits de vote,
De diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entreprise
De nommer ou de révoquer la majorité des membres dirigeants
De réunir la majorité des droits de vote dans les réunions de l'organe de direction.

Le contrôle conjoint :

Le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique...

L'influence notable :

Elle est présumée dès lors qu'un investisseur détient directement ou indirectement, 20% ou d'avantage des droits de vote d'une entreprise sauf à démontrer clairement que cette influence n'existe pas.

Un investisseur détenant, directement ou indirectement, moins de 20% des droits de vote d'une entreprise est présumé ne pas avoir d'influence notable sauf à démontrer clairement que cette influence existe.

Pour apprécier la fraction des droits de vote détenus, SIC 33 impose de tenir compte de tous les droits de vote potentiels (obligations convertibles, options, warrants, ...) et ce, quelle que soit l'option du management (exercice ou non de l'option).

Méthodes de consolidation :

Intégration globale pour les entités contrôlées ;
Intégration proportionnelle ou mise en équivalence pour les coentreprises ;
Mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Exclusion du périmètre :

Les cas d'exception sont :

La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
Le caractère significatif.

Regroupement :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupement d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

1.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Obligation de consolider les entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif, d'où l'obligation de consolider les OPCVM dédiés ;
Obligation de consolider les entités détenues majoritairement à travers des filiales de capital risque.
La méthode de consolidation résulte de la nature du contrôle et non de l'activité de la filiale.

1.1.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement :

Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

Droit de vote > 40%
Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence :

Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

Droit de vote compris entre 15% et 40%

Part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée

Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité d'entités ad hoc.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Une immobilisation corporelle est un actif corporel détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend qu'il soit utilisé sur plusieurs exercices.

Évaluation initiale :

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition s'entendent tous les frais engagés pour obtenir l'immobilisation dans l'état et le lieu où elle se trouve. Par conséquent, les droits de mutation (enregistrement), les honoraires et commissions et les frais d'actes sont à inclure dans les valeurs d'entrée des immobilisations

Les frais d'acquisition sont intégrés dans la base amortissable de chacun des composants et amortis sur sa durée d'utilité. Dans le cas où les frais ne peuvent être rattachés de façon fiable à l'un des composants, il est préconisé de les intégrer à la valeur amortissable du composant principal, « Gros œuvres ».

Coût d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entité dans le cadre d'un emprunt. Ce sont des coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié. Ils sont incorporés dans le coût de l'actif :

- Quand il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futur pour l'entité et –
- S'ils peuvent être évalués de façon fiable.

Approche par composants :

Les composants d'un actif sont comptabilisés comme des actifs distincts lorsqu'ils ont des durées d'utilités différentes de celles des autres composants.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

La juste valeur des terrains et constructions est en général leur valeur de marché. Il en est de même des installations de production. Lorsqu'il n'y a pas d'indications de la valeur de marché, celles-ci sont évaluées à leur coût de remplacement net d'amortissement. Sauf fluctuations particulières de la juste valeur, une réévaluation tous les trois ou cinq ans peut être suffisante. Les éventuelles réévaluations touchent toute une catégorie, c'est-à-dire tous les actifs de nature et d'usage similaires au sein de l'activité d'une entreprise.

En cas d'une réévaluation, l'augmentation de la valeur comptable qui en résulte a, en général, pour contrepartie une augmentation des capitaux propres (écart de réévaluation).

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unité de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine de Banques est le linéaire.

1.2.1 Divergences avec les normes marocaines :

Dès lors que des éléments d'un actif présentent des durées d'utilité et des rythmes de consommation des avantages attendus différents, ils doivent être reconnus séparément, comme des composants distincts.

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle peut être comptabilisée à son montant réévalué.

La durée d'utilité et le mode d'amortissement doivent être révisés de façon périodique.

La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle de l'actif.

1.2.2 Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation

le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique.

D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- Distinction entre part terrain et construction.
- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

La matrice de décomposition dégagée à partir des données relatives au nouveau siège est appliquée à l'ancien siège de la société générale ainsi qu'au siège des filiales les plus significatives.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles :

Siège :

Composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
GO	50	25
Agencements	10	10
Ascenseurs	25	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations technique (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

Agence :

Composants	Durée (annuelle)	d'utilité (annuelle)	Durée (annuelle)	sociale
GO	50		25	

1.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

1.3.1 Divergences avec les normes marocaines :

Aucune distinction des immeubles de placement n'est prévue au niveau du PCEC.

1.3.2 Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction...font parties des immobilisations corporelles.

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- La recherche : les dépenses sont passées en charge.
- Le développement : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :

La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement

L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente

Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle

La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)

La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement

La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Evaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

Juste valeur déterminée par référence à un marché actif

Réévaluation régulières

Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

Durée d'utilité :

Répartition systématique du montant amortissable sur la meilleure estimation de la durée d'utilité.

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération pour la détermination de la durée d'utilité :

L'utilisation attendue de l'actif

Les cycles de vie caractéristiques de l'actif

L'obsolescence technique, technologique ou autre

La stabilité du secteur d'activité et l'évolution de la demande pour les produits et services générés par l'actif.

Les actions attendues des concurrents.

Le niveau des dépenses de maintenance nécessaire pour obtenir les avantages économiques futurs.

Les limitations juridiques ou autres affectant la durée du contrôle

La dépendance de la durée d'utilité sur celle d'autres actifs.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

1.4.1 Divergences avec les normes marocaines :

En règles marocaines, les frais de recherche et de développement sont immobilisés sous conditions et amortis sur 5 ans.

1.4.2 Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont déjà traitées dans les comptes sociaux en deux phases :

Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges

Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

1.5 CONTRATS DE LOCATION :

Contrat de location :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un accord, comportant une transaction, n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location, mais qui confère un droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements, peut être considéré comme un contrat de location (financement ou simple) et doit être comptabilisé comme tel.

Classification des contrats de location :

Contrat de location-financement :

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Contrat de location simple :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Le preneur est quasi-propriétaire du bien :

Soit parce que son transfert réel doit être réalisé à la fin du contrat ou dans des conditions telles que ce transfert s'effectuera.

Soit parce que la durée du contrat est assimilable à la durée de vie économique du bien.

Soit parce que les paiements actualisés reviennent pour le preneur à avoir financé la juste valeur du bien.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.

Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

De même, les trois indicateurs des situations suivants qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location financement :

Si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur

Les profits ou pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur

Le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une 2^{ème} période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Comptabilisation :

Location financement :

Comptabilisation chez le bailleur

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminée chacune au commencement du contrat.

Valeur actualisée :

La valeur actualisée est obtenue en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux d'emprunt marginal du preneur (le taux d'intérêt qu'il aurait à payer pour un contrat similaire ou pour un emprunt du montant nécessaire à l'acquisition de l'actif concerné).

Location simple :

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

1.5.1 Divergences avec les normes marocaines :

Contrairement aux IFRS, les règles marocaines préconisent :

Approche patrimoniale : activation interdite

Prédominance du juridique

Constatation d'une charge locative ou redevance de crédit-bail

1.5.2 Options retenues :

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable, appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques dans le cadre de la consolidation, est conforme aux IFRS.

1.6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Prêt et créances :

Constituant l'une des 4 catégories d'actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IAS 39, ils sont définis comme étant des non dérivés à paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif.

Les obligations non cotés sur un marché actif sont classées en prêt et créances.

Exceptions :

Les prêts émis ou achetés :

Avec l'intention d'être vendus immédiatement ou à court terme sont à classer en actifs détenus à des fins de transaction.

Désignés à l'origine comme étant à la juste valeur par résultat.

Désignés à l'origine comme étant disponibles à la vente.

Evaluation initiale :

L'évaluation initiale d'un crédit dépend :

De la juste valeur de la contrepartie donnée, qui est égale :

au nominal, sauf si le taux de crédit est hors marché

à la somme des flux futurs actualisés au taux du marché, entraînant la constatation d'une décote en résultat, si le taux est hors marché.

Des coûts de transaction :

Ces coûts viennent en augmentation du nominal du crédit et sont pris en résultat de façon étalée via la méthode du taux d'intérêt effectif.

Des produits de transaction (commissions)

Ces produits viennent minorer le nominal du crédit et sont pris en résultat de façon étalée via la méthode du taux d'intérêt effectif.

Evaluation ultérieure :

Évaluation au coût amortis à l'aide de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Taux d'intérêts effectif (TIE) :

C'est le taux qui égalise les cash flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt.

Dépôts :

Les dépôts sont traités en IFRS de façon symétrique aux crédits.

Les problématiques rencontrées sont donc similaires :

Evaluation initiale :

Si le dépôt est rémunéré à des conditions hors marché, il devra faire l'objet d'une décote.

Evaluation ultérieure :

Les coûts et les commissions directement associés à la mise en place du dépôt doivent être étalés via le taux d'intérêt effectif du dépôt.

Crédit restructuré :

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

L'abandon d'intérêt est comptabilisé exhaustivement au moment de la renégociation et la rémunération contractuelle initiale est conservée tout au long de la vie du crédit.

1.6.1 Divergences avec les normes marocaines :

Crédits :

Le coût amorti et le taux d'intérêt effectif n'existent pas dans le référentiel marocain.

Les crédits sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale et sont comptabilisés au coût historique.

Les commissions et les frais sont comptabilisés soit flat soit prorata temporis.

Dépôts :

Les dépôts sont comptabilisés au coût historique.

En date d'arrêté, les intérêts courus calculés au taux facial (sur la valeur nominale nette des amortissements et depuis la mise en place ou depuis la date du dernier arrêté comptable ou

depuis la date de dernière échéance d'intérêts) sont débités dans un compte de charges par le crédit du passif d'un compte de « dettes rattachées ».

Crédit restructuré :

En normes IFRS, une décote correspond à la différence entre le taux initial et le taux accordé à la restructuration est enregistrée en résultat et est amortie sur la durée de vie du prêt via le TIE.

1.6.2 Options retenues :

Prêts et créances :

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, est considérée comme non significative.

Dépôts :

Les dépôts sont maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Crédit restructuré :

Pour le chiffrage de l'impact, les dossiers retenus observent un seuil de 1,5 MMAD.

La décote est calculée sur les crédits restructurés pour des raisons de difficulté financière telle que défini dans la norme. Elle est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisé au taux d'origine du prêt.

La décote est jugée non significative.

1.7 TITRES :

Dans le référentiel, tout titre doit appartenir à l'une des 4 catégories suivantes :

Titres à la juste valeur par résultat (titres de trading, option juste valeur).
Titres disponibles à la vente (AFS)
Titres détenus jusqu'à échéance (HTM)
Prêt et créances

Les catégories titres de participation, TVP et autres titres détenus à long terme n'ont pas d'équivalent dans les IFRS.

Titres à la juste valeur par résultat :

Titres de trading :

Ce sont des actifs financiers acquis dans le but principal de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou des marges d'un arbitragiste.

Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction.

Le transfert hors la catégorie trading n'est pas autorisé.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat

Titres option juste valeur :

Il est possible de désigner initialement et irrévocablement tout instrument financier (actif ou passif) dans la catégorie « trading », quelle que soit sa nature et l'intention de gestion initiale.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat.

Dépréciation :

Un actif comptable est déprécié s'il est probable que sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée :

Appréciation au minimum annuelle de l'existence d'un indicateur objectif,

Dépréciation inscrite en compte de résultat,

Dépréciation peut être statistique mais ne peut être générale.

A la fin de chaque période l'entreprise doit statuer sur la présence d'indications objectives de dépréciation de ses actifs financiers parmi lesquelles :

Difficultés financières de l'émetteur

Défaut de paiement/ probabilité de faillite

Actifs déjà dépréciés lors des clôtures précédentes

Observation du passé

Dégradation de l'environnement économique, technologique ou légal dans lequel opère l'émetteur...

Pour cette catégorie de titre (titres de transaction), il n'y a pas de dépréciation à constater.

Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM) :

Ce sont des actifs à échéance fixée et à paiements fixés ou déterminables, que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Les placements ne peuvent être classés comme HTM si :

Ils sont destinés à être détenus pour une période indéfinie, sauf si le versement des intérêts est prévu pour une période définie.

Ils sont susceptibles d'être vendus en raison des évolutions des conditions du marché, des besoins de liquidité...

L'émetteur a le droit de régler à un montant nettement inférieur à la valeur comptable.

Il existe une ou des clauses pouvant remettre en cause la détention jusqu'à la maturité.

Les actions sont exclues de cette catégorie.

L'intention et la capacité doivent être évaluées à chaque clôture d'exercice :

Interdiction de couvrir les titres HTM contre le risque de taux.

L'entité doit disposer des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à l'échéance.

Si une entité du groupe Société Générale Marocaine de Banques vend à l'extérieur (ou reclassifie) un montant non négligeable de HTM, le groupe doit reclasser l'intégralité des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne peut plus classer ses actifs financiers dans cette catégorie pendant 2 ans (règle du tainting).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Titres disponible à la vente (AFS) :

Ce sont des actifs financiers autres que :

Des actifs de trading

Des HTM

Des prêts et créances émis par l'entreprise.

Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur à moins qu'elle ne puisse être évaluée de manière fiable.

La différence entre le coût et la juste valeur est comptabilisée séparément en capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte résultat :

Produit d'intérêts : pour le montant correspondant au coût amorti de la période

Résultat net sur actifs disponibles à la vente : pour le montant correspondant aux dividendes, aux dépréciations durables sur titres à revenu variable, aux résultat de cession.

Coût du risque pour les dépréciations durables (titres à revenus fixes et variables) et réappréciation sur titres à revenu fixe.

Et la ligne de capitaux propres « variation de valeur sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Dépréciation :

Provisionnement pour la partie négative constatée en fonds propres.

Prêts et créances :

Ce sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché non actif autres que ceux que l'entité décide de classer en catégorie juste valeur par résultat ou AFS.

Les actifs financiers pour lesquels le détenteur peut ne pas recouvrer l'intégralité de son investissement initial pour une raison autre que la détérioration du risque crédit ne peuvent pas être enregistrés dans cette catégorie (exclusion des parts OPCVM).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

1.7.1 Divergences avec les normes marocaines :

La nouveauté apportée par les normes IFRS est la classification des titres à partir de l'intention de gestion.

Le recours à la juste valeur met fin à la matérialisation des provisions par la constatation directe des variations en résultat (contrainte de volatilité des résultats et capitaux propres).

1.7.2 Options retenues :

Divers options sont retenues par le groupe Société Générale Marocaine de Banques :

Classement des titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories : AFS et prêts et créances.

AFS	Prêts et créances
- Titres de participation - Bons de trésor classé en portefeuille de placement. - Obligations et autres titres de créance	- Bons CNCA - Bons CIH - Bons socio-économiques - Bons jeunes promoteurs

Valorisation des bons de trésor selon la courbe du marché secondaire.

Détermination de la valeur des titres non cotés sur la base de la situation nette des entités concernées.

La valeur retenue pour la valorisation des titres cotés est le cours boursier.

Etalement actuariel des surcotes et décotes

Calcul des dépréciations durables dans le cas où une baisse durable et significative est constatée (baisse de 30% de la moyenne mobile des cours sur 12 mois par rapport au prix de revient). Toutefois, si la baisse n'est pas continue sur les 12 mois, une appréciation qualitative est effectuée au cas par cas.

1.8 PROVISIONS :

1.8.1 Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

Selon la norme IAS 37 le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critère de constitution d'une PRC :

L'obligation actuelle envers un tiers

La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation

La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.8.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les provisions à caractère général ou forfaitaire ne sont pas admises en IFRS

La norme marocaine ne prévoit pas l'actualisation de la valeur de la provision. La norme IAS 37 précise que le montant de la provision est actualisé si l'effet est significatif.

1.8.1.2 Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

1.8.2 Provision sur créances

1.8.2.1 Provision individuelle :

Doivent faire l'objet d'une provision toutes les créances présentant, individuellement ou collectivement, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation (risque avéré). Les indications suivantes d'une dépréciation liée à l'existence d'un risque de crédit, sont proposées par la norme :

Difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur

Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal

L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances.

La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur

La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières

Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actif financiers depuis la comptabilisation initiale de ces

actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Perte de valeur :

L'impairment se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

1.8.2.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les normes IFRS, contrairement aux règles marocaines, ne donnent pas une définition stricte des créances à déprécier.

La notion de contagion n'est pas explicite en IFRS.

Le taux de provisionnement est forfaitaire en normes marocaines.

L'actualisation des flux de récupération attendus doit être effectuée en IFRS.

1.8.2.1.2 Options retenues :

Les provisions sont constituées sur des créances ayant connu un indice objectif de dépréciation sur la base de leur valeur recouvrable estimée, actualisée au taux d'origine des crédits.

Les critères d'identification des créances en souffrance adoptés par Bank Al-Maghrib sont maintenus.

Les provisions concernant les créances en souffrance présentant des montants significatifs sont estimées individuellement par l'entité de recouvrement :

Clients compromis ayant un risque net > 1 MMAD.

Clients compromis ayant une provision > 5 MMAD

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions pour les créances en souffrance non significatives.

1.8.2.2 Provision collective :

Est considérée comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actif financier toute donnée observable portée à l'attention du porteur de l'actif sur les événements générateurs de pertes : données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Méthode de provisionnement

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

La norme ne distingue pas deux méthodologies différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement. Le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque d'un groupe de créances, et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie attendus du groupe constitué.

1.8.2.2.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les normes IFRS disposent que toute créance ne présentant pas, sur base individuelle, d'indication objective de dépréciation, ou n'ayant pas fait l'objet d'un examen individuel, soit incluse dans un groupe de créances homogènes au regard du risque de crédit, afin d'examiner si des indications objectives de dépréciation existent pour chacun des ensembles constitués.

1.8.2.2.2 Options retenues :

La base de dépréciation du portefeuille des prêts et créances concerne les créances sensibles (selon les cotations internes à la banque).

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

1.9 GOODWILL :

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

1.9.2 Options retenues :

L'amortissement des Goodwill est abandonné et des testes de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 31/12/06.

1.10 AVANTAGES AU PERSONNEL :

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables

dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;

Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;

Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées

Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisation définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés, la norme impose à l'entité :

De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.

De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture

D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts

D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime, à moins que les services rendus lors des exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations sensiblement supérieurs à celui des exercices antérieurs

D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques (telles que la rotation du personnel et la mortalité) et financières (telles que les augmentations futures des salaires, les changements dans les coûts médicaux futurs et certains changements dans les régimes généraux et obligatoires). Les hypothèses financières doivent être basées sur les attentes du marché à la date de clôture de l'exercice au cours duquel les obligations doivent être réglées

De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie (ou, dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, les obligations d'état) dont la monnaie et le terme sont cohérents avec la monnaie et le terme des obligations au titres des avantages postérieurs à l'emploi

De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime du montant comptable de l'obligation. Certains droits à remboursements qui ne sont pas qualifiés d'actifs du régime sont traités de la même façon que les actifs du régime, sauf qu'on les présente en tant qu'actifs distincts, et non en déduction de l'obligation

De limiter la valeur comptable d'un actif de telle façon qu'il ne dépasse pas le total :

(i) du coût non comptabilisé des services passés et des pertes actuarielles ; plus

(ii) la valeur actuelle des éventuels avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements du régime ou de réductions de contributions futures au régime ;

de comptabiliser le coût des services passés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les avantages correspondant au régime adopté ou modifié soient acquis au personnel ;

de comptabiliser les profits ou pertes liés à une réduction ou liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la réduction ou liquidation a lieu. Le profit ou la perte doit comprendre le changement en résultant de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime et de la partie non comptabilisée des écarts actuariels et du coût des services passés ; et

de comptabiliser une part spécifiée des écarts actuariels cumulés nets excédant la plus grande des deux valeurs suivantes :

(i) 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ; ou

(ii) 10 % de la juste valeur des éventuels actifs du régime.

La part des écarts actuariels à comptabiliser pour chaque régime à prestations définies est l'excédent tombant au-delà du corridor de 10 % à la date de clôture précédente divisé par la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime.

La Norme permet aussi l'application de méthodes systématiques conduisant à une comptabilisation plus rapide sous réserve d'appliquer la même base de comptabilisation pour les profits et pertes et ce de façon permanente d'un exercice à l'autre. La comptabilisation immédiate de l'ensemble des écarts actuariels constitue l'une de ces méthodes autorisées.

La Norme impose une méthode plus simple de comptabilisation des avantages à long terme autres que les avantages postérieurs à l'emploi : la comptabilisation immédiate des écarts actuariels et du coût des services passés.

1.10.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques retient la méthode du corridor comme méthode de reconnaissance des écarts actuariels.

Une exception IFRS 1, permet à une société fille dont la mère est déjà passée aux IFRS, d'utiliser les mêmes évaluations de provisions que ce qui est remonté à sa mère. Les évaluations réalisées dans le cadre des comptes consolidés (remontée à la Société Générale) vont donc être reprises.

1.11 Dérivés :

Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

1.11.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

1.12 IMPOT DIFFERE :

Impôt différé :

IAS 12 s'applique à tous les impôts sur le bénéfice, y compris les impôts nationaux et étrangers. Il a pour objectif de comptabiliser l'impôt se rapportant aux charges et aux produits enregistrés au cours de l'exercice. Il gomme ainsi les distorsions pouvant exister entre :

Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
Le résultat social et le résultat fiscal ;
Le résultat social et le résultat IAS

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'évaluation d'un impôt différé dépend de l'intention de l'entreprise, cette dernière pouvant avoir des conséquences sur la prise en compte du prix de cession futur et de sa fiscalité.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

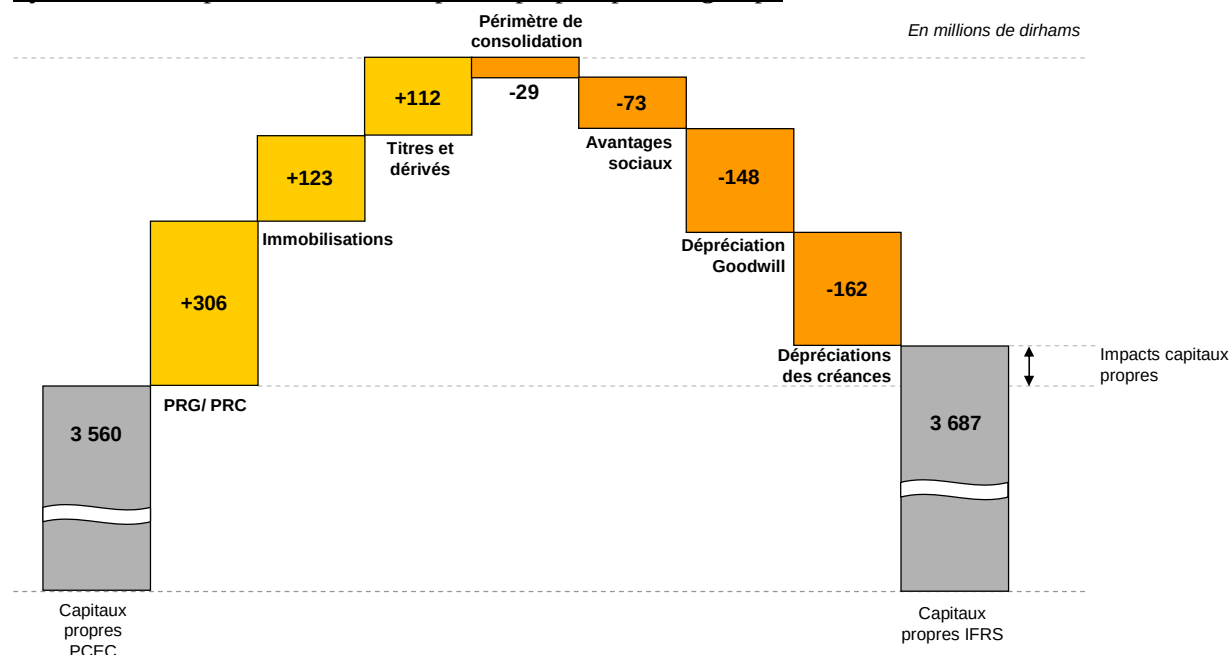
ETATS DE SYNTHESE

Bilan d'ouverture au 01 Janvier 2007

ACTIF IFRS	MONTANT AU 31 DECEMBRE 2006	Périmètre consolidation	de Reclassement	Titres	Dérivés	Avantages personnel	au Immobilisatio ns	PRG PRC	Prêts créances	et Goodwill	MONTANT AU JANVIER 2007 IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 107 025										5 107 025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat					11 688						11 688
Instruments dérivés de couverture											
Actifs financiers disponibles à la vente	2 789 202	- 52 671	- 504 143	220 860							
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	5 157 295		504 143								
Prêts et créances sur la clientèle	27 199 253		379 003						- 326 565		27 251 691
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux											
Placements détenus jusqu'à leur échéance											
Actifs d'impôt exigible			277 093								277 093
Actifs d'impôt différé			46 881	26 012		48 097			121 835		242 825
Comptes de régularisation et autres actifs	633 414	103 792	-225 447		- 1 109						510 650
Actifs non courants destinés à être cédés											
Participations dans des entreprises mises en équivalence	337 419	- 50 689									286 730
Immeubles de placement											
Immobilitisations corporelles	1 770 437	13 965	- 481 790				203 092				1 505 704
Immobilitisations incorporelles	149 859										149 859
Ecart d'acquisition	209 443									- 148 195	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	43 353 347	14 397	- 4 260	246 871	10 579	48 097	203 092		- 204 730	- 148 195	43 519 198

PASSIF IFRS	MONTANT AU 31 DECEMBRE 2006	Périmètre consolidation	de Reclassement	Titres	Dérivés	Avantages personnel	au Immobilisatio ns	PRG PRC	Prêts créances	et Goodwill	MONTANT AU JANVIER 2007 IFRS
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux											
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					11 154						11 154
Instruments dérivés de couverture											
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 556 445										5 556 445
Dettes envers la clientèle	31 793 828	- 6 226									31 787 602
Titres de créance émis	338 276										338 276
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux											
Passifs d'impôt exigible			463 490								463 490
Passifs d'impôt différé			48 232	109 502	2 520		80 424				240 679
Comptes de régularisation et autres passifs	1 280 874	50 045	- 511 722		- 6 939						812 258
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés											
Provisions Techniques des contrats d'assurance											
Provisions	600 910		- 4 260			121 458		-305 611			412 497
Subventions et fonds assimilés											
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie											
Capitaux propres	3 783 014	- 29 422		137 369	3 844	-73 361	122 667	305 611	- 204 730	- 148 195	3 896 797
Capitaux propres part du groupe	3 559 739	- 29 423		108 223	3 844	- 73 361	122 667	305 611	-162 423	- 148 195	3 686 683
o Capital et réserves liées	2 666 967										2 666 967
o Réserves consolidées	400 844	- 29 275		-38 837	3 844	-73 361	122 667	305 611	-162 423	-148 195	380 876
o Gains ou pertes latents ou différés				147 060							147 060
o Résultat de l'exercice	491 928	- 148									491 780
Intérêts minoritaires	223 275	1		29 145					-42 307		210 114
TOTAL PASSIF IFRS	43 353 347	14 397	- 4 260	246 871	10 579	48 097	203 092		-204 730	-148 195	43 519 198

Synthèse des impacts nets sur les capitaux propres part du groupe



Passage du bilan des normes PCEC aux normes IAS/IFRS

ACTIF IFRS	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 719 045	-	-	-	4 719 045
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	5 607	5 607
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 323 346	3 657	- 474 340	230 652	2 083 315
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	4 407 214	110	474 340	-	4 881 664
Prêts et créances sur la clientèle	30 288 052	- 26 039	554 899	- 186 385	30 630 527
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	254 662	-	254 662
Actifs d'impôt différé	-	-	46 930	142 971	189 901
Comptes de régularisation et autres actifs	1 673 856	103 049	- 216 337	- 1 415	1 559 153
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	336 468	- 55 978	-	-	280 490
Immubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 947 411	- 191	- 644 414	210 140	1 512 946
Immobilisations incorporelles	140 820	-	-	-	140 820
Ecarts d'acquisition	203 201	-	-	-141 952	61 249
TOTAL ACTIF IFRS	46 039 413	24 608	- 4 260	259 617	46 319 378

PASSIF IFRS	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	1 432	1 432
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 897 167	936	-	-	2 898 103
Dettes envers la clientèle	34 157 232	- 113	-	-	34 157 119
Titres de créance émis	2 083 295	-	-	-	2 083 295
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	-	-	368 060	-	368 060
Passifs d'impôt différé	-	-	48 154	203 310	251 464
Comptes de régularisation et autres passifs	2 449 615	17 219	- 416 214	- 9 984	2 040 636
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	632 464	7 000	- 4 260	- 189 671	445 533
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-
Capitaux propres	3 819 640	- 434	-	254 529	4 073 735
Capitaux propres part du groupe	3 606 491	- 12 035	-	261 268	3 855 724

Passage du compte de résultat des normes PCEC aux normes IAS/IFRS

	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Marge d'intérêts	902 011	-	- 9 926	45 612	937 697
Marge sur commissions	203 906	340	-	-	204 246
Résultat des activités de marché	-	-	-	-	-
Produit net bancaire	1 237 558	24 337	- 9 926	45 103	1 297 072
Résultat brut d'exploitation	644 681	7 958	- 9 926	52 151	694 864
Résultat d'exploitation	490 404	958	-	152 238	643 600
Résultat avant impôt	517 863	-4 543	-	158 481	671 801
Résultat net	329 882	-7 013	-	100 191	423 060
Résultat net Part du Groupe	308 838	-4 213	-	101 302	405 927

PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS

ACTIF IFRS	PCEC AU DECEMBRE 2007	31	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DECEMBRE 2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 444 286	-	-	-	-	3 444 286
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	15 032	15 032
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 613 526	474 967	-	- 492 290	149 900	1 746 103
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	7 555 956	45 687	-	492 290	-	8 093 933
Prêts et créances sur la clientèle	35 756 578	- 302 889	-	- 382 167	- 177 519	34 894 003
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	-	490 081	-	490 081
Actifs d'impôt différé	-	-	-	61 402	130 175	191 577
Comptes de régularisation et autres actifs	1 044 078	475 904	-	- 445 799	- 1 221	1 072 962
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	486 782	- 200 078	-	-	-	286 704
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 304 121	13 718	-	-	211 510	1 529 349
Immobilisations incorporelles	150 021	-	-	-	-	150 021
Ecarts d'acquisition	196 958	-	-	-	-135 710	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	51 552 306	507 309	-	- 276 483	192 167	51 975 299

PASSIF IFRS	PCEC AU DECEMBRE 2007	31	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DECEMBRE 2007
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					5 889	5 889
Instruments dérivés de couverture						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 430 486	45 688	-			2 476 174
Dettes envers la clientèle	38 423 493	11 317	-			38 434 810
Titres de créance émis	3 914 697	-	-			3 914 697
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux						
Passifs d'impôt exigible				738 368		738 368
Passifs d'impôt différé				48 744	158 480	207 224
Comptes de régularisation et autres passifs	1 870 515	405 477	-	- 1 059 335	- 9 387	1 207 270
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés						
Provisions Techniques des contrats d'assurance						
Provisions	811 676	1	-	- 4 260	- 323 397	484 020
Subventions et fonds assimilés						
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie						
Capitaux propres	4 101 439	44 826	-		360 581	4 506 846
Capitaux propres part du groupe	3 959 611	- 66 913	-		384 365	4 277 063
o Capital et réserves liées	2 879 553		-		9 307	2 888 860
o Réserves consolidées	236 858	258 963	-	- 60 829		434 992
o Gains ou pertes latents ou différés					112 457	112 457
o Résultat de l'exercice	843 200	- 325 876	-	60 829	262 601	840 754
Intérêts minoritaires	141 828	111 739	-		- 23 784	229 783
TOTAL PASSIF IFRS	51 552 306	507 309	-	- 276 483	192 167	51 975 299

PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS

	PCEC AU DECEMBRE 2007	31	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DECEMBRE 2007
Marge d'intérêts	1 949 573	11 013	-	- 15 209	82 197	2 027 574
Marge sur commissions	428 490	1 812	-			430 302
Résultat des activités de marché						
Produit net bancaire	2 880 321	- 168 402	-	- 15 209	93 437	2 790 147
Résultat brut d'exploitation	1 689 213	- 203 008	-	- 15 209	109 710	1 580 706
Résultat d'exploitation	1 209 823	- 204 165	-	60 829	315 803	1 382 290
Résultat avant impôt	1 318 016	- 278 491	-	60 829	320 433	1 420 787
Résultat net	874 575	- 295 788	-	60 829	264 718	904 334
Résultat net Part du Groupe	843 200	- 325 876	-	60 829	262 601	840 754

BILAN CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2008

ACTIF IFRS	30/06/2008	31/12/2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 730 741	3 444 286
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 967	15 032
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 607 323	1 746 103
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	7 401 055	8 093 933
Prêts et créances sur la clientèle	40 823 862	34 894 003
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Actifs d'impôt exigible	407 995	490 081
Actifs d'impôt différé	185 824	191 577
Comptes de régularisation et autres actifs	622 328	1 072 962
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	276 077	286 704
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	1 529 173	1 529 349
Immobilisations incorporelles	164 351	150 021
Ecarts d'acquisition	61 249	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	57 826 944	51 975 299

PASSIF IFRS	30/06/2008	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 072	5 889
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 478 251	2 476 174
Dettes envers la clientèle	40 943 354	38 434 810
Titres de créance émis	6 198 501	3 914 697
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	465 190	738 368
Passifs d'impôt différé	275 996	207 224
Comptes de régularisation et autres passifs	1 039 240	1 207 270
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	481 488	484 020
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
Capitaux propres	4 939 852	4 506 846
Capitaux propres part du groupe	4 723 918	4 277 063
o Capital et réserves liées	3 816 961	2 888 860
o Réserves consolidées	305 200	434 992
o Gains ou pertes latents ou différés	139 299	112 457
o Résultat de l'exercice	462 458	840 754
Intérêts minoritaires	215 934	229 783
TOTAL PASSIF IFRS	57 826 944	51 975 299

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2008

Compte de résultat	30/06/2008	30/06/2007
+ Intérêt et produits assimilés	1 459 991	1 245 774
- Intérêts et charges assimilées	- 326 408	- 308 077
MARGE D'INTERET	1 133 583	937 697
+ Commissions (Produits)	220 401	204 246
- Commissions (Charges)	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	220 401	204 246
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments Financiers à la juste valeur par résultat	4 218	6 378
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32 931	69 408
+ Produits des autres activités	232 872	153 865
- Charges des autres activités	- 68 812	- 74 522
PRODUIT NET BANCAIRE	1 489 331	1 297 072
Charges générales d'exploitation	- 588 549	- 520 695
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 70 749	- 81 513
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	830 033	694 864
- Coût du risque	- 66 585	- 51 265
RESULTAT D'EXPLOITATION	763 449	643 600
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	21 087	21 958
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	6 243	6 243
RESULTAT AVANT IMPOT	790 778	671 801
- Impôt sur les résultats	- 303 786	- 248 740
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RESULTAT NET	486 992	423 060
Intérêts minoritaires	24 535	17 133
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	462 458	405 927

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie	30/06/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	790 778	1 420 787
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	64 507	134 984
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	12 147	4 602
+/- Dotations nettes aux provisions	- 2 532	71 523
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	21 987	33 867
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	- 42 456	18 229
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	53 653	254 001
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	180 371	2 698 952
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 3 421 315	- 995 104
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 453 032	4 208 304
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	91 512	105 409
- Impôts versés	- 245 632	- 474 748
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 942 032	- 65 909
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 97 601	1 608 879
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 11 360	- 33 841
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 78 661	- 158 791
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 90 021	- 192 632
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 40 507	- 265 172
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 40 507	- 265 172
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 228 129	1 151 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 291 544	5 140 469
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 444 286	5 107 025
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 847 258	33 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 063 415	6 291 544
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4 730 741	3 444 286
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 332 674	2 847 258
Variation de la trésorerie nette	- 228 129	1 151 075

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2006	1 170 000	1 496 967		872 656	147 060	3 686 683	210 113	3 896 796
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture corrigés au 01.01.2007	1 170 000	1 496 967		872 656	147 060	3 686 683	210 113	3 896 796
Opérations sur capital	390 000	-177 414		- 212 586				
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				- 234 000		- 234 000	- 31 172	- 265 172
Résultat de l'exercice				840 754		840 754	63 580	904 334
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					- 34 603	- 34 603	- 12 739	- 47 342
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)				1 087		1 087		1 087
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				1 087	- 34 603	- 33 516	- 12 739	- 46 255
Divers				35 942		35 942		35 942
Variation de périmètre				- 18 800		- 18 800		-18 800
Capitaux propres clôture 31.12.2007	1 560 000	1 319 553		- 1 285 053	112 457	4 277 063	229 782	4 506 845
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2007 corrigés	1 560 000	1 319 553	-	1 285 053	112 457	4 277 063	229 782	4 506 845
Opérations sur capital		665 500		- 665 500			-	
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes							- - 40 507	- 40 507
Résultat de l'exercice				462 458		462 458	24 534	486 992
Immobilisations CORPORELLES ET INCORPORELLES : REEVALUATIONS et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					26 842	26 842	2 138	28 980
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)						-		
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-	26 842	26 842	- 2 138	28 980
Divers				- 42 445		- 42 445	-13	- 42 458
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 30.06.08	1 560 000	1 985 053	-	1 039 566	139 299	4 723 918	215 934	4 939 852

III. ETATS FINANCIERS DE SOGECAP

Comptes annuels SOGECAP – 2005

I. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1. - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des Assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux prévus par le plan comptable général.

1.1 - Postes du bilan

1.1.1. - Actifs incorporels

Ce poste comprend les logiciels, amortis sur 12 mois en mode linéaire, et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal-Vie en 1996, amorti sur 12 années en mode linéaire.

1.1.2. – Terrains et constructions

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composants selon le rythme des avantages économiques attendus.

• Gros œuvre	45 ans
• Façade et toiture	35 ans
• Ascenseur	25 ans
• Electricité	25 ans
• Groupe électrogène	30 ans
• Climatisation	20 ans
• Câblage technique	15 ans
• Autre installation technique	15 ans
• Agencement	10 ans

La valeur de réalisation des immeubles figurant dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

1.1.3. - Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

1.1.4 - Autres placements

- Valeurs mobilières amortissables (obligations et titres assimilés)

Les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la

valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle.

Conformément à l'article R 332-19 du Code des Assurances, les moins-values latentes correspondant aux différences entre les valeurs nettes des titres et leur valeur de réalisation ne sont pas provisionnées. Une provision pour dépréciation doit cependant être constituée s'il convient de considérer que les débiteurs ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal). Dans le cas présent, aucune provision n'a été constituée.

- Autres titres de placements (actions et titres assimilés)

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat hors frais.

Leur évaluation est effectuée conformément à l'article R 332-20 du Code des Assurances:

- pour les titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- pour les titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

En cas de dépréciation durable d'un actif, une provision pour dépréciation durable est constituée. Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, la dépréciation d'un titre est présumée durable si sa valeur de marché a été constamment, au cours des six derniers mois, inférieure à sa valeur comptable de plus de 20%. Ce seuil est fixé à 30% en cas de forte volatilité des marchés financiers. Le montant de la provision à constituer est égal à la différence, si elle est positive, entre la valeur recouvrable estimée de ce titre et sa valeur d'acquisition.

Selon les estimations réalisées par SOGECAP, les valeurs recouvrables des titres situés en deçà du seuil de 20%, évaluées en capitalisant, sur leurs durées de détention prévues, leurs valeurs de marché actuelles au taux sans risque majoré d'une prime de risque prudente, sont supérieures à leurs prix d'acquisition.

Pour les titres de participation, une approche selon la méthode des cash flows futurs actualisés est retenue pour déterminer la valeur de recouvrement.

1.1.5 - Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leurs valeurs de réalisation qui correspondent aux montants des engagements envers les assurés.

1.1.6 - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur les modes et durées suivants:

- Matériel de transport: 5 ans en mode linéaire,
- Autre matériel: 4 ans en mode dégressif,
- Mobilier: 10 ans en mode linéaire.

1.1.7 - Différence de conversion

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

Les différences de conversion, toutes devises confondues, figurent au passif pour les différences positives et à l'actif pour les différences négatives.

1.1.8 - Réserve de capitalisation

Cette réserve est destinée à parer à la dépréciation de valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle a été calculée conformément à l'article A 333-3 du Code des Assurances.

1.1.9 - Provisions techniques

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

a) Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre 2004 et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition différés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique ; les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie sont classées sous la rubrique provisions d'assurance vie.

b) Provisions d'assurance vie des contrats en euros

Les provisions d'assurance vie des contrats en euros comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, la provision pour garantie plancher et les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie définies ci-dessus.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les contrats de rentes viagères sont intégralement provisionnés sur la base des tables de générations prospectives.

La provision globale de gestion, prévue par l'article A 331-1-1 du Code des Assurances modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

La provision pour garantie plancher correspond à l'évaluation du risque porté par SOGECAP de devoir verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP. Cette provision est calculée selon des méthodes déterministes pour les risques relatifs au cadre fiscal du PEP et selon une méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « puts » dans les autres cas.

c) Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux capitaux échus et aux sinistres ou rachats survenus non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Les provisions pour sinistres à payer évaluées dossier par dossier sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

d) Provisions pour participations aux bénéfices

Elles correspondent aux participations aux bénéfices acquises par les assurés mais non encore attribuées individuellement.

e) Provision pour aléas financiers

Cette provision, définie par l'article A 331-2 du Code des Assurances, a pour objet de compenser la baisse de rendement des actifs représentatifs des engagements de l'assureur

sur les contrats autres que ceux dont les garanties sont exprimées en unités de compte. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée.

f) Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée dans les comptes des sociétés lorsque la différence entre le total des valeurs de réalisation des actifs régis par l'article R332-20 du Code des Assurances (actions, immobilier et autres titres assimilés) et la somme de leurs valeurs nettes comptables fait apparaître une moins-value latente.

Ces provisions ne sont pas reprises dans les comptes consolidés.

.

g) Provision pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès pour l'assurance vie (article R 331-3 du Code des Assurances) et contre les risques de dommages corporels pour l'assurance non-vie (article R 331-6 du Code des Assurances).

h) Provisions techniques des contrats en unités de compte :

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Ces provisions sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

1.2 – Postes des comptes de résultats

1.2.1 – Règle d'allocation des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans le résultat technique vie, le résultat technique non-vie et le résultat non technique.

SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique d'actifs en représentation des fonds propres de la compagnie. Les revenus de ce portefeuille constituent les montants de charges et de produits financiers affichés dans le compte de résultat non technique. La répartition des produits financiers entre l'activité vie et non-vie a été effectuée conformément à l'annexe de l'article A 343 -1 du Code des Assurances.

1.2.2 - Frais généraux

Conformément aux dispositions du plan comptable des entreprises d'assurance, les charges par nature sont reclassées par destination selon les méthodes suivantes :

* les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination sans application de clés de répartition forfaitaires,

* les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :

- pour les frais d'acquisition : primes sur affaires nouvelles en nombre et montant,
- pour les frais d'administration : encours moyens en nombre,

- pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
- pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

1.3 - Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans la note 15.

1.4 – Particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation »

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2004-11 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, SOGECAP a appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire) :

- ⇒ les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique,
- ⇒ les règles de FIFO sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie,
- ⇒ la réserve de capitalisation est calculée au niveau du canton PERP ; elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques et non dans les réserves incluses dans les capitaux propres,
- ⇒ les calculs de provisions pour aléas financiers et de provisions pour risques d'exigibilité sont effectués séparément pour le PERP,
- ⇒ les écritures de flux techniques relatives aux PERP sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie. Un détail des provisions techniques du PERP est fourni dans la note 13.

2. – DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE.

Aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable n'a été réalisée.

3. - CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION DES COMPTES.

Depuis le 1er janvier 2005 les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composants conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2003-07. Cette méthode a été appliquée de façon rétrospective. Eu égard au caractère non significatif de l'effet du changement de méthode, les comptes de l'exercice 2004 n'ont pas été retraités. L'impact du changement de méthode apparaît donc en 2005 dans la variation des réserves.

L'impact des retraitements à l'ouverture de l'exercice est repris dans le bilan simplifié suivant :

ACTIF (milliers d'euros)		PASSIF (milliers d'euros)	
Terrains et constructions	6 406	Réserves	881
Immobilisations corporelles	-3 125		
Autres comptes de régularisations	-1 254	Autres dettes (impôt)	1 146
	2 027		2 027

Il convient également de noter que l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2005, du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

II.BILAN ET COMPTES DE RESULTAT

1- BILAN

1.1 - ACTIF

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		
ACTIFS INCORPORELS	4 424	6 087
PLACEMENTS	36 219 391	31 734 386
Terrains et constructions	401 283	349 396
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 074 864	909 320
Autres placements	34 494 240	30 238 971
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	249 005	236 698
PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	16 361 951	13 721 741
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :	17 782	13 304
Provisions pour primes non acquises (non vie)		
Provisions d'assurance vie	2 446	2 511
Provisions pour sinistres (vie)	10 332	9 446
Provisions pour sinistres (non vie)	35	28
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	1 390	467
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		
Provisions d'égalisation	3 578	851
Autres provisions techniques (vie)		
Autres provisions techniques (non vie)		
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
CREANCES	160 779	114 115
Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
- Primes restant à émettre	2 416	4 597
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	86 699	86 459
Créances nées d'opérations de réassurance	3 544	4 918
Autres créances :		
- Personnel	9	3
- Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	1 008	3 684
- Débiteurs divers	67 102	14 453
Capital appelé non versé		
AUTRES ACTIFS	90 034	126 526
Actifs corporels d'exploitation	4 114	5 703
Comptes courants et caisse	85 920	120 823
Actions propres		
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	1 177 875	1 019 420
Intérêts et loyers acquis non échus	613 983	598 281
Frais d'acquisition reportés	4 550	4 205
Autres comptes de régularisation	559 342	416 934
DIFFERENCE DE CONVERSION		
TOTAL DE L'ACTIF	54 032 238	46 735 578

1.2- PASSIF

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
CAPITAUX PROPRES :	1 460 045	1 020 236
Capital social	876 217	506 805
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	470 359	412 688
Report à nouveau	1 096	50
Résultat de l'exercice	112 372	100 692
PASSIFS SUBORDONNES	711 959	621 959
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :	32 984 848	29 202 735
Provisions pour primes non acquises (non vie)	6 566	6 066
Provisions d'assurance vie	32 025 426	28 363 725
Provisions pour sinistres (vie)	612 125	581 474
Provisions pour sinistres (non vie)	3 579	6 928
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	305 279	225 101
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	34	2
Provisions pour égalisation	31 840	19 440
Autres provisions techniques (vie)		
Autres provisions techniques (non vie)		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	16 501 102	13 838 317
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 954	4 777
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES		
AUTRES DETTES :	2 129 385	1 803 314
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	46 270	22 304
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 207	2 677
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit		
Autres dettes :		
- Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 554 516	1 422 044
- Personnel	6 442	6 024
- Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	44 504	23 807
- Créanciers divers	473 446	326 459
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	239 666	243 962
DIFFERENCE DE CONVERSION	279	279
TOTAL DU PASSIF	54 032 238	46 735 578

2- COMPTE DE RESULTAT

2.1- RESULTAT TECHNIQUE ASSURANCE VIE

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2005			31 décembre 2004
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
PRIMES	7 665 414	-17 109	7 648 306	6 581 203
PRODUITS DES PLACEMENTS	1 758 795		1 758 795	1 521 742
Revenus des placements	1 403 234		1 403 234	1 321 134
Autres produits des placements	90 353		90 353	73 104
Profits provenant de la réalisation des placements	265 209		265 209	127 504
AJUSTEMENTS ACAV (plus-values)	1 658 062		1 658 062	691 360
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	94 349		94 349	49 959
CHARGES DES SINISTRES	-3 979 136	6 563	-3 972 573	-3 232 076
Prestations et frais payés	-3 955 031	5 677	-3 949 355	-3 211 635
Charges des provisions pour sinistres	-24 104	886	-23 218	-20 441
CHARGES DE PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-5 106 193	2 662	-5 103 531	-3 798 859
Provisions d'assurance vie	-2 323 865	-65	-2 323 930	-2 935 956
Provisions sur contrats en unités de compte	-2 770 885		-2 770 885	-859 159
Autres provisions techniques	-11 443	2 727	-8 716	-3 744
PARTICIPATION AUX RESULTATS	-1 335 433	987	-1 334 446	-1 145 591
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-342 482	4 410	-338 071	-288 145
Frais d'acquisition	-147 599		-147 599	-133 681
Frais d'administration	-194 883		-194 883	-158 113
Commissions reçues des réassureurs		4 410	4 410	3 650
CHARGES DES PLACEMENTS	-258 112		-258 112	-207 673
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-47 620		-47 620	-49 463
Autres charges des placements	-18 610		-18 610	-37 894
Pertes provenant de la réalisation de placements	-191 882		-191 882	-120 316
AJUSTEMENTS ACAV (moins-values)	-9 771		-9 771	-26 399
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-3 183		-3 183	-3 198
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES				
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	142 311	-2 486	139 825	142 324

2.2- RESULTAT TECHNIQUE ASSURANCE NON VIE

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2005			31 décembre 2004
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
PRIMES ACQUISES	13 887	-313	13 573	12 024
Primes	14 387	-313	14 074	12 939
Variation des primes non acquises	-500		-500	-915
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	426		426	486
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES				
CHARGES DES SINISTRES :	1 862	9	1 871	-2 569
Prestations et frais payés	-1 488	2	-1 486	-1 002
Charges des provisions pour sinistres	3 349	7	3 356	-1 567
CHARGE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
PARTICIPATION AUX RESULTATS	-32		-32	-2
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-7 973	105	-7 868	-6 867
Frais d'acquisition	-6 465		-6 465	-5 814
Frais d'administration	-1 508		-1 508	-1 173
Commissions reçues des réassureurs		105	105	120
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-3		-3	-1
VARIATION DE LA PROVISION POUR EGALISATION	-956		-956	-1 247
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	7 210	-199	7 011	1 824

2.3- RESULTAT NON TECHNIQUE

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	7 011	1 824
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	139 825	142 324
PRODUITS DES PLACEMENTS	69 908	43 761
Revenus des placements	37 671	35 452
Autres produits des placements	2 893	389
Profits provenant de la réalisation des placements	29 344	7 920
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES		
CHARGES DES PLACEMENTS :	-45 585	-27 460
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-28 416	-21 626
Autres charges des placements	-8 078	200
Pertes provenant de la réalisation de placements	-9 091	-6 034
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-426	-486
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	671	606
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-123	-141
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-12	-190
Produits exceptionnels	0	321
Charges exceptionnelles	-12	-511
PARTICIPATION DES SALAIRES	-1 542	-1 778
IMPOT SUR LES BENEFICES	-57 356	-57 768
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 372	100 692

III. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DES COMPTES DE RESULTAT

Note 1 : actifs incorporels

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Valeur brutes au 31/12/2004	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brutes au 31/12/2005
Logiciels	843	917	721	1 039
Autres immobilisations incorporelles	24 129			24 129
TOTAL	24 972	917	721	25 168

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2004	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amortissements et provisions au 31/12/2005
Logiciels	788	569	721	636
Autres immobilisations incorporelles	18 097	2 011		20 108
TOTAL	18 885	2 580	721	20 744

VALEURS NETTES

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2004	Valeurs nettes au 31/12/2005
Logiciels	55	403
Autres immobilisations incorporelles	6 032	4 021
TOTAL	6 087	4 424

Note 2 : terrains et constructions

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2004	Impact composant	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeurs brutes au 31/12/2005
Terrains d'exploitation	1 665	21			1 686
Immeubles d'exploitation	8 386	6 597	331		15 314
Terrains hors exploitation	72 121	1 690	18 703		92 514
Immeubles hors exploitation	160 082	7 035	30 026		197 143
Forêts	6 274				6 274
Immeubles en cours			5 515		5 515
Parts de SCI	130 451		11 308	16 254	125 505
TOTAL	378 979	15 343	65 883	16 254	443 951

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Amorts et prov. au 31/12/2004	Impact composant	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amorts et prov. au 31/12/2005
Terrains d'exploitation					
Immeubles d'exploitation	4 764	2 831	650		8 245
Terrains hors exploitation					
Immeubles hors exploitation	19 381	6 107	8 105		33 593
Forêts	406		336	406	336
Immeubles en cours					
Parts de SCI	5 033		494	5 033	494
TOTAL	29 584	8 938	9 585	5 439	42 668

VALEURS NETTES

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2004	Valeurs nettes au 31/12/2005
Terrains d'exploitation	1 665	1 686
Immeubles d'exploitation	3 622	7 069
Terrains hors exploitation	72 121	92 514
Immeubles hors exploitation	140 701	163 550
Forêts	5 868	5 938
Immeubles en cours		5 515
Parts de SCI	125 418	125 011
TOTAL	349 395	401 283

DETAIL DES IMMEUBLES PAR COMPOSANTS

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 01/01/2005 (1)	Amortissements au 01/01/2005	Valeurs nettes au 01/01/2005	Valeurs brutes au 31/12/2005	Amortissements au 31/12/2005	Valeurs nettes au 31/12/2005
Immeubles d'exploitation	14 983	7 594	7 389	15 314	8 245	7 069
-Gros œuvre	4 246	1 341	2 905	4 246	1 434	2 811
-Façade et toiture	1 953	793	1 160	1 953	848	1 105
-Electricité	1 036	589	447	1 325	639	686
-Câblage technique	459	434	24	459	459	
-Autre installation tech.	798	756	42	798	798	
-Agencements	6 491	3 681	2 810	6 533	4 066	2 467
Immeubles hors exploitation	167 117	25 488	141 629	197 143	33 593	163 550
-Gros œuvre	61 445	5 042	56 403	73 455	6 541	66 914
-Façade et toiture	28 843	2 857	25 986	34 581	3 764	30 817
-Ascenseur	1 860	238	1 622	2 603	327	2 276
-Electricité	14 177	2 095	12 082	15 979	2 696	13 283
-Groupe électrogène	182	30	152	182	37	146
-Climatisation	10 250	1 603	8 647	11 759	2 148	9 611
-Câblage technique	6 025	1 442	4 583	6 625	1 830	4 795
-Autre installation tech.	11 389	2 618	8 772	13 191	3 374	9 817
-Agencements	32 945	9 564	23 381	38 768	12 876	25 891

(1) Valeurs brutes au 31/12/2004 après application rétrospective de la ventilation par composant.

Note 3 : Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

(en milliers d'euros)	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et bons	Prêts	Dépôts	Créances négociables	Total
Valeurs brutes au 31/12/2004	45 173	244 588		621 959		911 720
Transferts et mouvements d'entrée/sortie de l'exercice	21 669	62 475		90 000		174 144
Valeurs brutes au 31/12/2005	66 842	307 063	0	711 959	0	1 085 864
Provisions au 31/12/2005	11 000	0	0	0	0	11 000
Valeurs nettes au 31/12/2005	55 842	307 063		711 959		1 074 864

Note 4 : Etat récapitulatif des placements

I PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Dans OCDE	Hors OCDE
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	443 951	401 283	450 304	49 021	443 951	
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	110 431	99 431	107 918	8 488	75 125	35 306
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 271 218	3 271 218	3 753 209	481 992	3 271 218	
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	31 643 772	31 735 548	34 549 778	2 814 230	31 643 772	
- Obligations et autres titres	31 467 335	31 596 695	34 169 836	2 573 141	31 467 335	
- IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement	24 087	13 865	216 881	203 016	24 087	
-Swaptions	24 087	13 865	121 105	107 240	24 087	
-Forwards			95 776	95 776		
- IFT stratégie de rendement	152 350	124 987	163 061	38 073	152 350	
-Caps	152 350	124 987	70 401	-54 586	152 350	
-Swaps			92 659	92 659		
6. Prêts hypothécaires						
7. Autres prêts et effets assimilés	23 252	23 182	23 182		23 252	
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	249 005	249 005	249 005		249 005	
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce et autres placements	711 959	711 959	711 959		711 959	
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	16 361 951	16 361 951	16 361 951		16 361 951	
- Placements immobiliers	236 573	236 573	236 573		236 573	
- Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	83 361	83 361	83 361		83 361	
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
- Autres OPCVM	15 362 597	15 362 597	15 362 597		15 362 597	
- Obligations et autres titres à revenu fixe	679 420	679 420	679 420		679 420	
11. TOTAL des rubriques 1 à 10	52 815 537	52 853 576	56 207 307	3 353 731	52 780 232	35 306
a) dont :						
-Placements évalués selon l'article R332-19	31 603 072	31 694 848	34 509 078	2 814 230		
-Placements évalués selon l'article R332-20	4 850 514	4 796 777	5 336 278	539 501		
-Placements évalués selon l'article R332-5	16 361 951	16 361 951	16 361 951	0		
TOTAL	52 815 537	52 853 576	56 207 307	3 353 731		
b) dont :						
-Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	51 069 336	51 116 174	54 293 810	3 177 636		
-Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
-Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	356 514	355 777	366 497	10 721		
-Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales et autres affaires en France						
-Autres affectations ou sans affectations	1 389 688	1 381 625	1 546 999	165 374		
TOTAL	52 815 537	52 853 576	56 207 307	3 353 731		

II ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

(Autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Primes échues et non recouvrées	81 936	81 936	81 936
2. Intérêts courus et non échus	635 129	635 129	635 129
3. Dépôts et cautionnements	105	105	105
4. Autres immobilisations corporelles			
5. Avoirs en banque et CCP	85 920	85 920	85 920
TOTAL	803 089	803 089	803 089

Note 5 : total des actifs en représentation des provisions techniques

Nature des actifs (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements	52 815 537	52 853 576	56 207 307	3 353 731
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	12 983	12 983	12 983	
Autres actifs	803 089	803 089	803 089	
Total	53 631 609	53 669 648	57 023 379	3 353 731

Note 6 : instruments financiers à terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations sur les instruments financiers à terme sont conformes au règlement n°2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002. La note 15 sur les engagements hors bilan fournit une information détaillée sur les instruments financiers à terme mis en place par la compagnie.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en valeurs temps, amorties sur la durée de l'option en mode linéaire, et valeurs intrinsèques comptabilisées en charge dès l'acquisition. Les primes d'acquisition des caps sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

Le tableau suivant indique les montants de primes restant à amortir selon les échéances des instruments financiers.

(en milliers d'euros)	Swaptions	Caps	Swaps
Échéance à moins d'un an	1 077		
Échéance entre 1 an et 5 ans	1 530	7 435	3 544
Échéance à plus de 5 ans	11 258	117 552	16 314
Total comptes de régularisation	13 865	124 987	19 858

Note 7 : créances et dettes ventilées selon leur durée

CREANCES (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Primes restant à émettre	2 416	2 416		
Créances assurance directe	86 699	86 699		
Créances réassurance	3 544	3 544		
Autres créances (1)	68 120	68 120		
Provision pour dépréciation				
Total	160 779	160 779		

(1) Incluant les produits à recevoir

DETTES (en milliers d'euros)	Total	Part moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	46 271	46 271		
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 207	4 207		
Autres emprunts	2 263 976	1 552 017		711 959
Dépôts des locataires	2 498		2 498	
Dettes envers les établissements publics et sociaux	44 504	44 504		
Autres dettes (2)	479 887	479 887		
Total	2 841 343	2 126 886	2 498	711 959

(2) Incluant les charges à payer

Note 8 : actifs et passifs se rapportant à des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

(en milliers d'euros)	MONTANTS
ACTIFS	
Placements	1 074 864
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	754
Créances nées d'opérations de réassurance	2 982
Autres créances et débiteurs divers	65 696
Autres actifs	85 916
Comptes de régularisation actif	60 710
PASSIFS	
Passifs subordonnés	711 959
Provisions techniques	83 470
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	32 019
Dettes nées d'opérations de réassurance	18
Autres dettes	513 825
Comptes de régularisation passif	6 647

Note 9 : comptes de régularisation actif et passif

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts et loyers acquis non échus	613 983	598 281
Frais d'acquisition reportés	4 550	4 205
Différence sur les prix de remboursement à percevoir	363 075	272 635
Autres comptes de régularisation d'actif (1)	196 267	144 298
Total	1 177 875	1 019 419

(1) Incluant les charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Produits à répartir		
Amortissement des différences de prix de remboursement	233 715	238 883
Autres comptes de régularisation de passif (2)	5 952	5 079
Total	239 667	243 962

(2) Incluant les produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

Note 10 : actifs et passifs en devises

(en milliers d'euros)	Actifs en devises converties en euros	Passifs en devises converties en euros	Différence de conversion
Dollar Américain USD	9 074	4 133	-285
Dirham MAD	16		6
Livre Sterling GBP	1		
	3		
Total	9 094	4 133	-279

Note 11 : capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Réserve de capitalisation	Distribution de dividendes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 2004	506 806	348 919		63 769	50	100 692	1 020 236
Affectation du résultat 2004			156 513	-55 986	165	-100 692	
Variations de capital social	369 411						369 411
Résultat de l'exercice 2005						112 372	112 372
Autres mouvements		113 657	-156 513		881		-41 975
Situation de clôture 2005	876 217	462 576		7 783	1 096	112 372	1 460 044

Au 31 décembre 2005, le capital social se compose de 25.771.087 actions intégralement libérées et d'une valeur nominale de 34 euros chacune.

Note 12 : passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés souscrits auprès de la Société Générale se décomposent ainsi :

Date de souscription	Montant en millions d'euros	Durée	Taux
31/01/97	84	Indéterminée	TAG + 1,15%
30/12/97	38	Indéterminée	TAG + 1,15%
30/12/1999	35	Indéterminée	TAG + 1,15%
17/12/2001	55	15 ans	TAG + 0,65%
26/09/2002	60	15 ans	TAG+0,75%
30/12/2002	100	15 ans	EURIBOR+0,65%
29/12/2003	60	15 ans	EURIBOR+0,75%
29/12/2003	80	Indéterminée	EURIBOR+1,35%
18/06/2004	110	Indéterminée	EURIBOR+1,35%
01/10/2005	90	15 ans	EURIBOR+0,60%
Total	712		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 21 millions d'euros.

Note 13 : provisions techniques brutes de réassurance

1- DONNEES GLOBALES DE LA COMPAGNIE

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Provisions pour primes non acquises (non vie)	6 566	6 066
Provisions d'assurance vie	32 025	28 363
	426	725
- dont provision garantie plancher	5 019	6 736
- dont provision globale de gestion	3 464	2 930
Provisions pour sinistres (vie)	612 125	581 474
Provisions pour sinistres (non vie)	3 579	6 928
Provisions pour participations aux bénéfices (vie)	305 279	225 101
Provisions pour participations aux bénéfices (non vie)	34	2
Provisions pour aléas financiers		
Provisions pour risque d'exigibilité		
Provisions pour égalisation (vie)	27 814	16 371
Provisions pour égalisation (non vie)	4 025	3 069
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
- Provisions mathématiques	16 494	13 836
	017	222
- Provisions pour participations aux bénéfices	7 085	2 094
Total	49 485 950	43 041 052

2- DONNEES RELATIVES AU PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	82420	32 905
Provisions mathématiques des rentes en service		
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	48734	16 370
Provisions techniques de diversification		
Provisions pour participations aux bénéfices	3	97
Réserve de capitalisation des PERP		
Provision pour risque d'exigibilité		
Provisions tech. spéciales des opérations en unités de rentes		
Autres provisions techniques	54	10
Total	131 211	49 383

Note 14 : provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Provisions pour risques placements	1 036	1 036
Provisions mathématiques sur droits de retraite acquis (1)		115
Provisions pour médailles du travail et indemnités de départs en retraite	1 721	1 500
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	1 942	1 718
Provisions pour autres charges	255	408
Total	4 954	4 777

(1) Conformément à l'accord du régime de retraite professionnelle de Février 1995, la société a provisionné la charge sur l'exercice 1995 et règle 1/10ème chaque année.

Note 15 : hors bilan

1- TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(En milliers d'euros)	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements sur OPCVM	3 243 454	
Engagements sur instruments financiers à terme	6 667 500	1 259 500
Engagements sur ventes à terme	34 300	34 300
Engagements sur cautions		3
Engagements sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	12 983	
Total	9 958 237	1 293 803

2- DETAIL DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	Engagements reçus		Engagements reçus et donnés	
	swaption	cap	swap	Swap forward
Catégories de stratégies * stratégie d'investissement * stratégie de rendement	900 000	4 508 000	801 500	458 000
Catégories de marchés * de gré à gré * réglementé * assimilé	900 000	4 508 000	801 500	458 000
Catégories d'IFT * taux d'intérêt * taux de change * actions	900 000	4 508 000	801 500	458 000
Catégories de contrat * contrats d'échange * contrat de garantie de taux d'intérêt * contrat à terme * option	900 000	4 508 000	801 500	458 000
Durées résiduelles des stratégies * de 0 à 1 an * de 1 à 5 ans * plus de 5 ans	259 000 135 000 506 000	1 993 000 2 515 000	118 000 683 500	458 000

Note 16 : ventilation des primes brutes par zone géographique

(en milliers d'euros)	2005		2004	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
France	13 887	7 665 414	12 338	6 594 921
CEE (hors France)				
Hors CEE				
Total	13 887	7 665 414	12 338	6 594 921

Note 17 : prestations et frais payés assurance vie nets de réassurance

(en milliers d'euros)	2005	2004
Sinistres survenus	1 126 324	1 003 947
Capitaux échus	200 629	128 235
Arrérages	15 664	15 158
Rachats	2 611 621	2 066 390
Intérêts techniques et participations aux bénéfices inclus dans les prestations payées	-18 984	-15 601
Frais sur prestations	14 101	13 505
Total	3 949 355	3 211 635

Note 18 : ventilation des produits et charges des placements

(en milliers d'euros)	2005	2004
Revenus des placements immobiliers	25 254	24 349
Revenus des autres placements	1 415 651	1 332 237
Autres revenus financiers (plus values & autres produits)	387 799	208 917
Total (revenus des placements)	1 828 704	1 565 503
Frais financiers (Commissions, honoraires, intérêts et agios...)	76 036	71 088
Autres charges des placements (dotations & moins values)	227 661	164 045
Total (frais financiers des placements)	303 697	235 133
Revenus financiers nets des placements	1 525 007	1 330 370

Note 19 : résultats techniques des catégories 1 à 19

(en milliers euros)	Capital. PU/VL (1)	Ass. ind. Temp.DC (3)	Ass. ind. PU/VL (4)	Ass. ind. PP (5)	Ass. coll. DC (6)	Ass. coll. Vie (7)	Contrat UC PU/VL (8)	Contrat UC PP(9)	PERP (11)	Risques acces Dom corp ind	Risques acces Dom corp coll	Total aff. directes	Accept. (19)	TOTAL
Primes	92 773	29 152	4 837 481	2	34 358	140 689	2 393 013	2 854	77 636	2 292	7 198	7 617 451	47 964	7 665 414
Charges des prestations	-149 383	-10 288	-2 583 169	0	-8 782	-18 132	-1 182 120	-6	-436	-2 577	-8 725	-3 963 617	-15 518	-3 979 136
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	56 515	-3 066	-2 176 532	-2	-7 355	-122 306	-2 735 017	-3 147	-79 941	-7	-16	-5 070 874	-35 319	-5 106 193
Ajustements ACAV	0	0	0	0	0	0	1 641 862	1 004	5 424	0	0	1 648 290	0	1 648 290
Solde de souscription	-95	15 799	77 781	0	18 221	251	117 738	705	2 684	-291	-1 543	231 250	-2 874	228 376
Frais d'acquisition	-732	-9 202	-73 483	0	-13 096	-473	-47 679	-220	-2 099	-499	1	-147 483	-116	-147 599
Autres charges de gestion nettes	-2 730	-1 895	-97 147	0	104	-686	-1 864	-21	-92	0	918	-103 414	-303	-103 716
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 462	-11 098	-170 630	0	-12 993	-1 159	-49 543	-241	-2 191	-499	919	-250 897	-419	-251 316
Produits nets des placements	41 805	2 106	1 380 403	11	1 870	8 075	48 743	-51	1 923	0	1 400	1 486 285	14 398	1 500 684
Participation aux résultats et intérêts techniques	-34 812	-6	-1 233 435	-7	-2 516	-7 654	-43 861	0	-1 845	0	0	-1 324 137	-11 296	-1 335 433
Solde financier	6 992	2 100	146 968	4	-646	420	4 882	-51	79	0	1 400	162 148	3 102	165 251
Primes cédées	0	-7 824	-1 165	0	-6 167	0	-1 106	-1	0	-831	-15	-17 109	0	-17 109
Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	2 480	21	0	763	0	963	0	0	1 471	-20	5 677	0	5 677
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	0	720	4	0	2 842	0	40	0	0	-51	-7	3 548	0	3 548
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	988	0	0	0	0	0	0	987	0	987
Commissions reçues des réassureurs	0	2 698	90	0	1 078	0	90	0	0	320	2	4 277	133	4 410
Solde de réassurance	0	-1 927	-1 050	0	-496	0	-15	-1	0	909	-40	-2 619	133	-2 486
RESULTAT TECHNIQUE	3 435	4 874	53 068	4	4 087	-489	73 062	413	572	119	737	139 882	-57	139 825
HORS -COMPTE														
Montant des rachats	-96 043	0	-1 712 747	0	0	-2 050	-798 532	0	-365	0	0	-2 609 737	-1 883	-2 611 621
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-8 497	-6	-350 646	-7	0	-6 913	0	0	0	0	0	-366 070	0	-366 070
Provisions techniques brutes à la clôture	949 384	34 019	31 089 719	246	29 084	313 652	16 561 512	7 285	131 212	4 981	18 181	49 139 274	332 472	49 471 746
Provisions techniques brutes à l'ouverture	967 131	30 670	27 677 140	234	18 487	183 706	13 788 707	4 138	49 382	3 338	16 209	42 739 143	285 857	43 024 999

Note 20 : résultats techniques des catégories 20 à 39

(en milliers euros)	Dom. corp. Ind. (20)	Dom. corp. Coll. (21)	Acceptations (39)	TOTAL
Primes acquises	13 876		11	13 887
Primes	14 376		11	14 387
Variation des primes non acquises	-500		0	-500
Charges des prestations	905		0	905
Prestations et frais payés	-1 488		0	-1 488
Charges des provisions pour prestations et diverses	2 393		0	2 393
Solde de souscription	14 781		11	14 792
Frais d'acquisition	-6 465		-1	-6 465
Autres charges de gestion nettes	-1 503		-8	-1 511
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-7 968		-9	-7 976
Produits nets des placements	426		0	426
Participation aux résultats	-32		0	-32
Solde financier	394		0	394
Part des réassureurs dans les primes acquises	-313		0	-313
Part des réassureurs dans les prestations payées	2		0	2
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	7		0	7
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0		0	0
Commissions reçues des réassureurs	105		0	105
Solde de réassurance	-199		0	-199
RESULTAT TECHNIQUE	7 008		3	7 011
HORS -COMPTE				
Provisions pour primes non acquises (clôture)	6 566		0	6 566
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	6 066		0	6 066
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	3 579		0	3 579
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	6 928		0	6 928
Autres provisions techniques (clôture)	4 059		0	4 059
Autres provisions techniques (ouverture)	3 071		0	3 071

Note 21 : participation des assureurs aux résultats

(en milliers d'euros)	2005	2004
Participation aux résultats totale		
Montant effectif de la participation aux résultats	1 335 433	1 145 629
* dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	1 250 059	1 100 936
* dont variation de la provision pour participation aux excédents	85 374	44 693
Participation aux résultats des contrats art A331-3		
Montant minimal de la participation aux résultats	1 064 900	991 832
Montant effectif de la participation aux résultats	1 277 955	1 095 087
* dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	1 199 885	1 045 146
* dont variation de la provision pour participation aux excédents	78 070	49 940

Note 22 : variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

(en milliers d'euros)	
Provisions d'assurance vie à l'ouverture	28 363 724
- Entrées de capitaux constitutifs de rentes	2 496
- Transferts	-2 092
- Arbitrages	150 806
- Entrée de portefeuille	
- Charges des provisions d'assurance vie	2 323 865
- Intérêts techniques	354 569
- Participations aux bénéfices distribuées	832 058
Provisions d'assurance vie à la clôture au 31 décembre 2005	32 025 426
NB: Ces renseignements ne concernent pas les contrats en unités de compte	

Note 23 : commissions afférentes aux opérations d'assurance directe

(en milliers d'euros)	2005	2004
Assurance vie		
- Sur acquisition	109 362	102 466
- Sur administration	175 275	137 974
Assurance non vie		
- Sur acquisition	5 020	4 466
- Sur administration	4	5
Total	289 661	244 911

Note 24 : charges de personnel

(en milliers d'euros)	2005	2004
Salaires	15 715	14 269
Charges sociales	7 272	6 596
Autres	3 282	2 594
Total	26 269	23 459

Note 25 : produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	2005	2004
Reprise de la provision Accord Retraite		115
Produits cessions des éléments d'actifs		2
Autres produits exceptionnels		204
Produits exceptionnels		321
Dotations à la prov. accord de retraite, médaille travail, indemnités départ retraite, mobilité et logement		511
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	2	
Autres charges exceptionnelles	10	
Charges exceptionnelles	12	511

Note 26 : produits et charges non techniques

(en milliers d'euros)	2005	2004
Prestations de services	671	606
Utilisations ou reprises de provisions		
Autres produits		
Produits non techniques	671	606
Dotations aux provisions		
Dotations aux amortissements		
Autres frais de gestion non techniques	123	141
Charges non techniques	123	141

Note 27 : impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2005			2004		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
* Afférents aux opérations ordinaires	64 196	-1 816	62 380	72 500	-1 354	71 146
* Afférents aux produits et charges exceptionnels						
* Variations d'impôt différé	-5 024		-5 024	-13 378		-13 378
Total	59 172	-1 816	57 356	59 122	-1 354	57 768

IV. AUTRES INFORMATIONS

1. CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE.

SOGECAP appartient au groupe Société Générale dont le siège social est situé 29, Boulevard Haussmann Paris 9ème qui inclut dans sa consolidation les comptes de l'entreprise par intégration globale.

L'intégration fiscale de notre société a débuté le 1er janvier 1991.

2. INFORMATION SUR LE PERSONNEL ET LES DIRIGEANTS.

L'effectif de la société au 31 décembre (y compris le personnel détaché du Groupe) a été le suivant :

	2005	2004
Non cadres	200	174
Cadres	246	224

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs au titre de l'exercice.

Comptes consolidés SOGECAP – 2005

1. PRINCIPES GENERAUX

Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis selon les dispositions énoncées par le règlement n°2000-5 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOGECAP comprend, outre la société mère SOGECAP, les sociétés suivantes :

Société/Siège social		Capital (devise locale)	Quote-part des droits de vote détenus en %	Exercice d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation
SOGELIFE 11, av. Emile Reuter L-2420 Luxembourg	EUR	10.710.000 ^(*)	51 %	1997	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE 37, bd. Moulay Youssef CASABLANCA - MAROC	MAD	183.750.000	58,72 %	2001	Intégration globale
KOMERCNI POJISTOVNA Praha 8, Karolinska 1/650 CZECH REPUBLIC	CZK	602.768.000	51%	2005	Intégration globale
ORADEA VIE 50, avenue du Général De Gaulle 92093 PARIS LA DEFENSE	EUR	4.100.000	100%	2001	Intégration globale
NSGB LIFE INSURANCE COMPANY 10, Talaat Harb Street 11511 CAIRO, EGYPT	EGP	30.000.000 ^(**)	75 %	2004	Intégration globale
SOGECAP LIBAN S.A.L. Immeuble SOGECAP Rue 41 – Dekwaneh – Secteur 1 BP 55056 BEYROUTH – LIBAN	LBP	3.450.000.000	24,98 %	2000	Mise en équivalence

(*) Dont 2.295.000 EUR non appelé

(**) Dont 10.000.000 EGP non appelé

SG LIFE GUERNSEY a été cédée au mois de décembre 2005.

KOMERCNI POJISTOVNA est consolidée pour la première année, et les comptes intégrés se rapportent à la période du 1 octobre 2005 au 31 décembre 2005.

Conformément à la réglementation, les entreprises immobilières ou de placements collectifs en valeurs mobilières détenues pour la représentation des engagements d'assurance ont été exclues du périmètre de consolidation. Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes consolidés.

Enfin la société ALD Re Limited, créée en 2005 et dont SOGECAP détient une participation de 25%, n'a pas été intégrée au périmètre compte-tenu du fait que le premier arrêté comptable sera au 31/12/2006.

Modalités comptables de consolidation

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

Ecart d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition ; ces évaluations sont retenues comme valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

L'écart d'acquisition, représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'actif net réestimé acquis, est inscrit au bilan et amorti linéairement sur une durée de 20 ans.

Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion des comptes de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de l'entreprise consolidante est faite selon la méthode du cours de clôture. Les écarts de conversion sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écart de conversion » et pour la part des tiers au poste « intérêts minoritaires ».

Elimination des opérations intra-groupe.

Les transactions et les comptes réciproques d'actif et de passif significatifs sont éliminés.

Dates de clôture des comptes.

Les sociétés du groupe clôturent toutes leurs comptes au 31 décembre, hormis NSGB LIFE INSURANCE COMPANY pour laquelle la date de clôture des comptes est le 30 juin.

Méthodes d'évaluation des postes du bilan et du compte de résultat

Portefeuilles de contrats.

Les portefeuilles de contrats sont évalués à la valeur actuelle des profits futurs qu'ils généreront et leur amortissement est réalisé sur la durée moyenne de détention des contrats.

Ce poste comprend la valeur du portefeuille de LA MAROCAINE VIE, acquis en 2001 et amorti linéairement sur 12 ans, ainsi que du portefeuille de KOMERCNI POJISTOVNA, acquis en 2005 et amorti linéairement sur 8 ans.

Autres actifs incorporels

Ce poste comprend principalement les logiciels amortis sur 12 mois en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actifs de Sogénal-Vie réalisé en 1996, amorti sur 12 ans en mode linéaire.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition frais d'achat et d'impôts inclus et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composants selon le rythme des avantages économiques attendus.

La valeur de réalisation des immeubles figurant dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Valeurs mobilières amortissables (obligations et titres assimilés)

Les valeurs d'entrée des valeurs mobilières amortissables correspondent à leur valeur de marché le jour de leur acquisition. Les surcotes et décotes sont portées en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Une provision pour dépréciation est constituée s'il convient de considérer que les débiteurs ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements.

Autres titres de placements (actions et titres assimilés)

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat ou du prix de revient. Si la dépréciation d'une ligne d'actif est jugée durable, elle fait l'objet d'un provisionnement.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, la dépréciation d'un titre est présumée durable si sa valeur de marché a été constamment, au cours des six derniers mois, inférieure à sa valeur comptable de plus de 20%. Ce seuil est fixé à 30% en cas de forte volatilité des marchés financiers. Le montant de la provision à constituer serait égal à la différence, si elle est positive, entre la valeur recouvrable estimée de ce titre et sa valeur d'acquisition. Selon les estimations réalisées les valeurs recouvrables des titres situés en deçà du seuil de 20%, évaluées en capitalisant leurs valeurs de marché actuelles au taux sans risque majoré d'une prime de risque prudente sur leurs durées de détention prévues, sont supérieures à leurs prix d'acquisition.

Concernant La Marocaine Vie, la part de moins values latentes excédant une dépréciation de 25% de la valeur d'acquisition de ces actifs est intégralement provisionnée.

Placements représentatifs des engagements en unités de compte.

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés.

Immobilisations corporelles

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels dont les principaux modes et durées sont:

- Matériel de transport : 5 ans - mode linéaire
- Matériel : 4 ans - mode dégressif
- Mobilier : 10 ans - mode linéaire

Frais d'acquisition reportés.

Le règlement n°2000-5 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés. Dans le cas particulier de SOGECAP, les frais d'acquisition des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition. En raison de l'impact peu significatif attendu de ces travaux sur le compte de résultat, SOGECAP ne reporte ni ses frais d'acquisition, ni ses chargements d'acquisition.

Toutefois, dans certaines filiales du Groupe, les commissions d'acquisition versées aux apporteurs d'affaires sont financées par des chargements prélevés sur la durée de vie du contrat. Dans ce cas, ces filiales pratiquent le report des frais d'acquisition, un traitement identique est généralement retenu dans les comptes consolidés. C'est le cas en 2005 pour les sociétés SOGELIFE, LA MAROCAINE VIE et ORADEA VIE.

Différence de conversion

Pour SOGECAP les différences de conversion, toutes devises confondues, figurent au passif (pour les différences positives) et à l'actif (pour les différences négatives). Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur du montant net des différences de conversion si ce montant est négatif.

Pour SOGECAP, les variations de conversion sont intégrées aux variations de bilan. Le solde net est porté au résultat.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participations aux bénéfices différées conditionnelles, la réserve de capitalisation constituée par les assureurs dans leurs comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être portée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures sur titres à taux fixes.

Par prudence, il est désormais arrêté que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pourra être reprise et doit donc être classée en Provision pour Participation aux Bénéfices Différée.

Provisions techniques

Ces provisions sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre 2005 et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition différés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique ; les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie sont classées sous la rubrique provisions d'assurance vie.

Provisions d'assurance vie des contrats en euros

Les provisions d'assurance vie des contrats en euros comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie définies ci-dessus et la provision pour garantie plancher.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

La provision globale de gestion, prévue par l'article A 331-1-1 du Code des Assurances modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

La provision pour garantie plancher correspond au montant du capital excédant la provision mathématique à verser en cas de décès ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP. Cette provision, à caractère prudentiel, est calculée selon des méthodes déterministes conformes aux préconisations de L'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

Provisions pour participations aux bénéfices des contrats en euros

Elles correspondent aux participations aux bénéfices acquises aux assurés mais non encore attribuées individuellement. Elles intègrent également les participations aux bénéfices différées.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Les provisions pour risque d'exigibilité, constituées dans les comptes individuels des entreprises d'assurance, sont destinées à faire face à une insuffisante liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Elles permettent de couvrir le risque de réalisation de moins-values sur les titres relevant de l'article R332-20 du Code des Assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilières et immeubles) lorsque ces risques ne sont pas couverts par d'autres provisions. Ces provisions ne sont pas reprises dans les comptes consolidés.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Ces provisions sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

Impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés par application de la méthode du report variable, selon une conception étendue, sur les différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs, et sur les retraitements de consolidation.

Frais généraux.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- * les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination sans application de clés de répartition,
- * les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - . Pour les frais d'acquisition : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - . Pour les frais d'administration : encours moyens en nombre,
 - . Pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - . Pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

Règles d'allocations des produits financiers nets.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriel de l'activité vie et non vie, et dans chacun d'eux en part des comptes techniques et non techniques.

Les actifs en représentation des fonds propres des sociétés font l'objet d'un portefeuille spécifique d'actifs. Les revenus nets de ces portefeuilles sont affectés en totalité à la part du compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Dès lors qu'il existe également des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie, les revenus nets de ces portefeuilles sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie. Dans le cas contraire la répartition des produits financiers entre l'activité vie et non vie est effectuée en fonction des provisions techniques moyennes.

Résultat par action

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action est celui déterminé à l'inventaire.

Particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation »

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2004-11 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, SOGECAP et ORADEA VIE ont appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire) :

- Les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique,
- Les règles de FIFO sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie,
- La réserve de capitalisation est calculée au niveau du canton PERP. Elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques. Pour les comptes consolidés les retraitements des mouvements de l'exercice donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices inconditionnelle,
- Les calculs de provisions pour aléas financiers et de provisions pour risque d'exigibilité sont effectués séparément pour le PERP,
- Les écritures de flux techniques relatives aux PERP sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie. Un détail des provisions techniques du PERP est fourni dans la note 11.

Application des méthodes préférentielles

Les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèvent à 30 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Cependant, afin de tenir compte des valeurs de rachat des contrats, le montant des provisions mathématiques retenu dans les comptes consolidés est de 33 milliards d'euros.

Comparabilité des comptes

Consolidation de KOMERCNI POJISTOVNA

KOMERCNI POJISTOVNA, acquise en 2005 est entrée dans le périmètre de consolidation le 1 octobre 2005 et est consolidée pour la première année.

Cette acquisition a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 3 762 milliers d'euros amorti sur 20 ans en mode linéaire.

Le bilan simplifié au 31 décembre 2005 suivant présente les principaux impacts de cette acquisition.

ACTIF (milliers d'euros)		PASSIF (milliers d'euros)	
Ecart d'acquisition	3 715	Réserves consolidées	365
Portefeuille de contrats	5 846	Intérêts minoritaires	12 195
Placements	301 903	Provisions techniques	309 042
Autres actifs	19 159	Autres passifs	9 021
	330 623		330 623

Comptabilisation des immobilisations

Depuis le 1er janvier 2005 les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composants conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2003-07. Cette méthode a été appliquée de façon rétrospective.

Eu égard au caractère non significatif de l'effet du changement de méthode, les comptes de l'exercice 2004 n'ont pas été retraités. L'impact du changement de méthode apparaît donc en 2005 dans la variation des réserves.

L'impact des retraitements à l'ouverture de l'exercice est repris dans le bilan simplifié suivant :

ACTIF (milliers d'euros)		PASSIF (milliers d'euros)	
Terrains et constructions	6 406	Réserves consolidées	881
Immobilisations corporelles	-3 125		
Autres comptes de régularisations	-1 254	Autres dettes (impôt)	1 146
	2 027		2 027

Il convient également de noter que l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2005, du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Traitement de la réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participations aux bénéfices différées conditionnelles, la réserve de capitalisation constituée par les assureurs dans leurs comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être portée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures sur titres à taux fixes.

Au sein du Groupe, la ventilation de la réserve de capitalisation était jusqu'à présent déterminée à partir d'un modèle estimant le risque de réalisation de moins-values sur titres à taux fixes et donc de reprise de la réserve de capitalisation. Des études approfondies ont conduit à remettre en cause la pertinence du modèle de projections jusqu'alors utilisé.

Par prudence, il est désormais considéré que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pourra être reprise et doit donc être classée en Provision pour Participation aux Bénéfices Différée. Ce changement comptable est traité comme une correction d'erreur dont les impacts sont résumés dans le tableau suivant :

ACTIF (milliers d'euros)		PASSIF (milliers d'euros)	
		Réserves consolidées	-186 568
		Résultat exceptionnel	-42 321
		Provision pour PB différée	232 193
		Impôts différé passif	-3 304
			0

2. BILAN

ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
ECART D'ACQUISITION	11 353	8 122
ACTIFS INCORPORELS	12 274	9 968
Portefeuilles de contrats	7 502	1 834
Autres	4 772	8 133
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCES	37 445 206	32 398 959
Terrains et constructions	403 823	350 792
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 083 413	903 215
Autres placements	35 957 971	31 144 952
PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	16 866 891	14 131 087
PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES	0	0
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	848	601
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	91 154	32 585
CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	99 543	98 363
CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE	118 031	157 104
AUTRES CREANCES	71 824	22 621
AUTRES ACTIFS	8 159	27 250
Immobilisations corporelles	6 501	6 486
Autres	1 658	20 764
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	694 290	666 046
Frais d'acquisition reportés	7 538	7 725
Autres	686 752	658 321
DIFFERENCE DE CONVERSION	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	55 419 574	47 552 704

PASSIF

PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	1 015 619	902 088
Capital social ou fonds équivalents	876 217	506 805
Primes	0	0
Réserves et résultat consolidés	139 811	396 892
Autres	-409	-1 609
INTERETS MINORITAIRES	29 215	15 662
PASSIFS SUBORDONNES	720 959	630 959
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	34 480 470	29 916 731
Provisions techniques vie	34 456 597	29 901 487
Provisions techniques non vie	23 873	15 244
PROVISIONS TECHNIQUES EN UC	17 008 318	14 249 758
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 848	4 972
DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE		
OU DE REASSURANCE	62 264	39 936
DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE	1 552 698	1 421 087
AUTRES DETTES	530 580	364 148
COMPTE DE REGULARISATION - PASSIF	12 077	6 580
DIFFERENCE DE CONVERSION	527	782
TOTAL DU PASSIF	55 419 574	47 552 704

3. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Note 1 : actifs incorporels

Valeurs brutes(en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2004 (*)	Mouvements de l'exercice		Valeur au 31/12/2005
		Augmentation	Diminutions	
Portefeuille de contrats	2 651	6 034	0	8 685
Autres actifs incorporels	30 261	5 147	-721	34 688
Total	32 912	11 181	-721	43 373

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2004 (*)	Mouvements de l'exercice		Valeur au 31/12/2005
		Augmentation	Diminutions	
Portefeuille de contrats	773	410	0	1 183
Autres actifs incorporels	22 076	8 560	-721	29 916
Total	22 849	8 970	-721	31 098

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2004 (*)	Valeur au 31/12/2005
Portefeuille de contrats	1 878	7 502
Autres actifs incorporels	8 186	4 772
Total	10 064	12 274

(*) au taux de conversion en devises 2005.

Note 2 : placements des entreprises d'assurance

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins value latente
Actions et titres à revenus variables	45 871	45 849	54 690	8 841
Part d'OPCVM actions	3 278 325	3 278 325	3 759 818	481 493
Obligations et autres titres à revenus fixes	32 510 730	32 591 228	35 415 065	2 823 837
<i>dont instruments financiers à terme</i>	<i>176 437</i>	<i>138 852</i>	<i>379 942</i>	<i>241 090</i>
Parts d'OPCVM détenant des titres à revenu fixe	76 186	75 600	76 188	588
Autres placements	1 503 199	1 454 204	1 506 890	52 686
Total	37 414 311	37 445 206	40 812 651	3 367 445

La réalisation des plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires des contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Note 3 : placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont réalisés dans le groupe Société Générale. Il s'agit essentiellement d'obligations et bons (307 millions d'euros) et de dépôts (712 millions d'euros).

Note 4 : placements représentant les engagements en unités de compte

(en milliers d'euros)	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	268 474
Titres à revenu variable et assimilés	83 361
Part d'OPCVM actions	155 842
Valeurs amortissables et assimilées	727 675
Parts d'OPCVM obligataires et autres OPCVM	15 627 575
Autres placements	3 964
Total des placements	16 866 891

Note 5 : titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat consolidé
SOGECAP LIBAN SAL	99	305

Note 6 : instruments financiers à terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations sur les instruments financiers à terme sont conformes au règlement n°2002-09 du 12 décembre 2002. La note 13 sur les engagements hors bilan fournit une information détaillée sur les instruments financiers à terme mis en place au sein du groupe SOGECAP.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en valeurs temps, amorties sur la durée de l'option en mode linéaire, et valeurs intrinsèques comptabilisées en charge dès l'acquisition. Les primes d'acquisition des caps sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

Le tableau suivant indique les montants de primes restant à amortir selon les échéances des instruments financiers.

Données en milliers d'euros	Swaptions	Caps	Swaps
* Échéance à moins d'un an	1 077		
* Échéance entre 1 an et 5 ans	1 530	7 435	3 544
* Échéance à plus de 5 ans	11 258	117 552	16 314
Total comptes de régularisation	13 865	124 987	19 858

Note 7 : créances et dettes

Créances (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Primes acquises non émises	6 823	6 823	0	0
Créances assurance directe	87 698	87 276	422	0
Créances réassurance	5 022	3 814	1 208	0
Total créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	99 543	97 913	1 630	0
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	118 031	118 031	0	0
Autres créances	71 824	71 194	551	79
Provision pour dépréciation				

Dettes (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	56 685	56 421	265	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 579	5 492	87	0
Total dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	62 264	61 913	352	0
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	1 552 698	1 552 698	0	0
Autres emprunts				
Dépôts des locataires	2 497	0	2 497	0
Dettes envers les établissements publics et sociaux	46 007	45 912	95	0
Autres dettes	482 076	482 074	2	0
Total autres dettes	530 580	527 986	2 594	0

Note 8 : comptes de régularisation actif et passif

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Frais d'acquisition reportés vie	7 239	5 394
Frais d'acquisition reportés non-vie	299	2 331
Intérêts et loyers à recevoir	635 088	611 301
Impôts différés-actif	28 539	24 290
Autres comptes de régularisation-actif (1)	23 125	22 730
Total	694 290	666 046

(1) Incluant les charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Produits à répartir	0	0
Autres comptes de régularisation-passif (2)	12 076	6 580
Total	12 076	6 580

(2) Incluant les produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

Note 9 : capitaux propres (part du groupe)

Tableau de variation

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres - Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 2004	506 804	0	275 395	121 496	-1 608	902 087
Affectation du résultat			121 496	-121 496		
Dividendes distribués en 2004			-156 645			
Autres mouvements			-185 563		1 199	
Variations de capital	369 411					
Variation du périmètre de consolidation						
Résultat de l'exercice				85 128		
Situation à la clôture 2005	876 217	0	54 683	85 128	-409	1 015 619

Réserve de capitalisation

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Total des réserves de capitalisation rapporté au pourcentage d'intérêts du groupe	462 577	348 919
Part de réserve de capitalisation portée dans les réserves consolidées	-	228 888

Note 10 : passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés souscrits par le groupe se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant	Durée	Taux
Sogécap	Société Générale	31/01/1997	84	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	30/12/1997	38	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	30/12/1999	35	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	17/12/2001	55	15 ans	TAG + 0,65%
Sogécap	Société Générale	26/09/2002	60	15 ans	TAG + 0,75%
Sogécap	Société Générale	30/12/2002	100	15 ans	EURIBOR + 0,65%
Sogécap	Société Générale	29/12/2003	60	15 ans	EURIBOR + 0,75%
Sogécap	Société Générale	29/12/2003	80	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
Sogécap	Société Générale	18/06/2004	110	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
Sogécap	Société Générale	01/10/2005	90	15 ans	EURIBOR + 0,60%
S/TOTAL SOGECAP			712		
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	2,2	15 ans	EURIBOR + 0,75%
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	6,8	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
S/TOTAL SOGELIFE			9		
TOTAL			721		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 21,3 millions d'euros.

Note 11 : Provisions techniques

Données globales du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	Eléments bruts	Part des réassureurs	Eléments bruts	Part des réassureurs
Provision pour primes non acquises (non vie)	10 713	321	8 112	315
Provisions d'assurance vie	33 060 738	74 640	28 971 345	21 838
- dont provision "garantie plancher"	5 019	0	6 736	
- dont provision globale de gestion	13 735	0	4 134	
Provisions pour sinistres (vie)	617 349	11 164	583 974	9 722
Provisions pour sinistres (non vie)	12 942	3 639	7 130	47
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles (vie)	315 762	1 390	229 369	467
Provisions pour participations aux bénéfices différée conditionnelles (vie) (1)	462 577	0	116 633	
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles (non vie)	218			
Provision pour risque d'exigibilité				
Provisions techniques des contrats en unité de compte	0	0		
- Provisions mathématiques	17 001 219	0	14 247 580	195
- Provisions pour participations aux bénéfices	7 099	0	2 178	
Autres provisions techniques	172	0	168	
Total	51 488 789	91 154	44 166 489	32 584

(1) La provision pour participation aux bénéfices différée conditionnelle se rapporte aux reprises probables de réserve de capitalisation.

Données relatives aux PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
	Eléments bruts	Eléments bruts
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	82 954	32 963
Provisions mathématiques des rentes en service		
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	49 377	16 440
Provisions techniques de diversification		
Provision pour participation aux bénéfices exigible	3	97
Provisions pour participation aux bénéfices différée		
Provisions pour risques d'exigibilité		
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes		
Réserve de capitalisation des PERP		
Autres provisions techniques	54	10
Total	132 388	49 510

Note 12 : provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Provisions pour risque de placement	1 036	1 037
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis	116	220
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	1 721	1 499
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	2 367	1 808
Provisions pour autres charges	1 608	408
Impôts différés-passif		
Provisions pour impôts		
Total	6 848	4 972

Note 13 : engagements reçus et donnés

1- TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Sur OPCVM	3 243 454		2 292 581	
Sur instruments financiers à terme	6 667 500	1 259 500	5 352 500	1 104 500
Sur ventes à terme	34 300	34 300	100 000	100 000
Sur cautions		3		4
Sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	12 983		11 186	
Total	9 958 237	1 293 803	7 756 267	1 204 504

2- DETAIL DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	Engagements reçus		Engagements reçus et donnés	
	SWAPTION	CAP	SWAP	SWAP FORWARD
Catégories de stratégies * stratégie d'investissement * stratégie de rendement	900 000	4 508 000	801 500	458 000
Catégories de marchés * de gré à gré * réglementé * assimilé	900 000	4 508 000	801 500	458 000
Catégories d'IFT * taux d'intérêt * taux de change * actions	900 000	4 508 000	801 500	458 000
Catégories de contrat * contrats d'échange * contrat de garantie de taux d'intérêt * contrat à terme * option	900 000	4 508 000	801 500	458 000
Durées résiduelles des stratégies * de 0 à 1 an * de 1 à 5 ans * plus de 5 ans	259 000 135 000 506 000	1 993 000 2 515 000	118 000 683 500	458 000

4. COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Activités bancaires	Autres activités	Total 2005	Total 2004
Primes émises	20 352	7 961 717			7 982 069	6 815 530
Variation des primes non acquises	-274	531			257	-1 045
Primes acquises	20 078	7 962 248			7 982 326	6 814 486
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0			0	0
Autres produits d'exploitation	146	96 169			96 316	53 480
Produits financiers nets de charges	650	3 408 781			3 409 431	2 068 764
Total des produits d'exploitations courants	20 875	11 467 199			11 488 073	8 936 730
Charges des prestations d'assurance	-493	-10 911 011			-10 911 504	-8 422 886
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-541	457			-84	-4 317
Charges des autres activités	0	0			0	0
Charges de gestion	-9 688	-375 611			-385 299	-325 819
Total des charges d'exploitation courantes	-10 722	-11 286 165			-11 296 887	-8 753 022
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	10 153	181 033			191 186	183 708
Autres produits nets					437	-75
Résultat exceptionnel					-42 451	-331
Impôts sur les résultats					-62 914	-60 801
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					86 258	122 500
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence					305	146
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-531	-476
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					86 033	122 171
Intérêts minoritaires					904	673
Résultat net (part du groupe)					85 128	121 497

5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 14 : formation du résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2005
Résultat social de SOGECAP	112 372
Résultat social de SOGELIFE	1 585
Résultat social de LA MAROCAINE VIE	1 799
Résultat social d' ORADEA VIE	-219
Résultat social de KOMERCNI POJISTOVNA	4 610
Résultat social de NSGB LIFE INSURANCE	-572
Quote-part dans le résultat de SOGECAP LIBAN mise en équivalence	305
Retraitements de consolidation	
- retraitements d'homogénéisation	
- retraitements des impôts différés	-4 460
- élimination des dividendes intragroupes	-143
- autres retraitements	-29 245
Intérêts minoritaires	-904
Résultat net part du groupe	85 128

Note 15 : contribution au résultat net part du Groupe

(en milliers d'euros)	2005
SOGECAP	84 781
SOGELIFE	809
LA MAROCAINE VIE	-373
ORADEA VIE	-118
KOMERCNI POJISTOVNA	153
NSGB LIFE INSURANCE	-429
SOGECAP LIBAN	305
Total résultat net part du Groupe	85 128

Note 16 : produits financiers nets de charges

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Total 2005	Total 2004
Revenus des placements	636	1 481 200	1 481 836	1 384 106
Autres produits des placements	27	92 405	92 432	77 360
Produits provenant de la réalisation des placements	0	322 140	322 140	148 561
Ajustements ACAV (plus-values)	0	1 761 587	1 761 587	739 180
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1	-77 676	-77 677	-72 417
Autres charges des placements	-13	87 858	87 845	-37 672
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-212 496	-212 496	-108 243
Ajustement ACAV (moins-values)	0	-46 237	-46 237	-62 112
Produits financiers nets de charges	649	3 408 781	3 409 430	2 068 764

Note 17 : Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2005	2004
Reprise de la provision Accord Retraite, médaille du travail		116
Reprise de la provision pour risques et charges		
Produits cessions des éléments d'actifs		2
Autres produits exceptionnels		204
Produits exceptionnels	0	322
Correction d'erreur sur élimination de la réserve de capitalisation	42 320	
Travail, indemnité de départ à la retraite, mobilité logement	0	511
Pénalités fiscales	0	
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	2	
Cession SG LIFE GUERNSEY	115	
Autres charges exceptionnelles	14	142
Charges exceptionnelles	42 451	653
Résultat exceptionnel	-42 451	-331

Note 18 : charges de personnel et effectif

(en milliers d'euros)	2005	2004
Salaires	20 848	19 369
Charges sociales	8 453	7 552
Autres	4 493	3 619
Total	33 794	30 540

	31/12/2005	31/12/2004
Effectif	808	643

Note 19 : impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2005	2004
Afférents aux opérations ordinaires	63 479	71 913
Afférents aux produits et charges exceptionnelles		
Charge d'impôt différé	-564	-11 112
Total	62 915	60 801

Note 20 : impôts différés

(en milliers d'euros)	2005	2004 *
Impôts différés-actif		
Différence temporaire	25 008	20 729
Reports fiscaux déficitaires	3 531	3 641
Impôts différés-passif		
Différence temporaire		

Les impôts différés sont compensés au bilan par entité fiscale.

(*) au taux de conversion en devise 2005

6. INFORMATIONS SECTORIELLES SUR L'ACTIVITE ASSURANCE

Compte technique de l'assurance non-vie

(en milliers d'euros)	2005			2004
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opération nettes
Primes acquises	20 078	-1 336	18 741	15 052
- primes	20 351	-1 327	19 024	16 128
-variation des primes non acquises	-273	-9	-283	-1 076
Part du compte technique dans les produits nets de placements	650	0	650	607
Autres produits techniques	146	0	146	79
Charges des sinistres	-569	694	125	-4 128
- prestations et frais payés	-3 930	1 140	-2 790	-2 684
- charges des provisions pour sinistres	3 362	-446	2 915	-1 444
Charges des autres provisions techniques	122	-5	118	72
Participations aux résultats	-46		-46	
Frais d'acquisition et d'administration	-9 574	107	-9 467	-8 561
- frais d'acquisition	-6 895	0	-6 895	-5 845
- frais d'administration	-2 678	0	-2 678	-2 836
- commissions reçues des réassureurs	0	107	107	120
Autres charges techniques	-114	0	-114	-1
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	10 693	-541	10 153	3 121
Participation des salariés	0	0	0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	10 693	-541	10 153	3 121

Compte technique de l'assurance vie

(en milliers d'euros)	2005			2004
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opération nettes
Primes acquises	7 962 248	-68 990	7 893 258	6 782 749
Ajustement ACAV (plus-values)	1 761 588	0	1 761 588	739 180
Part du compte technique dans les produits nets de placements	1 656 489	0	1 656 489	1 371 816
Autres produits techniques	96 169	0	96 169	53 402
Charges des sinistres	-4 094 362	12 117	-4 082 245	-3 332 874
- prestations et frais payés	-4 068 933	10 795	-4 058 138	-3 311 637
- charges des provisions pour sinistres	-25 429	1 322	-24 107	-21 238
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-5 333 611	51 104	-5 282 507	-3 896 541
- provisions d'assurance vie	-2 442 761	2 174	-2 440 587	-2 993 384
- provisions en UC	-2 889 942	48 930	-2 841 012	-903 522
- autres provisions techniques	-908	0	-908	365
Participations aux résultats	-1 483 038	1 969	-1 481 069	-1 179 175
Frais d'acquisition et d'administration	-370 791	4 257	-366 534	-308 667
- frais d'acquisition	-161 714	0	-161 714	-143 103
- frais d'administration	-209 077	0	-209 077	-167 572
- commissions reçues des réassureurs	0	4 257	4 257	2 007
Ajustement ACAV (moins-values)	-46 237	0	-46 237	-62 112
Autres charges techniques	-3 278	0	-3 278	-4 686
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	145 177	457	145 634	163 092
Participation des salariés	-1 542	0	-1 542	-1 778
Produits nets des placements hors part du compte technique	36 941	0	36 941	19 273
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	180 576	457	181 033	180 587

Primes par zones géographiques

En milliers d'euros	2005		2004	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
* France	13 887	7 739 648	12 338	6 647 486
* UE (hors France)	1 689	170 768		117 726
* Hors UE	4 502	51 832	3 630	33 306
Total	20 078	7 962 248	15 968	6 798 518

Primes et provisions techniques par catégorie

(en milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	Primes brutes	Provisions techniques brutes	Primes brutes	Provisions techniques brutes
Assurance non-vie				
Dommages corporels	20 011	17 444	15 956	15 244
Autres	68	6 429	12	0
Assurance vie				
Capitalisation	100 561	999 730	73 423	970 014
Individuelle en cas de décès	35 322	69 026	33 871	36 386
Individuelle en cas de vie	5 073 117	32 636 060	5 349 648	28 273 859
Collective en cas de décès	47 006	50 194	33 770	20 625
Collective en cas de vie	148 643	431 634	34 363	288 654
Unités de compte	2 546 045	17 029 236	1 259 715	14 324 983
Acceptations	11 553	249 037	13 726	236 724
Total	7 982 326	51 488 790	6 814 484	44 166 489

Comptes annuels SOGECAP – 2006

I - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1. PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des Assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux prévus par le plan comptable général.

1.1 - postes du bilan

1.1.1 - Actifs incorporels

Ce poste comprend les logiciels, amortis sur 4 ans en mode linéaire, et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal-Vie en 1996, amorti sur 12 années en mode linéaire.

1.1.2 - Terrains et constructions

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition frais d'achat et d'impôts inclus et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composants sur les durées suivantes :

▪ Gros œuvre	45 ans
▪ Façade et toiture	35 ans
▪ Ascenseur	25 ans
▪ Electricité	25 ans
▪ Groupe électrogène	30 ans
▪ Climatisation	20 ans
▪ Câblage technique	15 ans
▪ Autre installation technique	15 ans
▪ Agencement	10 ans

La valeur de réalisation des immeubles figurant dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

1.1.3 - Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

1.1.4 - Autres placements

- Valeurs mobilières amortissables (obligations et titres assimilés)

Les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle.

Conformément à l'article R 332-19 du Code des Assurances, les moins-values latentes correspondant aux différences entre les valeurs nettes des titres et leur valeur de réalisation ne sont pas provisionnées. Une provision pour dépréciation doit cependant être constituée s'il

convient de considérer que les débiteurs ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal). Dans le cas présent, aucune provision n'a été constituée.

▪ Autres titres de placements (actions et titres assimilés)

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat hors frais.

Leur évaluation est effectuée conformément à l'article R 332-20 du Code des Assurances: pour les titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

En cas de dépréciation durable d'un actif, une provision pour dépréciation durable est constituée. Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, la dépréciation d'un titre est présumée durable si sa valeur de marché a été constamment, au cours des six derniers mois, inférieure à sa valeur comptable de plus de 20%. Ce seuil est fixé à 30% en cas de forte volatilité des marchés financiers. Le montant de la provision à constituer est égal à la différence, si elle est positive, entre la valeur recouvrable estimée de ce titre et sa valeur d'acquisition.

Selon les estimations réalisées par SOGECAP, les valeurs recouvrables des titres situés en deçà du seuil de 20%, évaluées en capitalisant, sur leurs durées de détention prévues, leurs valeurs de marché actuelles au taux sans risque majoré d'une prime de risque prudente, sont supérieures à leurs prix d'acquisition.

Pour les titres de participation, une approche selon la méthode des cash flows futurs actualisés est retenue pour déterminer la valeur de recouvrement.

1.1.5 - Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leurs valeurs de réalisation qui correspondent aux montants des engagements envers les assurés.

1.1.6 - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels en mode linéaire sur les durées suivantes:

- Matériel de transport : 5 ans
- Autre matériel : 4 ans
- Mobilier : 10 ans

1.1.7 - Différence de conversion

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

Les différences de conversion, toutes devises confondues, figurent au passif pour les différences positives et à l'actif pour les différences négatives. Le cas échéant, une provision pour perte de change est comptabilisée.

1.1.8 - Réserve de capitalisation

Cette réserve est destinée à parer à la dépréciation de valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle a été calculée conformément à l'article A 333-3 du Code des Assurances.

1.1.9 - Provisions techniques

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

- Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre 2006 et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition différés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique ; les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie sont classées sous la rubrique provisions d'assurance vie.

- Provisions d'assurance vie des contrats en euros

Les provisions d'assurance vie des contrats en euros comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, la provision pour garantie plancher et les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie définies ci-dessus.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les contrats de rentes viagères sont intégralement provisionnés sur la base des tables de générations prospectives.

La provision globale de gestion, prévue par l'article A 331-1-1 du Code des Assurances modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

La provision pour garantie plancher correspond à l'évaluation du risque porté par SOGECAP de devoir verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP. Cette provision est calculée selon une méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « puts ».

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux capitaux échus et aux sinistres ou rachats survenus non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Les provisions pour sinistres à payer évaluées dossier par dossier sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

- Provisions pour participations aux bénéfices

Elles correspondent aux participations aux bénéfices acquises par les assurés mais non encore attribuées individuellement.

- Provision pour aléas financiers

Cette provision, définie par l'article A 331-2 du Code des Assurances, a pour objet de compenser la baisse de rendement des actifs représentatifs des engagements de l'assureur sur les contrats autres que ceux dont les garanties sont exprimées en unités de compte. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée.

▪ Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée lorsque la différence entre le total des valeurs de réalisations des actifs régis par l'article R332-20 du Code des Assurances (actions, immobilier et autres titres assimilés) et la somme de leurs valeurs nettes comptables fait apparaître une moins value latente.

Au 31 décembre 2006, les valeurs entrant dans le champ d'application de cette provision sont en situation de plus-value latente.

▪ Provision pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès pour l'assurance vie (article R 331-3 du Code des Assurances) et contre les risques de dommages corporels pour l'assurance non-vie (article R 331-6 du Code des Assurances).

▪ Provisions techniques des contrats en unités de compte :

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Ces provisions sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

1.2 – postes des comptes de résultats

1.2.1 – Règle d'allocation des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans le résultat technique vie, le résultat technique non-vie et le résultat non technique.

SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique d'actifs en représentation des fonds propres de la compagnie. Les revenus de ce portefeuille constituent les montants de charges et de produits financiers affichés dans le compte de résultat non technique. La répartition des produits financiers entre l'activité vie et non-vie a été effectuée conformément à l'annexe de l'article A 343 -1 du Code des Assurances.

1.2.2 - Frais généraux

Conformément aux dispositions du plan comptable des entreprises d'assurance, les charges par nature sont reclassées par destination selon les méthodes suivantes :

- les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination sans application de clés de répartition forfaitaires,
- les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - pour les frais acquisition : primes sur affaires nouvelles en nombre et montant, pour les frais d'administration : encours moyens en nombre,
 - pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

1.2.3 – Comptabilisation des transferts Fourgous

Les transformations de contrats d'assurance vie monosupport en contrats d'assurance vie multisupports autorisées par l'article 1^{er} de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 (amendement Fourgous) sont traitées au plan comptable comme des virements de provisions à provisions et non comme des rachats suivis d'un encaissement de nouvelles primes. Il est en effet considéré qu'il s'agit d'un transfert d'épargne existante sans nouveau versement de l'assuré.

1.2.4 – Changements de tables de mortalité

L'arrêté du 1^{er} août 2006 a homologué les nouvelles tables de mortalité à utiliser dans le calcul des provisions mathématiques des rentes. Conformément à ce texte, Sogecap appliquera ses nouvelles tables dans les comptes sociaux de l'exercice 2007. La revalorisation attendue des provisions mathématiques est de l'ordre de 13 millions d'euros.

1.3 - Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans la note 15.

1.4 – particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation »

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2004-11 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, SOGECAP a appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire) :

- les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique,
- les règles de FIFO sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie,
- la réserve de capitalisation est calculée au niveau du canton PERP ; elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques et non dans les réserves incluses dans les capitaux propres,
- les calculs de provisions pour aléas financiers et de provisions pour risques d'exigibilité sont effectués séparément pour le PERP,
- les écritures de flux techniques relatives aux PERP sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie. Un détail des provisions techniques du PERP est fourni dans la note 13.

2. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE.

Aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable n'a été réalisée.

3. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE OU DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement de méthode ou de présentation des comptes n'a été opéré sur l'exercice.

II. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1. BILAN

1.1- ACTIF

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		
ACTIFS INCORPORELS	8 428	4 424
PLACEMENTS	41 809 094	36 219 391
Terrains et constructions	551 764	401 283
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 314 923	1 074 864
Autres placements	39 686 203	34 494 240
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	256 204	249 005
PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	19 148 068	16 361 951
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :	21 843	17 782
Provisions pour primes non acquises (non vie)	0	0
Provisions d'assurance vie	2 430	2 446
Provisions pour sinistres (vie)	9 683	10 332
Provisions pour sinistres (non vie)	33	35
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	4 573	1 390
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		
Provisions d'égalisation	5 125	3 578
Autres provisions techniques (vie)	0	0
Autres provisions techniques (non vie)	0	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
CREANCES	160 269	160 779
Créances nées d'opérations d'assurance directe :	0	0
- Primes restant à émettre	3 467	2 416
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	114 484	86 699
Créances nées d'opérations de réassurance	13 961	3 544
Autres créances :	0	0
- Personnel	7	9
- Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	1 066	1 008
- Débiteurs divers	27 284	67 102
Capital appelé non versé	0	0
AUTRES ACTIFS	35 887	90 034
Actifs corporels d'exploitation	5 588	4 114
Comptes courants et caisse	30 299	85 920
Actions propres		
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	1 395 492	1 177 875
Intérêts et loyers acquis non échus	639 464	613 983
Frais d'acquisition reportés	4 761	4 550
Autres comptes de régularisation	751 267	559 342
DIFFERENCE DE CONVERSION	9 333	0
TOTAL DE L'ACTIF	62 588 415	54 032 238

1.2- PASSIF

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
CAPITAUX PROPRES :	1 620 058	1 460 045
Capital social	926 258	876 217
Comptes de liaison	0	0
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	536 807	470 359
Report à nouveau	1 484	1 096
Résultat de l'exercice	155 508	112 372
PASSIFS SUBORDONNES	861 959	711 959
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :	38 134 842	32 984 848
Provisions pour primes non acquises (non vie)	6 856	6 566
Provisions d'assurance vie	37 006 248	32 025 426
Provisions pour sinistres (vie)	733 817	612 125
Provisions pour sinistres (non vie)	2 117	3 579
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	349 272	305 279
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	177	34
Provisions pour égalisation	36 355	31 840
Autres provisions techniques (vie)	0	0
Autres provisions techniques (non vie)		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	19 278 541	16 501 102
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 067	4 954
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES		
AUTRES DETTES :	2 424 127	2 129 385
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	27 223	46 270
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 008	4 207
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit	0	0
Autres dettes :		
- Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 877 957	1 554 516
- Personnel	8 290	6 442
- Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	29 673	44 504
- Créanciers divers	474 975	473 446
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	253 821	239 666
DIFFERENCE DE CONVERSION	0	279
TOTAL DU PASSIF	62 588 415	54 032 238

2. COMPTE DE RESULTAT

2.1- résultat technique assurance vie

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005
	OPERATION BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
PRIMES	9 629 961	-20 795	9 609 167	7 648 306
PRODUITS DES PLACEMENTS	1 981 039	0	1 981 039	1 758 795
Revenus des placements	1 569 811		1 569 811	1 403 234
Autres produits des placements	116 975		116 975	90 353
Profits provenant de la réalisation des placements	294 254		294 254	265 209
AJUSTEMENTS ACAV (plus-values)	1 127 097		1 127 097	1 658 062
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	92 086		92 086	94 349
CHARGES DES SINISTRES	-4 020 185	3 757	-4 016 428	-3 972 573
Prestations et frais payés	-3 905 638	4 407	-3 901 231	-3 949 355
Charges des provisions pour sinistres	-114 547	-650	-115 197	-23 218
CHARGES DE PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-6 389 417	1 531	-6 387 887	-5 103 531
Provisions d'assurance vie	-3 852 423	-16	-3 852 440	-2 323 930
Provisions sur contrats en unités de compte	-2 532 749		-2 532 749	-2 770 885
Autres provisions techniques	-4 245	1 547	-2 698	-8 716
PARTICIPATION AUX RESULTATS	-1 483 637	3 219	-1 480 418	-1 334 446
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-384 076	5 382	-378 693	-338 071
Frais d'acquisition	-173 635		-173 635	-147 599
Frais d'administration	-210 441		-210 441	-194 883
Commissions reçues des réassureurs		5 382	5 382	4 410
CHARGES DES PLACEMENTS	-289 314	0	-289 314	-258 112
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-71 405		-71 405	-47 620
Autres charges des placements	-36 079		-36 079	-18 610
Pertes provenant de la réalisation de placements	-181 830		-181 830	-191 882
AJUSTEMENTS ACAV (moins-values)	-51 096		-51 096	-9 771
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-3 337		-3 337	-3 183
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES				
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	209 121	-6 906	202 215	139 825

2.2- résultat technique assurance non vie

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
PRIMES ACQUISES	15 754	-245	15 509	13 573
Primes	16 044	-245	15 799	14 074
Variation des primes non acquises	-290		-290	-500
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	394		394	426
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	138		138	0
CHARGES DES SINISTRES :	170	4	174	1 871
Prestations et frais payés	-1 292	7	-1 285	-1 486
Charges des provisions pour sinistres	1 462	-3	1 459	3 356
CHARGE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
PARTICIPATION AUX RESULTATS	-173		-173	-32
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-8 154	88	-8 065	-7 868
Frais d'acquisition	-6 874		-6 874	-6 465
Frais d'administration	-1 280		-1 280	-1 508
Commissions reçues des réassureurs		88	88	105
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-1		-1	-3
VARIATION DE LA PROVISION POUR EGALISATION	-270		-270	-956
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	7 858	-152	7 706	7 011

2.3- résultat non technique

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	7 706	7 011
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	202 215	139 825
PRODUITS DES PLACEMENTS	85 028	69 908
Revenus des placements	63 624	37 671
Autres produits des placements	332	2 893
Profits provenant de la réalisation des placements	21 072	29 344
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES		
CHARGES DES PLACEMENTS :	-52 497	-45 585
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-39 146	-28 416
Autres charges des placements	-4 349	-8 078
Pertes provenant de la réalisation de placements	-9 002	-9 091
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-394	-426
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	1 084	671
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-121	-123
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-789	-12
Produits exceptionnels	43	0
Charges exceptionnelles	-833	-12
PARTICIPATION DES SALAIRES	-3 116	-1 542
IMPOT SUR LES BENEFICES	-83 607	-57 356
RESULTAT DE L'EXERCICE	155 508	112 372

III. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DES COMPTES DE RESULTAT

Note 1 : actifs incorporels

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Valeur brutes au 31/12/2005	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brutes au 31/12/2006
Logiciels	1 039	6 803	361	7 481
Autres immobilisations incorporelles	24 129			24 129
TOTAL	25 168	6 803	361	31 611

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2005	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amortissements et provisions au 31/12/2006
Logiciels	636	788	361	1 064
Autres immobilisations incorporelles	20 108	2 011		22 119
TOTAL	20 744	2 799	361	23 182

VALEURS NETTES

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2005	Valeurs nettes au 31/12/2006
Logiciels	403	6 418
Autres immobilisations incorporelles	4 022	2 011
TOTAL	4 424	8 428

Note 2 : terrains et constructions

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2005	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeurs brutes au 31/12/2006
Terrains d'exploitation	1 686				1 686
Immeubles d'exploitation	15 314	97			15 411
Terrains hors exploitation	92 514	57 742			150 256
Immeubles hors exploitation	197 143	86 826		5 515	289 485
Forêts	6 274		47		6 227
Immeubles en cours	5 515			-5 515	-
Parts de SCI	125 504	19 094	1 861	36	142 774
TOTAL	443 951	163 760	1 908	36	605 838

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Amorts et prov. au 31/12/2005	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amorts et prov. au 31/12/2006
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	8 245	585		8 830
Terrains hors exploitation				
Immeubles hors exploitation	33 593	11 426		45 019
Forêts	336	225	336	225
Immeubles en cours				
Parts de SCI	494		494	-
TOTAL	42 668	12 236	830	54 074

VALEURS NETTES

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2005	Valeurs nettes au 31/12/2006
Terrains d'exploitation	1 686	1 686
Immeubles d'exploitation	7 069	6 581
Terrains hors exploitation	92 514	150 256
Immeubles hors exploitation	163 550	244 466
Forêts	5 938	6 002
Immeubles en cours	5 515	-
Parts de SCI	125 010	142 774
TOTAL	401 283	551 764

DETAIL DES IMMEUBLES PAR COMPOSANTS

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2005	Amortissements au 31/12/2005	Valeurs nettes au 31/12/2005	Valeurs brutes au 31/12/2006	Amortissements au 31/12/2006	Valeurs nettes au 31/12/2006
Immeubles d'exploitation	15 314	8 245	7 069	15 411	8 830	6 581
-Gros œuvre	4 246	1 434	2 811	4 246	1 529	2 717
-Façade et toiture	1 953	848	1 105	1 953	904	1 049
-Electricité	1 325	639	686	1 325	692	633
-Câblage technique	459	459		459	459	
-Autre installation tech.	798	798	0	798	798	
-Agencements	6 533	4 066	2 467	6 630	4 448	2 183
Immeubles de placements	197 143	33 593	163 550	289 485	45 019	244 466
-Gros œuvre	73 455	6 541	66 914	113 765	8 733	105 032
-Façade et toiture	34 581	3 764	30 817	51 951	5 261	46 690
-Ascenseur	2 603	327	2 276	6 933	538	6 395
-Electricité	15 979	2 696	13 283	20 737	3 454	17 283
-Groupe électrogène	182	37	146	331	47	284
-Climatisation	11 759	2 148	9 611	15 300	2 847	12 452
-Câblage technique	6 625	1 830	4 795	9 582	2 356	7 226
-Autre installation tech.	13 191	3 374	9 817	17 344	4 362	12 981
-Agencements	38 768	12 876	25 891	53 542	17 421	36 122

Note 3 : placements dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et bons	Prêts	Dépôts	Créances négociables	Total
Valeurs brutes au 31/12/2005	66 842	307 063		711 959	0	1 085 864
Transferts et mouvements d'entrée/sortie de l'exercice	6 181	29 878	0	150 000	54 000	240 059
Valeurs brutes au 31/12/2006	73 024	336 940	0	861 959	54 000	1 325 923
Provisions au 31/12/2006	11 000	0	0	0	0	11 000
Valeurs nettes au 31/12/2006	62 024	336 940	0	861 959	54 000	1 314 923

Note 4 : état récapitulatif des placements

I PLACEMENT (DETAIL DES POSTES 3 ET 4 DE L'ACTIF)

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	605 838	551 764	693 467	141 702
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	148 615	137 615	148 668	11 053
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 654 608	3 654 608	4 518 654	864 046
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	36 100 722	36 287 121	37 565 932	1 278 811
- Obligations et autres titres	35 868 164	36 104 191	37 264 157	1 159 966
- IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement	38 958	30 723	107 678	76 955
- Swaptions	38 958	30 723	79 906	49 182
- Forwards			27 773	27 773
- IFT stratégie de rendement	193 600	152 206	194 097	41 891
- Caps	193 600	152 206	92 373	-59 833
- Swaps			101 724	101 724
6. Prêts hypothécaires				
7. Autres prêts et effets assimilés	479 790	478 794	478 794	0
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	256 204	256 204	256 204	0
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce et autres placements	861 959	861 959	861 959	0
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	19 148 068	19 148 068	19 148 068	
- Placements immobiliers	297 065	297 065	297 065	0
- Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	89 791	89 791	89 791	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				0
- Autres OPCVM	17 901 627	17 901 627	17 901 627	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	859 584	859 584	859 584	0
11. TOTAL des rubriques 1 à 10	61 255 805	61 376 134	63 671 747	2 295 613
a) dont :				
- Placements évalués selon l'article R332-19	36 016 697	36 203 096	37 478 457	1 275 361
- Placements évalués selon l'article R332-20	6 091 040	6 024 970	7 045 222	1 020 252
- Placements évalués selon l'article R332-5	19 148 068	19 148 068	19 148 068	0
Total	61 255 805	61 376 134	63 671 747	2 295 613
b) dont :				
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	58 401 728	58 538 838	60 763 509	2 224 671
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés				
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	403 426	402 497	406 949	4 452
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales et autres affaires en France	241 650	241 892	246 256	4 364
- Autres affectations ou sans affectations	2 209 001	2 192 906	2 255 032	62 126
Total	61 255 805	61 376 134	63 671 747	2 295 613
c) dont :				
- Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	61 220 498	61 351 828	63 647 441	2 295 613
- Placements et instruments financiers à terme hors OCDE	35 306	24 306	24 306	0
Total	61 255 805	61 376 134	63 671 747	2 295 613

II ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

(AUTRES QUE LES PLACEMENTS ET LA PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES)

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Primes échues et non recouvrées	105 185	105 185	105 185
2. Intérêts courus et non échus	667 350	667 350	667 350
3. Dépôts et cautionnements	85	85	85
4. Autres immobilisations corporelles			
5. Avoirs en banque et CCP	30 299	30 299	30 299
TOTAL	802 918	802 918	802 918

Note 5 : total des actifs en représentation des provisions techniques

Nature des actifs (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements	61 255 805	61 376 134	63 671 747	2 295 613
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	25 342	25 342	25 342	
Autres actifs	802 918	802 918	802 918	
Total	62 084 065	62 204 394	64 500 007	2 295 613

Note 6 : instruments financiers a terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations sur les instruments financiers à terme sont ceux définis par le règlement n°2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002. La note 15 sur les engagements hors bilan fournit une information détaillée sur les instruments financiers à terme mis en place par la compagnie.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en valeurs temps, amorties sur la durée de l'option en mode linéaire, et valeurs intrinsèques comptabilisées en charge dès l'acquisition. Les primes d'acquisition des caps sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

Le tableau suivant indique les montants de primes restant à amortir selon les échéances des instruments financiers.

(en milliers d'euros)	Swaptions	Caps	Swaps
Échéance à moins d'un an	341	582	3 285
Échéance entre 1 an et 5 ans	5 160	3 808	
Échéance à plus de 5 ans	25 222	147 816	22 221
Total comptes de régularisation	30 723	152 206	25 506

Note 7 : créances et dettes ventilées selon leur durée

CREANCES (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Primes restant à émettre	3 467	3 467		
Créances assurance directe	114 484	114 484		
Créances réassurance	13 961	13 961		
Autres créances (1)	28 357	28 357		
Provision pour dépréciation				
Total	160 269	160 269		

(1) Incluant les produits à recevoir

DETTES (en milliers d'euros)	Total	Part moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	27 223	27 223		
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 008	6 008		
Autres emprunts	2 735 207	1 873 248		861 959
Dépôts des locataires	4 709		4 709	
Dettes envers les établissements publics et sociaux	29 673	29 673		
Autres dettes (2)	483 266	483 266		
Total	3 286 086	2 419 418	4 709	861 959

(2) Incluant les charges à payer

Note 8 : opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)	MONTANTS
ACTIFS	
Placements	1 314 923
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	800
Créances nées d'opérations de réassurance	13 420
Autres créances et débiteurs divers	18 549
Autres actifs	29 142
Comptes de régularisation actif	103 049
PASSIFS	
Passifs subordonnés	861 959
Provisions techniques	537 275
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12 135
Dettes nées d'opérations de réassurance	0
Autres dettes	577 465
Comptes de régularisation passif	22 566

Note 9 : comptes de régularisation actif et passif

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts et loyers acquis non échus	639 464	613 983
Frais d'acquisition reportés	4 761	4 550
Différence sur les prix de remboursement à percevoir	472 079	363 076
Autres comptes de régularisation d'actif (1)	279 188	196 267
Total	1 395 492	1 177 875

(1) Incluant les charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Produits à répartir		
Amortissement des différences de prix de remboursement	243 824	233 715
Autres comptes de régularisation de passif (2)	9 997	5 952
Total	253 821	239 666

(2) Incluant les produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

Note 10 : actifs et passifs en devises

(en milliers d'euros)	Actifs en devises converties en euros	Passifs en devises converties en euros	Différence de conversion
Dollar Américain USD	24 691	3 366	1 387
Dirham MAD	16		0
Livre Sterling GBP	1		0
Couronne Tchèque CZK	1		0
Yen JPY	132 052		7 946
Total	156 761	3 366	9 333

Note 11 : capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Réserve de capitalisation	Distribution de dividendes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 2005	876 217	462 577	0	7 782	1 096	112 372	1 460 045
Affectation du résultat 2005			110 816	1 168	388	-112 372	0
Variations de capital social	50 041						50 041
Résultat de l'exercice 2006						155 508	155 508
Autres mouvements		65 479	-110 816	-200			-45 536
Situation de clôture 2006	926 258	528 056	0	8 751	1 484	155 508	1 620 058

Au 31 décembre 2006, le capital social se compose de 27.242.895 actions intégralement libérées et d'une valeur nominale de 34 euros chacune.

Note 12 : passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés souscrits auprès de la Société Générale se décomposent ainsi :

Date de souscription	Montant en millions d'euros	Durée	Taux
31/01/97	84	Indéterminée	TAG + 1,15%
30/12/97	38	Indéterminée	TAG + 1,15%
30/12/1999	35	Indéterminée	TAG + 1,15%
17/12/2001	55	15 ans	TAG + 0,65%
26/09/2002	60	15 ans	TAG+0,75%
30/12/2002	100	15 ans	EURIBOR+0,65%
29/12/2003	60	15 ans	EURIBOR+0,75%
29/12/2003	80	Indéterminée	EURIBOR+1,35%
18/06/2004	110	Indéterminée	EURIBOR+1,35%
01/10/2005	90	15 ans	EURIBOR+0,60%
29/06/2006	100	Indéterminée	EURIBOR+0,70%
28/12/2006	50	15 ans	EURIBOR+0,50%
Total	862		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2006 s'est élevé à 29 millions d'euros.

Note 13 : provisions techniques brutes de réassurance

Données globales de la compagnie

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour primes non acquises (non vie)	6 856	6 566
Provisions d'assurance vie	37 006 248	32 025 426
- dont provision garantie plancher	2 858	5 019
- dont provision globale de gestion	1 489	3 464
Provisions pour sinistres (vie)	733 817	612 125
Provisions pour sinistres (non vie)	2 117	3 579
Provisions pour participations aux bénéfices (vie)	349 272	305 279
Provisions pour participations aux bénéfices (non vie)	177	34
Provisions pour aléas financiers		
Provisions pour risque d'exigibilité		
Provisions pour égalisation (vie)	32 059	27 814
Provisions pour égalisation (non vie)	4 295	4 025
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
- Provisions mathématiques	19 269 333	16 494 017
- Provisions pour participations aux bénéfices	9 208	7 085
Total	57 413 383	49 485 950

Données relatives au PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	147 713	82 420
Provisions mathématiques des rentes en service		
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	83 164	48 734
Provisions techniques de diversification		
Provisions pour participations aux bénéfices	4	3
Réserve de capitalisation des PERP		
Provision pour risque d'exigibilité		
Provisions tech. spéciales des opérations en unités de rentes		
Autres provisions techniques	119	54
Total	231 000	131 212

Note 14 : provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour risques placements	1 036	1 036
Provisions pour médailles du travail et indemnités de départs en retraite	1 791	1 721
Provisions pour charges exceptionnelles	2 700	1 942
Provisions pour pertes de change	9 333	
Provisions pour autres charges	207	255
Total	15 067	4 954

Note 15 : hors bilan

1- Tableau des engagements reçus et donnés

(En milliers d'euros)	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements sur OPCVM	3 731 755	
Engagements sur instruments financiers à terme	7 775 500	1 443 500
Engagements sur ventes à terme	0	239 226
Engagements sur cautions		2
Engagements sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	25 342	
Engagements sur valeurs données en nantissement		154 616
Total	11 532 597	1 837 344

2- Détail des engagements reçus et donnés sur instruments financiers à terme

(En milliers d'euros)	Engagements reçus		Engagements reçus et donnés	
	Swaption	Cap	Swap	Swap forward
Catégories de stratégies * stratégie d'investissement * stratégie de rendement	1 024 000	5 308 000	1 229 500	214 000
Catégories de marchés * de gré à gré * réglementé * assimilé	1 024 000	5 308 000	1 229 500	214 000
Catégories d'IFT * taux d'intérêt * taux de change * actions	1 024 000	5 308 000	1 229 500	214 000
Catégories de contrat * contrats d'échange * contrat de garantie de taux d'intérêt * contrat à terme * option	1 024 000	5 308 000	1 229 500	214 000
Durées résiduelles des stratégies * de 0 à 1 an * de 1 à 5 ans * plus de 5 ans	73 000 95 000 856 000	450 000 1 543 000 3 315 000	118 000 1 111 500	49 000 65 000 100 000

Note 16 : ventilation des primes brutes par zone géographique

(en milliers d'euros)	2006		2005	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
France	15 737	9 629 939	13 887	7 665 414
Union Européenne (hors France)	17	22		
Hors Union Européenne				
Total	15 754	9 629 961	13 887	7 665 414

Note 17 : prestations et frais payés assurance vie nets de réassurance

(en milliers d'euros)	2006	2005
Sinistres survenus	1 230 504	1 126 324
Capitaux échus	152 433	200 629
Arrérages	15 978	15 664
Rachats	2 543 432	2 611 621
Intérêts techniques et participations aux bénéfices inclus dans les prestations payées	-55 276	-18 984
Frais sur prestations	14 160	14 101
Total	3 901 231	3 949 355

Note 18 : ventilation des produits et charges des placements

(en milliers d'euros)	2006	2005
Revenus des placements immobiliers	37 723	25 254
Revenus des autres placements	1 595 711	1 415 651
Autres revenus financiers (plus values & autres produits)	432 633	387 799
Total (revenus des placements)	2 066 067	1 828 704
Frais financiers (Commissions, honoraires, intérêts et agios...)	110 552	76 036
Autres charges des placements (dotations & moins values)	231 260	227 661
Total (frais financiers des placements)	341 812	303 697
Revenus financiers nets des placements	1 724 255	1 525 007

Note 19 : résultats techniques des catégories 1 a 19

(en milliers euros)	Capitalis. P/V/L (1)	Ass. ind. Temp.DC (3)	Ass. ind. P/V/L (4)	Ass. ind. PP (5)	Ass. coll. DC (6)	Ass. coll. Vie (7)	Contrat UC P/V/L (8)	Contrat UC PP(9)	PERP (11)	Risques accés Dom corp ind	Risques accés Dom corp coll	Total aff. directes	Accept. (19)	TOTAL
Primes	121 540	31 053	6 120 130	2	44 145	50 518	2 652 157	19 336	96 256	2 311	7 599	9 145 048	484 913	9 629 961
Charges des prestations	-226 671	-6 713	-2 602 700	0	-11 613	-17 034	-1 085 513	-88	-1 502	-241	-11 729	-3 963 804	-56 381	-4 020 185
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	105 498	-842	-3 427 752	-2	-2 730	-31 693	-2 471 338	-22 170	-95 657	11	4	-5 946 671	-442 747	-6 389 417
Ajustements ACAV	0	0	0	0	0	0	1 068 275	3 348	4 378	0	0	1 076 001	0	1 076 001
Solde de souscription	367	23 498	89 678	0	29 802	1 791	163 581	426	3 475	2 082	-4 125	310 574	-14 214	296 360
Frais d'acquisition	-893	-12 275	-86 911	0	-15 677	-303	-53 531	-509	-2 527	-507	0	-173 134	-500	-173 634
Autres charges de gestion nettes	-2 567	-3 430	-110 138	0	192	-1 160	-4 405	-94	-49	0	833	-120 818	-875	-121 692
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 461	-15 706	-197 049	0	-15 485	-1 462	-57 936	-603	-2 576	-507	834	-293 952	-1 375	-295 327
Produits nets des placements	38 376	2 126	1 559 973	0	1 959	14 360	44 183	-8	3 893	0	1 455	1 666 317	25 408	1 691 725
Participation aux résultats et intérêts techniques	-33 224	-4	-1 361 938	-8	-8 488	-14 075	-51 220	0	-4 067	0	0	-1 473 024	-10 613	-1 483 637
Solde financier	5 152	2 122	198 035	-8	-6 530	285	-7 037	-8	-174	0	1 455	193 293	14 795	208 087
Primes cédées	0	-7 767	-1 464	0	-9 326	-1	-1 347	-2	0	-845	-42	-20 795	0	-20 795
Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	1 109	45	0	2 345	0	283	0	0	-42	18	3 757	0	3 757
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	0	-12	3	0	1 091	0	456	0	0	-3	-5	1 531	0	1 531
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	3 219	0	0	0	0	0	0	3 219	0	3 219
Commissions reçues des réassureurs	0	2 639	106	0	1 559	0	453	0	0	325	3	5 086	296	5 382
Solde de réassurance	0	-4 031	-1 310	0	-1 111	-1	-155	-2	0	-566	-25	-7 202	296	-6 906
RESULTAT TECHNIQUE	2 059	5 883	89 355	-8	6 675	612	98 453	-188	725	1 009	-1 862	202 713	-498	202 215
HORS - COMPTE														
Montant des rachats	-88 972	0	-1 704 239	0	0	-1 798	-725 466	-31	-1 414	0	0	-2 521 921	-21 512	-2 543 432
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-4 551	-4	-308 429	-8	0	-9 406	0	0	0	0	0	-322 398	0	-322 398
Provisions techniques brutes à la clôture	894 903	32 696	35 672 801	258	42 259	364 702	19 310 496	29 402	231 000	4 480	23 469	56 606 468	793 470	57 399 938
Provisions techniques brutes à l'ouverture	928 454	33 612	30 898 926	246	28 928	319 323	16 764 046	7 232	131 212	4 981	18 181	49 135 140	332 472	49 467 612

Note 20 : résultats techniques des catégories 20 à 39

(en milliers euros)	Dom. corp. Ind. (20)	Dom. corp. Coll. (21)	Acceptations (39)	TOTAL
Primes acquises	15 729	17	8	15 754
Primes	16 019	17	8	16 044
Variation des primes non acquises	-290	0	0	-290
Charges des prestations	-90	-6	-5	-101
Prestations et frais payés	-1 292	0	0	-1 292
Charges des provisions pour prestations et diverses	1 202	-6	-5	1 192
Solde de souscription	15 638	11	4	15 653
Frais d'acquisition	-6 864	-11	0	-6 874
Autres charges de gestion nettes	-1 138	0	-4	-1 142
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 001	-11	-4	-8 016
Produits nets des placements	394	0	0	394
Participation aux résultats	-173	0	0	-173
Solde financier	221	0	0	221
Part des réassureurs dans les primes acquises	-244	-1	0	-245
Part des réassureurs dans les prestations payées	7	0	0	7
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-3	0	0	-3
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	88	0	0	88
Solde de réassurance	-152	0	0	-152
RESULTAT TECHNIQUE	7 706	1	0	7 706
HORS -COMPTE				
Provisions pour primes non acquises (clôture)	6 856	0	0	6 856
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	6 566	0	0	6 566
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	2 107	6	5	2 117
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	3 579	0	0	3 579
Autres provisions techniques (clôture)	4 473	0	0	4 473
Autres provisions techniques (ouverture)	4 059	0	0	4 059

Note 21 : participation des assurés aux résultats

(en milliers d'euros)	2006	2005
Participation aux résultats totale		
Montant effectif de la participation aux résultats	1 483 637	1 335 433
* dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	1 437 360	1 250 059
* dont variation de la provision pour participation aux excédents	46 277	85 374
Participation aux résultats des contrats art A331-3		
Montant minimal de la participation aux résultats	1 196 303	1 064 900
Montant effectif de la participation aux résultats	1 413 322	1 277 955
* dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	1 379 232	1 199 885
* dont variation de la provision pour participation aux excédents	34 090	78 070

Note 22 : variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

(en milliers d'euros)	Montants
Provisions d'assurance vie à l'ouverture au 1/1/2006	32 025 426
- Entrées de capitaux constitutifs de rentes	2 378
- Transferts	-399 375
- Arbitrages	198 137
- Entrée de portefeuille	
- Charges des provisions d'assurance vie	3 853 891
- Intérêts techniques	301 958
- Participations aux bénéfices distribuées	1 023 835
Provisions d'assurance vie à la clôture au 31/12/2006	37 006 248

NB : Ces renseignements ne concernent pas les contrats en unités de compte

Note 23 : commissions afférentes aux opérations d'assurance directe

(en milliers d'euros)	2006	2005
Assurance vie		
- Sur acquisition	124 435	109 362
- Sur administration	182 315	175 275
Assurance non vie		
- Sur acquisition	5 819	5 020
- Sur administration	3	4
Total	312 572	289 662

Note 24 : charges de personnel

(en milliers d'euros)	2006	2005
Salaires	18 042	15 715
Charges sociales	8 394	7 272
Autres	3 856	3 282
Total	30 291	26 269

Note 25 : produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	2006	2005
Produits cessions des éléments d'actifs		
Autres produits exceptionnels	43	
Produits exceptionnels	43	
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	5	2
Autres charges exceptionnelles	827	10
Charges exceptionnelles	833	12

Note 26 : produits et charges non techniques

(en milliers d'euros)	2006	2005
Prestations de services	1 084	671
Utilisations ou reprises de provisions		
Autres produits		
Produits non techniques	1 084	671
Dotations aux provisions		
Dotations aux amortissements		
Autres frais de gestion non techniques	121	123
Charges non techniques	121	123

Note 27 : impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2006			2005		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
* Afférents aux opérations ordinaires	99 575	16 017	115 592	64 196	-1 816	62 380
* Afférents aux produits et charges exceptionnels						
* Variations d'impôt différé	-35 773	3 788	-31 985	-5 024		-5 024
Total	63 802	19 804	83 607	59 172	-1 816	57 356

IV. AUTRES INFORMATIONS

1. CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE.

SOGECAP appartient au groupe Société Générale dont le siège social est situé 29, Boulevard Haussmann Paris 9^{ème} qui inclut dans sa consolidation les comptes de l'entreprise par intégration globale.

L'intégration fiscale de notre société a débuté le 1^{er} janvier 1991.

2. INFORMATION SUR LE PERSONNEL ET LES DIRIGEANTS.

L'effectif de la société au 31 décembre (y compris le personnel détaché du Groupe) a été le suivant :

	2006	2005
Non cadres	211	200
Cadres	270	246

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs au titre de l'exercice.

Comptes consolidés SOGECAP – 2006

1. PRINCIPES GENERAUX

Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis selon les dispositions énoncées par le règlement n°2000-5 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOGECAP comprend, outre la société mère SOGECAP, les sociétés suivantes :

Société/Siège social		Capital (devise locale)	Quote-part des droits de vote détenus en %	Exercice d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation
SOGELIFE 11, av. Emile Reuter L-2420 Luxembourg	EUR	12.645.450	58,50 %	1997	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE 37, bd. Moulay Youssef CASABLANCA - MAROC	MAD	183.750.000	58,72 %	2001	Intégration globale
KOMERCNI POJISTOVNA Praha 8, Karolinska 1/650 CZECH REPUBLIC	CZK	602.768.000	51%	2005	Intégration globale
ORADEA VIE 50, avenue du Général De Gaulle 92093 PARIS LA DEFENSE	EUR	8.199.856	100%	2001	Intégration globale
NSGB LIFE INSURANCE COMPANY 10, Talaat Harb Street 11511 CAIRO, EGYPT	EGP	30.000.000	75 %	2004	Intégration globale
SOGECAP RISQUES DIVERS 50, avenue du général De Gaulle 92093 PARIS LA DEFENSE	EUR	2.000.000	100%	2006	Intégration globale
SOGECAP LIBAN S.A.L. Immeuble SOGECAP Rue 41 – Dekwaneh – Secteur 1 BP 55056 BEYROUTH – LIBAN	LBP	3.450.000.000	24,98 %	2000	Mise en équivalence
ALD Re Ltd C/o AIG Insurance management Services AIG Centre, 2 nd Floor, North Wall Quay DUBLIN 1 IRELAND	EUR	12.000.000	25%	2006	Mise en équivalence

2006 est la première année d'intégration dans les comptes consolidés des sociétés SOGECAP RISQUES DIVERS et ALD Re.

Conformément à la réglementation, les entreprises immobilières ou de placements collectifs en valeurs mobilières détenues pour la représentation des engagements d'assurance ont été exclues du périmètre de consolidation. Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes consolidés.

Modalités comptables de consolidation

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

Ecart d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition ; ces évaluations sont retenues comme valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

L'écart d'acquisition, représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'actif net réestimé acquis, est inscrit au bilan et amorti linéairement sur une durée de 20 ans.

Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion des comptes de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de l'entreprise consolidante est faite selon la méthode du cours de clôture. Les écarts de conversion sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écart de conversion » et pour la part des tiers au poste « intérêts minoritaires ».

Elimination des opérations intra-groupe.

Les transactions et les comptes réciproques d'actif et de passif significatifs sont éliminés.

Dates de clôture des comptes.

Les sociétés du groupe clôturent toutes leurs comptes au 31 décembre, hormis NSGB LIFE INSURANCE COMPANY pour laquelle la date de clôture des comptes est le 30 juin.

Méthodes d'évaluation des postes du bilan et du compte de résultat

Portefeuilles de contrats.

Les portefeuilles de contrats sont évalués à la valeur actuelle des profits futurs qu'ils généreront et leur amortissement est réalisé sur la durée moyenne de détention des contrats.

Ce poste comprend la valeur du portefeuille de LA MAROCAINE VIE, acquis en 2001 et amorti linéairement sur 12 ans, ainsi que du portefeuille de KOMERCNI POJISTOVNA, acquis en 2005 et amorti linéairement sur 8 ans.

Autres actifs incorporels

Ce poste comprend principalement les logiciels amortis sur 12 mois en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actifs de Sogénal-Vie réalisé en 1996, amorti sur 12 ans en mode linéaire.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition frais d'achat et d'impôts inclus et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composants selon le rythme des avantages économiques attendus.

La valeur de réalisation des immeubles figurant dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Valeurs mobilières amortissables (obligations et titres assimilés)

Les valeurs d'entrée des valeurs mobilières amortissables correspondent à leur valeur de marché le jour de leur acquisition. Les surcotes et décotes sont portées en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Une provision pour dépréciation est constituée s'il convient de considérer que les débiteurs ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements.

Autres titres de placements (actions et titres assimilés)

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat ou du prix de revient. Si la dépréciation d'une ligne d'actif est jugée durable, elle fait l'objet d'un provisionnement.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, la dépréciation d'un titre est présumée durable si sa valeur de marché a été constamment, au cours des six derniers mois, inférieure à sa valeur comptable de plus de 20%. Ce seuil est fixé à 30% en cas de forte volatilité des marchés financiers. Le montant de la provision à constituer serait égal à la différence, si elle est positive, entre la valeur recouvrable estimée de ce titre et sa valeur d'acquisition. Selon les estimations réalisées les valeurs recouvrables des titres situés en deçà du seuil de 20%, évaluées en capitalisant leurs valeurs de marché actuelles au taux sans risque majoré d'une prime de risque prudente sur leurs durées de détention prévues, sont supérieures à leurs prix d'acquisition.

Concernant La Marocaine Vie, la part de moins values latentes excédant une dépréciation de 25% de la valeur d'acquisition de ces actifs est intégralement provisionnée.

Placements représentatifs des engagements en unités de compte.

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés.

Comptabilisation des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composants conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2003-07.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels en mode linéaire et sur les durées suivantes:

– Matériel de transport :	5 ans
– Matériel :	4 ans
– Mobilier :	10 ans

Frais d'acquisition reportés.

Le règlement n°2000-5 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés. Dans le cas particulier de SOGECAP, les frais d'acquisition des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition. En raison de l'impact peu significatif attendu de ces travaux sur le compte de résultat, SOGECAP ne reporte ni ses frais d'acquisition, ni ses chargements d'acquisition.

Toutefois, dans certaines filiales du Groupe, les commissions d'acquisition versées aux apporteurs d'affaires sont financées par des chargements prélevés sur la durée de vie du contrat. Dans ce cas, ces filiales pratiquent le report des frais d'acquisition, un traitement identique est généralement retenu dans les comptes consolidés. C'est le cas en 2006 pour les sociétés SOGELIFE, LA MAROCAINE VIE et ORADEA VIE.

Différence de conversion

Pour SOGECAP les différences de conversion, toutes devises confondues, figurent au passif (pour les différences positives) et à l'actif (pour les différences négatives). Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur du montant net des différences de conversion si ce montant est négatif.

Pour SOGELIFE, les variations de conversion sont intégrées aux variations de bilan. Le solde net est porté au résultat.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participations aux bénéfices différées conditionnelles, la réserve de capitalisation constituée par les assureurs dans leurs comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être portée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures sur titres à taux fixes.

Par prudence, il est désormais arrêté que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pourra être reprise et doit donc être classée en Provision pour Participation aux Bénéfices Différée.

Provisions techniques

Ces provisions sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre 2006 et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition différés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique ; les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie sont classées sous la rubrique provisions d'assurance vie.

Provisions d'assurance vie des contrats en euros

Les provisions d'assurance vie des contrats en euros comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie définies ci-dessus et la provision pour garantie plancher.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

La provision globale de gestion, prévue par l'article A 331-1-1 du Code des Assurances modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

La provision pour garantie plancher correspond à l'évaluation du risque porté par SOGECAP de devoir verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP. Cette provision est calculée selon une méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « puts ».

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

Provisions pour participations aux bénéfices des contrats en euros

Elles correspondent aux participations aux bénéfices acquises aux assurés mais non encore attribuées individuellement. Elles intègrent également les participations aux bénéfices différées.

▪ Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Les provisions pour risque d'exigibilité, constituées dans les comptes individuels des entreprises d'assurance, sont destinées à faire face à une insuffisante liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Elles permettent de couvrir le risque de réalisation de moins-values sur les titres relevant de l'article R332-20 du Code des Assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilières et immeubles) lorsque ces risques ne sont pas couverts par d'autres provisions. Ces provisions ne sont pas reprises dans les comptes consolidés.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Ces provisions sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

Impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés par application de la méthode du report variable, selon une conception étendue, sur les différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs, et sur les retraitements de consolidation.

Frais généraux.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- * les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination sans application de clés de répartition,
- * les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - . pour les frais acquisition : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - . pour les frais d'administration : encours moyens en nombre,
 - . pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - . pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

Règles d'allocations des produits financiers nets.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriel de l'activité vie et non vie, et dans chacun d'eux en part des comptes techniques et non techniques.

Les actifs en représentation des fonds propres des sociétés font l'objet d'un portefeuille spécifique d'actifs. Les revenus nets de ces portefeuilles sont affectés en totalité à la part du compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Dès lors qu'il existe également des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie, les revenus nets de ces portefeuilles sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie. Dans le cas contraire la répartition des produits financiers entre l'activité vie et non vie est effectuée en fonction des provisions techniques moyennes.

Résultat par action

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action est celui déterminé à l'inventaire.

Particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation »

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2004-11 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, SOGECAP et ORADEA VIE ont appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire) :

- Les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique,
- Les règles de FIFO sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie,
- La réserve de capitalisation est calculée au niveau du canton PERP. Elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques. Pour les comptes consolidés les retraitements des mouvements de l'exercice donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices inconditionnelle,
- Les calculs de provisions pour aléas financiers et de provisions pour risque d'exigibilité sont effectués séparément pour le PERP,
- Les écritures de flux techniques relatives aux PERP sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie. Un détail des provisions techniques du PERP est fourni dans la note 11.

Particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre de l'article 1er de la loi du n° 2005-842 (transformations de contrat dites « Fourgous »)

Les transformations de contrats d'assurance vie monosupport en contrats d'assurance vie multisupports autorisées par l'article 1^{er} de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 (amendement « Fourgous ») sont traitées comptablement comme des virements de provisions à provisions et non comme des rachats suivis d'un encaissement de nouvelles primes. Il est en effet considéré qu'il s'agit d'un reconditionnement d'une épargne existante sans versement de l'assuré.

Application des méthodes préférentielles

Les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèvent à 34 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Cependant, afin de tenir compte des valeurs de rachat des contrats, le montant des provisions mathématiques retenu dans les comptes consolidés est de 38 milliards d'euros.

Comparabilité des comptes

Conversion des comptes de résultat des sociétés établissant des comptes en devises étrangères.

Au contraire des exercices précédents, tous les produits et charges sont désormais convertis au cours moyen de l'année.

Changements de tables de mortalité.

A SOGECAP et ORADEA VIE l'application des nouvelles tables de mortalité TPG2006 homologuées par l'arrêté du 1^{er} août 2006 dans le calcul des provisions mathématiques au 31/12/2006 a conduit à un renforcement des provisions pour les montants suivants :

13 150 Keuros dans les comptes de SOGECAP
27 Keuros dans les comptes d'ORADEA VIE.

Ce changement de table n'impactera pas les participations aux bénéfices futures des assurés, et ainsi aucune participation aux bénéfices différée n'a été constatée.

Par ailleurs à La Marocaine Vie l'application au 31/12/2006 des nouvelles tables de mortalité instaurée par l'arrêté n° 1548-05 a généré un supplément de provision mathématique équivalent à 368 Keuros.

Ce changement de table ne modifiant pas les participations aux bénéfices futures des assurés aucune participation aux bénéfices différée n'a été constatée.

2. BILAN

2.1- ACTIF

ACTIF en milliers d'euros	31.12.2006	31.12.2005
ECART D'ACQUISITION	10 681	11 353
ACTIFS INCORPORELS	18 500	12 274
Portefeuilles de contrats	6 782	7 502
Autres	11 718	4 772
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCES	42 922 246	37 445 206
Terrains et constructions	552 491	403 823
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 320 426	1 083 413
Autres placements	41 049 330	35 957 971
PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITES DE COMPTES	19 874 221	16 866 891
PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES	0	0
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	3 903	848
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	89 774	91 154
CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	126 216	99 543
CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE	73 422	118 031
AUTRES CREANCES	33 889	71 824
AUTRES ACTIFS	10 759	8 159
Immobilisations corporelles	7 698	6 501
Autres	3 061	1 658
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	764 119	694 290
Frais d'acquisition reportés	7 267	7 538
Autres	756 853	686 752
DIFFERENCE DE CONVERSION	9 333	0
TOTAL DE L'ACTIF	63 937 064	55 419 574

2.2- PASSIF

PASSIF en milliers d'euros	31.12.2006	31.12.2005
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	1 105 611	1 015 619
Capital social ou fonds équivalents	926 258	876 217
Primes	0	0
Réserves et résultat consolidés	179 524	139 811
Autres	-171	-409
INTERETS MINORITAIRES	33 418	29 215
PASSIFS SUBORDONNES	876 959	720 959
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	39 436 612	34 480 470
Provisions techniques vie	39 412 464	34 456 597
Provisions techniques non vie	24 148	23 873
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	20 009 558	17 008 318
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 479	6 848
DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE		
OU DE REASSURANCE	44 460	62 264
DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE	1 876 286	1 552 698
AUTRES DETTES	520 758	530 580
COMPTE DE REGULARISATION - PASSIF	16 640	12 077
DIFFERENCE DE CONVERSION	283	527
TOTAL DU PASSIF	63 937 064	55 419 574

3. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Note 1 : actifs incorporels

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2005(*)	Mouvements de l'exercice		Valeur au 31/12/2006
		Augmentation	Diminutions	
Portefeuille de contrats	8 970	0	0	8 970
Autres actifs incorporels	34 657	10 139	-361	44 437
Total	43 629	10 139	-361	53 407

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2005(*)	Mouvements de l'exercice		Valeur au 31/12/2006
		Augmentation	Diminutions	
Portefeuille de contrats	1 175	1 013	0	2 188
Autres actifs incorporels	29 875	3 206	-361	32 719
Total	31 050	4 219	-361	34 907

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2005(*)	Valeur au 31/12/2006
Portefeuille de contrats	7 795	6 782
Autres actifs incorporels	4 782	11 718
Total	12 576	18 500

(*) au taux de conversion en devises 2006.

Note 2 : placements des entreprises d'assurance

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins value latente
Actions et titres à revenus variables	78 673	70 721	89 559	18 838
Part d'OPCVM actions	3 659 021	3 659 021	4 523 132	864 111
Obligations et autres titres à revenus fixes	36 796 952	36 973 260	38 087 797	1 114 537
<i>dont instruments financiers à terme</i>	<i>232 558</i>	<i>182 929</i>	<i>301 775</i>	<i>118 846</i>
Parts d'OPCVM détenant des titres à revenu fixe	3 680	3 678	209	-3 469
Autres placements	2 270 796	2 215 566	2 346 269	130 703
Total	42 809 122	42 922 246	45 046 966	2 124 720

La réalisation des plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires des contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Note 3 : placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont réalisés dans le groupe Société Générale. Il s'agit essentiellement d'obligations et bons (337 millions d'euros) et de dépôts (862 millions d'euros).

Note 4 : placements représentant les engagements en unités de compte

(en milliers d'euros)	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	349 286
Titres à revenu variable et assimilés	89 792
OPCVM obligataires	33 888
Obligation et autres titres à revenu fixe	924 229
Autres OPCVM	18 462 913
Autres placements	14 113
Total des placements	19 874 221

Note 5 : titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)	Contribution aux capitaux propres (hors résultat)	Contribution au résultat consolidé
SOGECAP LIBAN SAL	-76	303
ALD Re	0	80

Note 6 : instruments financiers à terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations sur les instruments financiers à terme sont conformes au règlement n°2002-09 du 12 décembre 2002. La note 13 sur les engagements hors bilan fournit une information détaillée sur les instruments financiers à terme mis en place au sein du groupe SOGECAP.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en valeurs temps, amorties sur la durée de l'option en mode linéaire, et valeurs intrinsèques comptabilisées en charge dès l'acquisition. Les primes d'acquisition des caps sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

Le tableau suivant indique les montants de primes restant à amortir selon les échéances des instruments financiers.

Données en milliers d'euros	Swaptions	Caps	Swaps
* Échéance à moins d'un an	341	582	3 285
* Échéance entre 1 an et 5 ans	5 160	3 808	
* Échéance à plus de 5 ans	25 222	147 816	22 221
Total comptes de régularisation	30 723	152 206	25 506

Note 7 : créances et dettes

Créances (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Primes acquises non émises	6 182	6 188	0	0
Créances assurance directe	120 112	116 550	3 562	0
Créances réassurance	1 928	1 924	4	0
Total créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	128 222	124 662	3 566	0
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	73 422	73 422	0	0
Autres créances	33 889	33 391	465	33
Provision pour dépréciation	-2 006	-214	-1 792	0

Dettes (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	37 972	36 582	1 206	184
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 488	6 485	3	0
Total dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	44 460	43 067	1 209	184
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	1 876 286	1 876 286	0	0
Autres emprunts	0	0	0	0
Dépôts des locataires	4 709	0	4 709	0
Dettes envers les établissements publics et sociaux	31 233	31 138	95	0
Autres dettes	484 816	484 808	8	0
Total autres dettes	520 758	515 946	4 812	0

Note 8 : comptes de régularisation actif et passif

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/05
Frais d'acquisition reportés vie	4 668	7 239
Frais d'acquisition reportés non-vie	2 599	299
Intérêts et loyers à recevoir	656 741	635 088
Impôts différés-actif	65 543	28 539
Autres comptes de régularisation-actif (1)	34 568	23 125
Total	764 119	694 290

(1) Incluant les charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/05
Produits à répartir	0	0
Autres comptes de régularisation-passif (2)	16 640	12 076
Total	16 640	12 076

(2) Incluant les produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

Note 9 : capitaux propres (part du groupe)

Tableau de variation

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres - Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 2005	876 217	0	54 683	85 128	-409	1 015 619
Affectation du résultat			85 128	-85 128		
Dividendes distribués en 2005			-111 083			
Autres mouvements			78		238	
Variations de capital	50 041					
Variation du périmètre de consolidation						
Résultat de l'exercice				150 718		
Situation à la clôture 2006	926 258	0	28 806	150 718	-171	1 105 611

Réserve de capitalisation

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Total des réserves de capitalisation rapporté au pourcentage d'intérêts du groupe	528 708	462 577
Part de réserve de capitalisation portée dans les réserves consolidées	-	-

Note 10 : passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés souscrits par le groupe se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant	Durée	Taux
Sogécap	Société Générale	31/01/1997	84	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	30/12/1997	38	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	30/12/1999	35	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	17/12/2001	55	15 ans	TAG + 0,65%
Sogécap	Société Générale	26/09/2002	60	15 ans	TAG + 0,75%
Sogécap	Société Générale	30/12/2002	100	15 ans	EURIBOR + 0,65%
Sogécap	Société Générale	29/12/2003	60	15 ans	EURIBOR + 0,75%
Sogécap	Société Générale	29/12/2003	80	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
Sogécap	Société Générale	18/06/2004	110	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
Sogécap	Société Générale	04/10/2005	90	15 ans	EURIBOR + 0,60%
Sogécap	Société Générale	29/06/2006	100	indéterminée	EURIBOR + 0,70%
Sogécap	Société Générale	28/12/2006	50	15 ans	EURIBOR + 0,50%
S/TOTAL SOGECAP			862		
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1,5	indéterminée	EURIBOR + 0,70%
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1,5	15 ans	EURIBOR + 0,60%
S/TOTAL ORADEA VIE			3		
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	2,2	15 ans	EURIBOR + 0,75%
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	6,8	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
Sogelife	Société générale Bank & Trust	27/07/2006	0,8	15 ans	EURIBOR + 0,60%
Sogelife	Société générale Bank & Trust	27/07/2006	2,2	indéterminée	EURIBOR + 0,70%
S/TOTAL SOGELIFE			12		
TOTAL			877		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2006 s'est élevé 29,9 millions d'euros.

Note 11 : Provisions techniques

Données globales du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Eléments bruts	Part des réassureurs	Eléments bruts	Part des réassureurs
Provision pour primes non acquises (non vie)	11 339	276	10 713	321
Provisions d'assurance vie	37 771 911	69 729	33 060 738	74 640
- dont provision "garantie plancher"	2 858	0	5 019	0
- dont provision globale de gestion	15 277	0	13 735	0
Provisions pour sinistres (vie)	746 864	10 812	617 349	11 164
Provisions pour sinistres (non vie)	12 397	3 964	12 942	3 639
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles (vie)	361 707	4 976	315 762	1 390
Provisions pour participations aux bénéfices différés conditionnelles (vie) (1)	531 983	0	462 577	0
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles (non vie)	412	0	218	
Provision pour risque d'exigibilité	0	0		
Provisions techniques des contrats en unité de compte				
- Provisions mathématiques	20 000 186	0	17 001 219	0
- Provisions pour participations aux bénéfices	9 371	17	7 099	0
Autres provisions techniques		0	172	0
Total	59 446 170	89 774	51 488 789	91 154

(1) La provision pour participation aux bénéfices différée conditionnelle se rapporte aux reprises probables de réserve de capitalisation.

Données relatives aux PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
	Eléments bruts	Eléments bruts
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	148 930	82 954
Provisions mathématiques des rentes en service		
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	84 584	49 377
Provisions techniques de diversification		
Provision pour participation aux bénéfices exigible	4	3
Provisions pour participation aux bénéfices différée		
Provisions pour risques d'exigibilité		
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes		
Réserve de capitalisation des PERP		
Autres provisions techniques	119	54
Total	233 637	132 388

Note 12 : Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour risque de placement	1 037	1 036
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis	128	116
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	1 791	1 721
Provisions pour pertes de change	9 333	
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	2 999	2 367
Provisions pour autres charges	1 191	1 608
Impôts différés passif		
Total	16 479	6 848

Note 13 : engagements reçus et donnés

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(En milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Sur OPCVM	3 745 666		3 243 454	
Sur instruments financiers à terme	7 775 500	1 443 500	6 667 500	1 259 500
Sur ventes à terme		239 226	34 300	34 300
Sur cautions		2		3
Sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	25 342		12 983	
Total	11 546 508	1 682 728	9 958 237	1 293 803

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	Engagements reçus		Engagements reçus et donnés	
	SWAPTION	CAP	SWAP	SWAP FORWARD
Catégories de stratégies				
* stratégie d'investissement	1 024 000			214 000
* stratégie de rendement		5 308 000	1 229 500	
Catégories de marchés				
* de gré à gré	1 024 000	5 308 000	1 229 500	214 000
* réglementé				
* assimilé				
Catégories d'IFT				
* taux d'intérêt	1 024 000	5 308 000	1 229 500	214 000
* taux de change				
* actions				
Catégories de contrat				
* contrats d'échange			1 229 500	
* contrat de garantie de taux d'intérêt		5 308 000		
* contrat à terme				214 000
* option	1 024 000			
Durées résiduelles des stratégies				
* de 0 à 1 an	73 000	450 000	118 000	49 000
* de 1 à 5 ans	95 000	1 543 000		65 000
* plus de 5 ans	856 000	3 315 000	1 111 500	100 000

4. COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Activités bancaires	Autres activités	Total 2006	Total 2005
Primes émises	29 609	9 651 210			9 680 819	7 982 069
Variation des primes non acquises	-655	251			-404	257
Primes acquises	28 954	9 651 462			9 680 415	7 982 326
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0			0	0
Autres produits d'exploitation	481	95 089			95 569	96 316
Produits financiers nets de charges	1 634	2 933 609			2 935 242	3 409 431
Total des produits d'exploitations courants	31 068	12 680 159			12 711 227	11 488 073
Charges des prestations d'assurance	-3 906	-12 026 217			-12 030	-10 911
					123	504
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	784	-6 771			-5 987	-84
Charges des autres activités	0	0			0	0
Charges de gestion	-14 022	-427 080			-441 102	-385 299
Total des charges d'exploitation courantes	-17 145	-12 460 068			-12 477 213	-11 296 887
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	13 924	220 091			234 015	191 186
Autres produits nets					284	437
Résultat exceptionnel					-786	-42 451
Impôts sur les résultats					-79 929	-62 914
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					153 583	86 258
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence					383	305
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-675	-531
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					153 291	86 033
Intérêts minoritaires					2 574	904
Résultat net (part du groupe)					150 717	85 128

NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 14 : formation du résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2006
Résultat social de SOGECAP	155 508
Résultat social de SOGELIFE	2 044
Résultat social de LA MAROCAINE VIE	1 902
Résultat social d' ORADEA VIE	181
Résultat social de KOMERCNI POJISTOVNA	6 815
Résultat social de NSGB LIFE INSURANCE	234
Résultat social de SOGECAP RISQUES DIVERS	-92
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	383
Retraitements de consolidation	
- retraitements d'homogénéisation	
- retraitements des impôts différés	4 986
- élimination des dividendes intragroupes	-250
- autres retraitements	-18 420
Intérêts minoritaires	-2574
Résultat net part du groupe	150 717

Note 15 : contribution au résultat net part du Groupe

(en milliers d'euros)	2006
SOGECAP	148 104
SOGELIFE	1 117
LA MAROCAINE VIE	-1 431
ORADEA VIE	90
KOMERCNI POJISTOVNA	2 067
NSGB LIFE INSURANCE	449
SOGECAP RISQUES	-62
DIVERS	
SOGECAP LIBAN	303
ALD Re	80
Total résultat net part du Groupe	150 717

Note 16 : produits financiers nets de charges

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Total 2006	Total 2005
Revenus des placements	912	1 679 221	1 680 133	1 481 836
Autres produits des placements	0	145 500	145 500	92 432
Produits provenant de la réalisation des placements	748	332 974	333 722	322 140
Ajustements ACAV (plus-values)	0	1 199 440	1 199 440	1 761 587
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-16	-112 275	-112 291	-77 677
Autres charges des placements	-10	-60 193	-60 203	87 845
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-146 343	-146 343	-212 496
Ajustement ACAV (moins-values)	0	-104 716	-104 716	-46 237
Produits financiers nets de charges	1 634	2 933 609	2 935 243	3 409 431

Note 17 : Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2006	2005
Autres produits exceptionnels	43	
Produits exceptionnels	43	0
Correction d'erreur sur élimination de la réserve de capitalisation		42 320
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	5	2
Cession SG LIFE GUERNSEY		115
Autres charges exceptionnelles	824	14
Charges exceptionnelles	829	42 451
Résultat exceptionnel	-786	-42 451

Note 18 : charges de personnel et effectif

(en milliers d'euros)	2006	2005
Salaires	26 229	20 848
Charges sociales	10 343	8 453
Autres	4 551	4 493
Total	41 123	33 794

	31/12/2006	31/12/2005
Effectif	873	808

Note 19 : impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2006	2005
Afférents aux opérations ordinaires	116 972	63 479
Afférents aux produits et charges exceptionnelles		
Charge d'impôt différé	-37 043	-564
Total	79 929	62 915

Note 20 : impôts différés

(en milliers d'euros)	2006	2005 *
Impôts différés-actif		
Différence temporaire	63 920	25 007
Reports fiscaux déficitaires	1 624	3 531
Impôts différés-passif		
Différence temporaire		

Les impôts différés sont compensés au bilan par entité fiscale.

(*) au taux de conversion en devise 2006.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES SUR L'ACTIVITE ASSURANCE

Compte technique de l'assurance non-vie

(en milliers d'euros)	2006			2005
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opération nettes
Primes acquises	28 954	-2 096	26 858	18 741
- primes	29 609	-2 064	27 545	19 024
-variation des primes non acquises	-655	-32	-687	-283
Part du compte technique dans les produits nets de placements	1 634	0	1 634	650
Autres produits techniques	481	0	481	146
Charges des sinistres	-3 655	2 605	-1 050	125
- prestations et frais payés	-4 685	2 468	-2 217	-2 790
- charges des provisions pour sinistres	1 030	137	1 167	2 915
Charges des autres provisions techniques	96	-8	89	118
Participations aux résultats	-348	9	-339	-46
Frais d'acquisition et d'administration	-13 180	273	-12 907	-9 467
- frais d'acquisition	-9 813	0	-9 813	-6 895
- frais d'administration	-3 367	0	-3 367	-2 678
- commissions reçues des réassureurs	0	273	273	107
Autres charges techniques	-843	0	-843	-114
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	13 140	784	13 924	10 153
Participation des salariés	0	0	0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	13 140	784	13 924	10 153

Compte technique de l'assurance vie

(en milliers d'euros)	2006			2005
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opération nettes
Primes acquises	9 651 462	-19 048	9 632 414	7 893 258
Ajustement ACAV (plus-values)	1 167 697	0	1 167 697	1 761 588
Part du compte technique dans les produits nets de placements	1 791 878	0	1 791 878	1 656 489
Autres produits techniques	95 088	0	95 088	96 169
Charges des sinistres	-4 135 187	7 601	-4 127 586	-4 082 245
- prestations et frais payés	-4 020 469	8 024	-4 012 445	-4 058 138
- charges des provisions pour sinistres	-114 719	-422	-115 141	-24 107
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-6 294 504	-4 812	-6 299 316	-5 282 507
- provisions d'assurance vie	-3 539 385	-4 812	-3 544 197	-2 440 587
- provisions en UC	-2 755 596	0	-2 755 596	-2 841 012
- autres provisions techniques	477	0	477	-908
Participations aux résultats	-1 596 526	4 288	-1 592 238	-1 481 069
Frais d'acquisition et d'administration	-420 311	5 200	-415 111	-366 534
- frais d'acquisition	-188 942	0	-188 942	-161 714
- frais d'administration	-231 369	0	-231 369	-209 077
- commissions reçues des réassureurs	0	5 200	5 200	4 257
Ajustement ACAV (moins-values)	-60 841	0	-60 841	-46 237
Autres charges techniques	-3 653	0	-3 653	-3 278
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	195 103	-6 771	188 333	145 634
Participation des salariés	-3 116	0	-3 116	-1 542
Produits nets des placements hors part du compte technique	34 874	0	34 874	36 941
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	226 862	-6 771	220 091	181 033

Primes par zones géographiques

(en milliers d'euros)	2006		2005	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
* France	15 754	9 301 171	13 887	7 739 648
* UE (hors France)	9 319	298 566	1 689	170 768
* Hors UE	3 881	51 725	4 502	51 832
Total	28 954	9 651 462	20 078	7 962 248

Primes et provisions techniques par catégorie

(en milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Primes brutes	Provisions techniques brutes	Primes brutes	Provisions techniques brutes
Assurance non-vie				
Dommages corporels	25 948	17 205	20 011	17 444
Autres	3 381	6 941	68	6 429
Assurance vie				
Capitalisation	131 819	951 340	100 561	999 730
Individuelle en cas de décès	44 363	88 515	35 322	69 026
Individuelle en cas de vie	6 302 303	37 268 925	4 995 481	32 503 672
Collective en cas de décès	58 355	39 413	47 006	50 194
Collective en cas de vie	79 633	558 565	148 643	431 634
PERP	97 628	233 637	77 636	132 388
Unités de compte	2 932 382	20 021 792	2 546 045	17 029 236
Acceptations	8 369	259 836	11 553	249 037
Total	9 684 180	59 446 169	7 982 326	51 488 790

Comptes annuels SOGECAP – 2007

I - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1. PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des Assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux prévus par le plan comptable général.

1.1 - POSTES DU BILAN

1.1.1 - Actifs incorporels

Ce poste comprend les logiciels, amortis sur 4 ans en mode linéaire, et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal-Vie en 1996, amorti sur 12 années en mode linéaire.

1.1.2 - Terrains et constructions

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus, augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composants sur les durées suivantes :

▪ Gros œuvre	45 ans
▪ Façade et toiture	35 ans
▪ Ascenseur	25 ans
▪ Electricité	25 ans
▪ Groupe électrogène	30 ans
▪ Climatisation	20 ans
▪ Câblage technique	15 ans
▪ Autre installation technique	15 ans
▪ Agencement	10 ans

La valeur de réalisation des immeubles figurant dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

1.1.3 - Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

1.1.4 - Autres placements

▪ Valeurs mobilières amortissables (obligations et titres assimilés)

Les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle.

Conformément à l'article R 332-19 du Code des Assurances, les moins-values latentes correspondant aux différences entre les valeurs nettes des titres et leur valeur de réalisation ne sont pas provisionnées. Une provision pour dépréciation doit cependant être constituée s'il convient de considérer que les débiteurs ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

▪ Autres titres de placements (actions et titres assimilés)

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat hors frais.

Leur évaluation est effectuée conformément à l'article R 332-20 du Code des Assurances.

- pour les titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- pour les titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

En cas de dépréciation durable d'un actif, une provision pour dépréciation durable est constituée. Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, la dépréciation d'un titre est présumée durable si sa valeur de marché a été constamment, au cours des six derniers mois, inférieure à sa valeur comptable de plus de 20%. Ce seuil est fixé à 30% en cas de forte volatilité des marchés financiers. Le montant de la provision à constituer est égal à la différence, si elle est positive, entre la valeur recouvrable estimée de ce titre et sa valeur d'acquisition.

Selon les estimations réalisées par SOGECAP, les valeurs recouvrables des titres situés en deçà du seuil de 20%, évaluées en capitalisant, sur leurs durées de détention prévues, leurs valeurs de marché actuelles au taux sans risque majoré d'une prime de risque prudente, sont supérieures à leurs prix d'acquisition.

Pour les titres de participation, une approche selon la méthode des cash flows futurs actualisés est retenue pour déterminer la valeur de recouvrement.

1.1.5 - Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leurs valeurs de réalisation qui correspondent aux montants des engagements envers les assurés.

1.1.6 - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels en mode linéaire sur les durées suivantes:

- Matériel de transport : 5 ans
- Autre matériel : 4 ans
- Mobilier : 10 ans

1.1.7 - Différence de conversion

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

Les différences de conversion, toutes devises confondues, figurent au passif pour les différences positives et à l'actif pour les différences négatives. Le cas échéant, une provision pour perte de change est comptabilisée.

1.1.8 - Réserve de capitalisation

Cette réserve est destinée à parer à la dépréciation de valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle a été calculée conformément à l'article A 333-3 du Code des Assurances.

1.1.9 - Provisions techniques

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

▪ Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre 2006 et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition différés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique ; les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie sont classées sous la rubrique provisions d'assurance vie.

▪ Provisions d'assurance vie des contrats en euros

Les provisions d'assurance vie des contrats en euros comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, la provision pour garantie plancher et les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie définies ci-dessus.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les contrats de rentes viagères sont intégralement provisionnés sur la base des tables de générations prospectives.

La provision globale de gestion, prévue par l'article A 331-1-1 du Code des Assurances modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

La provision pour garantie plancher correspond à l'évaluation du risque porté par SOGECAP de devoir verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP. Cette provision est calculée selon une méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « puts ».

▪ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux capitaux échus et aux sinistres ou rachats survenus non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Les provisions pour sinistres à payer évaluées dossier par dossier sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

▪ Provisions pour participations aux bénéfices

Elles correspondent aux participations aux bénéfices acquises par les assurés mais non encore attribuées individuellement.

▪ Provision pour aléas financiers

Cette provision, définie par l'article A 331-2 du Code des Assurances, a pour objet de compenser la baisse de rendement des actifs représentatifs des engagements de l'assureur sur les contrats autres que ceux dont les garanties sont exprimées en unités de compte.

▪ Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée lorsque la différence entre le total des valeurs de réalisations des actifs régis par l'article R332-20 du Code des Assurances (actions, immobilier et autres titres assimilés) et la somme de leurs valeurs nettes comptables fait apparaître une moins value latente.

Au 31 décembre 2006, les valeurs entrant dans le champ d'application de cette provision sont en situation de plus-value latente.

▪ Provision pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès pour l'assurance vie (article R 331-3 du Code des Assurances) et contre les risques de dommages corporels pour l'assurance non-vie (article R 331-6 du Code des Assurances).

▪ Provisions techniques des contrats en unités de compte :

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Ces provisions sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

1.2 – POSTES DES COMPTES DE RESULTATS

1.2.1 – Règle d'allocation des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans le résultat technique vie, le résultat technique non-vie et le résultat non technique.

SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique d'actifs en représentation des fonds propres de la compagnie. Les revenus de ce portefeuille constituent les montants de charges et de produits financiers affichés dans le compte de résultat non technique. La répartition des produits financiers entre l'activité vie et non-vie a été effectuée conformément à l'annexe de l'article A 343 -1 du Code des Assurances.

1.2.2 - Frais généraux

Conformément aux dispositions du plan comptable des entreprises d'assurance, les charges par nature sont reclassées par destination selon les méthodes suivantes :

- les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination sans application de clés de répartition forfaitaires,
- les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - pour les frais acquisition : primes sur affaires nouvelles en nombre et montant, pour les frais d'administration : encours moyens en nombre,
 - pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

1.2.3 – Comptabilisation des transferts Fourgous

Les transformations de contrats d'assurance vie monosupport en contrats d'assurance vie multisupports autorisées par l'article 1^{er} de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 (amendement Fourgous) sont traitées au plan comptable comme des virements de provisions à provisions et non comme des rachats suivis d'un encaissement de nouvelles primes. Il est en effet considéré qu'il s'agit d'un transfert d'épargne existante sans nouveau versement de l'assuré.

1.2.4 – Changements de tables de mortalité

L'arrêté du 1^{er} août 2006 a homologué les nouvelles tables de mortalité à utiliser dans le calcul des provisions mathématiques des rentes. Conformément aux dates d'application de ce texte, Sogecap a retenu ces nouvelles tables dans les comptes sociaux de l'exercice 2007. La revalorisation des provisions mathématiques est de l'ordre de 13 millions d'euros.

1.3 - HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans la note 15.

1.4 – PARTICULARITE DE LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS D'ASSURANCE REALISEES DANS LE CADRE D'UN « PATRIMOINE D'AFFECTATION »

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2004-11 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, SOGECAP a appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire) et les contrats PERE (Plan d'Epargne Retraite Entreprise):

- les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique,
- les règles de FIFO sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie,
- la réserve de capitalisation est calculée au niveau du canton PERP ; elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques et non dans les réserves incluses dans les capitaux propres,
- les calculs de provisions pour aléas financiers et de provisions pour risques d'exigibilité sont effectués séparément pour le PERP,
- les écritures de flux techniques relatives aux PERP sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie. Un détail des provisions techniques du PERP est fourni dans la note 13.

2. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE.

Aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable n'a été réalisée.

3. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE OU DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement de méthode ou de présentation des comptes n'a été opéré sur l'exercice.

II. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1- BILAN

1.1- ACTIF

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		
ACTIFS INCORPORELS	7 804	8 428
PLACEMENTS	47 197 255	41 809 094
Terrains et constructions	569 999	551 764
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 352 688	1 314 923
Autres placements	43 052 317	39 686 203
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	222 251	256 204
PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	19 802 634	19 148 068
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :	16 809	21 843
Provisions pour primes non acquises (non vie)		
Provisions d'assurance vie	2 462	2 430
Provisions pour sinistres (vie)	9 467	9 683
Provisions pour sinistres (non vie)	25	33
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	4 700	4 573
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		
Provisions d'égalsation	155	5 125
Autres provisions techniques (vie)		
Autres provisions techniques (non vie)		
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
CREANCES	55 122	160 269
Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
- Primes restant à émettre	4 538	3 467
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	17 373	114 484
Créances nées d'opérations de réassurance	6 894	13 961
Autres créances :		
- Personnel	10	7
- Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	4 363	1 066
- Débiteurs divers	21 944	27 284
Capital appelé non versé		
AUTRES ACTIFS	149 846	35 887
Actifs corporels d'exploitation	8 774	5 588
Comptes courants et caisse	141 071	30 299
Actions propres		
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	1 583 393	1 395 492
Intérêts et loyers acquis non échus	711 332	639 464
Frais d'acquisition reportés	5 008	4 761
Autres comptes de régularisation	867 054	751 267
DIFFERENCE DE CONVERSION	24 795	9 333
TOTAL DE L'ACTIF	68 837 660	62 588 415

1.2- PASSIF

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
CAPITAUX PROPRES :	1 727 825	1 620 058
Capital social	988 009	926 258
Comptes de liaison		
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	543 180	536 807
Report à nouveau	465	1 484
Résultat de l'exercice	196 172	155 508
PASSIFS SUBORDONNES	1 051 959	861 959
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :	42 731 373	38 134 842
Provisions pour primes non acquises (non vie)	7 177	6 856
Provisions d'assurance vie	41 523 481	37 006 248
Provisions pour sinistres (vie)	786 459	733 817
Provisions pour sinistres (non vie)	2 259	2 117
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	411 112	349 272
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	287	177
Provisions pour égalisation	599	36 355
Autres provisions techniques (vie)		
Autres provisions techniques (non vie)		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	19 881 305	19 278 541
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26 093	15 067
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES		
AUTRES DETTES :	3 104 309	2 424 127
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	33 138	27 223
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 687	6 008
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit		
Autres dettes :		
- Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 623 119	1 877 957
- Personnel	8 140	8 290
- Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	27 745	29 673
- Créanciers divers	404 481	474 975
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	314 794	253 821
DIFFERENCE DE CONVERSION	1	0
TOTAL DU PASSIF	68 837 660	62 588 415

2- COMPTE DE RESULTAT

2.1- RESULTAT TECHNIQUE ASSURANCE VIE

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2007			31 décembre 2006
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
PRIMES	8 572 406	-24 260	8 548 146	9 609 167
PRODUITS DES PLACEMENTS	2 466 026		2 466 026	1 981 039
Revenus des placements	1 825 019		1 825 019	1 569 811
Autres produits des placements	103 619		103 619	116 975
Profits provenant de la réalisation des placements	537 388		537 388	294 254
AJUSTEMENTS ACAV (plus-values)	347 648		347 648	1 127 097
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	116 955		116 955	92 086
CHARGES DES SINISTRES	-4 535 958	4 591	-4 531 367	-4 016 428
Prestations et frais payés	-4 491 045	4 807	-4 486 239	-3 901 231
Charges des provisions pour sinistres	-44 912	-215	-45 128	-115 197
CHARGES DE PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-3 535 735	-4 938	-3 540 673	-6 387 887
Provisions d'assurance vie	-2 750 771	32	-2 750 738	-3 853 907
Provisions sur contrats en unités de compte	-816 424		-816 424	-2 531 282
Autres provisions techniques	31 460	-4 970	26 489	-2 698
PARTICIPATION AUX RESULTATS	-1 714 365	7 624	-1 706 742	-1 480 418
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-437 106	8 051	-429 055	-378 693
Frais d'acquisition	-172 649		-172 649	-173 635
Frais d'administration	-264 457		-264 457	-210 441
Commissions reçues des réassureurs		8 051	8 051	5 382
CHARGES DES PLACEMENTS	-490 061		-490 061	-289 314
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-117 288		-117 288	-71 405
Autres charges des placements	-82 038		-82 038	-36 079
Pertes provenant de la réalisation de placements	-290 735		-290 735	-181 830
AJUSTEMENTS ACAV (moins-values)	-519 071		-519 071	-51 096
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-3 685		-3 685	-3 337
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES				
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	267 054	-8 933	258 121	202 215

2.2- RESULTAT TECHNIQUE ASSURANCE NON VIE

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2007			31 décembre 2006
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
PRIMES ACQUISES	17 289	-290	16 999	15 509
Primes	17 610	-290	17 320	15 799
Variation des primes non acquises	-321		-321	-290
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	305		305	394
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	143		143	138
CHARGES DES SINISTRES :	-1 335	-7	-1 342	174
Prestations et frais payés	-1 193	0	-1 193	-1 285
Charges des provisions pour sinistres	-142	-7	-149	1 459
CHARGE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
PARTICIPATION AUX RESULTATS	-224		-224	-173
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-8 849	100	-8 749	-8 065
Frais d'acquisition	-7 486		-7 486	-6 874
Frais d'administration	-1 363		-1 363	-1 280
Commissions reçues des réassureurs		100	100	88
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-1		-1	-1
VARIATION DE LA PROVISION POUR EGALISATION	4 295		4 295	-270
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	11 622	-197	11 426	7 706

2.3- RESULTAT NON TECHNIQUE

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	11 426	7 706
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	258 121	202 215
PRODUITS DES PLACEMENTS	104 432	85 028
Revenus des placements	80 389	63 624
Autres produits des placements	501	332
Profits provenant de la réalisation des placements	23 541	21 072
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES		
CHARGES DES PLACEMENTS :	-72 252	-52 497
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-55 813	-39 146
Autres charges des placements	-3 496	-4 349
Pertes provenant de la réalisation de placements	-12 944	-9 002
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-305	-394
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	715	1 084
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-203	-121
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19	-789
Produits exceptionnels	33	43
Charges exceptionnelles	-14	-833
PARTICIPATION DES SALAIRES	-2 596	-3 116
IMPOT SUR LES BENEFICES	-103 185	-83 607
RESULTAT DE L'EXERCICE	196 172	155 508

III. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DES COMPTES DE RESULTAT

Note 1 : actifs incorporels

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Valeur brutes au 31/12/2006	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brutes au 31/12/2007
Logiciels	7 481	8 301	5 496	10 286
Autres immobilisations incorporelles	24 129			24 129
TOTAL	31 611	8 301	5 496	34 416

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2006	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amortissements et provisions au 31/12/2007
Logiciels	1 064	2 097	678	2 483
Autres immobilisations incorporelles	22 119	2 011		24 129
TOTAL	23 182	4 108	678	26 612

VALEURS NETTES

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2006	Valeurs nettes au 31/12/2007
Logiciels	6 418	7 804
Autres immobilisations incorporelles	2 011	0
TOTAL	8 428	7 804

Note 2 : terrains et constructions

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2006	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeurs brutes au 31/12/2007
Terrains d'exploitation	1 686			97	1 783
Immeubles d'exploitation	15 411	784		1 177	17 372
Terrains hors exploitation	150 256			-97	150 159
Immeubles hors exploitation	289 485	1 392		-1 177	289 700
Forêts	6 227				6 227
Vignobles		13 901			13 901
Immeubles en cours		6 760			6 760
Parts de SCI	142 774	37 008	29 499	1 328	151 611
TOTAL	605 838	59 845	29 499	1 328	637 513

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Amorts et prov. au 31/12/2006	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amorts et prov. au 31/12/2007
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	8 830	603	652	10 084
Terrains hors exploitation				
Immeubles hors exploitation	45 019	12 951	-652	57 318
Forêts	225	112	-225	112
Vignobles				
Immeubles en cours				
Parts de SCI				
TOTAL	54 074	13 665	-225	67 514

VALEURS NETTES

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2006	Valeurs nettes au 31/12/2007
Terrains d'exploitation	1 686	1 783
Immeubles d'exploitation	6 581	7 288
Terrains hors exploitation	150 256	150 159
Immeubles hors exploitation	244 466	232 382
Forêts	6 002	6 115
Vignobles		13 901
Immeubles en cours		6 760
Parts de SCI	142 774	151 611
TOTAL	551 764	569 999

DETAIL DES IMMEUBLES PAR COMPOSANTS

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2006	Amortissements au 31/12/2006	Valeurs nettes au 31/12/2006	Valeurs brutes au 31/12/2007	Amortissements au 31/12/2007	Valeurs nettes au 31/12/2007
Immeubles d'exploitation	15 411	8 830	6 581	17 372	10 084	7 288
-Gros œuvre	4 246	1 529	2 717	4 834	1 861	2 974
-Façade et toiture	1 953	904	1 049	2 224	1 100	1 123
-Electricité	1 325	692	633	2 048	856	1 192
-Climatisation				75	1	74
-Câblage technique	459	459		553	523	30
-Autre installation tech.	798	798	0	909	909	
-Agencements	6 630	4 448	2 183	6 730	4 835	1 895
Immeubles de placements	289 485	45 019	244 466	289 700	57 318	232 382
-Gros œuvre	113 765	8 733	105 032	113 176	11 024	102 153
-Façade et toiture	51 951	5 261	46 690	51 680	6 813	44 867
-Ascenseur	6 933	538	6 395	6 933	815	6 118
-Electricité	20 737	3 454	17 283	20 858	4 185	16 673
-Groupe électrogène	331	47	284	331	63	268
-Climatisation	15 300	2 847	12 452	15 807	3 625	12 182
-Câblage technique	9 582	2 356	7 226	9 519	2 895	6 624
-Autre installation tech.	17 344	4 362	12 981	17 297	5 341	11 956
-Agencements	53 542	17 421	36 122	54 099	22 556	31 543

Note 3 : placements dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et bons	Prêts	Dépôts	Créances négociables	Total
Valeurs brutes au 31/12/2006	73 024	336 940		861 959	54 000	1 325 923
Transferts et mouvements d'entrée/sortie de l'exercice	11 109	1 272 070	0	334 000	424 746	2 041 925
Valeurs brutes au 31/12/2007	84 132	1 609 010	0	1 195 959	478 746	3 367 848
Provisions au 31/12/2007	15 160	0	0	0	0	15 160
Valeurs nettes au 31/12/2007	68 972	1 609 010	0	1 195 959	478 746	3 352 688

Note 4 : état récapitulatif des placements

I- PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	637 513	569 999	816 147	246 148
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	236 404	221 244	223 670	2 426
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	5 066 380	5 066 380	5 789 653	723 273
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	39 637 469	39 866 984	39 979 275	112 291
- Obligations et autres titres	39 398 375	39 691 184	39 723 973	32 789
- IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement	39 886	27 303	48 344	21 041
-Swaptions	39 886	27 303	39 349	12 046
-Forwards			8 995	8 995
- IFT stratégie de rendement	199 209	148 497	206 958	58 461
-Caps	194 625	143 921	159 910	15 989
-Swaps	4 584	4 576	47 048	42 472
6. Prêts hypothécaires				
7. Autres prêts et effets assimilés	533 918	532 678	532 678	0
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	222 251	222 251	222 251	0
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce et autres placements	1 195 959	1 195 959	1 195 959	0
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	19 802 634	19 802 634	19 802 634	
- Placements immobiliers	404 142	404 142	404 142	0
- Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	111 523	111 523	111 523	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				0
- Autres OPCVM	18 472 577	18 472 577	18 472 577	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	814 392	814 392	814 392	0
11. TOTAL des rubriques 1 à 10	67 332 529	67 478 130	68 562 268	1 084 138
a) dont :				
-Placements évalués selon l'article R332-19	39 504 332	39 733 847	39 840 918	107 071
-Placements évalués selon l'article R332-20	8 025 562	7 941 649	8 918 716	977 067
-Placements évalués selon l'article R332-5	19 802 634	19 802 634	19 802 634	0
Total	67 332 529	67 478 130	68 562 268	1 084 138
b) dont :				
-Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	63 573 328	63 748 163	64 827 997	1 079 835
-Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés				
-Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	440 732	439 453	442 984	3 531
-Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales et autres affaires en France	309 075	309 346	305 897	-3 449
-Autres affectations ou sans affectations	3 009 394	2 981 168	2 985 390	4 222
Total	67 332 529	67 478 130	68 562 268	1 084 138
c) dont :				
-Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	67 286 114	67 446 874	68 531 013	1 084 138
-Placements et instruments financiers à terme hors OCDE	46 415	31 255	31 255	0
Total	67 332 529	67 478 130	68 562 268	1 084 138

II-PLACEMENTS

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Primes échues et non recouvrées	12 768	12 768	12 768
2. Intérêts courus et non échus	734 459	734 459	734 459
3. Dépôts et cautionnements	129	129	129
4. Autres immobilisations corporelles			
5. Avoirs en banque et CCP	141 071	141 071	141 071
TOTAL	888 427	888 427	888 427

Note 5 : total des actifs en représentation des provisions techniques

Nature des actifs (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements	67 332 529	67 478 130	68 562 268	1 084 138
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	23 030	23 030	23 030	
Autres actifs	888 427	888 427	888 427	
Total	68 243 986	68 389 587	69 473 725	1 084 138

Note 6 : instruments financiers a terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations sur les instruments financiers à terme sont ceux définis par le règlement n°2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002. La note 15 sur les engagements hors bilan fournit une information détaillée sur les instruments financiers à terme mis en place par la compagnie.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en valeurs temps, amorties sur la durée de l'option en mode linéaire, et valeurs intrinsèques comptabilisées en charge dès l'acquisition. Les primes d'acquisition des caps sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

Le tableau suivant indique les montants de primes restant à amortir selon les échéances des instruments financiers.

(En milliers d'euros)	charges constatées d'avance			Produits à recevoir
	Swaptions	Caps	Swaps	Swaps
échéance à moins d'un an	492	558		21 667
échéance entre 1 an et 5 ans	7 501	4 833	4 576	
échéance à plus de 5 ans	19 311	138 530		
Total comptes de régularisation	27 303	143 921	4 576	21 667

Note 7 : créances et dettes ventilées selon leur durée

CREANCES (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Primes restant à émettre	4 538	4 538		
Créances assurance directe	17 373	17 373		
Créances réassurance	6 894	6 894		
Autres créances (1)	26 317	26 317		
Provision pour dépréciation				
Total	55 122	55 122		

(1) Incluant les produits à recevoir

DETTES (en milliers d'euros)	Total	Part moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	33 138	33 138		
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 687	7 687		
Autres emprunts	3 669 810	2 617 850		1 051 959
Dépôts des locataires	5 269		5 269	
Dettes envers les établissements publics et sociaux	27 745	27 745		
Autres dettes (2)	412 621	412 621		
Total	4 156 268	3 099 041	5 269	1 051 959

(2) Incluant les charges à payer

Note 8 : opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)	MONTANTS
ACTIFS	
Placements	3 352 688
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	966
Créances nées d'opérations de réassurance	5 738
Autres créances et débiteurs divers	18 973
Autres actifs	139 879
Comptes de régularisation actif	154 503
PASSIFS	
Passifs subordonnés	1 051 959
Provisions techniques	653 992
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 639
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 218
Autres dettes	798 135
Comptes de régularisation passif	25 692

Note 9 : comptes de régularisation actif et passif

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et loyers acquis non échus	711 332	639 464
Frais d'acquisition reportés	5 008	4 761
Différence sur les prix de remboursement à percevoir	582 828	472 079
Autres comptes de régularisation d'actif (1)	284 225	279 188
Total	1 583 393	1 395 492

(1) Incluant les charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produits à répartir		
Amortissement des différences de prix de remboursement	290 019	243 824
Autres comptes de régularisation de passif (2)	24 775	9 997
Total	314 794	253 821

(2) Incluant les produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

Note 10 : actifs et passifs en devises

(en milliers d'euros)	Actifs en devises converties en euros	Passifs en devises converties en euros	Différence de conversion
Dollar Américain USD	265 036	3 300	10 444
Dirham MAD	16		1
Livre Sterling GBP	54		-1
Couronne Tchèque CZK	1		0
Yen JPY	125 671		14 351
Total	390 777	3 300	24 795

Note 11 : capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Réserve de capitalisation	Distribution de dividendes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 2006	926 258	528 056	0	8 751	1 484	155 508	1 620 058
Affectation du résultat 2006			155 285	1 244	-1 020	-155 508	0
Variations de capital social	61 750						61 750
Résultat de l'exercice 2007						196 172	196 172
Autres mouvements		5 329	-155 285	-200			-150 156
Situation de clôture 2007	988 009	533 384	0	9 795	465	196 172	1 727 825

Au 31 décembre 2007, le capital social se compose de 29 059 084 actions intégralement libérées et d'une valeur nominale de 34 euros chacune.

Note 12 : passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés souscrits auprès de la Société Générale se décomposent ainsi :

Date de souscription	Montant en millions d'euros	Durée	Taux
31/01/97	84	Indéterminée	TAG + 1,15%
30/12/97	38	Indéterminée	TAG + 1,15%
30/12/1999	35	Indéterminée	TAG + 1,15%
17/12/2001	55	15 ans	TAG + 0,65%
26/09/2002	60	15 ans	TAG+0,75%
30/12/2002	100	15 ans	EURIBOR+0,65%
29/12/2003	60	15 ans	EURIBOR+0,75%
29/12/2003	80	Indéterminée	EURIBOR+1,35%
18/06/2004	110	Indéterminée	EURIBOR+1,35%
01/10/2005	90	15 ans	EURIBOR+0,60%
29/06/2006	100	Indéterminée	EURIBOR+0,70%
28/12/2006	50	15 ans	EURIBOR+0,50%
11/06/2007	40	15 ans	EURIBOR+0,50%
11/06/2007	30	Indéterminée	EURIBOR+0,60%
28/12/2007	60	15 ans	EURIBOR+1,20%
28/12/2007	60	Indéterminée	EURIBOR+2,00%
Total	1052		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 44,6 millions d'euros.

Note 13 : provisions techniques brutes de réassurance

Données globales de la compagnie

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour primes non acquises (non vie)	7 177	6 856
Provisions d'assurance vie	41 523 481	37 006 248
- dont provision garantie plancher	2 366	2 858
- dont provision globale de gestion	1 252	1 489
Provisions pour sinistres (vie)	786 459	733 817
Provisions pour sinistres (non vie)	2 259	2 117
Provisions pour participations aux bénéfices (vie)	411 112	349 272
Provisions pour participations aux bénéfices (non vie)	287	177
Provisions pour aléas financiers		
Provisions pour risque d'exigibilité		
Provisions pour égalisation (vie)	599	32 059
Provisions pour égalisation (non vie)		4 295
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
- Provisions mathématiques	19 866 347	19 269 333
- Provisions pour participations aux bénéfices	14 958	9 208
Total	62 612 678	57 413 383

Données relatives au PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	215 863	147 713
Provisions mathématiques des rentes en service		
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	112 297	83 164
Provisions techniques de diversification		
Provisions pour participations aux bénéfices	11	4
Réserve de capitalisation des PERP		
Provision pour risque d'exigibilité		
Provisions tech. spéciales des opérations en unités de rentes		
Autres provisions techniques	183	119
Total	328 353	231 000

Note 14 : provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour risques placements	1 036	1 036
Provisions pour médailles du travail et indemnités de départs en retraite	2 022	1 791
Provisions pour charges exceptionnelles	3 003	2 700
Provisions pour pertes de change	19 856	9 333
Provisions pour autres charges	175	207
Total	26 093	15 067

Note 15 : hors bilan

I- TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(En milliers d'euros)	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements sur OPCVM	4 184 397	
Engagements sur instruments financiers à terme	9 060 151	2 990 212
Engagements sur ventes à terme		111 622
Engagements sur cautions		
Engagements sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	23 030	
Engagements sur valeurs données en nantissement		226 290
Total	13 267 578	3 328 124

II- DETAIL DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	Engagements reçus		Engagements reçus et donnés	
	Swaption	Cap	Swap	Swap forward
Catégories de stratégies				
* stratégie d'investissement	1 007 000			165 000
* stratégie de rendement		5 058 000	2 830 151	
Catégories de marchés				
* de gré à gré	1 007 000	5 058 000	2 830 151	165 000
* réglementé				
* assimilé				
Catégories d'IFT				
* taux d'intérêt	1 007 000	5 058 000	2 820 151	165 000
* taux de change				
* actions				
Catégories de contrat				
* contrats d'échange			2 830 151	
* contrat de garantie de taux d'intérêt		5 058 000		
* contrat à terme				165 000
* option	1 007 000			
Durées résiduelles des stratégies				
* de 0 à 1 an	86 000	900 000	60 000	
* de 1 à 5 ans	307 000	1 043 000	1 714 651	65 000
* plus de 5 ans	614 000	3 115 000	1 055 500	100 000

Note 16 : ventilation des primes brutes par zone géographique

(en milliers d'euros)	2007		2006	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
France	16 974	8 572 123	15 737	9 629 940
Union Européenne (hors France)	316	283	17	22
Hors Union Européenne				
Total	17 290	8 572 406	15 754	9 629 961

Note 17 : prestations et frais payés assurance vie nets de réassurance

(en milliers d'euros)	2007	2006
Sinistres survenus	1 382 629	1 230 504
Capitaux échus	186 771	152 433
Arrérages	16 951	15 978
Rachats	2 908 681	2 543 432
Intérêts techniques et participations aux bénéfices inclus dans les prestations payées	-29 189	-55 276
Frais sur prestations	20 395	14 160
Total	4 486 239	3 901 231

Note 18 : ventilation des produits et charges des placements

(en milliers d'euros)	2007	2006
Revenus des placements immobiliers	51 577	37 723
Revenus des autres placements	1 853 831	1 595 711
Autres revenus financiers (plus values & autres produits)	665 050	432 633
Total (revenus des placements)	2 570 458	2 066 067
Frais financiers (Commissions, honoraires, intérêts et agios...)	173 100	110 552
Autres charges des placements (dotations & moins values)	389 213	231 260
Total (frais financiers des placements)	562 313	341 812
Revenus financiers nets des placements	2 008 145	1 724 255

Note 19 : résultats techniques des catégories 1 à 19

(en milliers euros)	Capitalis. PU/VL (1)	Ass. ind. Temp.DC (3)	Ass. ind. PU/VL (4)	Ass. ind. PP (5)	Ass. coll. DC (6)	Ass. coll. Vie (7)	Contrat UC PU/VL (8)	Contrat UC PP(9)	PERP (11)	Risques accés Dom corp ind	Risques accés Dom corp coll	Total aff. directes	Accept. (19)	TOTAL
Primes	121 765	33 734	5 550 612	2	52 852	56 393	2 463 701	7 743	97 505	2 322	8 096	8 394 726	177 680	8 572 406
Charges des prestations	-193 815	-4 996	-2 869 698	0	-13 832	-24 049	-1 337 630	-623	-3 393	-8	-2 541	-4 450 584	-85 374	-4 535 958
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	72 263	7 813	-2 612 350	-3	17 788	-32 812	-771 732	-6 448	-90 604	4	14	-3 416 068	-119 667	-3 535 735
Ajustements ACAV	0	0	0	0	0	0	-171 789	326	39	0	0	-171 423	0	-171 423
Solde de souscription	213	36 551	68 565	0	56 807	-467	182 550	998	3 547	2 318	5 569	356 651	-27 360	329 290
Frais d'acquisition	-849	-10 614	-85 735	0	-19 431	-437	-51 928	-491	-2 640	-501	-3	-172 630	-19	-172 649
Autres charges de gestion nettes	-1 630	-3 852	-122 623	0	-171	-891	-22 495	-121	-162	0	812	-151 132	-54	-151 187
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 478	-14 467	-208 358	0	-19 602	-1 328	-74 423	-611	-2 802	-501	809	-323 762	-73	-323 836
Produits nets des placements	30 633	2 527	1 804 484	49	3 788	17 246	69 347	-11	6 533	0	3	1 934 600	41 365	1 975 965
Participation aux résultats et intérêts techniques	-27 331	-6	-1 554 221	-8	-21 249	-16 925	-73 872	0	-6 685	0	0	-1 700 297	-14 068	-1 714 365
Solde financier	3 302	2 522	250 263	41	-17 461	321	-4 524	-11	-152	0	3	234 303	27 297	261 600
Primes cédées	0	-7 949	-1 414	0	-12 434	-3	-1 566	-4	0	-852	-38	-24 260	0	-24 260
Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	751	169	0	3 347	0	300	0	0	26	-3	4 592	0	4 591
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	0	38	-2	0	-4 189	0	-781	0	0	-1	-4	-4 938	0	-4 938
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	7 624	0	0	0	0	0	0	7 624	0	7 624
Commissions reçues des réassureurs	0	2 880	77	0	3 337	0	934	0	0	324	3	7 555	496	8 051
Solde de réassurance	0	-4 280	-1 170	0	-2 314	-3	-1 114	-4	0	-503	-42	-9 428	496	-8 933
RESULTAT TECHNIQUE	1 036	20 326	109 300	41	17 430	-1 477	102 489	372	593	1 314	6 339	257 763	358	258 121
HORS -COMPTE														
Montant des rachats	-76 503	0	-1 853 610	0	0	-4 900	-928 771	0	-3 275	0	0	-2 867 059	-41 622	-2 908 681
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-3 202	-6	-277 489	-8	0	-10 398	0	0	-128	0	0	-291 230	0	-291 230
Provisions techniques brutes à la clôture	880 198	21 949	40 118 155	271	29 014	410 060	19 878 605	36 070	328 353	3 777	20 093	61 726 545	876 410	62 602 956
Provisions techniques brutes à l'ouverture	891 282	32 372	35 963 481	258	22 788	362 124	19 026 520	29 622	231 000	4 480	23 469	56 587 396	749 735	57 337 131

Note 20 : résultats techniques des catégories 20 à 39

(en milliers euros)	Dom. corp. Ind. (20)	Dom. corp. Coll. (21)	Acceptations (39)	TOTAL
Primes acquises	16 967	315	7	17 289
Primes	17 288	315	7	17 610
Variation des primes non acquises	-321	0	0	-321
Charges des prestations	3 026	-68	2	2 960
Prestations et frais payés	-1 183	-8	-2	-1 193
Charges des provisions pour prestations et diverses	4 209	-60	5	4 153
Solde de souscription	19 993	247	9	20 249
Frais d'acquisition	-7 153	-332	0	-7 486
Autres charges de gestion nettes	-1 096	-122	-3	-1 221
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 250	-454	-3	-8 707
Produits nets des placements	300	5	0	305
Participation aux résultats	-224	0	0	-224
Solde financier	76	5	0	80
Part des réassureurs dans les primes acquises	-291	1	0	-290
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-7	0	0	-7
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	100	0	0	100
Solde de réassurance	-197	0	0	-197
RESULTAT TECHNIQUE	11 622	-202	5	11 426
HORS -COMPTE				
Provisions pour primes non acquises (clôture)	7 177	0	0	7 177
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	6 856	0	0	6 856
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	2 193	66	0	2 259
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	2 107	6	5	2 117
Autres provisions techniques (clôture)	287	0	0	287
Autres provisions techniques (ouverture)	4 473	0	0	4 473

Note 21 : participation des assurés aux résultats

(en milliers d'euros)	2007	2006
Participation aux résultats totale		
Montant effectif de la participation aux résultats	1 714 365	1 483 637
* dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	1 627 310	1 437 360
* dont variation de la provision pour participation aux excédents	87 055	46 277
Participation aux résultats des contrats art A331-3		
Montant minimal de la participation aux résultats	1 367 869	1 196 211
Montant effectif de la participation aux résultats	1 626 396	1 413 322
* dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	1 544 749	1 379 232
* dont variation de la provision pour participation aux excédents	81 647	34 090

Note 22 : variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

(en milliers d'euros)	Montants
Provisions d'assurance vie à l'ouverture au 1/1/2007	37 006 248
- Entrées de capitaux constitutifs de rentes	4 484
- Transferts	-258 779
- Arbitrages	542 266
- Mouvements de capitaux acceptés	-43 735
- Charges des provisions d'assurance vie	2 750 771
- Intérêts techniques	279 419
- Participations aux bénéfices distribuées	1 242 806
Provisions d'assurance vie à la clôture au 31/12/2007	41 523 481

NB : Ces renseignements ne concernent pas les contrats en unités de compte

Note 23 : commissions afférentes aux opérations d'assurance directe

(en milliers d'euros)	2007	2006
Assurance vie		
- Sur acquisition	121 614	124 435
- Sur administration	233 940	182 315
Assurance non vie		
- Sur acquisition	6 525	5 819
- Sur administration	180	3
Total	362 260	312 572

Note 24 : charges de personnel

(en milliers d'euros)	2007	2006
Salaires	20 349	18 042
Charges sociales	9 682	8 394
Autres	3 853	3 856
Total	33 884	30 291

Note 25 : produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	2007	2006
Produits cessions des éléments d'actifs		
Autres produits exceptionnels	33	43
Produits exceptionnels	33	43
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	7	5
Autres charges exceptionnelles	7	827
Charges exceptionnelles	14	833

Note 26 : produits et charges non techniques

(en milliers d'euros)	2007	2006
Prestations de services	715	1 084
Utilisations ou reprises de provisions		
Autres produits	0	
Produits non techniques	715	1 084
Dotations aux provisions		
Dotations aux amortissements		
Autres frais de gestion non techniques	203	121
Charges non techniques	203	121

Note 27 : impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2007			2006		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
* Afférents aux opérations ordinaires	119 854	44	119 898	99 270	16 322	115 592
* Afférents aux produits et charges exceptionnels						
* Variations d'impôt différé	-16 713		-16 713	-35 772	3 788	-31 985
Total	103 141	44	103 185	63 498	20 109	83 607

IV. AUTRES INFORMATIONS

1. CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE.

SOGECAP appartient au groupe Société Générale dont le siège social est situé 29, Boulevard Haussmann Paris 9^{ème}.

Le Groupe Société Générale inclut SOGECAP dans son périmètre de consolidation par intégration globale.

Au plan fiscal, SOGECAP est intégrée au Groupe Fiscal Société Générale depuis 1991.

2. INFORMATION SUR LE PERSONNEL ET LES DIRIGEANTS.

L'effectif de la société au 31 décembre (y compris le personnel détaché du Groupe) a été le suivant :

	2007	2006
Non cadres	251	211
Cadres	307	270

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs au titre de l'exercice.

Comptes consolidés SOGECAP – 2007

1. PRINCIPES GENERAUX

Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis selon les dispositions énoncées par le règlement n°2000-5 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOGECAP comprend, outre la société mère SOGECAP, les sociétés suivantes :

Société/Siège social		Capital (devise locale)	Quote-part des droits de vote détenus en %	Exercice d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation
SOGELIFE 11, av. Emile Reuter L-2420 Luxembourg	EUR	12.645.450	58,50 %	1997	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE 37, bd. Moulay Youssef CASABLANCA - MAROC	MAD	183.750.000	58,72 %	2001	Intégration globale
KOMERCNI POJISTOVNA Praha 8, Karolinska 1/650 CZECH REPUBLIC	CZK	602.768.000	51%	2005	Intégration globale
ORADEA VIE 50, avenue du Général De Gaulle 92093 PARIS LA DEFENSE	EUR	8.199.856	100%	2001	Intégration globale
NSGB LIFE INSURANCE COMPANY 10, Talaat Harb Street 11511 CAIRO, EGYPT	EGP	30.000.000	75 %	2004	Intégration globale
SOGECAP RISQUES DIVERS 50, avenue du général De Gaulle 92093 PARIS LA DEFENSE	EUR	2.000.000	100%	2006	Intégration globale
BRD FONDS DE PENSII 64 Unirii Bld, Block K4, Tr. 5, District 3 BUCHAREST ROUMANIA	RON	19.140.000	51%	2007	Intégration globale
SOGELIFE BULGARIA 73, Al. Stamboliyski Blvd. 1303 SOFIA BULGARIA	BGN	7.200.000	51%	2007	Intégration globale
SOGECAP LIFE INSURANCE Yakimanskaya nab. 2 119180 MOSCOW RUSSIA	RUR	60.000.000	81%	2007	Intégration globale
SOYUZNIK INSURANCE COMPANY 40, Gilyarovsky nab. 129110 MOSCOW RUSSIA	RUR	40.000.000	81%	2007	Intégration globale
SOGECAP LIBAN S.A.L. Immeuble SOGECAP Rue 41 – Dekwaneh – Secteur 1 BP 55056 BEYROUTH – LIBAN	LBP	3.450.000.000	24,98 %	2000	Mise en équivalence
ALD Re Ltd C/o AIG Insurance management Services AIG Centre, 2 nd Floor, North Wall Quay DUBLIN 1 IRELAND	EUR	12.000.000	25%	2006	Mise en équivalence

Conformément à la réglementation, les entreprises immobilières ou de placements collectifs en valeurs mobilières détenues pour la représentation des engagements d'assurance ont été exclues du périmètre de consolidation. Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes consolidés.

Modalités comptables de consolidation

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

Ecart d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition ; ces évaluations sont retenues comme valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

L'écart d'acquisition, représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'actif net réestimé acquis, est inscrit au bilan et amorti linéairement sur une durée de 20 ans.

Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion des comptes de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de l'entreprise consolidante est faite selon la méthode du cours de clôture. Les écarts de conversion sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écart de conversion » et pour la part des tiers au poste « intérêts minoritaires ».

Elimination des opérations intra-groupe.

Les transactions et les comptes réciproques d'actif, de passif et de résultat significatifs sont éliminés.

Dates de clôture des comptes.

Les sociétés du groupe clôturent toutes leurs comptes au 31 décembre, hormis NSGB LIFE INSURANCE COMPANY pour laquelle la date de clôture des comptes est le 30 juin, mais dont l'exercice a été aligné sur l'exercice de consolidation.

Méthodes d'évaluation des postes du bilan et du compte de résultat

Portefeuilles de contrats.

Les portefeuilles de contrats sont évalués à la valeur actuelle des profits futurs qu'ils généreront et leur amortissement est réalisé sur la durée moyenne de détention des contrats.

Ce poste comprend la valeur du portefeuille de LA MAROCAINE VIE, acquis en 2001 et amorti linéairement sur 12 ans, du portefeuille de KOMERCNI POJISTOVNA, acquis en 2005 et amorti linéairement sur 8 ans, et du portefeuille de SOYUZNIK acquis en 2007 et amorti linéairement sur 4 ans.

III.1.1.1 Autres actifs incorporels

Ce poste comprend principalement les logiciels amortis sur 12 mois en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actifs de Sogénal-Vie réalisé en 1996, amorti sur 12 ans en mode linéaire.

III.1.1.2 Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition frais d'achat et d'impôts inclus augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composants selon le rythme des avantages économiques attendus.

La valeur de réalisation des immeubles figurant dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

III.1.1.3 Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Autres placements

- Valeurs mobilières amortissables (obligations et titres assimilés)

Les valeurs d'entrée des valeurs mobilières amortissables correspondent à leur valeur de marché le jour de leur acquisition. Les surcotes et décotes sont portées en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Une provision pour dépréciation est constituée s'il convient de considérer que les débiteurs ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements.

- Autres titres de placements (actions et titres assimilés)

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat ou du prix de revient. Si la dépréciation d'une ligne d'actif est jugée durable, elle fait l'objet d'un provisionnement.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, la dépréciation d'un titre est présumée durable si sa valeur de marché a été constamment, au cours des six derniers mois, inférieure à sa valeur comptable de plus de 20%. Ce seuil est fixé à 30% en cas de forte volatilité des marchés financiers. Le montant de la provision à constituer serait égal à la différence, si elle est positive, entre la valeur recouvrable estimée de ce titre et sa valeur d'acquisition. Selon les estimations réalisées les valeurs recouvrables des titres situés en deçà du seuil de 20%, évaluées en capitalisant leurs valeurs de marché actuelles au taux sans risque majoré d'une prime de risque prudente sur leurs durées de détention prévues, sont supérieures à leurs prix d'acquisition.

Placements représentatifs des engagements en unités de compte.

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés.

Comptabilisation des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composants conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2003-07.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels en mode linéaire et sur les durées suivantes:

– Matériel de transport :	5 ans
– Matériel :	4 ans
– Mobilier :	10 ans

Frais d'acquisition reportés.

Le règlement n°2000-5 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés. Dans le cas particulier de SOGECAP, les frais d'acquisition des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition. En raison de l'impact peu significatif attendu de ces travaux sur le compte de résultat, SOGECAP ne reporte ni ses frais d'acquisition, ni ses chargements d'acquisition.

Toutefois, dans certaines filiales du Groupe, les commissions d'acquisition versées aux apporteurs d'affaires sont financées par des chargements prélevés sur la durée de vie du contrat. Dans ce cas, ces filiales pratiquent le report des frais d'acquisition, et un traitement identique est généralement retenu dans les comptes consolidés. C'est le cas notamment pour les sociétés SOGELIFE, LA MAROCAINE VIE et ORADEA VIE.

Différence de conversion

Pour SOGECAP les différences de conversion, toutes devises confondues, figurent au passif (pour les différences positives) et à l'actif (pour les différences négatives). Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur du montant net des différences de conversion si ce montant est négatif.

Pour SOGELIFE, les variations de conversion sont intégrées aux variations de bilan. Le solde net est porté au résultat.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participations aux bénéfices différées conditionnelles, la réserve de capitalisation constituée par les assureurs dans leurs comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être portée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures sur titres à taux fixes.

Le Groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pourra être reprise et doit donc être classée en Provision pour Participation aux Bénéfices Différée.

Provisions techniques

Ces provisions sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

- Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre 2007 et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition différés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique ; les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie sont classées sous la rubrique provisions d'assurance vie.

- Provisions d'assurance vie des contrats en euros

Les provisions d'assurance vie des contrats en euros comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie définies ci-dessus et la provision pour garantie plancher.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

La provision globale de gestion, prévue par l'article A 331-1-1 du Code des Assurances modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

La provision pour garantie plancher correspond à l'évaluation du risque porté par SOGECAP de devoir verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP. Cette provision est calculée selon une méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « puts ».

- Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

- Provisions pour participations aux bénéfices des contrats en euros

Elles correspondent aux participations aux bénéfices acquises aux assurés mais non encore attribuées individuellement. Elles intègrent également les participations aux bénéfices différées.

- Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Ces provisions sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

Impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés sur les différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs et sur les retraitements de consolidation.

Frais généraux.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- * les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination sans application de clés de répartition,
- * les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - . pour les frais acquisition : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - . pour les frais d'administration : encours moyens en nombre,
 - . pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - . pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

Règles d'allocations des produits financiers nets.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriel de l'activité vie et non vie, et dans chacun d'eux en part des comptes techniques et non techniques.

Les actifs en représentation des fonds propres des sociétés font l'objet d'un portefeuille spécifique d'actifs. Les revenus nets de ces portefeuilles sont affectés en totalité à la part du compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Dès lors qu'il existe également des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie, les revenus nets de ces portefeuilles sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie. Dans le cas contraire la répartition des produits financiers entre l'activité vie et non vie est effectuée en fonction des provisions techniques moyennes.

Résultat par action

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action est celui déterminé à l'inventaire.

Particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation »

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2004-11 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, SOGECAP et ORADEA VIE ont appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire) et PERE (Plan d'Épargne retraite Entreprise) :

- ⇒ les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique,
- ⇒ les règles de FIFO sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie,
- ⇒ la réserve de capitalisation est calculée au niveau du canton PERP/PERE. Elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques. Pour les comptes consolidés les retraitements des mouvements de l'exercice donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices inconditionnelle,
- ⇒ les calculs de provisions pour aléas financiers sont effectués séparément pour le PERP/PERE,
- ⇒ les écritures de flux techniques relatives aux PERP/PERE sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie. Un détail des provisions techniques des PERP/PERE est fourni dans la note 11.

Particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre de l'article 1er de la loi du n° 2005-842 (transformations de contrat dites « Fourgous »)

Les transformations de contrats d'assurance vie monosupport en contrats d'assurance vie multisupports autorisées par l'article 1^{er} de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 (amendement « Fourgous ») sont traitées comptablement comme des virements de provisions à provisions et non comme des rachats suivis d'un encaissement de nouvelles primes. Il est en effet considéré qu'il s'agit d'un reconditionnement d'une épargne existante sans versement de l'assuré.

Application des méthodes préférentielles

Les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèvent à 37,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cependant, afin de tenir compte des valeurs de rachat des contrats, le montant des provisions mathématiques retenu dans les comptes consolidés est de 42,3 milliards d'euros.

Comparabilité des comptes

Impact des sociétés entrées dans le périmètre

Soyuznik Insurance Company acquise en 2007, et les sociétés Sogecap Life Insurance, Sogelife Bulgaria et BRD Pension Fund créées en 2007, sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2007.

Le bilan simplifié au 31 décembre 2007 suivant en présente les principaux impacts de cette acquisition :

ACTIF (milliers d'euros)		PASSIF (milliers d'euros)	
Portefeuille de contrats	753	Réserves consolidées *	-1 383
Autres actifs incorporels	784	Intérêts minoritaires	5 371
		Provisions techniques	5 068
Autres actifs	8 414	Autres passifs	895
	9 951		9 951

* après élimination des titres de participation

BILAN

2.1- ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
ECART D'ACQUISITION	6 292	10 681
ACTIFS INCORPORELS	19 241	18 500
Portefeuilles de contrats	6 647	6 782
Autres	12 594	11 718
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCES	48 435 738	42 922 246
Terrains et constructions	575 190	552 491
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 283 951	1 320 426
Autres placements	44 576 597	41 049 330
PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITES DE COMPTES	20 626 496	19 874 221
PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES	4 532	0
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	4 605	3 903
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	95 330	89 774
CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	31 660	126 216
CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE	200 369	73 422
AUTRES CREANCES	26 508	33 889
AUTRES ACTIFS	15 164	10 759
Immobilisations corporelles	11 652	7 698
Autres	3 512	3 061
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	854 488	764 119
Frais d'acquisition reportés	7 463	7 267
Autres	847 025	756 853
DIFFERENCE DE CONVERSION	24 795	9 333
TOTAL DE L'ACTIF	70 345 220	63 937 064

2.2- PASSIF

PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	1 206 214	1 105 611
Capital social ou fonds équivalents	988 009	926 258
Primes	0	0
Réserves et résultat consolidés	218 784	179 524
Autres	-579	-171
INTERETS MINORITAIRES	45 753	33 418
PASSIFS SUBORDONNES	1 068 959	876 959
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	44 114 064	39 436 612
Provisions techniques vie	44 083 451	39 412 464
Provisions techniques non vie	30 613	24 148
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	20 721 988	20 009 558
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 413	16 479
DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE		
OU DE REASSURANCE	52 046	44 460
DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE	2 620 498	1 876 286
AUTRES DETTES	451 017	520 758
COMPTE DE REGULARISATION - PASSIF	36 091	16 640
DIFFERENCE DE CONVERSION	177	283
TOTAL DU PASSIF	70 345 220	63 937 064

NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Note 1 : actifs incorporels

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2006(*)	Mouvements de l'exercice		Valeur au 31/12/2007
		Augmentation	Diminutions	
Portefeuille de contrats	9 124	803	0	9 927
Autres actifs incorporels	39 600	10 612	-5 496	44 716
Total	48 724	11 415	-5 496	54 643

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2006(*)	Mouvements de l'exercice		Valeur au 31/12/2007
		Augmentation	Diminutions	
Portefeuille de contrats	2 197	1 085	0	3 281
Autres actifs incorporels	27 786	5 014	-678	32 122
Total	29 983	6 099	-678	35 403

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2006(*)	Valeur au 31/12/2007
Portefeuille de contrats	6 927	6 647
Autres actifs incorporels	11 814	12 594
Total	18 742	19 241

(*) au taux de conversion en devises 2007.

Note 2 : placements des entreprises d'assurance

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins value latente
Actions et titres à revenus variables	192 812	192 396	195 642	3 246
Part d'OPCVM actions	5 071 126	5 071 126	5 794 607	723 481
Obligations et autres titres à revenus fixes	40 352 362	40 569 732	40 688 502	118 770
<i>dont instruments financiers à terme</i>	239 095	175 800	255 302	79 502
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	4 487	4 553	4 535	-18
Autres placements	2 667 045	2 597 931	2 844 068	246 137
Total	48 287 832	48 435 738	49 527 354	1 091 616

La réalisation des plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires des contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Note 3 : placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont réalisés dans le groupe Société Générale. Il s'agit essentiellement d'obligations et bons (1609 millions d'euros) et de dépôts (1196 millions d'euros).

Note 4 : placements représentant les engagements en unités de compte

(en milliers d'euros)	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	482 692
Titres à revenu variable et assimilés	318 345
OPCVM obligataires	23 147
Obligation et autres titres à revenu fixe	1 003 180
Autres OPCVM	18 775 593
Autres placements	23 539
Total des placements	20 626 496

Note 5 : titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat consolidé
SOGECAP LIBAN SAL	613	242
ALD Re Limited	628	548

Note 6 : instruments financiers à terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations sur les instruments financiers à terme sont conformes au règlement n°2002-09 du 12 décembre 2002. La note 13 sur les engagements hors bilan fournit une information détaillée sur les instruments financiers à terme mis en place au sein du groupe SOGECAP.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en valeurs temps, amorties sur la durée de l'option en mode linéaire, et valeurs intrinsèques comptabilisées en charge dès l'acquisition. Les primes d'acquisition des caps sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

Les tableaux suivants indiquent les montants de primes restant à amortir selon les échéances des instruments financiers.

	Charges constatées d'avance		
Données en milliers d'euros	Swaptions	Caps	Swaps
* Échéance à moins d'un an	492	558	
* Échéance entre 1 an et 5 ans	7 500	4 833	4 576
* Échéance à plus de 5 ans	19 311	138 530	
Total placements	27 303	143 921	4 576

	Produits à recevoir
Données en milliers d'euros	Swap
* Échéance à moins d'un an	21 667
* Échéance entre 1 an et 5 ans	
* Échéance à plus de 5 ans	
Total comptes de régularisation	21 667

Note 7 : créances et dettes

Créances (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Primes acquises non émises	6 818	6 821	0	0
Créances assurance directe	22 423	20 419	955	1 049
Créances réassurance	4 868	4 624	244	0
Total créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	34 109	31 864	1 199	1 049
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	200 369	200 369	0	0
Autres créances	26 508	25 836	638	34
Provision pour dépréciation	-2 449	-542	-858	-1 049

Dettes (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	557	557	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	42 160	41 400	653	109
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 329	7 132	2 197	0
Total dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	52 046	49 089	2 850	109
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	2 620 498	2 620 498	0	0
Autres emprunts	0	0	0	0
Dépôts des locataires	5 269	0	5 269	0
Dettes envers les établissements publics et sociaux	31 085	30 930	155	0
Autres dettes	414 663	414 646	17	0
Total autres dettes	451 017	445 576	5 441	0

Note 8 : comptes de régularisation actif et passif

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07
Frais d'acquisition reportés vie	4 668	4 633
Frais d'acquisition reportés non-vie	2 599	2 830
Intérêts et loyers à recevoir	656 741	729 664
Impôts différés-actif	65 543	90 395
Autres comptes de régularisation-actif (1)	34 568	26 966
Total	764 119	854 488

(1) Incluant les charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07
Produits à répartir	0	0
Autres comptes de régularisation-passif (2)	16 640	36 091
Total	16 640	36 091

(2) Incluant les produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

Note 9 : capitaux propres (part du groupe)

Tableau de variation

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres - Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 2006	926 258	0	28 806	150 718	-171	1 105 611
Affectation du résultat			150 718	-150 718		
Dividendes distribués en 2007			-155 285			-155 285
Autres mouvements			-588		-407	-995
Variations de capital	61 751					61 751
Variation du périmètre de consolidation						
Résultat de l'exercice				195 133		195 133
Situation à la clôture 2007	988 009	0	23 651	195 133	-578	1 206 214

Réserve de capitalisation

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Au 31/12/2007
Total des réserves de capitalisation rapporté au pourcentage d'intérêts du groupe	528 708	533 451
Part de réserve de capitalisation portée dans les réserves consolidées	-	-

Note 10 : passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés souscrits par le groupe se décomposent ainsi :(en millions d'euros)

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant	Durée	Taux
Sogécap	Société Générale	31/01/1997	84	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	30/12/1997	38	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	30/12/1999	35	indéterminée	TAG + 1,15%
Sogécap	Société Générale	17/12/2001	55	15 ans	TAG + 0,65%
Sogécap	Société Générale	26/09/2002	60	15 ans	TAG + 0,75%
Sogécap	Société Générale	30/12/2002	100	15 ans	EURIBOR + 0,65%
Sogécap	Société Générale	29/12/2003	60	15 ans	EURIBOR + 0,75%
Sogécap	Société Générale	29/12/2003	80	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
Sogécap	Société Générale	18/06/2004	110	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
Sogécap	Société Générale	04/10/2005	90	15 ans	EURIBOR + 0,60%
Sogécap	Société Générale	29/06/2006	100	indéterminée	EURIBOR + 0,70%
Sogécap	Société Générale	28/12/2006	50	15 ans	EURIBOR + 0,50%
Sogécap	Société Générale	11/06/2007	40	15 ans	EURIBOR + 0,50%
Sogécap	Société Générale	11/06/2007	30	indéterminée	EURIBOR + 0,60%
Sogécap	Société Générale	28/12/2007	60	15 ans	EURIBOR + 1,20%
Sogécap	Société Générale	28/12/2007	60	indéterminée	EURIBOR + 2,00%
S/TOTAL SOGECAP			1 052		
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1,5	indéterminée	EURIBOR + 0,70%
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1,5	15 ans	EURIBOR + 0,60%
Oradéa Vie	Société Générale	21/12/2007	1	indéterminée	EURIBOR + 0,60%
Oradéa Vie	Société Générale	21/12/2007	1	15 ans	EURIBOR + 0,50%
S/TOTAL ORADEA VIE			5		
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	2,2	15 ans	EURIBOR + 0,75%
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	6,8	indéterminée	EURIBOR + 1,35%
Sogelife	Société générale Bank & Trust	27/07/2006	0,8	15 ans	EURIBOR + 0,60%
Sogelife	Société générale Bank & Trust	27/07/2006	2,2	indéterminée	EURIBOR + 0,70%
S/TOTAL SOGELIFE			12		
TOTAL			1 069		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2007 s'est élevé 45,3 millions d'euros.

Note 11 : Provisions techniques

Données globales du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2007	
	Eléments bruts	Part des réassureurs	Eléments bruts	Part des réassureurs
Provision pour primes non acquises (non vie)	11 339	276	16 828	299
Provisions d'assurance vie	37 771 911	69 729	42 325 285	74 509
- dont provision "garantie plancher"	2 858	0	2 366	0
- dont provision globale de gestion	15 277	0	13 962	0
Provisions pour sinistres (vie)	746 864	10 812	800 966	11 566
Provisions pour sinistres (non vie)	12 397	3 964	13 246	4 044
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles (vie)	361 707	4 976	423 218	4 900
Provisions pour participations aux bénéfices différée conditionnelles (vie) (1)	531 983	0	533 451	0
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles (non vie)	412	0	510	0
Provision pour risque d'exigibilité	0	0	0	0
Provisions techniques des contrats en unité de compte	0	0	0	0
- Provisions mathématiques	20 000 186	17	20 707 030	0
- Provisions pour participations aux bénéfices	9 371	0	14 958	0
Autres provisions techniques		0	560	12
Total	59 446 170	89 774	64 836 052	95 330

(1) La provision pour participation aux bénéfices différée conditionnelle se rapporte aux reprises probables de réserve de capitalisation.

Données relatives aux PERP/PERE

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2007
	Eléments bruts	Eléments bruts
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	148 930	218 336
Provisions mathématiques des rentes en service		
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	84 584	114 697
Provisions techniques de diversification		
Provision pour participation aux bénéfices exigible	4	11
Provisions pour participation aux bénéfices différée		
Provisions pour risques d'exigibilité		
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes		
Réserve de capitalisation des PERP		
Autres provisions techniques	119	183
Total	233 637	333 227

Note 12 : provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2007
Provisions pour risque de placement	1 037	1 037
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis	128	0
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	1 791	3 044
Provisions pour pertes de change	9 333	19 856
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	2 999	3 293
Provisions pour autres charges	1 191	1 183
Impôts différés passif		0
Total	16 479	28 413

Note 13 : engagements reçus et donnés

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNEES

(En milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2007	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Sur OPCVM	3 745 666		4 184 397	
Sur instruments financiers à terme	7 775 500	1 443 500	9 060 151	2 990 212
Sur ventes à terme		239 226		111 622
Sur cautions		2		
Sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	25 342		23 030	
Total	11 546 508	1 682 728	13 267 578	3 328 124

DETAIL DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNEES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	Engagements reçus		Engagements reçus et donnés	
	SWAPTION	CAP	SWAP	SWAP FORWARD
Catégories de stratégies				
* stratégie d'investissement	1 007 000			165 000
* stratégie de rendement		5 058 000	2 830 151	
Catégories de marchés				
* de gré à gré	1 007 000	5 058 000	2 830 151	165 000
* réglementé				
* assimilé				
Catégories d'IFT				
* taux d'intérêt	1 007 000	5 058 000	2 830 151	165 000
* taux de change				
* actions				
Catégories de contrat				
* contrats d'échange			2 830 151	
* contrat de garantie de taux d'intérêt		5 058 000		
* contrat à terme				165 000
* option	1 007 000			
Durées résiduelles des stratégies				
* de 0 à 1 an	86 000	900 000	60 000	
* de 1 à 5 ans	307 000	1 043 000	1 714 651	65 000
* plus de 5 ans	614 000	3 115 000	1 055 500	100 000

1. COMPTE DE RESULTAT

	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Activités bancaires	Autres activités	Total 2007	Total 2006
Primes émises	34 893	8 850 759			8 885 652	9 680 819
Variation des primes non acquises	-1 745	1 340			-404	-404
Primes acquises	33 149	8 852 099			8 885 248	9 680 415
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0			0	0
Autres produits d'exploitation	811	117 864			118 675	95 569
Produits financiers nets de charges	1 707	1 873 809		178	1 875 694	2 935 242
Total des produits d'exploitations courants	35 666	10 843 772		178	10 879 616	12 711 227
Charges des prestations d'assurance	-6 100	-10 068 281			-10 074 381	-12 030 123
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-963	-6 401			-7 364	-5 987
Charges des autres activités	0	0		-620	-620	0
Charges de gestion	-14 142	-481 000			-495 142	-441 102
Total des charges d'exploitation courantes	-21 205	-10 555 682		-620	-10 577 507	-12 477 213
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	14 462	288 090		-442	302 109	234 015
Autres produits nets					-488	284
Résultat exceptionnel					455	-786
Impôts sur les résultats					-96 990	-79 929
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					205 087	153 583
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence					790	383
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-4 389	-675
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					201 488	153 291
Intérêts minoritaires					6 356	2 574
Résultat net (part du groupe)					195 132	150 717

5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 14 : formation du résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2007
Résultat social de SOGECAP	196 172
Résultat social de KOMERCNI POJISTOVNA	13 893
Résultat social de SOGELIFE	2 447
Résultat social de LA MAROCAINE VIE	-2 128
Résultat social de NSGB LIFE INSURANCE	713
Résultat social d' ORADEA VIE	375
Résultat social de SOYUZNİK INSURANCE COMPANY	120
Résultat social de SOGECAP RISQUES DIVERS	-63
Résultat social de SOGELIFE BULGARIA	-268
Résultat social de BRD FONDS DE PENSII	-442
Résultat social de SOGECAP LIFE INSURANCE	-837
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	790
Retraitements de consolidation	
- retraitements d'homogénéisation	
- retraitements des impôts différés	5 378
- élimination des dividendes intragroupes	
- autres retraitements	-14 662
Intérêts minoritaires	-6 356
Résultat net part du groupe	195 132

Note 15 : contribution au résultat net part du Groupe

(en milliers d'euros)	2007
SOGECAP	191 306
KOMERCNI POJISTOVNA	5 057
SOGELIFE	1 431
LA MAROCAINE VIE	-3 310
NSGB LIFE INSURANCE	395
ORADEA VIE	294
SOYUZNİK INSURANCE COMPANY	110
SOGECAP RISQUES DIVERS	-63
SOGELIFE BULGARIA	-137
BRD FONDS DE PENSII	-225
SOGECAP LIFE INSURANCE	-516
SOGECAP LIBAN	242
ALD Re	548
Total résultat net part du Groupe	195 132

Note 16 : produits financiers nets de charges

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Total 2007	Total 2006
Revenus des placements	1 962 619	1 044	1 963 663	1 680 133
Autres produits des placements	83 859	683	84 542	145 500
Produits provenant de la réalisation des placements	564 711	87	564 798	333 722
Ajustements ACAV (plus-values)	355 811	0	355 811	1 199 440
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-185 242	-106	-185 348	-112 291
Autres charges des placements	-29 460	-1	-29 461	-60 203
Pertes provenant de la réalisation des placements	-315 281	0	-315 281	-146 343
Ajustement ACAV (moins-values)	-563 208	0	-563 208	-104 716
Produits financiers nets de charges	1 873 809	1 707	1 875 516	2 935 243

Note 17 : Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2006	2007
Produits cessions des éléments d'actifs		1
Autres produits exceptionnels	43	665
Produits exceptionnels	43	666
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	5	8
Autres charges exceptionnelles	824	203
Charges exceptionnelles	829	211
Résultat exceptionnel	-786	455

(en milliers d'euros)	2006	2007
Produits cessions des éléments d'actifs		1
Autres produits exceptionnels	43	665
Produits exceptionnels	43	666
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	5	8
Autres charges exceptionnelles	824	203
Charges exceptionnelles	829	211
Résultat exceptionnel	-786	455

Note 18 : charges de personnel et effectif

(en milliers d'euros)	2006	2007
Salaires	26 229	29 582
Charges sociales	10 343	11 834
Autres	4 551	4 505
Total	41 123	45 921

	31/12/2006	31/12/2007
Effectif	873	1 004

Note 19 : impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2006	2007
Afférents aux opérations ordinaires	116 972	121 628
Afférents aux produits et charges exceptionnelles		
Charge d'impôt différé	-37 043	-24 638
Total	79 929	96 990

Note 20 : impôts différés

(en milliers d'euros)	2006 *	2007
Impôts différés-actif		
Différence temporaire	63 914	88 227
Reports fiscaux déficitaires	1 605	2 168
Impôts différés-passif		
Différence temporaire		

Les impôts différés sont compensés au bilan par entité fiscale.

(*) au taux de clôture de conversion en devise 2007.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES SUR L'ACTIVITE ASSURANCE

Compte technique de l'assurance non-vies

(en milliers d'euros)	2007			2006
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opération nettes
Primes acquises	33 148	-2 208	30 940	26 858
- primes	34 893	-2 246	32 647	27 545
-variation des primes non acquises	-1 745	38	-1 707	-687
Part du compte technique dans les produits nets de placements	1 501	0	1 501	1 634
Autres produits techniques	811	0	811	481
Charges des sinistres	-5 680	936	-4 744	-1 050
- prestations et frais payés	-5 523	974	-4 549	-2 217
- charges des provisions pour sinistres	-157	-38	-195	1 167
Charges des autres provisions techniques	17	0	17	89
Participations aux résultats	-437	5	-432	-339
Frais d'acquisition et d'administration	-13 901	304	-13 597	-12 907
- frais d'acquisition	-11 088	0	-11 088	-9 813
- frais d'administration	-2 813	0	-2 813	-3 367
- commissions reçues des réassureurs	0	304	304	273
Autres charges techniques	-241	0	-241	-843
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	15 218	-963	14 255	13 924
Participation des salariés	0	0	0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique	206	0	206	0
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	15 424	-963	14 461	13 924

Compte technique de l'assurance vie

(en milliers d'euros)	Opérations brutes	2007 Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	2006 Opération nettes
Primes acquises	8 852 099	-32 773	8 819 326	9 632 414
Ajustement ACAV (plus-values)	349 757	0	349 757	1 167 697
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 041 083	0	2 012 073	1 791 878
Autres produits techniques	117 864	0	117 864	95 088
Charges des sinistres	-4 653 768	8 670	-4 645 098	-4 127 586
- prestations et frais payés	-4 600 302	8 613	-4 591 689	-4 012 445
- charges des provisions pour sinistres	-53 466	57	-53 409	-115 141
Charges des provisions techniques	-3 643 109	522	-3 642 587	-6 299 316
d'assurance vie et autres provisions techniques				
- provisions d'assurance vie	-2 710 146	522	-2 709 624	-3 544 197
- provisions en UC	-932 963	0	-932 963	-2 755 596
- autres provisions techniques	0	0	0	477
Participations aux résultats	-1 771 404	8 749	-1 762 655	-1 592 238
Frais d'acquisition et d'administration	-472 984	8 432	-464 552	-415 111
- frais d'acquisition	-187 811	0	-187 811	-188 942
- frais d'administration	-285 173	0	-285 173	-231 369
- commissions reçues des réassureurs	0	8 432	8 432	5 200
Ajustement ACAV (moins-values)	-551 434	0	-522 424	-60 841
Autres charges techniques	-5 421	0	-5 421	-3 653
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	262 683	-6 400	256 283	188 333
Participation des salariés	-2 596	0	-2 596	-3 116
Produits nets des placements hors part du compte technique	34 402	0	34 402	34 874
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	294 489	-6 400	288 089	220 091

Primes par zones géographiques

(en milliers d'euros)	2006		2007	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
* France	15 754	9 301 171	17 223	8 537 074
* UE (hors France)	9 319	298 566	11 626	234 378
* Hors UE	3 881	51 725	4 300	80 647
Total	28 954	9 651 462	33 149	8 852 099

Primes et provisions techniques par catégorie

(en milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2007	
	Primes brutes	Provisions techniques brutes	Primes brutes	Provisions techniques brutes
Assurance non-vie				
Dommages corporels	25 948	17 207	29 398	23 357
Autres	3 006	6 941	3 750	7 256
Assurance vie				
Capitalisation	131 819	951 340	132 140	897 837
Individuelle en cas de décès	44 363	88 515	57 270	64 034
Individuelle en cas de vie	6 302 303	37 268 924	5 701 664	41 938 283
Collective en cas de décès	58 354	39 413	69 239	51 870
Collective en cas de vie	79 633	558 565	71 139	544 119
PERP	97 628	233 637	99 731	333 225
Unités de compte	2 932 382	20 021 792	2 709 617	20 753 656
Acceptations	4 980	259 836	11 300	222 415
Total	9 680 415	59 446 170	8 885 248	64 836 052

IV. ORDRE DE VENTE

ORDRE DE VENTE

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

INITIÉE PAR SOGECAP ET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES
VISANT LE FLOTTANT EN BOURSE DE LA MAROCAINE VIE

1. Identification du vendeur

Nom / Dénomination : Code Identité : (a)
Prénom / Forme : N° d'identité :
Date et lieu de naissance : (b) Code qualité du vendeur :
Adresse / Siège Social :
Téléphone : Fax : Nationalité :

2. Destinataire

Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPR initiée par SOGECAP et Société Générale Marocaine de Banques, visant le flottant en Bourse de La Marocaine Vie, à la vente de mes titres La Marocaine Vie au cours de 350 DH, et tel que décrit ci-après :

Quantité Bloquée	Quantité offerte à la vente	Dépositaire	N° compte titres	N° compte espèce (RIB)

3. Important

- Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateur, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.
- Tout ordre de vente de titres La Marocaine Vie dans le cadre de l'OPR doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le dépositaire desdits titres.
- Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la période de vente prévue du 19 janvier 2009 au 13 février 2009
- La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente.
- L'attestation de blocage des titres délivrée par le dépositaire constituera une instruction de Règlement / Livraison pour son dépositaire.
- Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les apporteurs d'actions de La Marocaine-Vie se présente comme suit :

Etablissements	Commissions HT ¹
Société de bourse	0.6%
Bourse de Casablanca	0.1%
Dépositaire des actions	0.2%

Le taux de TVA en vigueur pour ce type de transaction est de 10%

Signature et Cachet

(a) Code identité :	(b) Code qualité
Carte d'identité nationale : CI	Personnes physiques marocaines : P
Carte de résidence : CS	Personnes physiques résidentes non-marocaine : R
Passeport : PA	Personnes physiques étrangère : E
Registre du commerce : RC	Personnes morales marocaines : M
N° d'agrément (OPCVM) : AG	Personnes morales étrangère : I
Dénomination (Association) : AS	OPCVM : O
	Associations : S
	Institutionnel marocain : A
	Institutionnel étranger : G

Avertissement CDVM

Une note d'information, visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières – CDVM, est mise à la disposition des investisseurs, sans frais, au siège de La Marocaine Vie et auprès des membres en charge de la collecte des ordres, ainsi que sur le site du CDVM www.cdvm.gov.ma

¹ Les Taux sont applicables au montant de la transaction.